

Couleur la Couverture

MÉMOIRES ¹⁹⁰⁵
DE L'ACADÉMIE
DE NIMES.

VII. SÉRIE. — TOME XXVIII. — Année 1905.



NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER

A. CHASTANIER, SUCCESSEUR

12 — rue Pradier — 12

Table générale

Table des matières page 140

PIÈCES LIMINAIRES

lues dans la séance publique du 16 mai 1905

HENRY ESPÉRANDIEU

ET

LE PALAIS DE LONGCHAMP

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. E. REINAUD,
président.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les Académies de province ont un rôle modeste, peut-être, mais dont il faut qu'elles se contentent.

La centralisation qui est devenue, depuis un siècle, la loi de notre vie politique, sociale, artistique, littéraire, laisse à Paris seul le soin et le mérite de développer d'une façon complète les êtres et les choses qui ont poussé çà et là, sur tel ou tel point du territoire de la France ; c'est au centre toujours qu'il faut aller chercher la solution des questions qui surgissent aux extrémités ; la géographie, qui s'est substituée à l'histoire, a supprimé l'intérêt qui s'attachait à la personnalité des anciennes provinces ; la capitale a absorbé, en les appelant à elle, en leur offrant toutes les ressources de ses trésors, toutes les bouches de la renommée, les talents conscients d'eux-mêmes comme ceux qui s'ignorent encore, les remueurs d'idées, les

futurs pontifes des lettres, des sciences et des arts. Comment essayer, dans ces conditions, de rivaliser en quoi que ce soit, avec les institutions établies sur les bords de la Seine, eût-on, comme notre Compagnie, plus de trois siècles d'existence ?

Notre utilité n'apparaît que tout autant que nous nous cantonnons dans notre petite, très petite patrie, que nous nous limitons à l'étude des monuments antiques que les progrès de la science moderne n'ont point encore permis à la capitale d'accaparer (on n'a pas trouvé le moyen pratique de transporter la Maison-Carrée à Paris), que nous contribuons à la découverte des documents précieux renfermés dans les archives départementales ou les bibliothèques privées, que nous faisons pousser ou que nous récoltons les épis avec lesquels d'autres formeront la gerbe définitive.

Ce caractère local qui s'impose à nos études, l'Académie ne le néglige pas quand elle établit les sujets de ses concours annuels ; ainsi, cette année-ci, propose-t-elle l'étude de quelque point particulier intéressant l'histoire de la Révolution française dans le Gard (personnes, localités, sociétés populaires, corps municipaux, industries, etc.). L'an dernier, c'étaient la vie et les œuvres de Bigot ou de Révoil qui formaient le sujet du concours : il ne sera pas donné de médailles faute de concurrents. Et pourtant !

C'est en réfléchissant à ce résultat plutôt négatif que le président actuel de l'Académie s'est demandé s'il ne serait pas d'un bon exemple d'entreprendre une monographie de ce genre, d'esquisser, dans son discours d'ouverture, l'éloge de quelque gloire locale.

Ces mots « gloire locale », je les entends dans un sens large. Il n'est pas nécessaire, pour que nous le revendiquions comme nôtre, que le grand homme soit né à Nîmes ou dans le département et qu'il y ait vécu jusqu'à sa mort. Non, ce serait se montrer trop exigeant : il suffit qu'il soit nôtre par droit de naissance ou d'adoption ; plus tard, quand la renommée est allée à lui sur un théâtre plus vaste, il suffit qu'il ait laissé des parents, des amis dans

sa ville natale, qu'il n'ait pas perdu tout esprit de retour, qu'il n'ait pas oublié ou qu'il vienne retrouver de loin en loin ceux qui sont fiers de lui, pour que nous continuions à considérer comme aussi intimes les liens qui jadis nous unissaient à lui.

Celui dont je voudrais, pendant quelques instants, faire revivre la mémoire, est une des gloires les plus pures de notre cité. Ses œuvres, si vous voulez les admirer, il faut aller les chercher dans une ville voisine; Nîmes, sa ville natale, n'en possède aucune; elle a seulement la garde de son tombeau, de sa dépouille mortelle. Du moins, n'est-ce pas à Paris, comme tant d'autres, qu'il a porté le tribut de son talent, j'allais dire de son génie. C'est sur les bords de la Méditerranée, c'est à Marseille qu'il s'est fixé. « Quand le soleil brille, a-t-il écrit quelque part, j'ai de l'imagination et j'invente; je profite des jours de pluie pour corriger; à Paris, on a beaucoup trop de temps pour ce dernier travail. »

Cet artiste de pleine lumière, ce méridional qui ne redoute pas d'être méridional et qui s'en vante, vous l'avez deviné, c'est Henry Espérandieu. (1)

Né à Nîmes, le 22 février 1829, il y retournait pour la dernière fois en novembre 1874, accompagné depuis Marseille par une phalange d'artistes et d'amis désireux d'associer les hommages de la grande cité phocéenne à ceux de l'antique Nemausus.

1829-1874, pas même un demi-siècle d'existence ! Et encore si de ces 45 années on défalque l'enfance, la jeunesse, le temps passé à l'École des Beaux-Arts de 1847 à

(1) Une lettre du 15 juillet 1870 de M. Viguiier, président du Consistoire de Nîmes, demandait à Espérandieu des renseignements divers; « l'Académie, disait-il, qui tient à honneur de suivre dans leur brillante carrière tous les enfants de Nîmes qui se font un nom dans l'art ou la science, m'a prié de faire un rapport sur votre œuvre. »

Si aucune suite n'a été donnée à ce projet, la faute en est sans doute aux événements de l'année terrible.

1853, restent exactement 20 ans de travail productif, de création véritable, de vie artistique.

Quels sont ceux, parmi les artistes et plus spécialement parmi les architectes, dont on peut dire qu'ils ont forcé la renommée, qu'ils ont vu leur nom *hominum volitare per ora*, après 10 ou 15 ans de labeur acharné ? Ceux qui peuvent dire avec le poète : *exegi monumentum ære perennius* ?

Ce n'est pas un seul, c'est plusieurs monuments qu'Espérandieu a élevés et il peut être tranquille sur leur sort : ils dureront autant que la ville de Marseille dont ils sont la plus belle parure.

C'est l'œuvre d'Espérandieu fièrement plantée sur la colline abrupte et dénudée, qu'aperçoivent de la haute mer les passagers des grands paquebots venant des pays d'Orient ou des colonnes d'Hercule, c'est la chapelle de Notre-Dame de la Garde avec son clocher de 45 mètres au-dessus du portail du sanctuaire qu'ils saluent comme la divinité protectrice de la reine de la Méditerranée.

A mesure qu'ils s'approchent du rivage, c'est la nouvelle cathédrale, basilique à forme de croix latine, en pierres grises et blanches, qui s'impose à leurs regards ; et pour la seconde fois, avant d'avoir mis pied à terre, ils entendent prononcer, ils lisent sur leur guide le nom d'Henry Espérandieu. Si, en effet, la conception de ce vaste et remarquable monument appartient à Vaudoyer, si pendant 17 ans le célèbre architecte en fit l'objet presque exclusif de ses préoccupations, il n'en est pas moins vrai que dès 1854 Espérandieu avait été chargé de conduire et de surveiller les travaux et qu'à partir de 1872 il succéda à Vaudoyer comme architecte en chef, pour céder ensuite la place à l'un de nos confrères, Henri Révoil.

Ce que ne verront pas vraisemblablement les visiteurs, les touristes, ce sont les édifices privés, les villas, les tombeaux qui portent la signature d'Espérandieu. Mais dans leurs courses à travers la ville ils seront certainement frappés par l'architecture de la Bibliothèque et de l'École des Beaux-Arts. Enfin et surtout il est impossible

qu'ils n'aillent pas se pâmer d'admiration devant le Palais de Longchamp, comme devant un Parthénon moderne, incapables seulement de dire ce qui les aura émus et séduits le plus, de l'ensemble ou des détails, de l'imagination de l'architecte ou de l'utilisation des beautés naturelles du site, de la vaste colonnade ionique à jour encadrant la porte triomphale ou des palais latéraux aux proportions harmonieuses, du Jardin et du Château d'Eau ou des tritons, taureaux, génies, têtes de faunes, tigres, panthères et lions qui les décorent.

Mais à quoi bon décrire l'œuvre maitresse d'Espérandieu ? Elle est dans tous les yeux ; qui n'est allé à Marseille ? Même les gens des Martigues un certain jour ont fait ce voyage ; les dictionnaires, les livres spéciaux en donnent la description détaillée et l'image.

L'œuvre maitresse d'Espérandieu, ai-je dit. Œuvre contestée cependant, car il y a une ombre au tableau, ombre que certains ont voulu accentuer, épaissir, mettant à cette tâche une ténacité remarquable, tandis que d'autres s'appliquaient à l'effacer, à la faire disparaître : il s'agit d'une question de propriété artistique qui pendant un demi-siècle a occupé les tribunaux les plus divers pour être définitivement tranchée en faveur d'Espérandieu. Ce n'est donc pas faire œuvre de patriotisme local que de rappeler ce débat mémorable ; ce n'est pas davantage défendre la mémoire d'Espérandieu (elle se défend toute seule) ; c'est simplement écrire une page documentée de l'histoire contemporaine.

Dans presque tous les ouvrages qui traitent de Marseille et de ses monuments, vous trouverez, à quelques variantes près, la phrase suivante : « Le Palais des Arts de Longchamp a été construit par Henry Espérandieu, mais l'idée générale du plan a été donnée par Bartholdi. »

En dehors des documents judiciaires dont je vais parler, de vives polémiques se sont élevées à ce sujet. Charles Blanc dans le *Temps* ; Eugène Véron dans l'*Art*, se sont faits les défenseurs énergiques et convaincus de la thèse Bartholdi ; et un ancien Maire de Marseille, M. Onfroy dont on avait invoqué le témoignage terminait ainsi une lettre adressée à Espérandieu :

« Sans les travaux antérieurs que j'ai rappelés, sans la
» trace profonde qu'ils avaient laissée dans les souvenirs
» de l'ancienne édilité, sans l'initiative qu'ils m'ont sug-
» gérée et sans les moyens de persuasion que leur résul-
» tat me procurait, il ne vous eût été rien demandé et le
» Palais de Longchamp n'existerait pas. »

Qu'est-ce à dire ? Ce Palais, qui est un chef-d'œuvre, faut-il en faire honneur à Bartholdi, le sculpteur universellement connu ? Tout au moins faut-il associer Bartholdi à la gloire d'Espérandieu ? L'inscription du nom seul d'Espérandieu sur les murs du monument est-il un déni de justice ?

Voyons.

L'Académie de Marseille, qui considère comme étant de son domaine toutes les questions scientifiques, littéraires ou artistiques intéressant la ville, a cru devoir à deux reprises, en 1884 et en 1900, publier *in-extenso* les documents de la cause, ce qui lui a paru le meilleur moyen de concourir efficacement au triomphe de la vérité : c'est dans ces documents que je vais puiser à mon tour, librement et sans parti-pris.

« Je prétends, écrivait Bartholdi dans un mémoire, que
» les travaux du Palais de Longchamp sont la réalisation
» des études que j'ai faites, qu'en aucun cas on n'a le
» droit de séparer mon nom d'une œuvre qui est ma
» création ; c'est la propriété de ma pensée, le fruit de
» mon travail dont on use et que je revendique. »

Seul, il aurait donc conçu l'idée de réunir sur le plateau de Longchamp les deux Musées et le Château d'Eau ; à lui l'invention et l'initiative ; à lui les plans que la ville de Marseille s'est appropriés ?

A ses côtés, Charles Blanc affirmait que la conception d'une œuvre d'art entre au moins pour moitié dans sa valeur, et Eugène Véron plus absolu, invoquant l'idée de réunir les trois édifices en demi-cercle à mi-côte de sa colline, s'écriait : « Cette idée, c'est tout le monument. Il
» n'y a que l'invention qui compte dans une œuvre d'art
» comme celle-ci ; le reste n'est plus qu'une affaire d'ar-
» rangement et le plus médiocre artiste peut sans peine
» achever le monument. »

Véron aurait dû savoir que, longtemps avant l'arrivée de Bartholdi à Marseille, la ville avait eu le projet de construire sur les hauteurs de Longchamp un Château d'eau et un Museum d'histoire naturelle ; ce dernier avait été décidé par une délibération du conseil municipal, en date du 12 avril 1847 ; quant au Château d'eau, le duc d'Orléans en avait posé la première pierre pendant le voyage qu'il fit en 1839. Enfin, avant 1857, Danjoy, architecte à Paris, avait fait un projet de Château d'eau et de cascades pour lequel la ville lui compta une indemnité de 3.000 francs.

Or, c'est seulement en 1859 que Bartholdi, sur la demande de M. Honnorat, maire de Marseille, présente plusieurs projets successifs : le premier ne soutient pas l'examen ; le deuxième consiste en deux bâtiments latéraux et un Château d'eau central ; le troisième en deux bâtiments destinés à l'histoire naturelle et reliés par une galerie fermée ; enfin pendant la dernière période un nouveau projet se fait jour, dont le plan seul est présentable, mais dont le dessin fait après coup doit contenir la colonnade à jour.

Ouvrons le dossier qui renferme les pièces officielles.

Voici d'abord le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 avril 1859.

Il en résulte d'abord que Bartholdi a eu des collaborateurs au sein même du Conseil qui s'est constitué en commission pour discuter avec lui ; c'est le Conseil notamment qui a inspiré l'idée heureuse et capitale de relier entre elles les constructions, alors que le monument proposé par Bartholdi se composait d'un Château d'eau et de deux bâtiments entièrement séparés. Au surplus, le Conseil n'est en présence que d'une simple esquisse ; aussi demande-t-il à Bartholdi de dresser un projet véritable, et, comme ce dernier est plutôt sculpteur, il lui enjoint de se concerter pour tout ce qui n'entre pas dans ses connaissances de sculpteur, avec l'ingénieur et l'architecte de la ville et le directeur du Museum.

Le 19 septembre 1859, donc cinq mois plus tard, le Conseil délibère sur le sort du nouveau projet ; le Maire

objecte que le pont établi au-dessous du Museum ne laissera voir que la moitié de la cascade, alors que le but était de montrer les eaux du canal descendant en grande abondance des hauteurs de Longchamp. Un conseiller émet l'idée d'un concours, mais le Conseil se range à l'idée de soumettre les plans de Bartholdi à l'examen de trois des plus éminents architectes de Paris. Au cours de la même séance, le Conseil, d'une façon spontanée et pour des raisons d'ordre financier, décide, en principe, d'accoupler les deux Musées, histoire naturelle et beaux-arts ; mais avant de statuer, il attendra les renseignements et le plan des modifications que l'on va demander à Bartholdi dont le rôle, on le voit, est assez passif.

Voici d'autre part le rapport de MM. Audoyer, Labrousse et Baltard.

Après avoir regretté l'incertitude du programme, les trois architectes écartent rapidement le premier projet ; puis ils entrent dans de nombreux détails : s'ils approuvent la place respective des bâtiments par rapport au côteau et à ses pentes, ainsi que les saillies des avant-corps et des arrière-corps, par contre ils critiquent le trop grand relief des bâtiments latéraux qui masqueraient le motif principal ; ils trouvent insuffisantes les études faites, recommandent les essais préliminaires pour bien calculer la hauteur des étages, la largeur des terrasses, celle des bassins, l'inclinaison des escaliers, la dimension des paliers de repos, la projection relative des diverses parties les unes sur les autres ; en particulier ils désapprouvent le pont qui, séparant les bassins en deux parties, détruirait tout l'effet de l'ensemble ; ils trouvent que tous les éléments de la composition doivent être conçus d'une manière plus simple, se succéder à des distances plus rapprochées ; ils voudraient que de loin comme de près l'effet des eaux et des sculptures fût plus net, plus saisissant, que l'eau jaillit par une large ouverture, y parût abondante, volumineuse, écumante, au lieu de s'y montrer sous forme de jets et bouillons trop subdivisés ; ils sont d'avis que les constructions ont un aspect lourd, uniforme, que l'ordonnance est continue et par trop similaire

•

d'une extrémité à l'autre, que l'architecture est plus propre à un bâtiment d'habitation qu'à un Château d'eau et à des salles de collections ; enfin, entrant dans l'examen de la distribution intérieure, ils font table rase de tout : escaliers, combles, porte à faux, etc., etc. Quant au dernier projet qui n'est d'ailleurs exprimé que par un plan de premier étage sans façade, ni coupe, ni aucuns détails, les architectes reconnaissent qu'il présente quelques améliorations sur les projets précédents et qu'il pourrait servir de base à des études sérieuses établies à plus grande échelle.

Comme conclusion, les architectes experts n'hésitent pas à déclarer « que les projets de Bartholdi ne leur paraissent pas de nature à inspirer la confiance qu'une administration doit accorder à l'architecte qu'elle associe à des œuvres aussi grandioses que celles dont la Municipalité de Marseille a décidé l'accomplissement. »

Ce rapport est à la date du 6 novembre 1859.

Quelques jours plus tard, un journal de Marseille ayant allégué que les conclusions des experts étaient favorables à Bartholdi et que ce dernier allait être invité à se livrer à des études approfondies, MM. Vaudoyer, Labrousse et Baltard s'empressèrent de protester auprès du journal et du Maire de Marseille contre des assertions qui étaient si peu conformes au sens et à l'esprit de leur travail et qui pourraient avoir pour résultat de propager dans le public une erreur regrettable autant pour le Conseil municipal que pour eux-mêmes.

Sur cette condamnation, qui semblait définitive, deux ans s'écoulent ; il n'est plus question de Bartholdi. Aussi lorsqu'en 1861 l'Administration municipale, à la tête de laquelle se trouve M. Onfroy, veut reprendre l'affaire de Longchamp, fait-elle appeler Espérandieu qui est en train de construire la Chapelle de Notre-Dame de la Garde.

Il résulte du Journal d'Espérandieu, tenu au jour le jour, que la première demande du maire de Marseille est du 29 août 1861, qu'il a communiqué une première esquisse le 21 septembre, une deuxième le 14 octobre, qu'il a eu des conférences sur les lieux avec le Maire et le Préfet le 3

et le 21 novembre, que le 13 décembre il a présenté une nouvelle étude dans laquelle il transforme la galerie en colonnade circulaire placée au fond, que son projet envoyé au Maire le 8 janvier 1862 a été approuvé en avril et mis en adjudication en juillet.

Et Bartholdi ? Ses réclamations portent la date d'avril et mai 1863.

« C'est alors, pour la première fois, écrit Espérandieu » dans son Journal, que j'ai eu connaissance des projets » n° 1 et n° 2 de M. Bartholdi ainsi que du rapport de » MM. Vaudoyer, Labrouste et Baltard ; quant au projet » n° 4 je ne l'ai pas encore vu et il n'a pu être retrouvé. » Je connaissais le projet n° 3 que j'avais vu exposé au Mu- » sée de la Ville et que j'ai revu depuis chez le Sénateur. » Nous entrons maintenant dans la phase judiciaire.

C'est d'abord un acte du 19 novembre 1863 par lequel Bartholdi s'oppose à l'exécution du Château d'eau et du Musée, commencée sans son assentiment, en conformité des projets qui sont sa propriété, quelques changements de détail que l'on ait pu apporter à l'ensemble.

La réponse détaillée d'Espérandieu au Maire de Marseille est péremptoire : « Nous ne savons, concluait-il, » quel point de ressemblance M. Bartholdi pourra trou- » ver entre l'ordonnance architecturale de son projet et » celle du projet approuvé. Il en est de même du Château » d'eau, des cascades et des bassins ; si la ville ne peut » les exécuter qu'en s'éloignant davantage du projet Bar- » tholdi, il faut absolument qu'elle renonce à construire. »

D'autre part, le Journal d'Espérandieu contient sur le même sujet la note suivante :

« Que dirait M. Bartholdi si on confondait les statues » qu'il fait avec celles de tout autre sculpteur sous le » prétexte qu'elles ont, comme les siennes, deux bras et » deux jambes ? Et qu'eût-il dit à Bordeaux si les juges » chargés d'examiner son projet de fontaine lui avaient » dit : mais nous la connaissons, votre fontaine, elle est » déjà à Nîmes et a été faite par MM. Questel et Pradier. » Elle se compose aussi d'un piédestal central portant » un sujet de sculpture et de quatre vasques adossées

» autour ? M. Bartholdi aurait sans doute répondu : il y a
» sculptures et sculptures, comme il y a vasques et vas-
» ques. Il y a aussi bâtiments et bâtiments : il y en a de
» bons et il y en a de mauvais ; les pilastres, les colonnes
» appartiennent depuis trois mille ans à tout le monde et
» le tout est de savoir s'en servir. Longtemps avant M.
» Bartholdi on a su mettre un bâtiment à droite, un bâti-
» ment à gauche, et un motif au milieu : le Palais de
» l'Institut à Paris et les Grandes Ecuries de Versailles
» sont disposées de la sorte. Il n'y a là ni invention ni
» génie, mais il y a une infinité de manières d'employer
» cette disposition et cela peut être très beau ou très laid
» selon le goût de celui qui l'emploie. »

Le 20 novembre 1859 ajournement est donné tendant à la condamnation de la ville en 10.000 francs d'indemnité pour usurpation de projets, à l'insertion du jugement dans six journaux et à la double reproduction dans un journal illustré des dessins en élévation des projets Bartholdi et Espérandieu.

La Ville appelle en garantie Espérandieu qui a présenté à l'Administration municipale un projet comme étant son œuvre propre et qui a été chargé par elle de sa mise à exécution.

La question était de savoir, non pas si Espérandieu avait à revendiquer la conception de l'idée première, mais seulement s'il exécutait un projet propre et personnel ou au contraire s'il reproduisait d'une façon plus ou moins servile le projet antérieurement proposé par Bartholdi sur la même donnée.

Avant de statuer, les juges de Marseille, désireux de s'éclairer auprès d'hommes spéciaux dont la compétence artistique ne pût être mise en doute, désignèrent trois architectes renommés de Paris, MM. Duban, Questel et Lefuel qui n'acceptèrent pas ce mandat. Le Président fit alors demander aux deux plaideurs de lui présenter chacun une liste de plusieurs noms parmi lesquels le Tribunal choisirait les trois nouveaux experts : sur la liste de Bartholdi le Tribunal prit MM. Louvier et Sabatier, architectes des départements du Rhône et des Alpes-Maritimes,

sur celle d'Espérandieu M. Desjardins, architecte de la Ville de Lyon.

Bartholdi triompha vite, trop vite dans son Mémoire aux experts : « Le Tribunal, disait-il, nous accorde la » faveur d'être jugés par des hommes spéciaux ; pour » eux, la question sera jugée à première vue. »

Le rapport fut déposé le 13 mars 1865.

Après avoir constaté que le développement de l'idée qui réunissait sur un seul point un ensemble de monuments destinés à des usages divers s'était fait avec lenteur, avec l'aide de nombreuses compétences, les experts concluaient que Bartholdi avait eu l'honneur d'être le premier à éclairer les conditions du programme, mais qu'il était impossible de faire la part exacte de ses droits dans les questions d'arrangement et de combinaison au sujet desquelles plus d'un homme de goût avait donné des avis utiles ; qu'en définitive le détail des plans, les lignes architecturales, l'ornementation des bâtiments en construction du projet Espérandieu différaient aussi complètement que possible de ceux présentés par M. Bartholdi et qu'il n'était pas permis de dire que le projet en voie d'exécution fût la reproduction déguisée de l'autre, mais qu'au contraire il constituait une œuvre distincte.

Le 10 janvier 1866, après les plaidoiries de M^{rs} Aicard, Lepeyre et Drogoul, un jugement fortement motivé déclare qu'il est impossible, en voyant l'œuvre du sieur Espérandieu, de ne pas éprouver ce saisissement qui soulève l'admiration en présence d'une œuvre réussie, que cette œuvre est bien originale, propre à Espérandieu ainsi que le démontrent les graves et nombreuses dissimilitudes relevées par les experts et dont le tribunal a pu vérifier l'exactitude par la comparaison des plans ; il n'y a donc pas eu indue appropriation par la ville ou par le sieur Espérandieu de l'œuvre du sieur Bartholdi, qui est débouté de sa demande avec dépens.

Bartholdi dont pourtant le tribunal a affirmé le talent, vanté les travaux de sculpture, rappelé les succès, Bartholdi fait appel, mais il ne tarde pas à se raviser en signant, le 2 juillet 1866, un acte de désistement pur et simple.

Le jugement du Tribunal de Marseille, qui n'avait fait qu'enregistrer l'opinion des trois experts d'une compétence indiscutée, passait ainsi en force de chose jugée par l'adhésion volontaire et spontanée du vaincu lui-même.

Tout semble fini : il n'en est rien.

Après le Tribunal civil, c'est le tour du Conseil de préfecture ; le long mémoire que Bartholdi va lui présenter ne sera que la reproduction des arguments de M^e Aicard basés sur les mêmes documents, avec, en plus, un essai de réfutation du premier jugement.

Mais la question de propriété artistique est résolue ; le seul point en litige est celui de savoir si le travail de Bartholdi a été suffisamment rétribué par la ville au prix de 8.770 francs. Le Conseil de préfecture porta le chiffre total des honoraires à 12.000 francs.

Le Conseil d'Etat à qui, en appel, la même question fut soumise, arrondit les chiffres et éleva le supplément d'honoraires à 5.000 francs au lieu de 10.000 francs que réclamait le sculpteur.

Pour une phrase de cet arrêt, Bartholdi et ses défenseurs ont mené grand bruit : « Jugement pour jugement, » s'est écrié Eugène Véron, celui du Conseil d'Etat vaut bien celui du Tribunal de Marseille et il a de plus l'avantage de ne pouvoir être suspecté d'être dû à des influences locales. »

Cet arrêt, pourtant, constate une fois de plus que le projet Espérandieu n'a pas été la reproduction plus ou moins déguisée du projet Bartholdi. Sans doute il déclare résulter de l'instruction que les projets présentés antérieurement par le sieur Bartholdi ont été utilisés par la Ville de Marseille, mais il dit aussi *qu'un autre architecte*, le sieur Espérandieu, a été ensuite chargé de *préparer un nouveau projet* et d'en diriger l'exécution.

Si le projet est nouveau, ce n'est donc pas celui de Bartholdi.

En 1874, nouvelle tentative. Bartholdi écrivit deux fois au Maire de Marseille pour demander que son nom fût gravé au Palais de Longchamp sur une plaque de marbre ; le maire, M. Rabatau, lui répondit qu'« après avoir

» lu les pièces communiquées il n'y avait rien trouvé qui
» lui permit de revenir sur les décisions prises par ses
» prédécesseurs, de modifier les inscriptions commémora-
» tives gravées sur les murs du Palais à une époque où
» l'autorité municipale, parfaitement éclairée sur la part
» d'initiative et d'exécution revenant à chacun, avait dû
» se prononcer en toute connaissance de cause. »

En 1882, la Ville de Marseille, qui avait déjà donné son nom à une grande artère, a élevé dans la cour de l'École des Beaux-Arts un monument à la mémoire d'Henry Espérandieu.

Bartholdi profita de l'occasion pour soutenir que le nom du Palais de Longchamp ne devait pas être inscrit au-dessous du buste avec ceux des autres créations de l'éminent architecte.

On passa outre, mais Bartholdi est encore revenu à la charge et, tout en réduisant de beaucoup ses prétentions primitives, il a saisi encore la justice le 28 janvier 1899 ; ses conclusions demandent au Tribunal de « dire et juger » qu'il est l'auteur d'avant-projets utilisés par la Ville de Marseille et Espérandieu, qu'en plaçant sur le Palais de Longchamp l'inscription qui figure sur la partie droite et en excluant le nom de Bartholdi la Ville a causé un dommage à l'artiste, que sous une astreinte de 100 francs par jour de retard la ville de Marseille devra faire graver sur la plaque de marbre placée dans la frise intérieure du pavillon central le nom de Bartholdi, avec mention qu'il est l'auteur des avant-projets, et qu'en réparation du même préjudice la Ville sera tenue d'exposer en place convenable dans les salles du Musée la maquette de Bartholdi retrouvée à la mairie. »

Cette nouvelle affaire est allée jusqu'en cassation, après être passée par la Cour d'Aix. Le 11 janvier 1905 la Chambre civile de la Cour de Cassation rejetait les prétentions de Bartholdi : la demande actuelle relative au nom seul à graver sur la plaque en marbre du Palais de Longchamp se rattachait comme une conséquence naturelle à la prétention principale et prédominante qu'il était l'auteur des plans et avant-projets ; cette demande sou-

levait au fond et dans son ensemble une question de propriété artistique de la compétence de l'autorité judiciaire, elle s'agitait entre les mêmes parties ayant les mêmes qualités qu'en 1866, elle était donc irrecevable.

Cette fois-ci, le dernier mot a été dit.

Tribunal civil de Marseille, Cour d'appel d'Aix, Conseil de préfecture, Conseil d'Etat, Cour de cassation, toutes les juridictions ont été saisies, tous les degrés ont été parcourus. Longchamp reste à Espérandieu ; son nom seul figure sur la plaque commémorative.

Quant à Bartholdi, il a jeté un peu partout un assez grand nombre d'œuvres colossales au bas desquelles s'étale sa signature incontestée, le *Vercingétorix*, de Clermont-Ferrand, par exemple, ou encore la *Liberté éclairant le monde*, de New-York, pour ne pas avoir besoin de partager à Marseille une gloire que la justice humaine a réservée à Henry Espérandieu.

N'ayant pas la prétention d'écrire la biographie complète d'Espérandieu, je n'ai pas parlé des divers concours auxquels il prit part à Paris, au Havre et ailleurs et qui furent pour lui autant de succès.

Il en est un pourtant que je ne puis passer sous silence, celui qui s'ouvrit à Nîmes en 1860 pour la construction de l'église Saint-Baudile. Le projet d'Espérandieu portait le n° 15.

Voici comment s'exprimait à son sujet la Commission du concours :

« Le projet n° 15 présente les formes les plus heureuses » et les plus neuves. L'aspect général en est même séduisant et il révèle un artiste du plus grand mérite ; le » campanile isolé ainsi que les fonts baptismaux, l'élégante coupole qui couronne le transept forment un » ensemble des plus satisfaisants. » Suit une critique des dispositions intérieures.

Le projet d'Espérandieu est classé deuxième avec une prime de 2.000 francs.

Le rapport continue : « La Commission exprime le vif » regret que l'insuffisance ou le défaut des dispositions

» intérieures de ce projet ne permette pas d'en proposer
» l'adoption pour être exécuté, malgré la distinction de
» forme et le mérite artistique qui le recommandent aux
» sympathies des hommes de goût. »

Dès qu'il apprit ce résultat, Vaudoyer écrivit la lettre suivante :

» Paris, le 22 octobre 1860.

» MON CHER ESPÉRANDIEU,

» Je vous fais mon bien sincère compliment du succès
» que vous venez d'obtenir à Nîmes ; peut-être auriez-
» vous dû avoir le 1^{er} prix ; c'est plus que probable que
» vous le méritiez, mais la manie du gothique vous a fait
» du tort. En somme je suis de votre avis et je crois qu'il
» vaut mieux que vous n'avez eu que le second. Dieu sait
» les ennuis que vous auriez eus pour l'exécution. Puis
» c'est très joli de faire des églises, mais toujours des
» églises, cela devient fastidieux, j'aimerais mieux vous
» voir faire autre chose. Mille amitiés.

» VAUDOYER. »

Je citerai enfin partie de la réponse d'Espérandieu à la lettre par laquelle le Maire de Nîmes, M. Paradan, lui communiquait les conclusions de la Commission du concours et lui adressait d'agréables compliments.

» Je suis on ne peut plus touché du jugement bien-
» veillant que vous avez bien voulu porter sur mon travail
» et je vous remercie, M. le Maire, de la récompense flat-
» teuse qu'il m'a valu. C'en était déjà une pour moi, dût
» ce travail passer inaperçu, que la satisfaction d'avoir
» accompli ce qui me semble un devoir envers ma ville
» natale, mon vœu le plus cher étant d'être appelé un
» jour à participer, dans la mesure de mes forces, aux
» soins de son embellissement. »

Mais Espérandieu ne pouvait pas rester sous le coup des appréciations de la Commission relatives à l'insuffisance ou au défaut des dispositions intérieures de son projet : il reconnaît que tout n'était pas au point dans cette première étude, mais il assure que sept ans de travaux dans les églises et pour les églises l'ont familiarisé autant que quiconque avec ce genre de construction.

Espérandieu en prit son parti ; oserai-je, au nom de tous ceux qui ont vu le projet rejeté, qui l'ont admiré, manifester un vif regret qu'il ne l'ait pas exécuté ? Je crois qu'il faut l'oser.

A notre époque de curiosité souvent indiscreète, il ne nous suffit pas de connaître un artiste par ses œuvres, nous voulons savoir ce qu'il a été, ce qui s'est agité dans son cerveau, nous voulons qu'on nous dévoile ses pensées intimes, son idéal. En déshabillant ainsi le grand homme, on le rapetisse souvent ; il en est pourtant qui résistent à cette divulgation et Espérandieu est de ceux-là.

Tout jeune, alors qu'on l'occupait, à je ne sais quel titre, aux travaux de l'Eglise Saint-Paul (ce protestant aura surtout travaillé dans les églises), il avait eu la chance d'être distingué par Qucestel : ce fut Questel qui décida sa famille à l'envoyer à Paris et qui le soutint pendant toute sa vie de ses conseils et de son amitié. Il avait déjà le feu sacré et le souffle créateur.

Tous ceux qui l'ont connu disent que le cœur de l'homme était à la hauteur de l'imagination de l'artiste, noble et modeste à la fois ; charitable, sincère, se donnant sans arrière-pensée. Ernest Roussel a décrit, pour en avoir été le témoin, le désespoir de ses jeunes élèves entourant la couche funèbre de leur maître et s'écriant à travers leurs sanglots : « Nous avons perdu notre père ! »

Mais, en dehors de ces témoignages unanimes, nous avons l'écriture même d'Espérandieu se révélant penseur, écrivain, poète, comme en se jouant ; nous avons le Journal de sa vie auquel j'ai emprunté déjà nombre de citations, journal qui est bien comme le miroir pittoresque de son intelligence, journal illustré à toutes les pages de croquis, de dessins, de lignes et de chiffres.

En dehors de ce Journal, il a publié, en 1872, dans la *Revue générale de l'architecture*, une étude on ne peut plus curieuse sur la forme et la coloration des édifices ; elle est intitulée : *le Sentiment et l'Architecture*.

Espérandieu y compare la forme des monuments au degré de civilisation d'un peuple, à sa religion, ses mœurs,

ses habitudes, à son climat et à la nature des matériaux. Suivant sa méthode favorite, la preuve par l'image suit la démonstration ; ici ce sont les pyramides, là un temple grec, plus loin une cathédrale gothique. Ecoutez : « Si le » ciel est pur, la forme des édifices est calme et pure, » une belle arête blanche se détachant sur un ciel bleu » produit à elle seule un effet saisissant. Si le ciel est » brumeux, la forme se complique : à quoi bon des arêtes » pures qui seraient salies par la pluie ou voilées par le » brouillard ? Si le terrain est plat, la forme pyramidale » prévaut parce qu'elle est aperçue de loin et remplace » pour les yeux la montagne absente. Si le terrain est » tourmenté, on aime l'angle droit et les formes cubiques » qui contrastent avec les lignes obliques du sol. La » grande pyramide d'Égypte au sommet d'une montagne » ajoutera peu de chose, au pied elle passera inaperçue.

» Le couronnement, dit-il encore, est une coiffure ; la » coiffure d'Obbatus ressemble au couronnement de la » Tour des Vents à Athènes ; pourquoi ces formes pures » et simples ? Parce que ce grec, favorisé des dieux, est » né beau sous un ciel pur. Pourquoi ce chinois retrou- » se-t-il les bords de son chapeau, le bout de ses chaus- » sures et les angles de ses toits ? Parce qu'il a les yeux » et les pommettes relevés. Pourquoi ce kabyle n'a-t-il » pas de chapeau ? Parce qu'il n'a pas de maison ; s'il se » fait un chapeau, ce sera à l'image de sa tente. Pour- » quoi ces grands cônes si peu rationnels et si gênants » sur la tête ? Parce qu'au moyen âge, époque triste, » l'homme est maigre et qu'il voit *pointu* (flèches, coiffu- » res, souliers à la poulaine, tourelles de donjon). La » femme de Terracine a une terrasse pour coiffure, com- » me sa maison. Pourquoi ces formes bombées ? Voyez le » nez d'abord : ce nez là, les coupoles et les turbans vont » ensemble. Pourquoi sous le roi Soleil fait-on ces faux » pignons qui s'élèvent plus haut que le toit qu'ils de- » vraient accuser ? Parce que le souverain a le goût des » faux toupets. »

Et de curieux dessins opposent chaque type de coiffure d'homme ou de femme au monument de son époque et ensuite les vêtements aux façades des édifices.

Le tout est entrecoupé de règles, d'articles de foi qu'il livre aux jeunes architectes ; mais chaque artiste a sa manière à lui : tel fera grand dans un édifice de petites dimensions, tel fera petit dans un monument immense ; aussi termine-t-il par ce précepte prudhommeque et pourtant peu facile à suivre : « S'abandonner à son propre » sentiment ; pour cela, tout voir, tout connaître et tri- » turer tellement les connaissances acquises que l'assi- » milation en nous soit complète ; prendre conseil de tous, » mais ne jamais suivre un conseil que le lendemain. »

Si nous-mêmes, nous prenions conseil d'Espérandieu, en ouvrant le volume des *Révélations posthumes* où le frère d'Henry et des amis ont recueilli nombre de pages du Journal de l'architecte, des pensées détachées ? Peut-être y trouverions-nous profit les uns et les autres, moi en particulier qui serais bien aise, en terminant, de me dégager un peu de cette lourde atmosphère de procédure à travers laquelle je vous ai péniblement entraînés.

Cueillons donc au hasard de la lecture quelques-unes de ces pensées d'Espérandieu ; le moindre commentaire en altérerait la saveur.

« Un tombeau est un petit monument élevé par une » petite douleur à un grand orgueil.

» Un homme sans amour-propre est un couteau sans » manche, on ne sait par où le prendre.

» L'artiste oublie sa personnalité ; il n'est pas plus né- » cessaire à l'architecte d'avoir la foi pour construire une » église qu'il ne l'est à Corneille d'être païen pour faire » parler des Romains.

» En fait d'art, il vaut mieux parler français comme ma » portière que latin comme Cicéron.

» Trop de clairvoyance obscurcit, trop de finesse nuit » dans les choses humaines : on ne prend pas un micros- » cope pour regarder un éléphant.

» Le mérite n'est pas si inutile qu'on le croit ; c'est ce » qui sert le plus après le savoir faire. La première place » en ce monde appartient au plus intrigant, la deuxième » au plus capable.

» La comédie prétend corriger de leurs défauts l'Avare
» et Tartuffe, deux hommes qui n'ont jamais mis les pieds
» au théâtre.

» Rien n'est méchant comme la bêtise ; on peut deve-
» nir bon à force d'intelligence. »

Parfois le tour est moins solennel, plus humoristique.

« Etre décoré serait charmant si cela ne vous privait
» pas du plaisir de s'entendre dire de temps en temps :
» comment se fait-il que vous ne soyez pas décoré ? La
» croix d'honneur, c'est comme le choléra, il ne faut pas
» en avoir peur ; fais ce que dois, ne mange pas trop de
» melon, ne bois pas trop à la glace et soucie-t-en comme
» de colin-tampon. »

Ceci est de 1865 : Espérandieu fut fait Chevalier de la
Légion d'honneur le 1^{er} août 1868.

Mais il faut se borner.

Un mot encore sans lequel la figure d'Espérandieu ne
serait pas complète. Il a dit : « J'aime à relire des vers
que cependant je sais par cœur ; il y a là un plaisir des
yeux comme à voir la fumée de son cigare. »

Il n'aimait pas seulement à lire ou relire les vers, il en
composait lui-même, non pas qu'il ambitionnât la gloire
du poète ; simple délassement plutôt, douce distraction
d'artiste talonné par le besoin de se dire à lui-même les
secrets de son âme et les rêves de son cœur.

Nous lisons dans son journal en 1856 :

« Voilà six grands mois que je n'ai pas commis un seul
» vers. Le malheur n'est pas grand pour la poésie ; cepen-
» dant je sens que ce goût est chez moi plus vif que
» jamais. Après tout, est-ce un délassement plus bête que
» le jeu de dominos ? Ingres joue du violon et Victor-Hugo
» fait d'atroces dessins. Pourquoi un architecte ne ferait-il
» pas de mauvais vers ? Je n'en fatigue personne et nul
» être au monde ne s'est endormi en me lisant.

« Il est des fleurs que le bon Dieu fait éclore dans les
» îles désertes, loin de tous les regards et qui fleurissent
» sans qu'on les ait vues ; mes vers seraient comme ces
» fleurs s'ils en avaient le parfum. »

Les *Révélations posthumes* contiennent une cinquan-

taine de pièces ou poèmes choisis dans un bien plus grand nombre.

Je vous lirai ce simple sonnet :

J'aime la truelle et la lyre,
Je bâtis et je fais des vers.
Faire des vers n'est qu'un travers,
Les montrer, dit-on, c'est le pire.

Le pire, non — je vais vous dire
Le secret de mes goûts divers :
Mes pièges ainsi découverts
Machiavel vous fera sourire.

Si je construis un monument,
Ma Muse alors paraît correcte,
On me croit poète vraiment.

Ai-je soif d'autre compliment ?
Je lis mes vers et bravement
On m'appelle grand architecte.

Comme moi, comme tous ceux qui ont vu Marseille, et nous sommes légion, vous penserez que ce n'est pas seulement en lui opposant ses vers qu'Espérandieu mérite d'être appelé grand architecte ; mais cette qualité ne saurait nous faire oublier qu'Espérandieu fut aussi un écrivain délicat, un penseur ingénieux, un poète abondant. Si à tous ces titres vous ajoutez qu'il passa sa jeunesse dans notre cité, qu'il y repose pour l'éternité, vous approuverez, j'en suis sûr, le sentiment qui m'a poussé à vous parler de lui, ce soir, à retracer, aussi fidèlement que j'ai pu, quoique d'un crayon inhabile, cette sympathique et noble figure d'Henry Espérandieu.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE NIMES

pendant l'année 1904

PAR

M. L. ENJALBERT,

président sortant.

MESDAMES, MESSIEURS,

Rien n'est plus élastique qu'un compte rendu. L'Académie, émue de l'extension que quelques-uns d'entre eux avaient prise, a désiré que, désormais, ils fussent courts. On a même vaguement murmuré, sans prendre il est vrai de décision ferme à ce sujet, que leur lecture ne devrait pas durer plus d'un quart d'heure.

Un tel vœu n'est-il pas quelque peu cruel ? Supposez, en effet, Messieurs, que, dans le cours des âges (il faut tout prévoir), se rencontre un président qui, sur le point de passer à l'état de majesté déchue, essaie, en prolongeant quelque peu son chant du cygne, d'éloigner ce moment redoutable. . C'est alors qu'on lui dit : soyez bref ! Il comptait peut-être sur l'adieu suprême pour vous faire part d'une moisson de réflexions qu'il avait amassées en écoutant vos travaux, en suivant vos discussions, en surprenant ici ou là quelque velléité diplomatique. Mais il doit se restreindre, et peut-être s'aperçoit-il, une fois de plus, que c'est surtout quand on devrait se taire... qu'on a envie de parler.

En attendant l'apparition du président dont je viens d'esquisser les sentiments, apparition peut-être très lointaine, ne vous scandalisez pas si, avant d'aborder mon compte rendu, je me permets une courte promenade autour de mon sujet, si je me demande ce qu'on pense de nous ; si, sans trop écouter aux portes, j'essaie de me rendre compte des approbations et des reproches qu'on nous adresse. Un petit examen de conscience, bon pour les individus, ne saurait nuire à une Compagnie.

Eh bien, parmi ceux qui ne nous connaissent pas, il en est qui prétendent que nous sommes trop solennels. Mais le mot solennel prête à bien des interprétations. En ce qui nous concerne, prenons modestement la meilleure. Si l'on entend par là que nous gardons vis-à-vis les uns des autres des façons polies, que nous n'usons que d'un langage parlementaire, que nous ne nous permettrions pas, par exemple, de traiter de crétin un confrère ne partageant pas notre opinion, oui, nous sommes solennels et nous nous en glorifions.

On nous reproche encore un style qu'on qualifie, avec un sourire quelque peu narquois, d'académique. — Je me suis demandé ce qu'on pourrait bien entendre par là. Voudrait-on dire, par hasard, que, quand nous parlons devant la docte assemblée, notre phrase prend un tour laborieusement périodique, revêt une forme quelque peu oratoire, s'orne d'épithètes pompeuses, et affecte je ne sais quel caractère de classique artificiel ? Messieurs, les imitateurs de M. de Fontanes ont pu se rendre coupables du crime dont on nous accuse ; mais, au nom du ciel, qu'on ne généralise pas outre mesure ! Il est vrai que les circonstances, les milieux, l'allure des gens devant qui nous parlons ou auxquels nous écrivons, exercent une inévitable influence sur notre façon de dire. Ainsi, Doudan, si alerte, si vif dans la plupart de ses lettres où il met la bride sur le cou à sa plume, Doudan a une phrase hésitante, embarrassée chaque fois qu'il s'adresse à Guizot. Evidemment le sévère Guizot l'intimide, et aussitôt la phrase s'enfle, les qualificatifs se multiplient, les pointes s'émoussent, l'esprit s'évapore. Messieurs, n'est-il pas

vrai, quoi qu'en disent certains esprits chagrins, que nous ne sommes ni intimidants, ni intimidés ?

Que prétend-on encore ? Que nous serions imbus de quelque esprit de coterie. Entendons-nous, Messieurs les Aristarques. Si vous voulez nous reprocher par là d'avoir un certain esprit de corps, nous accueillons votre critique, comme un éloge. C'est que l'esprit de corps nous est d'autant plus nécessaire que notre Compagnie se compose d'éléments très divers, et que l'écho des discussions sociales, politiques, religieuses, doit mourir à sa porte.

Soit, reprend-on ; mais n'êtes-vous pas une société d'admiration réciproque ? L'académicien n'a-t-il pas le rare privilège, quoique parfaitement bien portant, de s'entendre louer, comme s'il était mort ? N'avez-vous pas institué ce qu'on pourrait appeler : l'éloge entre vifs ? — Je répondrai d'abord que cette pratique est moins constante qu'on ne le pense. Il arrive même parfois que tel académicien traite les morts eux-mêmes comme s'ils étaient vivants. Tout dernièrement, M. Brunetière n'a-t-il pas parlé de Legouvé et de Sainte-Beuve en justicier plutôt qu'en flatteur ? Bien plus, dans bien des réceptions à l'Académie française, le nouvel élu n'a-t-il pas si bien servi de cible à l'immortel qui le haranguait, qu'à sa sortie de l'Institut, on aurait presque pu le prendre pour un de ces Saint-Sébastieniens de l'Ecole italienne plus couverts de flèches qu'une pelotte d'aiguilles. J'ajouterai que, si un murmure approbatif est de rigueur après toute communication faite à notre Compagnie, ce murmure n'est pas toujours l'expression d'un élan d'enthousiasme.

D'Alembert disait un jour à son fils : « Si tu veux passer pour un homme d'esprit, en toute occasion, dis que c'est mauvais ; mais garde-toi de dire pourquoi. » Ils ne sont malheureusement que trop nombreux ceux qui suivent le conseil de l'encyclopédiste. Aurions-nous, par hasard, à faire notre *mea culpa* de ne pas être de ceux-là, à préférer approuver que blâmer et, quand nous sommes réduits à cette alternative, à nous imposer l'obligation de savoir et, au besoin, de dire pourquoi nous blâmons ? Enfin, quel est le peintre qui n'a parfois flatté son modèle ? La grande

affaire, pour nous comme pour lui, c'est que le portrait soit ressemblant.

Ai-je épuisé l'énumération des critiques auxquelles nous sommes exposés ? Non. On trouve encore qu'en général, le champ d'investigation des Académies de province est trop restreint, qu'en s'absorbant dans une menue érudition locale, l'esprit de leurs membres contracte une certaine myopie. A cela nous répondrons d'abord qu'on peut devenir presbyte en embrassant un trop vaste champ de vision ; ensuite que ces monographies, ces découvertes archéologiques ou linguistiques dont, jadis, on faisait trop bon marché, sont destinées à rendre les plus grands services, car, quoi qu'on en dise, ce sont là les éléments de l'histoire future.

Il est vrai qu'au premier abord leur nombre semble écrasant pour les écrivains de l'avenir. Mais, à la réflexion, ces craintes se dissipent : nous sentons que tout dépend de leur mise en œuvre. C'est, en effet, dans ces détails, minuscules en apparence, que le véritable historien puisera des éléments de vie. Aussi, ceux-là seuls méditeront demain les érudits d'aujourd'hui qui se seront imprudemment chargés d'un trop lourd fardeau. Quant aux autres, ils voueront aux Académiciens du passé une sincère reconnaissance.

En mars 1904, notre Académie a perdu l'un de ses membres les plus respectés, les plus aimés : M. le général Bertrand. Homme de conscience et de cœur, le général Bertrand, à peine admis dans notre Compagnie, s'y distingua par son assiduité à nos séances, par la bienveillante attention qu'il prêtait à la lecture de nos travaux, par la compétence et la lucidité avec lesquelles il traita des sujets militaires, historiques ou géographiques rentrant dans le domaine de ses études préférées, de ses préoccupations professionnelles. D'un commerce aimable et sûr, le général Bertrand entretenait avec ses collègues les plus cordiales relations. Aussi garderons-nous de lui un fidèle souvenir.

A côté de nos ombres, nous avons eu heureusement quelques doux rayons de lumière. Bien que nos *Mémoires*

renferment l'historique complet des fêtes célébrées en l'honneur du cinquantenaire académique de M. Gaston Boissier, je dois les signaler dans mon compte rendu. Notre illustre confrère ne nous a pas caché combien il était heureux de se retrouver dans sa ville natale, au sein de cette Académie qui lui avait ouvert ses portes au début de sa belle carrière. Ce n'est peut-être pas sans une légère pointe de coquetterie qu'il nous a parlé de ses quatre-vingts ans, de cet âge exceptionnel qu'il porte avec tant d'aisance et d'une allure si ferme. Dans ses discours, dans ses toasts, notre hôte est complaisamment revenu sur son passé. C'est avec un parfait naturel qu'il nous a donné une sorte d'autobiographie, se réjouissant de ses succès, sans modestie affectée, mais avec une simplicité pleine de charme. Je dois ajouter que son style, toujours alerte, nous a rappelé par sa pureté celui des grands écrivains du XVIII^e siècle. Notre Compagnie conservera fidèlement, et non sans quelque fierté, le souvenir de ces inoubliables journées.

C'est aussi sous la présidence de M. G. Boissier qu'a été inauguré le gracieux monument de notre confrère le peintre Charles Jalabert. L'Académie fut heureuse de prendre part à cette cérémonie et de rendre hommage à l'artiste éminent, bien connu de tous, ainsi qu'à l'écrivain délicat que notre président actuel venait de nous révéler.

Le 29 et le 30 mai, nous avons eu l'honneur et le plaisir de recevoir la visite de l'Académie Delphinale de Grenoble. Ceux de ses membres présents à Nîmes furent accueillis, dans une des salles de la Mairie, par M. Reinaud, notre vice-président, qui leur souhaita la bienvenue, et par un certain nombre de nos confrères. Le lendemain, nos hôtes, poussant l'amabilité à son comble, recevaient à leur table hospitalière l'état-major de notre Compagnie. Il est impossible de rêver un accueil plus cordial et plus délicat que celui que nous trouvâmes auprès de nos confrères de l'Isère et des quelques dames qui faisaient partie de l'aimable caravane académique. Nous leur adressons une fois encore l'expression de notre vive et respectueuse gratitude.

En suivant l'ordre chronologique de nos travaux, je dois signaler d'abord la communication de M. Maruéjol sur le *Sosion*. Le *sosion* est un texte sacré gravé sur une plaque de plomb. En quelle langue est écrit ce texte ? Est-ce du bas-Breton, du Celtique, du Ligure ? Chacune de ces hypothèses a eu ses partisans. La grande affaire est de déterminer la signification de l'inscription. Or, cette inscription est difficile à lire, en raison du manque de dureté de la matière sur laquelle elle est tracée. Pourtant, la transcription a été faite par MM. Julian et Maruéjol. Ce dernier, après avoir comblé plusieurs lacunes avec sa maîtrise ordinaire est arrivé à cette conclusion : c'est qu'on a ici un morceau du rituel des funérailles gauloises. C'est d'abord une prière, puis une glose à une divinité. Il y est question d'une offrande et d'un sacrifice à Deme-ter, la terre-mère. Seulement, et c'est là un point des plus importants, contrairement à un dogme traditionnel de l'Eglise chrétienne, c'est l'homme qui s'inflige une douleur pour en délivrer la divinité.

Qu'il me soit permis de rappeler avec quel intérêt sont toujours écoutées les communications de notre savant confrère, combien sont appréciées parmi nous sa verve, sa clarté, sa rare compétence. C'est aussi avec une exceptionnelle puissance d'imagination que, dans les domaines les plus divers, archéologie, linguistique, critique d'art, il comble parfois des lacunes qui feraient peut-être reculer de moins audacieux, ou plutôt de moins érudits. C'est que M. Maruéjol a le mérite, moins fréquent qu'on ne pense, de n'aborder un sujet que quand il le possède à fond. Aussi, malheur au contradicteur qui hasarde une objection ! Il est aussitôt foudroyé par une démonstration lancée d'une voix claironnante, par une de ces répliques victorieuses devant lesquelles on n'a qu'à capituler. Heu-reuses passe-d'armes qui animent singulièrement nos séances et qui mettent sur les lèvres des profanes, témoins de ces pacifiques combats, le mot charmant de Gaston Boissier : « Que deviendrait l'érudition si les savants finis-saient par s'entendre ! »

M. Jouve, chercheur infatigable et heureux, nous a fait

connaître les mémoires de Gaspard de Grasse, grand vicaire et chanoine de Cavaillon (1640 à 1682). A cette époque, Cavaillon dépendait d'Avignon et était comme une représentation, en raccourci, d'une théocratie universelle. Partout se dressaient des Eglises, des cloîtres, des couvents. Il y eut là des moines héroïques, des corporations qui firent beaucoup de bien. Quant au chapitre des chanoines, il s'attacha avec succès à la culture des lettres et des arts.

C'est sans prétention, avec une naïveté non exempte de coquetterie ecclésiastique, que Gaspard de Grasse écrit, pour lui et pour les siens, son journal intime. Ce journal est une sorte de livre de raison qui nous initie à une foule de détails relatifs à la vie, aux préoccupations, à la mentalité des hommes de son milieu. Eh bien, il y a dans ce milieu plus de largeur qu'on ne serait porté à le croire. Notre chanoine, en effet, n'est nullement ultramontain. Il se montre même très bienveillant pour les Juifs. Nous devons d'autant plus remercier M. Jouve de nous avoir révélé cet écrit simple, naïf, sans prétention, qu'il nous a peut-être mieux renseignés sur la société dans laquelle il nous fait pénétrer, que telle dissertation savante dont l'auteur, parfois à son insu, cherche surtout dans les faits qu'il relate des preuves à l'appui de notions préconçues.

M. Jouve, toujours à l'affût de documents originaux, a encore fait connaître à l'Académie divers extraits d'un carnet de route du conventionnel Goupilleau en mission dans le Midi, Notre Compagnie a été particulièrement intéressée par un passage de ce carnet relatif à une visite aux monuments de Nîmes, en 1793, au moment où on démolissait la vieille enceinte des remparts. Ce carnet a été découvert dans les papiers de Goupilleau légués à la bibliothèque de Nantes par Dugast-Matifeux, avec sa riche collection de documents.

Avec M. Lavergne, nous abordons les sujets scientifiques. Notre confrère nous tient au courant des grandes découvertes dont il parle avec une parfaite compétence dans un style précis, élégant et limpide. Ce n'est certes pas sa faute si, parmi ses auditeurs, il en est qui ne le sui-

vent que d'un pas médiocrement alerte sur un terrain qui ne leur est pas des plus familiers. Ainsi, à propos d'un savant mémoire sur l'air liquide, je me vois réduit à vous dire qu'à -180° l'air liquide est en ébullition, qu'on l'utilise dans l'industrie, qu'il a ses applications dans la médecine et qu'on s'en est servi comme explosif pour percer une partie du Simplon.

M. Lavergne nous a aussi donné une étude des plus intéressantes sur le *radium*. Qu'il me soit permis, au lieu de m'exposer à formuler quelque hérésie en matière aussi délicate, d'engager ceux qui voudraient des renseignements précis sur cet intéressant sujet, à recourir à la *Revue du Midi* qui a publié le mémoire de notre confrère. Ils seront certainement heureux, comme je l'ai été moi-même, d'assister aux phases successives de la découverte de ce sel, au pouvoir radioactif le plus puissant qui soit connu, mais dont la longue et pénible extraction est par là même extrêmement coûteuse. Dès maintenant, on semble pouvoir compter sur les vertus curatives du *radium* qui, dans les maladies de peau, détruirait l'épiderme malade et lui permettrait de se reformer à l'état sain.

N'allez pourtant pas croire que M. Lavergne se confine rigoureusement dans le domaine scientifique. Parfois aussi il taquine la muse. Preuve en soit certaine pièce de vers qu'il voulut bien nous communiquer et qui, loin d'être légère, très légère, comme il s'était amusé à nous le faire craindre, ne fut, en réalité que... tendrement sentimentale.

M. Maurin, qui aime l'antiquité, nous a entretenus des campagnes d'Annibal. Grâce à sa verve et à son humour, il a vivifié et comme rajeuni ce vieux sujet. Chemin faisant, il a fait passer un fort mauvais quart d'heure à Polybe qui, paraît-il, n'a guère formulé que des hypothèses sur le célèbre général Carthaginois. En tout cas, Polybe et Tite-Live sont souvent en contradiction. Mais pourquoi seraient-ils plus exacts, plus infaillibles que les historiens modernes qui se trompent si souvent ? Le persiflage et le scepticisme élégant de M. Maurin, appliqués avec beaucoup d'érudition à ces sujets presque épiques, ne manquent pas, à coup sûr, de saveur.

Nous avons aussi beaucoup goûté une étude littéraire de M. Maurin sur Armand de Pontmartin. Ayant puisé directement aux sources, notre confrère, en évitant les hypothèses, n'a mérité à aucun degré les reproches qu'il avait adressés aux historiens d'Annibal. Son travail, très fouillé, très littéraire, très juste, constitue une contribution que ne devront pas négliger ceux qui s'occuperont désormais du critique méridional. Je dois ajouter que M. Maurin a eu le mérite de ne pas trop exalter le saint du jour.

C'est encore M. Maurin qui nous a lu un intéressant travail d'un de nos correspondants, M. l'abbé Bascol, sur les lettres d'un étudiant français à Gœttingue. Cet étudiant était le fils de M. de Fournès, propriétaire du château de Saint-Privat. Nous trouvons là le tableau pittoresque d'une université allemande de 1804 à 1806. Notre étudiant s'était rendu à Gœttingue pour se préparer à entrer dans la diplomatie. Il raconte dans ses lettres ce qui le frappe dans ce milieu, nouveau pour lui, et nous introduit ainsi, d'une façon vivante et en toute simplicité, dans une société dont, au jour le jour, il nous décrit les allures et les mœurs.

Je me bornerai à signaler l'étude de M. Arthur de Cazenove, correspondant, qui nous fut lue par M. Maurin : « L'entreprise d'Aiguesmortes, épisode d'histoire locale au temps d'Henri IV. » Vu l'intérêt exceptionnel qu'offre ce consciencieux travail, l'Académie, dès qu'elle en a eu connaissance, a décidé qu'il serait inséré au prochain volume de ses *Mémoires*.

M. Clavel, travailleur infatigable et fécond, à qui on ne pourrait reprocher de se mouvoir dans un cercle étroit, nous a donné une étude approfondie d'un plaidoyer de Démosthène. Il s'est attaché à démontrer que les discours du grand orateur Athénien, grâce à leur clarté, à leur simplicité, à leur vigueur d'argumentation, n'ont pas vieilli. Aujourd'hui, Démosthène brillerait comme un astre de première grandeur à la barre de nos tribunaux. A l'appui de sa thèse, notre confrère a institué une heureuse et vivante transposition.

Nous devons encore à M. Clavel une étude sur le Panmongolisme japonais et le Panmongolisme russe. Notre confrère n'est pas tendre pour les Japonais qu'il représente comme des félins gracieux et souples, n'ayant de l'enfant que les instincts pervers. Il est vrai qu'en même temps leur faculté d'assimilation, leur sobriété, leur besoin d'expansion, leurs aptitudes commerciales, leur mépris de la mort, en font un peuple d'autant plus dangereux qu'il est plus fort. Quant à la Russie, après ses nombreuses défaites, est-il possible de croire aujourd'hui à sa puissance comme on y croyait encore le 30 juillet 1904 ?

M. Clavel, à propos d'un livre récent de M. Elie Peyron, essaie de répondre, pour son compte, à cette question purement historique : Bazaine fut-il un traître ? Notre confrère est loin d'innocenter le maréchal ; mais il pense que sa responsabilité est atténuée par l'intervention, souvent malencontreuse, de l'empereur. Du reste, il y aurait lieu, d'après lui, à une révision impartiale du procès de Versailles. Je me demande, pour ma part, dans quelle mesure cette révision aurait à infirmer le verdict du conseil de guerre présidé par le duc d'Aumale.

Qu'il me soit permis de rappeler le beau travail de M. l'abbé Delfour, déjà publié dans nos *Mémoires*, « Un latin ». Dans un élan de patriotisme . . . latin, notre confrère attribue à l'esprit latin une influence prépondérante sur la nature et l'épanouissement de l'esprit français. A l'appui de son opinion, il nous a présenté un tableau à la fois ample et délicat de la littérature et surtout de la poésie latines. Avec quelle aisance et quelle justesse M. Delfour s'est mû dans son élément, en évoquant les souvenirs d'Horace et de Virgile ! Puis, à propos de chacun de ces auteurs, il a habilement rappelé les études de Gaston Boissier, le héros du jour qui, plus et mieux que tout autre, a fait revivre, aux yeux de notre génération, le grand passé romain. Et malgré tout, dirai-je à notre savant confrère, n'oublions pas que, comme dans le métal de Corinthe, bien des éléments entrent dans la composition de la mentalité française. Ne serait-il pas regrettable

de passer à peu près sous silence celui-ci, pour attribuer une importance presque exclusive à cet autre ?

A qui devons-nous la découverte de l'Amérique ? Telle est la question que se pose M. Dessaux. D'après certains historiens, Christophe Colomb aurait demandé des renseignements à Toscanelli, savant florentin, sur l'existence de pays inconnus, dans l'autre hémisphère. A cette question, le savant aurait répondu d'une façon affirmative en arguant de la sphéricité de la terre. Et l'on indique, à l'appui de cette assertion, une lettre dont on possède trois versions : une espagnole, une italienne et une latine. Mais les originaux, où sont-ils ? Il y a tout lieu de croire que cette correspondance est apocryphe. Les idées cosmographiques de Colomb seraient le résultat et non la cause de ses voyages. Quant à cette cause, elle serait dans ce fait, mentionné par plusieurs auteurs, qu'un pilote aurait signalé au grand navigateur l'existence d'une terre lointaine.

Quant aux descendants de Colomb, désireux de s'assurer les avantages attachés à la vice-royauté octroyée par le roi d'Espagne à leur aïeul, ils n'ont pas hésité à fabriquer mainte pièce fausse. Dans ce travail, M. Dessaux a fait preuve d'une profonde érudition. Il nous a aussi charmés par la clarté de son exposition.

M. Mazel nous a rendu compte d'une partie du *Dictionnaire de la Bible* par Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice. Cet ouvrage est dû à de nombreux collaborateurs qui, en général, font preuve d'un sérieux désir de tenir compte des résultats de la science. Dans son travail très intéressant, très personnel, notre confrère a fait comme eux : il a manifesté une hardiesse critique qui, à son sens, ne doit pas porter atteinte à l'intégrité de la foi.

Avec M. Fernand Bruneton, nous voici en Indo-Chine. On ne saurait rêver étude plus précise et mieux documentée. Grâce à l'auteur de ce travail si consciencieux et si clair, nous avons été pleinement renseignés sur l'organisation, ainsi que sur le régime économique de notre belle et prospère colonie, dont le territoire est deux fois plus étendu que celui de la France.

Tel est, en raccourci, le bilan des principaux travaux communiqués à notre Académie pendant l'année 1904. En en entendant l'énumération vous aurez certainement été frappés, comme moi, de la variété des sujets abordés. Décidément, nos horizons sont moins étroits qu'on ne le prétend.

Mais je m'aperçois — un peu tard — que j'ai singulièrement dépassé le temps qui m'était octroyé pour la lecture de mon compte rendu. Excusez-moi, Messieurs, je n'y reviendrai plus!



LE SOUVENIR

PAR

M^{me} Marthe BOUCOIRAN-DUBOS,
correspondant.

Il est doux de songer qu'un fil ténu nous lie
A ceux que le Hasard mit sur notre chemin ;
Qui mêlèrent, un jour, leur vie à notre vie,
Et puis nous ont quittés pour suivre le destin.

Dans les heures de rêve et de mélancolie,
Quand le Passé charmeur entr'ouvre son écrin,
Nous évoquons, émus, la chère image amie
De tous ceux dont la main effleura notre main.

Et c'est une douceur à nulle autre pareille,
De réveiller ainsi le Passé qui sommeille,
Et que, d'un simple appel, nous faisons revenir.

Ce don de la pensée au Temps cruel s'oppose,
Brave l'oubli, la mort, survit à toute chose,
Et se nomme, d'un nom très doux : le Souvenir.

CONCOURS ET LEGS

PAR

M. Paul CLAUZEL,

secrétaire perpétuel.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le programme de notre Concours, clos le 31 décembre 1904, indiquait au choix des prétendants une *Etude sur la vie et les œuvres de Henri Révoil* ou *A. Bigot*.

Ces deux personnalités, qui ont si fort honoré leur pays et tant illustré notre Compagnie, méritaient assurément cette désignation. Elles semblaient devoir solliciter l'attention et attirer de nombreux et impatients concurrents.

Il nous est revenu que l'importance du sujet et l'ampleur de l'étude qu'il provoquait avaient, pour *Henri Révoil* dépassé les bornes du Concours et excédé les limites de temps que nous lui avons nécessairement assignées. Les travaux dignes de lui qui se préparent n'ont pu encore nous parvenir.

Notre appel n'aura pas été inutile. *Henri Révoil* aura certainement l'hommage qu'il mérite en des études où l'homme et l'artiste seront analysés, vulgarisés, loués et glorifiés comme il convient.

Pour *A. Bigot*, de récentes publications ont peut-être, dans leur ensemble, et malgré leurs caractères divers et particuliers, arrêté ou découragé les concurrents. Un seul manuscrit nous est arrivé dans les délais utiles. C'est un éloge poétique du cher et grand disparu. Ce n'est pas l'étude souhaitée et recommandée.

Ce travail ne répond en aucune façon aux conditions imposées, aux prescriptions du programme tracé. Son auteur s'en est avisé tardivement. Il a reconnu son erreur, et, ne pouvant mieux faire, il a franchement et loyalement abandonné la lutte ; il a simplement retiré son manuscrit.

Nous souhaitons plus de chance, plus de courage et de persévérance, à ceux qui seront tentés de prendre part à nos concours prochains dont il nous reste à publier les programmes.

Celui de cette année, qui sera clos le 31 décembre 1905, comporte une *Nouvelle* (prose) de trois cents lignes au maximum.

Pour 1906, avec le 31 décembre toujours comme dernier délai pour la remise des manuscrits, nous demandons une *Etude de quelques points intéressant l'histoire de la Révolution française dans le Gard* (personnes, localités, sociétés populaires, corps municipaux, industries, etc.).

Sur les *Legs* de bienfaisance et les *Prix* que nous avons l'honneur et la charge de distribuer, nous n'avons que de brèves indications à fournir.

De la fondation *Maumenet* nous avons gratifié, en proportions naturellement inégales mais conformes, de notre mieux, aux intentions du testateur et aux intérêts des pupilles, six jeunes gens et trois jeunes filles.

Parmi eux, il faut toujours mettre en première ligne, je devrais dire absolument à part, M. Fernand Janin. Ceux qui nous font l'honneur de suivre nos séances se souviennent de ce nom qu'ils nous ont entendus mentionner spécialement et marquer d'une façon très distincte ; ils savent quelle naissante personnalité il désigne et quelles espérances jamais démenties ni trompées nous fondons sur ce jeune homme.

Il vient d'être admis en loge sur un total de dix concurrents de choix triés sur un nombre beaucoup plus considérable pour le Grand Prix de Rome en architecture. C'est déjà un succès. Acquis prématurément, l'an dernier, il fut soudain rendu illusoire par une malencontreuse maladie. Grâce à Dieu, la santé et la vigueur sont revenues à notre protégé. Nous ne doutons pas du triomphe

final, immédiat ou dans un temps plus ou moins rapproché.

Aussi avons-nous été heureux de pouvoir lui donner une nouvelle preuve de confiance et un nouvel encouragement effectif en lui facilitant de tous les moyens à notre disposition l'existence et le travail qu'un long et laborieux séjour en loge rend exceptionnellement pénibles et dispendieux.

L'an dernier, nous avons pour la première fois décerné le *Prix Jules Salles*. Cette année, nulle œuvre ne s'est imposée impérieusement et activement à nos décisions. Nous avons donc résolu, usant de la faculté que nous en a donnée le testateur, de remettre à l'année prochaine l'attribution de ce prix, en doublant, comme il est juste, la somme affectée à récompenser l'élu.

JEANNE D'ARC

PAR

M. Raymond FÉVRIER,
membre non résidant.

I

LA VOIX

Elle l'a vu planer au ciel le Séraphin
Resplendissant. Il crie : « O Jeanne, voici l'heure !
Au nom du Seigneur va, fuis ta douce demeure
Et sauve le pays de France et son dauphin ! »

Jeanne prie, à genoux sous le rayon divin,
Et dit : « Vous voulez donc, Messire, que je meure,
Car je ne suis, hélas ! qu'une fille qui pleure
Dont la force est faiblesse et le courage vain ! »

— « Au souffle des combats tu sècheras tes larmes.
Hâte-toi ; Beaudricourt déjà fourbit tes armes
Et les Saintes du haut des cieux t'assisteront ! »

Alors l'âme vaillante en sa grande détresse,
Un feu surnaturel illuminant son front,
Jeanne se redressa mystique et vengeresse !

II

CHINON

« Gentil Dauphin, pourquoi ne me croyez-vous donc ?
Mes Saintes m'ont parlé sous l'humble toit de chaume...
Dieu maintenant, vous dis-je, a pitié du royaume,
Pitié de vous, pitié du peuple à l'abandon.

Gentil Dauphin qui serez roi, faites-moi don
De gens d'armes portant la cuirasse et le heaume ;
Et, l'étendard au poing, une lance en ma paume,
Je délivre Orléans. Puis aux sons du bourdon

Reims nous ouvre ses murs et dans la cathédrale
Je vous mène sacrer en pompe triomphale ! »
— « Pas n'est besoin de gens, si Dieu lutte avec toi,

Pour vaincre les Anglais et dégager la Loire. »
— « Allons, trêve aux discours. Les soldats, par ma foi,
Batailleront, et Dieu donnera la victoire. »

III

ORLÉANS

Naguère grands jureurs comme des mécréants,
Tous, La Hire, Dunois, Armagnac et Xaintrailles,
Se sont signés, dévots au Dieu fort des batailles,
Depuis que la Pucelle entra dans Orléans.

Manants, vilains, bourgeois se haussent aux géants
Sur les pas de la Vierge, à l'assaut des murailles.
La bombarde vomit le fer et les pierrailles.
Des Tournelles enfin croulent les murs béants.

Jeanne tombe ; son sang jaillit, mais la guerrière,
Excitant les soldats, prie et l'armée entière
Se rue aux échelons en un suprême élan.

L'Anglais fuit. Orléans est sauvée et la France,
Râlante sous Bedford qui meurtrissait son flanc,
Bondit et salua d'un cri sa délivrance.

IV

REIMS

Les comtes, les marquis, les ducs et les barons
Aux surcots chamarrés d'or fin sont là. La foule
Déborde par les nefs, roule comme une houle
Et s'écriant : « Noël ! » brandit ses chaperons.

Sur le prince chaussé d'éclatants éperons
L'évêque étend les bras et de la sainte Ampoule
Le chrême consacrant solennellement coule,
Tandis que mugit l'orgue et sonnent les clairons.

Puis Charles sept revêt la blanche dalmatique
Et le manteau pourpré qui descend magnifique
Jusqu'aux tapis fleuris de lis et de jasmins.

Et debout à l'autel ruisselant de lumière,
Jeanne ombrage le roi des plis de sa bannière
Où Dieu trône, portant le monde dans ses mains.

V

ROUEN

Le procès .

« Jehanne, croyez-vous être en état de grâce ? »
— « Ah ! si je n'y suis point, Dieu m'y fasse venir ;
Et si j'y suis encor, Dieu veuille m'y tenir. »
-- « Dites pourquoi le populaire avait l'audace

De baiser votre main, vos habits et la trace
De vos pieds. » — « Je ne sais ; tel n'était mon désir ;
Mais il faisait ainsi sans doute par plaisir,
Mon cœur ayant toujours pris part à sa disgrâce. »

— « Satan n'avait-il pas sur vous de noirs desseins ? »
— « J'aime notre Seigneur et la Vierge et les Saints...
Ne m'interrogez plus, messires : je suis lasse

Et dans vos questions mon esprit s'embarrasse.
A Dieu renvoyez-moi ; c'est mon plus cher souci
Car de par Dieu je viens et n'ai que faire ici. »

VI

Le supplice

Hérétique, relapse, apostate, idolâtre,
Jeanne priait, baisant de ses regards la croix
Qu'Isambart lui tendait une dernière fois.
Liée à triple tour sur l'échafaud de plâtre,

Elle évoquait les soirs heureux autour de l'âtre.
Elle entendait encor les ineffables voix
Des Saintes lui parler aux clairières des bois.
Quand le soleil sombrait à l'Occident rougeâtre...

Et tandis que sa chair grésillait sous le feu,
Sa grande âme, envolée au firmament de Dieu,
Vers la splendeur, la gloire et le bonheur suprême,

Rayonnante d'amour et de sérénité,
Par delà les clameurs, l'insulte, le blasphème,
Monta dans le ciel pur de l'immortalité !

LOU CHOT ET LOU MOUISSET

PAR

M. Jules GAL,

membre résidant.

Un mouisset, viel souldat, un marri cerca-brega,
Acamejant una lupega,
A Dions, dinc lou bos escur couma la pega,
La niuè s'era perdu.
Anava, veniè, roudava,
Bravament aredu,
Is cabassa s'entrepachava :

« Tournamai ! attentiou . . . » fasiè pa que gemi,
« Es que per tout eici trevoun mis enemi,
» Que lèu à sis pourtau clavelarien mis ala,
» Se me tenien ! — Et piei, moun estouma davala
» Dinc mis bôtel. Es tard, seriè tèms de dina. »
— « Eh ! l'ome ! De qu'aves ansinda à roundina ?
» Ya n'houra que viras toujours ou mema rode.
» De que cercas ? Que vous adujarai se pode »,
Ye fai un chot banut quilla sus un ramel.
Lou mouisset, que l'ourias pres d'un cop de capel,
Pamens fai lou farot, mai tramble per sa pel.
« Eh ! cerque moun camin, cousta de la Coumeta,
» L'ami, s'avias una brouquetta,
» Ou se poudias me dire ente deve passa ? »
— « Es aisi, dis lou chot. Tenes, siei pa pressa
» Et voou vous ye mena. Prenes ma man,
» Suvisses-me ; passe devant.
» Mais me quiches pas trop. Vosta arpa es una espigna
» Que me pounis et m'engroufigna.

- « Chut, chot, chut », marmoutis lou mouisset, « parlen
» Me sembla qu'ai ausi de brut [plan,
» Darriès une mata de bruc.
- » Fariè pa bon per ieou d'estre pres per lis blu. »
Un pau pu liuen, sourtis d'aquella escuresina,
« Nous sen, dis lou Mouisset, sarras de la cousina ;
» Ma febre passa. Eici risquan paren
» Ras de nostis amis, ras de nostis paren,
» Anen, adioussias et merci.
- » M'aves tira d'emboul, agues pa de souci
» Per vous et per vostra nisada.
» Fisas me la, que sera bien fisada.
» Mais per que me troumpe pa
- » Tiras me soun pourtrait. » — « Vous poudes pa troumpa :
» Escoutas, ai pa qu'una chota
» Bravouneta et pichota,
» Et pa qu'un chot
» Bravounet et pichot.
- » Soun fin couma 'n velous, poulis couma 'n anel.
» L'autre jour, soun cousin, un brave duganel
» Que ven de tèms en tèms veilla dinc nostra bauma,
» Disiè : Que soun galan (n'era tout enflouca),
» Ende sa testa d'avoucat,
» Sis grands iuel amistous et round couma de pauma
» Et sis plouma d'argent que fan gaud à touca. »
- « Vai ben », l'autre respond, « me sembla que lis vese,
» Poulis, poulis couma lis miou. »
Lou chot se couflè couma 'n pese.
« Bonjour. » — « Bon vespre. » — « Adiou. » —
« Adiou. »

Quauquis semmana après, lou souer d'una batailla,
Lou mouisset devistè dinc un roc, sus la pailla,
Dous paure et trassa passeroun
Qu'à pena s'avien lis canoun.
De mort lou viel mouisset era pa 'ncara abounde.
Pamens n'aviè tuia de mounde
Et n'aviè fa de michant cop
Desempiei lou matin : « Zou ! desquillas aco !

- » Es pa per lis manja. Farien marri fricot.
» Mai vole pa que siegoun vis per ma mouissetta
 » Que de la pouu
 » Fariè sis ioou
 » Davant l'houra que fouu.
» Et ieou sus lou moument n'en fariei l'oumeletta
» Per pa agudre d'enfant que n'en serien marca.
 » Segur n'aimariei mai pacap
 » Que de tant lai. Quau voou jinqua ? »
Un souldat lis afusta ende sa carabina.
Un bon cop de fusil, lis vejaqui d'esquina ;
 Lou tireira era pa manchot.
Juste end' aquel moument, veici veni lou chot.
 Trouvant sa nisada abourida,
 Fai d'espetaque et ploura et crida.
 « Es pa ce que m'avias proumes, »
 Dis ou mouisset, « quand l'autre mes
» Vous tirere dou bos ente kujès mouri.
» Ce que devias garda lou venes d'abouri.
 » Ah ! messorga et traitisa,
 » Paraula de mouisset, nescie quau se ye fisa. »
— « Simple », l'autre respond, « ara que soun ou souu,
 » Espinchas lis. Lis pos miel veire.
» Lou pourtrait que n'as fa, tant pis s'aco te doou,
» Semblava à tis enfant, couma 'n ase en d'un bioou.
 » Un autre cop fretaras miel lou veire
 » De tis luneta et me faras pa creire
 » Que lis chot fan de canari.
» Ara lou mau es fa, lou pode pa gari. »

Eh ben, ieou, lou mouisset, l'ouriei manda 'n galera.
Lou chot, quand disiè « Soun pouli », disiè vrai ;
Chot mais poulis, poulis mais chot, semblan soun pera.
Un chot que semblariè 'n canari, seriè lai.
Et trouvas pa moun Chot ben brave et pa renaire ?
 N'y a que disoun toujours que tout vai mau,
Que ploou trop ou pa proun, que fai fre, que fai cau,
Que y oura trop de vin, ou que n'ouran pa gaire,
De diable de carriera et de diable d'oustau,

De fougnaire, de roundinaire !
Viva lou mounde countent
Que vous faran veire en risent
Toutis sis quissau et sis dent.
Soun gaillard, an d'argent, de pan à la panieira,
Sa fenna es tant bona oustalieira,
Sis enfant soun poulis, sis ioou an dous rousset.
Et soun lis pus herous... quand y a pa de mouisset.

L'ENTREPRISE D'AIGUESMORTES

PAR

M. A. de CAZENOVE,
correspondant.

Il est difficile de se faire, à distance, une idée de ce qu'il en coûta à Henri IV pour reconquérir son royaume : ce qu'il lui fallut d'adresse, de finesse, d'intelligence pour se faire une France pacifiée et unie est inimaginable. Ses merveilleuses qualités naturelles, combinées avec un tact parfait, avec une connaissance des hommes profonde, et aiguisée par les vicissitudes, firent loyalement réussir ce Béarnais dont un dicton local traite les compatriotes de « faux et courtois ».

S'il est relativement aisé de le suivre sur les champs de bataille, ou dans les négociations qui ont pour théâtre ou pour objet les régions du Nord de la France, il est extrêmement difficile de se représenter son rôle dans les provinces méridionales, où son pouvoir est contesté et où son action se diminue par la distance.

Entre les restes de la Ligue et les séditions des grands, sur qui s'appuierait-il aux extrémités de son royaume ? A côté des Montmorency qui tiennent pour lui le gouvernement de Languedoc, ne se dresse-t-il pas un autre Montmorency, Fosseuse, pour attiser la Ligue en Gévaudan ?

Si les grands cherchent à échapper au pouvoir royal, c'est sur des gens de moindre importance qu'il comptera pour rétablir l'unité qu'il a en vue. Ce ne sont pas toujours, d'ailleurs, ses anciens compagnons d'armes ni ses

coreligionnaires en qui il se confie le mieux. C'était un catholique, ce Du Rollet qui, le premier, lui rendit sa place en lui ouvrant spontanément les portes du Pont de Larche dès le mois d'août 1589 (1) ; en 1591, d'après Cayet et de Thou, c'est encore lui qui par ses intelligences obtint la soumission de Louviers.

En regard de ces adhésions de la première heure, venues d'un ennemi, l'histoire enregistre bien des défections suggérées par l'intérêt à ceux-là même qui auraient dû être les plus chauds partisans du prince. C'est un de ces revirements, si fréquents à cette époque instable, que nous tentons de raconter.

I

Abdias de Chaumont, seigneur de Bertichères, avait servi, avec son frère aîné, Jean, sieur de Guitry, dans la campagne de 1570, sans y compter, toutefois, comme il le fit plus tard, parmi les principaux chefs huguenots. Son mariage le fixa dans le Bas-Languedoc aux environs immédiats de Sommières où il tint la baronnie de Montredon et la terre de Lèques, du chef de sa femme, Madeleine Du Pleix. Elle était fille d'Antoine, baron de Lèques, gouverneur d'Aiguesmortes. Le mariage eut lieu à Marsillargues, le 6 septembre 1587.

Le vieux Du Pleix résigna peu après, en 1596, sa charge à son gendre, Bertichères, qui conçut bientôt l'idée de se rendre indépendant dans cette forteresse, perdue, alors comme il y a peu d'années encore, dans ses marais et dans ses fièvres, mais tirant de sa situation voisine du Rhône une importance stratégique considérable et, à un point de vue plus matériel, de gros revenus des salines toutes proches de Peccais.

(1) Berger de Xivrey, *Lettres missives*, t. IV. Lettres du 25 juillet 1596. « Il m'a si fidèlement servy et sert encore tant à mon commandement que j'ay occasion de me souvenir de luy... » (Henri IV.)

Les chemins d'accès vers Aiguesmortes étaient à peine tracés : ceux des sénéchaussées de « Tolose, Rouergue, Quercy, etc. », disent les comptes-rendus des Etats du Languedoc, « sont en si ruineux estat, que le négoce demeure du tout entermis ». Seule, la communication qu'ouvre le Rhône restait libre en tout temps et la pensée d'envahir par là le centre de la France est venue fréquemment à l'esprit de nos ennemis.

Aussi ce point était-il particulièrement défendu. La chaussée qui s'en allait vers le Nord était gardée par la tour Carbonnière avec 16 soldats comme garnison. Le fort de Peccais, qui protégeait les salines et la côte, était occupé par 18 hommes payés mensuellement 84 écus 40 sols. La garnison d'Aiguesmortes était de 127 hommes — un de moins qu'à Montpellier — et ils étaient inscrits sur l'état public mensuel de la généralité pour 616 écus 40 sols.

Ces trois places figuraient au nombre des villes de sûreté accordées aux huguenots et payées par les trésoriers-généraux de l'extraordinaire des guerres. Cette question de paiement va devenir celle sur laquelle se fera la rupture entre Bertichères et l'autorité royale. Sully constate que, en 1595, « les peuples du Languedoc étaient asprement poursuivis et merveilleusement vexés » en raison des sommes dues par eux dont les arrérages étaient « prethendus par les gouverneurs et capitaines des pays et places ».

Déjà, en février 1595, la garnison n'avait pas été payée. Un impôt spécial avait été levé en Languedoc pour faire face à cette situation. Il se nommait la cruc sur le sel. Les 14 greniers à sel de la province devaient fournir 16 sols d'impôt sur chaque minot de sel sortant de leurs magasins. L'origine de cette taxe était la nécessité de construire un fort à Peccais, fort qui devenait inutile si l'on n'y faisait pas les travaux nécessaires pour l'aménagement des salines.

Au lieu d'être affecté à l'emploi pour lequel il est levé, cet impôt rentre dans les caisses du roi. Les intéressés s'en plaignent. En février 1595, le gouverneur d'Aigues-

mortes écrit que sa garnison n'a pas été payée parce que la crue de 16 sols affectée à sa solde a été réunie aux gabelles par les trésoriers de France. Après examen de la question et sur les instances de l'Assemblée des Etats, Ventadour, le lieutenant-général de la province, consent à rejeter sur les deniers du roi les appointements des garnisons de Peccais, la Carbonnière et Aiguesmortes.

Le 19 janvier 1596, le sieur de Lèques (Du Pleix), gouverneur de cette dernière place, entre aux Etats, et représente qu'il n'est pas payé. Il lui est encore dû 4 mois de 1574, 7 mois de 1575 (1) et « le présent mois de janvier, tellement qu'il est en peine, les souldats ne pouvant vivre de cette façon, menaçant de quitter la place ». Les Etats concluent que le roi « sera supplié faire jouir ces soldats de ladite crue de 16 sols ».

Le 28 novembre 1596, même réclamation de la part de Carlinas pour Montpellier et de Lèques pour les trois places de Camargue. Les Etats défendent aux receveurs généraux de faire aucune levée de la crue de 16 sols et prient les gouverneurs de se constituer un receveur chargé de toucher les sommes qui leur reviennent.

Un collecteur est choisi pour lever cet impôt. Les frais de vacations des officiers de la cour des aides se montent à 154 écus, ses propres gages à 252 écus. De plus, on lui paie les voyages qu'il fait sur le littoral, à Frontignan, Mèze, Marseillan, Beaucaire, ville dont la quote-part atteint 496 écus.

Ces mesures d'initiative particulière des gouverneurs, à défaut des conseils provinciaux, sont d'ailleurs, chez les huguenots, fréquentes à ce moment. Le 29 mai 1596, l'assemblée de Loudun qui a décidé que les réformés conserveraient « toutes les forteresses, places et lieux qu'ils tenaient présentement sans en quitter aucun jusqu'à ce que, par un traité général de paix, autrement en fût arrêté », avait prescrit de saisir entre les mains des

(1) C'est certainement 1594 et 1595 qu'il faut lire sur le registre des Etats.

receveurs royaux les sommes nécessaires pour payer les soldats de la religion.

Avant d'examiner ce que Bertichères fit de l'argent ainsi mis entre ses mains, il nous faut revenir à quelques années en arrière.

Dès avant 1594, il tient garnison dans Aiguesmortes. A cette date, un de ses soldats ayant insulté un consul sur la place publique, le consul exige que le coupable fasse réparation au lieu même où s'est produite l'offense (1). Du Pleix résigne sa charge en 1596 et le roi accepte d'en pourvoir en survivance son gendre Bertichères.

Soit que, dès cette époque, on se défiât de lui, soit pour toute autre raison, on distrait de son gouvernement les salines de Peccais et le fort qui les défendait; le tout est donné à un nommé Gautier. Une assemblée protestante réclame, en septembre 1596, contre cette décision. Le lieu où elle était réunie indique que les menées de Bertichères ne sont pas étrangères à cette levée de boucliers. Elle venait en effet d'être convoquée à Sommières, ville entièrement sous la dépendance du château de Montredon qui appartenait à Bertichères. Ce dernier menace Gautier d'une attaque à main armée « de telle sorte que le lieutenant général du Languedoc, Ventadour, dut autoriser Gautier, au mois d'octobre, à augmenter le nombre de ses soldats ». (2)

II

L'été de 1596 a donc vu Bertichères se poser, sinon encore en révolté, du moins en mécontent. La fin de l'année le verra prendre une attitude plus nettement hostile. Que va-t-il faire de l'argent que la Cour des Aides de Montpellier lui avait remis pour les réparations à faire à Aiguesmortes et à Peccais? « Remontages d'artillerie,

(1) Arch. de Nîmes, E suppl. 12.

(2) *Histoire de Languedoc*, t. XII, p. 876,

achapt de munitions mortes, et réparations à la Maison du Roi. »

Les considérants de la Cour des Aides, au sujet des sommes ainsi mises à sa disposition, nous montrent l'entrée en scène d'un élément nouveau : l'Espagnol. C'est là, sans nul doute, le ressort secret qui fera agir Bertichères.

« Attendu les fréquens avis qui ont été donnés de la descente des Espagnols dans cette province et le danger qu'il y a pour les places frontières qui se trouvent à présent mal munitionnées et fortifiées ; eu égard aussi à la délibération prinse ces jours passés par le seigneur duc de Vantadour, lieutenant pour S. M. de ladite province, avec ceux qui ont été par lui appelés en son conseil dans la présente ville, le procureur général du Roy n'empêche que la dite crue de 10 sols ne soit exigée et levée pour estre employée à la réparation des fortifications desdites places d'Aiguesmortes et Peccais suivant l'arrêt du privé conseil et lettres patentes de S. M. et que à ces fins la Cour doit supputer pour vérifier lesdites fortifications, par celles qui sont jà faites que celles qu'il convient faire pour être baillées par estimation et à prix faict à celui ou ceux qui font la condition meilleure ; à la charge que la dite crue se lèvera sur les greniers comme il avoit accoustumé estre fait avant l'interdiction (1) et que deniers en provenant ne pourront être employés ailleurs qu'au titre réparations à peine 10.000 escus d'amende à ceux qui auront l'administration et le maniemment desdits deniers et d'en répondre en leur nom propre.

» Le septième juillet 1596. RANCHIN, avocat général. »

Pendant tout l'automne, les divers corps de métier s'agitent dans Aiguesmortes. Les tours sont réparées, la herse remise en état, les munitions rassemblées.

Aimant Mignon, serrurier, reçoit un écu 8 sols « pour avoir accoustré la serrure du clédat, des portes, fait un barroul neuf, deux barrouillères, une clé au cadenas qui

(1) L'interdiction semble dater de 1562, époque du début des troubles.

tient la chaîne, raccomodé le cadenas du pont-levis, fait aussi une barrouillère à l'autre porte du ravelin, raccomodé la serrure et mis un crampon à la balancière ».

Arnaut Fages, « marchand trafiquant en Italie, reçoit 270 écus pour 60 quintaux de balles de canon ou de couleuvrine ».

François Michel, « mestre charpentier, reçoit 8 écus 30 sols pour avoir fait un grand tour neuf, bois ombre (cabestan), pour hausser et baisser la sarrazine de la porte d'Aiguesmortes ».

François Blanchard, « mestre serrurier, reçoit 6 écus 40 sols pour le paiement d'un quintal de fer mis en besogne » aux tours dont il s'agit ci-dessus.

Jean Pascal, « mestre cordier, reçoit 6 écus 12 sols pour avoir fourni un cable de chanvre destiné à faire fonctionner la sarrazine ».

« L'an 1597 et le 15^e jour du mois de fevrier avant midy, estably en personne Jean Brousse, vieulx, M^e Masson, habitant d'Aiguesmortes, lequel a confessé avoir reçu de M^e Rigaud Prades, commis par le Roy à la recepte de la crue de 10 soulds qui se lève en Languedoc destinée pour les réparations et fortifications de la dite ville, sçavoir est la somme de 26 escus..... pour avoir fourny 100 thuiles neufs, trois quintaux chaux, fait deux garittes (guérites) couvertes, l'une au milieu de la tour de l'entrée de la porte, regardant la ville, et l'autre au coing de la muralhe contre la dite tour regardant vers celle de Saint Antoine, recouvert le corps de garde de la citadelle, fourny une porte à la tour de Bourrassol, couvert deux sentinelles de la tour de la sous-viguerie, fermé à pierre le trou de la barbacane du dessus de la porte d'entrée de la ville pour empêcher les eaux pluviales de tomber sur la sarrazine et recouvert la guérite qui respoud hors de ladite ville sur la porte. »

Enfin, le 21 décembre 1596, Maître Rigaud Prades, le collecteur de la crue qui a été chargé de faire les adjudications et de régler les ouvriers, certifie par un « estat au vray » qu'il a payé 1.333 écus 20 sols valant 4.000 livres aux maitres poudriers Jean Tuffany, Michel Vincent et

Antoine Astier, pour 100 quintaux de poudre « moytié fine et l'autre moytié de canon ». L'ordonnance signée Bertichères et adressée à Prades mentionne qu'au 14 octobre ces « munitions ont été serrées dans les magasins ordinaires de la ville ».

Les 2.737 écus de la crue sont donc bien près d'être épuisés.

A qui profiteront ces réparations (1) ? Est-ce à Bertichères lui-même, est-ce au roi d'Espagne ? Bien que nous n'ayons trouvé aucune trace de l'intervention de cette dernière puissance, il est certain qu'elle tenta de corrompre Bertichères. Des historiens l'ont écrit en termes formels en spécifiant qu'il entretenait des intelligences avec elle. — Sully ne précise pas, mais il dit : « L'Espagnol avait, à cette date, un grand pied dans la France. Monsieur de Mercure (Mercoeur) faisait toujours la guerre, plusieurs malcontens grondant encore dans l'Estat, le roy estant en nécessité d'argent... »

C'est à la fois l'honneur du règne d'Henri IV et le triomphe de son habileté d'avoir su faire face à des circonstances aussi difficiles avec des moyens pécuniaires aussi réduits. Il sut, comme Marc-Aurèle le dit d'Antonin, son modèle, n'être « ni méticuleux, ni médisant, ni soupçonneux, ni sophiste ». Par dessus tout, il sut éviter les « foules » à son peuple et arrêter les rapines et les concussionnements qu'il symbolisait sous le nom de « Madame Gri-

(1) Le contrôle des approvisionnements nous est donné par le document suivant : « Nous, Pierre de Castilhon, garde des poudres et munitions de l'artillerie du Roy en Languedoc, certifions à S. M. et à tous qu'il appartiendra nous estre transporté en la ville d'Aiguesmortes, veu les magasins de munitions d'artillerie nouvellement mis en iceux pour y servir de munitions mortes savoir la quantité de 125 quintaux poudre fine ou canon, 200 balles couleuvrine ou canôn, 4 quintaux 1/2 salpêtre. Le tout demeurant au pouvoir du sieur de Bertichères, commandant de la dite ville d'Aiguesmortes, après toutefois par nous bien et dûment contrôlé. En foy et témoing de quoy avons fait le présent certificat... Nous sommes soubz signé le 20^e jour du mois de mars 1597.

» De Castilhon, garde, ainsin signé. »

velée ». « Ne me promettez-vous pas d'être bon ménager, écrivait-il à Sully, et que vous et moi couperons bras et jambes à Madame Grivelée, comme vous m'avez dit tant de fois que cela se pouvait faire ? »

Et cependant les circonstances étaient de plus en plus difficiles. Le 12 mars 1597, arrivait, à Paris, la nouvelle de la prise d'Amiens. A cet instant grave, la bonne humeur d'Henri IV ne l'abandonne pas et l'on devine l'air gaillard, énergique et galant dont il prononce ces mots historiques : « C'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre ». Puis, se tournant vers Gabrielle d'Estrées qui pleurait, il lui dit : « Ma maîtresse, il faut quitter nos armes et monter à cheval pour faire une autre guerre. »

Déjà maîtres de plusieurs places picardes, les Espagnols semblaient près de conquérir tout le pays au Nord de la Somme. Ils allaient pousser des pointes jusqu'à Paris, armaient des troupes pour soutenir Mercœur, et ébranlaient la fidélité des villes du Languedoc. Des pestes fréquentes augmentaient la misère, et la honteuse liaison d'Henri IV et de la marquise détachait la France du roi. « Il semblait, dit Pasquier, que le roy ait perdu sa bonne ville (Amiens), sa réputation et le cœur de ses sujets tout ensemble. »

Il est triste de constater que, dans cette occurrence, les protestants français ne cherchèrent pas à oublier leurs griefs et abandonnèrent le roi. En même temps que l'aristocratie féodale et la Ligue relèvent la tête, ils multiplient leurs assemblées acerbes et intransigeantes. Il semble qu'ils appréhendent sur toute chose une paix générale qui, en unissant la France et l'Espagne, et, par suite, le pape, l'empereur et les princes catholiques, amènerait la réalisation de leur désir commun, la destruction de la religion protestante. Dans ces conditions, le meilleur moyen d'entraver la paix et d'arrêter « l'entreprise à communes armes contre leurs églises » était de se rapprocher des ennemis de la France, afin d'y maintenir l'agitation.

Les projets des Espagnols semblaient se préciser en

Languedoc. En février 1597, il paraît nécessaire d'augmenter la garnison d'Aiguesmortes (1). En partant pour le Gévaudan, Ventadour craint de laisser sur ses derrières un littoral insuffisamment armé, il redoute la prise de Peccais « comme il en a eu plusieurs avis ». Aussi fait-il emprunter par Monsieur le syndic Grasset 633 écus 20 sols et « icieux faire employer à l'augmentation de la garnison pendant son absence et à l'achat des munitions ».

Quand il revient en Bas-Languedoc, les choses ont empiré. Bertichères est désormais un factieux. Son arrogance, ses vexations, sa mainmise sur les deniers royaux approuvée le 20 mars par l'Assemblée de Vendôme ne laissent place à aucun doute. Ventadour s'en ouvre au roi. Le souverain, toujours enclin à la clémence, mande le révolté. Une première fois, il le prie de venir se justifier devant lui : une seconde invite n'a pas de meilleur succès : une troisième lettre ne le décide pas. Il ne répond même pas aux missives du roi. Ce dernier s'avise alors d'un stratagème : il escompte l'affection que Bertichères doit éprouver pour son beau-père et donne ordre le 4 juin 1597 au vieux Dupleix de faire sortir son gendre d'Aiguesmortes et d'en prendre lui-même le gouvernement.

Il écrit aux habitants : « De par le roy (2). Chers et bien amés, nous ordonnons présentement au sieur de Lèques adviser de tirer par quelque moien le s^r de Bertichères, son gendre, de n^e ville d'Aiguesmortes et d'en reprendre lui-même le gouvernement afin de délivrer n^e province

(1) « Monsieur Grasset, j'escris au sieur de Gondin sur le sujet de la C^o ou mandement qui a esté baillé ce matin au s^r de la Rivière pour les 25 hommes dont la garnison d'Aiguesmortes pourra estre augmentée. Il importe qu'il ait présentement ma lettre et la lui faire tenir promptement par un homme exprès et vous assure que je seray perpétuellement, Monsieur Grasset,

» Votre entièrement affectionné amy.

3 mars 1597.

» VANTADOUR. »

(2) Archives communales d'Aiguesmortes. Registre 1597-1614, f^o 14, v^o. — Archives de Nîmes, C. 616. Recueil Esparron, 634.

de Languedoc de l'appréhension qu'elle a des mauvaises intentions dudit s^r de Bertichères et d'aultant que pour l'affection que vous avès de tout temps monstrée à notre service, nous nous assureons que vous n'approuvès aucunement ses comportemens pleins de désobeysance. Nous vous exhortons et néanmoins commandons d'assister ledit s^r de Lèques en l'exécution de cestre nostre intention de sorte que l'effet qui s'ensuivra qui sera bien le meilleur et plus agréable service que vous nous scauriez pour cejourd'huy faire et dont vous tirerez le plus de fruit et commodité pour vostre part.

» Donné à Paris, le III^e jour de juing 1597. Signé : Henry et, plus bas, Forget.

» (A nos chers et bien amez les consuls, manans et habitans de n^o ville d'Aiguesmortes.) »

Pris entre ses affections paternelles et son devoir de sujet, que fit le vieux seigneur de Lèques ? Devançant Corneille, et mettant en action le mot célèbre, il mourut.

Sur ces entrefaites, le capitaine Gautier, le compétiteur de Bertichères, était envoyé à Paris. Le roi le mande auprès de lui, lui confie la levée de la crue et le paiement des arrérages des garnisons de Montpellier et d'Aiguesmortes (5,800 écus) et, sur toutes choses, lui prescrit d'aider Lèques de déloger Bertichères. Le gouverneur du Languedoc, pour insister encore, écrit (1) lui aussi aux consuls :

« Messieurs, le roy trouve sy mauvais les départemens du sieur de Bertichères et est sy offensé de ce qu'il né daigné d'obéir au commandement qu'il luy a fait par trois diverses fois de le venir trouver et que d'ailleurs si suspectes les menées et pratiques qu'il trame dans la province qu'elle (S. M.) a rezollu pour la seureté d'icelle, pour le bien de son service et pour votre soulagement et repos, de le tirer de la ville d'Aiguesmortes et d'en remettre la charge et gouvernement au sieur de Lèques, auquel elle commande bien exprescement et par ses let-

(1) Archives citées, fo 14 v^o 15.

tres et par ce que S. M. a chargé le capitaine Gautier de lui dire de sa part, que sur tous les services qu'il luy désire faire, il aye toutes excuses cessant, à sortir ledit sieur Bertichères de bon gré ou de force de votre ville et d'en reprendre le commandement, ce à quoy elle vous ordonne de luy assister et de luy donner main-forte et faire entièrement ce qu'il vous dira et selon que vous apprendrez plus particulièrement par la bouche dudit Gautier et par les lettres qu'il vous porte de la part de S. M. auxquelles joindray ceste-cy pour vous prier et exhorter de ne manquer pas à ce coup de acister à la volonté de S. M. et d'autant plus volontiers qu'elle tend à vous délivrer de l'apprehension ou subjection où vous tient ledit s^r de Bertichères. Aultrement vous lui donnerez occasion de n'estre pas contente de vous et de luy assurez le vouloir qu'elle a de vous favoriser en tout ce que désirez, moyennant que vous luy rendiez ce service. Gardez-vous donc bien d'y faillir sur tout qu'estes soigneux de la conservation de ses bonnes grâces et votre bien et repos, et, me le promettant, après vous avoir assuré de la continuation de n^e affection envers vous et votre ville, me remettant sur ledit Gautier, je ne vous la feray pas plus longue, priant Dieu vous avoir en sa très sainte garde.

» De Paris, ce III^e juillet 1597, v^o assuré et meilleur amy,

MONTMORENCY.

» A M^{rs} les consuls, officiers et habitans de la ville d'Aiguesmortes. »

Ni les injonctions de Lèques, ni les efforts de Gautier, ne ramenèrent Bertichères dans le droit chemin. Il sembla, comme dit une lettre de Henri IV adressée à son ambassadeur à Rome, être de ces huguenots « qui font plus de mal que devant, fomentés en dehors et à diverses fins et sous prétexte de religion ». Pourtant les circonstances étaient plus favorables au roi, la reprise d'Amiens, le 25 septembre, avait mis un terme à l'invasion : les instances de Duplessis-Mornay avaient atténué les intrigues politiques, les exigences militaires et les réclamations pécuniaires de l'assemblée de Chatellerault.

Henri IV pouvait tourner ses yeux vers le Midi et substituer à Bertichères un gouverneur moins factieux. Il choisit à cet effet Mathieu de Goudin (1) auquel, dès avant le mois de juillet, il avait donné des instructions verbales.

Ce gouverneur d'Uzès avait de beaux services militaires ; tout récemment, en juin 1596, il avait suivi Ventadour dans une visite très exacte des fortifications des frontières de Languedoc. En août de la même année, il avait été l'un des quatre maîtres de camp des régiments (à 5 compagnies de 100 hommes) levés dans la province en vue des « grands préparatifs pour y faire quelque effort ». Sa nomination et sa présentation à ses futurs administrés font l'objet des deux lettres suivantes :

» Monsieur de Goudin (2), le s^r de Bertichères s'est depuis quelque tems sy mal comporté pour mon service et esté sy désobeysant à plusieurs commandemens que je luy ay faicts que je ne pouvais tenir l'auctorité et commandement en ma ville d'Aiguesmortes bien seurement entre ses mains et ayant à remplir cest place de personne de quy je puisse prendre plus de confiance, j'ay fait élection de v^{re} personne, m'asseurant que je ne la pourrays fere d'aulcung aultre. Pour cette occasion, je vous ordonne d'entrer dans lad. ville et faire en sorte que vous y soyez le plus fort, en sorte que vous aiez moien d'en faire sortir led. s^r de Bertichères s'il s'y trouve quand vous y entrez ; ou, n'y estant poinct, d'empescher qu'il n'y puisse rentrer et vous mettre dès lors en possession de lad. charge. Ce que je désire bien qui se puisse fere sans rumeur ny exaction dans la dite ville, comme il se pourroit fere, y estant aidé des habitants d'icelle et des gens de guerre qui y sont ainsi que je leur escrips à tous

(1) Le 12 juin 1597, Mathieu de Goudin, gouverneur et viguier d'Uzès et maistre de camp d'un régiment de gens de pied, reçoit du trésorier de la Bourse Reich la somme de 200 écus « qui luy est ordonnée par le duc de Ventadour pour les frais et dépenses qu'il lui conviendra supporter au vœyage qu'il va faire de notre commandement pour affaires important son service ».

(2) Copie ^{no} 17 du registre cité.

de fere, faisant encore plus de fondement sur vostre dextérité et prudence avec laquelle je sçay que vous sçaurez bien conduire cest affaire. Et n'estant la présente à aultre effect, je ne vous la feray plus longue, priant Dieu vous avoir en sa sainte garde.

» Escript de Paris le dernier jour d'octobre 1597.

Signé : Henry, et plus bas ; Forget. A M^r de Goudin, mestre de camp d'un régiment de n^{re} infanterie française. »

« Chers et bien amés, les comportemens du s^r de Bertichères ont esté depuis quelque temps si contraires à ce qui estoit son devoir et a rendu si peu de respect et d'obéissance aux commandemens que nous lui avons faicts, que nous avons grand raison de croire que la garde de notre ville d'Aiguesmortes ne seroit pas seurement entre ses mains.... C'est pourquoi nous avons rezolu de donner la charge du gouvernement de ladite ville à un aultre dont nous puissions prendre plus de confiance et avons à cet effect fait élection de la personne du s^r de Goudin que nous connaissons plein de fidélité et d'affection et que nous sçavons qui se comportera en la dite charge avec telle modération que vous en ressentirez beaucoup de soulagement. Nous lui avons pareillement ordonné d'entrer dans notre dite ville, et dextrement en faire sortir led. s^r Bertichères, ce que nous désirons que s'exécute sans emotion ny rumeur, s'il est possible. Mais néanmoins en quelque façon que ce soit, nous voulons que l'autorité nous en demeure et vous commandons d'assister ledit s^r de Goudin de toute votre force et pouvoir.... (30 oct. 1597.) »

Enfin, un trait qui est bien de son époque est la lettre adressée par le roi lui-même aux Eglises réformées du Languedoc pour les informer du changement survenu dans le commandement de la ville, les prier de n'en pas prendre ombrage et les rassurer sur l'orthodoxie du nouveau gouverneur. Une lettre analogue leur est adressée par Montmorency.

« De par le Roy (1), chers et bien amez, le s^r de Bertichères cest rendu tant de fois désobeysant aux commandements que nous lui avons faicts et sa procédure a depuis quelque temps esté telle tant envers nous que plusieurs de nos subjects, que nous avons grand hesoing de tenir sa fidélité et son affection pour suspettes et pour ceste occasion, nous nous sommes rezolus de ne luy confier point la garde et commandement de n^{re} ville d'Aiguesmortes, combien que nous luy en heussions accordé le gouvernement à la survivance de feu s^r de Lèques, son beau-père et avons donné lad. charge au s^r de Goudin que vous congnoissez personnage capable, plain de fidélité à n^{re} service et d'affection au bien et repos de la province dont, nous vous avons bien voulu advertir afin que vous ne fassiez auculne mauvaïse conjecture de ce changement et qu'il n'est fait que pour la considération particulière du s^r de Bertichères, sans qu'il y ait rien du fait général de ceux de la R. P. R. comme vous pourrez bien juger, soiant mettre en son lieu et place le s^r de Goudin quy est de lad. religion et ny est pas moins affectionné et ny doibt pas tenir moins de lieu que led. s^r de Bertichères quy ne doibt estre aulcunement soutenu de vous en ceste cause comme nous asseurons que cela ne procède que du mescontentement que nous avons de luy, vous ne voudrez pas vous entremettre et vous opposer à ce quy seroyt de ce fait de notre volonté, laquelle nous vous ordonnons et vous mandons d'embrasser et y apporter ce quy deppendra de vous pour la fère proptement effectuer sans entendre ledit s^r de Bertichères aux plaintes qu'il vous pourra fere, que premièrement il ne se soyt venu justifier envers nous de celles qui nous sont faictes de luy.

Donné à Paris ce dernier jour d'octobre 1597. Signé : Henry, et plus bas : Forget.

Au dos : « A nos chers et bien amez ceulx des Eglises de la relligion prétendue Réformée de n^{re} pais de Lan-guedoc. »

(1) Archives de Nîmes. C. 616, p. 636.

Voici maintenant la lettre de Montmorency adressée aux moines :

« Messieurs (1), le Roy a fort prudemment recogneu en la personne du sieur de Fosseux, que si ceulx qui sont remplis de mauuaises intentions à la ruyne de son puple et au préjudice de son service, ne sont contenus en debvoir par l'exemple et chastiment de quelqu'un, la tolérance engendrera toujours des désobeissances, des reumeuens et des troubles parmy ses subjects ; c'est pourquoy estant bien informé des mauuais et pernicieux desseins du s^r de Bertichères, elle a rezollu de les prevenir en commandant au s^r de Goudin de le sortir de la ville d'Aiguesmortes et de luy en donner le gouvernement, s'assurant bien qu'elle n'y sçaproit mettre personne de v^{re} religion quy soit plus agréable à vous tous ny de qui les habitans recoivent moins de fouldre et plus de soulagement, estant d'une humeur sy douce et traictable qu'il n'y aura personne quy ait appréhension qu'il ne soyt amateur de paix et de repos. Je vous prie donc de ne vous en esmouvoir point et ne croire pas que S. M. veuille rien changer ou innover de l'estat ou garde de la dite ville qu'elle entend toujours demeurer au mesme qu'elle estoyt de vivant de feu s^r de Lèques. Par ainsi, si led. s^r de Goudin a besoin de v^{re} faveur ou assistance, vous ferez ce service à S. M. de le luy despartir et vous asseurez s'il vous plaict, de la continuation de mon affection envers vous tous de laquelle vous experimenterez les effects en tous les endroits où le moyen m'en sera donné, suppliant, sur ce, le Créateur, après m'estre de bien bon cœur recommandé à v^{re} bonne grâce, vous conserver, Messieurs, en la sienne très sainte.

» De Paris, ce second de novembre 1597, v^{re} très affectionné, plus parfait et assuré amy,

» MONTMORENCY. »

Mais l'ours vivait encore, dont on vendait déjà si chèrement la peau !

(1) Registre cité, f^o 10.

III

Malgré tout ce qu'on pouvait attendre de l'« humeur si douce et traitable » du sieur de Goudin et de son lieutenant, le capitaine Corbière, malgré « l'affection à l'avènement du service du Roy et à leur propre liberté » que Montmorency dans une autre lettre du 2 novembre se plaisait à reconnaître aux habitants d'Aiguesmortes, il n'était pas facile de déloger Bertichères, ni de substituer au gouverneur rebelle un successeur plus obéissant. Il peut y avoir, ici encore, trace des intrigues du roi d'Espagne : en tous cas, à cette date, l'attention était, de ce côté-ci des Pyrénées, éveillée sur ce qui se passait au-delà. Le 13 janvier 1598, Henri IV écrivait à Joyeuse : « J'ai vu que le roi d'Espagne avoit envoyé en Catalogne bon nombre de ses conseillers de guerre pour adviser avec le vice-roi de Catalogne à ce qui seroit nécessaire pour la défense de Perpignan. Il faut bien aussi de notre côté prendre garde, car, se mettant en estat de se défendre, ils s'en pourraient bien servir pour entreprendre s'ils voyaient lieu de le pouvoir faire. Ce que je sçay que vous considérés assez et m'en repose du tout sur vostre soing. »

Quelle que fût l'attitude de Goudin, il semble avoir allié l'habileté d'un diplomate à l'énergie d'un officier. Installé à Nîmes, où il attend une occasion favorable, il médite les termes de la lettre de Montmorency, assurant les consuls de la ville qu'il gouverne nominalement, que le Roi, si son ordre est exécuté, profitera de toute occasion de les « justifier » et d'augmenter les privilèges de leur ville. Sa meilleure chance de succès était d'avoir pour lui les habitants contre la garnison et il s'empresse, le 7 février, de promettre une faveur à ceux qu'il administre « in partibus ».

« Nous, (1) Mathieu de Goudin, viguier par le Roy à la

(1) Registre cité, f^o 20 v^o.

ville et viguerie d'Uzes et Uzège et son premier mestre de camp en Languedoc, promets à Messieurs les consulz et habitans de la ville d'Aiguesmortes que, en cas qu'il plaize à Dieu favoriser l'exploit du commandement que S. M. m'a donné en la ville et gouvernement d'Aiguesmortes pour le service des Eglises, bien de son service et repos des habitans d'icelle, de procurer envers S. M. que, en mon absence. les consulz y commandent et soient remis en libres moiens, privilèges et tant sous le bon plaisir de S. M. et mesme par exprès de notre absence, l'autorité principale en la justice et police de ladite ville et execution de tous droicts d'ustencile : en foy de quoy ay escript et signé la présente.

A Nismes, ce septiesme febvrier 1598. Signé : Goudin. »

A la suite de cette ouverture, il dut arriver à Goudin quelque renseignements favorables qui lui permirent de risquer son attaque, que les registres d'Aiguesmortes nomment « l'exécution. »

Sous un déguisement, il introduit quelques soldats d'élite (trois) et six capitaines, deux jours avant la date fixée pour le coup de théâtre. L'un de ces derniers, Dumas, le jeune, fut blessé à la barricade du canon de la tour des Patus, et six jours après mourut. Le 13 février, les troupes suivantes firent au rendez-vous : le sieur de Goudin avec 10 capitaines, le capitaine Gautier accompagné de ses trois frères, de 30 soldats et de quelques chevaux ; le 13 au soir, le capitaine Dumas, de Lunel, avec 8 capitaines et 60 hommes de Lunel. Le 14, le secours de Montpellier, conduit par Saint-Just et Carlenca, les capitaines des sixains et 150 soldats ; le contingent de Nimes est amené par M^{re} de Saint-Véran et de Saint-Chast, les capitaines Engarran et de Vestric : il comprend le juge criminel, le garde des sceaux Baudan et 150 soldats, plus 30 chevaux. A la même date, arrivent : le baron de Calvisson avec 6 gentilshommes à cheval, et son château de Marsillargues fournit une troupe sous le capitaine Tourras. Enfin, le 15, arrivent 10 soldats conduits par M^r de Beauvoir, beau-frère de Goudin.

Des messagers, qui, dans la suite, reçurent dix écus,

furent envoyés aux villes prochaines pour « retenir d'icelles le secours nécessaire ». Elles le fournissent d'autant plus volontiers qu'on s'imagina avoir affaire à une descente d'Espagnols. Mais ce qui assura surtout le succès de l'opération que cette concentration sur le terrain même de la bataille rendait plus délicate, ce fut le zèle des habitants d'Aiguesmortes et l'énergie du premier consul La Rivoire et du juge royal Etienne Esparron. Ces derniers, disent les documents officiels, « ont prouvé leur expérience et valeur, et les deux cens habitans qui se sont joints aux soldats ne se sont espargnés à l'hazard de leurs vies. »

Il convient de remarquer que, parmi ces derniers, les catholiques comme les protestants ont montré par leur énergie le dégoût qu'ils ressentaient de la tyrannie de Bertichères.

Ce dernier a été certainement surpris, car l'attaque n'aurait pu, sans cette condition, avoir chance d'aboutir. Il fit une honorable résistance qui dura trois jours de combats incessants emportant successivement les tours. La lutte exigea, du côté des assiégeants, une dépense de 130 écus de balles, de corde et de poudre.

Le premier objectif de l'attaque fut le château. Les défenses accessoires, qu'avait multipliées Bertichères, tombent et bientôt les défenseurs se concentrent dans la tour de la Reine et celle des Patus, ou des poudres. Audehors, la tour Carbonnière résistait aussi sous les ordres du capitaine Simon à qui, après la victoire, furent payés une charge de vin et deux « barreaux » d'huile pour la nourriture des hommes qu'il commandait.

La tour des Patus succombe la première, après une résistance de deux jours : la tour de la Reine tient jusqu'au lendemain, sa reddition est signée par le sieur de Durfort qui négocia cette capitulation pour 33 écus, et Bertichères sort de la ville, le 16, avec une partie seulement des hommes qui l'entourent. Les plus compromis, les capitaines Caissade, Delcuze et Morel, restent en effet deux semaines dans les prisons de la place reconquise.

Le coup de théâtre a réussi. Le premier informé est naturellement Ventadour : dès le 16, il écrit pour témoigner sa joie :

« Messieurs les Consulz (1), je loue Dieu de la grâce qu'il vous a faicte de vous délivrer si heureusement de l'injuste domination et viollants desportemens du s^r de Bertichères : vous avez faict en cela avec M^r de Goudin, outre ce qui peult estre de votre intérêt, ung bon service au Roy. Je ne manqueray pas de luy en rendre compte afin qu'elle (S. M.) vous le recognoisse, que je m'assure qu'elle fera en ce que aurez besoin de ses libéralités. Je vous fusse allé visiter cejourdhuy, sans quelques affaires dépendant de ce desseing qui m'ont retenu, et ne tarderay point beaucoup à jouyr de ce contentement. Cependant, assurez-vous de mon amitié ; vous en ressentirez les effects en toutes occasions : M^r de Fontanon vous dira toutes les nouvelles de deça ; mandez-moy des vôtres et assurez-vous que je seray tousjours, M^{rs} les Consulz, v^{re} entièrement affectionné amy. (2)

» VANTADOUR. »

Après l'autorité militaire, l'autorité civile devait être avisée de cet heureux évènement. Aussi le sieur Colombet fut-il envoyé en poste porter la nouvelle à Paris, au roi et au connétable. La réponse d'Henri IV, à ce moment occupé dans l'ouest où il prépare la soumission de Mercœur, ne parvint que plus tard : celle de Montmorency fut plus rapide.

« Messieurs les consuls et habitans. J'ay seu fort particulièrement par Colombet ce qui s'est passé au changement advenu en v^{re} ville et entendu par le témoignage que m'en a rendu le sieur de Goudin et les capitaines

(1) BB 33, p. 41.

(2) « Messieurs les consuls, je suis très aise du bon service que vous avez faict au Roy et à toute la province, laquelle, par ce moien, vivra, et vous aussi, en repos et tranquillité assurée. Dieu vous y conserve à jamès. De Montpellier, ce 16 février 1598. » [En note à la lettre ci-dessus.]

Corbière et Gaultié, le bon devoir que vous avez rendu à l'exécution de la volonté et commandement de S. M. pour v^{re} délivrance dont S. M. vous sçaura gré et demeurera très contente comme elle vous le témoignera par toutes les faveurs et gratifications que vous désirerez d'elle, à quoy je vous aideray et assisteray en ce que je pourray ne vous pouvant assez louer de l'ouvrage que vous avez fait paroistre en cest endroit, et particulièrement vous, M^r de la Rivoire, S. M. tiendra cela à un très bon service et à une grande preuve de votre zèle et affection en laquelle je vous exhorte de persévérer et de veiller si bien à votre conservation soubz la charge du s^r de Goudin qui est d'une humeur fort douce et traitable que vous ne puissiez jamais tumber en la misère et oppression où vous vous estes veuz reduictz ; à quoy vous ne sçauriez mieux pourvoir qu'en sortant hors la ville ceux que ledit s^r de Goudin et vous reconnoistrez estre factieux et partisans dudit sieur de Bertichères et ennemis de votre repos, car il essayera s'il en avoit le moyen de vous en faire une pour exercer sa vengeance sur vous qui vous en pouvez fort fidèlement garder estans bien uniz et conjointz soubz le sieur de Goudin qui ne manque ni de vigilance ni de jugement, non plus que de bienveillance envers vous. Aymez le donc, le respectez et luy obeissez ainsi qu'il le mérite et que vous sçavez estre de l'intention de S. M. et de la mienne, ce que me promettant, je prierai Dieu, Messieurs les consuls et habitans, vous avoir en sa très sainte garde.

» De Paris, ce III^e mars 1598, v^{re} affectionné et meilleur amy,
» MONTMORENCY. »

Sous la plume du roi se retrouve le même panégyrique de Goudin, dans une lettre au connétable :

« Mon cousin, j'ay sceu tant par le récit de ce porteur que par les dépêches qu'il m'a rendues, le succès de l'entreprise d'Aiguesmortes duquel je suis très aise et prise grandement l'adroite et sage conduite du sieur Goudin auquel j'ai volontiers confié le gouvernement de la ville... »

Une autre lettre, adressée aux consuls, témoigne d'une réelle reconnaissance du service rendu :

» De par le Roy (1). Chers et bien amez, nous avons entendu le succez de l'entreprise d'Aiguesmortes et la bonne assistance que vous y avés donnée au s^r de Goudin après avoir sceu qu'elle se fesait par notre commandement. Vous ne pouviez en meilleure occasion nous tesmoigner votre dévotion à notre service, à laquelle nous vous exhortons et engageons, aultant qu'il vous est possible, persévérer tousjours cy après soubz l'autorité et commandement du s^r de Goudin à qui nous avons donné le gouvernement de la dite ville ; et croiez que de notre part, nous ne vous manquerons jamais de notre protection et bienveillance accoutumée, ainsy que nous avons donné charge au porteur de vous fere plus particulièrement entendre. Sur lequel nous remettant, nous ne vous ferons point ceste-cy plus longue.

Donné à Angers le 23^e de mars 1588.

Signé : « HENRY », et plus bas : « FORGET. »

Pendant que s'entrecroisaient les communications officielles, que faisait le conseil d'Aiguesmortes de sa liberté recouvrée ? Les registres nous répondent.

« A été proposé par M^{rs} les Consuls et M^r de la Rivoire, premier d'iceux, que les habitans de la ville tous bien unis ensemble, le 23 de ce mois, auraient exécuté la volonté de S. M. pour tirer M^r de Bertichères hors de la dite ville et y recevoir M^r de Goudin pour gouverneur, ce qu'y auroit esté fait par les habitans, et que, en la dite exécution, plusieurs de nos voisins seroient venus en la dite ville pour le bruit qu'on auroit fait courir que les Espagnols, ennemis du roi, l'avaient prise, et, voyant leur bonne volonté, ayant fait beaucoup de dépense tant de gens à cheval que de pied sur certains particuliers hostes de la ville, dépense qu'il convient payer et qu'ils n'ont moyen de satisfaire si la ville ne leur donne le moyen. » On délibère d'envoyer au roi des personnes lui demandant « avec » de l'exécution faite et des dépenses

(1) Arch. de Nîmes, C. 616, p. 640.

encourues. Les députés choisis sont François de Conseil Saint-Roman (catholique), et Taignon, de la religion.

Restait la question du gouvernement même de la ville : Goudin n'en était pourvu que par le fait d'un brevet « de façon, — disent les registres consulaires, — que l'exécution fût plus secrète. » On le prie d'exhiber sa lettre de créance, « afin que la ville soit mieux assurée de l'intention de S. M. »

Gautier, qui touchera le 1^{er} mars, 640 écus pour sa garnison, occupe toujours Peccais ; la tour Carbonnière a capitulé ; les consuls d'Aiguesmortes prennent en charge la tour de Constance et la tour de la Reine jusqu'au retour de la députation envoyée au roi. M^r de Goudin accepte cette dernière clause et « remercie bien humblement » toute la population, promettant de maintenir leurs privilèges. « Chacun lève la main de vivre en paix et union sous le service du roi, sans altérer de ce qui étoit la ville, baillée en garde aux Egliscs réformées de ce royaume, ce que tous ont promis, sans contrevenir. »

Par réciprocité de politesse, le conseil remercie « très humblement » Goudin, dès qu'il montre ses lettres royales et le reconnaît pour gouverneur.

Restait la note à payer. Elle s'élève à 2.480 écus, dépense nécessitée par l'achat des capitulations, le paiement de la subsistance des troupes ayant séjourné de six à huit jours dans la ville pour le fait de l'exécution, etc. Un appel à la cour des aides devient nécessaire et, au début de mars 1598, le consul La Rivoire écrit au syndic Grasset pour le prier d'intervenir auprès de M^r Portalès pour se faire donner de l'argent « pour les soldats qui ne peuvent plus subsister (1) ». « Nous continuons à faire bonne garde », ajoute-t-il.

(1) Il était encore dû beaucoup d'argent aux soldats de Bertichères. « 23 avril 1598. Sur la demande faite par le s^r de Durfort pour avoir paiement de la somme de 1.475 livres des arrérages de la solde du tems qu'il a tenu garnison dans Aiguesmortes, laquelle luy a esté promise par contrat par aucuns du pays par compensation à la reddition de la tour de la Reyne, le tout auctorizé par

Cette dernière mesure n'était pas inutile et Bertichères nous paraît joindre à ce que nous appellerions aujourd'hui une trahison, une impudence peu commune. Il s'est retiré à Sommières et, de là, continue ses menaces. L'exécution dont il a été l'objet est une injustice, et, en bon Normand qu'il est, il se fait fort de plaider. Pour cela, il lui faut de l'argent et il en demande au syndic Grasset qui a reçu ordre secrètement de payer son désistement de la somme de 1.000 écus.

« Monsieur, désirant m'en aller poursuivre la justice du tort que l'on me fait pourveu que l'on me donne moien de m'aider de ce qui est à moy, car l'on me détient tout, ce n'est pas vouloir que je m'en aille si je n'en ai le moien, et aussi pour la seureté de ceste place afin qu'il n'en mé-savienne. La présente désirant d'en communiquer avec vous, s'il vous plaît prendre la peine de venir jusques icy, afin qu'entendiés ce que je vous remonstreray que je m'asseure que trouverés raisonnable et estime que Monseigneur de Vantadour trouvera bon. J'ai regret de vous donner ceste peine mais c'est afin que vous cognoissiés ma bonne volonté et le désir que j'ay d'estre à jamais, Monsieur, vostre très humble à vous faire service.

» A Sommières, ce 5^e mars 1598. BERTICHÈRES. »

La contre partic de cette lettre, qui montre l'obstination de ce révolté au moment même où le roi prescrit de lui faire évacuer Sommières, est le billet suivant de Vantadour à Grasset :

« Monsieur Grasset, j'ay veu celle que le sieur de Bertichères vous a escript et par icelle la prière qu'il vous fait de l'aller trouver à Sommières. C'est choze dont il ne peut venir aucun inconvénient et que je treuve fort bon : mais sur les propositions qui vous seront par luy faites, advisez de vous tenir aux termes que nous résolümes et surtout que pour les mil écus qu'on luy a promis bailler, qu'ils ne soient délivrés ailleurs qu'à Lyon ou Paris : et

M^r de Vantadour... a esté conclud que sera payée la somme contenue au contrat sur les deniers de la crue de 10 solz. »

pour cause je vous renvoie sa lettre et vous prie de me tenir adverty de tous les discours qu'il vous tiendra et croyez que je seray perpétuellement, Monsieur Grasset, vostre entièrement affectionné amy, VANTADOUR. »

» A Pezenas, 6 mars 1598. »

Il faut croire que Bertichères toucha effectivement sa prime, car il conçut l'idée de venir se justifier auprès d'Henri IV lui-même. Il envoya, à cet effet, au prince, son partisan Caissade qui dut partir vers le 10 mars et arriver avant le 23 à Angers où se trouvait le roi.

Ce dernier use cette fois de moins de ménagements que dans ses lettres antérieures. Il n'accorde l'autorisation demandée que sous la réserve que, six jours après le retour de Caissade dans le Midi, Bertichères se mettra en route pour le venir joindre. Il écrit le 23 de mars à Vantadour :

« Mon cousin, le s^r de Bertichères ayant despeché devers moy le capitaine Caissade pour me demander permission de me venir trouver et se justifier du mescontentement que j'ay de luy, je luy ay accordé et pareillement la permission dont il m'a fait requérir, que sa famille peust demeurer dans le chasteau de Sommières pendant son dict voyage : dont je vous ay voulu bien advertir, affin que vous surseoyez l'exécution du commandement que je vous avois commandé de luy faire, de vous remettre ladite place, pourveu toutefois qu'il parte dans six jours après que le dit Caissade (partant présentement d'icy) pourra estre de retour : car ladite permission que je luy ai accordé n'est qu'à cette charge..... Escript à Angers le 23^e jour de mars 1598. »

Nous verrons plus tard, malgré la pénurie des documents sur ce point précis, la manière dont Bertichères reconnut la bonté du roi et l'usage qu'il fit de sa rentrée en grâce.

Arrêtons-nous d'abord sur les privilèges que la ville d'Aiguesmortes tirera de la réussite du plan concerté entre elle et le roi.

Les députés Saint-Roman et Taignon avaient rencontré ce dernier à Durtal, dans les premiers jours d'avril. Le

premier témoignage de sa bienveillance est l'acceptation par lui, « l'aveu », de tout ce qui s'est passé (6 avril 1598).

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Ayant jugé nécessaire pour le bien de mon service, de changer la garnison de ma ville d'Aiguesmortes et dy establir le sieur de Goudin pour gouverneur, et s'estant occasion suivant le commandement que nous leur en avons fait, que l'auctorité et obeyssance nous en soient demeuré, nous, ayant toute satisfaction et contentement de la fidélité et dévotion qu'ils nous ont témoigné en cest endroit, et désirant pourvoir à ce qu'ils ne puissent estre recherchés, inquiétés, ni molestés à l'advenir pour ce qui s'est passé à l'exécution de ceste entreprise, savoir faisons que pour ces cauzes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, nous avons déclaré et déclarons par ces présentes tout ce qui a esté par lesdits habitans entrepris et exécuté le XIII^e jour du mois de febvrier dernier pour le changement de ladite garnison d'Aiguesmortes et pour l'establissement dudit sieur de Goudin au gouvernement d'icelle, circonstances et deppendances avoir esté faites et exécutées par notre commandement et pour notre service ; et comme nous l'avons advoué et approuvé, advouons et approuvons par ces présentes, si que le fait ne soit cy particulièrement spéciffié et exprimé, faisons très expresses inhibitions et deffenses à toute personne de quelque qualité et condition qu'ilz soient, de ne faire aucune recherche ou poursuite contre les habitans ores ny pour l'advenir, en quelque sorte ni manière que ce soit, à peine de désobeissance et de tous despens, dommages et intherest. Deffendons pareillement à tous nos juges quelconques d'en prendre ny recevoir aucune instance, ny connaissance, imposant, sur ce, silence perpétuel à notz procureurs généraux ou leurs substituts. Si donnons en mandemens à nos amés et feaux les gens tenans n^{re} cour de Parlement de Toloze, gouverneur de Montpellier et à tous aultres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra que nos présentes déclara-

rations et adveu et approbation, ilz facent lire et registrer, et du contenu souffrent et laissent jouir et uzer pleinement et paisiblement les habitans et chacun d'iceulx cessant et faisant cesser tous troubles, empeschemens, au contraire. Car tel est nostre plaisir, en tesmoing de quoy nous avons fait mettre n^o scel à ces présentes. Donné à Angers, le VI^e jour d'apvril 1598 et de nostre regne le neuf^e. » Signé : HENRI, et plus bas : FORGET. » (1)

Le 7 avril 1598, Henri IV décharge (2), en raison de leur fidélité et des autres charges qu'ils supportent, les habitants d'Aiguesmorts de la contribution d'« ustencile » qu'ils ont été contraints de fournir cy-devant, au préjudice de leurs privilèges, aux soldats de la garnison : « Attendu que nous avons récompensé lesdits soldats de la somme de 200 escus que nous leur avons ordonné pour chascun an ». (3)

Mais le cahier des requêtes que présentent au roi Saint-Roman et Taignon n'est pas entièrement approuvé par S. M. « Vous devez vous en contenter, dit-elle, attendant que l'occasion se présente de faire mieux pour vous, comme nous avons toute bonne intention ». (Lettre du 7 avril.)

(1) Arch. de Nîmes, C. 616, p. 648.

(2) « Monsieur de Goudin, combien que je vous aie escript depuis peu de jours par le sieur Bornier, sy estant que je ne laisseray de vous faire encore ce mot par les depputez de n^o ville d'Aiguesmortes, présens porteurs, pour tousjours vous confirmer l'assurance de la bonne affection que je vous porte et du contentement que j'ai de vos services ; mesme de ce dernier que vous m'avez fait audit Aiguesmortes, en reconnaissance duquel je vous en ay volontiers accordé le gouvernement, comme vous avez entendu par le dit Bornier, et veu plus particulièrement par les expéditions qu'il vous en a apportées. Je me promets aussy que vous vous en acquitterez dignement tousjours ce que je vous recommande, tant pour ce quy est de la conservation de la place... que pour ce qui regarde les habitans de la ville, lesquels je désire estre par vous gardés et maintenus en tous et chascun leurs privilèges et franchises mesme en l'exemption et descharge qu'ils ont eu de tout temps de fournir aux ustanciles de la garnison... Signé : HENRI. »

(3) Arch. de Nîmes, C. 616.

Ce cahier, annoté en marge par le roi, portait sur les points suivants :

1° Le roi a pour agréable l'exécution faite par les habitants ;

2° Les « voisins amis du s^r de Bertichères se vantent de faire entreprise sur Aiguesmortes » : le conseil émet le vœu que Goudin en demeure gouverneur sa vie durant et qu'après sa mort son successeur ne prenne que le titre de capitaine de la ville et de la tour Carbonnière. — Le Roi répond qu'il sera pris note de cette demande ;

3° La charge de viguier est jointe à celle de gouverneur malgré le désir contraire des habitants ;

4° Les consuls qui demandent à avoir les clefs en l'absence du gouverneur sont déboutés de leur prétention ; les clefs seront remises au lieutenant du gouverneur ;

5° Le sieur de la Rivoire commandera l'une des trois compagnies à 250 hommes dont se composera la garnison ;

6° Les dépenses engagées seront examinées par les soins du duc de Ventadour.

Le 6 avril 1598, Henri IV lui écrit pour faire vérifier la dépense faite par les habitants d'Aiguesmortes « dont il est bien raisonnable qu'ils soient remboursés, attendu la qualité de service qu'ils nous ont rendu dans ceste occasion ; »

7° Un trésorier général étudiera les moyens de rémédier à l'ensablement du port. Dès le 2 juin, en effet, Miles Marion, seigneur de Preignes, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité de Montpellier, vérifie avec Goudin et quelques gardes les divers « graus » d'Aiguesmortes, et les canaux qui l'entourent. Cette mesure était urgente, « la ville s'en allant deshahitée pour n'y avoir aucun commerce faute de port. »

La ruine d'ailleurs était générale : l'année précédente, les 5.000 muids de sel qui se faisaient annuellement à Peccais, étaient descendus à 350 : la crue, qui pouvait atteindre 10.000 écus, et qui eût été suffisante pour les réparations auxquelles elle était destinée, était d'ailleurs souvent divertie de son objet, et affectée aux fortifications de Bagnols, au paiement des arrérages des garnisons de Montpellier et d'Aiguesmortes, à la construction de la

Maison du Roi dans cette dernière ville et même, en 1598, à l'ouverture d'un nouveau port au cap de Cette (1). Aussi, le 6 avril, Henri IV donne-t-il commission au trésorier de France de vérifier que les sommes provenant de la crue de 10 sous par quintal et du denier par livre sur toutes les marchandises entrant dans le port, soient réellement affectées à sa réparation et à l'entretien des canaux avoisinants. Le 26 octobre de la même année, Henri IV insiste encore et spécifie que le produit de la crue servira bien au but indiqué. Il donne le maniement des 10.000 écus qu'a fournis cet impôt au consul La Rivoire, sous le contrôle de Saint-Roman.

Goudin eut besoin souvent de sa diplomatie pour ménager les susceptibilités un peu inquiètes des notables d'Aiguesmortes. Une de leurs revendications favorites était que les clefs de la ville fussent remises à leurs consuls pendant chaque absence du gouverneur. Le roi les avait déjà déboutés de cette demande, lorsqu'ils la renouvellent en juin dès que Goudin s'en va, pour ses affaires, à Nîmes.

Ventadour, mis au courant de la situation, délègue pour garder les clefs en l'absence du titulaire, le capitaine Corbière, lieutenant du gouverneur. Les consuls refusent et obtiennent de Corbière une renonciation à ses droits.

« 6 juin 1598. Je déclare que, bien que je sois proveu en l'estat de lieutenant de gouverneur du gouvernement d'Aiguesmortes depuis 16 ou 17 ans en ça, que, néantmoins ce n'est que pour la guerre, ne prethendant m'en servir ni pour les honneurs que je cède, ensemble les clefs, à Messieurs les consuls de la ville en l'absence du s^r gouverneur d'icelle et ne les ay poinct obtenues pour aultres considérations. En foy de quoy me suis soubz signé. A Aiguesmortes, ce sixième juin 1598.

» Signé : DE CORBIÈRES. » (2)

(1) Cette réaffectation n'alla pas sans réclamation. Le sieur d'Augier, commandant au cap de Cette, réclama contre l'ordre donné d'affecter à Aiguesmortes le montant de la crue. Il est passé outre, le 7 décembre 1598, dans la séance des Etats du Languedoc où l'affaire vint en discussion.

(2) Copie, page 35, registre 1597-1614.

La situation semble être restée pendant toute l'absence du duc de Ventadour : elle était réglée certainement dans le sens des instructions royales, quand Goudin écrivit les lignes qui suivent :

« Messieurs, s'il vous heust pleu m'envoyer la lettre que dézire de moy Monseigneur, je l'eusse faicte de Nismes ; vous verrez celle que luy escrips en mon patoys. Sy elle vous agrée, servez-vous-en : synon, je la feray toute telle que la sçaurez dezirer. J'ay promis aux hommes selon votre pouvoir que je garde et tiendray la main à toutes choses par dessà, en attendant la venue de Monseigneur de Vantadour ou aussytost j'espère vous aller voyr. Tenez moy s'il vous plaist, en vos bonnes grâces et assurez-vous de mon très humble service, lequel vous sera rendu à toutes occasions que me commanderiez, de telle affection que vous ayant humblement baizé les mains, je demeureray tant que vivray, Monsieur, votre bien humble et acquis serviteur. Signé : GOUDIN.

» D'Aiguesmortes, ce 6 aoust 1598. A M^r Grasset, conseiller du roi et syndic général du pays de Languedoc. »

Enfin, pour en finir avec Aiguesmortes, nous citerons deux lettres, accordant aux consuls une distinction recherchée : la charge de lieutenant de viguier, précédemment dévolue au choix du roi, devenant une charge municipale entre les mains du consul élu par les habitants.

« 27 janvier 1599. Aujourd'hui, 27^e janvier 1599, le roi estant à Paris, voullant grattifier et favorablement traicter, aultant qu'il lui sera possible, les consuls, manans et habitans de la ville d'Aiguesmortes, en considération de leurs bons et agréables services et laisser en ceste considération quelque marque à leur postérité, S. M. a libéralement accordé l'estat et l'office de lieutenant de viguier dudit Aiguesmortes pour en jouyr et estre doresnavant tenu et exercé à perpétuité par celluy d'entre eulx qui sera le premier consul, à laquelle charge elle a uni et incorporé ledit estat de lieutenant de viguier, sans en pouvoir être distraite ny séparée. M'ayant pour tesmoignage d'iceluy, S. M. commandé leur en expédier toutes lettres nécessaires en vertu du présent brevet qu'elle a

volleu signer de sa propre main et iceluy faict contre-signer par moi son conseiller et secrétaire d'Etat.

» Signé : HENRI, et plus bas : Ruzé. » (1)

Le 15 février 1599, Montmorency écrit à M. de Saint-Jory, premier président en la cour de Parlement de Toulouse :

« Monsieur, En considération de l'agréable service que les consuls et habitants de la ville d'Aiguesmortes ont fait au Roy en sortant le s^r de Bertichères du gouvernement de la dite ville, S. M. leur a accordé un privilège que chascun premier consul sera lieutenant de viguier pour les occassionner tousjours d'exécuter promptement ses commandements..... De Paris, ce 15^e février 1599.

» Signé : MONTMORENCY. » (2)

Restaient à régler les dépenses mêmes de Bertichères avouées par lui, et sur lesquelles planaient une juste suspicion. En septembre 1598, Ventadour assemble à Montpellier des députés de 7 à 8 diocèses des environs et « aultres plusieurs personnes d'honneur » pour examiner les comptes de Bertichères.

Cette dépense qui, au dire de ce dernier, se montait à plus de 18.000 écus de « frais légitimes » est si bien « modérée » par l'assemblée qu'elle est réduite à 13.000 écus, « pour laquelle somme Ventadour ordonne par l'advis du refus qu'il en soit passé obligation audit sieur de Bertichères par les syndics Grasset et La Mothe et son paiement assuré sur la crue de 10 sous ».

Le 13 avril 1599, l'évêque de Lodève, au nom des Etats, devant qui est portée cette proposition, ratifie la négociation de Ventadour, et « reconnaît combien Sa Grandeur ayme le soulagement du peuple ». (Registre des Etats, 1599.)

Les comptes sont ratifiés à la séance des Etats du 7 décembre 1599.

(1) Arch. de Nîmes, C. 616, p. 659.

(2) Arch. de Nîmes, C. 616, p. 661.

IV

Les dépenses que nous venons de mentionner ne concernaient pas uniquement Aiguesmortes : elles avaient trait en partie à Sommières et nous entrons dans une phase nouvelle de la révolte de Bertichères. Ce ne sera pas la dernière d'ailleurs et il mourra dans l'impénitence de la rébellion : le terme d'inconstant est bien doux pour le caractériser.

Loin de se rendre à l'invitation du roi, et de venir, en lui avouant ses fautes, en chercher le pardon, il reste à Sommières, confiant dans la force des murailles de la ville, et dans l'approvisionnement de son donjon.

Cette décision est vite connue du roi et la révolte nouvelle de son sujet inspire les doléances d'Henri IV. En mai 1598, ce dernier se promenait à Rennes dans le jardin de M^r de Bouillon avec Sully qu'il a pris « par la main à nud, et passé des doigts entre les siens comme c'était sa coutume ». Il s'entretient avec lui des manœuvres des protestants : « Il m'a esté rapporté de bien des endroits, — dit-il, — que ma bonne tante de Rohan avec toutes ses resveries, Messieurs de Bouillon, de la Trimouille, du Plessis, de Saint-Germain, Clan, de Beaupré, de Bertichères, de Lezignan, de la Casse, de Préaux, de Lavaillière, de Bassinhac, Constans, Aubigny, Reignac, Bessé, Lasaussaye et aultres avaient couru et tracassé par les Eglises et Synodes et usé d'une infinité de mauvais discours, artifices et calomnies, non-seulement pour mettre tous ceux de la religion en ombrage de moy, mais aussi pour les disposer à prendre ouvertement les armes, alléguant entre autres raisons que moy, ayant si légèrement changé de religion, non par ignorance ou faute de connaître la vérité, mais par pure ambition et avoir plus de liberté à me plonger ès délices mondains (car ce sont les propres termes dont a usé cette satirique langue d'Aubigny (Aubigné), sans m'être soucié de mettre

leurs consciences en liberté et leurs biens, vie et fortune, en seureté, en leur donnant un édit perpétuel. . » (1)

Mais il ne faut pas croire que ce soit comme protestant, ou parce que protestant, que Bertichères a tenu sa coupable conduite. Rien, dans ce que nous avons retrouvé de lui, ne permet de baser cette opinion. La question confessionnelle est constamment passée sous silence dans cette période de sa vie. Nous avons vu qu'à l'affaire d'Aiguesmortes, les huguenots de la ville avaient pris parti contre lui ; plus tard, Rohan, le général des Eglises réformées, dont il a suivi les drapeaux, sera forcé de le destituer. Ce n'est pas sa religion, c'est son caractère qui le rend rebelle.

Il reste donc à Sommières « avec une bonne garnison, assisté des barons de Ganges, de Chattes, de la Roche (d'Uzès), autres coureurs d'aventures » (2). Ventadour demande les ordres du roi, le 11 août 1598 : la réponse ne tarda guère et le 23 septembre, il commit pour garder la ville et le château de Sommières « le sieur Louis Génas-Puyredon (né 1554, époux en 1595 de Marie Pavée), en remplacement de Bertichères dépossédé de cet emploi ».

Il semblerait qu'à cette époque Bertichères « intéressa en sa faveur le synode de Nîmes récemment assemblé et en obtint d'intercéder auprès du roi pour que le gouvernement de Sommières lui fût conservé ». En attendant une décision, Ventadour faisait bonne garde et les syndics de la province multipliaient leurs démarches et leurs comptes, car des questions d'argent se mêlent à ces combinaisons militaires et, le 30 avril 1599, il est rendu compte aux États que « ayant reçu commandement du roi de tirer le sieur de Bertichères du chasteau de Sommières où il s'estoit retiré ayant esté tiré d'Aiguesmortes, il s'y seroit fortifié d'hommes et de munitions de guerre, Vantadour auroit fait assembler les députés de 7 ou 8 diocèses circonvoisins pour y pourvoir et fere que l'obeissance en demeurast à S. M. et ayant faict sommer ledit de Berti-

(1) *Mémoires de Sully*, III, p. 260.

(2) *Histoire de Languedoc*, tome XII, p. 876.

chères de satisfaire aux commandemens du roy, il auroit offert de ce fère estant préalablement remboursé des sommes par luy fornies et avancées tant pour les réparations dudit Aiguesmortes que dudit chasteau de Sommières et des despances par luy faictes pour munitionner lesdites places ». Les sommes engagées pour établir des gens de guerre et pour en investir le château sont prises sur les fonds de la crue « ainsi que 300 écus nécessités par les réparations urgentes d'Aiguesmortes ».

Une fois encore, Bertichères se tire d'affaires : on consentit à ne voir, dans sa prise de possession de Sommières que le désir de bien approvisionner une place importante et la faveur royale lui sourit à nouveau. En 1599, il est nommé une seconde fois gouverneur d'Aiguesmortes.

Il semblerait qu'il n'eut, à partir de ce moment, qu'à faire oublier sa vie passée, mais telle n'était pas son idée et la pensée de se tailler en Bas-Languedoc un apanage personnel ne l'avait pas quitté. Ou plutôt ses contemporains le jugèrent capable d'une telle trahison, car, dès le 31 août, on l'accuse d'avoir voulu surprendre Sommières.

Sept trous de mine sont découverts à la base du rempart de la ville : l'auteur, d'après le cri public, ne peut être que Bertichères : il est arrêté, décrété de prise de corps, déféré au présidial. Le 14 décembre 1599, les Etats flétrissent le sieur de Bertichères, qui « a esté defféré d'avoir voulu entreprendre sur la ville de Sommières, dont il y a instance en la chambre mi-partie : il est nécessaire que le pays intervienne pour estre fait punition dudit, s'il estoit véritable, ou des dénonciateurs, au cas où ils auraient déferé mal à propos ».

Cette dernière phrase montre que déjà l'opinion changeait et tournait en faveur de l'accusé. Il arrive à prouver qu'il est victime d'une manœuvre de ses ennemis et est rendu à la liberté.

A la fin de 1600, il obtient un arrêt de condamnation contre les syndics Grasset et de La Mothe en prouvant qu'il n'a pu jouir de la crue de 10 sous affectée au paiement des dépenses qu'il a engagées. En novembre, la demande est prise en considération par les états qui don-

ment ordre au syndic du pays de présenter sa requête aux trésoriers généraux pour vérification.

Chez tout autre, de pareilles vicissitudes et les glaces de l'âge auraient suffi pour calmer le goût de l'intrigue et les rêves de grandeur coupable. Il n'en est rien pour Bertichères ; nous le retrouvons, en 1615, dans un arrêt rendu par la Chambre de l'Edit au sujet des troubles et excès commis lors des élections. Cet arrêt, qui condamne le sieur Posserieu, convaincu des crimes dont il était accusé, aux galères à perpétuité, après que le bourreau lui aura fait faire le tour de la ville en le fustigeant jusqu'à effusion de sang, ordonne que « le sieur de Chaumont, seigneur de la Bertichère, Pierre Ferrier, Pierre Maurel et Henri Berthomieu, ses complices, se constitueront prisonniers ». (1)

Enfin, le dernier avatar de notre héros est la part qu'il a prise à la première guerre de religion sous Louis XIII. D'abord enrôlé avec ses troupes sous les ordres de Rohan, il devient bientôt suspect à celui-ci : il est destitué et peu s'en faut que le rude chef huguenot ne lui fasse passer d'une façon définitive le goût de l'intrigue et la passion de changer de parti.

Bertichères est encore un féodal, comme tant d'autres hommes marquants de cette époque : les dissensions religieuses ne sont pour lui qu'un prétexte ; l'intérêt personnel est son seul mobile. Il a espéré jouer dans le Midi le rôle d'un Mercœur en Bretagne : il a continué ses intrigues après la paix de Vervins, après la Ligue, escomptant son éloignement du pouvoir royal et peut-être aussi la fidélité de ses partisans. Car sa renommée comme chef de guerre a dû être établie dans son temps, puisque Rohan consent à l'admettre parmi ses lieutenants.

Energique, rusé et violent, il agite la région où il commande et se fait payer pour qu'elle recouvre la tranquillité.

De tels hommes servent bien de piédestal à Henri IV, en montrant ce qu'il lui a fallu vaincre pour faire la France grande, prospère et unie.

(1) Arch. de Nîmes, E. suppl. 183.

SCÈNE CHAMPÊTRE

du XV^e siècle

PAR

M. E. BONDURAND,

membre résidant.

C'est lorsqu'ils célèbrent les vertus des champs, que les poètes se moquent le plus agréablement de leurs lecteurs. Mais dans ce triste monde où le mensonge est partout, comme une sorte de nécessité pour le rendre habitable, dans ce monde où les honneurs pleuvent sur les dupeurs, parce que les dupés ne se lassent pas d'être trompés, et veulent l'être chaque jour davantage, tout est permis aux poètes : Horace l'a dit depuis longtemps.

L'homme des champs vaut-il mieux que l'homme des villes ? Question difficile à résoudre. En tous cas il a ses tares. Il est superstitieux, voleur, faux et égoïste. L'ignorance qui est son partage en fait à peine un demi-civilisé. Ces caractères sont encore plus tranchés dans les régions montagneuses.

Le document qui fait l'objet de ma communication montre qu'en 1492, dans les montagnes de Saint-Martial, on en venait aux coups pour un intérêt futile. Nous n'avons guère changé depuis. En dehors de cette violence aveugle de la bête humaine, déchainée à travers toute l'histoire, ce document contient quelques mots ou quelques passages en langue d'oc qui animent le latin du notaire, et qui ajoutent au récit un intérêt philologique.

La louable indignation du libellé de la prévention est presque lyrique. Les détails racontés dans ce langage désuet lui empruntent cette naïveté qui fait le charme des vieux textes. Ce n'est qu'un fait divers comme on en lit tous les jours dans les journaux, mais dont la forme est archaïque et savoureuse.

Les mots *desapoderat*, paralysé, et *adjutori* ! à l'aide ! montrent que le langage parlé sous Charles VIII dans les environs de Saint-Martial conservait encore des termes du plus pur roman. C'est une constatation qui a bien son prix. Il faut remercier le notaire Marquès Pibarot de n'avoir pas tout réduit à son latin de cuisine, d'avoir laissé subsister quelques bribes romanes de la déposition de l'infortuné Jean Amarine, volé de ses claies de parc à moutons, assez mal inspiré pour tenter de les reprendre de vive force, rossé au point de perdre l'usage du bras gauche, après avoir été laissé à moitié mort sur la place, et naturellement si peu content, qu'il n'aurait pas voulu de son aventure pour 50 livres tournois. Combien nous serions reconnaissant au notaire d'avoir reproduit en entier le texte roman du plaignant ! Mais il faut savoir se contenter de peu.

Ces explications, et l'annotation du texte, d'une compréhension très facile, me dispensent d'en donner une traduction intégrale. Ici, encore une fois, la forme emporte le fond, et je ne m'adresse qu'aux initiés.

TEXTE

Libellé de la prévention.

M^o. CCCC. LXXXXII^{do} et die Veneris (1) intitulata septima mensis septembris, illustrissimo principe domino Karolo (2), etc., pervenit ad aures et audienciam curie et curialium (3) nobilis Johannis Stephani (4), de Sancto Marziale (5), domini soli et in solidum (6) mansi de Lirono (7), parrochie Sancti Marcialis, fama publica refferente, quod quidam iniquitatis filii, nomine vocati Hugo Lebre et Antonius Lironis, ejus privignus (8), mansi de Lirono, parrochie Sancti Marcialis, Nemausensis diocesis, instinctu diabolico imbuti, Deum pre oculis non habentes, maliciose verberaverunt et malectraverunt Johannem Amarine, dicti mansi de Lirono, sororium (9) ipsius Hugonis Lebre, et quadam *guda* (10) sive furca fustea ipsum praviter mac[er]avit supra collum et supra humerum sinistrum, taliter quod eum crediderunt ipsum occidere. Et nunc est de uno brachio, videlicet de sinistro, *desapoderat* (11), et non se potest juvare de dicto brachio, et sic restat inpotens.

Unde, etc.

(1) Le vendredi.

(2) Charles VIII.

(3) Les membres de la cour seigneuriale.

(4) Ces Etiennees etaient seigneurs de Saint-Martial.

(5) Saint-Martial, canton de Sumène.

(6) En totalité.

(7) Le mas ou hameau de Liron est au Nord-Est de Saint-Martial, sur les pentes méridionales du mont Liron.

(8) Beau-fils.

(9) Mari de la sœur.

(10) Comme *gudo*, *agudo*, *augudo*, pieu fourché qui archoute les claies d'un parc à brebis. (Mistral, *Tresor dou Felibrige*.)

(11) Joli mot, formé de *des* et de *apoderar*. Le pauvre Jean Amarine, a la suite du coup de pieu fourché sur l'épaule gauche, ne pouvait plus se servir de son bras gauche.

Déposition de la victime.

Johannes Amarine, mansi de Lirono, parrochie Sancti Marcialis, Nemausensis diocesis, dampnum passus, etatis sue sexaginta annorum vel circa, memorie vero quinquaginta annorum vel circa (1), ut dixit, testis citatus, juratus, etc. Et diligenter interrogatus per d[ictum] d[ominum] (2) super contentis in precedenti titulo preventionali (3), dixit et medio suo juramento (4) deposuit se tantum scire de contentis in eodem et verum esse quod die Mercurii (5) proxime preterita, que erat et intitulabatur quarta presentis mensis decembris (6), circa solis ortum, ipse t. lo. (7) erat in manso predicto de Lirono, loco vulgariter dicto La Cumba de La Ponteta, ubi ovile (8) Hugonis Lebre, delati (9), erat noviter complanctatum (10), in quo dictus Lebre posuerat majorem partem de *las cledas* (11) dicti t. lo., quas de facto sibi rapuerant et secum

(1) La victime, âgée de 60 ans, se souvient de ce qui lui est arrivé depuis 50 ans.

(2) Le seigneur du mas de Liron, noble Jean Etienne.

(3) Ce *titulus preventionalis* est le libellé de la prévention.

(4) Après avoir prêté serment.

(5) Le mercredi.

(6) L'attentat a eu lieu le mercredi qui a précédé le jour de la déposition. C'était, dit la victime, « le 4 du présent mois de décembre ». Il ne s'est donc pas écoulé plus de huit jours entre l'attentat et la déposition. Dès lors on ne s'explique pas que la cour de noble Jean Etienne ait été informée de l'attentat le vendredi 7 septembre. Il y a une erreur de date, soit dans le libellé de la prévention, soit dans la déposition. Si l'on corrige, dans le libellé, *septembre* par *décembre*, on n'est pas plus avancé, car le vendredi qui suivrait le mercredi 4 tomberait le 6. Ce petit problème est donc désespéré, par la faute du notaire qui a transcrit négligemment cet acte judiciaire dans ses minutes.

(7) Pour : *testis locutus*.

(8) Parc à moutons.

(9) L'accusé.

(10) Etabli au moyen de pieux fourchés fichés en terre.

(11) Claies, treillis, claires-voies servant à former l'enceinte du parc à moutons.

portaverant et in eorum ovile posuerant. Et ipse t. lo. dicere habuit dicto Lebre quod ipse volebat suas cledas, quum de eisdem egebat, cui idem Lebre respondit sic :

« *Aquo, per Dieu, tu non auras ges, car elas son totas mieunas.* »

Et tunc ipse t. lo. eidem dixit :

« *Non es pas aquesta, ni may aquela, ni may l'autra d'après* », quas sibi m[o]nstrabat cum digito.

Et tunc ipse t. lo. accepit unam de dictis cledis et eam honerare (1) voluit ad collum. Et subito dictus Lebre, accepta una *guda* sive furca *del pargue* (2), voluit ipsum percutere supra capud (3), *et l'emportet lo capel*, et eum percussit supra humerum sinistrum, taliter quod eum p[r]ostravit in solo et reliquid (4) eum ibi semismortuum (5). Et dictus Anthonius Lironis, ejus privignus, er(a)t cum eo, aut saltem ibi prope. Et post certum temporis discursum, *cant fouc ung pauc revengut*, ipse t. lo. voce magna clamavit : « *A mort ! A mort !* » *set ho huech critz* (6). Quibus auditis ambo fugierunt et fugam dederunt. Et ipse t. lo. ibidem remansit solus in solo p[r]ostratus. Et post paululum quidem Jacobus, filius dicti t. lo., qui veniebat de ligno (7), de aliquo audivit ipsum clamantem : « *A mort ! A mort !* » Et subito currens accessit ad mansum de Campo Duranto (8), clamando : « *Adjutori ! Adjutori !* » (9). Et subito Katherina, relicta (10) Petri Gervasii,

(1) Pour *onerare*, charger.

(2) Du parc a moutons.

(3) Pour *caput*.

(4) Pour *reliquit*.

(5) Pour *semimortuum*.

(6) Il faut remarquer cette façon brève et saisissante de crier au secours pour un assassinat.

(7) Qui venait de chercher du bois.

(8) Ce mas de *Campo-Duranto* est devenu Choduron, a l'Est de Liron, à moins d'un kilomètre.

(9) Voilà un mot de pur roman, comme *desapoderat*. Il veut dire : « *A l'aide !* »

(10) *Veuve*.

et Guillelma, relicta Anthonii Gervasii, hoc audientes, subito venerunt ad eum pro sibi subvenire, et eum repererunt adhuc in terra p[r]ostratum, qui non poterat moveri ; et pariter uxor et filia (1), ac etiam dictus Jacobus, ejus filius, omnes insimul sibi subvenerunt et eum leverunt de terra, et eum tenendo et sustinendo ad brachia ipsum duxerunt ad suum hospicium, et eum jacere fecerunt supra unum scamnum fusteam (2), cum certis pannis (3), contra ignem (4), ubi stetit per totam diem. Et sic a post citra non se potuit neque adhuc se potest juvare de dicto brachio, et formidat quod a cetero non se poterit juvare de dicto brachio. Et nollet hoc sibi factum fuisse pro quinquaginta libris Turonensium, neque pro aliqua re mundi, respectu sue persone. (5)

Pluria alia dixit nescire de quibus recordetur ad presens.

Super generalibus (6) diligenter interrogatus, videlicet si gratia, etc., pertinenter respondit quod non, sed pro sua veritate, etc.

(Archives du Gard, E. 994. Registre de Marquès Pibart, notaire de Saint-Martial)

(1) La femme et la fille de la victime.

(2) Le firent s'étendre sur un banc de bois.

(3) Enveloppé de couvertures.

(4) Près du feu. Le hameau de Liron est a plus de 600 mètres d'altitude, et il n'y fait pas chaud en décembre. Ce détail du feu prouve que la date du 4 décembre, donnée par la victime dans sa déposition, est exacte. Ce n'est donc pas celle-la qui est susceptible de correction.

(5) Que de fois n'entend-on pas encore les cultivateurs de nos montagnes dire : « Je n'aurais pas voulu cela pour telle somme d'argent. »

(6) Il s'agit de ce que l'on appelait, dans l'ancien droit, « les généraux interrogatoires », c'est-à-dire les questions d'ordre général posées à tout témoin.

DECLARATION PATOISE
DES BIENS ET FORTUNE
DU S^r GEDEON GUILLAUMET
fabriq^t de bas de cette ville,
*faite à l'occasion de l'imposition des charges
sous la Regence du duc d'Orleans,*

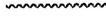
PAR

M. Joseph SIMON,
membre résidant.

Les poésies patoises absolument locales du commencement du XVIII^e siècle sont assez rares. Celle que nous vous présentons est de 1721 ou de 1722 et authentiquement nimoise. A ce titre elle nous a paru mériter d'être retirée un instant des cartons de la Bibliothèque. Si ce Gédéon Guillaumet n'est pas un personnage fictif, il est sans doute le premier des poètes nimois n'appartenant pas à la classe des hommes de lettres, des écrivains de profession, l'ancêtre des Reboul et des Bigot. Il n'a pas leur talent, mais ils ne le renieraient pas, car il a de l'esprit; la satire qu'il lance contre le gouvernement du fond de son atelier a le goût du terroir, elle est spirituelle et point méchante. La pièce, du reste, est bien faite, bien composée; les vers sont corrects. La langue est à peu de chose près celle d'aujourd'hui: sauf le mot « emperqueira », hypothèque, il n'en est point qui ne se retrouve dans le patois actuel; elle est cependant, il me semble, plus francisée que le patois de Bigot et de Reboul.

Peut-être cette petite poésie présente-t-elle aussi un intérêt historique. Le projet d'un impôt sur le revenu a mis à l'ordre du jour la question de la déclaration des biens. Mais il n'y a rien de nouveau sous le soleil ; on voit que la même question se discutait déjà, il y a deux siècles, et qu'on la traitait par des chansons. Le ton dégagé dont l'auteur parle du système de Law atteste en même temps que si le bouleversement financier causé par ce système a amené des ruines nombreuses dans les hautes classes de la société, il n'a pas été préjudiciable au commerce et à l'industrie. Ce qui est, du reste, la vérité historique. Toujours est-il que cet écho en vers patois de la fameuse banqueroute est passablement piquant et nous apprend que la spéculation sur des valeurs véreuses n'était pas inconnue des Nimois du commencement du XVIII^e siècle.

TEXTE



Ieou soui Gedeon Guilaumé
Natif de Nime permafé ;
Ai set enfans pichos ou grans
Que souven me demandon de pan
Et une fenno per surcroi
Michanto ! diou n'en sça la joi,
Que me fai vira lei cervelo
Coume au pauvre Jan de Nivelò.
Tanti-a de mon triste sor
Lou gardarai jusqu'à la mor,
E vau dire la verita
Piei que lou rei l'a ourdouna.
Mentirai pas d'une silabo ;
La causo serié detestablo.
Avouarai don san deguisa
Tout ce que pode pouceda.
Premieiramen ieou ai tres vignos
Quentre elles son pa fort vesinos :
L'uno au quartier de Ventebren (1)
Que nes pa à l'abri d'aou seren ;
L'autro es à porto Canciero (2)
Que vau pa lou sau d'une nieiro ;
E la darniero a Chantadu (3)
Que baiariei per un escu.

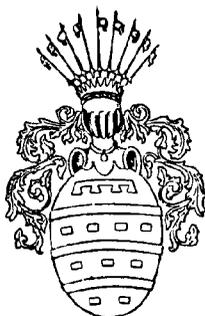
(1) Quartier des garrigues derrière les casernes de l'artillerie, où le vent souffle avec violence. Ventebren est le nom patois de la trémie.

(2) Ancienne porte d'Alais.

(3) Quartier entre la Tour Magne et la porte d'Alais. Quartier de Combret.

A quel que l'achatara
Risquara for de s'atrapa.
Ai un oustau pa mau plaça
Mai diablamen emperqueira :
Diou me lou garde d'infourtuno
E de touto maudito lacuno.
Ai quicon mai, dise pa ben
Certe, de biès de nostre regen,
Nai per quinze milo nou cen fran
Que bailariei per quinze fran
Qu'un certain *Law* a innouva
E que seran jamai paga.
A cos toute ma declaration
Ben veritable, vougas ou non.
Enfin, ce dise pa la verita,
Iou vole estre toujours condamna
A manga pa que d'arencados,
De lardos ranços e ben salados,
A pa heure que de vin mouzi,
Aigre, doux ou toute pouri,
A manga pan de veço e non de bla,
De gros rabes toutei saba.
Vole enfin que lebros, ni lebraus
Piescon pa entra din mon oustau.
Mai san doute ieou nai di proun.
E tale es ieu ma declaration.

(Bibliothèque municipale de Nîmes, Mss. 667, ff. 47 et 48.)



UN GÉNÉRAL DE CAVALERIE
sous Charles XII

VALENTIN DAHLDORFF
1665-1715

PAR

M. le Comte E. de BALINCOURT,
membre résidant.

Nous devons à l'obligeante communication qui nous en a été faite par notre confrère et ami, M. le marquis de Valfons, une curieuse relation manuscrite sur le général suédois Dahldorff et sur le rôle actif qu'il a joué dans les armées de Charles XII (1). Son auteur n'a pas cru devoir se nommer par prudence ou par modestie. Il nous apprend seulement qu'il a servi aux dragons de Suède, qu'il est actuellement malade et prisonnier, qu'il n'a pas eu le

(1) « Mémoire par un militaire suédois à M. le comte d'Argenson, colonel du régiment de Berry-Cavalerie au sujet du défunt général Dahldorff, auteur du plan suivant. » — Marc-René Voyer d'Argenson (1722-1782), fils de Marc-Pierre, comte d'Argenson, ministre de la guerre de 1743 à 1757. Marc-René commanda le régiment de Berry de 1742 à 1749.

temps de corriger son style des *suétismes* qu'il renferme ni la possibilité de confier la correction de son mémoire à un écrivain compétent. Il a en effet près de lui un ecclésiastique de ses amis qui lui « donne de l'éperon » de peur de le voir mourir avant d'avoir fini son ouvrage et ne le quitte pas d'un instant. Il adresse au comte d'Argenson, « auquel il est attaché par une amitié personnelle », ce travail qu'il recommande à sa discrétion, estimant qu'il mérite cette confiance par ses talents et son illustre naissance et qu'il pourra en profiter pour faire abandonner par le roi de France les errements de sa cavalerie.

Du reste, beau-frère du général Zander, ancien aide de camp de Charles XII, allié par sa mère aux comtes de Kœnigsmarck, il déclare en avoir assez dit pour se faire connaître. Nous admettons que l'auteur du manuscrit fût un officier suédois, bien né, assez instruit pour malmenner parfois M. de Voltaire et le chapelain Norberg au sujet de leurs *Histoires de Charles XII* ; mais nous déclarons, qu'après deux siècles écoulés, nous voudrions être moins perplexe sur sa personnalité et par conséquent sur la valeur de ses récits. Quoiqu'il en soit, nous allons essayer de mettre un peu d'ordre dans la série confuse des anecdotes curieuses qu'il nous rapporte et de remplacer de notre mieux « le bon écrivain » qu'implorait le pauvre malade dans sa prison, quand, « couché sur ses genoux », il rédigeait à la hâte le « canevas » de son mémoire. Notre travail était terminé quand nous avons eu la bonne fortune de recevoir de Suède, par l'intermédiaire de notre confrère, des documents précis sur le général Dahldorff dus à M. le professeur Wahlund de l'Université d'Upsal, et à M. le capitaine Otto Bergstrom, auteur de l'historique du régiment d'infanterie d'Uppland. Nous les en remercions vivement : ils permettront à nos lecteurs de comparer les deux versions sur notre héros.

Et d'abord, les contemporains de Dahldorff ne seraient pas d'accord sur l'orthographe et la prononciation de son nom. Voici l'opinion de l'auteur du manuscrit. « Dahldorp ou Darop était Suédois, wisigoth d'extraction. Il était né

et fut élevé, comme toute sa petite famille, à Dahl, province de la Gothie occidentale. Certains jaloux, parmi les Allemands, ont jugé à propos, à cause de sa réputation, de soutenir effrontément qu'il était de leur nation. Ils veulent prouver par le nom de Dahldorph qu'il était né en Allemagne Dorph en allemand est la même chose que bourg ou gros village en français ; mais les Allemands ont eu la bonté d'ajouter un h à la fin du nom. Ph se prononce comme f, par conséquent Dahldorph n'est pas la même chose que Dahldorp. » Il est vrai que le général parlait la langue allemande comme un Allemand ; mais il parlait aussi la langue française, l'italienne et la polonaise. Il ne parlait suédois que comme on le parle dans le Westgothdahl, c'est à dire un patois gothique qui ressemble assez, pour l'accent, à la langue bas-bretonne. Dahldorp a toujours eu de la peine à quitter son langage. Dans sa jeunesse, les officiers suédois s'en moquaient, c'est pourquoi il aimait mieux parler comme un Allemand ou comme un Français quand il ne parlait pas suédois par nécessité. M. de Voltaire, dans son *Histoire de Charles XII*, a bien su gothiser le nom de ce général en le nommant colonel Darop, comme ont fait plusieurs Suédois quoique, plus communément, il ait été nommé Dahldorp, qui signifie en langue wisigothe d'un hameau situé en Dahl, au lieu que Darop veut dire « la pointe haute ou le poignard en l'air ». Certains Allemands ont dit que Charles XII l'appelait Dahldorph, mais moi, je sais mieux que tout autre que Charles XII écrivait son nom Dahldorp. Tous ceux qui ont entendu parler Charles XII savent bien qu'il grasseyait infiniment. » (1)

« Il y a des personnes qui soutiennent que Dahldorp n'était pas né gentilhomme parce que ses armes n'ont pas été placées dans la Maison des nobles à Stockholm, mais plusieurs m'ont affirmé qu'il l'était quoique d'une

(1) D'après un de nos correspondants suédois, *dahl* veut dire vallée, *torp*, petite ferme. *Dahltorpen*, petite ferme de la vallée. Il ne faut pas confondre le *torp* suédois avec le *dorph* allemand qui signifie village.

naissance sans patrimoine, que ses ancêtres ont d'abord labouré et laissé dormir leur noblesse, mais que depuis ils ont cultivé leur propre fonds, sans dépendre d'aucun seigneur. » (1)

Engagé comme simple cavalier, Dahldorff fut envoyé en Poméranie. Devenu brigadier, il tua, étant à Wismar, un maréchal des logis qui l'avait frappé au visage d'un coup de houssine. Il parvint à s'évader de prison, s'embarqua pour Amsterdam et de là alla servir en Espagne comme lieutenant de cavalerie. L'amour du changement, ses goûts, un peu libertins dans sa jeunesse, le conduisirent en Sicile, puis en Italie. Il y vécut, paraît-il, d'expédients, de la vente de ses vêtements et de ses chevaux et aussi des libéralités de quelques femmes compatissantes. Il finit par revenir à son point de départ, dans le duché de Holstein, où il aurait été aide de camp du duc, et en Poméranie, où il obtint sa grâce et le brevet de cornette.

Voici la version suédoise :

Les archives de l'Etat sont muettes sur le lieu et l'année de la naissance de Dahldorff. Le capitaine Bergstrom prétend qu'il serait né à Holstein; il est plus probable qu'il serait originaire du duché de Brême où il existe encore de nos jours une localité du même nom. Sa naissance en Suède paraît invraisemblable. Son brevet de lieutenant et son diplôme de cornette le désignent sous le nom de Dahldorff tout court, mais il ne faut pas en conclure qu'il ne fût pas noble, car, dans les documents suédois du XVII^e siècle, il arrive souvent que la particule est supprimée devant les noms d'origine allemande. Dans les rôles de régiment et dans les écrits de Charles XII, il est invariablement nommé von Daldorff et il est certain que ce n'est pas ce roi qui l'a anobli. •

Ce qui est certain aussi, c'est que Valentin Johan von Daldorff (c'est ainsi qu'il écrivait son nom) était, en 1690,

(1) Nous avons donné en tête de cette étude, d'après M. le capitaine Bergstrom, le *fac-simile* du cachet dont se serait servi Dahldorff sur une lettre de 1696 et qui prouve qu'il était noble.

adjutant au régiment de cavalerie du colonel von Güntheroth, dans le duché de Brême ; que ce régiment, avec la cession de Wismar et d'une partie de la Poméranie, était passé au service de la Suède, en 1648, et qu'il était composé presque uniquement d'Allemands.

Le 21 décembre 1692, il fut nommé cornette dans le même régiment commandé alors par le colonel Lewenhaupt. En 1695, il demandait un congé de cinq mois, puis donnait sa démission sous le prétexte qu'il trouverait ailleurs un avancement plus rapide. Elle ne fut pas acceptée à cause d'un procès qu'il avait avec une dame de Sterndahl et sa fille. Comme sa lettre était datée de Gottorp, on peut en conclure qu'il était entré au service du duc de Holstein-Gottorp. Sa démission ne fut acceptée qu'en 1697 et, en 1702, il était adjudant-général de ce prince, devenu le beau-frère de Charles XII, quand il fut tué à la bataille de Klissow.

Robuste et bien fait de sa personne, continue l'auteur du manuscrit, d'une haute stature (5 pieds, 7 pouces ou 1^m,80) il avait une physionomie toute militaire. Une balle reçue sous les poumons lui faisait porter une épaule un peu plus haute que l'autre et avait altéré sa voix au point de lui donner le timbre de celle d'une fille de dix ans ; mais, dans le commandement, cette voix devenait aiguë et perçante comme un coup de sifflet, et se faisait entendre des escadrons qui suivaient celui de tête, sans avoir recours aux signaux d'usage.

« Après la première réflexion sur la mortalité de l'homme » (1), personne n'avait plus de présence d'esprit et de sang-froid que lui, disant à ses cavaliers les choses les

(1) Il paraîtrait qu'au début de chaque affaire, il était sujet à une infirmité gênante, provenant, selon notre auteur, d'une ancienne blessure, et qui paralysait pour quelques instants sa volonté. Charles XII, qui en connaissait le secret, lui demandait, tout bas à l'oreille, s'il était prêt ; à quoi Dahldorff répondait brusquement oui ou non. Les rieurs en faisaient leurs gorges chaudes. D'après un médecin-major, auquel j'ai soumis le cas, le projectile aurait causé une perforation de l'intestin et une issue anormale de cet

plus plaisantes du monde et les criant même aux ennemis, en s'avançant à portée de pistolet et en les saluant du chapeau. Il leur jetait parfois sa perruque, par bravade, jurant avec force imprécations qu'il leur en coûterait cher s'ils ne la lui rapportaient pas en bon état. Enfin cent et cent histoires dans ce genre que l'on racontait en Suède sur son compte. C'est le cas de donner un échantillon de son éloquence militaire. Lorsqu'il dut quitter, par ordre, les débris de son premier régiment anéanti par l'ennemi, il reçut le commandement de celui de Smoland, le 11 juin 1706, ancien corps de cavalerie de la Gothie méridionale qui ne méritait pas probablement le compliment suivant qu'il lui fit à son arrivée :

« Le Roi m'a mis à votre tête pour vous corriger. On dit que vous êtes des drôles qui marchez à l'ennemi comme des volées de perdreaux et ne savez pas vous tenir en escadron. Si, dans quinze jours, vous n'avez pas appris à m'obéir, je vous ferai ronger les os par les chiens et les corbeaux. »

Dahldorff avait, paraît-il, inventé une manière « d'escadronner », un dispositif, dirions-nous aujourd'hui, qui lui avait toujours valu la victoire. C'est cette méthode précieuse que l'auteur de notre manuscrit comptait faire connaître au comte d'Argenson. Malheureusement ce plan si important nous manque. Le colonel de Berry l'a-t-il remis à son père, alors ministre de la guerre ? Celui-ci l'a-t-il perdu ou déposé aux archives ? La tactique de la cavalerie inaugurée par Seydlitz et Frédéric II ne lui avait-elle pas alors enlevé toute sa valeur ? Contentons-nous donc des aperçus que nous trouvons mêlés aux récits des prouesses de Dahldorff.

Il y est dit que la façon de charger à cheval n'avait pas varié depuis Henri IV ; que Condé, Turenne, Gassion, Rosen et Rantzau ne l'avaient pas modifiée ; ce dernier

organe. Pour la même raison, il abaissait instinctivement l'épaule du côté de l'intestin blessé pour en diminuer les tiraillements et, pour la même aussi, la compression douloureuse du diaphragme sur cet intestin le forçait à restreindre la tonalité de sa voix.

cependant avait proposé de former la cavalerie en triangle comme la phalange grecque. C'était toujours la formation de Gustave-Adolphe sur huit ou six rangs de profondeur, la charge au trot et les feux du premier rang. Dahldorff aurait eu la hardiesse de changer la méthode de ses contemporains. Son régiment était fort de onze escadrons et de 800 à 1.200 maitres : celui d'avant garde seul de 40 maitres et formé sur deux rangs. Il n'avait jamais servi dans l'infanterie (1), mais jamais officier n'a été plus habile pour la prendre par son faible. Il avait une disposition tout à fait certaine pour cette manœuvre qui a été imitée par d'autres officiers au service de la Suède et que notre auteur s'imagine être bien connue en France des généraux en chef, quoique plusieurs officiers « auxquels il a eu l'honneur d'en parler, n'aient pas su ou voulu lui répondre à ce sujet ». Dahldorff n'a jamais eu que trois dispositions différentes et toujours la même charge, mais ses onze escadrons étaient toujours sa disposition favorite, cavalerie contre cavalerie, et il s'en servait partout où le terrain le lui permettait et quand il ne craignait point les batteries de canons masquées. Il a eu la satisfaction de rendre Charles XII curieux et même inquiet de son savoir faire. Il lui en a coûté pour lui livrer son secret dont il était jaloux comme un pauvre de sa besace, selon la comparaison qu'il fit écrire sur le plan original, car c'était (lui-même) un original sans copie, affectant de ne jamais écrire même pour signer son nom, sous prétexte qu'il avait les doigts courbés. Il se faisait suivre partout par un secrétaire. Comme il ne pouvait tout cacher à sa troupe, il ne l'instruisait que sur des terrains éloignés et gardés par des vedettes qui en défendaient l'approche. Il exigeait, des officiers qui quittaient son régiment, le serment de ne rien révéler et allait jusqu'à

(1) D'après M le capitaine Bergstrom, il fut nommé colonel du régiment d'infanterie d'Uppland le 6 septembre 1703 et de nouveau le 10 novembre 1705. Il n'en était que plus apte à combattre une arme dans laquelle il avait servi. Il se trouva avec ce régiment à l'affaire de Praga, où il fut blessé à la tête.

provoquer ceux qui s'y refusaient ; la plupart restaient au corps jusqu'à la mort. Pour les y maintenir, il obtenait du roi toutes sortes de faveur ; plusieurs de ses capitaines, en effet, étaient brevetés colonels. Quant à lui, il avait refusé tout avancement et tout changement, disant que « là où son régiment serait battu, vingt autres le seraient avant lui ».

On sait que Charles XII exigeait de ses colonels la stricte obéissance à ses principes de tactique, sous les peines les plus sévères (1) ; il faisait exception en faveur de Dahldorff qu'il nommait « le précepteur de sa cavalerie ». Quand des généraux, comme Slipenback ou Renschild se plaignaient qu'il n'en faisait qu'à sa tête, se plaçant, à son idée, à l'aile droite ou à l'aile gauche de la ligne de bataille : « Laissez faire Dahldorff », répondait invariablement Charles XII. Singulier privilège dans une armée où les moindres fautes étaient punies jusqu'à la dégradation ! Un jour que le baron Posse, colonel des gardes à pied, présentait au roi un projet de règlement pour une nouvelle charge d'infanterie plus meurtrière que tout ce que l'on connaissait jusqu'alors, Dahldorff, qui était présent, s'écria sans façon : « Votre Majesté s'imagine que le baron Posse est privilégié par Belzébuth pour avoir imaginé, à lui tout seul, un moyen de détruire le genre humain. Sachez donc, sire, que Lucifer, qui est mon ami et qui me visite souvent, m'a appris quelque chose d'équivalent pour la cavalerie ». Le roi, qui n'aimait pas les « dragonnades » de cette force, lui répondit, en lui frappant sur l'épaule : « Bon cela pour Dahldorff et son régiment, mais mauvais, mauvais pour les autres ». Du reste, ce baron Posse était aussi hardi dans ses actes que son collègue dans ses paroles. Charles XII, lui ayant adressé des reproches parce qu'un officier de son corps, étant chef de poste, n'avait pas fait tirer sur lui, alors, qu'avec intention, il n'avait pas répondu aux

(1) Ces ordres de la main du roi existent aux archives de la guerre à Stockholm.

deux qui-vive de la sentinelle, il désigna quelques bons tireurs qui, le lendemain, quand Sa Majesté voulut renouveler l'expérience, lui envoyèrent quelques balles siffler aux oreilles. Le Roi fut enchanté. « Fi de ma fâcherie avec mes gardes, dit-il en riant ; ils finiraient par se fâcher avec moi pour tout de bon. »

« Avec tout cela, Dahldorff était extrêmement taciturne par intervalles, peut-être par caprice, ne répondant pas toujours aux personnes qui lui adressaient la parole et passant pour stupide près de celles qui ne le connaissaient pas. Mais il n'était pas permis d'avoir plus d'esprit que lui et il parlait à ravir quand il le voulait. Il lui prenait parfois la fantaisie de faire des « dragonnades » avec des serments terribles en parlant aux officiers et aux soldats de son régiment, mais il était aimé, presque adoré par eux : on a vu des vieux cavaliers pleurer quand il leur faisait des reproches. Pendant la guerre de Saxe, où ses hommes « firent fortune aux dépens des femmes saxonnes », il leur servait de trésorier-général. Tous les matins, on le voyait leur donner audience et faire recette de leurs gains et pilleries. « Plumez la poule, leur disait-il, mais ne la faites pas crier où gare au pilier » (1). Parfois, couché sur un manteau, il jouait aux dés avec eux et remboursait le lendemain celui qui avait perdu contre lui. Extrêmement généreux, sans être cependant prodigue, il partageait avec ses soldats les libéralités personnelles que lui faisait le roi. Sans femme ni enfants, il n'avait pas besoin d'épargner, aussi est-il mort pauvre comme au jour de sa naissance. »

De toutes les aventures arrivées à Dahldorff il en est une que notre écrivain croit pouvoir raconter, sans manquer, dit-il, au respect et à l'attachement qu'il porte au maréchal de Saxe et à son illustre mère. Il n'en a pas été

(1) C'était un supplice atroce en usage dans l'armée suédoise. Le patient était suspendu par les bras à un poteau, les pieds touchant à peine terre. Il restait dans cette position plus ou moins longtemps, selon sa faute, et souvent jusqu'à la défaillance.

témoin, mais il pourrait en affirmer la vérité d'après les témoignages certains qu'il a recueillis.

Marie-Aurore de Kœnigsmarck, fille de Jean-Christophe, comte de Kœnigsmarck, général suédois, née en 1668 et morte en 1733 dans son abbaye de Quidlimbourg, a laissé une réputation de beauté, d'esprit et de science sur laquelle il semble inutile d'insister. Parmi les perfections, dit Voltaire, qui la rendaient une des personnes les plus aimables de l'Europe, elle avait le talent de parler les langues de plusieurs pays qu'elle n'avait jamais vus, avec autant de délicatesse que si elle y était née. M^{me} G. Sand, dont elle fut la trisaïeule, nous la dépeint, d'après un portrait de famille, comme une beauté hardie et souriante, ne réalisant pas, à vrai dire, avec son front découvert, ses yeux brillants et sa chevelure noire, l'idée qu'elle s'en était faite comme d'une blonde fille du Nord. L'Electeur de Saxe et Roi de Pologne, Frédéric-Auguste, s'était attaché passionnément à elle et avait compté, dans la situation embarrassée où il se trouvait en 1702, sur l'irrésistible séduction qu'elle exerçait sur tout le monde, pour obtenir la paix du roi de Suède. C'était mal connaître le puritain farouche qu'était Charles XII : il refusa de la recevoir. Un jour, qu'elle savait pouvoir le rencontrer dans un étroit sentier où il devait passer à cheval, elle vint délibérément au devant de lui : le roi la salua et fit demi-tour. « Je suis le premier ennemi auquel il ait tourné le dos, dit-elle avec dépit », et elle s'en consola par une épigramme dans une pièce de vers français qu'elle composa en son honneur.

Les parents de la comtesse lui conseillèrent alors d'attaquer une autre corde et de forcer l'admiration du roi non plus par sa beauté, mais cette fois par sa bravoure. « Elle était suédoise, nous dit notre auteur, et les femmes de ce pays sont les plus entreprenantes du monde pour ce qui leur tient au cœur. J'en ai connu qui, déguisées en hommes, se battaient à l'épée et au pistolet comme de vrais dragons. » Son parti fut bientôt pris. Elle s'habillerait en officier, tenue mi-partie saxonne et suédoise, se ferait accompagner par une escorte et, à la

première affaire, chargerait avec elle. Elle tuerait au besoin un officier suédois, se laisserait prendre et, une fois devant Charles XII, plaiderait en soldat la cause de l'Electeur et Roi.

L'occasion s'en présenta bientôt. A la bataille de Klis-sow, Dahldorff avait eu son succès habituel. Si la cavalerie suédoise commandée par le roi avait rencontré quelque résistance, il avait, lui, enfoncé l'infanterie saxonne. A ce moment, il voulut couper la retraite, avec l'escadron d'avant-garde du capitaine Lake, à une troupe ennemie, habillée de rouge et galonnée d'or, qui se dissimulait derrière une hauteur et pouvait bien être l'escorte de Frédéric-Auguste. Malheureusement, son cheval, trop fatigué, ne lui permettant pas de conduire la charge, il fut obligé de laisser faire le capitaine. Les Saxons reçurent les Suédois par une volée de coups de pistolets et prirent la fuite. Seul, un cavalier, vêtu de bleu, se jeta de côté, précisément en face de Dahldorff qui cherchait à ramener sa monture. L'escadron de Lake les avait déjà dépassés de soixante pas et Dahldorff, voyant venir à lui cet adversaire portant le plumet et l'écharpe saxonnes, lui cria en allemand : « Pied à terre, jeune homme ; rends-toi ou je te tue ». Le Saxon riposte par un coup de pistolet qui blesse grièvement son cheval. Dahldorff, qui n'avait pas rechargé ses pistolets, s'empare adroitement de la bride de son ennemi et lui dit : « Croyez-moi, mon jeune officier, je vous donne bon quartier, car je suis le plus fort ». Et comme celui-ci lui déchargeait à bout portant et en plein visage son second pistolet dont la balle n'emporta qu'un coin de son chapeau, Dahldorff lui allonge un grand coup d'épée qui lui passe entre le bras et le corps, sans le blesser. Mais à ce moment son cheval, à qui il avait donné un suprême élan pour assurer son coup de pointe, tombe raide mort, entraînant dans sa chute les grosses bottes à chaudrons de son cavalier. Dahldorff désarçonné heurte violemment du front le pommeau de la selle du jeune Saxon, mais le prenant à bras le corps, reste suspendu, encore étourdi du coup qu'il s'est donné. Celui-ci, pour résister, se cramponne

d'une main à sa selle et de l'autre fouillant dans sa poche, en tire un couteau et se prépare à s'en servir. Heureusement que le caporal suédois, Christien Sprengop, arrive et le désarme. Il allait même lui brûler la cervelle quand le capitaine Lake lui cria de n'en rien faire.

Le Saxon ne perdit pas son magnifique sang-froid. — « Comment appelles-tu le brave homme qui m'a fait prisonnier ? demanda-t-il au caporal en fort bon suédois. — Comment ? reprit l'autre, vous alliez égorger mon colonel et vous parlez notre langue et vous dites que vous ne le connaissez pas ! — Mais je peux bien être son ennemi et connaître ta langue. »

Pendant on entourait Dahldorff, qui était à moitié évanoui, ayant perdu beaucoup de sang ; une gorgée du cordial, qu'il avait toujours en bouteille dans sa poche, le remit sur pied. — « Qu'on ait bien soin de ne rien prendre au prisonnier, furent ses premières paroles. S'il a quelque chose à me dire qu'on me le fasse savoir. Qu'on le conduise à ma cantine, à part des autres officiers qu'on aura pris. Si vous lui manquez de respect, vous aurez affaire à moi. » Pendant qu'on l'amenait, le capitaine Lake l'examinait attentivement et s'étonnait de sa pâleur subite et des grosses larmes qui lui coulaient des yeux. Il en avertit Dahldorff. — « Il faut que ce jeune homme soit blessé ou qu'il ait un gros chagrin car les braves comme lui ne pleurent pas pour s'être bien battus. » Et Dahldorff, pris d'une pitié secrète pour cet intéressant vaincu, lui offrait de le faire panser s'il était blessé et l'aidait à descendre de cheval, car il se plaignait d'avoir mal aux reins. « Monsieur, lui disait-il, vous paraissez avoir quelque grand chagrin. Si vous le voulez, par mon entremise auprès du roi de Suède, vous aurez demain votre liberté ; et, si même vous êtes en état de partir aujourd'hui, je serais votre caution. Ayez la bonté de me dire votre nom. Je crois vous avoir entendu parler suédois ; ne seriez-vous pas Livonien et craindriez-vous pour cette raison quelque chose de la rigueur du Roi ? Pour vous tirer d'affaire, si vous me promettez de ne

jamais porter les armes contre notre grand Roi Charles XII, je vous renvoie aujourd'hui d'où vous venez, devrai-je m'attirer une réprimande de sa part. Je me fierai, Monsieur, à votre parole d'honneur car un homme aussi brave ne saurait jamais y manquer. »

Alors le jeune Saxon, « beau comme l'Amour chagrin », dit le manuscrit, en proie à une émotion, qui ne décelait que trop la faiblesse de son sexe après un si prodigieux effort, s'approcha en chancelant de Dahldorff et en lui tendant les bras ; ils se donnèrent l'accolade en se parlant à l'oreille. Le colonel parut tout abasourdi de la confiance qu'il venait de recevoir. Il se découvrit et prit une attitude respectueuse tout en levant au ciel des regards désespérés. Les témoins de cette scène, qui se tenaient à distance, l'entendirent s'écrier : « Malheureux Dahldorff, il ne te manquait plus que cela ! » Puis s'adressant avec vivacité au capitaine Lake, il lui demanda si son cheval pouvait encore fournir une traite et sur sa réponse affirmative, lui enjoignit, ainsi qu'au maréchal des logis Bagstedt, de se tenir prêts à servir d'escorte au Saxon. Toute la troupe le vit alors mettre un genou en terre, malgré les efforts que faisait celui-ci pour le relever. Ils s'embrassèrent encore une fois à la suédoise et s'entretenaient quelques instants dans une langue étrangère que les spectateurs ont cru être du français. Avant de se séparer, le jeune inconnu, qui avait accepté de Dahldorff un de ses chevaux et son fameux cordial pour se soutenir en route, laissa quatre-vingts ducats aux quarante cavaliers de Lake. « Voici deux ducats pour chacun de vous, leur dit le colonel en leur remettant la somme. Vous n'en gagnez pas autant à dépouiller les morts : buvez-les donc à la santé des vivants et de Monsieur, qui se porte fort bien à présent. » Puis il resta pensif et les bras croisés pendant un quart d'heure et, songeant au ridicule dont il serait couvert si l'on savait l'histoire de son duel avec une jeune femme, il ajouta : « Le premier de vous qui parlera de mon combat avec le jeune Saxon ne vivra pas deux heures après et c'est moi qui serai son bourreau. »

Il est certain que Dahldorff fut bien obéi, car cette aventure ne fit pas d'abord grand bruit dans l'armée suédoise. Il courut cependant plusieurs versions à son sujet. Selon les uns, c'était un officier suédois qui avait fait sauver un officier français prisonnier ; selon d'autres, c'était une Polonaise qui avait voulu se venger d'un amant infidèle. Quelques-uns prononcèrent le nom de la comtesse de Kœnigsmarck, mais on les fit taire, tant est profonde, chez les Suédois, la vénération qu'ils ont pour certaines grandes familles.

Notre auteur ajoute : « On a eu tort de cacher la vérité. Le nom de Kœnigsmarck était éteint avec le père de la comtesse : elle a voulu prouver que sa race n'était pas tombée en quenouille. D'ailleurs, bien après l'événement, les témoins ont parlé : le capitaine Lake, depuis tué à l'ennemi ; le maréchal-des-logis Bagstedt, devenu lieutenant, qui a écrit une relation de l'affaire, avec la permission de son colonel, relation que j'ai eue entre les mains vingt fois et que j'ai traduite en français. »

Nos lecteurs se décideront, à leur gré, pour le roman ou pour l'histoire, mais, véridique ou non, l'épisode est charmant. La mère de Maurice de Saxe et le général Dahldorff étaient deux âmes sœurs, faites de bravoure et de bonté : elles devaient se rencontrer et se reconnaître un jour sur un champ de bataille.

Abordons maintenant l'histoire militaire de Dahldorff : celle-ci ne trouvera pas d'incrédules.

Le 22 septembre 1708, Charles XII, en guerre avec le czar Pierre-le-Grand, avait attaqué, à Smolensko, avec six régiments de cavalerie et quatre mille fantassins, une armée russe deux fois supérieure en nombre. Il l'avait mise en déroute et la poursuivait à la tête d'un seul régiment de cavalerie, quand un fort parti de Kalmoucks, embusqué, l'entoure et perce jusqu'à sa personne. Il a deux chevaux tués sous lui, deux aides de camp trouvent la mort à ses côtés ; il ne lui reste plus que cinq défenseurs et sa perte est certaine, quand Dahldorff, avec son escadron de tête, arrive et le dégage. Le reste de l'armée

suédoise rejoint le roi qui, monté sur un troisième cheval, poursuit encore les Russes pendant deux heures.

L'année suivante (8 juillet 1709), cette victoire était suivie d'un désastre. Dahldorff devait y jouer encore un rôle important passé sous silence par Voltaire dans son *Histoire de Charles XII*, parce qu'il fut trompé, d'après notre écrivain, par les récits des généraux suédois jaloux de la gloire de notre héros.

« Je peux prouver clairement, nous dit-il, que dans la seconde bataille de Pultava, Dahldorff, après avoir battu, de son côté, plus de 40 escadrons de troupes réglées et, en les poursuivant l'épée dans les reins, a eu le malheur de passer devant quatre-vingts canons masqués et chargés de cartouches et qu'il a perdu, d'une seule décharge quatre cents maîtres. Pour rejoindre le reste de la cavalerie suédoise sous les ordres du Slippenback, Creust et Omstedt, il fut obligé de passer entre la seconde et troisième lignes de l'infanterie russe, où il perdit encore cent cinquante maîtres et revint rejoindre le roi, avec deux cent cinquante seulement, ayant reçu deux coups de feu, l'un à la hanche et l'autre à l'épaule, couvert de sang et d'écume, effrayant à voir. A ce moment le chirurgien de Charles XII, Nyman, aidé de deux gardes, mettait le roi en selle sur le cheval du comte Poniatowski, tandis que les trabans se faisaient presque tous tuer en couvrant leur maître. »

Notre écrivain soutient que M. de Voltaire, mieux informé que par les documents de Poniatowski, n'aurait pas attribué à d'autres le salut du roi qu'à l'homme providentiel, à Dahldorff. Charles XII lui-même, à Stralsund, aurait nommé ses sauveurs au feld-maréchal Düxer, dans l'ordre de leur mérite, comme il suit : d'abord Dahldorff, puis Avrid Posse, alors lieutenant au gardes, Hardt, capitaine lieutenant des trabans, Nyman, Mazepa et enfin Poniatowski qui avait donné son cheval parce qu'il le croyait meilleur que celui de Nyman.

On sait quelles furent les suites de la défaite de Pultava. La fuite de Charles XII chez les Turcs, son internement sous la surveillance du pacha de Bender, sa réso-

lution de se défendre dans sa maison et de tenir tête avec une poignée d'hommes résolus et fanatisés par son exemple, à un corps d'armée muni d'artillerie. Parmi ceux-là se trouve naturellement Dahldorff. Il est de ceux qui, montrant à Charles XII les blessures reçues à son service, le conjurèrent de renoncer à une lutte insensée et inutile ; mais aussi de ceux, qui désespérés de la tenacité de leur roi, se résignèrent à vendre leur vie le plus chèrement possible et à mourir avec lui. Un heureux accident, la chute de Charles XII embarrassé dans ses éperons, sauva l'existence de ces braves gens et de leur chef si peu raisonnable, « l'homme à la tête de fer », comme l'appelaient les janissaires.

Après cinq ans de séjour chez les Turcs, Charles XII était de retour dans ses états et arrivait à Stralsund le 21 novembre 1714. Il ne lui restait en Poméranie que cette place menacée par les rois de Danemark et de Prusse et l'île de Rugen. Il en organise la défense. Avec lui se trouvait Dahldorff, promu général major (1), mais désolé, lui, le cavalier célèbre, de servir à pied dans une ville assiégée. Elle avait failli être emportée une fois, et la possession de l'île de Rugen était d'une grande importance pour empêcher qu'elle ne fût bloquée par terre et par mer ; or Charles XII n'avait pu y mettre que 2.000 hommes de garnison. Le prince d'Anhalt-Dessau y avait débarqué, le 15 octobre 1715, avec 12.000 hommes et s'y était solidement retranché dans une enceinte palissadée. Le roi de Suède, malgré son peu de monde, prétendit qu'il le délogerait dans une attaque de nuit qu'il commanderait en personne. Selon notre écrivain, Dahldorff ne prit part à l'affaire que comme simple volontaire. Pour la première fois il allait combattre à pied et n'avait cédé qu'à l'invitation pressante de l'accompagner que lui fit le roi.

(1) Il fut promu général de brigade de cavalerie, le 31 janvier 1710 ; général de division le 11 novembre et en mars 1713 général en chef de cavalerie.

Il ne se gênait pas pour dire à qui voulait l'entendre que, si l'on réussissait cette nuit, il irait, lui, le lendemain, prendre à cheval la lune avec les dents.

L'attaque fut bien menée d'abord (4 novembre) ; les palissades furent arrachées et le camp ennemi envahi ; mais les suédois, trop faibles, durent battre en retraite. C'est alors que Dahldorff fut blessé mortellement. Il cria, en tombant, à deux grenadiers suédois : « Mes amis, jetez-moi à cheval sur la palissade afin qu'on sache que Dahldorff n'est pas mort à pied ». Ces paroles peignent bien l'homme. Les grenadiers allaient obéir, quand arriva le roi de Suède, blessé légèrement lui-même et soutenu par deux officiers. Comme il était obligé de passer sur les morts qui encombraient les abords des palissades, il marcha par mégarde sur les corps de Grothausen et de Dahldorff. Celui-ci, le reconnaissant, lui dit à haute voix : « C'était donc la destinée de Dahldorff d'être foulé aux pieds par Charles XII ». Puis il ajouta avec cette familiarité qu'il avait eue toute sa vie avec son maître et qu'excusait de plus l'approche de la mort : « Ecoute, que je te dise adieu ». Charles XII, se penchant vers lui, lui prit la main. Le baron de Ribbing, qui voulait l'en empêcher et le tirait par le bras, reçut alors une balle dans les reins et tomba la face contre terre, et le roi écouta avec patience les derniers conseils, peut-être un peu trop longs pour la circonstance, que lui donnait son ami. Puis, se couvrant le haut du visage avec le bras, sans doute pour cacher son émotion, il se retira en ordonnant qu'on enlevât les corps de Dahldorff, de Grothausen et de Ribbing. « Sans cela, dit-il, je ne m'en irais pas de si tôt. » L'ordre fut exécuté sous une grêle de balles. Le général Dahldorff mourait trois quarts d'heure après. Il avait près de cinquante ans. « Ces derniers détails, dit notre écrivain, m'ont été confirmés par les deux aides de camp du roi, le général-major Zander, mon beau-frère, et par le capitaine des gardes Ribbing, qui, guéri de sa blessure, devint lieutenant-général et gouverneur de Gothenbourg.

En résumé, Dahldorff a conquis tous ses grades à la pointe de l'épée. Il a commandé ou combattu, disent ses contemporains, dans trente et une batailles ou affaires, sans compter les charges d'escadron qu'il a renouvelées jusqu'à dix-sept fois dans une journée. Cette générosité, pour le soldat, cette bravoure de chevalier, ce dévouement aveugle pour son roi et jusqu'à ces mots à l'emporte-pièce d'une gaieté française et gasconne, en font un type qui nous séduit et nous entraîne. Nous voudrions qu'il fût des nôtres ; s'il en était, nous le placerions entre Crillon et Lassalle.

Les Suédois de nos jours connaissent bien son nom et ses faits d'armes ; ils les ont lus dans les biographies de leurs grands hommes et dans les récits du règne de Charles XII ; mais personne, dans aucune langue, n'a écrit son histoire. Ces quelques pages, simple publication d'un document ignoré, n'ont pas la prétention d'en être une. Puissent-elles néanmoins rencontrer chez les compatriotes de Dahldorff, si le hasard les y mène, le même accueil que le héros lui-même a trouvé chez leur auteur.

CONCOURS OUVERTS

pour les années 1906 et 1907

L'Académie met au Concours deux études, pour participer aux prix à décerner, savoir :

I — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1907

Etude de quelques points particuliers intéressant l'histoire de la Révolution française dans le Gard (personnes, localités, sociétés populaires. corps municipaux, industries, etc.).

II. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1908

Monographie d'une industrie du Gard.

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS :

Les œuvres seront adressées *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie, au plus tard le 31 *décembre* 1906, pour le premier concours, et le 31 *décembre* 1907, pour le second concours.

Elles ne seront point signées et porteront une épigraphe, répétée sur un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur.

Les travaux devront être inédits, n'avoir été présentés dans aucun autre concours, et seront conservés dans les archives de l'Académie.

Les auteurs auront toutefois le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

DOCUMENTS ANNEXES

pour servir à l'histoire de l'Académie.

DONATEURS, PERSONNEL, SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, PUBLICATIONS

DONATEURS A L'ACADÉMIE

- 1° { Jean-François SÉGUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Charles Prudent de BÉCDELIEVRE, évêque de Nîmes (*Conjointement*).

Résumé des actes :

15 septembre 1778. — *Donation entre vifs, par J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M^e Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller), comprend :*

« Tous ses livres, imprimés ou manuscrits, gravures, cartes et
» estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant ancien-
» nes que modernes ; son cabinet d'histoire naturelle avec l'herbier,
» et généralement tout ce qui forme ses différents cabinets des cho-
» ses ci-dessus énoncées, avec les tablettes servant à icelles (le tout
» estimé vingt-cinq mille livres). »

(Approbation par Lettres patentes de juillet 1779.)

19 janvier 1780. — *Seconde donation entre vifs, par M. J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M^e Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller).*

« La maison et jardin où le dit Séguier habite, situés au faubourg et
» dans l'enclos des RR. PP. Carmes, confrontant les hoirs Masmé-
» jean, Dem^{lle} veuve Comte, le chemin qui va aux Cinq-Vies et le
» s^r Gallan, — à charge de la rente due annuellement aux RR. PP.

» Carmes (1), pour prendre possession après le décès dudit s^r Séguier, et de mad^{lle} sa sœur, (2) — à la charge, en outre, de payer douze mille livres à l'Œuvre de la Miséricorde de Nîmes, et trois mille livres à l'hôtel-Dieu de la même ville.

» Sont intervenus au dit acte : Messire Pierre-Joseph de Roche-more, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Nîmes, supérieur et administrateur de l'Œuvre de la Miséricorde, et s^r Daniel Murjas, receveur de l'hôtel-Dieu, qui donnent quittance des deux sommes de 12.000 et 3.000 livres, payées antérieurement par les mains de M. de Génas, délégué de l'Académie, des deniers de M^{sr} de Becdelièvre, évêque de Nîmes. »

21 janvier 1780. — *Acte de rachat de lods, grevant la propriété Séguier, au profit des PP. Carmes, moyennant le paiement d'une somme capitale de quinze cents livres. (Aux minutes de M^e Mercier, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M^e Martin, notaire.)*

Nota. — L'Académie de Nîmes a été dépouillée de toutes les valeurs dues à la générosité de J.-François Séguier, par le décret de la Convention (1794), portant confiscation des biens des communautés religieuses et corporations diverses.

2^o L'abbé d'ORNAC de Saint-Marcel, prévôt de l'église cathédrale de Nîmes (neveu de M^{sr} de Becdelièvre) et membre de l'Académie.

10 juin 1779. — « Fait don manuel d'une somme de trois mille livres, pour fonder un prix, qui serait distribué de deux en deux ans au jugement de l'Académie, et sur le sujet qu'elle proposerait, en observant qu'il n'y ait rien dans l'ouvrage couronné qui pût blesser la religion, les lois ou les mœurs. »

(Extrait d'une délibération de l'Académie, à la date ci-dessus, 10 juin 1779.)

(1) M. Séguier déclare que cette maison et le jardin sont de la directe des PP. Carmes, et l'évalue quinze mille livres (il l'avait fait bâtir lui-même pour y loger ses collections, à son retour d'Italie en 1755).

(2) Séguier, né le 25 novembre 1703, est décédé le 1^{er} septembre 1784, âgé de 81 ans. M^{lle} Marianne Séguier, sa sœur, lui survécut; son décès n'eut lieu que le 29 mars 1766.

3° Edouard-Joseph-Alexandre MAUMENET, membre de l'Académie (1).

15 octobre 1873. — *Testament olographe, aux minutes de M^e Guérin, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M^e Bellot.*

Après avoir constitué sur la tête de M^{me} Aline Roque, seconde femme et veuve de son père, l'usufruit de tous ses biens, et disposé d'une partie sous forme de legs au profit de divers membres de sa famille, le testateur veut que, liquidation faite de ce qu'aura laissé M^{me} veuve Maumenet, née Roque, le tout soit remis à l'Académie, « pour le produit être employé à faciliter l'instruction secondaire ou » supérieure des enfants ou adultes, dénués de fortune, tant filles que » garçons, sans égard à leur religion, à leur pays, même à leur nationnalité, — et s'en rapporte à l'Académie pour organiser l'administration du capital qu'il lui laisse, et la répartition des revenus en » provenant, suivant ses intentions ; — son vœu est que le choix des » bénéficiaires dont on payera tout ou partie des frais d'instruction, et » d'entretien au besoin, soit guidé par l'espoir qu'ils donneront d'être » un jour des hommes ou femmes supérieurs, plutôt que par toute » autre considération. Autant que possible, un même protégé sera » poussé jusques aux plus hautes études ; et quand il les aura terminées, une pension strictement alimentaire pourra lui être accordée » pendant un an, pour lui permettre de chercher une position. »

(M^{me} veuve Maumenet, usufruitière, est décédée à Nîmes le 5 mai 1897.)

4° Jacques-Prospér-Ernest SABATIER, membre de l'Académie (2).

1^{er} juin 1881. — *Extrait de son testament, aux minutes de M^e Grill, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M^e Martin.*

« Je lègue à l'Académie de Nîmes ce qui me revient de la succession de ma cousine, M^{me} Huguet, ou la somme équivalente, dont » les revenus seront employés à payer la pension d'un ou de plusieurs enfants pauvres au lycée de Nîmes ou à une école de l'Etat. »

Cette somme déterminée par les calculs de l'Administration de l'enregistrement, pour l'acquiescement des droits de succession, doit s'élever

(1) Décédé le 4 juillet 1874.

(2) Décédé le 15 décembre 1881.

à 54.713 fr. 23 ; mais elle ne pourra être mise à la disposition de l'Académie, pour recevoir l'emploi obligatoire, qu'après le double décès de 1^o M. Gaston Huguet, légataire en usufruit des valeurs provenant de la succession de M^{me} Huguet ; 2^o M^{lle} Françoise dite Fanny Mathieu, légataire en usufruit de tous les biens, sans exception ni réserve, qui composeront la succession de M. Sabatier.

L'Académie étant absolument dépourvue de ressources pécuniaires pour acquitter les frais de mutation sur le montant de son legs compris au testament Sabatier, le Conseil municipal de Nîmes, informé de cette situation, a bien voulu, par délibération du 27 juin 1883, autoriser la mairie de Nîmes à faire l'avance de ces frais à l'Académie, qui ne sera tenue de les rembourser que par un prélèvement sur le chiffre de son legs, lorsqu'elle entrera en possession.

(M. Gaston Huguet est décédé le 21 décembre 1899.)

(L'autorisation du legs a été accordée par décret du 5 février 1902.)

5^o Louis-Jules SALLES, doyen de l'Académie (1).

15 février 1900. — Extrait de son testament, aux minutes de M^e Renouard, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M^e Laget.

« Je donne et lègue dix mille francs à l'Académie de Nîmes pour
» fonder un prix suivant les instructions qui seront données par mon
» légataire universel. »

D'après ces instructions, « les intérêts de ces dix mille francs seront
» employés à fonder un prix annuel pour récompenser la plus belle
» découverte, le perfectionnement le plus utile, ou la meilleure œuvre
» littéraire, artistique ou musicale, qui aura été faite dans le départe-
» ment du Gard pendant le cours de l'année. Le testateur laisse à ses
» confrères de l'Académie le soin de régler eux-mêmes le mode de
» cette espèce de concours qui portera le nom de prix Jules Salles et
» dont la récompense sera une médaille de 300 francs en or ou la
» somme de trois cents francs en écus. Dans le cas où il ne se pré-
» senterait pas de concurrent sérieux dans l'année, le prix serait
» remis à l'année suivante en doublant la somme. »

(L'autorisation du legs a été accordée par arrêté préfectoral du 31 janvier 1902. La première attribution en a été proclamée à la séance publique de l'année 1904.)

(1) Décédé le 30 décembre 1900.

TABLEAU NOMINATIF

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

BUREAU DE 1905

Président d'honneur : M. LE PREFET DU GARD (*disposition statutaire*).

Président M. Emile REINAUD, I.  , avocat.
Vice-Président M. F. ALLARD, architecte.
Secrétaire perpétuel. M. Paul CLAUZEL, I. , avocat, ancien bâtonnier.
Secrétaire adjoint . . . M. Fernand DAUDET, avocat, ancien bâtonnier.
Treasorier M. Fernand BRUNETON, .
Biblioth.-Archiviste. M. le chanoine François DURAND.

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

au 31 décembre 1905.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait
dans la ville de Nîmes.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
1	9 mai 1874.	Melchior Doze, I.  , C.  ,  ,  , peintre.	Flouest.
2	27 février 1875 ..	René Deloche, O.  , inspect. général en retraite des ponts et chaussées. (1)	Abbé Gouffon.
3	6 avril 1878.	Chanoine Cam. Ferry, vic. général honoraire.	Abbé Azaïs.
4	—	Victor Robert, avocat, ancien bâtonnier.	Bonnard.
5	11 février 1882...	Marcellin Clavel, anc. présid. du tribun. de com.	Henri Roussellier.
6	2 juin 1883.	Elie Mazel, docteur en médecine.	Présid. Pelon.
7	2 mai 1885.	Gustave Fabre, I.  , pasteur.	Ernest Roussel.
8	27 juin 1885.	Georges Maurin, avocat, ancien magistrat.	Emile Im-Thörn.
9	—	Comte Edgard de Balincourt, O.  , chef d'es- cadrons en retraite.	Albin Michel.
10	14 avril 1888.	Marquis de Valfons, C.  , ancien député.	Eug. Brun.
11	—	Alexandre Ducros, homme de lettres.	Irenée Ginoux.
12	25 mars 1889.	Paul Clauzel, I.  , avocat, ancien bâtonnier.	Aurès.
13	28 février 1891...	E. Benoit-Germain,  ,  .	Gouazé.
14	9 avril 1892.	Fernand Bruneton,  , anc. présid. de la Société d'agriculture.	Ern. Delépine.
15	30 décembre 1893.	Chanoine J. Julien, vicaire général honoraire.	Abbé Magnen.
16	10 février 1894...	Emile Reinaud, I.  ,  , avocat, doct. en droit.	Eugène Bolze.
17	—	Félicien Allard, architecte.	Ch. Liotard.
18	—	Fernand Daudet, avocat, ancien bâtonnier.	D ^r Puech.
19	7 juillet 1894.	Chanoine François Durand, aumônier du Lycée.	D ^r Reynaud.

(1) Entre dans la Compagnie au titre de correspondant en 1864.
membre non résidant en 1881.
Reentre comme membre résidant en 1902.

Not d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
20	28 juillet 1894.....	Gustave Barral,  , docteur en médecine	Goustalet.
21	1 ^{er} juin 1895.....	Gaston Maruéjol, ancien maire de Nîmes.	De Montvaillant.
22	—	Gabriel Carrière,  .	Balmelle.
23	29 juin 1895.....	Chanoine Cl. Delfour, docteur ès-lettres.	Esteve.
24	29 février 1896....	Pierre Delanave, docteur en médecine.	E. Falgairolle.
25	15 mars 1897.....	Gérard Lavergne, ingénieur.	A. Bigot.
26	19 mars 1898.....	Michel Jouve, docteur en droit, conseiller à la Cour d'appel.	Ch. Lenthéric
27	16 décembre 1899	Robin Nil-Joseph, colonel d'infanterie en retraite, C.  , I.  (1)	Rocafort.
28	28 juillet 1900.....	Jules Gal, I.  , professeur au lycée de Nîmes.	Ach. Bardou.
29	20 avril 1901.....	Ernest Dessaux, I.  , professeur au lycée de Nîmes.	Jules Salles.
30	2 décembre 1903..	Chanoine Joseph Bonnefoi, supérieur de Saint Stanislas, à Nîmes.	Général Bertrand.
31	—	Alexis La Haye, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, à Nîmes.	A. Grotz
32	—	Georges Fabre,  , O. M. A., conservateur des forêts, à Nîmes (2).	L. Nadal.
33	30 décembre 1905	Armand Coulon,  , président de chambre à la Cour d'appel de Nîmes.	E. Bondurand.
34	—	Jules Puech, docteur en médecine, à Nîmes.	L. de Castelnau.
35	—	N...	

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

Messieurs			
1	31 juillet 1875.....	Ch. Domergue, à Beaucaire	—
2	20 avril 1878.....	Armand Lombard-Dumas, à Sommières.	—
3	4 décembre 1880.	Goudard, I.  , archéologue, à Manduel.	—
4	30 avril 1881.....	Louis Michel-Jaffard, O.  , I.  , conseiller à la Cour de cassation (3).	—
5	23 juillet 1881....	Prosper Falgairolle,  , à Vauvert.	—
6	9 février 1884....	Torcapel Alfred, ingénieur de la compagnie P.-L.-M., à Avignon (4).	—
7	3 juillet 1886....	Germier-Durand François,  , architecte du département de la Lozère, à Mende (5).	Rodier de Labruguière.
8	19 novembre 1887..	Bruguière-Roure, archéologue, à Pont-Saint-Esprit (6).	Soulier.
9	17 janvier 1891....	Marsaut, ingén.-direct. des Mines, à Besseges.	Villard.

- (1) Entre dans la Compagnie au titre de correspondant en 1899.
 (2) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1835.
 (3) id. id. membre résidant en 1878.
 (4) id. id. id. en 1883.
 (5) id. id. correspondant en 1879.
 (6) id. id. id. en 1875.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
10	17 janvier 1891. . .	Messieurs D'Albousse Lionel, présid. honor., à Uzès (1).	MM. Abbé Magnen.
11	—	De Laille, curé-archiprêtre, à Uzès (2).	Im-Hörn.
12	—	Albert Mangnan, directeur de la Revue du Moyen Âge, à Aiguesvives (3).	Comte de Pontmartin.
13	15 décembre 1894.	Abbé Fréd. Souchard, curé-doyen de Bessèges.	Abbé Blanc.
14	—	Abbé C. Nicolas, curé-doyen de Saint-Gilles, chanoine honoraire.	Abbé Delacroix.
15	—	Edouard Lugol, *, président de l'Union des associations agricoles du Sud-Est.	Léonce Curnier.
16	4 janvier 1896 . . .	Edmond Falgairolle, I. **, Procureur de la République, à Montpellier (4).	E Bosc.
17	18 janvier 1896. . .	Fernand Desfours Dorte, ***, receveur de l'en- registrement à Mortagne-sur-Huire (Orne).	H. Roussellier.
18	24 avril 1897.	Raymond Février, **, past., à St-Hipp.-du-Fort.	A. Jeanjean.
19	17 juillet 1897.	Siméon Uhermite, à Bourg-St-Andeol (Ardèche).	D ^r Martin.
20	14 mai 1898.	Abbé Etienne Bouisson, directeur du collège de l'Immaculée Conception, à Sommières.	Ch. Gide.
21	1 ^{er} juin 1901.	Odile Panuet, **, O. M. A., docteur en droit, Le Reynard par Quissac (Gard) (5).	J. Rocafort.
22	16 mai 1903.	Abbé Louis Bascoul, curé de Rochefort-du-Gard.	René Deloche.
23	2 décembre 1903.	Paul Faucher, à Levesque, par Sauve (Gard).	Abbé Albran.
24	30 décembre 1905.	Numa Julian, doct. en médecine, à Beaucaire.	Hugues.

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs

- 26 avril 1860. L. Bretignière, *, inspecteur honoraire d'académie,
à Paris.
- 25 avril 1874. Mgr Anat. de Gabrières, évêque de Montpellier.
- 16 décembre 1876. Osw. Dauphiné, prof. de rhétorique au Lycée Con-
dorcet.
- 23 février 1878 Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie, à Paris.
- 14 décembre 1878. Gaston Boissier, G. O. *, secrétaire perpétuel de
l'Académie française, à Paris. (6)
- 31 janvier 1891. Bory, ancien député du Cantal, président à la Cour
d'appel d'Amiens (7).
- 17 décembre 1892. Joseph Blanc, peintre d'histoire, à Paris.
- 17 décembre 1892. Léopold Morice, statuaire, à Paris.
- 31 décembre 1892. Abbé Magnen, aumôn. de l'hôpit. génér., à Nîmes (8).

- (1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1873.
 (2) id. id. id. en 1884.
 (3) id. id. id. en 1888.
 (4) id. id. { id. en 1886.
 } membre résidant en 1893.
 (5) id. id. id. correspondant en 1897.
 (6) id. id. id. membre résidant en 1854.
 (7) id. id. id. id. en 1889.
 (8) id. id. id. de correspondant en 1882.

- 2 décembre 1893... Frédéric Paulhan, homme de lettres, à Paris.
 12 janvier 1895. Baptiste Bonnet, homme de lettres, à Paris.
 5 décembre 1896... Gaston Darboux, C. ✱, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris.
 16 janvier 1897... Mgr Béguinot, évêque de Nîmes.
 4 décembre 1897... Fr. Mistral, O. ✱, homme de lettres, à Maillane (1).
 8 janvier 1898. Ch. Lenthéric, O. ✱, I. (E), ✱, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris (2).
 19 novembre 1898... Fernand Verdier, avocat, ancien magistrat (3).
 — E.-A. Martel, avocat, à Paris (4).
 22 avril 1899..... Ernest Daudet, I. (E), homme de lettres, à Paris.
 18 novembre 1899... Gaston Griollet, C. ✱, juriconsulte, à Paris.
 16 décembre 1899... Mgr Fuzet, archevêque de Rouen (5).
 — Mgr A. Fabre, évêque de La Réunion (6).
 28 juillet 1900..... Camille Julhan, O. ✱, correspondant de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
 1^{er} décembre 1900.. Jacques Rorafort, I. (E), docteur ès-lettres, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris. (7)
 18 mai 1901..... Marius Addi, pasteur à Lons-le-Saunier.
 4 avril 1905..... Paul Révoil, C. ✱, ambassadeur à Berne.
 30 mai 1905..... Gabriel Ferrier, O. ✱, peintre, à Paris.
 7 janvier 1905... A. Grotz, ✱, pasteur de l'Eglise réformée, à Nîmes (8).
 29 janvier 1905.... Léon Nadal, O. ✱ I. (E), ancien premier président de la Cour d'appel de Nîmes (9).
 18 novembre 1905.. Ed. Bondurand, I. (E), archiviste du département du Gard (10).
 2 décembre 1905... Léonce de Curières de Castelnau, avocat, député de l'Aveyron (11).
 30 décembre 1905... L. Enjalbert, pasteur de l'Eglise réformée (12).
 — Eugène Fermaud, premier président de la Cour d'appel de Nîmes.

- (1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1886.
 (2) id. id. id. en 1865.
 devenu membre résidant en 1868.
 (3) id. au titre de correspondant en 1867.
 devenu membre résidant en 1868.
 (4) id. id. id. en 1889.
 (5) id. id. id. en 1874.
 (6) id. id. id. en 1872.
 (7) id. id. { membre résidant en 1894.
 membre non résidant en 1899.
 (8) id. id. membre résidant en 1884.
 (9) id. id. id. en 1899.
 (10) id. id. correspondant en 1872.
 devenu membre résidant en 1881.
 (11) id. id. de membre résidant en 1892.
 (12) id. id. id. en 1893.

CLASSE DES CORRESPONDANTS

EN NOMBRE ILLIMITÉ.

Messieurs

- 28 mars 1868..... Alexis Giraud-Teulon, homme de lettres, à Cais-
sargues.
- 18 juin 1870..... Paul de Rouville, ✱, professeur et doyen de la Faculté
des sciences, à Montpellier.
- 13 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouce, ing. civil, à Montpellier.
- 27 février 1875..... Baron Ed. de Rivières, au châ. de Rivières, par Gaillac,
ou à Albi.
- 13 décembre 1884... Bouffils de Massanne, à Sumène.
- 7 février 1885..... Chanoine Ferd. Saurel, de Montpellier.
- Georges Fabre, ✱, O. M. A., conservat. des forêts
à Nîmes.
- 2^e avril 1887..... Cheyson, O. ✱, inspecteur général des Ponts-et-
Chaussées, à Paris.
- 18 mai 1889..... Chanoine Lamoureux, curé-doyen de Saint-André-
de-Majencoules.
- 30 novembre 1889.. Arthur de Cazenove, à Lasalle.
- 31 mai 1890..... Henri Mazel, attaché au ministère de la marine, à
Paris, ex-directeur de la revue l'*Ermitage*.
- 25 avril 1891..... de Masquard, publiciste, à St-Césaire-lès-Nîmes.
- 5 décembre 1891.. Troulthias Numa, négociant, à Alais.
- 16 janvier 1892... Barré de Saint-Venant, ⚔, inspect. des forêts, à Nevers.
- 31 décembre 1892.. Ulysse Topi, bibliothécaire à Savignano di Romagna
(Italie).
- 4 novembre 1893.. M^{gr} Henri Constans, Le Vigan (Gard).
- 13 janvier 1894... Adrien Roux, avoué, à Uzès.
- 9 février 1895.... Alfred Falguière, ⚔, chef de bureau à la sous-préfec-
ture, Le Vigan.
- 20 avril 1895..... Docteur J. Bouillet, à Capestang (Hérault).
- 14 mai 1898..... Abbé Henri Brun, curé à Clarensac.
- Abbé Pierre-Marie Roux, ⚔, curé à Aujargues.
- 17 décembre 1898.. M^{me} Marthe Boucoiran-Dubos, ⚔, à Saint-Genès-de-
Malgoirès (Gard).
- 11 février 1899.... Ulysse Dumas, ⚔, à Baron (Gard).
- 25 mars 1899..... Antonio de Portugal de Faria, à Paris.
- 5 juin 1899..... D^r Malzac, à Lasalle (Gard).
- 10 mars 1900..... Ernest André, directeur de la « Revue pratique
d'agriculture », a Pont-Saint-Espirit (Gard).
- 21 avril 1900..... Docteur Paul Raymond, à Paris.
- 19 mai 1900..... Heori Roux, ⚔, instituteur, Le Vigan (Gard).

- 28 juillet 1900 Mme Garidel-Alègre, à Bagnols-sur-Cèze (Gard).
4 janvier 1902. Pier Luigi Calore, à Peasco Sansonesco, province de
Teramo (Italie).
15 février 1902 Abbé J.-L. Boudin, curé à Beauvoisin.
1^{er} mars 1902. Léon Bouet, C. F., * I (), publiciste, à Paris.
16 mai 1903. Abbé Albert Durand, directeur au Petit Séminaire
de Beaucaire.
13 juin 1903. Albert Roux, (), feldbre, à Sanilhac (Gard).
11 juillet 1903. Mlle Elise Mourès, à Servas (Gard).
2 décembre 1903. Gaston Darboux, professeur à la Faculté des Sciences
de Marseille.
— Adrien Cotte, professeur à Bourg de-Péage (Drôme).
30 décembre 1903. Abbé Chailan, curé d'Albaron-en-Camargue.
-

LISTE
DES
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

- Aisme*..... Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.
— Société académique de Laon.
— Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
— Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Basses-)*... Société académique, à Digne.
- Alpes (Hautes-)*... Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
- Alpes-Maritimes*... Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Belfort (Terr. de)*. Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.
— Société de statistique de Marseille.
— Académie des sciences, belles-lettres et arts, Marseille.
— Annales de la Société d'études provençales, à Aix.
— Bibliothèque de l'Université d'Aix-en-Provence.
- Culvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
— Société archéologique de France, à Caen.
— Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
— Commission des beaux-arts, à Caen.

- Charente*..... Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure*. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.
- Cher*..... Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Constantine*.... . Société archéologique, à Constantine.
- Académie d'Hippone, à Bône.
- Côte-d'Or*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*... Société archéologique et historique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse*..... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
- Doubs*..... . Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
- Société d'émulation de Montbéliard.
- Drôme*..... Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
- Eure*..... Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
- Eure-et-Loir*.... Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- Société dunoise, à Châteaudun.
- Finistère*..... Société d'archéologie, à Quimper.
- .. Société académique, à Brest.
- Gard*..... Société scientifique et littéraire, à Alais.
- Société d'étude des Sciences naturelles, à Nîmes.
- Comité de l'Art Chrétien, à Nîmes.
- Bibliothèque communale, à Bagnols-sur-Cèze.
- Garonne (Haute-)*.. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
- Université de Toulouse.
- Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

- Garonne (Haute-)*. Académie des Jeux Floraux , à Toulouse.
— Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
- Gironde*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts,
à Bordeaux.
- Hérault*..... Bibliothèque de la ville et du musée Fabre, à
Montpellier
— Société archéologique, à Montpellier.
— Académie des sciences et lettres, à Montpellier
— Société d'étude des langues romanes, à Mont-
pellier.
— Société archéologique, scientifique et litté-
raire, à Béziers.
- Ille-et-Vilaine*... Société archéologique, à Rennes.
— Société historique et archéologique de l'arrondis-
sment de Saint-Malo.
- Indre-et-Loire*... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-
lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.
- Isère*... Académie delphinale, à Grenoble.
— Société de statistique et des sciences natu-
relles, à Grenoble.
- Jura*..... Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
— Société d'agriculture, sciences et arts, à Po-
ligny.
- Landes*..... Société de Borda, à Dax.
- Loir-et-Cher*..... Société des sciences et des lettres, à Blois.
— Société archéologique, scientifique et litté-
raire du Vendômois, à Vendôme.
- Loire*..... Société d'agriculture, industrie, sciences, arts
et belles-lettres, à Saint-Etienne.
— La *Diana*, société historique et archéologi-
que du Forez, à Montbrison.
- Loire (Haute-)*... Société d'agriculture, sciences, arts et com-
merce du Puy-en-Velay.
- Loire-Inférieure* .. Société académique, à Nantes.
— Société archéologique, à Nantes.
- Loiret*..... Société archéologique et historique de l'Or-
léanais, à Orléans.
— Société d'agriculture, sciences, belles-lettres
et arts, à Orléans.
- Lot-et-Garonne* ... Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
- Lozère*..... Société d'agriculture, industrie, sciences et
arts de la Lozère, à Mende.

<i>Maine-et-Loire</i>	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
<i>Manche</i>	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.
—	Société académique, à Cherbourg.
<i>Marne</i>	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.
—	Académie de Reims, à Reims.
—	Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	Académie de Stanislas, à Nancy.
—	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
<i>Meuse</i>	Société philomathique, à Verdun.
—	Société des lettres, sciences et arts, à Barle-Duc.
<i>Morbihan</i>	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
<i>Nièvre</i>	Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.
<i>Nord</i>	Société des sciences, des lettres et des arts, à Lille.
—	Société d'émulation, à Cambrai.
—	Société d'agriculture, de sciences et arts, à Douai.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
—	Société d'émulation, à Roubaix.
—	Université et Académie de Lille.
<i>Oise</i> ..	Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.
—	Comité archéologique, à Senlis
—	Comité archéologique, à Noyon.
<i>Orne</i>	Société de Flers.
<i>Pas-de-Calais</i>	Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
—	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
—	Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
—	Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

- Puy-de-Dôme*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts,
à Clermont-Ferrand.
- Pyrénées (Basses-)*. Société des sciences, lettres et arts, à Pau
- Pyrénées-Orientales*. Société agricole, scientifique et littéraire des
Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
- Rhône*.. Académie des sciences, belles-lettres et arts,
à Lyon.
- Société littéraire, historique et archéologique
de Lyon, à Lyon, 6, rue de l'Hôpital.
- Société d'agriculture, sciences et industrie de
Lyon.
- Bulletin historique du Diocèse de Lyon.
- Saône-et-Loire*.... Académie des sciences, agriculture, arts et
belles-lettres, à Mâcon.
- Société éduenne, à Autun.
- Société d'histoire et d'archéologie, à Châ-
lon-sur-Saône.
- Société des sciences naturelles de Saône-et-
Loire, à Châlon-sur-Saône.
- Saône (Haute-)*.... Société d'agriculture, commerce, sciences et
arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
- Sarthe*..... Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
- Société historique et archéologique du Maine,
au Mans
- Savoie*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts
de Savoie, à Chambéry.
- Société d'histoire et d'archéologie de la Mau-
rienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.
- Société savoisienne d'histoire et d'archéolo-
gie, à Chambéry.
- Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
- Savoie (Haute-)*... Société florimontane, à Annecy.
- Seine*..... Société des antiquaires de France, à Paris.
- Société nationale d'agriculture de France, à
Paris.
- Société d'anthropologie, à Paris.
- Société philotechnique, à Paris.
- Société française de numismatique et d'ar-
chéologie, à Paris.
- Académie des inscriptions et belles-lettres, à
Paris.
- Bibliothèque de l'Université de Paris, à la
Sorbonne (Paris).

- Seine*..... Annales du musée Guimet, à Paris.
— Société académique Indo-Chinoise de France, à Paris.
— Revue de la Société des études historiques, à Paris.
— Société d'étude des langues grecques, à Paris.
— Revue de la Renaissance, à Paris.
— Revue Mabillon, à Paris.
- Seine-et-Marne*... Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
- Seine-et-Oise*..... Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
— Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
— Société archéologique, à Rambouillet.
- Seine-Inférieure*... Académie des sciences, belles lettres et arts, à Rouen.
— Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
— Société havraise d'études diverses, au Havre.
- Somme*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Amiens.
— Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
— Société d'émulation, à Abbeville.
- Tarn*..... Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.
- Tarn-et-Garonne*.. Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
- Var*..... Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
— Académie du Var, à Toulon.
- Vaucluse*..... Académie de Vaucluse, à Avignon.
— Société du Museum Calvet, à Avignon.
- Vienne*..... Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
— Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
- Vienne (Haute)*... Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
- Vosges*..... Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
- Yonne*.. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
— Société d'études, à Avallon.
— Société archéologique, à Sens,

Sociétés étrangères correspondantes.

<i>Allemagne</i>	Académie d'histoire et archéologie de Thuringe, à Iena.
<i>Alsace-Lorraine</i> .	Académie de Metz.
—	Société des sciences et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.
—	Société d'histoire naturelle, à Colmar.
<i>Angleterre</i>	Société littéraire et philosophique, à Manchester.
<i>Belgique</i>	Académie royale d'archéologie de Belgique, à Anvers.
—	Société d'archéologie de Bruxelles.
<i>Espagne</i>	Athénée de Barcelone.
<i>Etats-Unis</i>	Smithsonian Institution, à Washington.
—	Société d'histoire naturelle, à Boston.
—	Société zoologique d'Harvard Collège de Cambridge (Massachussets).
—	<i>Geological Survey</i> , à Washington.
<i>Italie</i>	Accademia dei Lincei, à Rome.
—	Académie des sciences et arts, à Modène.
<i>Mexique</i>	Secretaria de Fomento, colonizacion é industria de la Republica Mexicana, à Mexico
<i>Norwège</i>	Université de Norwège, à Christiania.
<i>Roumanie</i>	Institut météorologique de Romania à Bucarest.
<i>Suède</i>	Université royale de Lund.
—	Académie des Antiquités au Musée national de Stockholm.
—	Bibliothèque de l'Université royale d'Upsala.
—	Société royale des sciences et lettres de Gothenbourg.
<i>Suisse</i>	Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
—	Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.
—	Société historique et archéologique de Bâle.
<i>Uruguay</i>	Musèò nacional de Montevideo.

Revue.

Journal des Savants, à Paris.

Revue épigraphique du midi de la France, de M. Allmer, à Vienne.

Bibliothèque de l'école des Chartes, à Paris.

Revue de l'histoire des religions, par M. Albert Réville (Annexe du musée Guimet), à Paris.

Annales du Midi, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, à Toulouse.

L'Ermitage, à Paris.

Polybiblion, à Paris.

LISTE DES OUVRAGES

ADRESSÉS A TITRE D'HOMMAGE A L'ACADÉMIE DE NIMES

au cours de l'année 1905.

Les Hôpitaux de Beaucaire avant la Révolution (1150-1790), par le Dr N. Julian.

Sur les poteries de l'Abri de la Font-des-Pigeons, à Châteauneuf-lès-Martigues, par Ch. Cotte.

Une époque (Etude sur le XVIII^e siècle), par Gaston E. Broche.

Le tombeau de deux chanoines dans le cloître de l'Eglise Saint-Salvy, à Albi (Tarn), par le baron de Rivières.

L'emplacement d'Ictodurum et la Voie Gallo-Romaine entre Gap et Chorges. — Origine de la Bâtie-Vieille et de la Bâtie-Neuve, par F.-N. Nicolle.

Beaucaire sous Saint-Louis, par l'abbé Albert Durand.

A propos des accidents du travail. — Statistique. — Prophylaxie. — Sociologie. — Rôle des médecins, par le Dr Fortuné Mazel.

L'encombrement médical. — Etiologie et thérapeutique, par le Dr Fortuné Mazel.

Rapport sur les travaux de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes pendant l'année 1904, par Galien Mingaud.

Des vestiges de l'architecture carolingienne dans le département de l'Hérault, par Emile Bonnet.

Recherches anthropologiques en Egypte, par Ernest Chantre.

Nicolas Froment, peintre uzétien du XV^e siècle, par L. d'Albiousse.

Henri Révoil, poésie, par H. Tuffier.

Allocution prononcée à l'occasion du mariage de M. le comte Claude de Turenne et de Mlle Fernande de La Salle, par Mgr H. Constans.

- Eolithes et autres silex taillés*, par A. Thieullen.
- Signacula medicorum oculariorum*, par Emile Espéran-dieu.
- Gestes de Provence — Roman historique — 1545 1596 —*
Guerres de religion, par D. Jaubert.
- Les Amazones, drame en trois actes*, par Henri Mazel.
- De l'adoption des œufs étrangers chez les oiseaux*, par
Albert Hugues.
- Le service de deux ans et les médecins*, par le Dr Fortuné
Mazel.
- L'Épreuve*, par Adolphe Pieyre.
- Supplément à la Petite Flore des champignons les plus
vulgaires publiée en 1903*, par R. Bigeard.
- Conséquences des mouvements sismiques des régions po-
laires*, par Edouard Piette
- Gravure du Mas d'Azil et statuettes de Menton*, par le
même.
- Sur une gravure du Mas d'Azil*, par le même.
- Etudes d'Ethnographie préhistorique. — VI. Notis com-
plémentaires sur l'Asylien. — VII. Classification des sédi-
ments formés dans les cavernes pendant l'âge du Renne
(premier article). — VIII. Les Ecritures de l'âge Glyptique.*
par le même
- La collection Piette au Musée de Saint-Germain*, par Salo-
mon Reinach.
- Notice sur M. Edouard Piette*, par H. C.
- Chants et chansons populaires du Languedoc*, par Louis
Lambert.
- Bazaine fut-il un traître ?* par Elie Peyron.
- Le cas de Bazaine*, par le même.
- Nemausiana*, par le chanoine François Durand.
- Notice sur le Maroc*, par le colonel Robin.
- Discours prononcé, le 14 octobre 1905, à la distribution
des diplômes du concours d'apprentis*, par Benoit-Germain.
- Les oiseaux sont-ils attachés au pays natal*, par Albert
Hugues.
- Une grotte Magdalénienne à Laroque (Hérault)*, par M. le
lieutenant Gimon.
- Nouvelles captures de Platypyllus Castoris Rits*, par Ga-
lien Mingaud.
- La géologie des environs de Nîmes*, par F. Roman.
- Rapport présenté au Conseil de l'Université de Montpel-*

lier au sujet des jardins botaniques de l'Aigoual, par Ch. Flahault.

Textes additionnels aux anciens Fors de Béarn, par J. Brissaud et P. Rogé.

La condition internationale de la Papauté, par l'abbé Alexandre Vergnes.

Recherches cryoscopiques sur la cataracte sénile, par Auguste Ducasse.

Contribution à l'étude de la Réforme de la loi de 1838. — Régime des aliénés. — Internements et sorties, par Jean Caldagues.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE NIMES

MÉMOIRES.

PREMIÈRE SÉRIE (XVIII^e SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. 1756. 1 vol. in-8° (Epuisé).

Recueil (factice) de pièces en prose et en vers lues à l'Académie, de 1768 à 1777 (Epuisé).

DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804-1805),
Broch. in-8°.

- — pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé).
- — pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.
- — pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.
- — pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.
- — pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.
- — pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

Lacune de 10 ans (1822-1832).

TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1832. 1 vol. in-8° (Epuisé).

- — 1833-34. 1 vol. in-8° (Epuisé).
- — 1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé).
- — 1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé).
- — 1840-1841. 1 vol. in-8°.
- — 1842-1843-1844. 1 vol. in-8° (Epuisé).
- — 1845-1846. 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°.

- — 1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé).

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.

- — 1852. 1 vol. in-8°.
- — 1853. 1 vol. in-8°.
- — 1854-1855. 1 vol. in-8°.
- — 1856-1857. 1 vol. in-8°.
- — 1858-1859. 1 vol. in-8°.
- — 1860. 1 vol. in-8°.

Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1861.	1 vol. in-8°.
—	—	1862. 1 vol. in-8°.
—	—	1863. 1 vol. in-8°.
—	—	1863-1864. 1 vol. in-8°, avec les tables de 1804 à 1860.
—	—	1864-65. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1866,	broch. in-8°.
Mémoires de l'Académie du Gard.	1865-66.	1 vol. in-8°.
—	—	1866-67. 1 vol. in-8°.
—	—	1867-68. 1 vol. in-8°.
—	—	1868-69. 1 vol. in-8°.
—	—	1869-70. 1 vol. in-8°, avec les Tables décennales de 1861 à 1870.

SIXIÈME SÉRIE (1871-1877).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1871,	1 vol. in-8°.
—	—	1872, 1 vol. in-8°.
—	—	1873, 1 vol. in-8°.
—	—	1874, 1 vol. in-8°.
—	—	1875, 1 vol. in-8°.
—	—	1876, 1 vol. in-8°.
—	—	1877, 1 vol. in-8° en 2 parties.

SEPTIÈME SÉRIE (1878) (Format agrandi).

Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1878,	1 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	23 mars 1878,	broch. in-8° de 35 pages.
Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1879,	1 vol. gr. in-8°.
—	—	1880, — —
—	—	1881, — —
—	—	1882, — —
—	—	1883, — —
—	—	1884, — —
—	—	1885, — — avec les Tables décennales de 1874 à 1880.
—	—	1886, 1 vol. gr. in-8°.
—	—	1887, 1 vol. —
—	—	— — Supplément : <i>Manuel de Dhuoda</i> , 1 vol. gr. in-8°.
—	—	1888, 1 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	21 janvier 1888,	broch. in-8° de 30 pages.

Mémoires de l'Académie de Nîmes. 1889, 1 vol. gr. in-8°.			
—	—	1890,	— —
—	—	1891,	— —
—	—	1892,	— —
—	—	1893,	— —
—	—	1894,	— —
—	—	1895,	— — avec les Tables décennales de 1881 à 1890.
—	—	1896, 1 vol. gr. in 8°.	
—	—	1897,	— —
—	—	1898,	— —
—	—	1899,	— —
—	—	1900,	— —
—	—	1901,	— —
—	—	1902,	— — avec les Tables décennales de 1891 à 1900.
—	—	1903, 1 vol. gr. in-8°.	
—	—	1904,	— —
—	—	1905,	— —

PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 223 pages (Epuisé).

— Années 1845—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé).

— Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.

— Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé).

— Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé).

— Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.

— Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.

— Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.

— Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.

— Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.

— Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.

— Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.

— Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.

— Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.

— Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.

— Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.

— Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.

— Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 203 pages.

— Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.

— Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.

— Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 173 pages.

— Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.

— Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 193 pages.

— Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.

— Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.

— Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.

— Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.

— Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.

— Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.

— Année 1875. 1 vol. in-8° de 198 pages.

— Année 1876. 1 vol. in-8° de 200 pages.

— Année 1877. 1 vol. in-8° de 224 pages.

Bulletin de l'Académie de Nîmes. Année 1878, 1 vol. in-8° de 152 pages.

— — Année 1879, 1 vol. in-8° de 176 pages.

— — Année 1880, 1 vol. in-8° de 154 pages.

— — Année 1881, 1 vol. in-8° de 142 pages.

TABLE DES MATIÈRES

Pièces liminaires lues dans la séance publique
du 16 mai 1905.

	Pages
Henry Espérandieu et le Palais de Longchamp, discours d'ouverture, par M. <i>E. Reinaud</i> , président....	v
Compte rendu des travaux de l'Académie de Nîmes pendant l'année 1904, par M. <i>L. Enjalbert</i> , président sortant.....	xxvii
Le Souvenir, poésie, par M ^{me} <i>Marthe Boucoiran-Dubos</i> , correspondant.....	xxxix
Concours et legs, par M. <i>Paul Clauzel</i> , secrétaire perpétuel.....	xli
Jeanne d'Arc, poésie, par M. <i>Raymond Février</i> , membre non résidant.....	xlv
Lou Chot et lou Mouisset, fable patoise, par M. <i>Jules Gal</i> , membre résidant.....	xlx

HISTOIRE. — LITTÉRATURE.

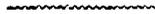
L'entreprise d'Aiguemortes, par M. <i>A. de Cazenove</i> , correspondant.....	1
Scène champêtre du XV ^e siècle, par M. <i>E. Bondurand</i> , membre résidant.....	37
Déclaration patoise des biens et fortune du sr Gédéon Guillaumet, fabricant de bas de cette ville, faite à l'occasion de l'imposition des charges sous la Régence du duc d'Orléans, par M. <i>Joseph Simon</i> , membre résidant.....	43
Un général de cavalerie sous Charles XII, Valentin Dahldorff 1665-1517, par M. <i>le comte E. de Balincourt</i> , membre résidant.....	47
Concours académiques pour les années 1906 et 1907..	65

Documents annexes pour servir à l'histoire de l'Académie.

Donateurs à l'Académie.....	66
Tableau nominatif des membres et correspondants de l'Académie au 31 décembre 1905... ..	70
Listes des Sociétés correspondantes.....	77
Liste d'ouvrages adressés à titre d'hommage à l'Académie au cours de l'année 1905.....	85
Publications de l'Académie depuis 1756.....	87

ANNEXE.

Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles, par Jean Reybaud, avocat et archiviste de ce prieuré, publiée par M. l'abbé C. Nicolas, membre non résidant	1 à 393
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------



HISTOIRE
DES
GRANDS PRIEURS ET DU PRIEURÉ
DE SAINT-GILLES

PAR

M. Jean RAYBAUD,
avocat et archivaire de ce prieuré

PUBLIÉE PAR

l'abbé C. NICOLAS,
MEMBRE DU COMITÉ DE L'ART CHRÉTIEN ET DE L'ACADÉMIE DE NIMES,
CHANOINE HONORAIRE, CURÉ-DOYEN DE SAINT-GILLES-DU-GARD.

TOME II



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESEUR
12 — rue Pradier — 12

1905

AVANT-PROPOS

Par l'errata placé à la fin du premier volume de la publication du manuscrit de Jean Raybaud, le lecteur remarquera quelques fautes échappées à notre attention, malgré le soin minutieux que nous avons apporté à la copie du manuscrit et à la collation faite à plusieurs reprises de cette copie avec le manuscrit. L'identification des noms de personnes et de lieux a été l'objet de longues et patientes recherches ; cependant, malgré cela, quelques erreurs auront pu se glisser encore dans le second volume, comme il s'en est glissé dans le premier. Nous espérons que le lecteur voudra bien en tenir compte.

Le premier volume s'étend depuis les origines de l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem jusque vers le milieu du XV^e siècle et comprend l'histoire de cinquante-deux grands prieurs de Saint-Gilles, depuis le premier qui fut le frère Durand en 1101, jusqu'au frère Jean Romieu de Cavaillon en 1449. Nous donnons à la fin du volume la liste de ces cinquante-deux grands prieurs ; les gravures représentant le portrait de huit d'entre eux sont tirées de l'ouvrage d'Anne de Naberat : *Histoire des Grands Maîtres*, chacune est placée à sa place respective, en tête de l'histoire de ces huit grands prieurs, qui devinrent tous grands maîtres de l'Ordre.

Une table alphabétique des noms de personnes et de lieux, comprenant quarante-cinq pages, aidera puissamment le lecteur dans les recherches des documents qui pourraient lui être utiles pour ses études particulières.

Le second volume commence à l'histoire du grand

prieur de Saint-Gilles, frère Raimond Ricard, qui prit possession de sa charge le 19 octobre 1449 ; il renferme l'histoire de quarante-et-un grands prieurs jusques et y compris l'histoire du frère Joseph-François de Piolenc en 1751.

La mort de Jean Raybaud, arrivée le 7 avril 1752, interrompit son œuvre. Si Dieu nous prête vie, nous continuerons, dans un troisième volume, cette histoire si intéressante et si peu connue des grands prieurs de Saint-Gilles jusqu'à la Révolution et à la vente de leurs biens, et cela d'après les documents inédits que nous avons trouvés à la bibliothèque Méjanès d'Aix et aux archives d'Arles et de Marseille.

En tête du second volume nous donnons, en gravure, un *fac-simile* du plan du Grand Prieuré de Saint-Gilles et de ses diverses petites propriétés au XVII^e siècle, telles que grande et petite terre de Nègue-Saume ; enclos, église et cimetière de Saint-Jean ; maison et basse cour de la ville, actuellement la maison Saget, armurier, à la montée de l'hospice. Ce plan, collé sur toile, fixé à un rouleau de bois, se trouve aux archives des Bouches-du-Rhône dans la série des plans N^o 28.

La neuvième gravure, qui est celle du frère Jean de Valette Parisot, grand prieur de Saint-Gilles de 1556 à 1557 et grand maître de 1557 à 1568, se trouve placée, dans ce second volume, en tête du chapitre de ce grand prieur.

Ce second volume renferme aussi le *fac-simile*, en gravure, de vingt-deux sceaux de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et leur description donnée par Jean Raybaud. Il se termine par l'histoire de la province appelée de Provence, qui était jadis de l'Ordre du Temple, et par le *fac-simile*, aussi en gravure, de quatre sceaux de l'Ordre du Temple et du Maître de Provence suivis de leur description. On y trouvera encore le *fac-simile* de quelques armoiries.

Une table alphabétique de noms de personnes et de lieux, faite aussi consciencieusement que celle du premier volume, terminera le second.

Les nombreuses notes, qui se trouvent au bas de presque chaque page, ont pour but d'indiquer au lecteur les principales sources de cette histoire et de lui fournir de précieuses explications.

Ainsi, nous l'espérons du moins, la publication du manuscrit de Jean Raybaud, plein de faits et de documents, rendra de grands services à l'histoire.

Nous remercions de nouveau l'Académie de Nîmes qui veut bien continuer d'imprimer dans ses *Mémoires* le tome second du manuscrit de Jean Raybaud et nous la prions de remercier, en notre nom, M. le Ministre de l'Instruction publique de la subvention qu'il a bien voulu accorder pour l'impression du tome premier. Il serait à souhaiter qu'une nouvelle subvention ministérielle fût accordée pour mener à bonne fin une œuvre si importante.

Saint-Gilles, 10 janvier 1905

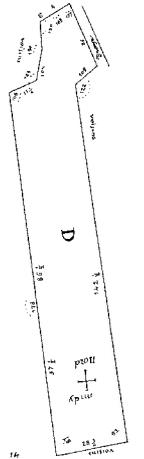
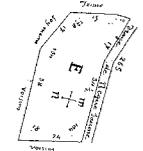
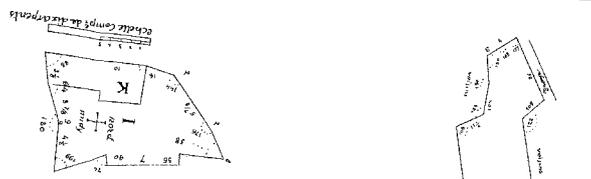
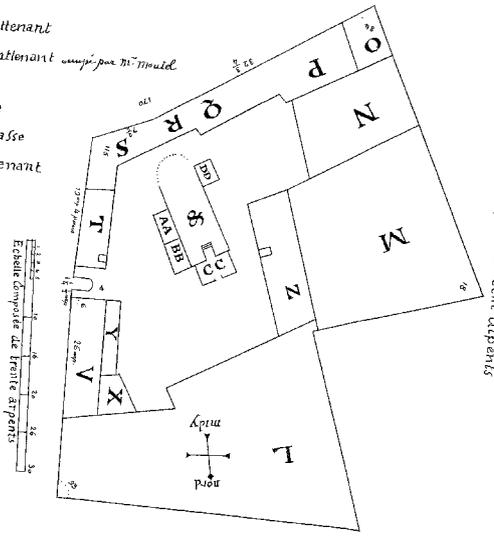
C. NICOLAS, *curé-doyen.*

- A - pasquier en allée aux fontaines Contenant un arpent et deux onces de terre cy . . . 198
- B - pred vieux Contenant quatre pièces de terre cy . . . 425
- C - pasquier allant à Negue Saume Contenant deux pièces de terre cy . . . 285
- D - pred long Contenant deux pièces de terre cy . . . 1089
- E - Grandetierre de Negue Saume Contenant deux pièces de terre cy . . . 312
- F - petite terre de Negue Saume Contenant une petite pièce de terre cy . . . 160
- G - Enclos appelé de St Jean Contenant deux pièces de terre cy . . . 208
- H - vignasse Contenant quatre pièces de terre cy . . . 3040
- K - plafond de la maison de la ville Contient . . . 7464

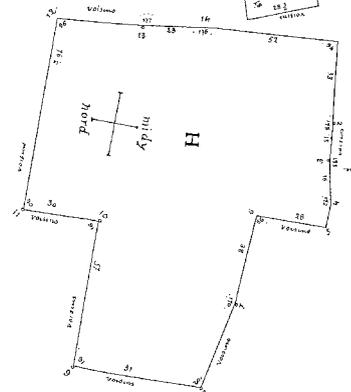
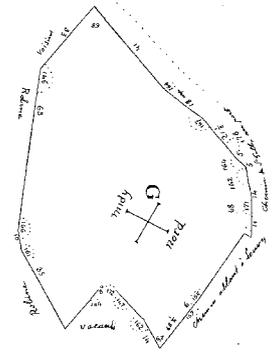
- I - basse Court de la maison cy dessus Contient . . . 207
- L - Grand jardin au est le puits à Roie Contient deux onces de terre 160
- M - petit jardin Contenant une once de terre cy . . . 141
- N - Basse Cour du Colombier . . . 101
- O - Emplacement de la Glaciere

- P - premier appartement et jardin alléant au n° 5 du coin
- Q - Second logement
- R - troisieme logement
- S - quatrieme logement et jardin alléant
- T - Cinquieme logement et jardin alléant au n° 11 du coin
- V - petite courie et Grande jasse
- X - vaquant à côté du Grand jardin
- Y - passage pour aller à La Grande jasse
- Z - sixieme logement et jardin alléant
- SS - plafond de l'église
- AA - Autel de St Jean
- BB - Cimetiere
- CC - parquet
- DD - Sacristie

Fac Simile du Plan
du
GRAND PRIAURE de Saint Gilles
et de
ses diverses petites annexes.



Echelle Composee de Cent Toises



HISTOIRE
DES
GRANDS PRIEURS ET DU PRIEURÉ
DE SAINT-GILLES

PAR

M. Jean RAYBAUD,
avocat et archivaire de ce prieuré.

Frère Raimond Ricard. (1)

(D'argent à un lion de sable, lampassé de gueules, accompagné de 3 cœurs de gueules, 2 en chef et l'autre en pointe.)

Le grand prieuré vacant par la mort de Cavaillon fut conféré, le 19 d'octobre de cette année, au commandeur Raimond Ricard. On lui donna pour ses chambres Saint-Gilles, Sainte Eulalie, Saint Félix et Gapfrancès. On avait alors assigné, aux prieurs, des chambres qu'ils ne pourraient plus quitter, pour en prendre d'autres, comme ils faisaient auparavant. On leur permit seulement de pouvoir retenir, lors de leur promotion, une des chambres prieurales, qui ne serait pas de moindre valeur. Ricard avait renoncé à celle de Saint Félix, dont il jouissait, et

(1) Page 364 du manuscrit.

on la lui donna ensuite pour chambre. Il retint la commanderie de Canabières pour sa cinquième chambre. Il fit, deux jours après, une procuration à frère Arnaud de Banes, commandeur de Peyriès, Pierre Rafin, commandeur de Paliers, Guillaume de Monteils de Saint Maurice, Odot Lamelin, commandeur de Châtillon, receveur général à Avignon, frère Guillaume Ricard, Pons Ricard, chanoine de l'église de Maguelone, prieur de Saint André de Nogens, et Jean Ricard, seigneur de Montfleur, ses frères, Pierre de Capluc, seigneur de Capluc, et Georges de Capluc, ses neveux, et Guichard de Taurines, seigneur de Taurines, pour prendre, pour lui, possession du grand prieuré et pour l'administrer. Il nomma son lieutenant le commandeur Banes ; mais ce ne fut pas pour longtemps ; car il donna, ensuite, cette charge à frère Hugues d'Arpaion, commandeur de la Selve et Reysnac.

Le grand prieur était sorti des seigneurs de Montfleur et de Saint Genest de Berte-Grand en Rouergue. Il était neveu de frère Hugues Ricard, grand prieur de Toulouse. Jean Ricard, seigneur de Montfleur, son frère, avait un fils nommé Hugues. Ils sont nommés, l'un et l'autre, dans un titre de la commanderie de Sainte Eulalie, du 27 d'octobre 1455. Il avait aussi une fille nommée Alix, qui épousa Gaillard d'Arpaion. Il fit donation de tous ses biens à Hugues, son frère, le 17 d'octobre 1457. Notre grand prieur fut pourvu, en premier lieu, de la commanderie de la Cavalerie au prieuré de Toulouse, et ensuite de Canabières ; et il en eut encore une troisième, ce fut Saint Félix. Dans la suite, il quitta la Cavalerie pour prendre Campagnoles. Il la possédait déjà en 1445. Il la fit unir, par un décret du conseil, à la commanderie de Saint Félix. Il fut fait receveur du prieuré de Saint-Gilles dans la Grande Provence, le 22 d'octobre 1435, et il exerça cette charge jusqu'au mois de mars 1448, qu'il alla à Rhodes, parce que son ancienneté le faisait approcher des dignités.

La grande commanderie fut donnée à son frère Pierre d'Uzés, commandeur de Manosque. Il était fils de Rai-

mond d'Uzès, damoiseau, citoyen de la ville d'Arles et de Jeanne Vermelhe. Raimond avait malheureusement suivi le parti du prince, Charles de Duras, qui disputait la Provence à Louis I^{er}, duc d'Anjou, que la reine Jeanne avait adopté, et il avait favorisé la prise d'Arles aux troupes de Charles, qui y entrèrent, le 24 de juillet 1384. Mais cette entreprise ayant manqué, le duc le fit décapiter avec un grand nombre d'habitants de cette ville, qui suivait ce parti. Pierre avait été reçu dans l'Ordre, en l'année 1408. Avant que d'y entrer, il fit, le 4 d'aoust de cette année, une donation de tous ses biens à sa mère et à Jacques d'Uzès, son frère.

Morlhon obtint, dans ce temps là, une bulle du pape, qui déclarait nulles les provisions, que le grand maitre avait accordées à Ricard, et lui conférait de nouveau le prieuré, avec la clause de dérogation, pour cette fois, aux statuts et privilèges de l'Ordre. Mais Ricard fit en sorte, par le moyen de ses amis, que le roi écrivit très fortement au pape, et le pria de la révoquer. Sa lettre fit un bon effet. Le pape revint à lui, et déclara, par une autre bulle du 13 de juin 1450, que par les provisions qu'il avait données à Morlhon, il n'avait pas entendu porter atteinte aux privilèges de l'Ordre et à la collation que le couvent avait faite à Ricard. Mais, nonobstant cela, Morlhon ne laissa pas de poursuivre le procès, qu'il avait intenté au parlement de Toulouse, mais il traîna fort en sa longueur ; et il y a même apparence qu'il ne fut jamais jugé. Le grand maitre fit, en cette année, Ricard son lieutenant.

Le grand commandeur d'Uzès mourut à Manosque, au mois de février 1451. Le commandeur Odinet (Odot) Lamelin, receveur général, y alla pour faire l'inventaire de sa dépouille ; il trouva qu'elle avait été pillée. Pour cette raison, il assembla, le 27 de ce mois, les commandeurs du voisinage. Ils délibérèrent de faire prendre des informations sur cette spoliation. Le receveur général donna l'administration de cette commanderie à frère Michel Tibaud, commandeur de Saint-Pierre-Saves, qui prêta serment, le 11 avril suivant, de garder les privilèges de cette ville. La charge de grand commandeur fut donnée

à frère Raymond de Theys, commandeur de Poët-Laval.

Il était natif du Dauphiné. Sa maison avait fait plusieurs branches, et, entre autres, celle des seigneurs de Saint-Didier, au diocèse de Valence.

Frère Jacques de Milly, grand prieur d'Auvergne, lieutenant du grand maître dans les prieurés de Saint-Gilles, Toulouse et Auvergne, assista au chapitre du pricuré de Saint-Gilles de l'année 1452, qui se tint à Avignon. Ricard créa, dans ce temps-là, son lieutenant, frère Guillaume Ricard, commandeur de la Selve et le Bastit; son frère, Pons de Cardaillac, commandeur de la Capelle, était aussi son lieutenant, mais il le révoqua et nomma, le 29 mai 1453, frère Pierre Rafin, commandeur de Vaours et Bordères, receveur de la grande Provence.

Le grand maître mourut, le 19 de mai 1454. Le grand prieur Ricard fut créé lieutenant du magistère. On élut grand maître le grand prieur d'Auvergne Milly, qui était alors en France. Ricard exerça cette charge jusqu'au 20 d'aoust que Milly arriva à Rhodes. Mais celui-ci le fit, peu de jours après, son lieutenant. Il assista au chapitre général, qui se tint au mois de novembre suivant.

Ricard vint en France au commencement de 1456. Il tint à Montpellier le chapitre de cette année. Frère Antoine de Murat, commandeur de la Bessière, y fut nommé économe du prieuré. C'est la dernière nomination d'économe, qui se trouve dans les registres. Il y a apparence que depuis lors on n'en établit plus. Le chapitre étant fini, il alla rester à Sainte Eulalie.

Le grand commandeur Theys mourut en l'année précédente, ou pour le plus tard en celle-ci. Sa charge fut donnée à frère Gabriel Viel, commandeur de Valence. Il était le fils d'Antoine Viel, seigneur de Peyriès, co-seigneur de Veynes (1), au diocèse de Gap; et Geoffroy Viel, co-seigneur de Veynes et Chabestang (2), était son

(1) *Veynes* (Hautes-Alpes), chef-lieu de canton, arrondissement de Gap.

(2) *Chabestan* (Hautes-Alpes), arrondissement de Gap, canton de Veynes.

neveu. Dans la suite, ceux de cette maison prirent le nom de Vieux, pour se conformer à la prononciation récente.

Les monastères de l'Hôpital de Beaulieu et de Fieux, étaient, dans ce temps-là, fort vexés par des seigneurs du voisinage, qui ne faisaient pas de difficulté de s'emparer de leurs biens. Tandis que Ricard était à Sainte Eulalie, il fit une procuration, le 14 de juin 1457, à frère Jean de Castelane, commandeur de Pézenas, La Capelle et Espalion, pour agir, en son nom, dans toutes les affaires qui regardaient ces deux maisons. Il était frère de Marie de Castelane, prieure de Beaulieu. Il la seconda dans tout ce qu'elle fit pour le soutien des droits de son monastère.

Ricard vint à Arles dans la maison de la commanderie du Temple, qu'il avait prise pour sa cinquième chambre, dans le chapitre de l'année 1458. Il alla ensuite à Sainte Eulalie et y resta jusqu'au mois de mars de l'année suivante 1459, qu'il vint résider à Saint-Gilles. On avait appris alors que le grand maître avait renvoyé, au mois d'octobre de cette année, la tenue du chapitre général qu'il avait indiqué ; que les procureurs de la langue de Provence y faisaient des instances, pour obliger celle d'Italie à lui restituer le baillage de Monopoli, et que les langues d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne et d'Angleterre devaient y renouveler leurs prétentions de faire déclarer communes les dignités de la religion.

Le chapitre, qui se tint à Montpellier, nomma, pour soutenir les droits du prieuré devant le chapitre général, le commandeur Pierre Rafin, Jacques de Brion de Bordeaux, Jean de Cardaillac, Guigues Béranger, dit du Gua, des Echelles, Antoine Murat de la Bessière, Jean de Gava-ton de Caubin, Pierre Raimond de Guers, dit Castelnau, de Condat, Jacques de Pignan et Pierre de Lion, dit Châtillon, chevaliers. L'ouverture du chapitre général se fit le 10 d'octobre. Les procureurs de la langue de Provence y firent leur protestation, au sujet du baillage de Saint Etienne, et les langues étrangères y demandèrent qu'avant que de traiter aucune affaire, on fit un décret qui déclarât communes à toutes les nations, les charges et les dignités de l'Ordre. Les trois langues s'y opposèrent fortement,

mais avec beaucoup de rumeur les langues étrangères se contentèrent de faire des protestations.

On nomma, dans ce chapitre, des visiteurs dans tous les prieurés, pour prendre des informations sur les revenus des commanderies, afin de pouvoir faire une taxe juste des responsions. Frère Jean Candone, commandeur de Maillorque (Majorque), et Jacques de Brion, commandeur de Bordeaux, furent nommés pour visiter les prieurés de Saint-Gilles, Toulouse et Champagne. Ils exécutèrent leur commission, l'année d'après.

L'on ordonna encore que la commanderie des Echelles serait détachée du prieuré de Saint-Gilles, et qu'elle serait unie à celle d'Auvergne. Les chevaliers auvergnats souffraient que cette commanderie, qui était située dans les limites de leur prieuré, fut pourtant dépendante de celui de Saint-Gilles. Il y a apparence que la langue de Provence y consentit. On donna à frère Guigues Béranger, qui la possédait, la commanderie de Beaulieu.

Le pape avait érigé un chapitre dans l'église de Saint Sernin, au diocèse de Vabres, dont le commandeur de Sainte Eulalie était prieur primitif. Comme cette érection pouvait causer quelque préjudice aux droits de la commanderie, Ricard transigea, le 6 de novembre de cette année, avec le chapitre. Ils convinrent que le commandeur aurait droit de nommer le curé et le sacristain, et, outre cela, à une prébende de chanoine, qu'il conférerait deux canonicats, lorsqu'il en vacquerait, pourvu que les possesseurs ne les eussent point résignés en cour de Rome ; que lorsque le prévôt mourrait, le chapitre serait tenu de demander en corps au commandeur ou à son procureur la permission d'en élire un, laquelle étant accordée, ou refusée, il pourrait procéder à l'élection ; et enfin que, le premier dimanche de mai, ils seraient obligés de chanter une messe solennelle, pour demander à Dieu la conservation de l'Ordre.

Les habitants de Béziers s'étaient obligés, dans le traité qu'ils avaient fait avec les députés de l'Ordre, dont j'ai déjà parlé, de payer la somme qui avait été réglée pour le dédommagement de l'Ordre, lorsque le com-

mandeur de Béziers ou le grand maître feraient bâtir une maison dans cette ville ou en dehors ; et conséquemment cette communauté prit une délibération conforme à cet accord, le 27 juin 1459.

Le grand commandeur Viel mourut, au commencement de l'année 1460. Son successeur fut frère Pierre Rafin, commandeur de Vaours (1). Il était natif de Rouergue. Il fit unir à sa commanderie celle de Montricoux (2), par un décret du conseil. Le chapitre de cette année, qui se tint à Montfrin, détacha de la commanderie de Sainte-Eulalie, le membre de la Clau et l'unit à celle de Canabières.

Dans le même temps, le commandeur unit à Sainte-Eulalie la rente, que l'Ordre avait sur le péage du pont vieux de Millau, de la partie du vicomté de Cressel. Le chapitre unit ensuite la commanderie de Capestang à celle de Peyriès, celle de Laroque à celle de Doms, celle de Coussillon à Joucas. Mais la langue de Provence ne voulut point approuver l'union du membre de la Clau aux Canabières, ni celle de la pension du pont de Millau à Sainte-Eulalie ; et, bien loin de là, ses procureurs écrivirent au grand prieur d'unir la commanderie de Millau à celle de Canabières, et la pension du péage à Grésan.

Ricard en donna part au chapitre de l'année 1461. Le commandeur Jean de Castelnau, procureur de frère Guy de Montarnaud, commandeur de Grésan, ne voulut point accepter cette pension, dont on ne retirait plus rien, parce que le roi la disputait à la religion. Il déclara qu'il consentait que l'union, qui en aurait été faite à la commanderie de Grésan, fût de nulle valeur, le chapitre l'ordonna ainsi, et que celle, qu'on avait faite de la Clau aux Canabières, aurait son effet.

On avait résolu, dans une assemblée générale, tenue à Rhodes, le 6 de novembre de l'année précédente, d'y

(1) *Vaour* (Tarn), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gaillac.

(2) *Montricoux* (Tarn-et-Garonne), arrondissement de Montauban, canton de Negrepelisse.

appeler plusieurs grands prieurs et commandeurs, parce que le sultan d'Égypte menaçait de faire la guerre à l'Ordre. De ce nombre était le grand prieur Ricard, frère de Jean de Castelnau, commandeur de Douzain, Peyriès, Béziers, Espalion et Jalès, Honoré de Cucuron d'Avignon, Dalmas Brotin du Poët-Laval, Guillaume de la Borme de Reyssac et Espinas, et Georges Flote de Gap. Et pour survenir aux grandes dépenses que l'Ordre était obligé de faire, on avait imposé une responsion extraordinaire. On avait chargé Ricard de retirer celle de son prieuré, avec le commandeur de Castelnau et frère Jacques de Bourbon, commandeur de Boncourt, trésorier général de l'Ordre en France.

Ricard fit publier, au chapitre de 1461, la citation et la bulle d'imposition de la responsion. Ces deux décrets contenaient des dispositions entièrement opposées à l'égard de Ricard et de Castelnau, puisque par le premier il leur était ordonné d'aller à Rhodes, et par le second ils étaient chargés de retirer les nouvelles responsions. Le grand prieur prit le parti d'aller à Rhodes. Il déclara au chapitre que c'était son devoir, quoiqu'il fût libre là dessus, parce que le grand maître lui avait écrit depuis, qu'ayant été informé que le procès, qu'il avait au Parlement de Toulouse contre le commandeur de Morlhon pour le prieuré de Saint-Gilles, n'était pas encore jugé, il lui laissait le choix de rester ou de partir. Le commandeur Castelnau suivit son exemple.

Le conseil avait, quelques mois auparavant, délibéré de n'avoir plus à l'avenir qu'un seul prieuré de Saint-Gilles. Frère Guillaume Ricard, commandeur de la Selve, l'était alors de la grande Provence, et Honoré de Cucuron, commandeur d'Avignon, l'était de la petite. On avait ordonné que Ricard en ferait seul la fonction. Ce commandeur représenta, au chapitre, qu'il lui était impossible d'exercer seul cette charge, parce que le comte de Provence et ses officiers faisaient tous les jours de l'opposition à la religion. On nomma frère Mathieu Honorat, prieur de Saint Jean d'Aix, pour faire la fonction de receveur de la petite Provence, aux gages de quarante flo-

rins et aux émoluments ordinaires, jusqu'à ce que le conseil eût ordonné là dessus. Mais le conseil n'approuva point la demande du commandeur Ricard, et persista à vouloir qu'il n'y eût qu'un receveur dans le prieuré. Le même chapitre donna pouvoir, au grand prieur Ricard, de juger frère Jean Garrigues, gouverneur de Montels, membre de la commanderie de Sainte-Eulalie, qui était détenu prisonnier, et était accusé de mener une vie peu régulière et d'être un dissipateur des biens de l'Ordre.

Ricard, étant aller séjourner à Sainte-Eulalie après la clôture du chapitre, le jugea, le 31 de mai. Il était assisté du commandeur de la Selve, son frère, et de quelques prêtres de l'Ordre. On le priva de sa commanderie, et il lui fut fait défense de sortir, pendant dix années, de celle de Sainte-Eulalie.

Le grand maitre Raimond Zacosta, qui avait été élu, en cette année, étant informé des pressants besoins où l'Ordre se trouvait, écrivit à tous les grands prieurs de se rendre à Rhodes, avec tout l'argent et les grains qu'ils pourraient avoir, et leur marqua, en même temps, qu'il devait tenir un chapitre général, le 8 de septembre de l'année suivante, pour y prendre les mesures nécessaires, pour résister à la puissance du Turc. Ricard donna part de cette lettre à son chapitre de l'année 1462, qu'il tint à Montpellier, et résolut d'obéir à la citation. Il nomma son lieutenant le commandeur de la Selve, son frère, et s'embarqua ensuite au port d'Aiguesmortes, le 18 de juillet. A son arrivée à Rhodes, le grand maitre le fit son lieutenant.

L'ouverture du chapitre général se fit le 8 octobre. Pour survenir aux grandes dépenses, auxquelles l'Ordre était engagé, on imposa sur les commanderies trois annates, et, par dessus cela, le quart des fruits, pour la resposion ordinaire. On établit des grands croix, pour les exiger, de même que toutes les autres sommes qui seraient dues au Trésor, et on leur donna une grande autorité, avec la qualité de lieutenant du grand maitre dans les prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse, et sa commission fut, dans la suite, étendue à ceux d'Auvergne et de Catalogne, et à la châtellerie d'Emposte.

Ricard retourna, bientôt après, en France et alla rester à Sainte-Eulalie. Mais, comme il était obligé d'aller à Toulouse et ailleurs, pour exécuter sa commission, il fit, le 14 de mars 1463, une procuration à frère Pierre Ricard, commandeur de la Clau, son neveu, pour administrer, pendant son absence, le grand prieuré et ses chambres. Il fut de retour, vers le commencement de l'année suivante 1464, et tint à Arles, dans la maison du Temple, le chapitre de cette année.

Les guerres, qui étaient alors en Europe, furent cause que les trois annates imposées par le chapitre général ne furent point payées. Ce contre-temps détermina le grand maître d'en tenir un autre, dont il fixa l'ouverture au jour de Saint Jean-Baptiste 1466. Il en donna part à tous les grands prieurs et leur ordonna de s'y trouver chacun avec deux commandeurs de leurs prieurés et avec le receveur.

Le chapitre de l'année 1465 nomma frère Guillaume Ricard, commandeur de la Selve, pour y assister, au nom de la grande Provence, et Jean de Castelane, commandeur de Puimoisson, pour la petite. Mais ceux qui refusaient le paiement de l'annate, ayant décrié le grand maître auprès du pape, firent en sorte qu'il transféra à Rome la tenue du chapitre général, au 15 de mars 1466.

Mahomet II, empereur des Turcs, rompit, dans ce temps-là, la trêve qu'il avait conclue avec l'Ordre. Le grand maître lui déclara la guerre, le 12 de juin 1446. Mais, prévoyant les grandes dépenses, où cette démarche allait l'engager, il envoya des chevaliers dans tous les prieurés, pour demander des secours. Frère Robert Franca Lausa fut destiné pour celui de Saint-Gilles. Il vint en France et remit à Ricard la lettre du grand maître. Ricard la communiqua à son chapitre, qu'il tint à Montfrin en cette année. Lausa représenta aux assistants qu'il avait été député, pour leur donner part que l'Ordre était entré en guerre avec le Turc, pour les motifs qu'il leur expliqua, qu'ainsi il fallait le secourir, et que le grand maître les pria de prêter à l'Ordre ce que chacun pourrait selon ses moyens, et qu'il s'obligeait de le leur rendre dans

trois années. Il leur déclara aussi que le pape avait transféré à Rome la tenue du chapitre général, qui devait se tenir à Rhodès, et que l'ouverture s'en ferait le jour de Saint André. Ricard exhorta les capitulants d'ouvrir leurs bourses, et les assura qu'il ferait tous ses efforts, pour donner à l'Ordre des marques de son dévouement. Ils lui répondirent qu'il leur était impossible de prêter de l'argent; que les grosses impositions, qu'on avait mises sur leurs commanderies, les avaient entièrement épuisées; mais que, si les supérieurs voulaient du blé, ils offraient d'en donner la quantité qu'ils jugeraient à propos.

L'union des auberges de Saint-Gilles et de Provence, autrement dit de la grande et petite Provence, qui avait été faite au chapitre général de l'année 1440, avait été seulement pour l'émeutissement (1) de leurs commanderies du prieuré de Saint-Gilles, mais elle se fit autrement en cette année 1466. Voici ce qui y donna lieu.

Les langues s'étaient assemblées, le 16 de juillet, pour nommer leurs procureurs, qui devaient assister au chapitre général. Mais, comme l'Ordre du pape portait de ne nommer qu'un procureur pour chaque langue, ce motif fit naître aux chevaliers des deux auberges le dessein de s'unir ensemble, d'en faire plus à l'avenir qu'un même corps de langue, et de mettre en commun les dignités et les commanderies.

Frère Pierre de Montlesun, prieur de Toulouse, mourut dans le mois de mai. Ricard, agissant en qualité de lieutenant du grand maître, et en vertu du pouvoir qu'on lui avait donné de retirer les dépouilles, donna commission à frère Pierre Raimond de Cuers, commandeur de Condat, de recevoir les effets de cette dépouille, et d'arrenter le grand prieuré pour l'année du vacant. On le conféra au grand commandeur Rafin, et on pourvut de la grande commanderie frère Jean de Castelnau, commandeur

(1) *Emeutissement*, vieux mot tombé en désuétude, qui signifie l'action de requérir une commanderie, selon son ancienneté. — (Vertot, *Histoire de Malte*, t. V, p. 361.)

d'Espalion, La Capelle et Douzain, qui était alors en France. (1)

Il était fils de Pons de Caylus, à qui Jean de Castelnau de Bretenous en Quercy, son oncle maternel, donna cette terre par testament du 28 de janvier 1395, d'où il en prit le nom. Il avait épousé, le 23 de janvier 1410, Bourguine de Guillem, fille unique et héritière de Déodé de Guillem, seigneur de Clermont Lodeve et d'Isabelle de Roquefeuil. Elle fut la mère du grand commandeur.

Ricard, ayant résolu d'assister au chapitre général, dont la tenue s'approchait, nomma à Sainte-Eulalie, le 10 octobre, son lieutenant le grand commandeur Jean Castelnau. Il se voit par la commission qu'il lui expédia qu'on ignorait alors sa promotion à la grande commanderie. Le chapitre se tint dans le palais du Vatican, le 9 de décembre. On y unit la commanderie de Saint Maurice de Casevieille à celle de Saint Christol.

La commanderie de Manosque avait été érigée en dignité de baillage, du temps du grand maître Jacques de Milly, ainsi qu'il est marqué dans le recueil des statuts faits en l'année 1481, sous le grand maître Pierre d'Aubusson ; mais cette érection n'avait pas eu son exécution, et ce ne fut qu'au chapitre général tenu à Rome, qu'on ordonna qu'elle aurait son effet, et, depuis lors, les commandeurs de Manosque prirent le titre de baillis. Frère Jean de Castelane en était alors commandeur (2). On appelait baillis, dans le couvent, tous les commandeurs, et les commanderies baillies. Cependant ce titre était particulièrement affecté à ceux qui possédaient les premières charges de l'Ordre, et qui en formaient le conseil. On les appelait capitulaires, parce qu'ils étaient élu par les chapitres généraux. Il y en avait de trois espèces : les baillis de la première étaient le grand commandeur et les

(1) Castelnau portait de gueules à une tour maçonnée de sable, sommée de trois donjons crénelés de même.

(2) Ce Jean de Castelane est-il le même que Jean de Castelnau dont il est parlé plus haut ? Nous l'ignorons.

autres officiers du couvent ; les seconds étaient les grands prieurs d'Europe ; et les derniers étaient les commandeurs des principales maisons de deçà la mer, tels que les châtelains d'Acre et Margat, et les commandeurs d'Antioche, de Tabarie ou Tibériade et de Constantinople. Les commandeurs de Naples et de Sainte-Euphémie étaient aussi au rang des baillis. Ils sont nommés parmi les grands prieurs dans les chapitres généraux de 1294 et 1320 ; mais dans le quinzième siècle et dans les suivants, on érigea en baillages non seulement ces deux commanderies, mais encore plusieurs autres.

Le chapitre général finit, le 7 de février 1467. Le conseil de l'Ordre nomma, trois jours après, le grand prieur Ricard lieutenant du grand maître en Aragon, et lui donna pouvoir de reprendre tous les biens, qui avaient été usurpés à l'Ordre dans ce royaume et en Catalogne, et toutes les sommes qui étaient dues au trésor. Le grand maître Zacosta mourut à Rome, le 23 de ce mois.

Le pape créa Ricard lieutenant du magistère. Celui-ci eut une bonne part à l'élection. Le grand prieur de Rome, Jean-Baptiste Orsino, ne l'emporta sur lui que d'une voix. Ricard retourna, bientôt après, en France, et comme le chapitre général avait ordonné, à tous les grands prieurs, de visiter les commanderies de leurs prieurés, il commença ses visites, le 30 de mars ; mais il les discontinua, pour aller tenir son chapitre, et vint ensuite passer l'été aux Canabières.

Ricard reçut, vers la fin du mois de février 1468, une procuration, que le grand maître lui faisait avec le conseil, comme son lieutenant en Aragon et en Catalogne, et à frère Louis de Segna, commandeur du temple d'H... pour obtenir, du roi d'Aragon, la main levée des biens que l'Ordre possédait dans ce royaume, qu'il avait fait saisir, pour quelques sujets de mécontentement qu'il avait tenu du défunt grand maître.

Il nomma son lieutenant le commandeur Guillaume Ricard, son frère. Il partit ensuite pour l'Espagne, au mois de mars, et ayant rejoint son collègue, ils allèrent trouver le Roi, et ils obtinrent de lui la main levée. Il fit

un séjour considérable en Aragon et en Catalogne. Il retourna en France, au mois de novembre, et alla rester à Sainte Eulalie. Mais en l'année suivante, 1469, il reprit le cours de ses visites, et commença par celles de Provence. Il était à Manosque, le 16 de mars. Il tint le chapitre de cette année à Montfrin. Le bailli de Manosque, Castelane, y assista. Il siégea avec les commandeurs. Le grand commandeur Castelane mourut, en cette année, à Limoux, membre de la commanderie d'Espalion. Frère Pierre Ferrand, commandeur d'Omps, lui succéda.

Charles, duc de Guyenne, comte de Saintonge et seigneur de la Rochelle, frère du roi Louis XI, étant à Montauban, le 18 mars 1469 avant Pâques, ou 1470, selon notre manière de compter, confirma le privilège d'exemption des subsides accordés à l'Ordre par le roi Philippe de Valois, au mois de décembre 1339, qui avait été successivement confirmé par le roi Charles V, au mois de juin 1364, et par Charles VI, au mois de décembre 1384. Ce prince était alors venu prendre possession du duché, et entre autres du Quercy.

On avait été averti, dans ce temps-là, que le grand seigneur, Mahomet II, préparait une puissante armée pour assiéger Rhodes. On cita, le 17 d'août, quelques grands prieurs, et on leur ordonna d'envoyer les commandeurs et chevaliers, qui étaient nommés dans la bulle de citation. Elle fut portée en France par le maître écuyer de Rhodes, qui alla trouver Ricard à Saint-Gilles, au commencement de l'année 1470. Celui-ci la fit publier au chapitre de cette année, qu'il tint à Montfrin. Les commandeurs Guillaume Ricard et Jean d'Arlande furent cités. Nous ignorons les noms des autres et des chevaliers. Le chapitre étant fini, Ricard alla passer l'été en Rouergue.

Peu de mois après, le grand seigneur ayant fait publier qu'il assiégait Rhodes, l'année suivante, le grand maître écrivit à tous les grands prieurs de faire partir un nombre de commandeurs et tous les chevaliers et servants d'armes de leurs prieurés. Ricard ayant vu que cet ordre était pressant, devança, de deux mois, la tenue

du chapitre de l'année 1471. Il le convoqua, pour le 6 de mars, à Arles, dans la maison de la commanderie du Temple, à laquelle on donna, peu de temps après, le nom de Sainte-Luce. Il exhorta fortement tous les commandeurs de donner des preuves de leur zèle dans cette occasion ; et leur déclara qu'il avait résolu d'aller à Rhodes malgré son âge avancé. Le bailli de Manosque, Castellane, et les commandeurs Melchior Cossa, de Trinquetaille, Cellion de Demandols, de Comps, et Jean Claret, qui étaient présents, offrirent d'y aller.

Ricard nomma, peu de jours après, son lieutenant le grand prieur de Toulouse, Pierre Rafin, et partit ensuite pour Rhodes.

Le grand maître tint un chapitre général, le 17 de novembre 1471. On y donna l'administration du trésor à six personnes de l'Ordre, les plus expérimentées, jusqu'au prochain chapitre général. Le grand prieur Ricard et le grand commandeur Ferrand furent de ce nombre. Leur autorité était si grande, qu'ils n'étaient point obligés d'obéir au grand maître pour ce qui regardait leurs charges

Les commanderies situées dans le diocèse de Grenoble avaient été jusqu'alors distraites du grand prieuré d'Auvergne. Mais, environ ce temps là, le grand maître et le conseil firent un nouveau règlement au sujet des limites de ce prieuré et de celui de Saint-Gilles dans le Dauphiné. Ils ordonnèrent qu'à l'avenir la rivière d'Isère ferait la séparation des deux prieurés ; que celles qui étaient en deçà, c'est-à-dire vers le Levant, seraient du ressort du prieuré de Saint-Gilles, et celles qui étaient en delà seraient de celui d'Auvergne. Une partie du diocèse de Grenoble fut par là adjugée au prieuré de Saint-Gilles, de même que cette ville qui est en deçà de l'Isère ; mais le faubourg qui est en delà resta à l'Auvergne. Le prieuré de Saint-Gilles profita par ce changement de la commanderie d'Echirolles (1). Elle fut conférée à frère Pons

(1) *Echirolles* (Isère), arrondissement et canton de Grenoble.

de Tolon Sainte Jalle. Le grand prieur de Toulouse, lieutenant de Ricard, tint, à Saint Félix, le chapitre du prieuré de Saint-Gilles de l'année 1472.

Le bailli de Manosque, Castellane, mourut en cette année. Le baillage fut conféré à frère Guillaume Ricard, commandeur de la Selve, frère du grand prieur. Il vint, peu de temps après, en France, et prit possession du baillage, le 2 de novembre, et par un acte du même jour, il prêta serment de garder le privilège de cette ville, ainsi qu'avait fait son prédécesseur. Le grand prieur fit son frère son lieutenant.

Frère Pierre Raimond de Guers, commandeur d'Omps, Peyriès et Morlan, receveur du prieuré, représenta, au chapitre de l'année 1474, qu'il ne pouvait pas survenir à toutes les affaires qui concernaient sa charge. Le chapitre commit frère Hugues Arbaut, prieur de Saint Jean d'Aix, pour faire les fonctions de receveur dans la petite Provence. La division du prieuré de Saint-Gilles en grande et petite Provence subsistait encore alors, mais elle fut abolie peu de temps après.

Frère Jean d'Arlende, commandeur d'Avignon, avait été nommé pour exiger les deniers annates. et tous les arréages de rentes et autres sommes dues au trésor. Le pape Siste IV donna une bulle, le 28 janvier de cette année, qui ordonnait à tous les prélats et ecclésiastiques de lui donner aide et secours pour faire cette exaction.

Le grand prieur de Toulouse, Raffin, mourut en cette année. Le prieuré fut conféré, le 4 de février 1475, au grand commandeur Pierre Ferrand, la grande commanderie au bailli de Manosque. Ricard, et le baillage à frère Jean d'Arlende, commandeur d'Avignon, La Capelle et Puyssubran. Il était probablement fils de Guillaume d'Arlende, seigneur de Coucalier, en Vivarais, qui fut fait, l'an 1420, sénéchal de Carcassonne, par Charles, Dauphin de France, régent du royaume.

Le grand maître tint un chapitre général, le six de décembre de cette année, où le grand prieur Ricard et le bailli d'Arlende assistèrent. On y imposa un denier annate pendant trois années. Frère Guy de Blanchefort,

commandeur de Mortesol, fut chargé de la retirer dans le prieuré de Saint-Gilles et de Toulouse.

Arlende quitta, dans le même temps, la charge de procureur général de l'Ordre, en cour de Rome, qu'il avait exercée jusqu'alors. Il vint en France, et, au commencement de l'année 1476, il prêta serment, le 16 d'avril, entre les mains des syndics de la ville de Manosque, de conserver ses privilèges. Le grand prieur Ricard le fit alors son lieutenant, parce que le grand commandeur, son frère, était parti pour Rhodes.

Le Turc menaçait alors d'assiéger Rhodes. Le conseil délibéra, le 11 d'octobre de cette année, d'appeler plusieurs commandeurs et chevaliers, qui étaient en France, avec ordre de partir au premier passage. Ceux de ce prieuré qu'on cita, furent les commandeurs Pons de Malevieille de Vaours, Bernard Berenguier dit Bonac d'Espalion, Guillaume Achard de Saint Vincent d'Olargues, Charles de Beaux, Jean d'Agout et Pierre Raoul, chevaliers. Le bailli d'Arlende, lieutenant du grand prieur, fit publier la bulle, qui le citait au chapitre de l'année 1477, qu'il tint à Avignon.

Le Roi Louis XI, informé des desseins du Turc, obtint du pape un jubilé pour tous ceux qui contribueraient par leurs aumônes à la défense de Rhodes. Le grand maître Pierre d'Aubusson nomma neuf personnes en France pour les recevoir.

Le bailli d'Arlende et les commandeurs de Rochechard et Cossa furent de ce nombre. Le prieur Ricard quitta Rhodes peu de temps après. Il arriva à Saint-Gilles, en janvier 1478. Le grand maître donna, le 18 janvier de l'année suivante 1479, ensuite du pouvoir qu'il en avait reçu du chapitre général tenu depuis peu, au commandeur Melchior Cossa, la charge de receveur général dans les six prieurés de France.

Le bailli de Manosque, Arlende, avait été envoyé par le grand maître à Rome, pour obtenir du pape la confirmation du chapitre général. Il mourut dans cette ville, dans les premiers mois de cette année. Le pape confia le bailliage et les commanderies d'Avignon et Joucar, dont il

jouissait, à Philippe de Mayrole, génois, à la sollicitude de Théodora de Mayrole, tante de Philippe et femme de Raphaël della Rouere, son frère, et lui donna en même temps l'habit de chevalier : c'était là un attentat formel aux privilèges de l'Ordre ; aussi le conseil ne voulut-il point approuver cette nomination ; mais il conféra le baillage à Cellion de Mandols, commandeur de Puimoisson, ancien de la langue, et la commanderie d'Avignon à frère Charles Aleman de Rochechinard, commandeur de Jalès. Nous ignorons le nom de celui qui eut Jonas.

Demandols intenta un procès en cour de Rome à Mayroles, pour faire révoquer la collation du baillage, qui lui avait été faite. Le pape en renvoya le jugement, le 28 d'octobre 1480, à Nicolas Lesti de Vultorus, doyen de l'église Saint Pierre d'Avignon, vice-gérant et auditeur de la chambre apostolique de cette ville. Rochechinard ne voulut point entrer dans ce procès.

L'empereur des turcs, Mahomet, menaçant toujours d'assiéger Rhodes, le grand maître nomma le commandeur Guy de [la Blanchefort, son neveu, ambassadeur de France, pour aller demander du secours au Roi, et au comte de Provence, et, en même temps, il le créa procureur général de l'Ordre dans les six prieurés de France.

Blanchefort resta, pendant quelque temps, dans le prieuré de Saint-Gilles. Cependant, on apprit que le Turc devait attaquer Rhodes l'année suivante. Le conseil ordonna, le 24 de novembre, que tous les frères s'y rendraient par tout le mois de mars prochain. Ceux du prieuré de Saint-Gilles, qu'on cita, furent le grand prieur Ricard, le commandeur frère Pons de *Malevieille* de Vaours, Jacques de Pignan de Douzain, Pierre Raimond de Guers d'Omps, Jean de Gosson de Paliers, Pons de Tollon dit *Sainte Jalle* d'Eschirolles, Jean de Caires dit Entraigues de Valence, Manuel de Berre de Saliers, Tristan de la Borme de Saint-Christol, Guillaume de Laplane de Grézan, Guillaume de Sade, dit Eyguière de Comps, et Jean de Lancel de Beaulieu, Pons Ricard, Bernard Gros, Raimond Ricard et Pierre Raoul, chevaliers et 17 servants. Le grand prieur Ricard reçut ce

décret, au commencement de l'année 1480 ; son grand âge l'empêcha d'obéir à la citation.

Les turcs assiégèrent Rhodes, le 23 mai de cette année. Ils firent des efforts extraordinaires ; mais les chevaliers, animés par l'exemple de leur grand maître, les repoussèrent avec tant de vigueur qu'ils furent contraints de lever le siège, le 28 d'août suivant. Bosio a donné la liste de ceux qui s'y trouvèrent, mais très incomplète. J'en ai dressé une de ceux du prieuré de Saint-Gilles qui y furent. Elle est aussi exacte qu'il m'a été possible. J'aurais souhaité de pouvoir y marquer les noms de ceux qui y perdirent la vie.

Grands Croix

- 1 Guillaume Ricard, grand commandeur.
- 2 Cellion de Demandols, bailli de Manosque.

Commandeurs

- 3 Pons de Malevielle, de Vaours.
- 4 Jean Ranguis, de Puimoisson.
- 5 Ardouin de Laplane, de la Selve.
- 6 Guillaume de Laplane, de Grézan.
- 7 Jean Baptiste de Grimaud, de Marseille.
- 8 Charles Aleman, dit Rochechinard, de Jalès.
- 9 Bernard Berenguer, dit Dossac, d'Espalion.

3 Il fut grand prieur de Toulouse.

4 Bosio dit qu'il était commandeur de Puimoisson ; j'ai peine à le croire, puisque le bailli Cellion de Demandols en jouissait alors ; il mourut, depuis, grand prieur de Toulouse.

5-6 Ils étaient frères et natifs de Carpentras, enfants de Bermond de la Plane, seigneur de Caromb et Eyguières, sorti des seigneurs de..... Ardouin mourut grand commandeur.

7 Il était fils de Jean de Grimaud, co-seigneur de Châteauneuf, au comté de Nice, et de Catherine Spinola.

8 Il fut, dans la suite, fait grand prieur de Saint-Gilles. Bosto a fait une méprise sur son sujet dans sa liste. Il a mis son nom parmi les commandeurs et parmi les chevaliers.

9 Il était sorti des seigneurs de Bossac en Rouergue, au diocèse de Rodès.

- 10 Jean de Cayres, dit Entraigues, de Comps.
- 11 Guillaume de Sade, dit Eyguières, de Comps.
- 12 Manuel de Berre, de Saliers.
- 13 Pons de Tolon, dit Saint Jaille, d'Echiroles.
- 14 Pierre Raimond de Guers, de Montpellier.
- 15 Jacques de Pignan, de Douzains et Pezenas.
- 16 Tristan de la Borme, de Saint Christol.
- 17 Jean de Gosson, dit Melac, de Paliers.
- 18 Tenc Martin, d'Aix.
- 19 Jean de Laincel, de Beaulieu.
- 20 Pierre Garrigues, de Trièves et Claret.

Chevaliers.

- 21 Antoine Vianon.
- 22 Charles de Beaux.
- 23 Jean d'Agoust.

10 Il était sorti des seigneurs d'Entraigues en Vivarais.

11 Il était fils de Girard de Sade, seigneur d'Eyguières en Provence, et de Jeanne Palmiers.

12 Il mourut bailli titulaire de Manosque.

13 Il était fils de Sifren Tolon, seigneur de Sainte-Jalle, conseiller du conseil en Dauphiné.

14 Il était fils de Raimond de Guers, seigneur de Castelane, au diocèse d'Agde.

15 Il était du Languedoc.

16 Il était de Rouergue.

17 Il était sorti des seigneurs de Mélac en Rouergue.

18 Il était fils de Jean Martin, seigneur de Puylaubiers, chevalier du comté de Provence.

19 Il était fils de Béranger de Laincel, seigneur de ce lieu, Remoules (1) et Saint-Martin, au diocèse de Sisteron.

21 Il était fils d'Antoine Vianon, seigneur de Velleron au comté de Venaissin.

22 Il était fils de Guillaume de Baux, écuyer de la ville de l'Isle, au comté de Venaissin, et tirait son origine de Guillaume de Baux, bâtard de Raimond de Baux, seigneur de Marignane, qui mourut en 1347.

23 Il était sorti de la branche des seigneurs de Mison et Claret en Provence.

(1) *Remoules* pour *Roumoules* (B.-Alpes), arrondiss. de Digne, canton de Riez.

- 24 Pierre Raoul.
- 25 Pierre de Lyon, dit Châtillon.
- 26 Bernard Gros.
- 27 André de Pignan, dit Rochemaure.
- 28 Sébastien Gombert.
- 29 Pierre de la Grange.
- 30 Guillaume Seytre.
- 31 Guillaume Archenjaud.
- 32 Frère Antoine Pontevès, dit Bargeme.
- 33 Guy Pelissier, dit Mont Arnaud.
- 34 Claude de Chabaud, dit Tourretes.
- 35 Tristan de Salis, dit Lescure.
- 36 Jean de Valette, dit Parisot.
- 37 Gabriel de Lestang, dit Pomeirols.
- 38 Raymond de Balaguiet, dit Montsoles.
- 39 Michel d'Arcussia, dit Tourves.
- 40 Bernard de La Roque.

24 Il était fils de Pierre Raoul, dit le baron, chambellan du roi René, seigneur de Limous, et de Polixene d'Albizzi. Le nom de cette famille fut changé dans la suite en celui de Rodulf.

25 Il était fils de Jacques de Lyon, écuyer résidant au lieu de Châtillon, au diocèse de Die.

28 Il était sorti des seigneurs de Dromon, au diocèse de Sisteron.

30 Il mourut bailli titulaire de Manosque.

31 Il fut aussi bailli de Manosque.

32 Il était fils de Bermond de Pontevès, seigneur de Bargème, Broves et autres places en Provence, et de Catherine d'Oraison. Il mourut commandeur d'Aix.

33 Il était sorti des seigneurs de Montarnaud, diocèse de Montpellier. Il fut commandeur de Grésan.

34 Il était sorti des seigneurs de Tourrette, au comté de Nice,

35 Il fut grand commandeur.

36 Il était sorti des seigneurs de Parisot en Quercy.

37 Il mourut grand prieur de Toulouse.

38 Il était sorti des seigneurs de Montsoles en Quercy.

39 Il était fils de Louis d'Arcussia, seigneur de Tourves en Provence, et de Catherine de Castellane Allemagne. Il mourut commandeur de Puimoisson.

40 Il était du Rouergue.

- 41 Claude de Pontevès.
- 42 Pons Ricard.
- 43 Raimonet Ricard.
- 44 François Flote.
- 45 François Blacas.
- 46 Jean Joni.
- 47 Pierre d'Ourcière.
- 48 Jean de Valon, dit Tegra.

Le pape Siste IV avait, par une bulle du 25 juin 1472, déclaré, à l'exemple du pape Grégoire VIII, l'Ordre exempt des impositions des villes et communautés de quelles espèces qu'elles fussent. La ville de Marscillo, voulant se conformer à l'intention du pape, délibéra, le 29 août 1480, que l'Ordre jouirait dans cette ville de toutes les franchises et exemptions.

Ricard reçut à Saint-Gilles, le 16 de janvier 1479, l'hommage que Louis de Gaste, seigneur de la Barge, qui avait acquis la seigneurie de Vitrolles, lui prêta, en présence de Pierre de Bruey, avocat du roi au présidial de Nîmes, de Guillaume de Mevis, seigneur de Champan, au diocèse de Vienne, de Jean de Caylus, prieur de Rosier, ordre de Saint Benoît, de Tristan de Saint Félix, seigneur de ce lieu, diocèse de Lodève, et d'Amaris Ricard, prieur de la Panousse de Sernon. Marie de Castelnau, prieure de l'Hôpital Beaulieu, mourut, le 17 juillet de cette année. Les religieuses élurent prieure Catherine Folcande, religieuse de Fieux. Ricard, étant aux Canabières, confirma son élection, le 29 de ce mois.

41 Il était sorti des seigneurs d'Alan, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

42-43 Ils étaient frères et enfants d'Hugues Ricard, seigneur de Saint-Genest.

44 Il mourut grand prieur de Toulouse.

45 Il était sorti des seigneurs d'Aups en Provence.

46 Il mourut grand prieur de Toulouse.

47 Cette maison était du Dauphiné et possédait les terres d'Ourcières.

48 Il était fils d'Antoine de Valon, seigneur de Tegra en Quercy.

Le bailli Cellion de Mandols poursuivit, dans ce temps-là, le procès qu'il avait intenté en cour de Rome contre frère Philippe Maneyrole pour le baillage de Manosque. Celui-ci, pour mieux affirmer son droit, obtint de nouvelles provisions du pape, et vint ensuite à Manosque, où il prit, en vertu de ces bulles, une deuxième fois possession du baillage, le 21 février 1480 (1481), et six jours après, il jura, entre les mains des syndics de la ville, de consacrer leurs privilèges. Le 17 de mars suivant, il prêta serment de fidélité à Charles III, comte de Provence, qui était alors à Marseille, en absence du grand prieur de Saint-Gilles, pour tous les biens que l'Ordre possédait dans ses états ; et, le même jour, il obtint la confirmation des privilèges de l'Ordre.

Le grand commandeur Guillaume Ricard mourut en cette année. Le bailli Cellion de Mandols lui succéda. Le baillage fut conféré à frère Pons de Malevieille de Vaours.

Le comte de Provence mourut en cette année. Il institua son héritier Louis XI, roi de France. Ce prince créa gouverneur de ce pays Palamede de Forbin, seigneur de Soliers. Il lui donna un pouvoir fort étendu, et entre autres, celui de confirmer les privilèges des corps et des communautés. En conséquence de ce pouvoir, Forbin étant à Aix, le 14 de février 1481 (1482), confirma les privilèges de l'Ordre.

Frère Pons de Malavieille vint, en cette année, à Manosque et prêta serment, le 2 de février, de maintenir les privilèges de cette ville. Le procès, qu'il avait contre Maneyroles, fut jugé à peu près dans ce temps-là : et comme le pape était intéressé dans cette affaire, ce dernier y obtint gain de cause. L'Ordre ne voulut point acquiescer au jugement, et ne reconnut d'autre bailli que Malavieille. Et on confirma dans la suite le baillage toutes les fois qu'il vint à vaquer, quoique ces baillis ne fussent plus que titulaires.

Le sultan Zizim, frère de Bajazet, empereur des Turcs, s'était réfugié à Rhodes pour éviter de tomber entre ses mains. Le grand maître avait écrit à tous les prieurs chrétiens pour les inviter à profiter de cette occasion

pour détruire l'Empire ottoman. Mais comme une affaire aussi importante ne pouvait pas se ménager sitôt et que la personne de Zizim n'était point en sûreté à Rhodes, il résolut, en attendant, de l'envoyer en France dans une commanderie ; il choisit pour ses conducteurs frère.... de Piozzano, grand prieur de Lombardie, Charles Aleman de Rochechinard, commandeur d'Avignon, et Gui de Blanchefort, son neveu. Ils partirent, le 1^{er} de septembre de cette année 1482, et menèrent Zizim à Bourgueuf, chambre du grand prieuré d'Auvergne. De là ils députèrent au roi pour lui en donner part ; mais n'ayant reçu aucune réponse, ils résolurent d'aller en cour ; et avant leur départ ils menèrent Zizim au château de Rochechinard qui appartenait à Barachin Aleman, neveu du commandeur : ce dernier resta auprès de lui. Le voyage des conducteurs n'eut point d'effet, puisque le roi mourut peu de temps après leur arrivée en cour ; et qu'ils ne purent rien espérer du roi Charles VIII, son successeur, qui était trop jeune. Ils ramenèrent, le mois d'octobre, Zizim à Bourgueuf, où il resta jusques vers la fin de l'année 1489, que le pape Innocent VIII, ayant souhaité de l'avoir auprès de lui, il fut conduit à Rome par le commandeur Blanchefort et par deux députés du roi de France.

Le grand prieur Ricard mourut à Saint-Gilles, le 20 d'octobre de cette année. Le receveur général Cossa recueillit les effets de sa dépouille.

Cellion de Demandols. (1)

(Ecartelé au 1^{er} et 4^e de... à une bande de... qui est de Demandols au 2^e et 3^e d'or à un bellier saillant de sable accolé d'argent qui est de Balb.)

Le grand maître et le conseil avaient accordé au grand commandeur frère Cellion de Demandols l'ancienneté de l'expectative sur les prieurés de Saint-Gilles et de Tou-

(1) Page 335 du manuscrit.

louse, et sur le premier qui vaquerait. L'Ordre avait obtenu du pape Calixte III la faculté de donner ces expectatives aux anciens des langues, sur les prieurés, baillages et commanderies, apparemment pour empêcher que les moins anciens ne les obtinssent de la cour de Rome ; et les papes, ses successeurs, lui avaient confirmé cette faculté. Ceux à qui le conseil accordait ces expectatives étaient obligés de prendre une année après leur prise de possession.

Les procureurs de Demandols prirent possession pour lui du grand prieuré, au mois de novembre, en vertu de ses lettres d'expectatives. La nouvelle de la mort de Ricard étant arrivée à Rhodes, il en fut pourvu et des mêmes chambres dont celui-ci jouissait. Et on lui permit de garder la commanderie de Puimoisson pour sa cinquième chambre.

Il était sorti des seigneurs de Demandols, au diocèse de Sênès, maison très ancienne, qui reconnaît pour le premier de sa tige Isnard de Demandols, qui, en l'année 1151, fit hommage à Raimond Béranger, comte de Provence, avec les autres barons du pays. Elle se divisa puis en deux branches. Sa mère était de la maison de Balb. Ses armes étaient différentes de celles que porte la maison de Demandols.

Anciennement les armoiries n'étaient pas uniformes dans les familles, et il s'en trouve plusieurs exemples. Le grand prieur avait deux neveux, Elzéard de Glandevès, et Antoine de Blacas, seigneur de Cairos, qui administrait pour lui sa commanderie de Sainte Eulalie.

La grande commanderie fut donnée au bailli de Manosque Malevieille. Demandols, qui avait résolu de rester pendant quelques temps à Rhodes, le fit son lieutenant. On donna le baillage à frère Jean de Ranguis, commandeur de Puimoisson. (1)

Guillaume de Roncherol, prêtre conventuel, du prieuré

(1) *Jean de Ranguis fut grand commandeur de Toulouse de 1490 à 1512.* (Du Bourg, *Hist. du grand prieuré de Toulouse*, p. 25.)

d'Auvergne, avait été pourvu par le grand maître du prieuré de Saint Jean d'Aix. Frère Antoine de Pontevès Bargème, commandeur de cette ville, prétendit que sa collation était nulle, ayant été faite au préjudice de son droit de patronage. Il forma contre lui une instance sur ce chef, et sur quelques autres, devant le chapitre de l'année 1484, qui se tint à Montpellier. On y commit, pour décider ce différend, les commandeurs Antoine Murat, Pierre Raimond de Guers, et Melchior Cossa. Ils ordonnèrent que le commandeur serait obligé de conférer de nouveau le prieuré à Roncherol ; que ce prieur serait soumis à la correction du commandeur et de ses successeurs ; qu'il ne pourrait tenir dans la maison de la commanderie aucune personne de quelque condition qu'elle fût, sans la permission du commandeur ; et qu'il serait obligé de tenir huit prêtres, deux clercs, un campagnier et un cuisinier suivant la coutume. Les parties ayant acquiescé à cette décision, Bargème conféra à Roncherol le prieuré ; et le chapitre approuva le tout.

Mais ce prieur fit depuis réduire, par le chapitre de 1491, le nombre de prêtres à six, sous prétexte que ses revenus n'étaient pas suffisants.

Demandols quitta Rhodes vers la fin de cette année et vint résider à Saint-Gilles. Le grand prieur de Toulouse Feraud, étant mort en ce temps-là, on conféra, le 22 de novembre, le prieuré au grand commandeur Maleville. Il était fils d'Antoine de Maleville, seigneur d'Albosc en Rouergue ; et on donna la grande commanderie au bailli titulaire de Manosque Ranguis, et le baillage à frère Ardouin de la Plane, commandeur de la Selve. Il était fils de Briçonet de la Plane, écuyer citoyen de la ville de Carpentras, et d'Agniès Sauguet.

Le bailli, frère Philippe Maneyrole, ayant offensé le roi de France pour quelque sujet qui nous est inconnu, le roi fit saisir, le 22 d'avril 1485, les revenus du baillage, sous prétexte que Maneyrole étant étranger ne pouvait point posséder de bénéfices en France, sans avoir auparavant obtenu des lettres de naturalisation. Mais dans la suite il lui en accorda la main levée.

La Plane avait fait des mouvements en cour de Rome pour se faire adjuger le baillage ; mais Maneyroles, qui avait des amis dans cette cour, obtint, le 20 d'octobre 1486, un bref du pape qui le maintenait plus fortement dans sa possession.

Le palais de l'auberge de Provence à Rhodes avait été ruiné, en l'année 1481, avec plusieurs autres batiments, par un tremblement de terre. Les chapitres des prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse, et la langue de Provence avaient délibéré que la quatrième partie des revenus des commanderies, après avoir déduit sur le total les charges de l'Ordre, serait employée pour les bâtir. On l'avait déjà bâti à moitié, mais comme plusieurs commandeurs avaient refusé de payer cette contribution, on avait été obligé de discontinuer le travail. Le grand maître exhorta, par une bulle du 15 de janvier 1488, les grands prieurs et commandeurs de deux prieurés de la payer. Elle fut publiée au chapitre de cette année qui se tint à Arles.

Philippe de Maneyroles résigna, en l'année 1489, le baillage de Manosque, et les commanderies d'Avignon et Jonas (1) entre les mains du pape Innocent VIII, en faveur du chevalier Sixte Gara delle Rouere Luquois, fils de N. Gara et de Luchine delle Rouere. Celle-ci était fille de Raphaël delle Rouere et de Théodore Maneyroles, cousine germaine du bailli. Ce chevalier fut ensuite pourvu, le 23 de février. Il avait pris le nom delle Rouerre et les armes de cette maison qui était devenue illustre, par rapport au pape Siste IV, frère de Raphaël, son aïeul maternel. Il se démit, dans la suite, en faveur de l'Ordre, de sa commanderie de Jonas. Nous ignorons ce qui y donna lieu.

Guillaume Gautier, servant d'office commandeur de Puech Banassargues (2), membre de la commanderie de

(1) Jonas, membre de la commanderie de Valence (Drôme), près Montélier, arrondissement de Valence, canton de Chabeuil.

(2) Le Puech-Banassac (Lozère), arrondissement de Marvéjols, canton de La Canourgue.

Gapfrancès, ayant été accusé par Philibert Espinasse, procureur du roi en la juridiction de la Camargue, de l'avoir voulu empoisonner, les officiers royaux de cette ville l'avaient fait arrêter, et fait des procédures contre lui. Mais le grand prieur Demandols l'ayant réclamé, ils le lui avaient remis avec toute la procédure, et le grand prieur l'avait fait traduire à Saint-Gilles. Il fit prendre de nouvelles informations contre lui par des commissaires qu'il députa, tant à la requête de frère Melchior Cossa, commandeur de Trinquetaille, procureur fiscal de l'Ordre, qu'à la dénonciation. Cette procédure qui traîna fort en longueur étant finie, le grand prieur fit traduire le prisonnier à Montfrin, où devait se tenir le chapitre de l'année 1490, où Cossa donna, le 2 de mai, ses conclusions contre lui. Le grand prieur y déclara que, quoiqu'il eût droit, par sa prééminence prieurale, de juger seul le criminel, cependant il consentait que le chapitre le jugeât sans tirer à conséquence. Le chapitre étant occupé à de plus grandes affaires, en commit le jugement aux commandeurs Bernard Beranguier de Sainte-Luce, Jean Ricard d'Espalion, Charles Aleman de Rochechinard de Vaours et Jalès, Antoine Virron de Marseille, Bernard Gros du Temple du Breuil. Ces commissaires, ayant examiné la procédure, le jugèrent. Ils le déclarèrent convaincu du crime dont il était accusé, et le condamnèrent à tenir prison pendant trois mois, au pain et à l'eau, et à la privation des commanderies. Mais en même temps se présenta une lettre de Charles VIII, datée d'Amboise, le 23 avril précédent, dont l'adresse était telle : *A mes chers et bien-aimés le grand prieur de Saint-Gilles, et religieux de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem qui tiendront le prochain chapitre à Montfrin.* Le roi les priait, par cette lettre, de faire grâce à Gautier, et de lui rendre sa commanderie. Les commissaires déclarèrent qu'ils avaient tout l'égard possible à la recommandation du roi, qu'ainsi le grand prieur pourrait lui donner une autre commanderie et le déchargèrent des autres peines qu'il avait encourues.

Le grand prieur de Toulouse Maleville mourut en cette

année. Le prieuré fut conféré, le 22 de septembre, au grand commandeur Ranguis ; la grande commanderie au bailli de Manosque la Plane ; et le baillage à frère Charles Aleman de Rochechinard.

Frère Jacques Sarriet, commandeur de Bordes, capitaine de la grande Carraque, avait chargé, en l'année 1487, au port d'Aiguesmortes, plusieurs effets et marchandises, pour porter à Rhodes. Le fermier du droit appelé denier de Saint André, que le roi exigeait dans ce port, intenta procès au commandeur, devant le sénéchal de Nîmes, qui fut soutenu d'un côté par le procureur du Bos, et de l'autre par le commandeur Cossa, receveur et procureur général de l'Ordre. Le lieutenant du sénéchal de l'Ordre le déclara exempt du paiement de ce droit ; mais il le condamna à payer le denier pour livre imposé sur les marchandises pour la réparation du pont d'Aiguesmortes. Cossa appela de cette sentence de rechef au Parlement de Toulouse. Le procureur du roi en appela aussi, et par arrêt du 23 de mai 1492, après avoir vu les privilèges de l'Ordre, il fut déclaré avoir été mal jugé en ce chef, par le lieutenant, et le surplus de son jugement fut confirmé. Cet arrêt fut ensuite exécuté par Pierre de Mirabel, conseiller au Parlement, qui fut député commissaire à ce sujet, et qui se porta dans les principales villes et ports du Languedoc, accompagné du commandeur Bernard Gros, receveur au grand prieuré de Toulouse, où il le fit publier.

On lut au chapitre de cette année, qui se tint à Montfrin, une lettre du grand maître, où il marquait qu'il devait tenir un chapitre général l'année suivante. Les capitulants firent procuration à frère Bertrand d'Esparvès, commandeur de Rustiques, et Jean de Valon dit Tégra, commandeur de Beaulieu, pour l'un d'eux y assister. Demandols ayant résolu d'aller au chapitre, il nomma son lieutenant frère Jacques de Pignan, commandeur de Peyriès et Pezenas, et son vicaire général pour le spirituel André Demandols, prévôt de l'église cathédrale de Carpentras, son neveu.

Jusqu'ici lorsque les grands prieurs étaient absents,

leurs lieutenants avaient fait toutes les fonctions attribuées à la dignité prieurale. Demandols fut, à ce que je crois, le prieur qui détacha, de la charge de lieutenant, ce qui regardait la spiritualité, et la fit exercer en particulier par un vicaire général, et ses successeurs le pratiquèrent de même pendant longtemps. Il lui donna pouvoir de nommer à tous les bénéfices, qui étaient à sa collation, et de donner des lettres démissoires aux chapelains, pour pouvoir entrer dans les ordres sacrés.

Il établit ses procureurs pour la régie du temporel de son grand prieuré et de ses chambres, le même prévôt de Carpentras, André Demandols, seigneur de Trigance, frère de Celion, le noble Etienne Baule de la ville d'Arles, son parent, et Pierre Joubert, secrétaire du grand prieuré, et partit ensuite. Son départ est noté dans les registres du prieuré en ces termes : *L'an 1492 et le 6 de septembre mossur lo prior partit de Sant Gili per anar en Rhodas.*

Le grand commandeur la Plane mourut en 1493. On conféra cette charge au bailli de Manosque Rochechinnard, et le baillage à frère Sixte de Roure (1). Le chapitre général se tint au commencement du mois d'août, à la session du 5 de ce mois, on détacha de la commanderie de Comps (2) le membre de Saint Sorlin de Grasse (3), et on l'unit à celle de Nice. On démembra de celle de Marseille le membre de Saint Maisme (4), et on l'unit à Comps. On sépara encore de Marseille, le membre de Malemort (5), et on l'unit à Aix, On unit aussi la commanderie de Tourves (6) à celle d'Eschiroles (7), et le membre de Claret (8) qui dépendait de la première fut

(1) Neveu du pape Jules II.

(2) *Comps* (Var).

(3) *Saint-Sorlin-de-Grasse* (Alpes-Maritimes).

(4) *Saint-Maime* (Basses-Alpes).

(5) *Malemort* (Bouches-du-Rhône).

(6) *Tourves* (Var).

(7) *Echiroles* (Isère).

(8) *Claret* (Basses-Alpes).

uni à Gap. On détacha du Bastit (1) les membres de Servillères (2) et Maireis, et on les unit à Millau. On démembra de Montpellier la métairie de Bruguière, on l'unit à Saint Christol et on déclara que le membre de Capestang (3) serait une dépendance de Peyriès, comme il avait été ci-devant, et que ces unions auraient lieu après les commandeurs d'alors, ou en cas qu'ils changeassent de commanderies, et dans une autre session on unit la commanderie de Rustiques (4) à celle de Grézan. (5)

Comme on souhaitait de pourvoir les véritables receveurs des commanderies, le chapitre général ordonna qu'il serait fait des visites dans tous les prieurés, par des commissaires, qui en prendraient des informations exactes; et nommer ensuite les visiteurs, et permit au conseil d'en subroger d'autres, en cas qu'il y en eût qui ne puissent pas y vaquer.

On choisit pour Saint-Gilles le grand prieur Demandols, et frère Imbert de Beauvoir, commandeur de Lyon et de Courtessere au grand prieuré d'Auvergne; Guillaume Archimaux, commandeur de la Tronquière, receveur du prieuré, fut chargé de les accompagner pour l'intérêt du trésor. Le conseil donna pouvoir, le 19 de juin 1494, au grand prieur d'Auvergne Guy de Blanchefort, et au grand commandeur Rochechinard, qui devaient retourner bientôt après en France, où ils étaient chargés de commissions importantes pour l'Ordre, de subroger des visiteurs dans ce royaume.

Demandols partit avec eux. Il se disposa d'abord à faire les visites dont il était chargé, et dans cette vue il anticipa de deux mois la tenue de son chapitre de l'année 1495. Il le commença, le 9 de mars, mais les infirmités qui lui

(1) *Le Bastit* (Lot).

(2) *Servillères* (Aveyron).

(3) *Capestang* (Hérault).

(4) *Rustiques* (Aude).

(5) *Grézan* (Hérault), commune de Laurens, arrondissement de Béziers, canton de Murviel.

survinrent alors, l'ayant mis hors d'état de pouvoir vaquer à ses visites, et le commandeur de Beauvoir, son collègue, s'étant aussi trouvé indisposé, le grand prieur Blanchefort et le grand commandeur nommèrent à leurs places frère Antoine de Virron, commandeur de Marseille, et Jean Daderi, de Dôle. Ils commencèrent leurs visites, le 12 de juillet, mais Virron tomba malade, pendant cette course, au château de Limoux, membre d'Espalion, le 1^{er} d'octobre, et y mourut. Le commandeur Daderi les continua seul et les acheva au mois de décembre.

Le chapitre de l'année 1496 se tint à Montfrin ; ayant été informé que le grand maître devait tenir un chapitre général à Rhodes, il nomma des procureurs pour y assister, le commandeur Jean de Vason de Beaulieu (1), Raimond de Balaguier, dit Mont Sales de Caubins (2), Jean Rafin de la Selve (3), Roger de Polastron de Baudrac (4), et Gabriel de l'Estang, dit Pomairol d'Arzins (5). Mais le grand maître ne le tint que deux années après.

Les commanderies des Bastit et Paliers avaient alors vaqué par mort. La langue de Provence l'ayant appris fit une procuration au receveur Archimaux et au chevalier Pierre de Castelane pour prier le grand prieur, à qui la collation en appartenait par la prééminence, de donner une de ces deux commanderies à un chevalier ancien, qui la garderait pour son chevissement (6) moyennant

(1) *Beaulieu* (Var).

(2) *Caubins* (Basses-Pyrénées).

(3) *La Selve* (Aveyron).

(4) *Baudrac* (Haute-Garonne), arrondissement de Saint-Gaudens, canton de Montrejeau. Commanderie relevant du grand prieuré de Toulouse.

(5) *Arzens* (Aude).

(6) *Chevissement*, mot ancien qui est synonyme de grâce ; ainsi un frère pourvu d'une commanderie de grâce, ou de chevissement, ne pourra se chévir ou s'améliorer, c'est-à-dire obtenir ni prieuré, ni bailliage, qu'il n'ait justifié par de bonnes preuves qu'il a amélioré la commanderie qu'il possédait, à quelque titre qu'il en fût pourvu. (*Histoire des chevaliers de Malte*, par Vertot, t. VI, p. 204.)

quoi elle consentirait qu'il donnât l'autre à frère Jacques de Demandols, ou à Jean son frère, qui étaient ses parents, quoi qu'ils n'eussent pas trois années de résidence conventuelle, ni cinq années de profession. Ces deux procureurs lui présentèrent, pendant la tenue du chapitre, la lettre que la langue lui écrivait à ce sujet. Le grand commandeur Rochechinard se joignit à eux. Le grand prieur de Demandols donna, pour lui faire plaisir et à la langue, la commanderie du Bastit au chevalier de Castellanc, qui était un des anciens, et celle de Paliers à frère François Blacas, commandeur de Valence et Espalion. Celui-ci se démit en même temps de Valence, que le grand prieur conféra à Jacques de Demandols.

Cette année fut la dernière de la vie du grand prieur Demandols. Il mourut à Saint-Gilles au mois de septembre et laissa une riche dépouille. Il fit démolir l'ancienne maison prieurale, qui était située près le chemin de l'église, vers le midi. Il fit bâtir la maison qu'on y voit à présent, qui était très gracieuse, et dont une partie fut consumée par l'incendie arrivé en 1566.

Frère Charles Aleman de Rochechinard. (1)

(Ecartelée au 1^{er} et 4^e de gueules semé de fleurs de lis d'or à la cotice d'argent. Au 2^e et 3^e d'argent au chef d'azur au lion de gueules, armé, lampassé, vilainé et couronné d'or brochant sur le tout.)

Peu de jours après la mort de Demandols, le grand commandeur Charles Aleman prit possession du grand prieuré, en vertu des lettres expectatives qui lui avaient été accordées. Dès qu'on reçut cette nouvelle à Rhodes, le conseil le lui conféra, le 14 de janvier 1497, avec les chambres de Saint-Gilles, Sainte Eulalie, Vaours, et Gapfrancès. Il était fils de Jean Aleman, seigneur de Rochechinard, en Dauphiné, et de Marguerite Duncas, Cette maison, une des plus anciennes de cette province,

(1) Page 333 du manuscrit,

était autrefois si étendue qu'elle avait poussé jusqu'à vingt branches, d'où était même le proverbe *gari la guerre des Alemans*. Charles se trouva avec son père à cette fameuse assemblée de ceux de cette maison, que M. Siboud Aleman, évêque de Grenoble, convoqua dans son palais, le 1^{er} mai 1455, où ils firent des règlements pour maintenir l'union parmi eux. Ils se trouvèrent au nombre de 24, dont il y en avait 13 qui étaient chefs de famille.

Ce chevalier étant allé à Rhodes, il fit bientôt paraître sa capacité. Il assista, comme compagnon du grand maître, au chapitre général tenu à Rome l'an 1466. Il fut pourvu, en l'année suivante 1467, de la commanderie de Montpellier, mais il la permuta en 1474 pour celle de Jalès avec frère Jean-Baptiste de Grimaud, du consentement de la langue de Provence. Il eut dans la suite plusieurs autres commanderies. Au chapitre général tenu en 1475, il fut nommé procureur du trésor en Espagne. Il jouissait du membre de Saint Vincent, qui dépend de la commanderie de Valence. Il le garda pendant sa vie, et cet endroit lui plaisait si fort qu'il fit bâtir un château, où il faisait son séjour ordinaire, lorsqu'il était en France.

La grande commanderie fut donnée à frère Melchior Cossa, commandeur de Trinquetaille, Sainte Luce et Nice, qui était alors en France. Il était fils de Jean Cossa de Troye au royaume de Naples, et de Jeanne d'Andréa. Ce seigneur étant attaché aux intérêts du roi René, comte de Provence, avait perdu les grands biens qu'il possédait dans ce royaume, et le roi lui avait donné, pour l'en dédommager, la charge de grand sénéchal de Provence, la baronnie de Grimaud et les seigneuries de Marignanne (1) et Gignac. Le pape avait donné, à la recommandation de ce prince, la commanderie de Trinquetaille au chevalier Cossa, en l'année 1475. Il ne prit le titre de commandeur qu'en l'année 1498. Le premier acte où il est qualifié tel, est du 9 de juillet de cette année. Apparemment ce fut

(1) *Marignane* (Bouches-du-Rhône).

alors seulement qu'il eut la permission de prendre cette dignité hors du couvent.

Environ ce temps-là, on démembra du grand prieuré la métairie de la Mourade (1), elle fut réunie à la commanderie de Saint Christol. Et en même temps on unit au grand prieuré le membre de Nîmes, qu'on détacha de la commanderie de Saint Maurice de Cazes-Vieilles.

Le grand maître, craignant que le Turc qui avait levé une puissante armée, n'en voulût à Rhodes, ordonna aux grands prieurs Blanchefort et Rochechinard et au grand commandeur Cossa d'aller à la cour de France demander des secours au roi. Ce prince promit de fournir à l'Ordre 22 vaisseaux, mais comme ils n'étaient pas prêts, ils soudoyèrent à Marseille quelques galères et d'autres bâtiments, qui étaient armés en guerre. Ils les firent partir au mois de mai 1499, et ils s'y embarquèrent dessus, suivant l'ordre que le grand maître leur avait donné.

Rochechinard établit son lieutenant, frère Guillaume Archimaux, commandeur de la Tronquière et de Jalès, et nomma Jean Coni, commandeur de Gap et de Valdrome (2), son vicaire-général. L'année suivante 1500, Archimaux fut créé bailli titulaire de Manosque. Il était originaire du Dauphiné. Sa famille possédait en fief héréditaire la viguerie du lieu de Peyriès, près la ville de Romans.

Ce bailli ayant été informé que le grand maître devait tenir un chapitre général, au mois d'aoust 1501, anticipa la tenue du chapitre, et il le tint à Montfrin, le 29 de mars. On y nomma, pour y assister, les commandeurs frère Manuel de Berre de Saliers, Antoine de Ponteves d'Aix, Jean de Roquelaure de Durban, Claude de Poitiers de Douzins, Guillaume Seytre de Poët-Laval et Jean

(1) *La Mourrade*, ferme, bois, chapelle ruinée, commune d'Aimargues. — La commanderie de la Mourade, 1711. (Archives du Gard, C. 795.)

(2) *Valdrome* (Drôme), arrondissement de Die.

de Valon, du Bastit, le plus ancien. Le chapitre se tint au temps marqué. Rochechinard et le grand commandeur Conay y assistèrent.

Le pape avait formé une ligue des princes chrétiens contre le Turc, et avait jeté les yeux sur le grand maître pour le commandement de l'armée. Celui-ci jugeant que la saison était déjà avancée, l'armée chrétienne ne pouvant rien entreprendre de cette année, permit à certains baillis et commandeurs de retourner chez eux. Cependant il reçut, le 3 d'octobre, la lettre du pape, qui lui apprenait qu'il l'avait nommé général de l'armée de la ligue, et presque dans le même temps, il en reçut aussi une du frère de Ravestin, général de la flotte de France, qui était venu le premier à Modon, où il le pria de venir avec ses troupes pour l'aider à faire le siège de Metelin. Le grand maître fit alors mettre en état les galères et les vaisseaux.

Rochechinard et le grand commandeur, qui étaient du nombre de ceux à qui il avait permis de s'en retourner, voulurent rester. Le premier fit la campagne et eut le commandement d'une galère. Le grand maître nomma Cossa son lieutenant, et partit avec la flotte, le 21 de novembre. Mais pendant qu'il était dans l'Archipel, il apprit que Ravestin avait levé le siège de Metelin, et s'en était retourné sans l'attendre. Ce contre-temps l'arrêta tout court, et voyant que ses troupes quoique jointes à celles des autres n'étaient pas assez considérables pour faire une entreprise, il retourna à Rhodes.

Le bailli de Manosque Archimaux, lieutenant du grand prieur, mourut dans ce temps-là. La nouvelle de sa mort étant arrivée à Rhodes, on conféra en l'année 1502 cette dignité à frère Manuel de Berre, commandeur de Saliers. Il était sorti des seigneurs de Félican et de Turreles au comté de Nice. Rochechinard vint à Rhodes en cette année, il alla au château de Saint Vincent, qu'il choisit pour le lieu de son séjour. Il venait cependant régulièrement, toutes les années, à Saint-Gilles pour y tenir le chapitre, et y restait quelquefois des mois entiers.

Rochechinard avait formé depuis longtemps le dessein de faire une fondation considérable. Dans cette vue et

lorsqu'il était grand commandeur, il avait obtenu du grand maître la permission, le 5 de mars 1494, d'acheter des biens nécessaires pour la doter. Il pensa, en cette année 1502, à l'exempter. Il fit une procuration à frère Blaise Salvogo, commandeur de Saint Jean, dit Capo d'Arena, dans l'état de Gênes, à Tristan de Tésan, chevalier, et à Aimar de Revel, son maître d'hôtel, pour acheter en son nom 500 loquis (1) sur la banque de Saint Georges de Gênes. Ceux-ci en achetèrent, le 10 de novembre, 300 de Laurent Catanes, moyennant 16.500 genois, qui revenaient à 10.700 livres monoye de France. Nous ignorons de quelles personnes ils achetèrent le restant. Mais les 500 loquis lui coûtèrent 9.357 écus d'or.

Environ ce temps-là, il donna à l'église conventuelle de Rhodes les statues des douze apôtres, pour être placées sur le maître-autel. Elles étaient en vermeil, du poids en tout de 200 marcs, et lui coûtaient 2.050 écus d'or.

Le cardinal grand maître mourut, le 13 de juillet 1503. On élut frère Aimeri d'Amboise, grand prieur de France, qui était alors à Paris. Après qu'il eut reçu la nouvelle de son élection, il en partit au commencement du mois de

(1) *Loquis*. Il faut entendre par ces loquis le pluriel italien *luoghi* latinisé, qui a donné *loquis* et *loghis* avec l's du pluriel, dans les textes français. *Luogo* signifie lieu. Il ne s'agit pas ici d'une « verroterie en forme de cylindre, dont on se sert pour commercer avec les nègres, sur la côte d'Afrique », (Littre, *Dict. de la langue française*, sub V° *Loquis*), ou d'une « espèce de jetons de verre, monnaie représentative émise par la banque de Saint-Georges, à Gênes », et qui aurait eu cours dans tout le midi de la France, particulièrement en Languedoc, dès la fin du XV^e siècle. (Vicomte G. d'Avenel, *Hist. économique de la propriété, des salaires, etc.*, t. I, p. 114.)

Ces loquis, inscrits dans la colonne du collège de Saint-Jean, ne peuvent donc être que des inscriptions sur la banque, des parts, des actions financières, susceptibles de plus ou moins de revenu, suivant le succès des opérations, et dont le dividende est fixé chaque année après discussion. Cf. *les lieux de Mont* de Sixte-Quint. (Note de M. Bligny-Bondurand, archiviste du Gard, dans son Inventaire des notaires de Saint-Gilles, Série E, tome III, p. 319.)

mai 1504. Il arriva à Arles, le 6 de juin, et se rendit à Marseille, où il s'embarqua sur la grande carraque. Rochechinard envoya par cet occasion à Rhodes de nouveaux présents qu'il faisait à l'église. C'étaient trois statues d'or qui représentaient l'agneau pascal, la sainte Vierge, et Saint Jean-Baptiste. Elles pesaient 83 marcs et lui avaient coûté 6650 écus d'or. Il les destina pour orner le maître-autel. Il y avait aussi une chasuble, deux dalmatiques, huit chapes pour les assistants, et un devant d'autel de velours cramoyse parsemé de fleurs de lys et de lions en broderie d'or, qui étaient les pièces dont ses armoiries étaient composées. Ces ornements étaient garnis de grandes franges d'or et lui avaient coûté 1318 écus. Il envoya aussi un calice d'or du poids de quatre marcs et une once, qui coûtait 322 écus, un missel en miniature qui valait 81 écus ; et deux burettes de vermeil qui pesaient un marc, et avaient coûté 17 écus.

Le grand maître tint, à son arrivée, un chapitre général qui commença le 25 de novembre, et finit le 17 de décembre. On y démembra de la commanderie de Marseille la seigneurie de Bras (1) et l'église de Saint Jean de Brauch (2), et on les unit à celle d'Aix. On détacha de Comps le membre de Saint Auban (3), et il fut uni à Nice. On démembra de la chambre prieurale de Saint-Gilles, le membre d'Aubais, qui fut uni à Saint Christol. Capestang, membre de Peyriès, fut uni à Grésan. On détacha de Sainte-Eulalie le membre du Temple de Millau, on l'unit à la commanderie de ce nom. Le membre d'Ausits (4) le fut aussi de la Tronquière (5), et uni à Espalion. On détacha de la Capelle (6) le membre de

(1) *Bras* (Var), arrondissement de Brignoles.

(2) *Brauch* (Basses-Alpes), arrondissement de Castellane.

(3) *Saint-Auban* (Basses-Alpes).

(4) *Auzits* (Aveyron), arrondissement de Rodez, canton de Rignac. Commanderie relevant du grand prieuré de Saint-Gilles.

(5) *La Tronquière* (Lot), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Figeac.

(6) *La Capelle-Livron* (Tarn-et-Garonne).

Drulhes (1), et on l'unit à la Tronquière ; mais en même temps on sépara de celui-ci le pâturage de Marques, qu'on unit à la Capelle. On ordonna que ces démembrements auraient lieu après la mort du grand prieur et des commandeurs qui en jouissaient alors, ou lorsqu'ils changeraient de commanderies.

Frère Manuel de Berre, bailli de Manosque, mourut environ l'année 1505. Le baillage fut conféré à frère François Flote, commandeur de Condat. (2)

Le Turc équipait, dans ce temps-là, une puissante flotte, et Rhodes était dépourvue de chevaliers. Le conseil délibéra, le 14 d'aoust 1505, d'en appeler un nombre dans chaque prieuré. On cita de celui de Saint-Gilles les commandeurs Pierre de Lamassere de Canabières, Jean Rafin de la Selve, Tristan de Sales, dit Lescure, de Saint Félix, Jacques Demandols, de Valence, Robert de Beaumont, chevalier, et Raimond Riols, prêtre, commandeur d'Espinassas.

Rochechinard acheta, le 14 de juin, de Gaillardet de Montcalm, baron de Vauvert, à titre d'arrière-fief noble, la terre de Silvegodesque avec sa juridiction. Il lui donna 2.000 livres tournois pour le droit d'entrée qui valaient 1.103 écus d'or. Il était alors à Montfrin. La Selve était éminemment une forêt où les princes Goths, qui régnaient dans ce pays, y prenaient les divertissements de la chasse, et comme elle était aussi le chef de la seigneurie d'une partie des terroirs, qui s'étendait sur la forêt de Pinède et sur quelques autres terres du grand prieuré, Montcalm, le 13 de janvier 1505 (1506), au même titre d'arrière-fief noble, vendit la juridiction qu'il avait sur toutes ces terres, et en même temps il imposa sur ses seigneuries de Vacarest de Caudière et de Marguerites, une rente de cent livres, moyennant le fonds de 2 000 livres que Rochechinard lui donna. Comme il était absent, les commandeurs Janin et Jaubert, Aimar de Ruel,

(1) *Drulhes* (Tarn-et-Garonne).

(2) *Condat* (Dordogne).

écuyer, son maître d'hôtel, stipulèrent pour lui. L'église prieurale de Saint-Gilles n'était plus servie depuis un siècle et demi que par deux prêtres, qui étaient l'infirmier et le sacristain. On voit même dans la visite prieurale de 1495, qu'il n'y en avait plus qu'un qui disait la messe trois fois par semaine.

Rochechinard fixa sur cette église le dessein qu'il avait formé de faire une fondation. Il voulut y rétablir le service divin et étant à Montfrin, le 3 de mai 1506, il fonda un collège de quatre prêtres religieux de l'Ordre, et deux clercs, qui seraient instituables par lui et ses successeurs. Il ordonna que ces prêtres et clercs, ensemble l'infirmier et sacristain, déjà établis, résideraient dans la maison prieurale; qu'ils chanteraient les heures canoniales, et célébreraient, tous les jours, l'office divin dans cette église, et desserviraient aussi celle de Notre-Dame du Temple (1), en la manière déclarée par les statuts qu'il avait dressés; qu'ils seraient nourris et entretenus dans la maison. Il donna aux quatre prêtres qu'il avait institués, 30 livres tournois, à chacun pour leur vestiaire, et aux clercs 8 livres, il donna aussi au sacristain 12 livres de rente, à condition qu'il fournirait le luminaire; et il ordonna que toutes ces pensions seraient payées de ce qui proviendrait des cent loquis qu'il avait auparavant donnés pour cette fondation, et qui devaient être pris sur les 500 qu'il avait sur la banque de Saint Georges de Gênes. Il augmenta dans la suite, le 11 d'avril, la dotation de sa fondation de dix livres, dont le sacristain devait avoir une portion du produit et le restant devait être employé en achats d'ornements.

La maison de l'auberge de la petite Provence n'était pas assez belle ni commode; Rochechinard entreprit de la faire rebâtir, afin qu'elle pût servir non seulement pour

(1) Jean Raybaud nous apprend, par ces quelques lignes, qu'à Saint-Gilles, l'église de Notre-Dame du Temple, qui était en face de celle de Saint-Jean de Jérusalem, existait encore au commencement du XVI^e siècle; elle fut détruite par les religionnaires en 1562, comme on le verra plus tard. Le chemin de Saint-Gilles à la Fosse séparait ces deux églises.

les chevaliers de l'auberge, mais encore pour le logement des grands prieurs de Saint-Gilles, lorsqu'ils résideraient à Rhodes. Il destina pour cette bâtisse les revenus de 400 loquis qu'il avait sur la banque de Saint Georges, et il en fit une déclaration publique qui fut confirmée par le chapitre de l'année 1507, auquel frère Claude de Poitiers, commandeur de Durban, présida en vertu d'une commission du grand prieur, que le grand maître n'y vint point, parce que la ville de Saint-Gilles, où il devait se tenir, était attaquée par la peste. Le grand maître lui ayant adressé une bulle, qui portait l'indication d'un chapitre général, il en donna part au chapitre de l'année 1508, qu'il tint à Générac. On y nomma les procureurs qui devaient y assister, frère Guiot de Castellane, dit Reguse, commandeur d'Aix, et Guiot de Panat, commandeur de Lambesc.

Le bâtiment que Rochechinard avait fait faire pour loger les prêtres collégiés était achevé ; il voulut mettre la main à son ouvrage. Il les rassembla tous dans la maison prieurale, le 22 de mai de cette année, et leur fit faire lecture par son secrétaire des statuts qu'il avait fait dresser sur la manière dont se devait faire le service divin, dont les principaux articles étaient que l'infirmier, le sacristain et les autres quatre prêtres formeraient le collège ; que les grands prieurs seraient les collecteurs de ces bénéfices, que l'infirmier serait le premier, le sacristain le second, que le troisième aurait le titre de cabiscol, et serait chargé du soin de régler le chœur ; que l'infirmier se contenterait des revenus qui étaient attachés à son bénéfice, et que les autres prêtres auraient chacun la portion qu'il leur assigna des cent loquis qu'il avait donnés ; qu'ils mangeraient à la table du grand prieur lorsqu'il le trouverait bon, excepté qu'il voulait manger en son particulier, et lorsqu'il serait absent ils mangeraient à la table de son lieutenant. La fondation de la collégiale et ses statuts furent confirmés par le conseil, le 28 de mars 1509.

D. Sixte delle Roure, grand prieur de Rome, et bailli de Manosque, fut fait cardinal, le 10 de septembre de

cette année, par le pape Jules II, son oncle maternel. Il se démit de tous les bénéfices de l'Ordre dont il jouissait. Ce fut un malheur pour le baillage de l'avoir eu pour administrateur, puisqu'il n'y résida jamais, et qu'il n'y vint qu'une seule fois en l'année 1495. Il prêta serment, le 7 de juin, entre les mains des consuls de cette ville, de conserver leurs privilèges ; mais il retourna bientôt après en Italie. D'ailleurs il ne pensa que d'en retirer les rentes, sans y faire aucunes réparations.

Nicolas de la Croix, son procureur, refusa aux commissaires qui firent la visite du baillage, en cette année, l'entrée du palais. Ceux-ci déclarèrent dans leur procès-verbal qu'ils avaient appris que l'intérieur de ce palais menaçait ruine, et, par surcroit de malheur, il inféoda à la communauté de Manosque sous une modique cense les moulins de cette ville qui portaient un revenu considérable.

Le pape laissa au grand maître et au conseil la nomination des dignités de l'Ordre, excepté de la commanderie d'Avignon qu'il donna à frère Charles Gervaldo, napolitain. Frère François Flote, qui n'était que bailli titulaire, entra alors en jouissance des revenus du baillage.

Rochechinard avait fait faire, dans ce temps là, quinze grandes médailles d'or, qui représentaient les quinze joyes de la Sainte Vierge, et pesaient mille ducats chacune. Elles lui coûtaient, compris la façon, 15.062 écus d'or. Elles étaient destinées pour parer le maître-autel de l'église de Rhodes. Il résolut de les envoyer par la Carraque qui était à la plage d'Aiguesmortes.

Il déclara son intention au chapitre de l'année 1509, qu'il tint à Arles dans la maison de Trinquetaille, où assistèrent le grand commandeur Cossa, le bailli de Manosque Flote, et frère Jacques Gatineau de la langue d'Auvergne, capitaine de la Carraque, mais elles ne furent pas prêtes alors.

Le grand maître tint, dans le mois de février de l'année suivante 1510, le chapitre général qu'il avait indiqué deux années auparavant. On y confirma, à la session du 1^{er} de ce mois, la fondation des prêtres collégiés de l'église de

Saint-Gilles faite par Rochechinard et les statuts qu'il leur avait donnés.

Cossa mourut à Arles, le 6 de janvier 1510. Il fut enseveli dans la chapelle de la maison de Trinquetaille qu'il avait fait bâtir, où l'on voit son tombeau. Les ambassades et les autres commissions, où il fut employé, sont une preuve de son grand mérite. Le roi Louis XII l'avait fait son conseiller et chambellan ordinaire. La grande commanderie fut conférée, le 26 d'avril, au bailli de Manosque Flote. Il ne prit pas d'abord le titre de grand commandeur, puisque, dans un acte du 26 septembre de cette année, il n'a que celui de bailly. Il faisait alors son séjour à Nice, dont il était natif. Il y fit, le 14 de juillet 1511, une procuration à noble Barthélemy Flote, fils de Louis, et Jean Flote, docteur ès-droit, fils d'Honoré, ses neveux, pour administrer sa commanderie de Condat.

Le baillage fut conféré à Guillaume Seytre, commandeur de Poët-Laval. Il était fils de Jean Seytre, seigneur de Caumont, citoyen d'Avignon, et de Delphine Spifane.

Toute l'attention de Rochechinard était d'employer ses revenus pour la gloire de Dieu, et l'avantage de son Ordre. Il fonda, le 4 de mai 1511, l'entretien d'une lampe et d'un gros cierge, qui devait brûler devant l'image de la Sainte Vierge, qui était dans l'église de Notre-Dame du Temple, et pour dotation de cette fondation, il donna aux prêtres collégiés, qui étaient chargés de faire le service de cette église, les directes qu'il avait achetées d'Antoine et Raymond Calvière. Elle fut confirmée, deux jours après, par le chapitre qui se tint à Saint-Gilles. Il présenta à ce chapitre une croix processionnelle d'or du poids de trente marcs qu'il destinait pour être placée sur le maître-autel de l'église de Rhodes, et qui lui coûtait 2.266 écus d'or.

Le chapitre étant fini, il retourna en Dauphiné. Frère Jacques Demandols, qu'il avait fait son lieutenant, acheta, par son ordre, au nom du collège de Saint-Gilles, et pour l'augmentation du luminaire de l'église, des terres situées dans le terroir de Montfrin et de Meynes (1), qu'il inféoda,

(1) *Montfrin et Meynes* (Gard).

en même temps, à ceux qui les avaient vendues, sous la réserve de cense en huile. Peu de mois après, Demandols embarqua la croix et les quinze médailles d'or, dont j'ai déjà parlé, sur la grande carraque et quatre canons en fonte avec leurs affûts, que Rochechinard envoyait à la langue de Provence, pour servir à la défense de Rhodes et qui lui coûtaient 2.050 écus d'or. La carraque étant arrivée, frère Jacques Catineau, commandeur de Limoges, qui en était capitaine, Tanagui Bucelli, commandeur de Boudrac, le Burgaut (1) et Arsins (2), ses procureurs, présentèrent, au conseil, le 15 de novembre 1511, la déclaration faite par ce grand prieur au chapitre de cette année, sur la destination de la croix, et celle faite au chapitre de 1509 sur la destination des médailles d'or, et une lettre qu'il écrivait au grand maître, où entre autres choses, il lui marquoit son intention au sujet de ces présents. Après qu'on l'eut lue, on ouvrit le coffre où ils étaient enfermés, qu'on avait fait porter dans la salle du conseil. Leur vue causa un extrême plaisir à tout le conseil. On ordonna que ce coffre ne serait point mis dans la sacristie de Saint Jean, mais bien dans la tour du Trésor, où il serait plus en sûreté ; et comme les baillys conventuels en avaient chacun une clé, il délibéra qu'on en ferait faire une pour le prieur de l'église : qu'aux jours de fête où l'on fait procession, et surtout le jour de la Fête-Dieu, on mettrait sur le maître-autel de Saint-Jean, les médailles d'or et la croix. Les médailles furent fondues dans la suite, et la croix existe encore.

Le grand maître voulant rendre publique la reconnaissance, que l'Ordre avait des bienfaits de Rochechinard, donna, le même jour, une bulle, où après lui avoir donné de grands éloges, il rapporte en détail ses principales actions. Il parle d'abord des présents, que ce grand prieur avait fait à l'église de Saint-Jean, du temps du magistère du cardinal d'Aubusson, et du sien. Il fait ensuite men-

(1) *Boudrac et Le Burgaud* (Haute-Garonne).

(2) *Arsins* (Gironde).

tion de l'acquisition de la terre de Silve Godesque et de la juridiction sur partie des terres du prieuré de Saint-Gilles ; des 500 *loquis* de la banque de Gênes, qu'il avait donnés au Trésor, et de la maison qu'il faisait bâtir à Rhodes pour les chevaliers de la langue de Provence, et pour les grands prieurs de Saint-Gilles. Enfin il rappela les belles actions que le grand prieur avait faites lorsqu'il était général des galères, surtout lorsqu'il reprit l'isle de Lozo, voisine de Rhodes, qui appartenait à l'Ordre, dont le Turc s'était emparé et ajoute qu'il lui avait écrit que s'il venait assiéger Rhodes, il était dans le desscin d'y aller et d'y emmener des secours, s'il le lui ordonnait. Mais il déclara que, quoiqu'il fit beaucoup de cas de ses conseils, cependant il ne jugeait pas à propos de l'engager sans une extrême nécessité à un voyage si pénible dans l'âge avancé où il était.

Rochechinard unit, en l'année 1512, à la chambre prieuriale de Saint-Gilles, la terre de Silve Godesque et des juridictions de Pinède et des autres terroirs qu'il avait acquis du baron de Vauvert, à condition que les grands prieurs, ses successeurs, seraient obligés de nourrir les prêtres collégiés qu'il avait fondés ainsi que les deux clercs. Cette union fut confirmée par le chapitre de cette année. Frère Gui de Blanchefort, grand prieur d'Auvergne, qui avait été élu grand maitre, en cette année, et était alors dans son prieuré, ayant résolu de tenir à Rhodes un chapitre général, le 15 de janvier de l'année 1514, Rochechinard fit publier la bulle d'indiction, au chapitre de 1513, qu'il tint à Saint-Gilles, où il fit une procuration aux commandeurs Bertrand d'Esparvès de la Capelle (1) et Jean.... de Comps (2). Le grand maitre s'embarqua sur le Rhône à Lyon, au commencement d'août, et se rendit par mer à Marseille. Mais il mourut, le 24 de novembre, avant que d'arriver à Rhodes. Frère Fabrice de Carreto, son successeur, tint le chapitre général qu'il avait indiqué.

(1) *La Capelle-Livron* (Tarn-et-Garonne).

(2) *Comps* (Var), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Draguignan.

Rochechinard était tombé malade au château de Saint-Vincent; on y fonda par son ordre des désappropriements (1) de réserves dans l'église de Saint-Gilles, qui seraient dues pour les collégiés; et pour la dotation il légua aux grands prieurs ses successeurs la pension de cent livres que Gaillardet de Montcalm, seigneur de Vauvert, lui faisait. Il mourut, environ le 10 de janvier 1514, et fut enseveli dans l'église de Saint-Vincent. L'Ordre perdit en sa personne un de ses plus dignes sujets. Les grands bienfaits qu'il en a reçus ont rendu sa mémoire recommandable à la postérité. Les historiens du Dauphiné l'ont avec juste raison mis au rang des hommes illustres de leur province.

Frère Préiean de Bidoux. (2)

(De sable à 3 fleurons d'or accompagné d'un croissant d'argent à l'angle dextre de l'écu)

Dès que le grand prieur Rochechinard eut rendu l'âme, François Leyrisse, son secrétaire, en donna avis à Claude Laurencin, bourgeois de Lyon, trésorier de l'Ordre, et procureur du bailli frère Pierre Jean ou Preiean de Bidoux, amiral du Levant, qui, du temps du grand maître Emerie d'Amboise, avait obtenu l'expectative sur le premier prieuré de la langue de Provence qui viendrait à vaquer. Ce bailli avait fait une procuration à Laurencin, le 13 de décembre de l'année précédente, pour prendre pour lui possession du grand prieuré de Saint Gilles, en cas qu'il vint à vaquer, et pour l'administrer. Celui-ci ayant appris la mort de Rochechinard, dépêcha un cour-

(1) L'acte de désappropriement était un écrit par lequel un chevalier renonçait à la propriété de son bien. Quoique les dispositions à cause de mort leur fussent prohibées, ils pouvaient disposer, entre vifs, de leur pécule et de revenus de leurs commanderies. On connaît le vieux dicton : *Vivunt ut liberi, moriuntur ut servi.* (*Commanderie de Puimisson*, par Maurel, p. 380.)

(2) Page 403 du manuscrit.

rier à Bidoux, qui était à Blois auprès du roi, et fit, le 15 janvier 1513 (1514), une substitution de procuration à Leyrisse pour la régie du grand prieuré. Comme par les lettres d'expectative que le conseil avait accordées à Bidoux, il avait donné pouvoir au premier grand pricur Reguis de lui conférer celui des deux prieurés qui viendrait à vaquer (1), Bidoux s'adressa à frère Regnault de Saint-Simon, grand prieur d'Aquitaine, qui lui conféra, le 11 de janvier, celui de Saint-Gilles, et joignit à sa collation des lettres d'attache ; et, en vertu de ces deux titres, Leyrisse en prit possession pour Bidoux, le 2 de mars suivant. Les lettres d'expectative qui lui avaient été accordées sont perdues, ce qui fait que nous ignorons le temps auxquelles elles avaient été accordées.

Bidoux nomma son lieutenant frère Jacques de Demandols, commandeur de Valence, qui présida, en cette qualité, au chapitre qui se tint à Saint-Gilles. Laurencin lui donna alors l'administration du grand prieuré, ensuite d'une nouvelle procuration, que Bidoux lui avait faite, le 20 de février précédent.

Quoique Bidoux ait été un des plus grands hommes de son siècle, cependant par une fatalité qui lui a été commune avec plusieurs illustres capitaines, la plupart de ses belles actions nous sont restées inconnues. Les historiens de France n'ont dit que très peu de chose de lui. Bosio n'en a parlé que depuis le siège de Rhodes, c'est-à-dire dans les dernières années de sa vie. Pour suppléer à ce défaut j'ai eu recours aux mémoires particuliers. Ceux d'Honoré de Valoche, marseillais, qui lui était contemporain, m'ont été d'un grand secours.

Bidoux était sorti d'une maison noble de Guyenne. On l'appelait communément Preiean. Il ne mettait même que ce nom dans ses sceings ; et c'est principalement sous ce nom qu'il était connu. Il commença de bonne heure à porter les armes, et choisit le service de mer. Il se perfectionna si fort dans cette profession, qu'il devint un

(1) *Montfrin*. Reconnaissances de Nîmes, p. 29.

excellent officier. On ne trouve rien de lui avant la guerre, que le roi Charles VIII entreprit, en l'année 1594, pour recouvrer le royaume de Naples, qui était occupé par le roi d'Aragon. Ce prince leva une armée par terre et une par mer. Il assembla cette dernière au port de Gènes qui appartenait alors au duc de Milan. Bidoux commandait quatre galères de France. Le roi se rendit maître avec beaucoup de facilité de ce royaume, mais les prieurs d'Italie, ayant résolu de s'opposer à ses desseins, firent une ligue entre eux, où le duc de Milan entra. Il s'empara des galères commandées par Preiean, qui étaient au port de Gènes. Le roi, indigné de sa trahison, dressa une armée par terre et par mer pour se saisir de cette ville ; mais son entreprise ne réussit pas.

Cependant le duc se réconcilia avec le roi, et rendit les galères qu'il avait retenues. Bidoux retourna alors à Marseille ; il en partit, en l'année 1436, avec ses galères, pour aller courir contre les Génois, qui étaient restés ennemis du roi. Il leur fit de si grands dégâts, qu'ils furent obligés d'équiper une flotte pour l'opposer à la sienne. Mais ils ne purent point avoir d'avantages sur lui ; et il ne cessa point d'interrompre leur commerce.

Le roi ayant perdu le royaume de Naples, que le roi d'Aragon reprit sur lui, en 1497, résolut d'attaquer, une deuxième fois, Gènes, pour se venger de la perfidie du duc de Milan, qui s'était ligué contre lui. Il voulut avoir l'avis de Bidoux, qui connaissait parfaitement bien cette place, et lui écrivit de venir encore ; il partit au mois de décembre, il laissa à Guillaume Boquin le commandement de ses galères. M. de Ruffy, historien de Marseille, ayant vu que dans la commission que Bidoux donna à Boquin, il était qualifié capitaine des galères légères du roi, assure sur ce fondement qu'il en était alors général. Mais il s'est trompé, puisque dans les historiens d'alors et dans des titres des années subséquentes il n'est qualifié que capitaine de quatre galères du roi. Nos rois n'avaient, dans ce temps-là, que quelques galères. Les guerres qu'ils eurent depuis en Italie, les obligèrent d'en augmenter le nombre, et ce fut alors qu'ils créèrent un général.

En l'année 1501, il se fit la ligue des prieurs chrétiens, dont j'ai déjà parlé, pour faire la guerre aux Turcs. Les républiques de Gênes et de Venise ainsi que l'Ordre de Saint Jean y entrèrent aussi. Le roi de France, Louis XII, se montra le plus ardent pour cette ligue. Il fit équiper une très belle flotte, dont il donna le commandement à Philippe de Clèves, seigneur de Ravestain, gouverneur de Gênes, et amiral de la mer du Levant. Bidoux eut l'ordre d'y mener ses galères. Ils partirent tous deux de Marseille dans le mois de juin ; et après s'être joint à la flotte des Génois, ils allèrent en Sicile, où était l'armée des Vénitiens. On résolut d'attaquer l'isle de Matelin dont la prise serait très avantageuse. Le général Ravestain écrivit de Modon au grand maître d'Aubusson, qui avait été déclaré par le pape généralissime de l'armée, et le pria de se rendre au plutôt à Matelin avec les forces de l'Ordre.

Dans ce même temps, trois galères des Vénitiens, qui étaient poursuivies par les Turcs, vinrent demander du secours au général, qui détacha Preiean avec ses galères. Il alla à eux à rames et à voiles, mais le voyant venir ils prirent la fuite, et il les poursuivit vainement, sans pouvoir les atteindre. Il alla ensuite rejoindre l'armée, qui était devant Matelin depuis le 23 d'octobre. Le général le chargea de visiter les dehors de la place, et de voir l'endroit qui serait le plus facile à attaquer. Cette commission était très dangereuse, et pour la bien faire, il fallait essuyer tout le feu de l'ennemi. Cependant comme il était inébranlable dans les plus grands dangers, il en fit le tour nonobstant le feu du canon et de la mousqueterie. L'armée battit vigoureusement la place, mais les assiégés se défendirent avec tant de valeur que leur résistance lassa Ravestain. Il n'eut pas la patience d'attendre l'armée de Rhodes, quoique le grand maître lui eut écrit qu'il se mettrait bientôt en mer. Il leva le siège, le 13 de novembre, et reprit la route de France.

Preiean ne suivit pas l'armée ; il s'était engagé, avec l'agrément du roi, de servir l'Ordre avec ses quatre galères ; le grand maître, qui connaissait sa bravoure, fit tous

ses efforts pour l'attirer à son service, et il y réussit. Preiean alla joindre la flotte de l'Ordre, qui était dans un port de l'archipel, où le grand maître s'était arrêté, après qu'il eut appris le départ de l'armée de France et ils se rendirent à Rhodes.

Les galères de l'Ordre, jointes à celles de Bidoux, firent, en l'année suivante 1503, des prises très considérables sur les Turcs. Elles se joignirent en Sicile à l'armée vénitienne. Ils attaquèrent la ville de Sainte Maure et la prirent, le 18 d'aoust. Les historiens contemporains attribuent l'honneur de cette prise à la valeur et à la bonne conduite de Bidoux. Mais le roi de France étant, dans ce temps-là, en guerre avec le roi d'Espagne, pour le royaume de Naples, il lui envoya ordre de revenir, et d'aller à Gênes rejoindre la flotte qu'il y faisait équiper, et qui devait être commandée par Ravestain. Les Vénitiens l'ayant appris n'oublièrent rien pour l'attirer à leur service. Ils lui offrirent le commandement de vingt galères, avec des appointements très considérables ; mais il refusa leurs offres, et partit de Sainte Maure, le 2 de septembre. quittant avec beaucoup de regrets un pays où les chrétiens pouvaient faire des conquêtes.

La flotte cependant tarda d'être équipée. Bidoux, qui s'ennuyait dans le port de Gênes, demanda permission au roi de se promener, avec ses galères, sur les côtes d'Italie, pour donner quelques secours au duc de Nemours, vice-roi de Naples, et l'ayant obtenue, il se mit en mer, au commencement de l'année 1503, et enleva plusieurs convois que les espagnols envoyaient par mer. Dans un combat qu'il donna contre plusieurs de leurs vaisseaux, il en prit trois, mais pendant le choc il se mit un gros clou dans le pied, en marchant dans sa galère ; cette blessure l'obligea de relacher à Trente, qui appartenait aux Vénitiens, pour se faire panser, et pour mettre un arbre à une de ses galères, qui l'avait perdu par un coup de canon.

Gonsalve Ferrand, général des espagnols, en ayant eu avis, envoya une flotte après lui. Preiean se croyait en sûreté, parce qu'il était dans un port neutre, et que le gouverneur l'avait assuré qu'il empêcherait les espagnols

d'entrer ; mais il lui manqua de parole et les fit entrer. Bidoux se voyant trahi le pria de faire en sorte qu'ils n'entreprissent rien contre lui, ou au moins de lui permettre de se défendre, ajoutant que s'il agissait autrement, le roi son maître en tirerait vengeance. Mais il ne fit point de cas de ces remontrances, et il lui défendit, sous peine de la vie, de tirer sur les espagnols. Bidoux se voyant exposé à périr, prit le parti de faire mettre son artillerie à terre, et de couler à fond ses galères, plutôt que de les voir tomber entre les mains des ennemis, et se retira dans la ville avec ses gens ; mais le gouverneur, qui était un méchant homme, se saisit de l'artillerie et de l'équipage de Bidoux, qui était d'un grand prix, surtout par rapport à la quantité de vaisselle d'argent qu'il avait. Et par un surcroît de barbarie, il voulut le faire assassiner. Bidoux en fut heureusement averti ; il sortit de la ville, le 17 de février, et alla avec le reste de l'équipage joindre le duc de Nemours, qui lui fournit des bâtimens pour retourner à Marseille.

Peu de temps après, le roi ayant perdu la bataille de Cérignole (1), cette perte fut suivie de celle de presque tout le royaume de Naples. Il voulut tenter de les recouvrer, et fit dresser cinq armées contre les espagnols, dont il y en eut deux navales. Preiean eut ordre d'en équiper une à Gênes et l'emmena sur les côtes espagnoles de la mer Méditerranée, pour appliquer à l'enlèvement de tous les vaisseaux qu'ils enverraient à Naples. Il y fit travailler avec une extrême diligence et se mit en mer. Il conduisit sa flotte sur les côtes de Catalogne ; pendant sa navigation il fut assailli par une furieuse tempête. Comme il n'avait pas eu le loisir de s'assurer d'aucun port dans ce pays, et qu'il n'y en avait point dans le Languedoc, il fut forcé d'essayer tout le mauvais temps. La plupart de ses bâtimens échouèrent ou se brisèrent contre les rochers, et le reste fut mis presque hors d'état de service. Ce fâcheux accident l'obligea d'aller à Marseille, pour se

(1) *Cerignola*, province de Capitanate (Naples).

radouber. Il en partit peu de temps après, et alla joindre la flotte française qui était du côté de Naples. Il la trouva en très mauvais état, et les affaires de la France très empirées dans ce royaume. Il ne restait plus au roi que la ville de Gaete (1) qui fut prise par les espagnols le 1^{er} jour de l'année 1504. Preiean embarqua trois jours après eux qui restaient des débris de l'armée française, et entre autres le marquis de Salusses, les seigneurs d'Aubigné, de La Palisse, et de Sandricourt, et les conduisit à Marseille. Peu de mois après, le roi de France fit une trêve pour trois années avec l'Espagne.

Il y avait longtemps que Preiean avait conçu le dessein d'entrer dans l'Ordre de Saint-Jean. Il fit, dans ce temps-là, de fortes instances au grand maître d'Amboise pour y être reçu. On lui accorda sa demande. Il fut reçu dans la langue de Provence ; et en reconnaissance des services qu'il avait rendus à l'Ordre, le grand maître et le conseil lui accordèrent le titre de grand'croix, et l'expectative sur les prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse, et sur le premier qui viendrait à vaquer.

La révolte de Gènes, qui arriva vers la fin de 1506, interrompit le repos dont Preiean jouissait depuis près de deux années. Le peuple de cette ville, prétendant que la noblesse l'approuvait, prit les armes, changea l'ancienne forme de gouvernement et s'élut un doge, qui était un teinturier nommé Paul Navone. Le roi n'ayant pas pu ranger par la douceur les rebelles à leurs devoirs, résolut d'y aller lui-même les y soumettre. Il donna ordre à Bidoux d'équiper une flotte et de mettre à la voile, lorsque l'armée de terre s'avancerait vers la ville. Le roi partit au commencement de l'année 1507. Bidoux se mit en même temps en mer avec huit galères, huit galions, et plusieurs petits bâtiments, et alla bloquer par mer Gènes. Ils n'avaient pas eu le courage de l'attendre dans leur port avec leurs bâtiments jusqu'à..... ou à la Spezia (2),

(1) *Gaete*, province de la Terre de Labour (Naples).

(2) *Spezia*, district de Levante, province de Gènes (Italie).

où ils s'étaient retirés. Il se préparait de les attaquer, lorsqu'il apprit que Gênes s'était rendue au roi à discrétion, et qu'il y était entré, le 29 d'avril. Il y alla en diligence. Le roi le loua fort et voulut voir ses galères.

Il lui donna commission et à Soffrey Aleman, seigneur d'Uriage en Dauphiné, de faire arrêter Demétrius Justiniani, un des principaux auteurs de la révolte, qui s'était retiré dans un château long de la mer. Ils trouvèrent moyen de le surprendre dans sa maison et l'emmenèrent à Gênes.

Le roi, ayant appris que Paul s'était retiré en Corse, chargea aussi Bidoux de l'arrêter. Celui-ci partit avec deux galères, le plus secrètement qu'il put, et fit si bien qu'il s'en saisit. Ces deux chefs de la révolte eurent la tête tranchée.

Bidoux alla, dans le mois de juin, avec ses galères à Savone (1), par ordre du roi, qui s'y était rendu pour recevoir Ferdinand, roi d'Aragon, qui passait en Espagne. Le roi retourna, peu de temps après, en France et chargea Bidoux de rester à Gênes, avec les galères, pour contenir ce peuple inconstant. Il y passa le reste de cette année, et une partie de la suivante 1508. Il alla ensuite à Marseille et par ordre du roi il conduisit à Rome, dans le mois de septembre, le cardinal René François de Clermont. Il resta à Gênes avec ses galères depuis le mois de juin 1509, jusqu'au mois de décembre suivant, qu'il retourna à Marseille.

Le pape Jules II, qui dans le fond était ennemi capital du roi, se ligua secrètement, en l'année 1510, avec les Vénitiens, et ménagea de secrètes intelligences dans Gênes. Onze galères vénitiennes devaient se trouver, à un jour marqué, devant cette ville, tandis que d'autres troupes devaient l'attaquer par terre. Mais les commandants français qui en furent avertis, y firent entrer des troupes, et ce qui déconcerta tout à fait fut que Bidoux y entra avec sa flotte. Ce général s'était mis en mer depuis

(1) *Savone*, province de Gênes (Italie).

le commencement de cette année, et avait reçu l'ordre de surveiller la flotte des Vénitiens. Il fut averti par une felouque (1) que Gènes était investi, il y courut en diligence, et profitant d'un vent favorable qui soufflait alors, il se faufila à travers la flotte des Vénitiens, qui était placée à la vue du port. Tous les coups de canon qu'on lui tira, ne firent qu'endommager ses voiles. Sa présence fut la cause de la conservation de la place. Les ennemis le voyant entrer se retirèrent

Bidoux retourna ensuite à Marseille. Il arriva aux isles de cette ville, le 13 de juin. Pendant qu'il y était, il lui survint un fâcheux accident : il avait envoyé deux galères à une plage appelée Prado, pour y prendre des munitions qu'on apportait de la ville. La chiourme d'une de ces galères se souleva, tua plusieurs soldats et en blessa 59, dont la plupart moururent. Bidoux était alors à la ville, dès qu'il en fut informé, il se mit sur un brigantin avec 40 hommes seulement. Il attaqua la galère, la prit par force et fit punir les auteurs de la révolte.

Peu de temps après, Bidoux reprit la route de Gènes, sa présence y fut d'un très grand secours. Le pape n'étant point rebuté du peu de succès qu'il avait eu dans son entreprise, voulut y faire une nouvelle tentative. Il joignit sa flotte à celle des Vénitiens, et l'envoya contre cette ville au commencement du mois de septembre. Elle alla au port de Vado (2). Bidoux en ayant eu avis, sortit de Portovenere (3), où il était enfermé avec la flotte de France et celle de Gènes, et alla se poster à l'entrée du port de cette ville. La flotte ennemie n'osa pas s'avancer, et se contenta de le canonner de loin, après quoi elle se retira. Bidoux voyant qu'elle était de beaucoup supérieure à la sienne, s'alla mettre à couvert dans Portovenere. Les ennemis en ayant été informés, s'allèrent placer devant le port, n'oubliant aucunes ruses pour l'attirer

(1) *Felouque*, navire long et étroit à rames et à voiles, particulier à la Méditerranée.

(2) *Vado*, district de Savone, province de Gènes (Italie).

(3) *Portovenere*, district de Levante, province de Gènes (Italie).

en pleine mer. Mais Bidoux voyant que la partie n'était pas égale, et que le sort de Gênes dépendait de sa conduite, ne fit sortir que les meilleurs voiliers de ses vaisseaux, pour reconnaître ou pour harceler les ennemis par des décharges continuelles de canon. Ceux-ci voyant qu'ils consumaient inutilement le temps se retirèrent au bout de trois jours.

Preiean se remit en campagne vers le commencement de l'année 1511, il retourna à Marseille, le 8 d'octobre, avec ses six galères et dix neuves que le roi avait fait faire à Gênes et à Savone. Les grands services qu'il rendait à la France lui attirèrent de nouvelles faveurs de la part du roi. Ce prince lui donna, en cette année, ou au commencement de la suivante 1512, la charge d'amiral de la mer du Levant. Il y avait alors dans ce royaume trois amirautés qui étaient celles de France et de Bretagne, et de Guyenne, dont chacune avait son département ; mais il n'y en avait point en Provence. Le roi en créa une, et donna à celui qui devait la remplir le titre d'amiral de la mer du Levant. Il commandait dans toute la mer Méditerranée depuis Perpignan jusqu'à Gênes.

Le pape ayant, dans ce temps là, conclu une ligue avec Henri VIII, roi d'Angleterre, les Espagnols et les Vénitiens contre le roi de France, l'Anglais fit un grand armement pour attaquer la France par mer et par terre. Le roi résolut de lui opposer des forces égales aux siennes, et entre autre d'envoyer dans l'Océan une escadre de galères. Il ordonna à Preiean qui était en mer, de retourner à Marseille ; il y arriva dans le mois de mai. Il reçut, dans ce même temps, un ordre de faire armer six galères pour porter à Gênes François de Crusol, seigneur de Beaudiné, qui en avait été nommé gouverneur. Il en donna le commandement au commandeur frère Bernardin de Baus. Cet armement fut fait avec beaucoup de diligence. Il partit le 23 de juin. Beaudiné trouva, à son arrivée à Gênes, les affaires de la France fort dérangées. Le pape Jules, ennemi irréconciliable du roi, avait fait soulever contre lui la faction Frégose, et Jaime Frégose qui avait été doge, ayant profité de cette occasion pour se

rétablir dans sa dignité, s'était présenté devant Gênes avec des troupes. Les citadins s'étaient rendus à lui, et l'avaient élu doge. Ainsi Beaudiné fut obligé de retourner en France, après avoir ravitaillé les forts de la Terre et du Châtelet, où les troupes du roi s'étaient retirées.

Preiean partit de Marseille, le même jour 28 de juin, pour aller en Pouvent ; il pénétra jusqu'à la côte de Bretagne, où la flotte anglaise faisait beaucoup de ravages. Il y arriva au mois de septembre. C'était la première fois qu'on avait vu des galères dans l'Océan. Les Anglais voyant combien peu ces bâtiments étaient proportionnés à leurs vaisseaux les méprisèrent et les appelaient par dérision des araignées. Preiean, qui leur était inférieur en nombre, se tint sur la défensive, et tâcha seulement de s'opposer à leurs invasions. Il passa l'hiver dans ce pays-là. Mais, en la campagne de l'année suivante 1513, il ne put éviter d'entrer en combat avec eux, il était du côté de Brest lorsqu'une partie de la flotte anglaise, composée de plus de 40 vaisseaux, vint l'attaquer au mois de mai. Ils crurent que le petit nombre de ses bâtiments leur ferait avoir bon marché de lui ; mais ils éprouvèrent tout le contraire. Les galères les incommodèrent beaucoup et leur causèrent un grand dommage, sans pourtant qu'elles en reçussent, car elles se garantissaient de l'abordage et des coups de canon, en s'éloignant par leur adresse et par leur agilité, quoiqu'ils fissent tout leur possible pour les approcher, en sorte qu'Edouard Havard, leur général, et amiral d'Angleterre, fut contraint de quitter son bord et de monter sur de petits vaisseaux avec lesquels il attaqua les galères. Il se donna alors un très rude combat ; mais Preiean se défendit si vigoureusement qu'Edouard, ne sachant où il en était, voulut remonter sur son amirale ; mais on l'en empêcha avec des rames, et on lui donna un grand coup de hache, qui le fit tomber dans la mer où il se noya. Son corps fut après reconnu par un cornet d'or qu'il portait suspendu au col. Sa mort déconcerta les Anglais ; et ils se retirèrent, après avoir coulé à fond huit de leurs vaisseaux et perdu plus de mille hommes.

Après ce combat Preiean passa du côté de l'Angleterre pour en ravager la côte. Il y fit de grands butins, mais il y perdit un œil d'un coup de hache, qu'il reçut au sacquement d'un village, et en se retirant il fut poursuivi par 5 vaisseaux jusques dans le goulet de Brest. Il fit ferme et obligea les ennemis à prendre le large. Il se retira avec ses galères à Brest et de là il alla à Blois, où était le roi. Pendant qu'il était à la cour il reçut, au mois de janvier 1514, la nouvelle de la mort du grand prieur de Saint-Gilles, Rochechinard. Il prit alors possession du prieuré en vertu de son expectative de la manière qu'on a déjà dit.

Preiean recommença sa campagne au commencement du printemps. Mais la paix ayant été conclue entre la France et l'Angleterre, le 7 août de cette année, le roi lui ordonna de retourner dans la Méditerranée. A son retour et pendant qu'il était sur les côtes de Catalogne, il prit une grosse carraque qui appartenait aux Génois. Leur flotte était alors du côté de Marseille. Dès qu'ils eurent appris sa présence, ils tournèrent les proues vers lui pour le combattre. Ils le découvrirent à la vue du port d'Aiguesmortes. Preiean n'avait alors que 4 galères des six qu'il avait emmenées à son voyage. Il avait été obligé d'en laisser une dans l'Océan, et l'autre dans un port de Catalogne, parce que elles étaient en mauvais état ; au lieu que les Génois avaient neuf galères et quelques petits bâtiments. Il les reçut pourtant avec tant de fermeté, qu'après un combat de six heures, il les obligea de fuir.

Il se rendit ensuite à Marseille, le 21 de septembre ; on lui fit tous les honneurs possibles. L'artillerie de la ville et celle des vaisseaux et galères, qui étaient dans le port, le salua. Tout le corps de la marine lui alla au-devant. On témoigna une joie publique de son arrivée ; il n'y resta que six jours et il en repartit, le 27 de ce mois, avec douze voiles, dans le dessein de courir après la flotte des Génois et de les combattre. Mais il ne put point l'atteindre parce que elle s'était déjà retirée. Il poursuivit pourtant sa pointe, et fit une descente à Araizzo (1), place qui

(1) Arezzo en Toscane, province de Florence (Italie).

leur appartenait. Il la battit si vigoureusement avec son artillerie, et s'en serait rendu maître, si la tempête qui survint ne l'eut obligé de rembarquer ses troupes. Et comme la France n'avait point de port dans cette côte, il retourna à Marseille, où il arriva le 25 d'octobre.

Pendant que ces choses se passaient en France, la nouvelle de la mort du grand prieur Rochechinard étant arrivée à Rhodes, le conseil conféra le grand prieuré à Bidoux avec les chambres de Saint Gilles, Sainte Eulalie, Gapfrancès et Vaours, le 18 de juillet 1514, et non le 8 de juin, comme le dit Bosio. Il fit le 9 de novembre, étant à Marseille, une procuration pour les affaires de sa commanderie de Gapfrancès, il s'y qualifia *amiral de la mer de France*, après quoi il alla à Saint-Gilles, et le 27 du même mois, il prit possession du grand prieuré en vertu de sa bulle et jura devant le maître-autel de l'église de le bien administrer.

Le grand prieur de Toulouse, Ranguis, mourut en cette année. On conféra, le 4 de juillet, ce prieuré au grand commandeur François Flote. La grande commanderie fut donnée, le 8 de ce mois, au bailli de Manosque Seytre, et le baillage à frère Jean Jouvin, commandeur de Comps. Seytre mourut au commencement du mois de janvier 1515. La grande commanderie fut donnée, le 9 de ce mois, au bailli de Manosque, Jouvin, et le baillage à frère Bertrand d'Esparvès, commandeur de la Capelle.

Il était fils d'Odet d'Esparvès, seigneur de la Fite, au comté de Pezenas, diocèse d'Auch et de Lussan en Armagnac, et de Bellete de Marsas.

Le grand maître avait envoyé en France frère Philippe Devilliers, grand hospitalier et sénéchal de Rhodes, avec le titre de visiteur du lieutenant du grand maître et du couvent, pour retirer toutes les sommes qui étaient dues au Trésor, dans les six prieurés de France. Il vint dans celui de Saint-Gilles et assista au chapitre de cette année 1515, que Bidoux tint à Saint-Gilles.

Ce dernier obtint du roi François I^{er}, l'avertissement de l'acquisition de la terre du Silve Godeaque faite par

le grand prieur Rochechinard, son prédécesseur. Les lettres en furent expédiées à Millau, au mois de novembre de cette année.

Louise de Savoye, duchesse d'Angoulême, mère du roi François I^{er}, et la reine Claude, son épouse, vinrent à Marseille, le 3 de janvier 1516, pour attendre le roi qui venait d'Italie. Le commandeur Bernardin de Baus, qui commandait les galères en l'absence de Bidoux, fit tirer l'artillerie de tous les batiments de mer qui étaient dans le port. Le roi y arriva quatorze jours après. Bidoux s'y était rendu un peu auparavant. Il donna au roi le combat des oranges sur ses galères. Ce prince voulut être du nombre des combattants. Il prenait un singulier plaisir de s'entretenir avec Bidoux. Il accompagna le roi par toute la Provence et même jusqu'à Lyon.

Bidoux obtint de ce prince la confirmation de la transaction passée en 1262 entre Charles I^{er}, comte de Provence, et l'Ordre. La patente en fut expédiée à Lyon, le 29 d'avril. Preiean est qualifié conseiller et chambellan du roi, *capitaine général des galères de France et amiral de la mer du Levant*. Ce fut, en cette année, qu'il fut général des galères, ce qui le prouve, c'est qu'avant ce temps il n'en prenait pas le titre, et qu'il continua de le prendre dans la suite. J'ai vu cependant un mémoire tiré du compte-rendu, en l'année 1509, par Morelet de Mureau, commis au payement des frais des guerres, et armées de terre et de mer, qui est dans les Archives de la Chambre des Comptes de Paris, où il qualifie Preiean, capitaine général des galères de France. Si ce mémoire est bien fidèle, on pourrait croire que l'érection de cette charge était déjà faite alors.

Le grand prieur Bidoux ayant pris congé du roi, alla à Saint-Gilles, où il tint son chapitre, le 4 de mai 1517. On y fit une procuration aux commandeurs frère Tristan del Salis de Saint-Félix, Anastase de Châteauverdun, dit de Sainte-Camèle de la Tronquière, Guiot de Castelane, pour assister au chapitre général qu'on devait tenir en l'année suivante.

Il reçut, dans ce temps là, l'hommage que Jeanné de

Gaste, femme de François de Castelane, baron d'Allemagne en Provence, lui prêta pour la baronnie de Vitrolles (1). Peu de jours après, il alla à Aix, pour faire enregistrer au parlement les lettres patentes de confirmation des privilèges des anciens comtes de Provence. Elles furent présentées à l'audience du 21 de mai. Le parlement ayant égard à la dignité de Preiean, qui en qualité de grand prieur était prélat dans son Ordre, et à ce qu'il était conseiller du roi, à qui et à ses prédécesseurs il avait rendu de grands services, ce sont les propres termes de l'arrêt, le fit siéger à la même place que les évêques. Ces motifs sont exprimés dans l'arrêt. Il siégea aussi à la même place à l'audience d'après, qui fut celle du 26 de mai, où il présenta un cayer qui contenait les principaux privilèges accordés à l'Ordre par les papes qu'il fit enregistrer.

Bidoux, après, se rendit à Marseille, et par ordre du roi, il fit armer ses quatre galères, les deux du commandeur de Baus, son galion et les deux galères de Servian, et partit, le 12 de juin, pour Gênes, où il se joignit à la flotte de la république, qui depuis l'année précédente s'était remise sous l'obéissance du roi, pour aller courir contre les corsaires Turcs qui faisaient beaucoup de ravages.

Frédéric Frigose (Frégoso), archevêque de Salerne, frère du doge, en eut le commandement. Ce voyage n'eut pas tout le succès qu'on en attendait. On fit véritablement quelques prises, mais on perdit plus de 1.200 hommes par la faute de l'archevêque, qui ne voulut pas suivre le conseil de Preiean. Celui-ci en tomba malade de chagrin, et faillit même en mourir. Il retourna à Marseille, le 8 de septembre, et sa santé s'étant rétablie, il alla rester au grand prieuré, il y était dans le mois d'octobre.

L'empereur des Turs, Selim, faisait dresser, dans ce temps là, une flotte pour assiéger Rhodes. Le grand maître ayant convoqué le conseil, délibéra, le 11 de mars 1517, de citer tous ceux de l'habit, qui étaient hors du

(1) Vitrolles (B.-du-Rh.), arrondissement d'Aix, canton de Berre.

couvent. On leur donna ordre de se rendre à Rhodes par tout le mois de novembre suivant. Ceux de ce prieuré qui furent cités étaient le grand prieur Bidoux, les commandeurs de l'Estang dit Pomairols de Durban, Deidier de Tolon dit Sainte-Jalle, de Marseille, Fouque de Caritat, de Montpellier, Jean Garrie de Saint-Hugues, Gaillard de Marsillac de la Selve, Pierre Prunet de Millau, Pierre de Grasse du Poët-Laval, Robert abbé de Roquemartine d'Avignon, Bernardin de Baus de Saint-Vincent, Antoine de Costilles de Valdroume, Jacques de Maubec dit Montlaur de Puimoisson, et les chevaliers Christophe de Mandols, François de Glandevès, Melchior Flote. Louis de Berre dit de Nice, Jean-Baptiste du Broc, Guillaume de Parade dit l'Estang, Pierre de Castelane, Tibaud de Joyeuse dit Pézénas, Poucet du Caylar dit Spondeillan, Bertrand de Roset dit Colombier, et Bertrand de Fauchac dit Belcastel.

Le grand maître envoya au grand prieur Bidoux le décret de la citation, et l'exhorta en même temps d'une manière très pressante d'aller à Rhodes. Celui-ci le reçut au commencement du mois de juin à Montfrin, où il était alors. Il en donna part à ceux qui étaient cités, et il se détermina à faire ce que le grand maître souhaitait de lui.

Les grands emplois qu'il avait en France ne furent pas capables de l'arrêter. Il écrivit au roi et le pria justement d'agréer qu'il s'en démit, afin qu'il put remplir ses obligations envers son Ordre. Le roi loua extrêmement son zèle, et accepta la démission qu'il fit de ses charges de général des galères, et d'amiral des mers du Levant.

Le bailli de Manosque, Esparvès, mourut à Rhodes en cette année. Le baillage fut conféré à frère Gabriel de l'Estang dit Pomairols, commandeur de Baudrac et Trinquetaille, sorti des seigneurs de Pomeirols en Rouergue, près de Villefranche. Il ne prenait dans ses lettres que le nom de Pomeirols, et rarement celui de l'Estang.

Le bailli d'Esparvès avait entrepris de rebâtir la chapelle de Saint-Pierre de Manosque, mais étant mort dans cet intervalle, Pomeirols acheva l'ouvrage. Ses ar-

moiries sont sur la porte à côté de celles d'Esparvès. Il portait au premier chef celles de la maison d'Estaing, apparemment à cause des alliances qu'il y avait entre ces deux familles. Antoine de l'Estang, seigneur de Pomeirols, son neveu, avait contracté mariage, le 30 avril 1514, avec Marguerite d'Estaing, fille de Guillaume, seigneur de Lagarde et d'Anne d'Esparron.

Preiean, voulant donner à l'Ordre des marques de son affection, fit équiper à Marseille trois navires, et en même temps il soudoya les deux galères de Barthélemy Dupuis, dit Servian, son lieutenant dans son prieuré. Il nomma trois lieutenants qui furent les commandeurs Bernard de Montlezun, de la cavalerie et Puyubran, Tristan de Jalès de Saint-Félix, et Jean Boniface de Marseille, et établit son vicaire général frère Guillaume Roncherol, prieur de Saint-Jean d'Aix.

Toutes les affaires de son prieuré étant réglées, il alla à Marseille, au mois de mars de l'année suivante 1518 et partit ensuite pour Rhodes, le 17 d'avril, avec ses trois navires et les deux galères de Servian. Ces bâtiments étaient bien fournis d'hommes et d'artillerie. Son arrivée causa un grand plaisir à tout le couvent. On lui donna le baillage et le gouvernement de l'île de Lango (1) qui était plus avancée que Rhodes et plus exposée aux invasions des Turcs.

Le commandeur Jovin se démit, en cette année, de la grande commanderie. Il se réserva son droit sur le premier prieuré vacant. Il faisait alors son séjour à Mirabel dans le Bas-Dauphiné, situé près le lieu du Penes (2), qui appartenait à sa famille. La grande commanderie fut conférée au bailli de Manosque Pomairois, à qui on permit de retenir le baillage ; mais il renonça à la commanderie de Trinquetaille. Le trésor lui en laissa pourtant la jouissance moyennant une rente. Dans un acte du 17 de janvier de l'année suivante 1519, passé par ses pro-

(1) *Lango*, île de Cos (Cyclades).

(2) *Pennes* (Drôme), arrondissement de Die.

cureurs, il est qualifié grand commandeur et baillly de Manosque.

Preiean s'étant mis en mer, en cette année, avec les galères de l'Ordre, dont on lui donna le commandement, et celles de Servian, il prit une ville de la Morée et tailla en pièces la garnison, qui était composée de deux mille janissaires.

Frère Raimond Riols, prêtre, commandeur d'Espinas (1), fut élu en l'année 1520 prieur de l'église. Il prit en vertu de sa prééminence la commanderie de Trinquetaille qui vaquait. Le grand prieur de Toulouse Flote mourut à Rhodes, cette année, on donna ce prieuré à frère Jean Jovin (2), en suite de la réserve qu'il s'était faite. Il était fils d'autre Jean Jovin, seigneur des Pènes dans le diocèse de Die. Il avait été reçu chevalier en 1473, à la prière d'Aimar de Poitiers, comte d'Albon. Il jouit peu de temps de sa dignité. Il mourut à Mirabel, vers la fin de l'année suivante 1521, et légua une partie de ses meubles à frère Georges Jovin dit des Pènes, commandeur de Valdroume. On confirma le prieuré de Toulouse au grand commandeur et baillly de Manosque Pomeirol, et on lui permit de retenir la grande commanderie, parce que frère Deidier de Toulon Sainte-Jalle, qui était le plus ancien, ne voulut pas l'accepter, et il se contenta du baillage.

Il y a apparence que ce qui l'obligea d'en user ainsi, fut que Rhodes étant rempli pour lors d'un grand nombre de chevaliers à cause de la citation, la dépense de l'auberge était très considérable. C'était pour cette même raison que le défunt prieur Jovin s'en était démis. Si les registres de la chancellerie de l'Ordre depuis 1516 jusques à 1522 n'étaient pas perdus, on pourrait avoir de plus grands éclaircissements sur ce sujet. Au reste Pomairol ne lut point la bulle de son grand prieuré, et n'en prit pas

(1) *Espinas* (Tarn-et-Garonne), arrondissement de Montauban, canton de Caylus.

(2) *Jean Jovin*. Du Bourg, dans son *Hist. du grand prieure de Toulouse*, l'appelle *Jean de Johans*.

par conséquent possession, et pour cette raison on ne lui en donna pas le titre, et on l'appela toujours grand commandeur.

L'empereur des Turcs, Soliman II, ayant pris la résolution de se rendre maître de Rhodes, le grand maître écrivit à tous les grands prieurs et à leurs lieutenants, d'avertir les frères de leurs prieurés de se disposer à partir au premier ordre qu'ils recevraient. Le commandeur de Jalès, qui était le plus ancien lieutenant de Bidoux, fit lire cette lettre au chapitre de l'année 1522, qui se tint à Saint-Gilles.

Le grand maître ayant eu des avis certains que la flotte ottomane devait partir de Constantinople au commencement de la lune de mai de cette année, fit faire la revue de tous ceux de l'habit et des séculiers qui étaient en état de porter les armes.

Bosio a donné la liste des chevaliers et des servants d'armes, qui se trouvèrent à cette revue, dont les noms sont inscrits dans les registres du trésor. Il a fait beaucoup de fautes, en rapportant les noms des français. C'est un défaut dans lequel il est souvent tombé. Il n'a pas marqué les noms des chevaliers, qui étaient en garnison dans les châteaux de l'île, et dans ceux de Lango et de Saint-Pierre, ni ceux des grands croix et des commandeurs qui étaient à Rhodes, parce qu'il n'en a pas eu connaissance, excepté ceux qui sont nommés dans l'histoire et qui eurent des emplois au siège.

Privat de Fontanilles, qui depuis peu a composé un poème intitulé : *Malte ou l'Île Adam*, ajoute, à la fin de son ouvrage, la liste des chevaliers des trois langues de France, qui se trouvèrent à ce siège, tirée, dit-il, des archives et histoire générales de l'Ordre et de quelques mémoires particuliers. Cette liste est peu fidèle, l'auteur s'est servi de mémoires peu fidèles qu'on lui a fournis. Il a mis dans la liste des chevaliers, qui ne l'ont jamais été, d'autres dont on n'a aucunes preuves qu'ils se seraient trouvés à ce siège, ou qui ont été reçus beaucoup plus tard. Les noms y sont encore plus défigurés que dans Bosio. Enfin il y a mêlé plusieurs commandeurs et

chevaliers qui étaient au siège de Rhodes de 1480, comme s'ils s'étaient trouvés à celui de 1522. C'est une méprise qui n'est pas excusable, et fait voir son peu d'attention. J'ai dressé la liste des chevaliers du prieuré de Saint-Gilles dont j'ai écrit les noms beaucoup plus correctement, et j'ai ajouté ceux des grands croix et des commandeurs qui s'y trouvèrent, qui sont venus à ma connaissance.

Grands Croix.

Frère Gabriel de l'Estang, dit Pomairols, grand commandeur et grand prieur de Toulouse.

Preiean de Bidoux, grand prieur de Saint-Gilles.

Deidier de Tolon, dit Sainte-Jalle, Bailly de Manosque.

Commandeurs.

- 1 Raimond Ricard, de Saint-Luc et la Capelle.
- 2 Anastase de Châteaueverdun, dit Camèle, de la Tronquière.
- 3 Jean Boniface, de Reyssac.
- 4 Béranger de Laincel, de Peyries.
- 5 Guiot de Castelane, dit Regusse, d'Espalion.
- 6 Robert, abbé de Roquemartine, de Trinquetaille et Avignon.
- 7 Poncet d'Urre, d'Aix.

(N^{os} 8 à 14 inclus point de noms).

1 Il mourut depuis grand prieur de Saint-Gilles.

2 Il était fils de Jean Chateauverdun, seigneur de Puech, diocèse de Castres, citoyen de Montpellier, et d'Agathe de Bossanière. Il avait été reçu dans l'Ordre l'an 1484.

3 Il mourut depuis bailly de Manosque.

4 Il était fils de Claude de Laincel, seigneur de Laincel, diocèse de Sisteron, et de Constance d'Allamanon.

5 Il était fils de Raimond de Castelane, seigneur de Régusse, diocèse de Riez.

6 Il mourut grand prieur de Saint-Gilles.

7 Il fut depuis bailly de Manosque.

Chevaliers.

- 15 Gaspard de Demandols, dit la Palud.
- 16 Louis de Prian, dit Condillac.
- 17 Juas de Prian.
- 18 Jean-Baptiste Giraud du Broc.
- 19 Philippe Giraud du Broc.
- 20 Pascal Giraud du Broc.
- 21-22 (Point de noms).
- 23 Boniface Flote.
- 24 Mathieu de Vintimille, dit Saint-Laurent.
- 25 Nicolas de Pazzis, dit Aubignan.
- 26-27 Dominique, del Pons.
- 28 Antoine de Castelane.
- 29 Poncet du Caylar, dit Spondeillan.

15 Il était fils de Jean de Demandols, et d'Honorée de Gérente, dame de la Palud.

16-17 Ils étaient frères, fils de de Prian, seigneur de Condillac, dans le Valentinois, et de Louise de Nogaret Calvisson.

18 Il était d'une branche de cette maison et mourut commandeur de Goults.

19-20 Ils étaient frères et fils de Guill. Girard, seigneur de Broc, et de Marguerite Castelane. Philippe mourut grand prieur de Saint-Gilles. Pascal fut commandeur de Peyries, et avait été reçu en septembre 1521.

24 Il était fils de Jean de Vintimille, seigneur de Saint Laurent au diocèse de Riez, et de Douce d'Arcussia Esparron. Il avait été reçu le 3 de septembre l'an 1519.

25 Il était fils de Pierre de Pazzis, seigneur d'Aubignan au diocèse de Carpentras, et d'Élisabeth de Perussis. Il avait été reçu l'an 1511. Sa famille est présentement éteinte.

26-27 Ils étaient frères et enfants de Dominique del Pons, citoyen de Nice. Le chevalier Dominique avait été reçu l'an 1516, le 25 aoust.

28 Il était fils de Claude de Castelane, seigneur de Saint-Juers, au diocèse de Riez, et de Louise Albe de Roquemartine. Il avait été reçu l'an 1517, le 2 janvier.

29 Il était fils de Paul du Caylar, seigneur d'Espondeillane, au diocèse de Béziers.

- 30 Louis Devesc, dit Montion.
- 31 Pierre de Goson, dit Mélac.
- 32 Bertrand de Roset, dit Colombier.
- 33 Gaspard de Castelane, dit Châteauvieux.
- 34-35 Estienne de Villeneuve.
- 36 Estienne de Laincel.
- 37 Bernard de Bedos.
- 38-39 Jean et Barthélemy de Valet, dit Parisot.
- 40-41 Antoine et Pierre Jovin des Penes.
- 42 Jean Maignan.
- 43 Guiot, dit Salis.

30 Il était fils d'Antoine de Vesc, seigneur de Montion, diocèse de Die, et de Catherine Béranger de Morges. Il fut reçu l'an 1519, le 3 septembre.

31 Il mourut grand prieur de Saint-Gilles.

32 Il était fils de N. de Roset, seigneur de Colombier au Quercy, commandeur de Durban, et ensuite de Saint-Félix.

33 Il était fils de Geofroy de Castelane, seigneur de Châteauvieux, au diocèse de Fréjus. Il avait été reçu l'an 1519, le 3 septembre.

34-35 Comme il y a en Provence plusieurs familles du nom de Villeneuve, on ne peut savoir de quelle branche ces deux chevaliers étaient frères. Ils avaient été reçus le 18 de septembre 1521.

36 Il était fils de Gaspard, seigneur de Laincel et de Roumoules, au diocèse de Riez, et de Catherine de Villeneuve. Il avait été reçu l'an 1519, le 3 de septembre.

37 Il était fils de Georges de Bedos, seigneur de Roqueiroles, au diocèse de Lodève.

38-39 Ils étaient frères et enfants de Guiot ou Guillaume de Vallette, seigneur de Parisot en Quercy, et de Jeanne de Castre. Jean fut grand prieur de Saint-Gilles et avait été reçu le 31 octobre 1516.

40-41 Ils étaient frères et enfants de François Jovin, seigneur des Penes dans le Dauphiné, et de Marguerite de Béranger. Le chevalier Antoine avait été reçu l'an 1517, et mourut grand commandeur. Pierre avait été reçu en 1510, le 30 de décembre.

42 Il était fils d'André Maignan, écuyer, habitant de la ville de Forcalquier, et Dautaurone Bonnet.

43 Il était fils de Pierre del Salis, seigneur de Lescure, au diocèse de Rhodes, et avait été reçu le 30 novembre 1513. Il mourut grand commandeur.

- 44 Jean de Saint-Martin.
- 45 Guillaume de La Roque.
- 46 Jean de Panat.
- 47 Poncet de Balanguier, dit Salvanhac.
- 48 Antoine de Pelegrin
- 49 Jean Brotin.
- 50 Philippe Vento.
- 51 Henri de Mansel.
- 52 Jean Berton.
- 53 Guiot d'Assar.
- 54 (Point de remarques).
- 55 Guiot de Marsillac.
- 56 Louis du Pont.
- 57 Jacques de Perier.

44 Il était fils de Trophime de Saint-Martin, écuyer, citoyen de la ville d'Arles, et de Marguerite Ardoume. Il avait été reçu en 1513, le 30 de décembre. Il fut commandeur d'Omps.

45 Il était fils de Jean de Laroque, seigneur de Gouin, diocèse de Rhodes, et de Louise L'Estang de Pomeirol. Il avait été reçu en 1517, le 2 janvier.

46 Il était fils de N., seigneur de Panat en Rouergue, reçu le 18 octobre 1521.

47 Il était fils de N. de Balanguier, seigneur de Salvanhac en Rouergue. Il avait été reçu le 2 janvier 1517.

48 Il était fils de N. de Pelegrin, seigneur de Laroque en Rouergue, citoyen de Millau.

49 Il mourut bally de Manosque.

50 Il était fils de Pierre Vento, écuyer, citoyen de Marseille, et d'Andrée Guérin. Il avait été reçu en 1513, le 30 décembre.

51 Il était fils de Jacques de Mansel, seigneur de Saint-Angel, viguier pour le roi de la ville d'Uzès, et d'Anne de Beauvais.

52 Il était fils de Gilles Berton, écuyer, seigneur de Rouillac, citoyen d'Avignon, et de.....

53 Il était natif de Rouergue.

54 (Point de remarques.)

55 Il était du Rouergue. Il fut commandeur de Reyssac et de la Selve. *

56 Il mourut grand prieur de Saint-Gilles.

57 Il était fils de Louis du Perier, visiteur des gabelles en Provence, et d'Anne Tésée.

Au commencement du mois de juin, trente galères ou vaisseaux, qui composaient l'avant-garde de la flotte des Turcs, débarquèrent des troupes dans l'île de Lango ; mais le prieur Bidoux, qui en était gouverneur, monta à cheval avec ceux de sa garnison et les contraignit de se rembarquer. Il eut en cette occasion un cheval tué sous lui. La flotte parut, bientôt après, devant Rhodes, elle portait 20.000 hommes. Preiean en ayant été informé écrivit au grand maître, et le pria instamment de lui permettre d'aller à Rhodes, pour servir son Ordre. Le grand maître fut irrésolu pendant quelque temps s'il lui accorderait sa demande ; mais ayant fait réflexion que la principale affaire était la conservation de l'île, et que Preiean lui serait d'un grand secours, il lui dépêcha un brigantin pour l'emmener. Preiean ayant reçu cet ordre s'embarqua de nuit. Il s'alla poster sur des rochers de l'île de Rhodes, où il resta caché pendant trois jours, jusqu'à ce qu'il eut reçu de nouvelles certaines de l'endroit, où les Turcs étaient logés. Dès qu'il l'eut appris, il manœuvra si bien qu'il rentra dans la ville, le 16 de juillet. Son arrivée fit un très grand plaisir aux assiégés. On lui donna d'abord le soin de l'artillerie, pour aider le bailli de Manosque ; il fut aussi chargé de visiter les sentinelles. Dans tous ces différents emplois il ne démentit point la bonne estime qu'on avait conçue de lui. Il passait souvent la nuit sous les armes, et se mêlait dans les actions les plus périlleuses.

L'empereur Soliman étant arrivé au siège, le 28 de juillet, les Turcs commencèrent alors de battre la ville de toutes parts avec leur artillerie. Elle tua le commandant de Laincel sur le boulevard du Cosqui, dont il avait le commandement. Son emploi fut donné au chevalier Louis de Prian.

Ils donnèrent un assaut au poste d'Angleterre, le 4 de septembre. Une de leurs mines ayant fait sauter en l'air le boulevard de ce poste, ils montèrent par la brèche avec tant de furie, qu'ils y plantèrent sept enseignes ; mais ils furent repoussés vivement. On combattit pendant longtemps avec l'épée et la dague. Preiean se trouve heureu-

sement en cet endroit avec le bailly Martin Auger ; et ils encouragèrent les combattants par leur exemple. Ils auraient pourtant à la fin succombé sous la multitude des ennemis, si le grand maître, averti de l'extrême danger où ils se trouvaient, n'y fut accouru avec les chevaliers de sa réserve, et les soldats de sa garde, et ne les eut contraint de se retirer. Nonobstant cela, ils recommencèrent l'assaut avec plus de résolution qu'auparavant ; mais les chevaliers, animés par la présence du grand maître, les forcèrent de lâcher le pied, après un combat de deux heures, où deux mille des leurs perdirent la vie. Le chevalier Henry Mansel qui portait l'étendard du grand maître y fut tué. Le grand commandeur Pomairol, lieutenant du grand maître, qui commandait une troupe de chevaliers et de soldats destinés pour donner du secours, mourut le même jour d'une chute qui lui était arrivée quelques jours auparavant, en allant visiter les tranchées, de laquelle il n'avait pas été bien pensé.

Les Turcs donnèrent, le 9 de septembre, un second assaut au poste d'Angleterre, et le 17 du même mois, ils en donnèrent un troisième ; mais ils furent toujours repoussés avec perte. Preiean reçut dans cette dernière occasion un coup de mousquet qui lui traversait le col. Cette blessure, quoique mortelle, fut pansée si soigneusement qu'il en guérit dans peu de jours ; et il reprit de nouveaux emplois.

Quelques jours après ils attaquèrent la ville par quatre endroits différents, et entre autres au poste de Provence. Mais après un combat rude et opiniâtre, les chevaliers gagnèrent la victoire. Le commandeur Sainte-Camele y fut tué.

Le commandeur Robert Albe de Roquemartine arriva dans le même temps à Rhodes, où il avait été envoyé par le commandeur de Saint-Pierre, gouverneur du château de Saint-Pierre, duquel il était lieutenant, pour lui donner des nouvelles de l'état du siège. Mais le grand maître qui connaissait sa valeur le retint, et comme il lui manquait des troupes, il le renvoya douze jours après pour emmener tous les chevaliers et soldats qui étaient dans ce château.

Le commandeur des Sales, lieutenant du grand prieur, ayant reçu une lettre du grand maître, qui lui portait avis du siège avec la citation générale de tous ceux qui étaient restés en France, convoqua à Pezenas, le 15 de septembre, une assemblée où assistèrent frère Guiot de Panat, commandeur du Basset, Jacques de Demandols de Saliers et Valence, Gailland de Marsillac de la Selve, Fouquet de Caritat de Montpellier, et procureur du Trésor, Olivier de Laincel de Canebières, Antoine de Barras de Gap, Jacques de Maubec de Puimoisson, Guillaume de Roquefeuil, dit Versol de Millau, et André de Simiane de Grésan, Julien Sicard, prêtre de Gouts, et François Torvielle de Saint Amant.

De Salis leur donna part de l'ordre qu'il avait reçu ; ils déclarèrent qu'ils étaient prêts de partir au plutôt. On délibéra que le commandeur Jacques Demandol, qui était receveur, serait dispensé d'aller à Rhodes. Et comme le conseil avait permis à ceux qui ne voulaient point y aller de pouvoir s'en exempter, en donnant une somme, on donna pouvoir au receveur de convenir avec ceux qui voudraient user de cette faculté, ou de les obliger de partir.

Frère Jean de Demandols, commandeur de Nice, n'avait pas pu venir à l'assemblée à cause de ses indispositions, il fut dispensé d'y aller à condition qu'il donnerait une somme dont il conviendrait avec le receveur. Le commandeur André de Simiane et Louis Flote dit Laroche, commandeur d'Eschirolles, furent par la même raison dispensés et on les obligea de donner chacun cent livres. On accorda la même grâce au commandeur de Tourvielle, moyennant 50 livres.

Cependant les Turcs poursuivaient avec beaucoup d'opiniâtreté le siège de Rhodes. Le grand seigneur Soliman, à force de mines, mit enfin à bas toutes les fortifications. La plupart des chevaliers et des soldats se trouvèrent morts ou estropiés, et on en vint même jusqu'à ce point de n'avoir presque personne sur les murailles. Les citadins qui craignaient pour eux firent de fortes instances au grand maître de vouloir se rendre. Il assem-

bla le conseil là-dessus. Il s'adressa principalement à Preiean et au bailli Martinengue et demanda leur avis sur l'état de la place. Ils l'assurèrent qu'elle ne pouvait pas tenir plus longtemps ; et sur leur conseil il capitula avec Soliman et lui rendit la ville, le 24 décembre de la même année 1522. C'est ainsi que la résolution de tant de braves chevaliers qui avaient soutenu le siège pendant plus de six mois contre une armée de 300.000 hommes se trouva inutile, parce qu'ils ne reçurent aucun secours des princes chrétiens, qui pour la plupart étaient en guerre entre eux. Et par un secret de la Providence divine tous les secours que ceux de l'Ordre envoyèrent de plusieurs endroits différents ne purent y arriver, parce que les vents contraires soufflaient continuellement.

Les religieuses des monastères de Beaulieu et de Fieux furent si touchées de cette perte qu'elles quittèrent la robe rouge qu'elles avaient portée jusqu'alors et en prirent une noire en signe de deuil, qu'elles ont portée depuis.

Après que la ville de Rhodes fut rendue, le grand maître et tout le couvent s'embarquèrent dans le dessein d'aller à Rome. Ils abordèrent à l'île de Candie. On y conféra, le 8 de janvier 1523, les dignités des commanderies qui étaient vacantes. On donna au bailli de Manosque Sainte-Jalle la grande commanderie, mais il la renonça en même temps pour prendre le prieuré de Toulouse.

Piton Curt, qui a donné la généalogie de la maison de Toulouse dans son *Nobiliaire du Comté Venaissin*, dit mal à propos qu'il avait été grand prieur de Saint-Gilles. Il est dit dans la bulle de sa collation qu'il vaquait par la mort de frère Jean Jovin. C'est ce qui a fait dire à Bosio que celui-ci, à qui il donna mal à propos le nom d'Antoine, avait peu vécu depuis sa promotion, faite après la mort du grand prieur Pomairol. Mais il se trompe puisque Jovin qui était son ancien, avait été son prédécesseur. D'ailleurs il est certain que pendant le siège il ne se fit aucune promotion, et si dans les provisions de Sainte-Jalle il est dit que le prieuré vaquait par la mort de Jovin, c'était parce que Pomérols n'en avait jamais levé les bulles, comme je l'ai déjà remarqué.

On confirma ensuite la grande commanderie à frère Raimond Ricard, commandeur de Sainte-Luce et La Capelle ; mais il s'en démit aussitôt pour prendre le baillage de Manosque, et elle fut donnée à frère Tristan del Sales, commandeur de Saint-Félix, sorti des seigneurs de Les cure en Rouergue. Les bulles qu'on expédia étaient ainsi datées : *donné à Candie après la reddition de Rhodes.*

Le grand maître et le couvent ayant quitté Candie, se rendirent à Rome au mois de septembre. Le pape accorda au grand maître la ville de Viterbe, pour y faire sa résidence, que la divine Providence lui procurât un endroit qui convint à son Ordre, il s'y transféra, le 25 de janvier de l'année suivante 1524. Bidoux avait été envoyé depuis quelques mois en ambassade en France avec le chevalier Antoine de Grolée Passin. Ils obtinrent du roi, le 19 de mars de cette année, l'amortissement général de tous les biens que l'Ordre avait acquis jusqu'alors dans ses états.

Le roi avait été averti, dans ce temps là, que l'empereur Charles V devait envoyer deux armées, l'une navale, et l'autre par terre, pour se saisir de la Provence. Il jugea que la présence de Bidoux lui serait nécessaire dans cette occasion, et lui fit connaître qu'il lui ferait plaisir de rester en France. Ce dernier reçut très agréablement cet ordre, qui lui fournissait un moyen de donner à son prince des nouvelles preuves du zèle qu'il avait pour son service. Le chevalier de Passin retourna seul à Viterbe pour rendre compte de l'ambassade, et Bidoux vint rester à son grand prieuré, en attendant les ordres de la cour. Il y tint son chapitre. On y fit une procuration aux commandeurs Guiot de Castelane, d'Espalion, Jean de Boniface de Marseille, Guiot de Panat du Bastit, Pierre de Grasse du Poët-Laval et Jacques de Demandol de Valence, pour assister au chapitre général que le grand maître devait tenir en cette année.

L'armée de l'empereur arriva bientôt après en Provence. Elle était commandée par le connétable de Bourbon. Le roi envoya une flotte sous le commandement de

l'amiral de La Fayette, pour empêcher qu'elle ne débarquat aux plages de Nice. Mais elle arriva trop tard. Les ennemis entrèrent dans cette province au mois de juillet. Le roi ayant été informé que le connétable devait assiéger Marseille, écrivit à Bidoux, et lui ordonna d'y aller, et d'aider le gouverneur pendant le siège. La ville fut investie, le 19 d'août. Les assiégés se défendirent avec tant de bravoure, que le connétable, lassé d'une résistance si vigoureuse, leva le siège au bout de 40 jours.

Les historiens de Marseille donnent beaucoup de louanges à Bidoux à ce sujet. Honoré de Valbelle, qui était présent, dit qu'il avait fait faire quantité de feux d'artifices et de machines de guerre, pour repousser les ennemis en cas qu'ils eussent donné un assaut ; il est certain que par sa grande expérience en l'art militaire, il contribua à ce bon succès.

Après la levée du siège, il alla à Viterbe, mais quelques temps après son arrivée, il fut prié de retourner en France, pour recouvrer toutes les sommes qui étaient dues au trésor, dans les six prieurés ; et pour lui donner une plus grande autorité, le grand maître le créa son lieutenant général dans ce royaume.

Jacques Galiot de Génomhac dit Molhac, grand maître de l'artillerie de France, sénéchal de Quercy et d'Armagnac, et seigneur d'Assier en Quercy, ayant formé le dessein d'avoir le membre d'Assier dépendant de la commanderie du Bastit, offrit de donner, en échange, à l'Ordre la seigneurie de Prie, située dans le diocèse de Rhodes, et la grange appelée de Lavours ou la Maison. Il en fit prier le grand maître par le roi de France. Le premier commit frère Fouquet de Caritat, commandeur de la Tronquière, et François de Saignes, commandeur de Bordères, et Guiot de Panat, commandeur du Bastit, pour s'informer de l'utilité de cet échange. Ces commissaires ayant fait leur citation, le grand maître leur donna pouvoir de conclure ce traité ; c'est ce qu'ils firent le 10 de mars 1524 (1525).

Le membre d'Assier consistait en l'église de ce lieu, aux dixmes, et en des domaines. L'Ordre se réserva la

nomination du curé par cet échange, au mois de juillet 1526.

L'empereur ayant fait prisonnier le roi de France à la bataille de Pavie, il le fit conduire en Espagne sur ses galères. Elles mouillèrent, le 23 de juin, à la rade de Tolon (Toulon), près de Sainte-Marguerite. Bidoux, qui était alors à Marseille, fut averti par un courrier. Il partit d'abord en poste, et arriva la nuit du même jour à la rade ; et il fut introduit dans la galère du roi, qui le reçut avec beaucoup de bonté, et l'entretint pendant longtemps. Ce prince partit le lendemain. Le pape et l'Ordre fournirent leur galère à la duchesse d'Alençon, sœur du roi, qui allait en Espagne pour moyenner sa délivrance. Le grand maître ayant résolu de l'accompagner pour l'aider dans sa négociation, se rendit à Marseille, où il attendit son arrivée. Ils partirent dans le mois de septembre. Bidoux fut de ce voyage.

Le traité de la délivrance du roi se conclut à Madrid. Le grand maître tint à Viterbe, le 18 de mai 1527, le chapitre général, qu'il avait indiqué depuis longtemps, où Bidoux assista. Il envoya au grand commandeur del Sales, qui était l'ancien de ses lieutenants, les ordonnances qui y furent faites. Celui-ci les fit publier à une assemblée qu'il convoqua à Montpellier.

Le fameux frère Bernardin des Baux, commandeur de Saint-Vincent d'Olargues, mourut à Marseille, le 12 décembre de cette année. Il était sorti de la maison de Balb ou Baus, selon la prononciation vulgaire, une des plus anciennes de Provence, qui était partagée en deux branches, dont l'une possédait la terre de Izaux (1), et l'autre celle de Colongue (2). Floret Balb, ou Baus, co seigneur de Colongue, citoyen de Draguignan, et frère de frère Antoine Balb, commandeur de Saliers, s'établit dans la ville d'Arles, où il épousa, en l'année 1527, Catherine d'Alsen, fille de noble Nicolas d'Alsen. Il fut enterré dans

(1) *Izaux* (Hautes-Pyrénées), arrondiss. de Bagnères-de-Bigorre.

(2) *Collongues* (Hautes-Pyrénées), arrondissement de Tarbes.

l'église cathédrale de Saint Trophime, où l'on voit son tombeau à la nef du côté de l'Épître. Ils eurent de leur mariage plusieurs enfants, et entre autres notre Bernardin, et Etienne Baus qui épousa Alix de Saint-Martin, dont il eut Pierre, marié l'an 1522 avec Alix de Sade, et Honoré Rieu, chevalier, le 30 décembre 1513. Pierre eut de son mariage Bernardin, mort en 1529, âgé de 16 ans, et Felise qui épousa Nicolas d'Aiguières, seigneur de Meiranes, en la personne de laquelle cette famille s'éteignit.

Le commandeur prenait le surnom de Baux, qui était celui de l'illustre maison de *Baux*, différente de la sienne qui ne subsistait plus depuis longtemps, et dont le nom était presque le même dans la prononciation, mais qui s'écrivait différemment en latin.

Le grand prieur Cellion, son parent, lui donna le membre du temple de Millau, qui dépendait de la chambre prieurale de Sainte-Eulalie, et, dans la suite, il fut pourvu par son ancienneté de la commanderie de Saint-Vincent d'Olargues.

Frère Bernardin de Baux s'adonna, dès sa tendre jeunesse, au service de mer, et fit son apprentissage de guerre sous le grand prieur de Bidoux. Il profita si bien de ses leçons qu'il devint dans la suite son compagnon d'armes. Il fit des progrès considérables sur les ennemis du roi, qui lui fournirent le moyen d'avoir en son propre plusieurs bâtiments qu'il tenait à la solde du roi. Mais par malheur la plupart de ses exploits militaires nous sont restés inconnus, par le manque d'écrivains dont la Provence était dépourvue de son temps. M. de Ruffy, historien de Marseille, dit que Bernardin prenait dans quelques actes le surnom de Bidoux, dit de Baux, d'où il s'est persuadé qu'il était de la même maison que le grand prieur ; mais il se trompe. Dans tous les titres qui nous restent de lui, il n'y en a aucun où il prenne le surnom de Bidoux.

Le roi Louis XII ayant, en l'année 1508, conclu une ligue à Cambray avec le pape, l'empereur et le roi d'Espagne contre les Vénitiens, le commandeur de Baux fit,

par ordre du roi, des courses contre cette république avec ses bâtimens , qui consistaient principalement en un galion et deux galères. Le roi lui fit don, le 3 janvier 1509, du dixième qui lui comptait sur les prises de plusieurs marchandises qu'il avait faites et lui permit de les débiter, et toutes les autres qu'il pourrait prendre, sans qu'il pût être recherché pour le paiement de ce droit.

L'année suivante 1510, le grand prieur de Bidoux et lui, allèrent avec leurs galions et galères, pour observer, ainsi que nous l'avons déjà dit, la flotte des Vénitiens, qui avaient formé une entreprise sur la ville de Gènes ; et ils contribuèrent beaucoup par leur prudence à la faire échouer. Il fit aussi avec lui les campagnos des deux années suivantes.

Le roi Louis lui donna, en récompense de ses services, par un brevet daté de Blois, le 4 mai 1513, la jouissance, sa vie durant, de la terre de Baux en Provence. Il y est qualifié *conseiller et maître d'hôtel du roi et capitaine de ses galères en Provence*. L'année suivante 1514, il fit, avec Bidoux, des courses contre les Génois qui étaient ennemis du roi.

Le grand prieur de Bidoux s'étant démis, en l'année 1518, de sa charge de général des galères de France pour aller à Rhodes, au secours de l'Ordre qui était menacé d'un siège par les Turcs, le roy donna cette charge au commandeur de Baux ; mais il s'en démit, l'année suivante 1519, on ne sait quel en fut le motif. Il continua pourtant de servir le roi.

L'empereur Charles V ayant, en l'année 1524, envoyé en Provence une armée par mer et par terre pour assiéger Marseille, la flotte française commandée par de La Fayette alla au devant de celle de l'empereur pour la combattre. De Baux y joignit son galion et ses galères. Dix galères de France en attaquèrent 17 d'Espagne, en coulèrent trois à fonds, et obligèrent les autres de se retirer. De Baux se distingua fort dans ce combat.

Il fut, dans les dernières années de sa vie, attaqué du mal de la pierre, qui à la fin lui abrégéa ses jours. Il fit son testament, le 11 de décembre 1524, qui fut la veille de

sa mort. Il s'y nomma *frère Bernardin de Baux, seigneur du dit lieu*. Sa disposition fit connaître qu'il était extrêmement riche. Il élut sa sépulture dans l'église des Frères-Prêcheurs de Marseille, et fit plusieurs légats considérables à des maisons religieuses et à d'autres personnes, et entre autres à Anne de Montmorency, connétable et grand maître de France, à Philippe Chabot, seigneur de Brion, amiral de France, à Odet de Foix, comte de Lautrec, et à Claude d'Urre, seigneur du Puy Saint-Martin, lieutenant du roi en Provence. Il légua à Louise de Savoye, mère du roi, un coffre de perles du poids de cinq livres et deux couvertes de soie, afin qu'elle intercédât auprès de lui pour que son testament fut exécuté ; et à Pierre Baux d'Arles, son neveu, deux cents écus d'or, une bastide située au terroir des Baux et des directes. Enfin il légua à l'Ordre son grand galion avec tous ses équipages, son artillerie de fer et quatre canons de bronze. Il institua son héritier le roi François 1^{er}, en améliorations qu'il avait faites en la terre des Baux, avec quatre galères qu'il avait au service de ce prince, en 15 esclaves turcs, et en ses meubles. Il avait mis en dépôt, entre les mains des Frères Prêcheurs, dix milles écus d'or pour être employés à payer ses légats

La peste s'étant répandue cette année à Viterbe, le couvent se transféra à Carreto (1) ; mais cette ville ayant été aussi infectée du même mal, il s'établit, le 14 décembre, à Nice, avec la permission du duc de Savoye.

On faisait le service divin dans l'église de la commanderie. Le grand prieur de Bidoux, et le commandeur Jacques de Bourbon, qui avaient été envoyés en ambassade auprès du roi d'Angleterre, pour tâcher de le détourner du dessein, où il était de s'emparer de tous les biens que l'Ordre possédait dans ses états, rapportèrent à leur retour qu'ils n'avaient rien pu obtenir de ce prince. Ce fâcheux contre-temps déterminâ le grand maître d'y aller lui-même, nonobstant son extrême vieillesse et la

(1) *Carreto*, commune de Calro-Montenotte (Piémont).

rigueur de la saison. Il mena avec lui Bidoux. Il partit de Nice, le 2 de janvier 1528, et passa par Paris. Le roi lui donna des forçats pour servir à la chiourme des deux galères que l'Ordre faisait faire. Le grand maître chargea Bidoux de faire prendre tous les criminels, qui avaient été condamnés aux galères dans diverses cours du royaume, et de les faire conduire à Nice. Il s'acquitta de cette commission, après qu'il eut levé son chapitre provincial.

Peu de jours après l'arrivée de Bidoux à Nice, il alla, par ordre du pape, à Carreto avec les galères de l'Ordre, prendre le cardinal Campegge son légat, qu'il envoyait vers l'empereur et vers le roi de France ; le conduisit à Marseille au commencement du mois d'août. A son retour, les galères attaquèrent vers les îles de cette ville une galère turque et s'en rendirent les maîtres. On y prit 105 turcs, et on délivra 150 chrétiens. Bidoux suivant son ardeur naturelle se mêla si avant dans ce combat, qu'il y reçut une blessure qui fut jugée mortelle.

Le lendemain de leur arrivée à Nice qui fut le 25 de ce mois, le conseil, du consentement de la ligue de Provence, donna à frère Jacques de Manas, commandeur d'Argenteins, qui était l'ancien et se trouvait alors au couvent, l'expectative sur le grand prieuré, en cas que Bidoux vint à mourir, à l'exclusion du grand commandeur frère Tristan del Sales, qui n'avait pas pu venir au couvent à cause de son extrême vieillesse. Bidoux mourut trois jours après, c'est-à-dire le 28 d'août. Il était dans sa soixantième année. Après avoir échappé à une infinité de combats, où il s'était trouvé, il la rencontra dans une occasion bien moins importante. Il fut regretté généralement de tout l'Ordre. Son corps fut porté à Saint-Gilles, et enseveli dans le sanctuaire, sous une grande pierre de marbre. Mais en l'année 1562, son tombeau fut brisé avec ceux des autres grands prieurs, par les hérétiques calvinistes, lorsqu'ils pillèrent cette église. Il reste encore le fragment de son épitaphe :



Frère Jacques de Manas. (1)

(De gueules à la croix d'argent à la bordure de...)

Le conseil s'étant assemblé le même jour que Bidoux mourut, il conféra le grand prieuré au commandeur Jacques de Manas, avec les mêmes chambres dont celui-là jouissait. Il fit une procuration à frère Robert Albe de Roquemartine, pour prendre possession en son nom du grand prieuré, en vertu de ses lettres d'expectative ; ce qu'il exécuta le 2 du mois de septembre suivant.

Manas vint à Saint-Gilles peu de temps après ; mais, après y avoir resté environ un mois, il retourna à Nice, et vint de nouveau à Saint-Gilles, au commencement de l'année suivante 1529. Il avait alors levé les bulles de provision du prieuré, et il en prit possession en personne le 23 d'avril.

La maison de Manas est une des plus anciennes de la maison de Guyenne. On prétend qu'elle dépend des anciens comtes d'Astarac. Elle a tiré son nom de Manas, village du diocèse d'Auch qu'elle possédait. Un membre de cette famille donna à l'abbaye de Simorre (2) l'église

(1) Page 434 du manuscrit.

(2) Simorre (Gers), arrondissement et canton de Lombez.

de ce lieu, du temps de Saint-Austinde, archevêque d'Auch (1), qui mourut l'an 1068. Cette maison avait donné à l'Ordre plusieurs chevaliers. Frère Bernard de Manas était commandeur de Bordères, en l'année 1407; et Guillaume de Manas était de Nondieu, en 1444. Elle avait fait plusieurs branches. Il fut en premier lieu pourvu de la commanderie de Saliers, en l'année 1517. Il la quitta pour prendre celle d'Argenteins. Il alla à Marseille, au mois de septembre 1522, et il s'embarqua, dans le mois suivant, avec plusieurs commandeurs et chevaliers, qui allaient au siège de Rhodes, et menaient avec eux 800 soldats qu'ils avaient levés; mais les vents contraires les empêchèrent d'y arriver assez à temps, et même la plupart des bâtiments, qu'ils avaient avec eux, périrent par la tempête.

Le commandeur del Sales forma, dans ce temps-là, le dessein d'intenter un procès à Manas, pour se faire adju-ger le grand prieuré; mais il se départit de sa prétention, moyennant une pension de 600 écus d'or, que Manas s'obligea de lui donner, et comme il était fort vieux, et qu'il ne pouvait plus aller au couvent, il se démit dans le mois de mai de la grande commanderie, qui fut donnée au bailli de Manosque, Ricard, et le baillage fut conféré à frère Jean Boniface, commandeur de Marseille et Saint-Christol. Il était fils de Jean Boniface, seigneur de la Mole et Collobrières (2), en Provence, et d'Honorée de Beraud.

L'empereur Charles V ayant, dans ce temps-là, formé le dessein de donner à l'Ordre en souveraineté les îles de Malte et du Gozzo (3), pour y faire sa résidence, le grand maître résolut d'aller en Sicile, en attendant la conclusion

(1) *Saint-Austinde* de Bordeaux, abbé de Saint-Orens, archevêque d'Auch, 1050, † 1068, septembre 25.

(2) *La Mole* (Var), arrondissement de Draguignan, canton de Saint-Tropez.

Collobrières (Var), arrondissement de Toulon, chef-lieu de canton.

(3) *Gozze* ou *Gozzo*, île de la Méditerranée, à six kilomètres Nord-Ouest de Malte.

du traité, et partit de Nice avec tout le couvent, le 12 de juillet 1529. L'empereur fit le don de ces deux îles, le 24 mars de l'année suivante 1530.

Le drapier (1) frère Hugues de Copones, et le bailli de Manosque, Boniface, receveur général de l'Ordre, en prirent possession comme ambassadeurs de l'Ordre, et le couvent s'y établit le 26 d'octobre.

Deux années après, le grand maître résolut de tenir un chapitre général ; il en donna part à tous les grands prieurs. Frère Fouquet de Caritat, commandeur de la Tronquière et Pezenas, lieutenant de Manas, convoqua une assemblée à Avignon, le 30 de juillet 1532. On y fit une procuration aux commandeurs Juès de Priam de Grésan, Louis de Berre de Gap, et Pierre de Glandevès, dit Porrières de Nice, pour l'un d'eux y assister. Le chapitre général commença, le dimanche neuf de février 1533. Ce fut le premier qui fut tenu à Malte.

Manas fit, dans ce temps là, bâtir le château de Générac. Il fit aussi construire une chapelle dans l'église de Saint-Gilles ; et pendant la tenue du chapitre de l'année 1525 qu'il tint dans la maison prieurale, il fonda dans cette chapelle une messe de tous les jours, et donna pour la dotation une rente de 70 livres tournois que lui faisait Jacques Reynaud, seigneur d'Aleins (2) en Provence.

Il convoqua, le 31 de juillet, une assemblée, où on fit une procuration à frère Pierre de Grasse, commandeur de Saint-Félix, et à Guiot de Marsillac, commandeur de la Selve et Reyssac, pour assister à un chapitre général qui devait se tenir.

Manas mourut au mois de novembre de cette année. Il fut enseveli dans sa chapelle.

Le grand maître, [Pierre] del Ponce, mourut à Malte,

(1) *Drapier* ou *conservateur* chargé d'assister aux marchés que l'on fera pour les draps de laine, les canevas et les camelots dont on aura besoin pour le paiement de la solde et à la distribution des dépouilles des Frères, et enfin à la garde et à la conservation de ces objets.

(2) *Alleins* (B.-du-R.), arrondiss. d'Arles, canton d'Eyguières.

le 17 de ce mois. Cinq jours après on élut à cette dignité frère Didier de Tolon Sainte-Jalle, grand prieur de Toulouse. Il était fils de Louis de Tolon, seigneur de Sainte-Jalle dans le Bas-Dauphiné, et de Louise de Clermont Montoisson, et arrière petit-fils de Sofrey Tolon, co-seigneur de Sainte-Jalle, qui était conseiller au conseil delphinal l'an 1402.

Le prieuré de Toulouse fut conféré, le 24 de novembre, au grand commandeur Richard, et la grande commanderie à frère Guiot de Panat, commandeur d'Argenteins. Sainte-Jalle était à son prieuré, lorsqu'il fut élu grand maître ; et après avoir reçu les ambassadeurs que le couvent lui envoya, il partit de Toulouse, au commencement de l'année 1536, pour se rendre à Malte ; mais il s'arrêta à Saint-Gilles, soit qu'il se trouva indisposé, ou qu'il attendit l'arrivée de la caraque qui devait le porter. Cette circonstance n'était point venue à la connaissance de Bosio.

Frère Guiot de Panat. (1)

(De gueules au sautoir d'or.)

On apprit à Malte, à peu près dans ce même temps, la mort de frère Jacques de Manas. Le conseil conféra, le 22 de janvier 1536, le grand prieuré au grand commandeur frère Guiot de Panat, avec les mêmes chambres dont son prédécesseur jouissait. Comme il avait résolu de rester à Malte, il nomma ses procureurs frère Guiot de Marsillac, commandeur de Reyssac, Robert de Valsergues, chevalier, et François Cornille, prêtre conventuel. Valsergues prit pour lui possession du prieuré en présence du grand maître, le 15 d'avril suivant.

La maison de Panat avait tiré son nom du village de Panas en Rouergue qui lui appartenait. Elle était une des plus anciennes de cette province. Hugues de Panat et

(1) Page 436 du manuscrit.

Bérangère, sa femme, firent des donations considérables à l'abbaye de Bonnetcombe, de l'Ordre de Cîteaux, aux années 1170 et 1171. Hélie et Giraud de Panat en firent de même en l'année 1206. Cette famille avait donné plusieurs chevaliers et entre autres frère Pons de Panat, qui fut fait grand commandeur l'an 1407, et Hector de Panat qui était commandeur de Narin (1) au prieuré de Toulouse l'an 1446. Elle périt en mâles du vivant de Guiot ; et il n'avait qu'une nièce qui fut mariée à Raimond de Castelpers, gentilhomme de cette province.

La grande commanderie fut donnée, le 25 de janvier, à frère Pierre de Grasse, commandeur de Saint-Félix, qui était alors en France. Il était fils de Pierre de Grasse, seigneur de Bormes (2), en Provence, et de N... de Rodulf. Panat le nomma son lieutenant.

Le grand commandeur Raimond Ricard qui était à son pays de Rouergue, lorsque frère Jacques de Manas mourut, avait pris possession par procureur, le 26 de novembre précédent, du grand prieuré de Saint-Gilles, en vertu des lettres d'expectative qui lui avaient été accordées, le 21 d'avril 1533 ; et il avait ensuite écrit à ses procureurs à Malte, de le demander pour lui au conseil. Mais, dans ce même temps, il avait été pourvu du grand prieuré de Toulouse. Il en reçut peu de temps après les bulles. Il résolut de ne l'accepter point, mais de prendre celui de Saint-Gilles, et pour témoigner que c'était là son intention, il alla à Saint-Gilles pour présider au chapitre de cette année 1536 ; il y arriva, le samedi 6 de mai, veille de l'ouverture ; mais lorsqu'il se présenta à la porte de la maison prieurale, le commandeur de Marsillac et le chevalier de Valsergues, procureurs de Panat, lui protestèrent qu'ils n'entendaient point qu'il entra en qualité de grand prieur de Saint-Gilles, puisqu'il l'était de Toulouse. Ricard leur répondit seulement qu'il ne prétendait point contrevenir à ce qui avait été ordonné

(1) Le manuscrit porte Narin qu'il nous a été impossible d'identifier. Est-ce peut-être Noarrieu ou Caubins ?

(2) Bormes (Var), arr^t Toulon, cant Collobrières.

par le conseil. Il assista à l'ouverture, mais le lendemain à la première séance il voulut présider comme prieur de Saint-Gilles ; les procureurs de Panat firent alors lire la bulle de provision du prieuré de Saint-Gilles. Ricard n'insista pas davantage là-dessus. Il sortit de la salle du chapitre et déclara qu'il ne prétendait point préjudicier par cette démarche au droit qu'il avait sur le prieuré de Saint-Gilles, dont il avait pris possession en vertu de ses lettres d'expectative, avant que ses procureurs levassent la bulle de celui de Toulouse. Le grand commandeur Grasse, lieutenant de Panat, y présida. On mit pourtant Ricard dans la liste des capitulants ; mais on ne lui donna aucune gratification.

Deux jours après, il convint avec les procureurs de Panat, qu'ils lui remettraient toutes les rentes du prieuré de Saint-Gilles, supposé qu'il l'obtint. Et en même cas il s'obligea de remettre à Panat celles du prieuré de Toulouse. Mais ces précautions furent inutiles parce que celui-ci mourut le 12 de juin suivant.

Frère Raimond Ricard. (1)

(D'or au griffon de gueules.)

La mort de Panat ayant fait cesser l'obstacle que Ricard avait trouvé à sa prétention de quitter le prieuré de Toulouse, et de reprendre celui de Saint-Gilles. sur les instances que ses procureurs firent là-dessus au conseil, le lendemain on lui accorda sa demande. On lui expédia les provisions du grand prieuré et des chambres de Saint-Gilles, Sainte-Eulalie, Vaours et Gap-francès, qui étaient les mêmes dont jouissait son prédécesseur.

Dès qu'il eut reçu ses bulles, il envoya à Saint-Gilles le chevalier Antoine de Rhodes, dit Montalègre, son parent, qui en prit possession pour lui, le 17 d'août de

(1) Page 438 du manuscrit.

cette année. Il était fils d'Hugues Ricard, seigneur de Saint-Genest, de Berte-Grand et Montfleur, et coseigneur de Provenquières en Rouergue, et neveu du grand prieur Raimond Ricard. Antoine Ricard, son frère aîné, épousa Gabrielle de Marvéjols, d'où naquirent Raimond et Madeleine Ricard. Celle-ci se maria, le 28 de janvier 1547, avec François de Gareval, seigneur de Rocoles. Cette maison est éteinte depuis longtemps.

Le grand prieur vint à Saint-Gilles, au mois d'octobre 1536, et il y résida depuis. Le grand prieuré de Toulouse fut conféré, le 17 du mois de juin 1536, au grand commandeur de Grasse, et la grande commanderie à frère Géraud de Massas, commandeur de Caignac et Puisubran, sénéchal du grand maître ; et ce fut à l'exclusion du bailli de Manosque Boniface, peut-être, parce que personne ne la demanda pour lui. Il est vrai que, le 15 du même mois de juin, ce bailli qui était pour lors à Saint-Gilles auprès du grand maître, fit une procuration à quelques commandeurs de ses amis, pour la demander en cas que le grand commandeur Grasse vint à mourir, ou qu'il fut pourvu du grand prieuré de Toulouse ; mais elle n'arriva pas assez tôt.

Le grand maître tomba malade à Saint-Gilles peu de temps après. Son indisposition ayant augmenté, il se fit porter à Montpellier ; mais il y mourut le 26 de septembre. Ses obsèques se firent avec beaucoup de pompe dans l'église du grand Saint-Jean. Le grand commandeur Grasse et le balli Boniface y assistèrent. Son corps fut ensuite porté à Saint-Gilles, et enseveli à la chapelle de Manas, dans un grand tombeau de pierre, sur lequel sa figure est représentée en bas-relief. Il fut depuis brisé en partie par les calvinistes, lors de la profanation qu'ils firent de cette église en 1562. Ce tombeau qui était vide a été tiré de la chapelle vers la fin du siècle passé, et porté hors de l'église et placé dans le cimetière. (1)

(1) Ce tombeau ainsi que tous les autres placés dans le cime-

Gabrielle de la Queuille s'était fait pourvoir, depuis 24 ans, par le pape, du prieuré de l'hôpital Beaulieu. Ricard l'obligea de le reconnaître pour son supérieur. Le chapitre de l'an 1539 donna permission à cette prieure de disposer de tous ses biens tant paternels que maternels.

On nomma, dans une assemblée que le grand prieur Ricard tint, le 19 de janvier de cette année, frère Fouquet de Caritat, commandeur de la Tronquière, et François de Touchebœuf, dit Clermont, pour assister au chapitre général qui devait se tenir, le 2 du mois de mars suivant. Ricard fit une procuration à frère Louis du Pont, commandeur de l'artillerie, Pons de Balaguier, dit Salvanhac, commandeur de Condat, et Jean de Gléon, chevaliers. On porta plainte dans ce chapitre que les répartitions qui se faisaient des charges et des impositions qu'on mettait sur les prieurés et sur les commanderies, n'étaient pas proportionnées à leurs revenus. On députa des visiteurs pour savoir leur véritable valeur. On nomma pour les prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse, frère Jean d'Auluys, commandeur de l'isle Bouchard, au prieuré d'Aquitaine et Gonzalo Guiral, commandeur de Caldespare, au prieuré de Castille. Ils ne firent leurs visites que deux années après.

Le grand commandeur Geraud de Massas, et frère François de Tanes, dit Salgues, procureurs de frère Bertrand de Roset, commandeur de Saint-Félix, donnèrent, le 14 de mars 1538 (1539), à la langue de Provence, la moitié de la juridiction haute moyenne et basse du lieu de Salomès en Quercy, qu'il avait acheté, le 30 d'août 1531, de noble Raymond de Fénelon, dit Pomeyrols, étant pour lors commandeurs de Durban ; la moitié de cette seigneurie appartenait déjà à la commanderie. Il donna aussi des terres qui joignaient la métairie de Lolmede, qu'il avait

tière de Saint-Gilles furent transportés dans l'ancien chœur en 1845, par les soins de M. Questel, architecte du gouvernement, qui fit alors la réparation de la façade, le perron et les fouilles de l'ancien chœur. On peut encore les voir.

acquises d'autres personnes. Le chapitre général ratifia cette donation, le 18 de mars ; et le commandeur de Roset étant au lieu de Colombières en Quercy, qui appartenait à son frère, la ratifia le 13 de décembre. Il mit ensuite en possession de tous ces biens, le 1^{er} janvier 1539 (1540), frère Jean de Macanan, commandeur du Bastit, procureur de la langue ; et la langue les unit à la commanderie de Durban, le 1^{er} de juin suivant. Ricard mourut à Saint-Gilles dans le mois de décembre de cette année.

Frère Geraud de Massas. (1)

(D'argent à une fasce de sable.)

Après la mort de Ricard, le commandeur Roquemartine prit possession du grand prieuré comme procureur du grand commandeur Massas, le 15 du même mois de décembre, en vertu des lettres d'expectative qu'on lui avait accordées ; et la nouvelle de cette mort arriva à Malte. On le lui conféra, le 9 de février 1541, avec les chambres de Saint-Gilles et de Sainte-Eulalie, Montpelier et Vaours.

La maison de Massas à présent éteinte, possédait depuis plusieurs siècles la terre de Castillon, située dans le diocèse de Lectoure. Comme dans ce pays il y a plusieurs terres de ce nom, on appelle celui-ci Castillon de Massas du nom de ses anciens seigneurs. Jean de Massas, seigneur de Castillon, vivait en 1330. Notre grand prieur était fils de Poncet de Massas, seigneur de Castillon, et de Marguerite d'Orvessan Saint-Blancard. En 1530, il était receveur au grand prieuré de Toulouse.

La grande commanderie était dévolue au bailli de Manosque, Boniface ; mais il ne voulut point l'accepter parce que son dessein était d'avoir le prieuré de Saint-Gilles. La promotion de Massas à la grande commanderie y avait véritablement formé obstacle, parce qu'il était

(1) Page 440 du manuscrit.

probable qu'il prendrait ce prieuré, s'il venait à vaquer le premier ; et que lui, étant devenu grand commandeur, il serait, en ce cas, forcé de prendre celui de Toulouse. Ce fut dans cette vue qu'il avait fait, le 11 de mai 1538, une procuration à frère Thomas Bosio, évêque de Malte, et à d'autres, pour prendre pour lui la grande commanderie ; aussi il aime mieux risquer de n'avoir point de prieuré, plutôt que d'avoir celui de Toulouse, comme il arriva effectivement.

On donna, le 9 de février 1541, la grande commanderie à frère Fouquet de Caritat, bailli de Lango, commandeur de Douzains, La Tronquière et Pezenas, qui était alors en France. Il était fils de Guy de Caritat, écuyer, citoyen de la ville d'Orange, et de Philippine de Cordière. Massas ayant résolu de faire quelque séjour à Malte, le nomma son lieutenant, et fit son vicaire-général le commandeur Roquemartine.

L'empereur assiégea, en cette année, la ville d'Alger. L'Ordre lui fournit ses troupes. Les ennemis ayant fait une sortie, les chevaliers les poursuivirent, l'épée aux reins, jusque dans la ville. Le gouverneur fit fermer la porte, et abandonna ceux qui étaient sortis. Le commandeur frère Pons de Balaguier, dit Salvanhac, qui était sergent-major, laissa son poignard planté contre la porte ; mais dans le temps que les chevaliers se retiraient, ils furent surpris par une grande pluie, qui rendit les armes à feu inutiles, et donna lieu aux Maures de les incommoder avec leurs flèches, qui en firent périr plusieurs, et entre autres le commandeur Salvanhac, ainsi que le chevalier Louis de Novarin, et Charles de Guibal. Le premier était fils de Jean de Balaguier, seigneur de Salvanhac et Saint-Clar (1) en Quercy. Le second était fils de Barthélemy de Novarin, citoyen d'Avignon, et d'Argène Pascalis. Il avait été reçu en 1535. Le dernier était fils de Jean de Guibal, et d'Elipde de La Framondie du pays de Rouergue, et avait été reçu en 1536.

(1) *Saint-Clar* (Gers), arrondissement de Lectoure.

Massas vint en France dans l'automne de l'année 1542. Il fit une procuration, le dernier jour de décembre, à Pierre de Baulac commandeur de Renneville (1), Jean de Valette Parisot du Bastit, Louis du Pont de la Selve, Pascal du Broc de Peyriés, Jean de Gléon de Morlans, Charles d'Urre Teyssières de Brans, et Jacques de Massas dit Oastillon, del Girou, son neveu, pour l'un et l'autre assister pour lui à un chapitre général, qui devait se tenir l'année suivante ; il alla ensuite en Guyenne.

Le grand commandeur Caritat, son lieutenant, convoqua une assemblée à Marseille, le 16 de mars de l'année 1543. On y fit une procuration aux commandeurs de Parisot et du Pont. Caritat étant parti pour Malte, pour assister au chapitre général, Massas nomma son lieutenant le bailli de Manosque Boniface. Le grand prieur de Toulouse, Grasse, mourut en l'année 1544. On conféra au mois de juillet, ce prieuré au grand commandeur Caritat, et, le 18 de ce mois, on donna la grande commanderie à frère Poncet d'Urre, commandeur d'Aix et la Cavalerie, natif du Bas-Dauphiné. Il était fils d'Antoine d'Urre, seigneur de Portes, Alès, co-seigneur de Chabueil et d'autres places, et de Françoise de Gasc d'Espeluche. Antoine prit le nom de Cornillan, par la disposition d'Alix de Cornillan, dame de la Baume-Savière.

Le bailli de Manosque, Boniface, mourut, au mois de septembre 1545. C'était un homme d'un grand mérite. Il fit réparer entièrement le château de Manosque, et bâtir à neuf l'église de la commanderie de Marseille. Il laissa une riche dépouille. La nouvelle de sa mort étant arrivée à Malte, on conféra, le 30 d'octobre, le baillage au commandeur d'Urre, et la grande commanderie à frère Robert Albe, commandeur de Trinquetaille et Sainte-Luce ; et on lui permit de prendre cette dignité hors du couvent, nonobstant le statut fait au chapitre général tenu l'an 1533, qui le prohibait. Ce fut en considération de ce

(1) *Renneville* (Haute-Garonne), arrondissement et canton de Villefranche-de-Lauragais.

qu'il était receveur. Le conseil lui accorda, le 7 de novembre, l'expectative sur le principal prieuré vacant.

Cette année fut la dernière de la vie de Massas. Étant tombé malade à Saint-Gilles, il fit venir le grand commandeur Roquemartine, et en sa présence il fit son désapropriement, le 26 de décembre, et fit des légats à Julien de Massas son frère, à Philippine sa sœur, et à Bernard et Philippe de Massas ses neveux, à Catherine et Anne ses nièces, et à Marsal de Massas, fils de Brandelis de Massas, seigneur de Castillon, son neveu, 300 écus pour payer son passage. Il fit un légat particulier à ce dernier et un autre à son neveu de Montagut. Il fonda, dans l'église du petit Saint-Jean de sa commanderie de Montpellier, un collège de 4 prêtres, en y comprenant le sacristain, qui était de l'ancienne fondation, et qui en serait le chef. Il ordonna qu'ils chanteraient tous les jours l'office à voix basse, excepté les vêpres et complies qu'ils chanteraient à haute voix ; qu'ils diraient la messe tous les jours, et qu'ils seraient nommés par le commandeur de cette ville. Il leur donna le mas appelé de la Trésorière situé dans le terroir d'Arles, qu'il avait acheté de Louise de Viète, dame de Laval. Cette donation fut confirmée par le chapitre de l'année d'après. Mais cette dame de Laval, ayant prétendu avoir été lésée dans cette vente, la fit casser dans la suite, par arrêt du parlement de Provence, du 7 avril 1574, à condition qu'elle rendrait aux prêtres collégiés les 6.000 livres du prix de cette terre.

Massas mourut, le 28 de décembre, et fut enseveli dans le sanctuaire de l'église prieurale. On mit sur son tombeau cette épitaphe :

Frater Geraldus de Massas hospitalis militiæ miles ac magnus prior Sancti Egidii, hic jacet. Tùm naturæ tùm fortunæ dotibus nobilitatus, erga pauperes humanissimus, charitate, sapientia, moribus insignis. Vixit annis 70, militavit annis 48, præfuit annis IIII. Obiit V

calendas januarii, ad horam noctis secundam anno 1545.

Ubi hoc carmine pium lectorem alloquitur :

Ne deus, aut signa est multo fortuna labore.

Le reste de l'építaphe est effacé.

Frère Robert Albe de Roquemartine. (1)

*(D'or à un ours de gueules posé debout
sur ses pieds de derrière.)*

Le grand commandeur frère Robert Albe de Roquemartine prit possession en personne du grand prieuré, en vertu de ses lettres d'expectative, le lendemain de la mort de Massas, qui fut le 29 de décembre. Il en fut ensuite pourvu par le grand maître et le conseil, le 17 de janvier 1546, et des chambres de Saint-Gilles, Sainte-Eulalie, Montpellier et Trinquetaille. On lui expédia les bulles, le 6 de février. Il en prit possession, le 20 de mars suivant.

Il était fils de Jean Albe, seigneur de Roquemartine, au diocèse d'Arles, et d'Alix d'Oraison. Sa maison possédait déjà cette terre du temps du comte Raimond Béran-ger V, comme il est constaté par un titre de l'an 1237. Elle avait produit plusieurs personnes illustres, et entre autre Charles Albe, écuyer de Charles I, comte de Provence, qu'il accompagna, lorsqu'en l'année 1265 il alla faire la conquête du royaume de Naples, Jacques Albe qui fut fait sénéchal de Provence, le 22 septembre 1373, et Lauduca Albe, qui épousa Ermengaud de Sabran, comte d'Arian et seigneur d'Ansouis, mère de S. Elzéard de Sabran, morte en odeur de sainteté.

Cette famille était connue depuis longtemps dans l'Ordre. Albe, fils de noble Jean Albe et de Pageute Gantelme, de la ville de Tarascon, avait été reçu *donné* du temps du grand maître Hélión de Villeneuve, comme il se voit par une sentence arbitrale rendue, le 30 de mars 1347,

(1) Page 443 du manuscrit.

entre lui, ses frères et sœurs. Elle s'est éteinte en la personne de M. Louis Albe de Roquemartine, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, mort le 10 de septembre 1714.

Roquemartine fut en premier lieu pourvu de la commanderie d'Avignon, sur la démission que fit en sa faveur, en l'année 1515, frère Charles Gesvaldo, napolitain, qui la possédait auparavant, moyennant cette pension de 300 ducats payable entre les mains du receveur de Naples, et en 1521 il eut de grâce celle de Trinquetaille. L'année d'après il tint galère, et en eut pour récompense la commanderie de Montpellier en permutation de celle d'Avignon. Il passa la plus grande partie de sa vie à Rhodes, et dans la suite, ayant été fait receveur du prieuré, le 11 de janvier 1529, il vint résider à la commanderie de Trinquetaille.

Le grand maître et le conseil donnèrent le même jour, 27 de janvier, la grande commanderie à frère Antoine de Barras, commandeur d'Auvergne. Il était fils de Louis de Barras, seigneur de Barras, (1) Mélan (2) et Talard (3) en Provence, chambellan du roi. Il était alors en France, où il exerçait la charge de dépositaire général des deniers de la religion, et par cette raison on lui permit de prendre la dignité hors du couvent.

Le chapitre de l'année 1547, qui se tint à Montfrin, fit une procuration aux commandeurs Antoine Gonin, dit de Pènes de Saint-Félix, Louis du Pont de la Tronquière, et Isnard de Montrossier de Nice, pour assister à un chapitre général, qui devait se tenir l'année d'après. Mais le commandeur de Pènes ne partit pas pour Malte ; et Roquemartine ayant résolu d'y aller, le nomma son lieutenant, avec les commandeurs Jean Broutin du Poët-Laval et Jeannot de Gléon de Morlans, et fit ce dernier son vicaire général. Il partit 6 mois après son arrivée. La grande commanderie fut donnée, le 17 de mars 1548,

(1) *Barras* (Basses-Alpes) arrondissement et canton de Digne.

(2) *Mélan* ou *Meylan* (Isère) arrondissement et canton de Grenoble.

(3) *Talard* ou *Tallard* (Hautes-Alpes) arrondissement de Gap, chef-lieu de canton.

à frère Philippe du Broc, commandeur du Caignac et Reneville, à qui le conseil accorda l'expectative ordinaire.

Le Bailly de Manosque d'Urre mourut, le 18 d'octobre de cette année. Il fut enseveli dans le chœur de l'église Saint-Jean-d'Aix, dont il était commandeur. Mais la forme du chœur ayant été changée, en l'année 1694, on transporta son tombeau dans la chapelle de la reine Béatrix.

Le baillage fut conféré à frère Jean Broutin, commandeur du Poët-Laval. Le château de Broutin, qui appartenait à sa fille, est situé près le village de Poët-Laval. Il était fils d'AIMAR Broutin, nommé entre les nobles dans la réunion des feux de cette paroisse qui fut faite l'an 1474.

Le chapitre général se tint, le 6 de mai de cette année. On y nomma Roquemartine, ambassadeur auprès du roi Henri II, pour le féliciter, au nom de l'Ordre, sur son avènement à la couronne, et lui demander la confirmation de ses privilèges. Le grand maître le déclara son lieutenant général en France. Il partit de Malte, vers la fin de l'année, et après avoir fait quelque séjour à Arles, il alla à Paris, et obtint du roi conjointement avec le prince Charles de Lorraine, grand prieur de France, la confirmation des privilèges de l'Ordre, au mois de juillet 1549 ; et comme parmi les droits qui se levaient dans le royaume, et dont la religion avait été affranchie par ses anciens privilèges, il y en avait plusieurs dont les noms avaient été changés par succession de temps, et d'autres qui avaient été imposés depuis et qui n'étaient pas compris dans ces lettres patentes, ils obtinrent une déclaration particulière du roi, où il exprima en détail tous les droits dont il voulait que l'Ordre fut affranchi.

Roquemartine mourut à Paris, le 5 d'octobre de cette année ; il était alors âgé de 70 ans. Il fut enseveli dans le chœur de l'église prieurale du Temple. Il avait fait bâtir le corps de logis de la maison de Trinquetaille qui vise sur le Rhône.

Frère Philippe Giraud du Broc. (1)

(Cartelé au 1^{er} et 4 d'azur, à une étoile d'or, au 2 et 3 de gueules du lion d'or, armé et lampassé d'argent.)

Le grand commandeur frère Philippe du Broc, qui avait quitté Malte depuis environ une année, et était venu résider à sa commanderie de Cagnac, sur la nouvelle de la mort de Roquemartine, vint à Saint-Gilles, et prit possession du grand prieuré en vertu de sa bulle d'expectative. Il retourna ensuite à Cagnac, et avant son départ il nomma son lieutenant frère Jeannot de Gléon, commandeur de Marseille. Cependant la nouvelle de cette mort étant arrivée à Malte, on conféra à Giraud le grand prieuré, le 19 de novembre, avec les mêmes chambres dont son prédécesseur jouissait.

La maison de Giraud était provençale. Pierre Giraud, co-seigneur de Carros et du Broc, au diocèse de Vence, vivait en l'année 1374. François Giraud prêta hommage au roi René pour les mêmes terres, le 17 de novembre 1442. Il épousa Catherine N. Ils eurent de leur mariage Guillaume Giraud, marié avec Marguerite de Castelane. Celui-ci fit son testament, le 23 de juillet 1526. On y voit que notre grand prieur, un de ses fils, était alors chevalier et qu'il exhorta Honoré Antoine et Pasiat Giraud, ses autres fils, d'entrer dans l'Ordre de Saint-Jean. Ils suivirent tous dans la suite son intention.

Cette maison finit en la personne d'une fille, mariée dans celle de Castelane Norante. Il y avait une autre branche de cette famille qui descendait d'Urbain Giraud, frère de François, aieul du grand prieur. Elle s'éteignit aussi sur la fin du XVI^e siècle par défaut de mâles. Philippe ne portait que rarement le nom de la famille, mais simplement celui du Broc.

(1) Page 446 du manuscrit.

La grande commanderie, vacante par la promotion de du Broc, fut donnée, le 19 novembre 1549, à frère Antoine Gonin, dit de Pènes, commandeur de Saint-Félix, qui était en France, et était fils de François Gonin, seigneur de Pènes dans le Bas-Dauphiné, et de Marguerite de Bé-ranger. Il mourut en l'année 1551. On conféra à Malte, le 28 de novembre, la grande commanderie à frère Claude de Gruel, dit la Borel, commandeur de Bordeaux. Il était sorti des seigneurs de la Borel, en Dauphiné. Du Broc fut fait, en cette année, receveur général de l'Ordre en France.

Le grand seigneur envoya, en cette année 1551, une puissante armée pour assiéger Malte. Elle prit le château du Goze et de là elle alla faire le siège de Tripoli qui appartenait à l'Ordre, et la prit. Le conseil craignant que l'armée ne vint assiéger Malte, délibéra de citer tous ceux de l'habit à se rendre incessamment au couvent, et détermina aussi, le 8 de janvier 1552, de faire de grandes fortifications. Pour trouver les fonds nécessaires, on envoya des chevaliers dans tous les royaumes chrétiens, avec ordre d'exhorter les grands prieurs et les commandeurs d'aider la religion. On permit en même temps aux grands prieurs de dispenser de la citation les commandeurs qui le souhaiteraient, pourvu qu'ils fissent un don. Le commandeur Charles d'Urre Tessières fut député dans les six prieurés de France. Il remit à du Broc le décret, avec une lettre du grand maître. Celui-ci convoqua, le 15 de mars, une assemblée à Montpellier, où l'on publia ce décret. Il exhorta les commandeurs, qui y assistèrent, à secourir l'Ordre, et leur déclara que, quoiqu'il eut fait de grandes pertes par les inondations des rivières du Rhône et du Gardon, qui avaient ravagé les domaines de son grand prieuré, il ne laisserait pas de sacrifier tout ce qu'il avait au monde pour le service de son Ordre, même sa propre personne, s'il était nécessaire.

Le commandeur François de Panisse, receveur, notifia, à la séance du lendemain, le décret du Conseil, qui portait la citation. Du Broc ayant ensuite tenu à Saint-Gilles le chapitre de cette année, les commandeurs Louis

du Pont de la Tronquière, Antoine d'Oraison de Nice, Pascal du Broc de Peyries, Antoine de Rhodès dit Montalegra d'Espalion, Ardouin de Castillon dit Baynes de Sainte-Luce, et Barthélemy Brémond dit Roset d'Eschirrolles déclarèrent qu'ils étaient en état d'obéir à la citation ; et Castillon ajouta qu'il en demanderait la permission au Roi, au service duquel il était.

Les troupes de l'Ordre, qui étaient commandées par frère Léon Strozzi, prieur de Cappoue, firent, en cette année, une entreprise sur la Zoave, ville de Barbarie. Elles débarquèrent dans la nuit du 6 d'août, et la même nuit elles entrèrent dans la place. Mais dans le temps que les soldats étaient occupés au pillage, un corps de plus de 4000 Turcs ou Maures, qui était campés près de là, accourut au bruit. Les troupes de l'Ordre, qui se trouvaient dispersées, eurent peine à se rallier ; elles firent pourtant une retraite honorable, quoi qu'ils fussent accablés par la multitude. Trois commandeurs de ce prieuré s'y signalèrent par dessus les autres, Jean de Valette Parisot, qui était capitaine d'une galère, Charles d'Urre dit Teissiers, et Louis de Tolon. Il périt dans ce combat un grand nombre de chevaliers, dont il y eut vingt du prieuré de Saint-Gilles, et deux y furent très dangeureusement blessés. Frère François de Morton Chabrilan et Charles de Grasses Brianson, qui furent depuis successivement baillys de Manosque et le premier fut fait prisonnier.

Voici les noms des morts :

- 1 Frère Louis de Tolon, dit la Laupie, commandeur de Valence.
- 2 Louis de Caritat, commandeur de Montsaunès.

1 Il était fils de Pierre de Tolon, seigneur de la Laupie en Dauphine, et de Lancide Caritat. Il avait été présenté au chapitre de 1526.

2 Il était fils d'Olivier de Caritat, citoyen d'Orange, et de Marie Deven, des seigneurs de Comps, et neveu du grand prieur de Toulouse. Il avait été en langue, le 19 mars 1532.

- 3 Guion de Beranguier, dit Bertolene,
- 4 Jean de Simiane.
- 5 Deidier du Puy dit Monbrun.
- 6 Hector de Pelegrin dit Laroque.
- 7 Honoré Grille.
- 8 George de Saint-Marcel d'Oraison.
- 9 A. de Corn dit Ampare.
- 10 Louis Verdelin.
- 11 Arnaud de Méreville, dit Perles.
- 12 Georges de Vachères, dit Revest.

3 Il était fils de Gaillard de Beganguier, seigneur de Bertolene au diocèse de Rhodès et de Galland de... Il avait été reçu, le 21 de février 1534.

4 Il était fils de Bertrand de Simiane et d'Elisabeth de Grasse, habitant de Manosque. Il avait été reçu, le 9 de juin 1534.

5 Il était fils d'Aimard du Puy, seigneur de Montbrun en Dauphiné, et de Catherine de Valette Parisot. Il avait été reçu, le 19 de juin 1538.

6 Il était fils de Jean Pelegrin, seigneur de Laroque, habitant à Millau, et de Léone de Béluser. Il avait été reçu, le 25 de mai 1542.

7 Il était fils de Pierre Grille, écuyer de la ville d'Ailes et de Pierrette de Cavaillon. Il avait été reçu, le 25 mai 1543.

8 Il était fils de Georges de Saint-Marcel, seigneur d'Aramon, citoyen de Grenoble, et de Suzanne de Portes. Il avait été reçu le 16 d'octobre 1545.

9 Il était fils de François de Corn, seigneur d'Ampare au diocèse de Rhodès, et de Marguerite du Roset Colombiers. Il avait été reçu, le 7 de novembre 1545.

10 Il était fils de Jean de Verdelin, écuyer résidant au lieu du Tor au comté de Venaissin, et d'Anne de Merle. Il avait été reçu, le 6 d'octobre 1546.

11 Il était fils d'Arnaud de Méreville, seigneur de Perles et de Mongrabiers au diocèse de Narbone, et de Guillemette de Bernon de Seire. Il avait été reçu, le 6 d'octobre 1546.

12 Il était fils de Jean Vachères, seigneur du Revest de Brousse, diocèse de Sisteron, et de Marguerite Richère. Il avait été présenté au chapitre de 1547, et avait été reçu en langue, le 25 janvier 1551. Dans l'une et l'autre réception il est appelé George et non Jean. Bosio s'est trompé en lui donnant ce dernier nom.

13 Jérôme de Grasse Brianson.

14 François de la Framondie.

15 Jean de Corn d'Ampare.

16 Jean de Maillac.

17 Pierre des Bonne, dit La Rochette.

18-19 Jean Hébrard, dit Sulpice, et Antoine Hébrard.

20 Begot de Valette La Broue.

Le prieur de Toulouse Caritat, étant tombé malade dans son château de Fronton, en l'année 1553, fit son désappropriement, le 10 de juillet. Il fonda une messe dans l'église de Saint-Jean de Pézenas, dont il était commandeur. Il voulut qu'elle fut dite tous les jours par le sacristain et par trois autres prêtres, et donna aux commandeurs de Pézenas la nomination de ces prêtres ; il donna, pour la dotation de cette fondation, un fonds dont on acheta des héritages, situés dans les lieux de Cassanoles et de Lédignan. Il mourut quelque temps après. On conféra, le 28 de septembre, le prieuré au grand commandeur La Borel et la grande commanderie à frère Pierre de Beau-lac Trébons.

13 Il était fils de Jean de Grasse, seigneur de Brianson, au diocèse de Glandevès, et de Catherine de Villeneuve. Il avait été reçu au chapitre de 1547.

14 Il était fils de Jean de la Framondine, seigneur del Bar, diocèse de Rhodès, et de Hélène de Malevielle. Il avait été reçu, le 30 d'aoust 1548.

15 Il était fils du chevalier A. de Corn. Il avait été reçu, le 30 d'aoust 1548.

16 Il était fils d'Antoine de Maillac, seigneur de Maillac, diocèse de Vabre, et d'Elipède de Narbone. Il avait été reçu, le 30 d'aoust 1548.

17 Il était fils d'Honoré de Bonne, seigneur de La Rochette, et d'Anne Syvet. Il avait été reçu, le 30 d'aoust 1548.

18-19 Ils étaient frères et enfants d'Antoine Hébrard, seigneur de S. Sulpice en Quercy, et d'Anne Cluset. Jean avait été reçu, le 13 juillet 1549.

20 Il était fils d'Arnaud de Valette, seigneur de La Broue, diocèse de Rhodès, et de Béatrix de Terna. Il avait été reçu, le 24 de juillet 1550.

On publia, au chapitre de l'année 1554, qui se tint à Montpellier, deux décrets du conseil : Le premier annonçait l'indication d'un chapitre général au prieuré de novembre suivant, et le second contenait une citation générale de tous les chevaliers et servants d'armes, qui étaient absents du couvent ; parce qu'on avait appris que le grand seigneur devait envoyer une puissante armée en face de Malte au printemps prochain. Les capitulants firent une procuration aux commandeurs Pascal du Broc de Peyries, Jeannot de Gléon de Marseille, Baltasar de Vintimille, Olioules, de la Selve et le cap de Valence, pour l'un deux y assister au nom du grand prieuré. Le grand prieur du Broc en fit une en son particulier pour le même sujet, aux commandeurs Jean Valette dit Parisot de Cagnac (1), Renneville (2), et Pézenas, Pierre de Goson dit Villar de Golfèch (3) et Montsaunès (4), François de Goson, d'Argentins et Bordeaux, Charles d'Urre Teissière de Jallès, André de Guiramond de Paliers et Garidech et Hugues de Loulens, Verdale chevalier.

Le chapitre général se tint le 21 d'avril 1555. Le grand prieur de Toulouse la Borel mourut en cette année. On conféra, le 9 de septembre, ce prieuré au grand commandeur Trebons, et la grande commanderie à frère Jean de Valette Parisot, bailli de Lango, et général des galères ; et en même temps on lui accorda l'expectative ordinaire.

Du Broc fit faire un fort beau galion garni de toute sorte d'artillerie, dont il fit présent à l'Ordre. Il l'envoya à Malte, en l'année 1556, sous la conduite du commandant Pascal du Broc, son frère. Il mourut au château de

(1) *Cagnac* (Haute-Garonne) arrondissement de Villefranche-de-Lauraguais, canton de Nailloux.

(2) *Renneville* (Haute-Garonne) arrondissement et canton de Villefranche-de-Lauraguais.

(3) *Golfèch* (Tarn-et-Garonne) arrondissement de Moissac, canton de Valence d'Agen.

(4) *Montsaunès* (Haute-Garonne) arrondissement de Saint-Gaudens, canton de Saliès-du-Salat.

Sainte-Eulalie, le 8 de septembre de cette année, et laissa une dépouille opulente. Il avait fait son désappropriement, au mois d'août précédent, et avait légué le *quint* de sa dépouille à Joseph Giraud, co-seigneur du Broc son neveu, fils de Jean son frère, et à Honoré Giraud, co-seigneur de Carros, son cousin. Il voulut qu'on prit sur le *quint* les légats qu'il faisait à Françoise et Barthélemie, filles du même Jean Giraud, ses nièces, à Marguerite du Broc, fille de François, son autre nièce, et à Marguerite du Broc Carros.

Les légataires du *quint* prétendirent, que les sommes dues au défunt et par des contrats devaient y être comprises, de même que les biens immeubles qu'il avait acquis, et qui consistaient en des terres situées dans le haut Languedoc, et en la seigneurie des Boutes, avec deux métairies, l'une noble, l'autre rurale, situées dans le terroir de ce lieu, et quelques autres métairies situées dans les juridictions de Masieres (1), Saint-Michel de Lanes (2), Ussac et Pagne Desoles, qui furent dans la suite unies à la commanderie de Cagnac. Les procureurs du trésor soutinrent au contraire que le *quint* devait être restreint à l'argent monnayé, qui était la seule chose dont le grand prieur avait eu permission de disposer par décret du chapitre général du 11 d'octobre 1543. Cette constatation fut le sujet d'un procès qui fut formé au parlement de Toulouse, où il intervint arrêt, le 31 juillet 1557, par lequel l'Ordre fut déchargé de cette demande. Mais les légataires du *quint* pourvurent contre cet arrêt au conseil du Roi qui évoqua la matière, et, par arrêt du 25 de mars 1561, il fut dit que la vaisselle d'argent, les sommes en deniers, et les arrérages de rentes qui étaient dus à du Broc seraient compris dans le *quint*.

(1) *Masieres* pour *Mazères* (Haute-Garonne) arrondissement de Saint-Gaudens, canton de Salies-du-Salat.

(2) *Saint-Michel-de-Lanes* (Aude) arrondissement de Castelnaudary, canton de Salles-sur-l'Hers.

Frère Jean de Valette Parisot. (1)

(De gueules à un gersaut d'argent, parti de gueules à un lion d'or.)

Le receveur frère Balthasar de Colans, commandeur de Caignac, procureur du grand commandeur, frère Jean de Valette Parisot, ayant appris la mort de Philippe du Broc, prit pour lui possession du grand prieuré, le 23 de septembre 1556, en vertu de l'expectative qui lui avait été accordée.

Sur la nouvelle qu'on eut de cette mort à Malte, il en fut pourvu, le 13 de novembre, et des mêmes chambres dont son prédécesseur jouissait. Il nomma son lieutenant frère Louis du Pont, commandeur de la Tronquière, et son vicaire général frère Jean de Chaulnes, chevalier.

Parisot était fils de Guiot de Valette, seigneur de Parisot en Quercy et de Jeanne de Castres dame de Saint-Bauzile. Cette maison avait donné, depuis un très long temps, des chevaliers à l'Ordre. Frère Elie de Valette était commandeur d'Ass..... en 1322 et 1336. Frère Jean de Valette Parisot qui se trouva au siège de Rhodes en 1480 fut successivement commandeur de Bellegarde, de Millau et d'Espalion.

Le grand prieur avait été reçu, le 13 d'octobre 1515. Il fut fait gouverneur de Tripoli en 1546. Il y établit le bon ordre pendant la durée de son gouvernement. Il fit de grandes actions de valeur à l'attaque de la ville de Zoare où il commandait l'escadre des chevaliers. Il fut en premier lieu pourvu de la commanderie de Bastit, et eut depuis celle de Reneville et de Caignac. Le grand maître de La Sangle lui donna, le 7 de Mars 1554, la commanderie de Pezenas, en reconnaissance de ce qu'il avait beaucoup contribué à son élection. Il fut fait, en cette

(1) Page 452 du manuscrit.



F. JEAN deVALETTE PARISOT
Grand Prieur de Saint-Gilles 1556_1557
GRAND MAITRE 1557_1568

même année, général des galères ; et son généralat fut remarquable par de très belles prises qu'il fit sur les Turcs. L'année d'après, il fut honoré de la grand croix et du titre de Bailly de Lango.

La commanderie vacante par la promotion de Parisot au grand prieuré, fut donnée à frère François de Touchebœuf Clairmont commandeur de Condat. Le grand prieur général de France, général des galères, donna, au mois de juin 1557, un combat contre quatre galères de la garde de Rhodes. Il fut fort sanglant, et plusieurs chevaliers y perdirent la vie ; ceux de ce prieuré furent :

- 1 Honoré de Glandevès, dit Peipin (1).
- 2 Estienne de Guerre.
- 3 Honoré de Glandevès, dit Puimichel.
- 4 Nicolas de Bermond dit Rousset.
- 5 François de Chaylus.
- 6 George de Demandols Trignance.
- 7 Melchior de Simiane Lacoste.

1 Il était fils d'Antoine de Glandevès, seigneur de Peipin au diocèse de Sisteron, et d'Hélione de Castelane. Il avait été présenté en 1546.

2 Il était fils de Martin de Guerre, citoyen d'Avignon, et de Geneviève de Guerre. Il avait été reçu à Malte, le 16 décembre 1547.

3 Il était fils de Marc de Glandevès, seigneur de Puimichel, au diocèse de Riez, et de Marguerite de Simiane. Il avait été reçu, le 30 mars 1548.

4 Il était fils d'Antoine de Bermond, seigneur de Rousset et d'Agout en Provence, et de Jeanne Furone. Il avait été reçu, le 25 d'août 1551.

5 Il était fils de Charles de Chaylus, seigneur de Chaylus de Viviers, et d'Antoinette Preilles. Il avait été reçu, le 7 de mars 1552.

6 Il était fils de Jean de Demandols, seigneur de Trignance, au diocèse de Riez, et de Claude de Lascaris de Tende. Il avait été présenté en 1554.

7 Il était fils de Bertrand de Simiane, baron de Caseneuve, au diocèse d'Apt, et de Pierrete de Pontevès des seigneurs de Cabasse.

(1) *Peipin* (Basses-Alpes), arrondissement de Sisteron, canton de Volonne.

8 Louis Du Puy Montbrun.

Frère François de Touchebeuf Clairmont. (1).

(d'Azur à deux vaches puissantes d'or.)

Le grand prieuré fut conféré, le 26 du mois d'août 1557, au commandeur François de Touchebeuf Clairmont, qui était alors en France. Il en reçut les bulles au lieu de Concorès (2) en Quercy, où il faisait sa résidence, et il en prit ensuite possession par procureur, le 26 de novembre.

La maison de Touchebeuf est originaire du Limousin. Jean de Touchebeuf transplanta sa famille dans le Quercy au quinzième siècle, à l'occasion du mariage qu'il contracta avec Marguerite de Savier, dame de Clairmont Tiras, Grondesque et Concorès. Il fut père de Touchebeuf, qui épousa Madeleine Comborel de Novailles. De ce mariage vinrent plusieurs enfants, et entre autres Guillaume et François de Touchebeuf. Ce dernier est notre grand prieur. Guillaume eut pour enfants, Guien et Jean. Le premier ne laissa point de postérité, et le second eut des enfants ; et c'est de lui que descend en ligne directe Jean-Baptiste de Touchebeuf de Clairmont, seigneur de Besse, de Mousac et Pérille en Périgord présentement qui est fils de François, colonel du régiment du Maine cavalerie.

La terre de Clermont fut érigée en comté par le roi Louis XIII en faveur de cette maison. François de Touchebeuf fut reçu chevalier, le 30 de décembre 1513. Le service de mer fut le principal objet de son occupation. On lui donna, en 1530, le commandement de la grande

8 Il était fils d'AIMAR du Puy, seigneur de Montbrun, en Dauphiné, et de Catherine de Valette Parisot. Frère Dominique Alesti, prêtre conventuel, natif de la ville de Nîmes, fut fait prisonnier, et mourut esclave. Le grand maître de la Sangle étant mort en cette année, le Grand prieur Parisot fut élevé à cette dignité, le 21 août 1557.

(1) Page 457 du manuscrit.

(2) Concorès (Lot) arrond^t de Gourdon, cant. de St-Germain.

caraque Sainte-Anne. On peut voir dans Bosio la description de ce bâtiment.

Le pape Clément VII ayant conclu le mariage de Catherine de Médicis, duchesse d'Urbin, avec Henry duc d'Orléans, fils du roi François 1^{er}, alla, en l'année 1534, à Marseille avec une escadre de galères, parmi lesquelles étaient les quatre de la religion et la caraque. Le roi les attendait dans cette ville avec son fils pour y consommer le mariage. La caraque ne put pas entrer dans le port à cause de son énorme grandeur. Elle fut obligée d'aller mouiller à l'île de Pomègue. Le roi eut la curiosité de voir ce vaisseau, qui était le plus grand qui eut paru jusqu'à ce jour. Il y alla en compagnie de la reine son épouse, des princes ses enfants et de toute sa cour. Quoique Touchebeuf, qui commandait la caraque, n'eut pas été averti de ce dessein du roi, il ne laissa pas de donner au prince une collation magnifique, dont il fut fort satisfait. Le grand maître de Ponté lui donna, à son retour à Malte, le 12 de février 1535, une pension de deux cents écus d'or sur les commanderies de la Selve.

Les galères de l'Ordre allèrent, en cette année, au siège de la forteresse de La Goulette, que l'empereur Charles V avait entrepris. La caraque fut du voyage.

Touchebeuf bâtit la forteresse avec son artillerie qui consistait en cinquante gros canons, sans compter les petits, dont le nombre était très considérable. Les brèches qu'il y fit ne contribuèrent pas peu à la prise de cette place.

Le même grand maître lui donna en récompense de ce service, le 14 d'octobre de cette année, la première commanderie qui viendrait à vaquer dans le prieuré de Saint-Gilles. Le grand maître Homedes le gratifia, le 14 d'octobre 1538, d'une pension de deux cents écus d'or sur la commanderie de Condat. Il cessa, en l'année 1540, de commander la caraque, parce que le grand maître la fit désarmer, et même rompre. Le 29 de juillet 1541, il fut pourvu de la commanderie du Bastit.

Il eut, en ce temps là, une contestation avec frère Philippe Vento, qui était reçu du même passage que lui,

au sujet de la commanderie de Gapfrancès, qu'ils prétendaient chacun d'avoir. Elle fut terminée en faveur de Vento, au chapitre du prieuré de Saint-Gilles de 1542, par la médiation du grand commandeur Caritat. Mais il lui en revint quelque avantage.

Louis de Touchebœuf, prieur de Borret, son frère, intervint pour lui dans cet accommodement. Il fut nommé, le 17 d'avril 1546, procureur du trésor dans le prieuré de Saint-Gilles. Il était alors commandeur de Condat.

La maladie de la goutte, dont Touchebœuf fut attaqué dans sa vieillesse, l'obligea de rester avec Jean et Guillaume Touchebœuf, ses neveux. Il était auprès d'eux lorsqu'il fut fait commandeur, et ensuite prieur de Saint-Gilles.

La grande commanderie fut donnée, le 30 d'août 1557, à frère Pierre de Gosson Mélac, commandeur de Golfech et Mont Saunès. Le conseil accorda à celui-ci, le 4 de septembre, l'expectative sur le premier prieuré de Provence qui viendrait à vaquer. Touchebœuf mourut au château de Clairmont, au mois de janvier 1558.

Frère Pierre de Gosson Mélac. (1)

(De gueule à une bande d'azur bordée d'argent à la bordure composée de même.)

Frère François de Gosson Mélac, commandeur de Bordeaux et Argenteins, frère du grand commandeur Pierre de Gosson, et son procureur, qui faisait son séjour au lieu de Sérignac en Quercy, ayant appris la mort de Touchebœuf, envoya à Saint-Gilles frère Jean-Baptiste Signa, commandeur d'Olargues, qui prit possession pour lui du prieuré, en vertu de ses lettres d'expectative, le 17 de février 1558. La nouvelle de cette mort étant arrivée à Malte, on le lui conféra, le 15 de mars suivant. Il nomma ses lieutenants frère Quiot del Salès, commandeur de

(1) Page 458 du manuscrit.

Saint-Félix, et Pascal du Broc, commandeur de Vaours, et créa son vicaire général le chevalier Jean de Chaulnes, parce que ses emplois le retenaient à Malte.

Il était fils de Jean de Goson, seigneur de Saint-Victor, au diocèse de Vabres, cadet de cette maison, qui s'était établi dans le Quercy, où il forma une branche connue sous le nom des seigneurs d'Aires, qui est éteinte depuis le siècle dernier. Il avait été reçu chevalier, le 15 d'août 1516, et se trouva au dernier siège de Rhodes. Il s'attacha au service de mer, où il se rendit fort recommandable. Bosio l'appelle *cavaliero di grancoa... di Maltus experenzia nelle core del mare*.

La grande commanderie fut conférée, le 17 de mars 1558, à Charles d'Urre d'Espierres, commandeur de Jalès. Il était fils d'Aimé d'Urre, seigneur de Teissières et de Venterols en Dauphiné, et de Gilette Seytre.

Le chapitre de cette année, qui se tint à Montpellier, fit une procuration aux commandeurs Guillot del Salès de Saint-Félix, Louis du Pont de la Tronquière, Jeannot de Gléon de Marseille, François de Panisse d'Aix, Pierre Hébrail de Grézan, pour assister au chapitre général, qui était indiqué au 13 de novembre, à condition que ce droit tomberait au premier nommé.

L'armée navale de l'empereur, à laquelle les galères de l'Ordre commandées par le grand commandeur Teissières, qui en avait été fait général, s'était jointes, attaqua, en l'année 1560, l'île de Gerbos en Barbarie dont elle prit le château. Mais la maladie contagieuse s'étant glissée parmi les troupes, le général Teissières en partit avec les galères le 8 d'avril. Plusieurs chevaliers en moururent, entre autres frère Barthélemy Bermond dit Rousset, capitaine d'une galère, qui était frère du chevalier Nicolas de Bermond tué au combat des galères de la garde de Rhodes, et frère Jean de Pontaut dit Barre, frère de Michel de Boursier de Pontaut, seigneur de Barre, Cabanes et La Combe en Languedoc.

Teissières mourut seize jours après son arrivée, des fatigues qu'il avait essuyées dans ce voyage. Il fut géné-

ralement regretté. Sa grande valeur et ses autres qualités lui avaient acquis beaucoup de réputation.

La grande commanderie fut donnée, le 2 de mai, à frère Louis du Pont, commandeur de la Selve.

L'armée des Turcs ayant paru, au mois d'avril, devant Malte, le grand maître envoya aux Gerbos le chevalier Antoine de Justas, dit Châteaufort, sur un brigantin, pour en donner avis au vice-roi de Sicile, qui commandait l'armée de l'empereur. Mais son bâtiment ayant échoué, il fut pris et mourut dans la suite en esclavitude. Il était fils de Jean de Justas, seigneur de Châteaufort, au diocèse de Sisteron, et de Elip de Castelane.

Frère Ardouin de Castillon, commandeur de Sainte-Luce et de Saliers, qui avait deux galères pour le service du roi, dont l'une était commandée par Honoré de Castillon, seigneur de Castillet, son frère, eut congé de la cour pour aller à Malte avec ses deux galères. Il y arriva, au commencement de cette année, ce qui fit un sensible plaisir au grand maître. En effet, il fut d'un grand secours à l'Ordre, et surtout par une riche prise qu'il fit sur les Turcs. Le grand maître l'envoya à Messine, le 21 de juin, pour porter l'armement d'une galère qu'il y faisait faire. Le premier soir de son départ, il s'arrêta au golfe de Bendicari pour y passer la nuit ; il fut attaqué à l'improviste par deux galères turques, qui entrèrent dans ses galères. Néanmoins quoiqu'il eût été surpris, il les repoussa vivement ; et même il s'empara d'une de ses galiotes. Mais il reçut dans le combat un coup de mousquet dont il mourut, le 30 juin à Syracuse.

Il était fils de François de Castillon, seigneur de Berres, citoyen d'Arles, et de Marguerite de Gerente de Senas. Le chevalier Robert de la Tour y fut aussi tué. Il avait été reçu en 1551. L'Ordre profita de ces deux galères.

On craignait, dans ce temps-là, que le Turc ne vint assiéger Malte, au printemps d'après. Comme il était dépourvu de commandeurs et de chevaliers, et que le Trésor était épuisé, le grand maître ordonna à tous les grands prieurs d'assembler les commandeurs de leurs

prieurés, et de les exhorter à secourir l'Ordre, et cita tous ceux qui resteraient dans les provinces. Il envoya, en même temps, à frère Pierre Hébrail, commandeur de Durbans (1), lieutenant de Mélac, la bulle de citation. Plusieurs commandeurs firent des présents. Mélac donna mille salmées de blé du cru de son prieuré.

Une nouvelle secte d'hérétiques s'était établie en France depuis quelques années. Jean Calvin, chanoine de Noyon, qui s'était retiré à Genève, avait établi une doctrine, qui n'était qu'un ramas d'erreurs de divers hérésiarques. Il l'avait fait prêcher dans le royaume, où elle avait trouvé plusieurs sectateurs, qui n'en faisaient pourtant l'exercice qu'en secret, à cause de la rigueur des édits. Mais ce qui leur procura les moyens de paraître en public, fut qu'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le prince de Condé, l'amiral de Coligny, et plusieurs autres grands du royaume, jaloux du crédit que le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, son frère, avaient acquis sur l'esprit du jeune roi, François II, envoyèrent des émissaires dans les provinces, pour engager les religionnaires, dont ils avaient embrassé les erreurs, à s'assembler et à demander le libre exercice de leur religion à main armée.

Ces émissaires excitèrent des émotions dans divers endroits du royaume, mais surtout en Languedoc; ce furent là les commencements des troubles qui affligèrent, pendant si longtemps, la France. Dès le 29 septembre de l'année précédente, les habitants de Nîmes, qui avaient embrassé cette nouvelle réforme, se saisirent d'une église, où ils foulèrent aux pieds la Sainte Hostie, brisèrent les images et les autels, et y firent prêcher un ministre, et le firent aussi prêcher dans la semaine Sainte de l'année 1560. Ceux de Montpellier firent revenir ce ministre de Nîmes, dans le mois de février de cette année, qui prêcha publiquement. Cette nouvelle religion s'étendit ensuite sur toutes les provinces; et ceux qui la professaient, à qui on donna alors le nom d'Huguenots, prirent les armes pour s'y maintenir.

(1) Durbans (Lot), arrondiss. de Figeac, canton de Livernon.

En Provence, Antoine et Paul de Richien, frères, sieurs de Maurans, se rendirent les chefs des religionnaires. Le premier assembla des troupes, mit, en cette année 1560, le feu à l'église cathédrale de Senès (1), brisa les images et les autels, et brûla tous les titres, tant de l'évêché que du chapitre. Il en fit autant dans plusieurs villages de la Provence. Et le dernier entra, au mois d'août, dans le Comté Venaissin, et se rendit maître du lieu de Malaucène (2), où il commit les mêmes désordres, et y établit l'exercice de la religion calviniste. Les habitants d'Orange embrassèrent, dans ce même temps, cette prétendue Réforme. Ils firent prêcher en cachette un ministre. Il prêcha, peu de temps après, publiquement, donna la Cène et bénit les mariages.

L'hérésie fit encore plus de progrès dans le Dauphiné. Les hérétiques firent prêcher publiquement un ministre dans l'église des Cordeliers de Valence (3), le 3 de mars 1560, qui était un dimanche. Ils en firent de même à Romans (4) et à Montélimar (5). Charles du Puy, seigneur de Montbrun, homme né vaillant se déclara leur chef, et leva des troupes, avec lesquelles il exerça plusieurs cruautés contre les catholiques, et surtout contre les prêtres.

Le roi François II mourut le 5 de décembre de cette année. La minorité de Charles, duc d'Orléans, son frère et son successeur, occasionna de nouveaux troubles. Ce prince donna un édit, au mois de juillet 1561, qui défendait aux calvinistes toutes assemblées et toutes levées de gens de guerre. Cet édit ne pacifia pas la province de Languedoc, où les religionnaires étaient toujours disposés à se soulever. Ils continuèrent l'exercice de leur religion et de commettre des désordres. Ils s'emparèrent, dans le mois d'octobre, des principales églises des villes et bourgs

(1) *Senès* (Basses-Alpes), arrondissement de Castellane.

(2) *Malaucène* (Vaucluse), arrondissement d'Orange.

(3) *Valence* (Drôme).

(4) *Romans* (Drôme), arrondissement de Valence.

(5) *Montélimar* (Drôme).

de la province, pour en faire des temples de leur secte. Mais, dans la suite, ils s'emparèrent de la plupart des églises, et commirent toutes sortes de cruautés contre les ecclésiastiques. Ils se rendirent ensuite les maîtres, à mains armées, de presque toutes les villes. Les religieux d'Orange s'emparèrent de toutes les églises, en brisèrent les images et les autels, et pillèrent l'argenterie. Celle de Saint-Jean, qui dépendait de la commanderie d'Avignon, fut du nombre. Elle était située hors de la ville ; mais, dans la suite, ils la détruisirent avec la maison qui la joignait. Ils abattirent aussi la maison qui était dans la ville qui avait appartenu aux Templiers.

Le grand prieur Mélac fut fait général des galères, en cette année 1561. Il alla avec trois galères à Marseille, pour en prendre une que l'Ordre y faisait construire. Il tint dans cette ville une assemblée, le 14 de décembre, où il dépêcha plusieurs affaires du prieuré. A leur retour, ils furent attaqués par une furieuse tempête. La tourmente causa une grande maladie à la chiourme, qui se communiqua aux chevaliers, et en fit mourir plusieurs. Mélac fut malheureusement du nombre. Il mourut dans le temps que les galères étaient entre Firenze (1) et le cap Passaro (2), vers le milieu du mois de mars 1562.

Frère Louis du Pont. (3)

(Ecartelé en sautoir d'azur et d'or à deux têtes de lion arrachées, d'or posées sur azur, l'une en chef et l'autre en pointe.)

Le conseil conféra, le 23 de mars 1562, le prieuré avec les chambres de Saint-Gilles, Sainte-Eulalie, Montpellier et Trinquetaille au grand commandeur frère Louis du Pont. Comme il avait résolu de rester à Malte, il nomma

(1) Firenze, nom italien de Florence, capitale de la Toscane sur l'Arno.

(2) Passaro, cap à la pointe sud-est de la Sicile.

(3) Page 460 du manuscrit.

son lieutenant frère Antoine de Thésan, commandeur de Morlans et Garidech (1), receveur du prieuré, et fit son procureur général le chevalier Bertrand de Varadière Saint-Andiol.

Le chapitre de cette année devait se tenir à Montpellier, mais les troubles de la religion ne permettant pas d'aller en Languedoc sans courir risque de la vie, on le tint à Arles dans la maison de la commanderie de Trinquette. Le receveur Thésan reçut alors sa commission de lieutenant et les bulles de provision du grand prieuré en faveur de du Pont. Il en prit possession pour lui dans la même maison pendant la tenue du chapitre.

Du Pont était fils d'Elie du Pont, gentilhomme napolitain qui, ayant quitté sa patrie, s'était établi à Manosque, et de Magdeleine de Béranger, des anciens seigneurs de Peiries. Il avait été reçu chevalier, le 24 de septembre 1516. La grande commanderie vacante par sa promotion fut conférée, le 7 d'avril, à frère Guiot del Sales, commandeur de Saint-Félix. Il était fils de Pierre del Sales, seigneur de Lescure, au diocèse de Rhodès.

Malte était alors dépourvue de chevaliers ; le conseil en cita plusieurs, le 15 de juin de cette année, et leur ordonna de se rendre à Malte, trois mois après que l'intimation leur en serait faite. Ceux de ce prieuré furent frères Melchior de Sabran dit Ansouis, Charles de Grasse dit Briançon, Robert de Porcellet Maillane, Jean d'Arlende, Jacques de Grimaud du Breuil dit Laval, Gérard de Berton-Crillon, Raimond de Bonne, Pierre Roux dit Beauvent, François Saffalin Vachières, chevaliers, et Jacques Laland, servant d'armes.

Le commandeur Mathurin de Lescout dit Romégas, capitaine d'une galère, prit une galiote turque au mois de juillet. Deux chevaliers du prieuré de Saint-Gilles y perdirent la vie. Antoine Cabriol dit Mandoul, fils d'Olivier Cabriol, seigneur de Mandoul en Rouergue, et de Rose

(1) *Garidech* (Haute-Garonne), arrondissement de Toulouse, canton de Montastruc.

de Lescure, reçu en 1552, et Honoré de Lascaris Castelar, fils d'Augustin de Lascaris, seigneur de Castelar au comté de Nice, et de Jeanne de Berre, reçu en 1556.

Le roi voulant faire cesser les troubles, que les huguenots avaient excités dans le royaume, donna un édit, le 17 de janvier de cette année 1562, qui révoquait celui du mois de juillet précédent, et leur permit l'exercice de leur religion hors des villes et dans les faubourgs du royaume. Mais cet édit, loin d'apporter la paix entre les sujets du roi, ne servit qu'à augmenter les divisions. Les huguenots voulurent le faire exécuter et les catholiques s'y opposèrent. Le prince de Condé, qui avait pris les armes contre le roi, envoya en Languedoc, au commencement de cette année, Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, en qualité de son lieutenant. Il se saisit de la ville de Pézenas. Ses troupes pillèrent la maison de la commanderie et brûlèrent les titres qui étaient dans les archives. Il se saisit aussi de Beaucaire et fit démolir la tour de Saint-Pierre de Camppublic, qui appartenait au grand prieuré. Le même Beaudiné, craignant que Guillaume, vicomte de Joyeuse, lieutenant général pour le roi en Languedoc, n'assiégeât la ville de Montpellier, fit abattre tous les faubourgs et les églises ainsi que les couvents qui y étaient ; l'église et la maison de la commanderie, qui étaient situées hors de la porte de la Saunerie, furent de ce nombre. Cette maison avait appartenu aux Templiers. Elle était si belle et si spacieuse que le pape Clément V, passant par Montpellier, le 26 février 1309, y logea, et c'est depuis la destruction de leur Ordre que la commanderie devint chambre prieurale. Les grands prieurs, qui y logeaient ordinairement, y tenaient leurs chapitres. On l'appelait le grand Saint-Jean, pour la distinguer de celle qui était de la manse des Hospitaliers qui était dans la ville, qu'on appelait le petit Saint-Jean.

François de Beaumont, baron des Adrets, chef des huguenots en Dauphiné, s'étant emparé, dans cette année, de la ville de Valence, fit abattre l'église de Saint-Vincent et la commanderie, qui étaient situées hors de la porte appelée du Tourdeon, derrière la citadelle, et l'église de

Sainte-Catherine, jadis des Templiers, qui était aussi hors la ville. Ils démolirent aussi l'église et le château du lieu de Saint-Vincent près Charpey, membre de cette commanderie..... du grand prieur Rochechinard.

La maison prieurale de Saint-Gilles éprouva, à son tour, la fureur des hérétiques. Le vicomte de Joyeuse ayant résolu d'assiéger Montpellier, voulut, avant d'en entreprendre le siège, se rendre maître de Saint-Gilles, qui était à leur pouvoir. Il pria Honoré de Savoye, qui commandait en Provence, en absence de Claude de Savoye, comte de Tende, son père, gouverneur de cette province, d'assiéger cette ville, afin de délivrer celle d'Arles des incommodités qu'elle recevait de leur voisinage ; Sommerive passa le Rhône avec une armée de trois mille hommes, et il logea à l'hôtel de Saint-Jean. Honoré de Martin de Puilobrier, provençal, surnommé le capitaine Grille, à qui Beaudiné avait donné le commandement de l'armée huguenote, qui n'était que de 1.500 hommes, livra le combat, le dimanche 27 de septembre, à Saint-Gilles, où il fut entièrement défait et se sauva avec peine, suivi d'un petit nombre d'hommes. La confusion fut si grande parmi les catholiques, que, s'étant jetés dans le Rhône pour échaper à la fureur du vainqueur, et ne sachant pas nager, plus de mille hommes périrent. Ils perdirent 2.500 hommes (1). Il y avait, sans doute, là plusieurs chevaliers dans cette armée. Nous ne savons les noms que de deux, qui y furent tués. Giraud de la Tour dit Cogolin, commandeur de Jalès, et Jacques de la Tour dit du Brau. Ils étaient de même maison. Giraud était fils de Jean Antoine de la Tour, seigneur de Cogolin en Provence, et Jacques était fils de Louis de la Tour, citoyen d'Arles et d'Antoine

(1) Pour l'intelligence de ce passage, qui semble se contredire, il est bon d'observer que les catholiques vainqueurs et banquettants furent surpris par trois compagnies protestantes venues de Nîmes, qui chassèrent les catholiques fuyant à travers le Rhône, comme le représente la gravure de Tortorel et Périssin, n° 14, ainsi désignée : « Surprise du camp catholique devant Saint-Gilles en septembre 1562 par les protestants », gravure que j'ai donnée dans le *Bulletin du Comité de l'Art chrétien* en 1895.

de Glandevès Gréoux. Après ce combat, les soldats huguenots pillèrent l'église de Saint-Jean, démolirent les autels, brisèrent les tombeaux du grand maître de Sainte-Jalle et des grands prieurs Bidoux, Manas et Massas. Ils enlevèrent tous les meubles et les denrées qui étaient dans la maison prieurale. Heureusement le chevalier de Saint-Andiol, procureur de Du Pont, avait fait porter à Arles, dans le mois de may précédent, les vases sacrés des églises de Saint-Gilles, et du petit Saint-Jean de Montpellier, chambre prieurale, et les titres de l'un et de l'autre.

Cependant l'hérésie fit de très grands progrès dans le royaume ; et un grand nombre de personnes embrassèrent la nouvelle réforme. Quelques chevaliers eurent le malheur de se laisser entraîner à ce débordement général. Le chevalier Robert de Porcellet dit Maillane fut de ce nombre. Il se retira à Genève, où il épousa Barbe de Bouc, qui avait été religieuse dans un monastère du pays de Bauce, et qui s'y était réfugiée pour le même fait.

Le grand maître ayant été averti de ces désordres, écrivit, le 21 de juillet de cette année 1562, deux lettres, dont l'une était adressée au commandeur Tésan, lieutenant du grand prieur. Il y marqua qu'il avait appris avec beaucoup de chagrin les troubles qui agitaient la France, au sujet de la religion ; que quoiqu'il fût persuadé que les religieux de l'Ordre auraient assez de fermeté pour ne pas se laisser aller aux nouvelles opinions, et qu'ils ne s'éloigneraient pas de la vérité pour se jeter dans les ténèbres ; cependant il lui ordonnait de convoquer une assemblée générale des commandeurs et autres religieux du prieuré, et de les exhorter fortement de vivre et de mourir dans les vérités de la religion catholique, et dans l'obéissance au Saint Siège. Et comme il avait été informé que les hérétiques démolissaient les maisons des commanderies et en brûlaient les titres, il le chargea de faire porter à Avignon ceux du grand prieuré et des commanderies qui en dépendaient. L'autre lettre était adressée aux commandeurs et aux chevaliers qui assisteraient à cette assemblée, il leur exprima la douleur qu'il avait

ressentie, en apprenant que quelques chevaliers avaient embrassé l'hérésie, et s'étaient mariés. Il le pria, avec toute la tendresse d'un père, de ne point suivre ces nouvelles opinions ; de se souvenir des promesses qu'ils avaient faites à Dieu dans leur baptême, et qu'ils avaient ratifiées en faisant leurs vœux dans l'Ordre.

Le commandeur de Tésan, lieutenant, fit lire ces deux lettres au chapitre de l'année suivante 1563. Il se tint à Avignon, où on avait indiqué la tenue à Saint-Gilles, mais on en fut empêché parce que les troupes des huguenots occupaient le Languedoc. Il n'y assista même que six commandeurs qui résidaient en Provence ou dans le comté de Venaissin. Frère Claude de Glandevès, commandeur de Puimoisson, y présida. Thésan représenta qu'il était très nécessaire de veiller à la conservation des titres des commanderies ; de les faire porter à Avignon, et de les déposer dans la tour de la commanderie, suivant l'ordre du grand maître.

Jean Broutin, bailli de Manosque, était mort à sa commanderie du Poët-Laval, le 26 de décembre de l'année précédente. On donna, le 8 de mai 1563, le baillage à frère François de Goson Mélac, commandeur de Bordeaux et d'Argenteins.

Le receveur Tésan cessa de faire, en cette année là, fonction de lieutenant de grand prieur. Du Pont donna cette charge au chevalier de Saint-Andiol, son procureur.

La Provence fut la province du royaume qui se ressentit le moins de la fureur des hérétiques. Ses habitants furent plus soigneux que leurs voisins, de conserver leur ancienne religion. Cependant l'hérésie n'avait pas laissé de se répandre dans certaines contrées et d'y apporter le fléau de la guerre. Les troupes des catholiques étaient commandées par le vicomte de Sommerive, gouverneur de la province, et par les sieurs de Suse et de Carces. Et celles des huguenots avaient pour chefs Paul de Richelieu de Mauvans et quelques autres.

Plusieurs commandeurs furent par là privés de leurs revenus. Frère Jacques de Glandevès Cuges, commandeur de Grésan, représenta au chapitre de cette année

que le comte de Sommerive lui avait donné le commandement du château de Joucas (1), qui depuis peu avait été pillé et saccagé par les catholiques et par les huguenots, et il lui en demanda l'agrément. Le chapitre y consentit, et même lui donna l'administration de la commanderie pendant tout le temps que les troubles dureraient, à condition de payer les charges de l'Ordre.

Les calvinistes assiégèrent, en cette année, le château de Poët-Laval en Dauphiné, mais la garnison se défendit si bien qu'ils furent obligés de lever le siège, cependant les habitants de ce lieu qui, pour la plupart, avaient embrassé l'hérésie, démolirent l'église paroissiale.

Le roi ayant donné, le 19 de mars de cette année, un édit qui ordonnait l'exécution de celui de 1562, quant à l'exercice de la religion prétendue réformée dans les faubourgs des villes ; ils mirent les armes bas, et les troubles du royaume cessèrent.

Le roi de France avait fait un édit par la permission du pape, au mois de mars 1564, portant que les ecclésiastiques de son royaume seraient obligés de vendre leurs seigneuries et biens fonds jusqu'à la valeur de cent mille écus de rente ; et d'employer les fonds pour soutenir la guerre contre les huguenots. L'Ordre avait été compris dans cette déclaration.

Le grand prieur de France et Gilbert de Serpent, bailli de Lango, qui était ambassadeur de l'Ordre auprès du roi, firent tous leurs efforts pour empêcher ces aliénations. Ce dernier offrit même au roi 50.000 livres ; mais il ne fut pas écouté, et l'Ordre fut obligé aussi bien que le clergé, de vendre tout ce que les commissaires du roi voulurent. Dans la suite le roi permit au clergé et à l'Ordre de racheter leurs biens, en remboursant aux acquéreurs le prix de l'achat et les *loys aux courts*.

Le grand prieur de France et le bailli de Lango en donnèrent avis au receveur Venasque, qui là dessus convoqua une assemblée à Avignon, le 6 de mars de cette année, où le grand commandeur de Sales présida. On

(1) *Joucas* (Vaucluse), arrondissement d'Apt, canton de Gordes.

députa à Paris Venasque et frère Aimeri de la Pierre, commandeur de Reyssac, pour assister à l'assemblée générale de tous les prieurés qui devait se tenir pour cette affaire, le 20 de mai suivant ; et on délibéra qu'on ne tiendrait le chapitre de cette année que le jour de Saint-Jean-Baptiste, afin que les commandeurs fussent informés des résolutions qui avaient été prises à Paris.

Le chapitre se tint à Avignon; frère de Tanès, commandeur de la Tronquière, et Antoine de Rhodès Montalegre, commandeur de Vaours, y présidèrent tous deux comme plus anciens, et parce qu'ils étaient d'un même passage. On y fit une procuration aux commandeurs Balthasar de Vintimille, Olioules de Marseille, Lucien Cays de Douzains, et François de Moreton Chabrilan du Bourgaut, pour l'un d'eux assister au chapitre général qui avait été indiqué. On établit ensuite, dans une assemblée du 8 de septembre, les fonds nécessaires pour racheter les biens qui avaient été aliénés. Le receveur Venasque et le chevalier de Saint-Andiol furent commis pour faire ce rachat; mais le receveur se déchargea de ce soin sur Andiol.

Frère François de Panisse, commandeur d'Aix, fut fait receveur général en France. Il vint rester à Avignon suivant l'usage.

L'empereur des Turcs, Soliman, préparait, depuis longtemps, une grosse armée, pour venir assiéger Malte. Le grand maître avait écrit, dès le mois de décembre 1563, à tous les grands prieurs d'avertir tous ceux de l'habit, qui étaient dans leur *district*, de se tenir prêts à partir avec leurs armes au premier ordre qu'ils recevraient. L'avis de cet armement s'étant confirmé, on leur avait ordonné de s'y rendre par tout le mois d'août 1564. Cependant l'armée turque, s'étant trouvée prête au commencement de l'année suivante 1565, on cita tous ceux qui étaient restés dans les provinces. Elle partit de Constantinople, le 1^{er} d'avril, et était composée de cent mille hommes. On nomma des commissaires qui firent la revue des gens de guerre et de ceux de l'habit, qui étaient dans la place. Il s'y trouva les suivants du prieuré de Saint-Gilles :

Commandeurs.

- 1 Frère Jean de Montagut, dit Fromiguières de Sainte-Luce.
- 2 Balthasar de Vintimille-Olioules, de Marseille. ✕
- 3 Lucien Cays, de Douzain.
- 4 François de Villeneuve-Flayosc, d'Aix.
- 5 Pierre de Massuès, dit le Mas, de Jalès.
- 6 Antoine Flote La Roche, de la Selve.
- 7 Pierre de Gabrian, du Poët-Laval.
- 8 Jean de Châteauneuf, dit Molèges, de Saint-Christol.

Chevaliers.

- 9 Frère François du Broc.
- 10 Louis de Massuès, dit Vercoiran.

1 Il était fils de Jean de Montagu, seigneur de Fromiguières, et co-seigneur de Saint-Marcel d'Ardèche en Vivarais, et de Marguerite de Brignac. Il avait été présenté en 1566.

2 Il était fils de Bertrand de Vintimille, seigneur d'Olioules, diocèse de Toulon, et d'Iolande de Lascaris des comtes de Tende.

3 Il était fils de Louis Cays, écuyer de la ville de Nice, et de Jeanne de Castelane d'Aluis. Il avait été reçu environ en l'année 1530.

4 Il était fils d'Alexis de Villeneuve, marquis de Traus en Provence, et d'Iolande de Sabran. Il avait été reçu le 25 mai 1543.

5 Il était fils de Jacques de Massuès, seigneur du Mas, diocèse de Valence, et de Françoise d'Urre. Il avait été reçu le 25 mai 1543.

6 Il était fils de Georges Flote, seigneur de La Roche, au diocèse de Gap, et de Marguerite de La Tour. Il avait été reçu en langue le 16 octobre 1545.

7 Il était fils d'Amblard de Gabrian, seigneur de Gabrian, diocèse de Rhodès, et de Catherine de Valette Parisot. Il avait été reçu en 1545.

8 Il était fils de Jean de Châteauneuf, seigneur de Molèges, diocèse d'Arles, et d'Antoinette Bose. Il avait été reçu le 27 novembre 1551.

9 Il était neveu du grand prieur de Saint-Gilles de ce nom, et avait été reçu le 1^{er} d'octobre 1550.

10 Il était frère du commandeur Jacques de Massuès Le Mas. Il avait été reçu le 20 mai 1558.

- 11 Bernard Blanc Valhausi. (1)
- 12 Jean Roux, dit Beauvesco.
- 13 Balthasar de Simiane Gordes.
- 14 Gaspard de La Mote.
- 15 François Deidier de Requistous d'Alons.
- 16 Charles de Grasse, dit Brianson.
- 17 Jacques de Grimaud du Bueil, dit Laval.
- 18 François de Puget,
- 19 Louis de Puget, dit Fuveau.

11 Il était fils de Jean Blanc, seigneur de Valhausi Montagut, diocèse de Vabres, et d'Elipde de Rhodès de Montalègre. Il avait été reçu le 16 décembre 1547. Il fut commandeur de Reyssac.

12 Il était fils de Jean Roux, seigneur de Bauvesco en Provence, au diocèse d'Avignon, et d'Alix de Flote La Roche. Il avait été reçu en langue le 6 d'octobre 1546. Il fut commandeur de Gap.

13 Il était fils de Bertrand de Simiane, seigneur de Gordes et de Caseneuve, diocèse d'Apt, et de Pierrette de Pontevès, des seigneurs de Cabanes. Il avait été reçu le 11 janvier 1548.

14 Il était fils de Poncet de La Mote, seigneur de La Mote Ducaire, diocèse de Gap, et de Marie de Pontis. Il avait été reçu le 16 de décembre 1547.

15 Il était fils de François de Requistous, seigneur d'Alons, et d'Honorée de Grasse. Il avait été reçu le 6 d'octobre 1546.

16 Il était fils de Jean de Grasse, seigneur de Brianson, diocèse de Glandevès, et de Catherine Villeneuve. Il avait été reçu le 16 décembre 1547, et fut dans la suite bailli de Manosque.

17 Il était fils de Reynes de Grimaud, seigneur du Bueil, au comté de Nice, et de Thomassine de Lascaris de La Brègue. Il avait été reçu le 30 août 1548. Il fut commandeur de Nice.

18 Il avait été reçu le 30 août 1548. Il mourut grand prieur de Saint-Gilles.

19 Il était fils de Jacques de Puget, seigneur de Fuveau, diocèse d'Aix, et de Catherine de Rochas d'Aiglun. Reçu en 1555.

(1) *Valhausi*. Dans son *Essai sur le grand prieuré de Saint-Gilles*, Paris, imprimerie Dupont 1869, p. 60, Grasset l'appelle Bernard-Blanc-Vaglousin. — Dans son *Catalogue des chevaliers de Malte*, Paris, imprimerie Desaiède, p. 30, Louis de la Roque l'appelle Bernard Blanc-Montagut ou Vaglousin. — Et dans son *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, imprimerie L. Sistac, p. 560, Du Bourg l'appelle Bernard Blanc de Valhausan.

- 20 Antoine de Châteauneuf Entragues.
- 21 Antoine de Vintimille du Revest.
- 22 Jean-Baptiste Roux, dit Lamanon.
- 23 François de Lascaris La Brègue.
- 24 Jean de Gléon, dit Durban.
- 25 Jean de Valette, dit Cornusson.
- 26 Honoré et Jean de Vintimille, dit Olioules.
- 27 Antoine de Tésan, dit Puïol.
- 28 Bertrand de Simiane Lacoste.
- 29 Henry de Colans, dit Baumes.
- 30 Honoré de Faudran, dit Laval.

20 Il était fils de François de Châteauneuf, seigneur d'Entragues, au Comté Venaissin, et d'Anne Vassadel. Reçu le 25 mai 1560.

21 Il était fils de Melchior de Vintimille, seigneur du Revest, diocèse de Toulon, et de Marguerite de Simiane. Il avait été présenté en 1550 au chapitre d'Arles.

22 Il était fils de N. Roux, seigneur de Lamanon, citoyen de la ville de Salon, et de.... Reçu le 19 avril 1261.

23 Il était fils de Barthélemy de Lascaris, seigneur de la Brègue au comté de Nice, et de Jacominete Galiane. Il avait été présenté au chapitre de 1553.

24 Il était fils de François de Gléon, seigneur de Durban, diocèse de Narbone, et de Catherine de Montesquiou. Il avait été reçu le 13 mars 1555.

25 Il était fils de Guiot de Valette, seigneur de Cornusson et Paisot en Quercy, et d'Antoinette de Nogaret, dame de Grangane. Il avait été reçu le 18 juillet 1556. Il fut commandeur de Vaours.

26 Ils étaient frères, enfants de Gaspard de Vintimille, seigneur d'Olioules, et d'Anne d'Arcussia Tourves. Honoré avait été reçu le 31 juillet 1555, et Jean le 15 mai 1560. Il mourut bailli de Manosque.

27 Il était fils d'Antoine de Tésan, seigneur de Puïol, diocèse de Béziers, et de Marguerite de Brete. Il avait été présenté au chapitre de 1556.

28 Il était fils de François de Simiane, seigneur de Lacoste, diocèse d'Aix, et de Claire de Guérin. Il avait été reçu le 30 avril 1563.

29 Il était fils de François de Colans, co-seigneur de Nions, citoyen d'Avignon, et de.... Il avait été reçu le 29 avril 1561.

30 Il était fils de Guillaume de Faudran, sieur de Laval, habitant de la ville de Lambesc, et de Rose de Materon de Salignac. Il avait été présenté en 1559.

- 31 Nicolas de Demandols Trigance.
- 32 Jean de Goson, dit Orlionac.
- 33 Jean de Roquefeuil La Roquette.
- 34 François de Valette Parisot.
- 35 Boniface de Puget, dit Chasteuil.
- 36 André de Martin, dit Puilobier.
- 37 Jean Isnard de Blacas d'Aups.
- 38 Rostain del Astar, dit Laudun.
- 39 Claude, Castelin et François de Tésan Venasque.
- 40 Gaspard de Pontevès.
- 41 Honoré de Vintimille, dit Figanière.

31 Il était fils de Jean de Demandols, seigneur de Trigance, et de Claude de Lascaris de Tendes. Reçu le 5 février 1560.

32 Il était fils de Louis de Goson, seigneur d'Ollonac en Quercy, et de Jeanne de Terlhou. Reçu le 15 mai 1560.

33 Il était fils de Jean de Roquefeuil, seigneur de La Roquette, diocèse de Montpellier, et d'Anne de Vergnole. Il avait été reçu le 19 avril 1561.

34 Il était fils du ohevalier Cornusson. Il avait été reçu le 18 mai 1562.

35 Il avait été reçu le 19 avril 1561, et mourut grand commandeur.

36 Il était fils de Charles de Martin, seigneur de Pullobier (1), diocèse d'Aix, et de Blanche de Demandols Trigance. Il avait été reçu le 19 avril 1561. Il fut dans la suite commandeur de Grésan.

37 Il était fils de Gaspard de Blacas, seigneur d'Aups en Provence, et de Sibille de Pontevès. Il fut reçu le 21 mai 1558.

38 Il était fils de Christophe de Astar, baron de Laudun, diocèse d'Uzès, et de Jeanne de Grasse du Bar. Il avait été reçu le 5 mai 1562.

39 Ils étaient frères et enfants de Pierre de Tésan, seigneur de Venasque et de Saint-Didier, diocèse de Carpentras, et de Claudine de Grignan. Claude avait été reçu en 1561 le 19 d'avril. Castelin et François le furent le 2 février 1565.

40 Il était fils de Reforciat de Pontevès, seigneur de Pontevès, diocèse de Fréjus, et de Balthasare de Vintimille. Il fut reçu le 20 mai 1564.

41 Il était fils de Philibert de Vintimille, seigneur d'Olioules et baron de Tourves, et de Marguerite de Puget dame de Figanière. Il était neveu des chevaliers Jean et Honoré de Vintimille et avait été reçu le 19 novembre 1562.

(1) *Puylobier* (B.-du-R.), arrond. d'Aix, canton de Trets.

42 Aimeri de Cordurier, dit la Pierre.

43 Jean de Porcellet, dit Fos.

44 Sauveur de Glandevès, dit Cuges.

45 Jean de Valette, dit Cornusson.

Jourdan, Jean Durand, Jean Maurel, servants d'armes.

Le commandeur François de Moreton Chabrillan, receveur du grand prieuré, reçut, au commencement du mois de juin, des lettres de Messine qui lui marquaient que l'armée des Turcs était arrivée à Malte. Il en donna d'abord part au commandeur de Panisse, receveur général, et à Antoine de Tésan Vénasque qui étaient à Avignon, et le fit savoir aussi à tous les grands prieurs du royaume, au grand commandeur del Sales, qui était à sa commanderie de Saint-Félix. Il écrivit à ce dernier et à tous les commandeurs du prieuré. Il les pria de se trouver à Avignon, le 22 du même mois de juin, pour délibérer sur le secours qu'on devait envoyer à Malte. Et en attendant ce temps-là, il alla en poste à Bayonne où était le roi, pour lui donner part de l'arrivée de l'armée du Turc, et le prier de secourir l'Ordre.

Peu de temps après, Panisse reçut par la voie d'Italie des lettres que le grand maître écrivait au roi, à la reine-mère, et aux princes du sang, pour leur demander avis du siège. Il fit partir en poste frère Jean Nicolas, servant d'armes, qui par grâce spéciale avait obtenu le prieuré de Saint-Jean d'Aix, qui porta ce paquet à la cour. Il reçut par la même voie une lettre du grand maître qui lui

42 Il était fils de Salvide Cordurier, seigneur de Cordurier, au diocèse d'Alby, et de Sébastienne de la Pierre. Il avait été reçu le 5 août 1556.

43 Il était fils d'Honoré de Porcellet, seigneur de Fos, au diocèse d'Arles, et de Marguerite de Quiqueras, Ventabren. Ses preuves furent faites le 23 novembre 1561.

44 Il était fils de N. de Glandevès, seigneur de Cuges en Provence, et de... Il avait été reçu le 2 février 1565.

45 Le grand maître l'avait envoyé en Sicile avec la galère Saint-Jacques qu'il commandait après que le siège fut formé, pour demander du secours au vice-roi.

ordonnait de se rendre au plus tôt à Malte. Il convoqua cette assemblée à Avignon, le 29 de juin. Le grand commandeur y présida. Les commandeurs qui y assistèrent firent tous un don. Le grand commandeur, le receveur général Panisse, les commandeurs Aimeri de la Pierre de Reyssac, et Antoine de Tésan Vénaque donnèrent 200 écus d'or chacun. Claude de Glandevès de Puimisson et Antoine de Rodès Montalègre en donnèrent chacun 150. Pierre de Maireville de Beaulieu en donna 100. Denis Guiran de Millau, Jacques de Genas, dit Aguille de Valence, et Arnaud Azemar, dit Demozier des Canabières, en donnèrent 50 chacun.

- Chabrillan étant arrivé à Bayonne alla d'abord visiter le bailli François Salviaty, florentin, parent de la reine, mère, qui était chargé des affaires de l'Ordre, en absence de frère Guilbert de Serpent, bailli de Lango, ambassadeur auprès du roi. Il lui communiqua le sujet de son voyage, ils allèrent tous deux saluer le roi, lui apprirent la situation où se trouvait Malte. Ce prince leur dit qu'il était très fâché de ne pouvoir pas donner du secours à l'Ordre, par rapport au fâcheux état, où les guerres civiles avaient réduit son royaume. Il leur accorda deux patentes de permission, l'une de sortir en franchise toute sorte de munitions de bouche et de guerre, et l'autre de prendre des bâtiments pour les transports tels qu'ils jugeraient à propos.

Chabrillan fut de retour à Avignon, le 4 de juillet 1565. Il avait appris alors que le fort Saint-Elme était battu vigoureusement par les turcs. Il proposa au receveur général Panisse d'armer des bâtiments ronds et de les envoyer à l'armée que le vice roi de Sicile préparait à Messine, par ordre du roi d'Espagne, pour le secours de Malte. Mais celui-ci ne le voulut pas, parce qu'il n'en avait pas reçu l'ordre, et lui dit que si le grand prieur de France, qui était lieutenant du grand maître, le lui ordonnait, il le ferait. Là dessus ils dépêchèrent en poste vers le grand prieur Nicolas, et ils résolurent aussi de tenir une seconde assemblée, le 21 du même mois de juillet, pour délibérer sur le secours.

En attendant ce temps-là, Chabrillan alla à Aix et à Marseille pour chercher des bâtiments, et parla au comte de Tende gouverneur de la province, pour lui en faciliter l'expédition. Nicolas fut de retour le 20 de ce mois. On tint l'assemblée le lendemain. Les commandeurs Panisse, Tésan, Jean de Barras, Genas, Chabrillan, et les chevaliers Jérôme de Montagu Fromiguères y assistèrent. Chabrillan donna part des diligences qu'il avait faites. Il ajouta que pour les lettres venues de Rome, on avait un avis que les turcs avaient prit d'assaut le fort de St-Elme, la veille de Saint-Jean-Baptiste ; qu'ils étaient en état de donner l'assaut au fort Saint-Michel et au bourg ; et qu'il était à craindre, eu égard à leur grande puissance, qu'ils ne se rendissent maîtres de l'île, si on ne recevait bientôt du secours ; qu'il était d'avis de noliser le galion de Philippe Félix de Marseille, qui était un beau vaisseau et très bien garni d'artillerie, pour y embarquer toutes les munitions de guerre qu'on avait achetées, plusieurs commandeurs et chevaliers, même quantité de gentilhommes français, et d'autres personnes qui s'étaient offertes d'aller au secours de l'Ordre ; et que ce bâtiment irait à Messine se joindre à l'armée d'Espagne. Cet avis fut suivi par l'assemblée, et on délibéra que Chabrillan irait en diligence à Marseille. Cependant il survint tant d'obstacles que le galion ne parut que six mois après la prise du fort Saint-Elme.

Les turcs attaquèrent tout à la fois la cité, le bourg et l'île de Saint-Michel. Le 15 de juillet, ils donnèrent un assaut général à cette île, par mer et par terre ; et ils firent marcher les meilleures troupes de leur armée ; ils attaquèrent la cité par mer, mais ils furent pour la plupart taillés en pièces, ou noyés. Le chevalier Gaspard de Pontevés y fut tué d'un coup de canon. L'attaque de terre fut beaucoup plus furieuse. Elle dura plus de six heures, mais les infidèles furent à la fin contraints de se retirer.

Le chevalier Balusac de Simiane Gordes, qui était sergent-major, et qui avait donné de grandes marques de valeur dans cette charge, fut emporté dans cette action par un coup de canon. Quelques jours après, le comman-

deur Henry de Valette Parisot fut aussi tué, en voulant reconnaître un pont que les turcs avaient fait sur le fossé de Saint-Michel. Les pachas qui commandaient au siège, voyant la fermeté des assiégés, résolurent de faire leur dernier effort, et de donner plusieurs assauts réitérés. Le 19 d'août, ils en donnèrent un général au bourg et à l'île de Saint-Michel. Ils les continuèrent les deux jours suivants. Ceux du 21 furent les plus furieux, puisque depuis le matin jusqu'à l'entrée de la nuit, on ne vit jamais plus d'actions de valeur de la part des assiégés, que pendant ces trois jours, qu'ils demeurèrent toujours victorieux, plusieurs chevaliers signalèrent de leur propre sang cette victoire. De ce nombre furent frère François de Valette Parisot, neveu du grand maître, Honoré de Faudran dit Laval, François Deidier de Requistous d'Alons, Jean de Roquefeuil La Roquette, chevalier ; Scipion d'Urre, Jacques Frillayre, et Gaspard Serre, servants d'armes.

Bosio s'est fort trompé au sujet de frère Honoré de Faudran ; il lui donne le nom de Claude, qui était celui de son frère, qui ne vint à Malte qu'au mois suivant avec l'armée de secours. Il place dans la même liste un autre dont il ne marque point le nom, mais seulement le surnom de Lambesc qu'on donnait à Honoré, parce qu'il était natif de cette ville ; et par là il met deux chevaliers de la même famille tués, quoiqu'il n'y en ait eu qu'un seul.

Quelques jours après, frère Antoine de Tésan Puiol, commandeur de l'artillerie, fut tué d'un coup de canon. On donna cette charge aux chevaliers Claude de Tésan Vénasque et Boniface de Puget Chasteuil, qui s'en acquittèrent avec beaucoup de vigilance.

Cependant l'armée, que le roi d'Espagne avait fait préparer à Messine pour le secours de Malte, y arriva le 7 de décembre. Les chevaliers et servants d'armes du prieuré de Saint-Gilles suivants étaient dans cette armée :

1 Frère Jean de Barras, commandeur de Gapfrancès.

1 Il était fils de Baudouin de Barras, seigneur de Mirabeau, diocèse de Digne, et d'Elzéatue de Sabran. Il avait été reçu le 10 mars 1540.

- 2 Aimard d'Ardillon.
- 3 Jean d'Autand, dit Bonneval.
- 4 Pierre de Montauban, dit Voguedemar.
- 5 Jean del Pons.
- 6 Raymond de Bonne, dit La Rochete.
- 7 Guiot de Sanchac, dit Belcastel.
- 8 Antoine et Mathurin de Combrel, dit Broquiers.
- 9 François Granier, dit de La Borde.
- 10 Gérard de Berton, dit Crillon.
- 11 François de Safalin, dit Vachières.
- 12 Jean de Soubiran Arifat.

2 Il était fils de Pierre d'Ardillon, écuyer, citoyen d'Orange, et de Jeanne Gerente de Sénas. Il avait été reçu le 6 d'octobre 1546. Il fut dans la suite commandeur de Morlans.

3 Il était fils de Jean d'Autand, seigneur de Bonneval, diocèse de Die, et de Françoise de Rosans. Il avait été reçu le 10 de décembre 1549.

4 Il était fils de Jean de Montauban, seigneur de Voguedemar en Dauphiné, et de Françoise de... Il avait été reçu le 15 juillet 1549, et mourut grand prieur de Toulouse.

5 Il était fils de Gaspard del Pons, seigneur de Belves, diocèse de Nice, et d'Honorée Bosgente. Reçu le 11 juillet 1551.

6 Il était fils de Charles de Bonne, seigneur d'Auriao et La Rochete en Dauphiné, et de Jeanne de Varey. Il avait été reçu le 18 janvier 1553.

7 Il était fils de Jean de Sanchac, seigneur de Belcastel, diocèse de Rhodès, et de N. de Saint-Légier. Il avait été reçu le 18 septembre 1550.

8 Ils étaient l'un et l'autre fils de Guiot de Combrel, seigneur de Broquiers, diocèse de Rhodès, et de Barbe de Castelpers. Antoine fut élu le 8 janvier 1553. Bosio l'appelle mal à propos Mathieu. Mathurin fut reçu le 31 juillet 1556.

9 Il était fils de Granier, seigneur de La Borie, diocèse de Rhodès, Il avait été reçu le 22 juin 1556.

10 Il était fils de Gilles Berton, seigneur de Crillon, citoyen d'Avignon, et de Jeanne Grillet. Il avait été reçu le 15 mai 1560.

11 Il était fils d'Antoine Safalin, seigneur de Laincel et Vachières, citoyen de Manosque, et de Claire Barthélémy Sainte-Croix. Il avait été reçu le 22 juin 1555.

12 Il avait été reçu en 1555, et mourut grand prieur de Toulouse.

- 13 Pierre de Maireville, dit Perles.
- 14 Jean-Baptiste del Pons.
- 15 Pierre de Colans, dit Baumes.
- 16 Claude Faudran, dit Laval.
- 17 Raimond de Goson, dit Mélac.

Servants d'Armes.

Laurens Raimond, secrétaire du grand maitre.
Jean de Pierrefeu.
Gaspard Serre.
Gabriel Benoit.
François Masse.
Scipion d'Urre.
Jean, dit Citron.
Jeannot Flotte.
Jacques Frillayre.

Prêtres.

Frère Jean-Pierre Mosquet, sous-prieur de l'église, nissard.
Frère Jean Langasque, nissard.

Les turcs commencèrent par l'attaque du fort Saint-Elme, qui était à l'entrée du port, qui était fort étroit. Ils le battirent avec toute leur artillerie, et incommodèrent si fort les assiégés par des attaques continuelles, qu'ils étaient obligés de manger et de dormir dans leur

13 Il était frère du chevalier Perles, qui fut tué à l'entreprise de la Zoarre, l'an 1552, et avait été reçu le 16 juillet 1556. Il fut pourvu pendant le siège de la commanderie de Saint-Christol après la mort du commandeur Molèges.

14 Il était frère du chevalier Jean del Pons. Il avait été reçu le 20 mai 1558.

15 Il était frère du chevalier Henry de Colans. Il avait été reçu en 1560.

16 Il était frère du chevalier Honoré de Faudran. Il avait été reçu le 30 avril 1563.

17 Il avait été reçu en 1556, et mourut grand prieur de Toulouse.

poste. Ils donnèrent un assaut général, le 16 de juin, et un autre, cinq jours après, où ils furent repoussés toujours. Mais les chevaliers n'ayant pu recevoir des secours, et ceux qui restaient en vie étaient presque tous blessés, ou accablés de veilles et de fatigues. Ils soutinrent un troisième assaut, qui fut donné le jour de Saint-Jean-Baptiste. Ils se firent tous tuer sur la brèche. Il mourut dans ce fort 110 personnes de l'habit, du nombre desquels étaient les suivants du prieuré de Saint-Gilles : le colonel frère Pierre de Massuès le Mas, Louis de Massuès-Vercoiran son frère, Gaspard de la Mote, Louis de Macanan, Louis de Puget Fuveau, de Chateauneuf Molèges, Honoré de Vintimille Figanière, Emeri de Cordurier la Pierre, Isnard de Blacas d'Aups, Jean de Goson Orlionnac, Antoine de Chateauneuf Entraigue, Jean de Gléon d'Urban, Jean de Porcelet Fos, chevaliers. Dimitré Chenaud et Pierrefeu, servants d'armes.

C'est à la bravoure de ces illustres guerriers que l'île de Malte dut en partie sa conservation. Six jours après, il débarqua à Malte un petit secours composé de chevaliers, de volontaires et de soldats, que le vice-roi de Sicile envoyait. Parmi cette troupe étaient : frère Henri de Valette Parisot, commandeur de la Chapelle, neveu du grand maître, et François de Puget de Chasteuil, chevalier.

Les turcs ayant appris l'arrivée du secours dans le temps où ils pensaient de donner un assaut, levèrent le siège quatre jours après, ils perdirent plus de trente mille hommes. La vigoureuse résistance des assiégés fut la conservation de cette île. Le grand maître envoya des ambassadeurs à tous les prieurs chrétiens, pour leur donner part de la levée du siège. Le commandeur de la Selve, Flote Laroche, fut envoyé vers le roi très chrétien.

Henry de Montmorency, seigneur de Douville, gouverneur du Languedoc, étant venu à Saint-Gilles avec une grande suite, le 14 de décembre de cette année, logea à la maison prieurale. La nuit du même jour, un palefrenier qui tenait à la main une chandelle allumée, mit, par mégarde, feu à l'écurie où étaient les chevaux de ce

seigneur, qui furent tous brûlés, excepté deux. De là le feu prit avec une telle violence qu'il brûla tous les greniers et tout le quartier de la maison du côté du levant, jusqu'à Villefranche appelée Duviguier, que le chevalier de Saint-Andiol qui se trouva là fit prudemment couper, et empêcha par cette sage précaution, que tout le reste de la maison ne fût réduit en cendres.

Les marques de ce funeste accident paraissaient encore à présent. Le grand commandeur del Salés mourut, en l'année 1566, au château de Martin, membre de sa commanderie Saint-Félix. La nouvelle de sa mort étant arrivée à Malte, le bailly de Manosque, Mélac, fit demander par ses procureurs la grande commanderie. Mais frère Antoine de Rodez Montalègre, commandeur de Vaours, la lui disputa, parce qu'il n'avait pas fait les *amelliorissements* de son baillage, et l'obtint par jugement du conseil du 10 mai. Il était sorti de Montalègre en Rouergue.

Du Pont avait prétendu que son lieutenant au grand prieuré lui répondit des choses qui regarderaient le temporel ; il chargea le chevalier Antoine du Pont dit Goult, son neveu, d'en faire la proposition aux commandeurs Panisse et d'Hébrard Saint-Sulpice, et au chevalier de Saint-Andiol, les deux premiers ses procureurs, et le dernier son lieutenant, et de leur offrir sa lieutenance sous cette condition. Du Pont les assembla à Arles, le 7 de mai 1567, et leur fit la proposition dont il était chargé ; mais aucun d'eux ne voulut accepter la lieutenance avec cette condition, et le grand prieur fut contraint de la donner à son neveu.

Dans ce temps-là, on avait appris à Malte que l'empereur des turcs, Selim, qui avait succédé à Soliman, son père, dressait une armée pour l'assiéger. Le conseil délibéra, le 24 d'octobre de cette année, de citer tous les commandeurs, chevaliers et servants qui étaient absents, à se rendre au couvent par tout le mois de mars suivant. Mais on ne cita que les plus robustes, et l'on taxa les vieillards et les infirmes.

Les cités du prieuré de Saint-Gilles furent : frère

Antoine de Rhodès dit Montalègre, grand commandeur, François de Goson Mélac, bailli de Manosque, les commandeurs Pierre Hébrail dit Rivière de Durban, Seugrin de Voirin dit Asas de Paliers, Aimeri de la Pierre de la Chapelle, Claude Aube dit Touret de Comps, Bernard Blanc dit Valhausi de Reissac, Jacques de Genas dit Aguille de Valence, Arnaud Azemare dit Monis des Canabières, Pierre de Barras dit Mélande Peiriès, Jacques de Grimaud Dubreuil dit Laval de Nice, Bertrand de Varadier de Saint-Andiol, Aimar d'Ardillon, Antoine du Pont dit Gout, Jean de Vintimille dit Olioules, André de Martin dit Puilobier et Bernard de Goson dit Melac, chevaliers ; les commandeurs Léonard Arnail de Joucas, Michel Masse de Valdroume, Jean La Barte d'Espinass, Charles du Pont, Jean Jourdan, Gabriel Venel et Martin de Marmara, prêtres ou servants d'armes.

On ordonna, en même temps, que frère Antoine de Tésan, commandeur d'Avignon, donnerait 300 écus ; Jean Roux dit Baumes, commandeur de Gap, en donnerait cent ; et Jean Baffel, commandeur de Saint-Hugues, 50, parce qu'ils ne pouvaient pas aller à Malte. Le grand maître envoya au receveur Chabrilan le décret de la citation pour le faire publier ; mais elle n'eut pas lieu parce que le turc ne fit point d'armement.

Les troubles de la guerre civile recommencèrent dans le royaume en cette année 1567. Le prince de Condé, l'amiral de Chatillon et les autres chefs des Huguenots ayant pris prétexte que le roi avait résolu leur perte, rompirent la paix qui avait été faite depuis l'année 1563. La veille de Saint-Michel, 28 de septembre, fut le jour destiné à la prise des armes. Comme ils avaient eu le temps de se préparer ils commirent les plus grands désordres qu'ils n'avaient faits jusqu'alors, se saisirent de toutes les villes du Bas-Languedoc et du Dauphiné, rasèrent une infinité d'églises des villes et des villages et massacrèrent un grand nombre de prêtres et de religieux.

Les commanderies ressentirent les tristes effets de cette guerre. Les calvinistes abattirent l'église cathé-

drale de Nîmes et toutes les autres. Celle de Saint Jean qui était située hors de la porte de la Couronne ne fut pas épargnée. Ils démolirent aussi l'église et la maison d'Alais, qui étaient situées à cent pas de la ville, et dépendaient de la commanderie de Saint-Christol. Une troupe de ces calvinistes, commandée par les capitaines Mézérac et Tronnet, prit de vive force le château de Saint-Maurice de Casesvieilles, qui dépendait de la même commanderie. C'était une forteresse très considérable, et pour cette raison on y tenait les titres de la commanderie. Mézérac fit sauter en l'air toutes les fortifications par le moyen de la mine, il n'y resta que la tour. Le commandeur frère Gaspard de Barras fit prendre depuis une information à cette occasion par un commissaire député par le sénéchal de Nîmes, le 8 d'août 1565. Les témoins qui furent entendus déclarèrent qu'après la prise du château on brûla tous les papiers de la commanderie, et qu'on tua frère Jacques de Manas qui en était commandeur. Ce dernier avait été, quelques années auparavant, privé de l'habit et de la commanderie pour des cas graves, et elle avait été donnée à frère Jean de Châteanneuf Molèges, et ensuite l'an 1564 à frère Pierre de Mayreville-Perles. Nonobstant cela, Manas s'y maintint toujours en possession de la commanderie, et obtint même, l'an 1572, un arrêt du conseil du roi en sa faveur. Ainsi il ne fut point tué en 1567 comme porte l'information. Il se pourrait qu'il eût été blessé dangereusement et qu'il eût guéri de ses blessures, et que cela eût donné lieu de croire qu'il avait été tué.

Paul de Richelieu, sieur de Mauvans, qui était leur chef en Dauphiné, vint de Lyon avec des troupes, au mois de novembre de cette année. Il se saisit de Vienne et de là il alla à Montélimar, où il fit abattre les églises et entre autres celle qui appartenait à la commanderie de Valence, et la maison qui en dépendait, et fit brûler les titres qu'on y conservait. L'église de cette ville qui avait appartenu aux Templiers éprouva le même sort.

Les calvinistes assiégèrent, en cette année, la ville de Montpellier et la prirent, le 8 novembre. Ils enlevèrent

de l'église du petit Saint-Jean deux grandes cloches que le grand prieur du Pont avait fait faire, et s'en servirent pour faire des canons.

La paix fut conclue, le 23 mars 1568, entre le roi et le prince de Condé. Les principales conditions furent que le roi rentrerait dans la possession des villes dont les religionnaires s'étaient saisis ; et que l'édit de pacification du mois de janvier 1561 (1562) serait exécuté selon la forme et teneur, et tous les autres édits qui apportaient des restrictions furent révoqués. Le roi envoya un député en Languedoc pour en donner part à cette province, qui se rendit à Montpellier. Les religionnaires de cette ville, qui avaient les consuls à leur tête, voulant faire en sorte que les catholiques ne pussent plus rentrer dans leurs églises, et avant que la paix fût publiée, firent abattre, au commencement du mois d'avril de cette année, toutes celles qui étaient dans la ville. Celle du petit Saint-Jean et la maison qui la touchait furent démolies, le jeudi de la Semaine Sainte, qui était le 5 de ce mois ; et ils emportèrent les reliques et les ornements.

La paix ne fut point exécutée, la plupart des villes du Languedoc et du Dauphiné levèrent l'étendard de la révolte, dès le mois d'août de cette année, sous prétexte de l'inexécution des édits qui leur étaient favorables, et prirent de nouveau les armes. Il y a apparence que c'est alors que l'église et la maison de la commanderie furent détruites.

Le grand commandeur Montalègre mourut à peu près dans ce temps là. Sa charge fut donnée, le 26 d'avril 1568, à frère Claude de Glandevès, commandeur de Pui-moisson. Quelque temps après, l'Ordre eut le malheur de perdre le grand maitre Valette ; il fut regretté, non seulement de tous les chevaliers, mais encore des prieurs chrétiens, qui eurent pour lui une estime particulière. Le grand prieur du Pont le suivit de près. Il mourut le 17 de janvier 1569.

Frère Claude de Glandevès. (1)

(Fascé d'or et d'azur de six pièces.)

Le grand prieuré fut donné, le 21 de janvier, au grand commandeur frère Claude Glandevès avec les mêmes chambres dont du Pont jouissait. Il fit, le 7 de février suivant, une procuration au commandeur Chabrilan, receveur, pour en prendre possession en son nom, en vertu des lettres d'expectative que le conseil lui avait accordées, le 22 de novembre précédent, et le fit, en même temps, son lieutenant, avec frère Pierre de Maireville Paules, commandeur de Beaulieu.

Comme la maison prieurale de Saint-Gilles et celle de la commanderie et chambre de Montpellier avaient été détruites, et que les huguenots tenaient tous les passages du Languedoc fermés, de manière qu'on ne pouvait aller à celle de Sainte-Eulalie, Chabrilan en prit possession à la maison de Trinquetaille, le 17 du même mois de février.

Glandevès quitta Malte dans l'été de cette année ; étant venu en France, il prit possession en personne du grand prieuré dans la maison de Trinquetaille, le 6 de septembre, en vertu de sa bulle de provision qu'il avait alors levée, et il y fit depuis sa résidence.

La maison de Glandevès est une des plus illustres et des plus anciennes de Provence. Isnard de Glandevès, seigneur de Cuers et de Pourrières, surnommé le grand, à cause des grands emplois qu'il eut et des services qu'il rendit à ses souverains, les comtes de Provence, qui mourut l'an 1409, laissa d'Andis de la Voute, dame de Saint-Montaut, en Vivarais, Guillaume de Glandevès qui fut marié avec Briande de Trian, fille de Louis, vicomte de Talard, de laquelle il eut trois fils, Isnard, Victor et Raimond de Glandevès. Ce dernier fit la branche des seigneurs de Gréoux. Le grand prieur était fils d'Hélion de Glandevès, seigneur de Gréoux, et de Jeanne de Joucas.

(1) Page 479 du manuscrit.

On conféra la grande commanderie, le 15 janvier 1569, à frère Balthasar de Vintimille Olioules, commandeur de Marseille. Il était fils de Bertrand de Vintimille, seigneur d'Olioules, et d'Yolande de Savoye Tende. Il fut fait grand prieur de Toulouse, le 12 d'octobre de l'année suivante 1570, après la mort de frère Pierre de Beaulac Trébons. On pourvut alors de la grande commanderie le frère François de Panisse, commandeur de Reneville.

Frère Antoine Flote dit Laroche, commandeur de Pui-moisson, Eschirois et Espalion, et gouverneur de Carpentras, fut fait, en cette année, receveur général en France.

L'Ordre fit, au mois de juillet, une perte très considérable. Les galères ayant donné dans la flotte des Turcs par la faute du général frère Clément, il se donna un très rude combat ; trois galères tombèrent entre les mains des infidèles, et plusieurs chevaliers et servants d'armes furent tués, ou pris esclaves. Ceux de ce prieuré qui y perdirent la vie furent François d'Eclausson ; il était fils de Pierre d'Eclausson d'Hortun, seigneur de ce lieu en Dauphiné, et de Jeanne du Fay ; il avait été reçu en 1567 ; et Louis de Castelane d'Aluès ; il était fils d'Honoré de Castelane, seigneur du Puget Rostang et de d'Alins, et d'Honorade de Grimaud ; il avait été reçu en cette année 1570. Les esclaves furent frère Pierre de Montauban Voguedemar, capitaine de la galère Saint-Jean, Gilbert de Simiane et Michel de Barthélemy Sainte Croix, Jean de Vassadet Vaqueyras, et Melchior Clapier, prêtre conventuel.

Les calvinistes, qui continuaient d'exercer leurs cruautés contre les catholiques, tuèrent, au mois d'avril de cette année, frère Severin de Voisins, commandeur de Paliers.

Le roi donna, au mois d'août suivant, un édit de pacification des troubles. Il permit aux huguenots l'exercice de leur religion. Mais cet édit ne termina point la guerre civile. La commanderie de Saint-Christol en ressentit les tristes effets ; ces hérétiques, en l'année suivante 1571, en demolirent l'église et le château.

Les Turcs ayant levé une puissante armée, en l'année 1572, on cita tous ceux de l'habit de se rendre à Malte dans quatre mois. La plupart des chevaliers et commandeurs y obéirent ; en telle sorte que Glandevès, ayant eu besoin de convoquer une assemblée, fut obligé de la faire tenir, le 21 d'avril, à Marseille, où il y en avait plusieurs qui étaient venus pour s'embarquer. Il mourut au mas Thibert (1), membre de la commanderie de Trinquette, le 16 de janvier 1573, et fut enseveli dans la chapelle de la maison d'Arles.

François de Panisse. (2)

(Parti au 1^{er} d'azur à 12 épis de panis d'or, recourbés et posés 6, 4, 2, qui est de Panisse, au 2 d'azur semé de croix de droite liées au pied fiché d'or, à deux dauphins adossés de même qui est de Farzi.)

Le grand prieuré fut conféré, le 2 de mars 1573, au grand commandeur frère François de Panisse, avec les mêmes chambres dont son prédécesseur jouissait. Il devait quitter alors, suivant l'usage, la commanderie de Reneville dont il était pourvu ; mais comme, par un décret du chapitre général tenu l'an 1569, il avait été permis aux grands prieurs de retenir, lors de leur promotion, une des commanderies qu'ils possédaient de *chevissement* (3), en renonçant une des chambres priuriales, qui ne fussent pas de moindre valeur, il renonça la chambre de Montpellier et retint Reneville. Il résolut de rester à Malte, comme ses lieutenants frère Claude de Tésan Vénasque, commandeur d'Avignon, Pezenas et Garidech, et le chevalier Jean de Mars Liviers ; ce dernier prit pour

(1) *Mas Thibert* (Bouches-du-Rhône), commune d'Arles.

(2) Page 481 du manuscrit.

(3) *Chevissement* vient de l'ancien mot français *chevir*, qui signifiait se charger d'une entreprise dont on espérait venir à bout. On appelle ainsi la première commanderie que l'on obtient par le rang de son ancienneté (Vertot, tome VI, page 269.)

lui possession du grand prieuré, le 3 de mai de cette année. Il était fils de Jean de Panisse, viguier perpétuel de la ville d'Avignon, et d'Elisabeth de Pazzis, des seigneurs d'Aubignan (1). Jean était fils de Dominique, et celui-ci de Jacques de Panisse, originaire de la ville de Lucques en Italie, qui se transporta à Avignon environ l'année 1440. Notre prieur fut pourvu, pour son premier chevissement, de la commanderie de Bordères. Il la permuta depuis pour celle d'Aix, avec frère François de Doulcet, dit Masaguet. Il fut successivement pourvu de celles de Périès et Reneville. Il exerça aussi la charge de receveur du grand prieuré depuis 1550 jusqu'en 1556, qu'il alla à Malte. La grande commanderie vacante par la promotion au prieuré fut conférée, le 2 de mars 1573, à frère Pierre Hébrail di Rivière, commandeur de Durbans.

Henry III, roi de Pologne, ayant succédé au roy de France, Charles IX, son frère, mort le 30 mai 1574, les huguenots et principalement ceux de Languedoc et de Provence commirent de grands désordres avant son arrivée en France. Les habitants du lieu de Joucas, qui avaient embrassé les erreurs de Calvin, prirent par force ce château au mois de juillet de cette année, et le démolirent ensuite après avoir tué le commandeur frère Léonard Arnail.

Le commandeur Tésan, lieutenant du grand prieur, convoqua à Avignon une assemblée, le 11 de janvier de cette année, où il fit une procuration aux commandeurs Jean de Montagu Fromiguières de La Tronquière, Aimeri de La Pierre de La Chapelle, Jacques de Genas Aguille de Valence, et Pierre de Roquelaure Saint-Aubin de Beaulieu, pour l'un deux en défaut des autres assister au chapitre général, qui avait été indiqué au premier dimanche de mars, mais il ne se tint qu'au mois de novembre. Aucun des procureurs nommés pour le grand prieuré, dont je viens de parler, n'y assista ; ce fut le comman-

(1) *Aubignan* (Vaucluse), arrondiss. et canton de *Carpentras*.

deur François de Moreton Chabrilan [qui y assista], le grand prieur Panisse y assista aussi.

Ce chapitre fut sans doute reculé, car on trouve une citation faite le 8 d'avril 1574, de la part du grand maître à frère Charles de Grace, commandeur de Saliers, pour se trouver à Malte dans 60 jours, ainsi qu'il était porté par la citation du 16 décembre 1574. (Registre de Clément Claret, notaire à Arles.) Il était encore à Arles, le 28 de juin, qu'il fit procuration à Honoré de Grace, écuyer de Briançon, son frère.

Ce commandeur Rivière mourut au mois de février 1575. Frère Maturin de Lescout, dit Romegas, grand prieur titulaire d'Irlande, lui succéda, le 19 de ce mois.

Le maréchal de Damville, gouverneur de Languedoc, s'étant rendu suspect au roi, il fut privé de son gouvernement. Ce seigneur, voulant s'y maintenir, s'unit avec les religionnaires de cette province et se saisit de plusieurs villes, et prit entre autres à coups de canon, en cette année 1575, le lieu de Saint-Christol.

Le commandeur Pierre de Reneville-Perles était alors en Languedoc et servait même dans les troupes du roi commandées par le duc d'Uzès ; et comme il n'en jouissait point à cause de cette prise, et par les obstacles que frère Jacques de Manas lui portait, il s'en démit au chapitre de 1576, entre les mains du chapitre ; mais la démission ne fut point acceptée.

Le grand prieur Panisse révoqua ses lieutenants, le 3 de juillet 1576, et donna cette charge au chevalier Gaspard de Barras La Pène. Le grand prieur de Toulouse, Vintimille, mourut au mois de septembre. Ce prieuré fut conféré, le 17 de ce mois, au grand commandeur Romegas, et la grande commanderie à François de Moreton Chabrilan, commandeur de Montpellier et du Burgaut.

Le roi Henry III avait convoqué à Blois les Etats-Généraux du royaume pour le mois de novembre de cette année. Le prince François d'Angoulême, grand prieur de France, en donna part à tous les grands prieurés. Barras convoqua à Arles une assemblée, le 17 de ce mois. On y délibéra de dresser des mémoires pour

les affaires du prieuré et pour la conservation de ses privilèges sur lesquels on faisait des remontrances au roy, et qu'on chargerait frère Antoine Flote dit Laroche, commandeur de Puimoisson, Eschirols et Montsaunès, qui était à la cour, de le présenter aux Etats.

Le grand maître et le conseil accordèrent, le 20 décembre 1577, à la prière du roy de France, au prince François de Lorraine, marquis de Chaussin, frère de la reine, l'expectative sur les grands prieurés de Saint-Gilles, France et Champagne, à la condition qu'il ferait auparavant sa profession dans l'Ordre.

Le roi avait permis aux huguenots le libre exercice de leur religion par un édit du mois de mai 1576. Il donna par là naissance à une nouvelle faction plus dangereuse encore que celle des huguenots, et qui porta ses excès encore plus loin. Les catholiques ne pouvant accepter une paix qui faisait aller de pair la fausse religion avec les catholiques, s'unirent en divers endroits pour le soutien de la leur, sous prétexte que le roi favorisait les huguenots qu'on appelait protestants.

Les États du royaume s'étant assemblés à Blois, le 6 de décembre, ces ligueurs obligèrent le roi de donner, le 17 de janvier 1577, une déclaration qui défendit l'exercice de la religion prétendue réformée, tant en public qu'en particulier. Cette ordonnance ayant été publiée, les huguenots prirent d'abord les armes et portèrent le fer et le feu dans les provinces, où ils étaient puissants. François de Bonne de Lesdiguières, un de leurs principaux chefs du Dauphiné, prit la ville de Gap. La démolition des églises fut le fruit de sa conquête. Celle de Saint-Martin, chef de la commanderie, située hors la ville, et la maison du commandeur avec l'église qui la joignait appartenant anciennement aux Templiers, qui était dans l'enceinte de la ville, furent consumées par le feu.

Ces désordres empêchèrent les commandeurs du prieuré d'aller au chapitre de cette année 1577, qui devait se tenir à Arles, de crainte d'être pris ou tués en chemin par les gens de guerre. Il n'y assista que frère François du Broc, commandeur de Sainte-Luce, Charles de Grasse Brianson,

commandeur de Saliers, et le chevalier de Barras. Comme le nombre n'était pas compétent, ils ne tinrent qu'une seule assemblée.

La paix fut faite en cette année ou en la suivante 1578. L'église et le château de Saint-Félix, l'église et la maison de Millau, l'une et l'autre, chef des commanderies, aussi bien que l'église paroissiale et la maison de Nébian (1) qui dépendait de la commanderie de Peyriès, furent détruites. Ces troubles furent cause que le commandeur de Languedoc et du Dauphiné n'ayant pu venir au chapitre, on ne tint qu'une seule assemblée. On y fit une procuration aux commandeurs Charles de Grasse Briançon de Saliers, Pierre de Montauban, Jacques de Genas dit Aguille de Valence, Pierre de Mércville Perles de Saint-Christol, Claude Tésan Venasque de Millau et Octavin de Blachi dit Saint-Estève de Douzains, pour le premier requis assister à un chapitre général, qui devait se tenir, le 1^{er} de novembre de cette année. Le grand prieur Panisse y assista.

Le bailli de Manosque, Mélac, mourut en l'année 1579. On conféra le baillage, le 24 de juillet, au grand commandeur Chabrillan, qui fut fait, peu de temps après, général des galères. Il était fils de François de Mouton, seigneur de Chabrillan en Dauphiné. La grande commanderie fut donnée à Hugues de Loubens Verdale, commandeur de Castel-Sarasin, Pezenas et La Capelle.

Une armée de brigands, qui était répandue, en ce temps-là, dans le Languedoc, y commettait une infinité de meurtres et de voleries sur les catholiques ; et s'étant rendus maîtres de plusieurs lieux forts qui leur servaient de retraite, ils s'étaient emparés, entre autres, du château de Brezines, qui dépendait de la commanderie de Béziers, d'où ils faisaient des courses dans le terroir de Béziers qui en est proche. Il y avait une forte tour où ils étaient en sûreté. Les habitants de cette ville, pour

(1) *Nébian* (Hérault), arrondissement de Lodève, canton de Clermont.

s'en délivrer, levèrent des troupes, l'année suivante 1580, assiégèrent le château, la prirent et la firent raser.

Panisse, qui était d'une humeur fort solitaire, voulut se décharasser des affaires temporelles, et donna le 6 de mars 1581, au commandeur de Saliers Brianson, l'administration de son prieuré, et même il le lui arenta pour tout le reste de sa vie, sous une rente de 2.000 écus d'or. Il l'établit, en même temps, son lieutenant général. Le conseil ratifia cet acte et le nomma en même temps receveur du prieuré.

Le chapitre de cette année devait se tenir à Avignon, mais cette ville et celle d'Arles ayant été attaquées par la peste, le commandeur d'Alein Renaud du prieuré, et le chevalier de Barras, lieutenant, trouvèrent à propos de le tenir à la ville de Brignoles; et, s'il ne se trouvait pas un nombre suffisant, d'y tenir au moins une assemblée. Ils écrivirent à tous les commandeurs et chevaliers de Provence de s'y rendre, le 8 de mai; mais, à cause de la contagion dont cette province était affligée, il n'y vint que frère Claude Aube dit Toret, commandeur d'Omps et Comps; ainsi ils ne purent tenir qu'une assemblée, où ils délibérèrent de tenir le chapitre à Tarascon, le jour de Saint Jean-Baptiste. On le tint dans le réfectoire du couvent des Cordeliers. Le commandeur Aube y présida; Brianson, qui était retourné de Malte, y assista, mais il n'y fit point fonction de lieutenant du grand prieuré, je ne sais pour quelle raison, mais seulement celle de receveur. Le grand maître La Cassière avait une forte santé, qui faisait juger que sa vie serait très longue. Quelques grands croix, qui aspiraient au magistère, n'eurent pas la modération d'attendre le temps de sa mort. Aveuglés par leur ambition démesurée, ils tâchèrent de parvenir à leur but d'une autre manière. Ils exposèrent qu'il était incapable du gouvernement à cause de son grand âge, et ayant fomenté un soulèvement presque général de tout le couvent, ils firent en sorte qu'à la requête des langues, le conseil créa lieutenant du grand maître frère Maturin de Lescout dit Romegas, grand prieur de Toulouse, un des principaux auteurs de la révolte. On poussa la sédition

jusqu'au point de le faire arrêter et de l'enfermer dans le château Saint-Ange. Le pape en ayant été informé envoya à Malte Gaspard Visconti, son nonce, et ordonna que le grand maître et le lieutenant du magistère Romégas viendraient à Rome, avec quelques principaux de l'Ordre, afin qu'il pût en leur présence pacifier ce désordre.

Le grand maître arriva à Rome au mois d'octobre de cette année ; le pape lui fit de grands honneurs, et obligea tous ceux qui s'étaient révoltés contre lui, et surtout Romégas de lui demander pardon. Ce dernier en mourut de chagrin. Le grand maître le suivit de près ; il mourut le 21 de décembre.

Le pape prétendit de nommer le grand maître parce que La Cassière était mort à Rome. Il défendit au conseil de ne procéder point à aucune élection, jusqu'à ce qu'il lui eût marqué son intention ; mais, quelques jours après, il leur écrivit qu'ils pourraient la faire, et que son nonce la leur manifesterait, lorsqu'ils seraient ensemble.

Tous ceux de l'habit s'assemblèrent, le 12 de janvier 1582, dans l'église de Saint-Jean, pour élire le grand maître. Le nonce leur présenta un bref par lequel le pape leur proposait trois sujets et leur laissait la liberté du choix de l'un deux. C'étaient le grand prieur Panisse, le grand commandeur Verdale, et le bailli de Manosque Chabrilan. Il les choisit parmi les français, parce que le roi s'était plaint que la déposition de La Cassière avait été faite par les révoltés par un mépris du nom français. Tous les suffrages furent pour Verdale. Cependant le pape inclinait fort pour Panisse non seulement parce qu'il était savant et fort pieux, mais encore parce qu'il était avignonais et agréable au roi. Il croyait même qu'il serait élu, et que par la grande réputation qu'il s'était acquise, il l'emporterait sur ses concurrents. Mais Panisse, qui fuyait les honneurs, ne fit aucun mouvement pour se procurer la grande maîtrise. Verdale profita si bien de son indifférence, et de l'absence de Chabrilan, qui était alors en France, que toutes les voix se réunirent en sa faveur.

Trois jours après l'élection du grand maître, le conseil conféra le prieuré de Toulouse à frère François de Puget, commandeur de Durbans, ancien de la langue, et la grande commanderie fut donnée à frère Charles de Grasse Brianson. Mais Puget, qui avait en vue le prieuré de Saint-Gilles, ne leva point les bulles de celui de Toulouse, et même il s'en démit, le 17 de mars suivant, en faveur de Brianson qui en fut pourvu, et il prit la charge de grand commandeur. Le conseil lui accorda, le 21 de ce mois, l'expectative sur les trois dignités de la langue de Provence, sans préjudice du droit que le marquis de Chaussin avait sur le prieuré de Saint-Gilles.

Le roi de France sollicita Annet, duc de Joyeuse, son favori, à qui il avait fait épouser la princesse Marguerite de Lorraine, sœur de la reine, et fit faire, dans ce temps là, des instances auprès du grand maître et du conseil, pour les obliger de conférer le grand prieuré de Toulouse à Antoine Scipion de Joyeuse frère du Duc. Les parties intéressées qui étaient Brianson, le grand commandeur Puget et la langue de Provence y consentirent pour faire plaisir au roi.

Brianson se démit, le 20 de mai, du grand prieuré, qui fut donné à Joyeuse, et afin qu'il ne restât pas sans dignité, le conseil ordonna qu'il reprendrait celle de grand commandeur, et que Puget resterait avec le simple titre de bailli, et, en même temps, on lui accorda l'expectative sur la grande commanderie et sur les autres dignités de la langue, toutefois, après que Brianson serait pourvu, et encore sans préjudice de celle du marquis de Chaussin.

Joyeuse était fils de Guillaume, vicomte de Joyeuse, du Vivarais et maréchal de France, et de Marie de Bartinas. J'ai parlé ailleurs de quelques chevaliers de cette maison. Il fit, l'année d'après, la profession dans l'Ordre entre les mains de frère Michel et de Sure, grand prieur de Champagne. Le commandeur Emeri de Chattes lui mit les éperons aux pieds. Le grand prieur lui donna ensuite la grand Croix. La cérémonie se fit dans la chapelle du château de Fontainebleau en présence du roi,

des prieurs et de toute la cour. Le roi donna à cette occasion une grande fête.

Le grand commandeur Brianson, lieutenant du grand prieur, convoqua à Arles une assemblée, le 15 octobre 1582, où l'on fit une procuration à frère Bertrand de Varadier Saint-Andiol, commandeur de Gapfrancès, et à son défaut au bailli François de Puget pour assister à un chapitre général qui devait se tenir, le 1^{er} dimanche du mois de janvier de l'année suivante. Brianson ayant résolu d'y assister, laissa son gouvernement du grand prieuré au commandeur Gaspard de Barras la Penne. Ce chapitre général ne se tint qu'au mois de juillet 1583.

- Le grand maître envoya à Barras un extrait des ordonnances qui y avaient été faites. Il les fit publier dans une assemblée qu'il tint à Arles, le 28 de novembre.

Le commandeur frère Andiol, receveur, y donna part d'une lettre qu'il avait reçue du grand maître, où il apprenait que le commandant des galères des Vénitiens de la garde de Candie s'était emparé, par la trahison, de deux galères de l'Ordre qui étaient au port de cette île, et que par un excès d'insulte, il avait donné la liberté aux esclaves turcs qui y étaient dessus. Il exhorta ceux qui étaient présents de contribuer à la dépense que l'Ordre était obligé de faire pour réparer cette perte. Il offrit de donner cent écus d'or. Frère Claude Aube, dit Torret, commandeur d'Omps et Comps, offrit d'en donner autant. Antoine de Lalande, commandeur de Jalès, déclara que, quoiqu'il ne pût presque pas jouir de sa commanderie à cause des guerres civiles, il donnerait pourtant 50 écus. Jean Nicolas, commandeur de Joucas, déclara aussi que, quoique sa commanderie eût été ruinée par les huguenots, et qu'il eût fait beaucoup de grandes dépenses pour rétablir le château, il en donnerait 20.

Le grand commandeur Brianson ayant été obligé de rester à Malte, parce qu'il avait été nommé général des galères, le grand prieur Panisse nomma son lieutenant le commandeur de Barras.

Le grand maître, qui voulait enrichir la sacristie de l'église conventuelle de Malte, avait ordonné qu'on y por-

terait les anciens vases et bijoux de l'église Saint-Jean d'Aix. Il permit pourtant au prieur de garder ceux qu'il jugerait nécessaire pour son église. Le receveur Andiol interpella par son ordre le prieur d'envoyer cette argenterie, mais frère Jean de Castelan d'Aluis, commandeur d'Aix et de Marseille, l'en empêcha. Le receveur fit, là dessus, sa protestation dans le chapitre de l'année 1584. D'Aluis déclara qu'il était prêt d'obéir aux ordres du grand maître, mais qu'il lui avait écrit et à la langue de Provence qu'il n'était pas à propos d'enlever de l'église d'Aix ces reliques et cette argenterie, et qu'il attendait leur réponse. Le grand maître n'eut point d'égard à ces représentations et la chose s'exécuta.

Le bailli de Manosque, Chabryllan, mourut en l'année 1585. Le baillage fut conféré, le 18 de juin, au commandeur Brianson. Il était fils de Jean de Grasse, seigneur de Brianson, au diocèse de Glandevès, et de Catherine de Villeneuve. On donna le même jour la grande commanderie au bailli François de Puget ; et le lendemain le conseil lui accorda l'expectative sur toutes les autres dignités de la langue, sans préjudice pourtant de celle qui avait été accordée au prince François de Lorraine sur le grand prieuré de Saint-Gilles. Mais cette grâce devint, en quelque manière, inutile à Puget, parce que le prince et le chevalier de Joyeuse, à qui on avait donné celui de Toulouse, étaient l'un et l'autre à la fleur de leur âge. Là dessus, il prit le parti de présenter une requête au roi ; il lui représenta les services qu'il lui avait rendus et à ses prédécesseurs, dont il n'avait pourtant reçu aucune récompense ; qu'il s'était démis du grand prieuré de Toulouse en faveur de frère de Joyeuse pour complaire à sa majesté, qui lui en avait témoigné sa reconnaissance par lettres ; qu'étant privé de ce prieuré, il ne pouvait pas avoir celui de Saint-Gilles, lorsqu'il vaquerait, parce que on en avait accordé l'expectative au prince François de Lorraine contre la disposition des statuts de l'Ordre, puisqu'il n'était pas né dans les limites de ce prieuré ; qu'une innovation serait une injustice manifeste, parce que les chevaliers obtiennent les prieurés en récompense

des services qu'ils rendent à la chrétienté et comme le fruit de leurs travaux. Nous ignorons si le roi eut égard à ces remontrances.

Le roi donna un édit, au mois de juillet 1585. Il portait qu'il n'y aurait dans tous ses états que la religion catholique, apostolique et romaine ; et ordonnait à tous ses sujets religionnaires de l'embrasser. Cet édit fut suivi de beaucoup de troubles, fit recommencer la guerre civile, et fut cause que les commandeurs de Languedoc et du Dauphiné ne purent point venir au chapitre de cette année ; par cette raison on ne put tenir qu'une assemblée ; et comme ils continuaient toujours, on fut obligé d'en user de même, en l'année 1586.

Le bailli de Manosque, Brianson, qui depuis peu était arrivé de Malte, y présida comme lieutenant du grand prieuré. Il représenta que les troubles dont le royaume était agité, étaient cause que la plupart des titres des commanderies du prieuré de Saint-Gilles avaient été pillés ou brûlés, faute d'avoir un lieu exprès pour les y tenir tous, comme il se pratiquait dans les autres prieurés ; que le grand maître et le conseil en ayant été informés, lui avaient donné commission de faire construire un lieu propre pour cet usage.

On délibéra de faire bâtir des archives sur la chapelle de la maison prieurale d'Arles ; mais cela ne fut point alors exécuté, les troubles des guerres civiles n'étant point encore apaisés. Au lieu d'un chapitre on ne put tenir qu'une assemblée, en l'année 1587. On y fit une procuration aux commandeurs Bertrand de Varadier Saint-Andiol de Gapfrancès, Jean de Soubiran Arifat de la Tronquière et Jean de Vintimille de Valence, pour l'un d'eux assister au chapitre général qui devait se tenir, le 1^{er} du mois de novembre de cette année ; mais on ne le tint que le 20 de mars de l'année suivante 1588. Le grand prieur Panisse y assista.

Le duc de Joyeuse ayant été tué à la bataille de Coutras (1) que le roy donna contre les huguenots, l'année

(1) Coutras (Gironde), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Libourne.

précédente, avec le frère de Saint-Sauveur, son frère, et n'ayant point laissé d'enfants, le maréchal, leur père, qui vivait encore, voyant que le grand prieur de Toulouse était le seul à pouvoir soutenir la famille, l'obligea de quitter l'Ordre. Le roi s'intéressa pour lui, à la prière du cardinal François de Joyeuse, son frère, qui était chargé des affaires de France en cour de Rome, et obtint du pape la dispense de ses vœux.

Mais dans le temps que le cardinal agissait pour son frère, il travailla secrètement pour se faire donner le prieuré. La faveur, dont le roi l'honorait, lui en fournit le moyen. Ce prince écrivit fortement au pape, pour le prier de donner le prieuré au cardinal, et chargea son ambassadeur de solliciter avec chaleur cette grâce. On apprit, bientôt après, à Malte, toute cette intrigue. Le grand commandeur Puget, qui y était le principal intéressé, alla à Rome, au mois d'aoust, pour tâcher de détourner ce coup, et résolut de passer de là en France, et se rendre en cour, s'il était nécessaire. A son arrivée à Rome, il apprit que le pape avait donné le prieuré au cardinal. Cette nouvelle ne le déconcerta pas. Il alla se jeter aux pieds du pape, lui exposa les services qu'il avait rendus au Saint-Siège et à son Ordre, et le pria de révoquer cette collation. Le pape lui témoigna qu'il était très fâché de ce qu'il avait fait, qu'il n'avait pu résister aux prières du roi de France, et que la chose n'était plus à sa disposition, parce que le cardinal avait déjà levé les bulles. Cependant il obligea celui-ci de lui donner 600 écus d'or pour les frais de son voyage, et le cardinal de Montalte, son neveu, écrivit de sa part au grand maître, le 19 d'octobre de cette année. Il lui manda que Sa Sainteté avait été extrêmement fâchée d'avoir été obligée de donner le prieuré de Toulouse au cardinal de Joyeuse, à la prière du roi de France, au préjudice du grand commandeur Puget, dont il connaissait le mérite et la valeur, et qu'il le priait bien fort de lui faire tous les plaisirs qui dépendraient de lui.

La ligue formée par les catholiques français dont j'ai parlé, qui avait pris les armes, sous prétexte de défendre

la religion, et qui avait été fomentée par les princes de la maison de Lorraine, causa de plus grands désordres en Provence que dans tout le reste du royaume. Les habitants de cette province qui ont été, de tous temps, zélés pour leur religion, entrèrent dans cette union. Hubert de Garde, seigneur de Vins (1), se mit à leur tête, et fut suivi d'une partie de la noblesse. Le duc d'Epéron et le frère de la Valette, son frère, successivement gouverneur de la province, s'y opposèrent fortement, ce qui fut la cause d'une guerre de ville qui dura pendant plusieurs années. Les troupes de l'une et l'autre partie causèrent une infinité de maux. Les habitants du Muy (2), qui étaient pour la ligue, massacrèrent inhumainement leur seigneur, en l'année 1588 ; frère Claude Aube, commandeur de Comps, son parent, qui se trouva malheureusement alors au château Dumay, éprouva le même sort ; il aurait pu pourtant se sauver, en tuant un homme ; mais il aima mieux souffrir la mort que de commettre une action, qui, dans cette occasion, aurait été excusable.

Les troupes du sieur de la Valette, gouverneur, s'étant rendues maîtres du lieu de Soliers (3), elles abattirent la tour et la maison seigneuriale que la commanderie de Beaulieu (4) y avait en l'année 1589. Elles brûlèrent ensuite le château de Beaulieu et tous les titres de la commanderie qu'on y enfermait.

Le chevalier Laurent de Sagnet Vacluse servait, dans ce temps-là, dans l'armée du roi en Provence, qui faisait la guerre à ceux de la Ligue. Il commandait dans le château de Pellissane (5), et il le défendit avec beaucoup de

(1) *Vins* (Var), arrondissement et canton de Brignoles.

(2) *Muy (Le)* (Var), arrondissement de Draguignan, canton de Fréjus.

(3) *Soliers* ou *Solliés* (Var), arrondissement de Toulon.

(4) *Beaulieu* (Alpes-Maritimes), arrondissement de Nice, canton de Villefranche.

(5) *Pélessanne* (Bouches-du-Rhône), arrondissement d'Aix, canton de Salon.

valeur et d'opiniâtreté contre Hubert Garde, seigneur de Vins, chef de l'armée de la Ligue en Provence, qui l'assiégea ; mais, à la fin, la place fut forcée, et Vaucluse fut fait prisonnier de Vins et enfermé dans le couvent des Carmes de la ville d'Aix, le 30 août 1589. Piton Curt, qui rapporte ce fait dans son *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin*, ajoute que Vaucluse, se voyant dans l'impuissance de servir, regarda de trop près la perte de sa liberté, et, par un coup de désespoir, il se détermina à se laisser mourir de faim. Les pressantes sollicitations de son frère, même celles de Vins, ne purent le dissuader d'un si étrange parti ; il refusa constamment de manger pendant huit jours ; on lui rendit alors la liberté, mais on ne put lui rétablir l'esprit qu'une diète si longue lui avait totalement aliéné. Ce fait est entièrement supposé. Vaucluse ne donna jamais dans un pareil travers et conserva toujours son bon sens ; il fut pourvu par son ancienneté de la commanderie de.....

Frère Gaspard de Barras la Pène, commandeur de Saint-Christol, fit rebâtir, dans ce temps-là, l'église et le château de la commanderie, qui avaient été démolis par les huguenots en 1571 : ils furent rétablis entièrement en 1591, comme il est marqué dans une inscription qui est sur la porte du château.

Panisse, voulant mener une vie entièrement retirée, fit un traité avec le grand commandeur Puget, le 28 de mai 1591, par lequel il s'obligea de se démettre du grand prieuré. Les conditions furent qu'il se réservait une pension de 1.500 écus d'or, franche de toutes charges, qui serait imposée sur le grand prieuré, et par exprès sur les commanderies et chambres de Trinquetaille et Beaulieu. Il avait pris, depuis quelques années, cette dernière à la place de Reneville, et il lui serait réservé le titre et la qualité de grand croix, que l'arrentement général du grand prieuré, qu'il avait passé au bailli Brianson, subsisterait pendant une année ; et après sa mort le trésor retirerait le revenu du prieuré et de ses chambres pen-

dant les années de mortuaire (1) et du vacant (2) : que jusqu'à la mort de Panisse, et même pendant le vacant, Puget pourrait retenir la commanderie d'Avignon dont il jouissait et qu'ensuite il s'en démettrait.

On avait ordonné depuis longtemps que les grands prieurs ne pourraient point avoir de cinquièmes chambres ; ainsi ils ne pourraient point retenir la commanderie qu'ils possédaient lors de leur promotion.

Panisse mourut à Malte en 1595. Le chevalier Raphaël Pazzi, florentin, son parent, lui fit dresser dans l'église de Saint-Jean l'épithaphe suivante qui est dans la chapelle de Notre-Dame de Silence :

Domino fratri Francisco de Panissis, gallo equiti hierosolimitano amplissimo, qui plurimis in religionem beneficiis collatis, legationibus confectis praelaris in bello rebus gestis, et divi Joannis hospicio ære suo Bonis aucto, supremis functus officiis, majores adeptus dignitates, Sancti Ægidii prioratum consecutus, pietate, castitate ac probitate morum insignis, diem suum obiit anno ætatis suæ 85. Anno MDXCV, die IX mensis julii.

F. Raphael Paccius, florentinus, eques fratri consobrino integerimo ac veluti patri optimo Deo bene merenti mæstissimus posuit.

(1) Sous le nom de *mortuaire* on entend tout le revenu de la commanderie qui se perçoit depuis la mort du commandeur jusqu'au 1^{er} de mai.

(2) Le *vacant* se prend pour les fruits d'une année entière de la commanderie qui suit le mortuaire : ils appartiennent aussi au trésor. (Vertot, t. VI, p. 268.)

Frère François de Puget. (1)

(Ecartelé au 1^{er} et 4^e d'argent à une vache passante de gueules, sommée d'une étoile d'or entre les cornes, qui est de Puget, au 2^e et 3^e de sinople avec chevron d'or, chargé de trois trèfles d'azur, qui est de Mistral.)

Panisse ayant fait, le 23 de mai 1591, sa démission du grand pricuré, sous la condition dont je viens de parler, entre les mains du grand maître qui l'accepta, il fut conféré, deux jours après, au grand commandeur François de Puget, avec les chambres de Saint-Gilles, Sainte-Eulalie, Trinquetaille et Beaulieu. Celui-ci ayant résolu de faire quelque séjour à Malte, nomma le 21 d'août, son lieutenant et vicaire général frère Antoine de Lalande, commandeur d'Aix, qui prit pour lui possession du prieuré, le 30 d'octobre suivant.

Il était fils de Pierre Puget, seigneur de Chasteuil (2) en Provence, citoyen d'Avignon, et de François Mistral. François fut reçu dans l'Ordre, le 9 octobre 1548, après qu'il eut fait deux caravanes. Il revint en France et servit le roi Henry II. Il commença ses campagnes en Piémont sous le capitaine La Mole, et depuis en Ecosse sous le capitaine Saint André. Au retour de ce voyage, il fut fait son enseigne. On lui donna ensuite une compagnie d'infanterie et successivement de cavalerie ; et il servit sous MM. de Montluc et de Givry, il quitta dans la suite le service de France et alla servir le pape Pie IV, qui lui donna une compagnie d'infanterie. Il était à Rome en l'année 1560. Frère Louis de Lastic, grand prieur d'Auvergne, y ayant passé dans ce temps-là, en allant à Malte, le pria de venir avec sa compagnie se joindre aux trou-

(1) Page 494 du manuscrit.

(2) Chasteuil (Basses-Alpes), arrondissement et canton de Castellane.

pes de l'Ordre, qui devaient aller avec l'armée de la ligue chrétienne, à l'entreprise de l'île de Gerbes (1). Il offrit d'y aller, mais on ne jugea pas à propos de le faire venir.

Quelques années après, Puget quitta le service du pape, pour s'attacher à celui de l'Ordre. Il se trouva, en 1564, avec les galères à l'entreprise de la ville de Malvarie en Morée. Il y fit fonction de sergent-major. Il fut aussi à la prise de la forteresse de Pignon, en Barbarie, faite par l'empereur avec les galères de l'Ordre.

Le grand maître ayant appris que les Turcs devaient assiéger Malte, envoya, au mois de mai 1565, le commandeur frère Aubin en Barbarie s'informer de l'endroit où était la flotte. Puget fut de ce voyage. Frère Aubin, ayant appris que la flotte était déjà partie pour assiéger Malte, s'en retourna au plus tôt ; mais ayant trouvé la place investie, il alla à Messine auprès du vice-roi.

Le roi d'Espagne ayant accordé un petit secours, en attendant un plus grand, qui fut embarqué sur trois galères, Puget fut de cette troupe. Ils entrèrent de nuit dans la cité Valette, le 4 de juillet. On lui assigna pour poste l'île de Saint-Michel. Le chevalier Constantin, sergent-major, ayant été blessé à l'attaque du fort, on lui donna cette charge. Il y fit paraître son courage et son habileté. Il fut blessé dans un assaut qu'on donna, peu de jours après, et eut une partie de son corps brûlée par un feu d'artifice.

Après la levée du siège, il fut fait capitaine de l'artillerie. Il exerça cette charge pendant deux ou trois ans. Au bout de ce terme, il fut pourvu de la commanderie de Caubins (2) dans le Béarn ; il vint y résider. Il la trouva occupée par des gens de guerre et les revenus saisis par la reine de Navarre, qui était ennemie des catholiques. Il fut obligé de faire interposer l'autorité du roi de France

(1) *Gerbes*, *Gerbi* ou *Zerbi*, île de l'état de Tunis, dans le golfe de Gabès.

(2) *Caubins*, aujourd'hui *Caubios* (Basses-Pyrénées), arrondissement de Pau.

pour se la faire restituer. Le roi qui connaissait sa valeur lui donna, en l'année 1569, le gouvernement de la ville de Carcassonne. Peu de jours après qu'il y fut entré, un corps d'armée des huguenots qui voulaient la surprendre vint l'attaquer ; mais il les repoussa avec beaucoup de vigueur, et les obligea à se retirer.

Au commencement de l'année 1572, il quitta le service du roi et retourna à Malte, on le fit capitaine de la galère capitane, sur la crainte qu'on avait à Malte d'un siège. On créa, en 1574, des officiers de guerre. Il fut fait sergent-major avec le chevalier Castriot. Il était fort attaché au grand maître de la Cassière, et fut un de ceux qui l'accompagnèrent à Rome. Peu d'années après, il parvint par son ancienneté aux dignités. Le même jour qu'il fut pourvu du grand prieuré, on donna la grande commanderie à frère Jean de Soubiran Arifat, commandeur de la Tronquière. (1)

Puget vint en France au mois d'août 1593. Il possédait alors la commanderie d'Avignon ; il choisit cette ville pour le lieu de sa résidence. Il tint à Beaucaire son chapitre de l'année 1594. On y fit procuration aux commandeurs Raimond de Goson du Bastit, Jean de Vintimille Olioules de Valence, et François de Rascas Bagaris de Montpellier, pour l'un d'eux assister au chapitre général que le grand maître devait tenir au mois de novembre de cette année.

Le cardinal de Joyeuse se démit, dans ce temps-là, du grand prieuré de Toulouse en faveur du grand commandeur Arifat. Il se réserva une pension de 1.750 écus d'or, sa vie durant, et le droit de nommer un chevalier profès de ses parents, pour être fait grand croix *ad honores*. La démission ayant été acceptée par le conseil, le 25 de janvier 1594, Arifat en fut pourvu, le 19 de septembre suivant.

Il était fils de Jean Soubiran, seigneur d'Arifat (2) en

(1) *La Tronquière* (Lot), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Figeac.

(2) *Arifat* (Tarn), arrondiss. de Castres, canton de Montredon.

Rouergue, et de Catherine d'Oriole. La grande commanderie fut donnée à frère Pierre de Montauban Vaguedemar, commandeur de Puysabran. (1)

Henry IV, roy de France, fit, en cette année, abjuration de la religion calviniste qu'il avait jusqu'alors professée.

L'assemblée du grand prieuré que Puget tint à Avignon, au mois de novembre, délibéra de le reconnaître, et elle députa le bailli de Manosque, Brianson, et frère Gérard de Berton Crillon, commandeur de Saint-Félix, pour lui rendre l'obéissance au nom du grand prieur et des commandeurs du prieuré. Brianson était fort attaché à ce prince qui lui avait donné le commandement d'une compagnie de gendarmes, et il l'avait parfaitement bien servi depuis son avènement à la couronne.

Lorsque le conseil conféra à Puget le grand prieuré, on le chargea de se démettre de sa commanderie d'Avignon, après que Panisse serait mort et que les années de son mortuaire et de son vacant seraient expirées. Nonobstant cela, il résolut de la garder, parce qu'elle était à sa bienséance et de renoncer une des chambres prieurales; mais il y trouva une difficulté. L'ordonnance du chapitre général de 1569, qui permettait aux grands prieurs de faire de semblables *permuttes* (permutations), avait été révoqué par un chapitre général subséquent. La mort de Panisse étant arrivée, le 9 de juillet 1595, il obtint, pour lever cet obstacle, un bref du pape qui lui accorda cette faculté, et conséquemment il renonça, en l'année suivante 1596, la commanderie de Sainte-Eulalie, quoiqu'elle fût d'un revenu plus considérable.

Les troubles, dont le royaume avait été agité depuis l'an 1589, avaient empêché la plupart des commandeurs de jouir de leurs commanderies; et par là ils n'avaient pas pu payer les décimes au roi. Cependant les receveurs généraux du clergé faisaient de fortes exécutions pour en avoir payement.

Puget convoqua une assemblée, le 20 de février de

(1) *Puysabran* (Pexiora) (Aude).

cette année. On y députa le receveur Thésan pour aller en cour demander la remise des arrérages. Le roi, qui était alors au camp devant La Fère (1), l'écouta avec beaucoup de bonté, et renvoya la décision de cette affaire à son conseil. Le sieur de Beillierre, conseiller d'Etat, ayant été chargé d'en faire le rapport, il leur ordonna de conclure favorablement pour l'Ordre. Comme elle ne pouvait pas être sitôt décidée et que Thésan était obligé de s'en retourner, il chargea une personne de confiance d'en solliciter le jugement. Il prit congé du roi qui lui remit une lettre pour Puget, qui était remplie de témoignages d'affection pour l'Ordre.

Le conseil donna, dans la suite, un arrêt de décharge. Le roi avait donné au duc de Guise le gouvernement de Provence, qui avait été au duc d'Épernon, dont il était mécontent. Celui-ci ne voulut point le quitter ; mais le roi ayant envoyé, au commencement de cette année, le sieur de Lesdiguières avec des troupes, pour l'en faire sortir, il fut obligé d'en partir. Son départ ayant remis la tranquillité, le roi fit démolir plusieurs châteaux, qui avaient servi aux perturbateurs du repos public pendant les troubles de la ligue : celui de Vinon (2), qui appartenait à la commanderie d'Aix, fut du nombre.

Le grand prieur de Toulouse, Arifat, mourut vers la fin de cette année. Il eut pour successeur le grand commandeur Montauban. Il était fils de Jean de Montauban, seigneur de Voguedemar et de Cierchés en Dauphiné, et de Vento. La grande commanderie fut donnée, le 28 décembre, à Pierre de Roquelaure de Saint-Aubin, commandeur de Monsaunès, Reneville et Vaours.

Montauban mourut en l'année suivante 1597. Le grand commandeur St-Aubin n'ayant pas demandé le prieuré, il fut conféré, le 23 de juillet, à frère Raimond de Goson Mélac, commandeur de Marseille.

(1) *La Fère* (Aisne), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Laon.

(2) *Vinon* (Var), arrondiss. de Brignolles, canton de Rians.

Le chapitre général, qui se tint, le 4 de janvier 1598, ordonna, à l'instance de la langue de Provence, qu'à l'avenir les grands prieurs de Saint-Gilles n'auraient que trois chambres, qu'après la mort de Puget, la commanderie d'Avignon, qui lui tenait lieu de quatrième chambre, serait détachée du grand prieuré, et conférée aux chevaliers de la langue aux formes ordinaires ; et qu'ils pourraient, lors de leur promotion au prieuré, retenir une des commanderies qu'ils posséderaient alors de chevissement, ou d'*ameilliorissement*, qui leur servirait de quatrième chambre, laquelle, après leur mort, serait émentée par les plus anciens.

Les galères de l'Ordre firent, en l'année 1599, des prises très considérables sur les Turcs ; mais un gabare qu'elles avaient pris s'étant enfoncé, sans qu'on put y donner du secours, il s'y noya 51 personnes, qui y avaient sauté dessus, parmi lesquelles il y avait six chevaliers dont il y en eut deux de ce prieuré, Gabriel de Vincent Savoillan, qui était fils de François de Savoillan au comté de Venaissin, et de Marguerite de Renouard ; il avait été reçu en 1590 ; et André de Meyran, qui était fils de Louis de Meyran, co-seigneur d'Ubaye, citoyen d'Arles, et d'Alix Albe de Roquemartine. Il avait été reçu en 1592. Le commandeur dal Pozzo met un autre différent de Gabriel de Vincent, qu'il appelle le chevalier de Savaillan, c'était pourtant le même.

Le grand prieur de Puget mourut à Avignon, le 22 de septembre 1600. Il fut enseveli dans l'église de la commanderie.

Frère Pierre de Roquelaure Saint-Aubin. (1)

(D'or à 3 roches d'échiquier de gueules)

On reçut à Malte, au mois de juillet 1600, des lettres de France, qui annonçaient la mort du grand prieur Puget. Sur cet avis, le conseil conféra, le 20 de ce mois,

(1) Page 498 du manuscrit.

le grand prieuré au grand commandeur Saint-Aubin, et la grande commanderie à frère Pierre d'Esparvès Lus-san, commandeur de Golfech et Argenteins.

Le mariage du roi de France avec Marie de Médicis, fille du duc de Toscane, ayant été conclu dans ce même temps, les galères de l'Ordre furent chargées d'accompagner cette princesse en France. Saint-Aubin fut nommé ambassadeur pour aller complimenter, au nom de l'Ordre, le roi et la reine. Il partit avec les galères, le 27 d'août. Elles abordèrent à Livourne ; il se rendit de là à Florence. La princesse s'embarqua sur les galères de Toscane, qui étaient jointes avec celles du pape et de l'Ordre. Elle arriva à Toulon le 30 octobre, et de là elle se rendit à Lyon, le 3 de décembre. Le roi y arriva quelques jours après. Saint-Aubin s'acquitta alors de son ambassade. Le roi lui fit présent d'une enseigne de diamant d'un prix très considérable.

La nouvelle, qu'on avait reçue à Malte, au mois de juillet, de la mort du grand prieur de Puget, n'était pas véritable. On apprit, dans la suite, qu'il était encore en vie. Mais, au commencement du mois de novembre, il vint d'autres lettres de France, qui apprirent qu'il était mort au mois de septembre. Le conseil ayant fait réflexion que la collation qui avait été faite du prieuré à Saint-Aubin était nulle, on la lui conféra de nouveau, le 9 novembre, avec les chambres de Saint-Gilles, Trinquette et Beaulieu. Cette dernière fut mise pour lors de ce nombre ; il en reçut les bulles, lorsqu'il était à Lyon ; il partit de cette ville, vers la fin du mois de décembre, pour venir à son prieuré. En passant par Avignon, il tint une assemblée, le 3 de janvier 1601, pour obliger le receveur de l'Ordre de lui remettre les titres et les meubles du grand prieuré, que son prédécesseur avait fait tirer de Saint-Gilles et d'Arles.

La terre de Roquelaure au pays d'Armagnac a donné le nom à cette illustre famille. Pierre, seigneur de Roquelaure, fut témoin à la donation faite, l'an 1127, par Stéphanie Acentuelle, comte de Bigorre. Jean de Roquelaure donna, l'an 1166, une portion de terre pour agrandir l'église de Roquelaure.

De lui descendait, par divers degrés, Jean de Roquelaure II du nom, seigneur de Gaudoux et de Lougart, fait écuyer du comte d'Armagnac, le 31 d'août 1467, qui de Jeanne de Sédillac eut, entre autres enfants, Jean et François de Roquelaure, qui furent deux branches. Jean succéda aux terres de son père, et de lui descendait messire Gaston-Jean-Baptiste-Antoine de Roquelaure, maréchal de France, mort le 6 mai 1738, sans enfants mâles ; et François fut seigneur de Saint-Aubin en Condomois. Il était le bisaïeul de notre grand prieur, qui était fils de Jean de Roquelaure, seigneur de Saint-Aubin et de Bertrande de Besoles. Il fut reçu chevalier le 31 de juillet 1556. Cette maison a donné en divers temps plusieurs chevaliers à la religion. Frère Guérin de Roquelaure était commandeur de Grésan en 1430. Jean de Roquelaure était commandeur de Durban en 1499.

Saint-Aubin s'attacha uniquement au service de mer, et il lui réussit parfaitement bien. Le grand maître La Valette le fit capitaine de la galère patronne, en l'année 1565, et comme on avait alors tenu des avis certains que le Turc venait assiéger Malte, il l'envoya, au mois de mai, en Babarie avec sa galère et une frégate, pour prendre langue de l'armée ennemie. Il apprit qu'on commandait des vaisseaux dans tous les ports de Turquie ; il s'en retourna pour en faire le rapport, et repartit ensuite pour le même sujet. Le 15 de ce mois, il eut avis que la flotte ennemie était déjà partie pour Malte ; cela l'obligea de s'en retourner, et se fit découvrir, huit jours après, à 15 milles de Marso-Siroc.

Le grand maître, qui était dans une grande inquiétude de n'avoir point de ses nouvelles, fit tirer un gros mortier afin qu'il se fit découvrir ; mais ce signal ne fut vu ni entendu de personne, parce que l'air était fort embrouillé. Il découvrit plusieurs bâtiments, ce qui lui fit juger que la place était assiégée ; il fut aperçu par les ennemis qui lui donnèrent chasse avec six galères. Cela l'obligea de prendre les gens qui étaient dans la frégate, et de l'abandonner afin d'aller plus vite, et cingla vers le cap Passaro. Il fit si bien que nonobstant qu'il eût une voile

rompue, il n'y eut que la galère du fils du gouverneur d'Alger qui l'atteignit. Saint-Aubin voyant qu'il n'avait qu'une galère contre lui, tourna la proue pour le combattre ; mais celui-ci n'eut pas le courage de l'attendre et s'en retourna. Saint-Aubin alla à Messine pour se joindre aux troupes que le vice-roy de Sicile préparait pour secourir Malte. Il y resta jusqu'à ce que l'armée fut prête ; elle débarqua le 7 de septembre.

Les Turcs ayant, en l'année suivante 1566, fait un grand armement, le grand maître envoya Saint-Aubin au Levant avec sa galère pour prendre langue. Il rencontra deux galiotes turques, les attaqua et les prit de vive force. Il ne resta que 90 turcs en vie ; et délivra plusieurs esclaves chrétiens ; il retourna ensuite à Malte, le 3 de juin.

Cette prise fut très utile à l'Ordre, plusieurs gentils-hommes français, qui étaient venus au secours de Malte, ayant souhaité, à leur retour, de passer par Rome, le grand maître les fit conduire par les galères ; et envoya, dans le même temps, Saint-Aubin au pape, pour le remercier du secours qu'il lui avait envoyé pendant le siège. Le pape, qui savait qu'il était un très vaillant capitaine, et que c'était lui qui avait pris les deux galiotes turques, le complimenta fort.

Le grand maître désirant de faire à son tour des entreprises sur les Turcs, envoya, le 24 d'avril 1567, ses deux galères et une galiote pour saccager Zuéga, ville de Barbarie : une était commandée par le commandeur Romégas, et l'autre par Saint-Aubin, et la galiote par le chevalier Pierre d'Esparvès Lussan. Saint-Aubin commanda le bataillon de terre. Cette entreprise ayant réussi, les deux galères allèrent faire le cours. Elles rencontrèrent deux galiotes turques. Saint-Aubin en prit une ; Romégas s'attacha à l'autre et l'ayant voulue trop ménager, il faillit être pris lui-même, car les turcs qui étaient au nombre de 150 l'attaquèrent si vigoureusement qu'ils étaient déjà entrés dans sa galère, lorsque Saint-Aubin qui avait aperçu de loin ce combat y accourut, attaqua la galère par un côté, et s'en rendit le maître. On y prit 94 turcs en vie et on délivra 300 esclaves chrétiens,

Il fit, en l'année 1568, une action qui fit beaucoup de plaisir au grand maître. Un brigantin turc avait pris, au cap Passaro, une saïque messinoise chargée de grains. Il fut vu en passant entre Malte et le grau ; remarquant cette saïque, le grand maître crut que ce lui était un affront qu'un si petit bâtiment eût osé passer sous ses yeux comme un triomphe. Il fit connaître sa peine à Saint-Aubin. Celui-ci s'offrit d'y courir après, et la même nuit il fit armer la galère patrone, et la grande expérience qu'il avait au fait de la marine lui faisant juger du chemin que ce brigantin pouvait avoir pris ; il fit si bien qu'au deuxième jour de son départ il le découvrit en vue de Tripoli, et le prit, et recouvra la saïque qu'il emmena à Malte.

Saint-Aubin s'occupa, l'année d'après, à faire le cours contre les Turcs ; il arma une galiote que le grand maître lui avait donnée. Le chevalier Fernand Cayro, milanais, en arma une autre, s'étant joints ensemble, ils firent des prises si considérables que Saint-Aubin se trouvant fort enrichi, il ne voulut plus faire le métier de corsaire, et donna sa galiote au chevalier Bernard de Roquelaure, son frère, qui continua le même exercice.

Il résolut cependant d'armer une galère et de l'emmenner à la suite de celles du vice-roi de Sicile ; et, en l'année 1570, il alla à Messine pour la faire construire ; pendant qu'il y était, le grand maître y envoya faire construire deux galères pour remplacer celle qu'on venait de perdre par la faute du général Allemand. Il fit Saint-Aubin capitaine d'une de ces galères appelée Saint-Pierre. Il accepta par affection qu'il avait pour l'Ordre, et encore il désarma la galère de son frère, et donna à l'Ordre les forçats et tout l'armement, ce qui lui fut d'un très grand secours.

L'année suivante 1571, les galères, qui étaient réduites à trois, allèrent à Messine pour se joindre à l'armée de la ligue. Elles se trouvèrent à la bataille de Lépante. Elles y firent des prodiges de valeur. Le capitaine avait pris trois galiotes turques ; elle fut ensuite attaquée par quatre autres, qui, après un rude combat, s'en rendirent les

maitres. Mais elle fut reprise par les deux autres, dont l'une était commandée par Saint Aubin, nonobstant l'inégalité du nombre et avec beaucoup d'effusion de sang. 60 chevaliers y perdirent la vie.

Saint-Aubin vint depuis en France ; il exerça la charge de receveur au grand prieuré de Toulouse ; il alla à Malte en l'année 1592. Il fut fait général des galères l'an 1596, et pendant son généralat il fit plusieurs prises considérables.

La grande commanderie, qui avait vacqué par la promotion de Saint-Aubin au grand prieuré, fut donnée, pour la deuxième fois, le 19 de novembre 1600, au commandeur frère Pierre d'Esparvès Lussan ; et en même temps, le conseil lui accorda le droit d'ancienneté et l'expectative sur les deux grands prieurés, et sur le baillage de Manosque.

Lussan craignant que quelque prieur n'obtint la même expectative par la faveur du roi, il lui demanda la confirmation de celle que le conseil lui avait donnée ; et ce prince la lui accorda, le 10 de décembre suivant.

Frère François de Rascas Bagarris, commandeur de Montpellier, fit rétablir, en cette année, l'église ou chapelle du petit Saint-Jean qui avait été démolie en 1567 par les calvinistes. Il employa à cet usage une grande pièce qui servait pour y faire des teintures.

Le grand prieur Saint-Aubin tomba malade, au mois d'octobre de cette année. Il fit son lieutenant le chevalier frère Denis de Polastron la Illière. Sa maladie ayant augmenté, il fit son *désappropriement*, le 6 de février 1602, par là qu'il y déchargea Blaise de Roquelaure, seigneur de Foussas, son frère, et le sieur de Daubere, son beau-frère, de l'administration qu'ils avaient de ses commanderies de Montsaunès, Reneville, Vaours et Bordeaux ; mais il expira dans le temps que le notaire en faisait la lecture ; il fut enseveli dans la chapelle de Saint-Jean.

Frère Pierre d'Espavès Lussan. (1)

*(D'argent à une fasce de gueules accompagné
de 3 merlettes de sable.)*

Le grand prieuré fut conféré avec ses chambres, le 8 de mars 1602, au grand commandeur Pierre d'Espavès Lussan. Il fit, le lendemain, une procuration au chevalier de la Illière, pour en prendre possession en son nom.

Espavès, village situé dans le comté d'Armagnac, a donné le nom à cette maison qui la possédait de toute ancienneté avec plusieurs autres terres. Vital d'Espavès et Garsende, sa femme, donnèrent aux religieux de Grand Selve, le droit de pâturage, le 3 d'août 1164. Poriel d'Espavès accorda, avec ses frères aux mêmes religieux, un affranchissement des dixmes l'an 1172. Arnaud d'Espavès, fit donation à la commanderie de Pelport (2), à présent unie à celle de Burgaut (3), de plusieurs biens, en présence du commandeur Pierre du Tornel, lieutenant du grand prieur de Saint-Gilles, le 4 de janvier 1282.

Notre grand prieur était fils de Bertrand d'Espavès, seigneur de Lussan et de la Fite, et de Louise de Saint-Félix. Il avait neuf frères ; Jean-Paul d'Espavès, marquis d'Aubeterre, l'un d'eux, eut pour fils, François d'Espavès, qui fut fait maréchal de France, le 18 septembre 1620.

Lussan alla à Malte au commencement du mois de mai 1558, et fut reçu chevalier, le 20 de ce mois. Il fit sa première campagne la même année. Il s'embarqua, l'an 1560, sur le grand galion de la religion, qui allait avec les galères joindre l'armée navale d'Espagne. Il se trouva à

(1) Page 503 du manuscrit.

(2) *Pelleport* (Haute-Garonne), arrondiss. de Toulouse, canton de Cadours.

(3) *Burgaut* (Haute-Garonne), arrondiss. de Toulouse, canton de Grenade-sur-Garonne.

la prise de l'île de Gerbes en 1561. Il fit quelques voyages avec la galère du commandeur Romégas, et sur les galères commandées par le grand prieur de Saint-Gilles, Mé-lac. Il commença, le 6 de mai, sa caravane de l'année 1562 sur les deux galères du grand maître commandées par Romégas, qui dans cette campagne prirent, après un rude combat, une grosse galiote turque, avec 80 turcs en vie, et délivrèrent 140 esclaves chrétiens. Il partit sur les mêmes galères, le 25 d'avril 1563. Elles prirent un grand galion turc et d'autres bâtiments, et emmenèrent à Malte plusieurs esclaves.

Lussan reçut dans un de ces combats sept blessures. Il fit encore, en cette même année, deux voyages avec Romégas, et au retour du dernier, qui fut le 26 d'octobre, ils emmenèrent 256 esclaves turcs, ou maures. Il partit encore avec lui, le 14 d'avril 1564 ; ils retournèrent bientôt, après avoir fait quelques prises. Il repartit de nouveau pour le Levant avec le même et avec les galères commandées par le général Degion. Elles prirent un gros galion turc richement chargé. Après une vigoureuse résistance, Lussan reçut deux blessures dans ce combat. Les deux galères ayant emmené ces deux prises à Malte, elles repartirent, le 3 de septembre, avec d'autres bâtiments, pour l'entreprise de l'île de Malvarit qui ne réussit point.

Le bruit s'étant répandu que le Turc devait assiéger Malte, le grand maître envoya, le 3 de mars 1565, le chevalier Saint-Aubin en Barbarie avec la galère patronne, pour prendre langue de l'armée des ennemis. Lussan fut nommé son lieutenant. Ils retournèrent peu de temps après, et repartirent ensuite pour avoir des avis plus certains ; et ayant appris que la flotte turque était partie, et à leur retour ayant trouvé la ville assiégée, ils allèrent à Messine auprès du vice-roi.

Le roi d'Espagne ayant accordé à l'Ordre un petit secours, en attendant un plus considérable, il fut embarqué sur trois galères ; Lussan y fut envoyé, et on lui donna une compagnie de 250 hommes. Ils entrèrent dans la cité vieille, le 4 de juillet. Ce secours, quoique petit, fut cause

de la conservation de la place, parce que la plupart de ceux qui la composaient furent tués en divers assauts en combattant vaillamment. On assigna pour poste à Lussan avec sa compagnie, la courtine, qui était sous la porte de la Bormole. Les turcs ayant donné un assaut général par mer et par terre à l'île de la Sangle, et à l'éperon de Saint-Michel, le 15 de juillet, il y fut, par ordre du sergent-major, avec sa compagnie, pour donner du secours. Il donna dans cette occasion de grandes preuves de sa valeur, puisqu'il soutint pendant plus de six heures cet assaut qui fut un des plus terribles que les Turcs donnèrent pendant le siège. On le posta ensuite sur l'escalier de Saint-Michel. Il usa d'une extrême diligence pour conserver ce poste, qui était continuellement travaillé par les ennemis. Il passait presque toutes les nuits sous les armes avec ses soldats. Il retrouva, à travers de la mousqueterie turque, le corps du commandeur Parisot, neveu du grand maître, et du chevalier Polestran de la Illière qui avaient été tués.

Les infidèles ayant fait une profonde mine à l'escalier de Saint-Michel, Lussan, le chevalier Pompilio et quelques autres s'y jettèrent dedans avec un courage intrépide et en chassèrent les ennemis. Cette action fut la cause de la conservation de la place, parce que les Turcs se flattaient de prendre, le même jour, la forteresse de Saint-Michel, par le moyen de cette mine.

Bosio a oublié de parler de Lussan dans cette occasion ; cependant le mémoire de ses services dit en termes exprès qu'il s'y trouva.

Les Turcs ayant posé deux tours de bois devant les murailles de cette ville, qui étaient chargées d'arquebussiers, elles furent mises en pièces par les assiégés. Lussan fut, dans cette occasion, presque brûlé par un feu d'artifice. Mais les plus grands prodiges de valeur qu'il fit, furent à l'assaut que les Turcs donnèrent, le 30 d'août, qui fut d'autant plus terrible, que par le moyen des mines, ils avaient ruiné les parapets de l'île de Saint-Michel, et avaient fait une ouverture de deux grandes canes que l'on ne put fermer qu'avec un plateau de bois, et attaquè-

rent les chrétiens avec tant de furie, qu'on crut qu'ils étaient entrés dans la place.

Les capitaines Marcel, Masorillo et Lussan, qui avaient la garde de cette porte avec leurs compagnies, soutinrent l'effort des ennemis, qui fut d'autant plus rude qu'on fut obligé d'en venir aux mains avec eux et de se battre avec l'épée et le poignard, même de se colleter. Cette action fut la plus chaude et la plus périlleuse du siège ; mais après un long combat, ils furent contraints de se retirer honteusement.

Plusieurs chevaliers y furent tués. Lussan y fut blessé de deux coups de pierre au visage.

Le secours que le roi d'Espagne envoya, peu de temps après, obligea les Turcs de lever le siège. Lussan y acquit beaucoup de gloire, puisque, outre les blessures qu'il y reçut, il fut souvent enseveli sous les mines, ou sous les ruines que faisait l'artillerie des ennemis. A la fin du siège il ne lui resta de sa compagnie que 13 soldats sains et 40 estropiés, tous les autres ayant été tués.

Le bruit s'étant répandu que les Turcs devaient de nouveau assiéger Malte, on nomma, le 5 de janvier 1566, dix capitaines qui devaient chacun lever des troupes. Lussan fut de ce nombre, il alla à Messine, le 3 de février, et, le 2 d'avril, il revint avec une compagnie de 200 soldats. Il fut mis en garnison dans l'île de la Sengle, mais, quelques mois après, on retira ces troupes.

Les galères de l'Ordre étant parties, le 20 d'août de cette année, pour se joindre à l'armée du roi d'Espagne, commandée par le vice-roi de Sicile, qui devait combattre la flotte des Turcs, il fut fait, en cette occasion, lieutenant de la galère de Romégas ; mais ce voyage n'eut point de suite, parce que les Turcs s'étaient retirés.

Le chapitre général, tenu le 16 de février de cette année, lui accorda la permission de prendre, hors du couvent, toutes sortes de commanderies, tant de chevissement que d'ameilliorissement, et déclara que c'était en considération des services qu'il avait rendus à l'Ordre, et principalement lors du siège de Malte, au fort de Saint-Michel et ailleurs.

Le grand maître le fit, en l'année 1567, capitaine d'une galiote qu'on avait pris sur un corsaire turc. Il partit, le 1^{er} mai, avec les deux galères commandées par Romégas, pour aller saccager Zuaga, ville de Barbarie. Cette entreprise ayant réussi, ils retournèrent à Malte avec un butin considérable. Ces bâtiments se remirent en mer, le 16 juin, et retournèrent le 27 avec une prise de trois petits vaisseaux et 42 esclaves. Lussan repartit ensuite seul, le 22 août, et prit dans la mer de Chypre un vaisseau richement chargé qu'il emmena à Malte.

Lussan fit encore plusieurs prises, en l'année suivante 1568, mais le grand maître La Valette étant mort, il quitta Malte et vint en France. Le royaume était alors dans de grands troubles, à cause des guerres civiles des huguenots. Il alla servir le roi sous le duc de La Valette. Il se trouva, l'année suivante, à la bataille de Moncontour (1), et il y eut un cheval tué sous lui. Il fut, l'année d'après, au siège de la ville de Nérac (2) en Guyenne, qui était occupée par les huguenots. Jean et François d'Esparvès, ses frères, et quelques parents siens, étant en tout au nombre de onze, furent des premiers à monter à l'assaut.

Cette ville ayant été prise, ils y restèrent, pendant dix mois, pour la garder par ordre du sieur de La Valette, il servit ensuite successivement dans les armées commandées par les maréchaux de Montluc et de Vilars dans la Guyenne. Il retourna à Malte, en l'année 1572, et il s'embarqua sur les galères de l'Ordre, qui allèrent à Messine, pour se joindre à l'armée chrétienne commandée par don Juan d'Autriche ; et il y combattit vaillamment à l'attaque de la ville de Navarin (3), où le bataillon de Malte soutint les plus grands efforts des turcs.

L'année suivante 1573, il fut fait commandant de l'artillerie. En l'année 1574, le grand maître lui donna le

(1) *Moncontour* (Vienne), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loudun.

(2) *Nérac* (Lot-et-Garonne), chef-lieu d'arrondissement.

(3) *Navarin*, ville et port du royaume de Grèce, en Morée.

membre de Plantet au diocèse de Lombez (1), dont Philippe d'Esparvès, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur de Lussan, son frère aîné, prit possession pour lui, le 7 de février.

Quelques temps après, la commanderie d'Aix lui ayant tombé pour son premier chevissement, le grand maître lui accorda la *permuté* pour celle de Golfech, dont il fut pourvu, le dernier jour de février 1577, et François d'Esparvès, seigneur de Faugua et co-seigneur de Saint-Médard (2) en Condomois, procureur-substitut de Philippe d'Esparvès, en prit possession le 21 octobre. Il quitta alors Malte et vint prendre soin de cette commanderie. Il la répara, en telle sorte qu'il y dépensa plus de cinq mille écus.

La Guyenne était alors beaucoup agitée par les guerres civiles ; cela donna lieu à Lussan de servir dans l'armée du roi, qui fut successivement commandée dans cette province par les maréchaux de Biron et de Matignon. Il se trouva dans toutes les prises et dans tous les combats qu'ils donnèrent.

Le grand maître de Verdale le nomma, en l'année 1583, ambassadeur auprès du roi de France. Il suivit ce prince, en l'année 1587, lorsqu'il alla pour combattre l'armée des reîtres (3) commandée par le baron d'Arnano, qui était entré en France, et qui furent alors en partie défaits par le duc de Guise dans le bourg d'Anveaux. (4)

Il fit une très grande dépense dans son ambassade, où il resta jusque vers la fin de l'année 1588. Quelques temps après, il fut fait procureur du trésor au prieuré de Toulouse. Il exerça cette charge pendant six années, et après, voyant qu'il s'approchait des dignités, il alla à Malte. Le même jour qu'il fut pourvu du grand prieuré, on donna la

(1) Lombez (Gers), chef-lieu d'arrondissement. — Evêché en 1317.

(2) Saint-Médard (Gers), arrondissement et canton de Mirande.

(3) Reîtres. — Au XVI^e siècle, soldats de la cavalerie allemande au service des protestants durant les guerres de religion.

(4) Peut-être *Entrevaux* (Basses-Alpes), chef-lieu de canton de Castellane.

grande commanderie à frère Jean de Vintimille Olioule, commandeur de Reneville.

Il partit, deux mois après, de Malte et vint à Arles résider dans la maison de Trinquetaille. Il alla en Guyenne, au commencement de l'année 1603, et retourna à Arles vers la fin du mois de mai. Il y tint pour la première fois son chapitre, le 25 de ce mois. Il y fit lire une bulle du grand maître, qui portait indication d'un chapitre général, qu'il devait tenir le premier dimanche d'octobre de cette année. On y fit une procuration aux commandeurs François de Rascas Bagarris de Montpellier, Hercule de Vintimille, Revest de Vaours, et Honoré de Puget Chasteuil de Reyssac pour l'un d'eux y assister ; mais il ne se tint que le 15 de février de l'année d'après. Au même chapitre on délibéra que le grand prieur ferait construire, dans la maison de Trinquetaille, des archives pour y tenir les titres des commanderies du grand prieuré, et que les commandeurs les y feraient porter ; il y travailla bientôt après.

Le bailly de Manosque, Briançon, mourut en cette ville, au commencement de cette année 1603. Le commandeur de la Pène, lieutenant du grand prieur, fit alors porter à Arles les titres du baillage, et des commanderies de Puimoisson et Saliers, que Briançon gardait à Manosque. Le baillage fut conféré au grand commandeur Olioules, qui en prit possession, le 25 d'avril.

Il était fils de Gaspard de Vintimille, seigneur d'Olioules, en Provence, et d'Anne d'Arcussia Tourvès. La grande commanderie fut donnée, le 2 de juin, à frère Claude de Thésan Vénasque, commandeur de la Tronquière. Il était fils de Pierre de Tésan, seigneur de Vénasque et de Saint-Didier (1), au comté de Venaissin, et de Claudine d'Adhémar de Grignan. Celui ci mourut en l'année 1605, il eut pour successeur Boniface de Puget Chasteuil, commandeur d'Avignon, qui était fils d'Antoine

(1) *Venasque et Saint-Didier* (Vaucluse), arrondissement de Carpentras, canton de Pernes.

de Puget , co-seigneur de Chasteuil, et de Charlotte Rochas d'Aiglun.

Les galères de Sicile, qui étaient accompagnées des trois galères de l'Ordre, firent, au mois d'août 1606, une descente à la Mahomete, ville de Barbarie. Elle fut prise et saccagée : mais les Espagnols s'étant laissés surprendre par les Maures, ils furent pour la plupart taillés en pièces. Les troupes de l'Ordre empêchèrent leur entière défaite. Plusieurs chevaliers y perdirent la vie. Ceux de ce grand prieuré furent :

- 1 Louis de Pontevès.
- 2 René de Castellane.
- 3 Constant de Glandevès.
- 4 Louis d'Urre.
- 5 Francois de Vintimille, pris esclave.

L'Ordre avait perdu, au mois d'avril auparavant, deux galères avec tout leur équipage, dans un naufrage qu'elles firent à l'île de Saint-Imbato, près de Tunis. Les grands croix et plusieurs commandeurs et chevaliers qui étaient à Malte, contribuèrent par leurs présents à faire rétablir un nouveau corps de galères. Le grand maître donna part de cette perte au grand prieur de Lussan. Ce dernier fit lire la lettre à son chapitre de l'année 1607. Il exhorta tous les commandeurs d'assister l'Ordre dans cette occasion. Ceux ci exécutèrent tous la chose avec beaucoup de générosité. Frère Claude de Flote Méaulx, commandeur de Puimoisson, offrit de donner 50 doubles d'Espagne, valant cent écus d'or.

1 Il était un des sergents-majors du bataillon.

2 Il était fils de Jean-Baptiste de Castellane, seigneur de Massanques, et de Laurence de Vintimille Olioules ; reçu en 1593.

3 Il était fils de Gilles de Glandevès, seigneur de Peipin, et de Jeanne de Porcellet ; reçu en 1594.

4 Il était fils d'Henry d'Urre, seigneur du Puy-Saint-Martin, en Dauphiné, et de Geneviève de l'Ilere de Glandages ; il avait été regu en 1600.

5 Il était fils de Gaspard de Vintimille, seigneur d'Olioules en Provence, et de Marie Amic ; reçu en 1598.

Gaspard de Barras la Pène, commandeur de Saliers, offrit de donner 600 livres, et dit que frère François d'Astorg Segreville, bailli de l'Aigle et commandeur de Sainte-Luce, lui avait écrit qu'au mois de septembre prochain, il donnerait le présent qu'il avait dessein de faire.

Jean de Vassadel Vaqueyras, commandeur de Peyriès, dit qu'il avait donné 1.500 livres, et qu'il en avait écrit au grand maître. Il ajouta que frère Jean de Verdelin, commandeur d'Aix, l'avait chargé de donner 300 livres, et que Vincent Operti, commandeur de Narbonne, lui avait donné commission d'offrir le revenu d'une année de sa commanderie, en déduisant seulement les responsions.

Nicolas de Villages, commandeur de Valence, offrit 150 livres, Antoine de Paule, commandeur de Sainte-Eulalie, Caubins et Morlas, dit avoir donné 1.250 écus, et qu'il en avait écrit à Malte, et ajouta que frère Jean de Marsa Soulac, commandeur de Capelle, et La Selve en avait compté 1.500 au receveur de Toulouse. Jean de Rodulph, commandeur de Millau, offrit 150 livres, Joseph d'Almaric Esclangon, commandeur d'Omps, Charles de Panisse, commandeur de Gapfrancès, Joachim de Montagut Fromiguières, chevaliers, Pierre de Grambus, commandeur de Joucas, firent aussi des offres. Lussan envoya à Malte une quantité considérable de blé.

Le prieuré de l'église de Saint-Jean d'Aix avait été, par le passé, conféré, comme bénéfice simple, à des chevaliers et des servants d'armes. On avait par là dérogé à son établissement et à son ancien état. Le pape Paul V en ayant été informé par le prieur frère Anne de Naberat, ordonna, par un bref du 10 de février de cette année, qu'à l'avenir ce prieuré ne pourrait être conféré qu'à un prêtre conventuel, qui serait docteur en théologie, et que les chevaliers et servants d'armes et autres laïcs en seraient exclus.

L'église prieurale de Saint-Gilles était profanée depuis l'année 1562 qu'elle fut détruite en partie par les calvinistes. Lussan la fit rétablir entièrement et en fit faire la réconciliation avec beaucoup de solennité, le 10 de février

1609 par Pierre de Valernod, évêque de Nîmes. Gaspard de Laurens, archevêque d'Arles, frère Jean-Jacques de Manlion la Bastide, commandeur de Saint-Christol et Espalion, George de Castellane d'Alais, commandeur de Poët-Laval, les chevaliers François de Cropte La Maynardie, Jean Blaise de Mons et François de Mars Liviers, et Jean de Fay, seigneur de Peraud, sénéchal de Beaucaire et Nîmes, y assistèrent. Il fit aussi alors rebâtir entièrement la maison prieurale, qui était presque toute ruinée et brûlée.

Le grand commandeur Puget mourut à Malte au mois d'octobre de cette année. Il eut pour successeur, le 6 de ce mois, frère Astier de Glandevès Peipin, commandeur de Caignac. Il était fils d'Antoine de Glandevès, seigneur de Peipin et Aubignos au diocèse de Sisteron, et de Hélione de Castellane.

Le bailli de Manosque, Olioules, mourut à Malte, le 1^{er} de février 1610. Le baillage fut conféré, le 4 de ce mois, au grand commandeur Peipin, et la grande commanderie à frère Jean de Vasadel Vaqueyras, commandeur de Peyries et Pézénas. Il était fils de Jean de Vasadel, seigneur de Vaqueyras, au diocèse de Carpentras, et de Magdeleine de Thésan.

Peu de temps après sa promotion, il fut fait général des galères. Il avait servi pendant longtemps sur mer, et s'était acquis une grande expérience dans la marine.

Le monastère de Fieux en Quercy avait été presque ruiné dans les guerres des huguenots. Galiotte Genolhac, prieure de ce monastère et coadjutrice de Beaulieu, fille d'une vertu éminente, obtint une bulle du pape Paul V, le 9 de janvier 1612, qui unit à perpétuité ce monastère à celui de Beaulieu, à condition que cette union n'aurait lieu qu'après la mort de Galiotte. Cependant elle ne laissa pas de s'y transférer avec ses religieuses. Cette bulle fut publiée, le 5 mai suivant.

Le roi fit, au commencement de cette année, le grand prieur conseiller d'Etat. Le chapitre général du mois d'avril de cette année ordonna que les grands prieurs visiteraient les commanderies qui dépendaient de leur

prieuré. Lussan ne pouvant par lui-même faire cette visite à cause de son grand âge, en donna la commission à des commandeurs ; frère Anne de Naberat, prieur de Saint-Jean d'Aix, qui fut un des commissaires, usa, en la faisant, d'une méthode si excellente qu'elle a servi de modèle à celles qui ont été faites depuis. Elles furent achevées au mois de septembre de l'année suivante 1613. Le grand commandeur Vaqueyras, qui avait achevé le temps de son généralat des galères, fut fait receveur général de l'Ordre en France, le 22 de juin de cette année. Il succéda à frère François de Vintimille Olioules, commandeur d'Astros.

A peu près dans ce temps-là, frère Philippe de Soubiran Arifat, commandeur de Saint-Félix, fit rebâtir, en cette année, l'église de ce lieu, qui avait été démolie par ceux de la religion prétendue réformée en 1578, comme nous l'avons vu.

Le grand maître et le conseil accordèrent, en cette année, au chevalier François Paris de Lorraine l'expectative sur le prieuré de Saint-Gilles et de France ; mais la mort l'enleva bientôt après. Ce prince, qui était lieutenant général pour le roi en Provence, fut tué, le 1^{er} de juin 1614, dans le château des Baux, par l'éclat d'un canon à qui il avait mis feu.

Le roi ayant, en cette année, convoqué l'assemblée des Etats-Généraux du royaume à Sens en Champagne, Lussan tint une assemblée, le 29 de septembre. On y députa frère Jean-Baptiste Lambert, servant d'armes, pour présenter aux Etats, au nom des commandeurs du prieuré, un cahier de remontrances, non seulement au sujet des troubles que faisaient à l'Ordre les fermiers et receveurs du domaine du roi sur l'exemption des paiements des douanes et foraines, mais encore pour obtenir la confirmation de ses privilèges.

Lussan n'avait d'autres vues que celles qui tendaient à augmenter le lustre de son Ordre. Il fonda, le 7 d'octobre de cette année, l'entretien du corps d'une galère, qui devait être refaite de cinq en cinq ans ; il en établit en même temps le fonds et plaça soixante mille livres en

constitution de rente sur la ville d'Arles. Il obtint du roi, le 25 de mars de l'année suivante 1615. la confirmation de cette fondation, la permission de faire construire une galère au port de Marseille ou ailleurs, dans cinq ans, et d'acheter et faire couper tous les bois qui seraient nécessaires sans payer aucun droit. On lui permit aussi de faire fondre un canon, deux coulevrines, deux moyeux d'artillerie, deux canons perriers avec leurs affûts, et cent livres de balles pour chaque pièce d'artillerie.

Les procureurs de la langue de Provence craignant que, à l'exemple du chevalier de Guise, d'autres princes ne démembraient le grand prieuré de Saint-Gilles, cherchèrent d'en diminuer les revenus qui étaient très considérables, et pour cet effet ils obtinrent un décret du conseil, le 15 de janvier, qui portait que les prieurs de Saint-Gilles n'auraient plus à l'avenir de chambres prieurales, et que celles de Trinquetaille et Beaulieu seraient émentées par la langue aux formes ordinaires après la mort de Lussan. On démembra de la commanderie de Saint-Gilles les métairies de Bellegarde et Barbentane, et on les unit à la commanderie d'Echiroles en Dauphiné. On unit au prieuré les maisons de la commanderie de Trinquetaille située dans la ville d'Arles, et tous les meubles qui y étaient présents serviraient, à l'avenir pour la demeure des grands prieurs de Saint-Gilles. On jugea qu'il était plus convenable à leurs dignités, qu'ils fissent leur demeure dans une ville qui était une des plus considérables du royaume. Enfin on démembra de Trinquetaille les métairies de la Favillane et de Portarnaud pour en former une commanderie ; et on ordonna que tous ces démembrements n'auraient lieu qu'après la mort de Lussan ; et que celui à qui la commanderie de Trinquetaille serait conférée, serait obligé d'acheter une maison dans Arles pour servir de logement aux commandeurs.

Le chevalier frère Henry de Boyer Sorgue, de la ville de Béziers, tua, dans ce temps-là, en duel, un gentilhomme nommé Pierre del Causse dit Cabreiroles. Les officiers du présidial de cette ville et ceux de l'évêque prétendirent de connaître de ce délit. La langue ayant été infor-

mée, obtint des lettres patentes du roi, le 17 de septembre 1614, par lesquelles ce prince, en confirmant les anciens privilèges au sujet de la juridiction que les grands prieurs ont sur les religieux de l'Ordre, renvoya à celui de Saint-Gilles en première instance la connaissance du meurtre, et par appel au grand maître. Il députa frère Jules de Montmorency, commandeur de Douzain, et Jean de Farret Fabrègues, chevalier, pour prendre les informations ; et sur leur *relation* il fit arrêter prisonnier Sorgues ; il le jugea, le 29 d'avril 1615, et comme la gravité du fait méritait peine *afflictive*, il le renvoya au grand maître avec la procédure pour le juger définitivement.

Frère François de Latour Landry, chevalier de la langue de France, fils de François de Latour Landry, chevalier des Ordres du roi, comte de Châteauroux, et seigneur de plusieurs autres terres, et de Diane de Rochan, se noya, à son retour de Malte, en passant la barque de Durance au port de Malemort, le 9 décembre 1616. Son corps fut porté à Aix, et enseveli dans la chapelle Sainte-Croix, où on lui éleva un tombeau auprès de celui de la reine Béatrix. Mais comme cela avait été fait par frère Anne de Naberat dans une chapelle royale, sans la permission du parlement, l'avocat général Décormis porta plainte de cette entreprise. Mais Louis, prince de Condé, écrivit, le dernier juin 1620, à M. Guérin, procureur général au parlement ; il lui déclara que le chevalier de La Tour avait des alliances avec la couronne, et le pria de faire cesser les poursuites de l'avocat général. Paule de Latour Landry, sa sœur, dame d'honneur de la comtesse de Soissons, sa sœur aussi, fonda, le 1^{er} septembre 1618, dans l'église de Saint-Jean un nombre de messes pour le repos de l'âme de son frère, et donna 1.200 livres pour la dotation de cette fondation.

Le baillif de Manosque, Peipin, mourut en l'année 1617. Le baillage fut conféré à frère Hercules de Vintimille Revest, commandeur de la Villedieu. Il était fils de Melchior de Vintimille, seigneur de Revest, et de Marguerite de Simiane Lacoste. Celui-ci mourut en l'année suivante 1618. On donna le baillage à frère Guillaume de Vassadel

Vaqueyras, commandeur de Peyriès, frère du grand commandeur, qui en prit possession, le 10 de décembre de cette année.

Le prince Alexandre de Vendôme, grand prieur de Toulouse, qui avait été pourvu du grand prieuré de France, se démit de celui de Toulouse. Il fut conféré, le 20 de janvier 1619, au grand commandeur Jean de Vassadel Vaqueyras, et la grande commanderie fut donnée au bailli Antoine de Paule, commandeur de Sainte-Eulalie et La Capelle.

Vaqueyras mourut, très peu de temps après, à Arles, le 17 d'août suivant, dans la maison de sa commanderie de Sainte-Luce. Le grand prieuré passa à frère Jean de Mars Liviers en Vivarais. Il était fils de Pierre de Mars, seigneur de Liviers, et d'Isabelle de Monestier. De Mars Liviers prit possession, pour le même grand prieur, le 9 novembre de la même année, de la commanderie de Sainte-Luce, en suite des bulles données à Malte, le 5 septembre précédent. Frère Jacques de Châteauneuf Mollèges, chevalier du dit Ordre et commissaire député en cette partie, le prit en possession.

La galère capitane fut faite, en cette année, pour la première fois, des deniers provenant de la fondation de Lussan. Elle coûta dix mille écus, et comme le capital qu'il avait donné ne produisait dans cinq années que cinq mille écus, il suppléa du sien les cinq mille écus restants.

L'armée du roy catholique fit, en cette année, une entreprise sur la ville de Fura en Barbarie. Les galères de l'Ordre s'étaient jointes à la flotte ; mais les Maures firent une si vigoureuse résistance, que les chrétiens furent contraints de se retirer. Les chevaliers Antoine de Barras et Melchior de Goson Mélac y perdirent la vie. Le premier avait été reçu l'an 1610 et le dernier en 1608.

Frère Albert Pinson, commandeur de Narbonne, inféoda, cette année, à la confrérie des Pénitents bleus de cette ville, l'église et la commanderie par ordre du grand maître, à condition qu'ils laisseraient l'image de Saint-Jean-Baptiste sur l'autel, et en célébreraient la fête, qu'il serait permis à la religion de reprendre cette église quand elle

voudra et d'en expulser les Pénitents, qui en ce cas ne pourraient emporter aucuns ornements et vases sacrés, ni tout ce qui se trouverait dans l'église, et qu'ils payeraient une redevance annuelle de 15 livres.

Le monastère de l'hôpital Beaulieu était, dans ce temps-là, dans de grands troubles, par la division qui s'était mise parmi les religieuses. Le sujet qui y avait donné lieu était que la pieuse Galiotte de Vaillac, coadjutrice de ce monastère, voyant qu'il était tombé dans un grand relâchement, sollicita fortement le grand prieur Lussan d'y établir la réforme. Celui-ci désirant d'y concourir en donna part au grand maître qui approuva son dessein. Tous les deux nommèrent leur vicaire général frère Anne de Naberat, prieur de Saint-Jean d'Aix, qui y établit la réforme, au mois de juillet 1617. Elle fut acceptée par les religieuses à la réserve de quelques unes, qui ne voulurent point la recevoir, à la persuasion de Louis de Gourdon Genouilhac, comte de Vaillac, frère de la coadjutrice, qui transforma en secret les pieuses intentions de sa sœur, dans la vue de faire en sorte que parmi ces désordres, ce bénéfice fût héréditaire dans sa famille. Galiotte mourut, le 2 de juin 1618, à l'âge de 30 ans. Elle était fille de Louis I^{er} de Génouilhac, comte de Vaillac, chevalier des Ordres du roi, gouverneur de Bordeaux, et d'Anne de Montbrun. Elle avait toujours vécu dans des mortifications extraordinaires. L'amour de la solitude lui fit prendre la charge du prieuré de Fieux, croyant que dans cet endroit elle pourrait mieux vaquer à la prière ; et ce ne fut que par force qu'on l'obligea de prendre celle de coadjutrice de Beaulieu. Son ardente charité envers Dieu, la Sainte Vierge et quelques saints qu'elle vénérât particulièrement, sa charité envers les pauvres, et sa profonde humilité lui attirèrent une infinité de grâces, et entre autres, le don de prophétie, car elle prédit le jour, l'heure et le moment de sa mort, longtemps avant qu'elle arrivât. Elle prédit aussi à ses filles réformées la persécution qu'elles auraient à souffrir. Elle eut aussi le double miracle. Elle en fit pendant sa vie, et en a fait après sa mort.

Les religieuses réformées élurent coadjutrice, le 25 de juin suivant, Françoise de Faurie la Mirandol. Lussan approuva son élection, le 24 d'août, et Antoinette de Beaumont, prieure de Beaulieu, résigna, le 17 du même mois, le prieuré entre les mains du roi, en faveur d'Antoinette de Vassal de Couderc, qui en obtint ensuite le brevet de Sa Majesté, et des bulles du pape.

La coadjutrice Mirandol et les religieuses de Berail, de Masseroles, Marguerite de Graulat, Suzanne de Termes, Melchione de Giscard du Cayron et Hélène de Cheyradour, formèrent opposition à sa prise de possession, et en appelèrent comme d'abus au parlement de Toulouse. Les non-réformées, qui avaient La Couderc à leur tête, et étaient appuyées par le comte de Vaillac, maltraitèrent si fort les réformées, qu'elles furent obligées de porter leurs plaintes au parlement, qui députa le conseiller Eysseguier ; il se porta à Beaulieu, prit des informations, et dressa son procès-verbal, que le grand prieur de Lussan envoya au grand maître ; et pour remédier cependant au désordre, il ordonna que les réformées sortiraient du monastère et iraient rester dans un autre à Cahors. La Couderc, de son côté, se pourvut au grand conseil, le 20 de janvier 1613, prétendant qu'il était le seul juge de cette matière ; et il fit assigner ces religieuses pour faire ordonner qu'elles la reconnaissent pour prieure. Mais ayant reconnu que son élection n'était point valable, elle fit offrir à Lussan de le reconnaître pour son supérieur, et de recevoir la réforme, pourvu qu'il approuvât sa nomination. Il accepta cette offre, et envoya à Beaulieu le commandeur de Naberat, auquel il donna le titre de visiteur du monastère, et de son grand vicaire. La prieure protesta au commandeur qu'elle souhaitait de recevoir la réforme de sœur Galiotte de Vaillac. Naberat, la voyant dans de si bonnes dispositions, ordonna que les religieuses qui étaient sorties du monastère y rentreraient, et passa une transaction avec la Couderc et ses religieuses, le 24 janvier 1620, où l'union du monastère de Fieux à celui de Beaulieu fut approuvée ; le grand prieur de Saint-Gilles fut reconnu pour supérieur, avec droit de visite,

correction et réformation, et qu'il serait passé toutes les années à l'Ordre au chapitre de Saint-Gilles un marc et demi d'argent pour responcion évalué à 33 livres. Naberat donna ensuite la grand croix à La Couderc, qui s'obligea de recevoir la réforme, et leur donna ensuite des réglemens. Lussan ratifia cette transaction, le 15 de juillet suivant.

Lussan mourut à Arles, le 5 de novembre 1621. Il avait fait son désappropriement, le 8 d'août de l'année précédente, où il fit des libéralités à ses domestiques, et des légats aux chevaliers Jacques, Pierre et François d'Esparvès, enfans de Jean-Paul d'Esparvès, seigneur de Carboneau, son neveu, à François d'Esparvès, sieur de Saint-Denis, fils aîné du même, et au sieur de Meillac, son autre neveu. Il légua à ses neveux qui étaient chevaliers, et à ceux qui le seraient dans la suite, portant le surnom d'Esparvès, et qui seraient de la branche de Lussan, la maison qu'il avait à Malte dans la cité Valette, pour l'habiter ou en retirer la rente en commun, avec prohibition expresse de l'aliéner, et ordonna qu'elle serait appelée l'hôtel de Lussan, et s'ils venaient tous à mourir, il veut que celui de sa maison qui sera alors seigneur de Lussan, porte le nom et les armes de Lussan, en jouisse, et, en leur défaut, les plus proches de la maison d'Esparvès, jusqu'à ce qu'il y ait d'autres chevaliers de sa famille. Il en exclut seulement Pierre d'Esparvès, seigneur de Lussan, son autre neveu, et ses descendants laïques ; et laissa le reste du quint de sa dépouille à Jean-Paul d'Esparvès, seigneur de Carbone, où il confirma cette disposition par un second désappropriement qu'il fit la veille de sa mort, où il légua des chevaux au sieur de Saint-Denis, et au fils du marquis d'Aubeterre, ses neveux.

La chambre prieurale de Saint-Gilles est extrêmement redevable à Lussan. Lorsqu'il en fut pourvu, il la trouva dans un état très déplorable. La plupart des bâtimens avaient été détruits par les huguenots. Il fit des dépenses immenses pour les rétablir, et pour en conserver les domaines, qui étaient contestés ou usurpés par les seigneurs voisins. Nonobstant cela, il laissa une dépouille qui valut plus de cent mille écus.

L'assemblée qui se tint, le 16 de décembre de cette année, élit lieutenant du prieuré pour le siège vacant, frère Pierre de Virac, commandeur de Valence, receveur.

Le corps de Lussan fut porté à Saint-Gilles, ainsi qu'il l'avait ordonné, par son désappropriement, et fut enterré dans le sanctuaire du côté de l'Épître. Il y avait fondé, le 27 de septembre 1614, deux messes basses la semaine, et messe haute de mort qui serait dite une fois l'année, au même jour de sa mort. On mit sur son tombeau l'építaphe suivante :

R. P. Petri d'Esparvès Lussan equitis hierosolimitani magni prioris Sancti Ægidii, atque Ludovici XIII consiliarii, qui ut armorum terra marique gestis, ac legatione ad Henricum III dignissime facta, est habitus magnus, sic sua pietate singulari ingens religione, fuit electus magnus prior Sancti Ægidii.

P. S. A. E.

Hoc marmor contegit ossa.

Frère Antoine de Paule. (1)

(D'azur à paon à la queue épanouie d'or, sur une gerbe de même, au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.)

Le grand prieur de Lussan avait résigné, le 7 de novembre 1620, entre les mains du grand maître, du conseil et de la langue de Provence, son grand prieuré, sous plusieurs conditions. Il s'était réservé tous les revenus du grand prieuré, pour en jouir en forme de pension, il se retint toutes les prééminences prieurales, comme la juridiction civile et criminelle sur toutes les personnes de l'Ordre, le droit de convoquer les chapitres et assemblées provinciales et d'y présider, d'élire un lieutenant, d'ins-tituer et destituer tous officiers ecclésiastiques et sécu-liers, de nommer aux bénéfices vacants, le droit de visiter

(1) Page 518 du manuscrit.

ou de nommer des commissaires pour visiter les commanderies situées dans son grand prieuré, la faculté de pouvoir retenir ou conférer, pour sa cinquième chambre prieurale, la commanderie de grâce prieurale, et le droit d'y imposer des pensions, que s'il trouvait bon d'aller à Malte, il serait, au même temps de son arrivée, réintégré dans son titre et dignité de grand prieur, et le futur grand prieur suspendu de son titre de prieur, sans pouvoir comme tel entrer dans aucuns tribunaux, ni en faire aucune fonction, et qu'il pourrait seulement porter la grande croix *ad honores*; 1° qu'au cas que le même nouveau grand prieur vint dans le prieuré de Saint-Gilles pendant la vie de Lussan, il ne pourrait non plus jouir d'aucun droit, ni dignité de prieur, ni en faire aucune fonction en sa présence, ou de celle de son lieutenant; 2° Que cette résignation ne pourrait point donner lieu à aucun mortuaire et vacant, qu'après sa mort. Enfin sous cette condition que si celui qui avait le *jus quæsitum* du prieuré mourait avant lui, ou venait à émentier quelque autre dignité de grand croix, en ce cas le titre lui reviendrait, sans qu'on pût alors procéder à Malte à une nouvelle émentition du grand prieuré. Ce fut une précaution qu'on commença à prendre, dans ce temps-là, pour empêcher que les prieurs n'employassent leurs crédits pour obtenir les grands prieurés, parce que de cette manière ils ne vacqueraient plus par mort, et c'était un obstacle pour pouvoir s'en assurer à l'avance.

Comme, par le décret du conseil du 15 de janvier 1615, dont j'ai déjà parlé, il avait été ordonné, qu'à l'avenir, les grands prieurs de Saint-Gilles n'auraient plus à l'avenir des chambres prieurales; et que celles de Trinquetaille et Beaulieu seraient émentées en faveur des anciens après la mort de Lussan; ce dernier, après s'être démis du grand prieuré, il en fit de même de ces deux commanderies, sous la réserve des revenus pendant sa vie. Ces résignations ainsi faites furent ensuite admises par le conseil, et en conséquence le grand prieuré fut conféré, le 27 février 1621, au grand commandeur frère Antoine de Paule. Celui-ci s'étant démis, dans le même temps, de la

grande commanderie, elle fut donnée à frère Balthasar d'Agout Moriès, commandeur de....., la commanderie de Trinquetaille à frère François de Vintimille Ollioules, commandeur de Montpellier, et celle de Beaulieu à frère Frédéric de Castellane Villeplane, à condition que les uns et les autres n'entreraient en jouissance qu'après la mort de Lussan.

Les bulles du grand prieuré ne furent pourtant expédiées à de Paule que le 2 du mois de mars suivant, il ne sait pour quel sujet, et il en prit possession par procureur le 22 d'avril. Ce grand prieur était fils d'Antoine de Paule, sieur de Lafitte, président au parlement de Toulouse, et de Madeleine Binet. Il avait été reçu dans l'Ordre, le 20 de mai 1572. Il fut ensuite successivement pourvu des commanderies de Caubins, Morlas et Marseille, et en dernier lieu il posséda Sainte-Eulalie et La Capelle. En 1609, il fut fait receveur du grand prieuré de Saint-Gilles ; et après qu'il eut fait ses trois années d'exercice, il alla à Malte et il fut fait alors grand croix de grâce, à la nomination du cardinal de Joyeuse qui s'était réservé cette prérogative, lorsqu'il se démit de son grand prieuré de Toulouse.

La mort de Lussan, arrivée au mois de novembre de cette année 1621, rendit de Paule possesseur du grand prieuré ; et les autres commandeurs, que je viens de nommer, entrèrent en jouissance de leurs commanderies. Comme il avait résolu de rester à Malte, il nomma, le 15 janvier de l'année suivante, son lieutenant le commandeur Dervinat, qui n'exerça cette charge que pendant fort peu de temps ; il la donna ensuite à frère Gaspar de Barras la Pène, commandeur de Saliers et Montfrin.

On exécuta alors le décret du conseil, le 15 de janvier 1615. Le siège des grands prieurs de Saint-Gilles fut transféré à la ville d'Arles, et leur logement assigné dans la maison de la commanderie de Trinquetaille. La métairie de Bellegarde qui dépendait de la chambre prieurale de Saint-Gilles fut unie à la commanderie d'Eschiroles en Dauphiné, à la réserve des moulins qui resteraient au grand prieur. La métairie de Barbentane n'y fut pas

unie, quoiqu'il eût été ainsi ordonné par le décret, parce qu'elle était alors possédée par le chevalier François de Mars-Liviers, à qui elle avait été donnée à vie, à condition de la réparer.

On devait conférer alors, suivant le même décret, la commanderie qui avait été formée des métairies de Favillane et Port-Arnaud, démembrées de la commanderie de Trinquetaille. Mais cela s'exécuta plus tard, par la raison que je rapporterai dans la suite.

Les huguenots craignant que le roi Louis XIII ne voulût les obliger par force d'embrasser la religion catholique, résolurent, dans ce temps-là, de prendre les armes ; ce qui leur fut facile, parce qu'ils tenaient plusieurs places dans le royaume. Le roi voulut y remédier par lui-même ; il se mit à la tête de ses troupes ; sa marche mit l'alarme parmi les religionnaires, qui prirent les armes dans tout le royaume, et se partagèrent en huit cercles, ou départements. Henry, duc de Rohan, fut chargé du commandement de leurs troupes dans le Languedoc et dans la Guienne. Ils se portèrent ensuite à divers excès. Les séditeux de Nîmes démolirent, au mois de novembre 1621, toutes les églises, couvents et autres bâtiments, soit à la ville, soit à la campagne, qui pourraient servir de forteresse ; ils rasèrent le bâtiment et les murailles du jardin qui appartenait au grand prieuré, et en arrachèrent les arbres ; ils avaient été autorisés à faire ces désordres par une ordonnance du cercle du 15 de ce mois. A Montpellier ils défendirent, le 3 de décembre de cette année, l'exercice de la religion catholique dans cette ville. Et le même jour, sur les huit heures du soir, ils entrèrent par force dans toutes les églises de la ville et les pillèrent entièrement ; ils prirent les cloches de celle de Saint-Jean, pour servir à une fonte de canons ; mais le cercle ayant rendu l'ordonnance du 15 de décembre dont on a parlé, qui portait qu'on démolirait toutes les églises, couvents et clochers, ils résolurent de l'exécuter dans cette ville ; ils s'y préparèrent par un jeûne solennel qu'ils firent le lendemain, et après avoir assisté au prêche, la nuit du 16 au 17, ils se saisirent des

églises, et agirent avec tant de fureurs que dans les 24 heures il n'y en eut pas une sur pied. La plupart avaient été rebâties depuis peu ; celle de Saint-Jean ne fut pas épargnée.

Les calvinistes firent alors une guerre ouverte aux catholiques dans le Bas-Languedoc. Le duc de Rohan fit abattre et ruiner en 1622 divers lieux du diocèse de Montpellier ; l'église et le château de la commanderie de Saint-Christol furent entièrement rasés, et on en enleva les cloches.

Une troupe de religionnaires commandée par le sieur de Pondres s'étant avancée près Saint-Gilles, abattit le couvent de l'église prieurale, démolit le maître autel, brisa les portes et les fenêtres, emporta les ornements, et pilla en même temps la maison.

Le roi assiégea Montpellier, le 1^{er} septembre de cette année. Les religionnaires ayant demandé la paix, il la leur accorda, et entra dans cette ville, le 20 d'octobre. C'est de cette manière que se termina une guerre civile des plus sanglantes. Le commandeur Vintimille Olioules fit rebâtir quelques années après l'église du petit Saint-Jean.

Le grand prieur de Toulouse, Liviers, mourut en cette année. Le grand commandeur Moriès n'ayant point demandé le prieuré, il fut conféré, le 6 octobre, à frère Joachim de Montagu Fromiguières, commandeur de Pézénas, qui était pour lors ambassadeur de France.

Il était fils de Christophe de Montagu, seigneur de Saint-Julien de Peyroles, au diocèse de Viviers, et de Françoise de Pin.

Le grand maître Mendès étant mort, le 7 de mars 1623, le grand prieur de Paule fut, trois jours après, élu son successeur. Sa manière de vivre noble et splendide, et les bons offices, qu'il rendait à tous ceux qu'il employait, lui firent obtenir cette dignité.

Frère Balthasar d'Agout Moriès. (1)

(D'or à un loup rampant d'azur accolé d'argent, armé, lampassé et villainé de gueules.)

Le grand prieuré fut conféré, le 11 du même mois de mars, au grand commandeur frère Balthasar d'Agout Moriès. Il résolut après sa promotion de rester pendant quelque temps à Malte, et nomma, le 20 de ce mois de mars, son lieutenant et procureur général, le chevalier Roland d'Agout Angles, son parent, qui prit possession pour lui du grand prieuré, le 4 de mai suivant.

La maison de ce prieur tirait son origine de Fouquet Vincent, seigneur de Rognes (2) en Provence, qui fut si fort aimé de Fouquet d'Agout baron de Sault, duquel il était filleul, que non seulement il lui donna les terres de Lourmarin (3), Volonne (4) et une partie de Rognes, mais encore par son testament du 19 d'août 1591, il le substitua à Raimond d'Agout son neveu et son héritier, et le chargea de porter son nom et ses armes, savoir : d'or au lion d'azur, avec cette différence que le loup porterait un colier d'argent cloué d'or ; et cette substitution ayant eu lieu, Fouquet Vincent eut, par un accommodement fait avec les soins de Raimond d'Agout, les terres de Saint-Auban (5), Vergons (6), Angles (7), Moriès (8) et Ongles (9).

(1) Page 522 du manuscrit.

(2) *Rognes* (Bouches-du-Rhône), arrondissement d'Aix, canton de Lambesc.

(3) *Lourmarin* (Vaucluse), arrondissement d'Apt, canton de Cadenet.

(4) *Volonne* (Basses-Alpes), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sisteron.

(5) *Saint-Auban* (Basses-Alpes).

(6) *Vergons* (Basses-Alpes), arrondissement de Castellanne, canton de Anot.

(7) *Angles* (Basses-Alpes), arrondissement de Castellanne, canton de Saint-André.

(8) *Moriès* (Basses-Alpes), arrondissement de Castellanne, canton de Saint-André.

(9) *Ongles-les-Orgues* (Basses-Alpes), arrondissement de Forcalquier, canton de Saint-Etienne-les-Orgues.

Notre grand prieur était fils d'Arnaud d'Agout, chevalier de l'ordre du Roi et seigneur de Moriès, et de Louise de Gerente de Sénas (1). Il fut reçu dans l'Ordre le 9 d'avril 1571.

La grande commanderie fut donnée à frère Jean François de Puget Chasteuil, commandeur de Sainte-Luce (2). Moriès résigna, en l'année suivante 1621, le *jus quæsitum* du grand prieuré entre les mains du grand maître. Il fut conféré à frère Jean-Jacques de Mauléon la Bastide, commandeur d'Espalion et Saint-Christol (3).

Le procès qui était entre Antoinette de Vassal Couderc, prieure de Beaulieu, et Françoise de Faurie la Mirandol, coadjutrice, qui avait été terminé, en l'année 1620, par les soins du grand prieur de Lussan, recommença avec celle-ci. Voici ce qui y donna lieu : Le grand maître de Paule avait formé le dessein de fonder dans la ville de Toulouse un monastère de religieuses de l'Ordre, et d'y transférer celui de Beaulieu ; et, dans cette vue, il y fit d'abord venir les religieuses réformées de Beaulieu, qui en étaient sorties depuis l'année 1619, et s'étaient rétablies à Cahors, et les logea dans une maison qu'il leur désigna ; mais la prieure Antoinette de Vassal ne voulut point quitter son monastère. Le grand maître, irrité de sa désobéissance, résolut de l'en chasser.

Frère Jean Rigal, prêtre, commandeur de Goutz (4), vicaire-général, rendit, par son ordre, une ordonnance, le 10 d'octobre 1623, qui lui enjoignit de se démettre du prieuré dans un mois, et de le remettre entre les mains du grand maître. Il en rendit ensuite une autre qui l'obligeait et ses religieuses, qui étaient restées, de sortir du monastère, et d'aller à Toulouse dans la maison où

(1) *Senas* (Bouches-du-Rhône), arrondissement d'Arles, canton d'Orgon.

(2) *Sainte-Luce*, mas au petit plan du Bourg et chapelle dans la ville d'Arles.

(3) *Saint-Christol* (Hérault), arrondiss. de Montpellier, canton de Lunel.

(4) *Goutz* (Gers), arrondiss. de Lectoure, canton de Fleurance.

étaient les réformées. Mais elle appela comme d'abus de ces ordonnances. Le procès fut porté au grand conseil du roi. Le grand maître et le grand prieur Moriès présentèrent requête pour être reçus parties, et pour faire maintenir François de Faurie La Mirandol en la charge de prieure, à cause de la mort d'Antoinette de Beaumont, et parce que l'élection de celle-là était canonique et conforme à la fondation de ce monastère. Ils appelèrent aussi comme d'abus de la bulle d'union du monastère de Fieux et des provisions d'Antoinette de Vassal Couderc, parce que l'une avait été faite sans leur consentement, et que l'autre était nulle de droit. Ils demandèrent, en même temps, la cassation de la transaction de 1620, prétendant que Naberat qui l'avait passée, comme procureur du grand prieur, avait excédé son pouvoir. Sur toutes ces contestations, le conseil rendit, le 30 de septembre 1624, un arrêt qui maintint la Couderc en la possession du prieuré de Beaulieu et Fieux, ordonna qu'elle reconnaitrait le grand prieur de Saint-Gilles pour son supérieur ; qu'elle souffrirait ses visites par lui ou par ses grands-vicaires, quand ils jugeraient à propos de les faire, et confirma l'union de l'hôpital de Fieux.

Cet arrêt portait un notable préjudice à l'Ordre, en ce qu'il avait maintenu la Couderc, qui avait été nommée par le roi, ce qui donnait atteinte à ses privilèges, suivant lesquels la collation des prieurés et des commanderies appartient aux supérieurs de l'Ordre. Le grand maître en fit faire des plaintes au roi par son ambassadeur, le commandeur de La Porte. Le prince les trouva justes ; il donna une déclaration, le 26 d'avril 1625, portant que son intention était que les prieurés, dignités et commanderies de l'Ordre demeurent à sa disposition, pour être conférés suivant les statuts, même les hôpitaux de Beaulieu et Fieux, la nomination desquels il laisse à l'Ordre, et veut que sans tirer à conséquence la Couderc retienne, pendant sa vie, le prieuré, et qu'en cas de vacance, il soit conféré par l'Ordre ou par le prieur de Saint-Gilles.

Le baillif de Manosque, Vaqueyras, mourut en cette année. On conféra, le 28 de février, le baillage au grand

commandeur Chasteuil. Il était fils d'Antoine Puget, seigneur de Chasteuil, et de Madeleine de Clapiers Puget. La grande commanderie fut conférée à frère Jacques de Mauléon la Bastide, prieur titulaire de Saint-Gilles, qui résigna alors ce titre entre les mains du grand maître, à condition que celui, à qui il serait conféré, ne pourrait point être pourvu du grand prieuré qu'après lui. On le donna au commandeur frère Georges de Castellane d'Al-luis.

Les galères de l'Ordre, commandées par le général Vallençay, attaquèrent, au mois de mai de cette année, la ville de Sainte-Maure dans l'archipel, et la prirent de vive force. Quelques chevaliers y furent tués, et plusieurs y furent blessés. Deux de ce prieuré y perdirent la vie : Arnaud de Rodulf, qui était fils de François, seigneur de Beauvezer (1) en Provence, et d'Anne de Bruis ; il avait été reçu l'an 1614 ; et Chrétien Artaud de Montauban, fils de Laurent Artaud de Montauban, seigneur de la Roche sur le Buis, et le Barret en Dauphiné, et d'Angélique du Pont ; il avait été reçu l'an 1618. Cette perte fut suivie d'une bien plus grande.

Quelques temps après, le général ayant découvert six galères de Bizerte près de Saragosse, il les attaqua, quoiqu'il manquât de soldats, qui avaient été tués ou blessés à l'attaque de Sainte-Maure. Présument trop de ses forces, il refusa le renfort de l'infanterie espagnole, que lui avait offert le capitaine d'armes de Saragosse. Aussi ce combat lui fut très funeste, car les Turcs s'étant trouvés supérieurs en nombre, et ayant, par dessus cela, l'avantage du vent, qui rendait presque inutile l'artillerie des chrétiens, ils se rendirent maîtres de deux galères. Plusieurs chevaliers y furent tués, ou faits esclaves. Le nombre des blessés fut encore plus grand. Ceux de ce prieuré qui y furent tués étaient :

(1) *Beauvezer* (Basses-Alpes), arrondissement de Castellanne, canton de Colmars.

- 1 Louis d'Urre Brète.
 - 2 Léon de Castellane.
 - 3 François de Forbin Laroque.
 - 4 François de Grasse Saint-Tropez.
 - 5 Jean de Gruel Laborel.
 - 6 André de Martin Puilobier.
 - 7 Jean de Pompadour.
 - 8 François-Frédéric de Grimaud Courbons.
 - 9 Pierre de Brunet.
 - 10 Gaspard de Castellanne Montmeian, capitaine de la galère Saint-Jean.
- | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|------------------------------|
| Claude de Vintimille Montpezat,
Jean de Barras,
Antoine de Barras,
Sauveur de Villeneuve,
Jean de Bonardi, servant d'armes,
Jean Venio, prêtre, | } | furent
faits
esclaves. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|------------------------------|

Moriès quitta Malte, en cette année, et vint faire sa résidence au château de Saint-Juers en Provence, qui

1 Il était fils de Jean d'Urre, seigneur de Brète en Dauphiné, et de Françoise de Morges Ventavon. Il avait été reçu l'an 1605.

2 Il était fils de François de Castellane, seigneur de Claret en Provence, et de Lucrece de Vintimille Olioules. Il avait été reçu l'an 1604.

3 Il était fils d'Annibal de Forbin, seigneur de Laroque, et de Ravaille de Grimaud d'Antibe. Reçu l'an 1615.

4 Il était fils de René de Grasse, seigneur de Saint-Tropez en Provence, et de Diane de Villeneuve. Reçu en 1614.

5 Il était fils de N. de Gruel, seigneur de Laborel en Dauphiné, et de... .. Il avait été reçu le 16 août 1610.

6 Il était fils de Baptiste de Martin, seigneur de *Puyloubier* au diocèse d'Aix, et de Sibile de Puget. Il avait été reçu en 1622.

7 Il était fils de Pierre de Pompadour, seigneur de Villesègue et Saisse au diocèse de Narbonne, et de Gabrielle de Montredon. Il avait été reçu le 20 novembre 1623.

8 Il était fils d'Honoré de Grimaud, seigneur de Courbons en Provence, et de Blanche de Thomas Millaud. Il avait été reçu l'an 1615.

9 Il était fils de Louis de Brunet, écuyer, citoyen d'Arles, et de Jeanne de Boche. Il avait été reçu le 16 octobre 1616.

appartenait au seigneur d'Angles, son parent. Il mourut le 8 de juillet. Les chevaliers, qui étaient à Arles, élurent frère Jacques de Glandevès, écuyer, commandeur de Saint-Félix, receveur, lieutenant du grand prieuré.

Frère Jean-Jacques de Mauléon la Bastide. (1)

(De gueules au lion d'argent.)

La nouvelle de la mort de Moriès étant arrivée à Malte, on conféra, le 31 de juillet 1625, le grand prieuré au grand commandeur Jean-Jacques de Mauléon la Bastide. Il était fils de Denis de Mauléon, seigneur de la Bastide, au diocèse de Lambesc en Guienne, et de Marguerite d'Esparvès la Feugua, petit-fils de Bernard de Mauléon et de Jeanne de Foudras, et arrière-petit-fils de Gauzerand de Mauléon et de Marguerite de Noailles. Il avait été reçu dans l'Ordre, le 20 de mai 1572. Comme il avait fait dessein de rester, encore quelque temps, à Malte, il nomma, le 1^{er} d'août, son lieutenant et procureur général, frère Honoré de Quiqueran Beaujeu, commandeur de Durban et Condat, qui prit pour lui possession du grand prieuré, le 30 du même mois. Le Conseil accorda, le 8 d'août, à Beaujeu, le droit de jouir du privilège de la résidence conventuelle, pendant le temps qu'il exercerait la charge de lieutenant du grand prieur. La grande commanderie fut donnée le même jour à frère George de Castellane d'Aluis, prieur titulaire de Saint-Gilles.

Frère Pierre Barthélemy, infirmier de l'église prieurale de Saint-Gilles, et les prêtres collégiés fondés par le grand prieur Rochechinard, dont les revenus étaient séparés, les mirent entre eux, le 16 de mars 1626, du consentement du commandeur de Beaujeu, lieutenant du grand prieur. Ceux-ci se réservèrent le revenu des 110 loquis placés sur la banque de Saint-Georges de

(1) Page 526 du manuscrit.

Gênes ; mais dans la suite, ils les mirent en commun avec l'infirmier.

Frère François de Vintimille Olioules, commandeur de Trinquetaille, acheta, le 15 de janvier 1627, une maison dans Arles, pour servir de logement aux commandeurs. Il le fit pour exécuter le décret du conseil du 15 janvier 1615.

Le grand prieur, La Bastide, quitta Malte, au commencement de l'année 1627. Il tint, à Arles, le chapitre. On y délibéra qu'à l'avenir, l'assemblée provinciale se tiendrait le lundi après le premier dimanche du mois de novembre. Il y avait une tour à la commanderie de Saint-Félix qui était encore restée en état, après la démolition du château faite par les calvinistes, du temps des premiers troubles du royaume ; mais le duc de Rohan, qui commandait les troupes de ces hérétiques en Languedoc et en Guienne, la fit démolir en cette année.

Le grand maître avait enfin établi un monastère de religieuses de l'Ordre à Toulouse, et en avait établi prieure Françoise de Faurie la Mirandol. Il avait appelé, pour le peupler, les religieuses réformées de Beaulieu, qui depuis longtemps étaient sorties de ce monastère, comme nous l'avons déjà dit. L'arrêt de maintenue que la Couderc, prieure de Beaulieu, avait obtenu contre lui, le 30 de septembre 1624, ne fut pas un motif assez fort pour l'en détourner. Il fit cette union, le 7 de juin 1628, et défendit au prieur de Saint Gilles de recevoir à l'avenir aucune religieuse à Beaulieu et l'exhorta de transférer à Toulouse celles qui voudraient y aller. Il lui réserva cependant son ancien droit de supériorité. Il fit confirmer cette union par le pape, mais il trouva des obstacles à son dessein encore plus forts que ceux qui s'étaient rencontrés auparavant. La prieure Couderc et ses religieuses appellèrent comme d'abus au grand conseil de cette union.

Pons de Lausière, marquis de Témincs, qui descendait par femmes des fondateurs de ce monastère, y donna requête d'intervention, prétendant qu'on ne pouvait pas changer leur disposition ; et le vicaire général de l'évêché de Cahors y intervint aussi. Ce fut la matière d'un grand

procès qui fut d'une longue durée. Nous en verrons, dans la suite, la décision.

Le grand prieur, La Bastide, fit rebâtir entièrement, environ l'année 1629, le château de Saint-Christol, dont il était commandeur, qui avait été ruiné par les religieux, ainsi que nous l'avons dit.

Le grand prieur de Toulouse, Fromiguières, mourut, vers la fin de cette année. Le grand prieuré fut conféré au grand commandeur d'Aluis, le 23 de janvier 1630. Il était fils d'Honoré de Castellane, seigneur de Puget de Rostang et d'Aluis, et d'Honorée de Grimaud du Bueil. La grande commanderie fut donnée à frère Claude d'Urre Venterol, commandeur de Peyriès et Castelsarrasin, auquel on accorda l'expectative sur la première dignité de la langue de Provence, qui serait vacante.

Le conseil établit, en cette année, pour la première fois, un procureur de l'Ordre, pour la poursuite de tous les procès que les commandeurs avaient au Parlement d'Aix, auquel on accorda la prérogative de la résidence conventuelle, à condition qu'il ne pourrait point demander de salaire. On donna, le 7 d'août, cette charge à frère Christol de Seytres Caumons, commandeur de Douzains, qui résidait alors dans cette ville.

Le grand maître avait résolu, depuis longtemps, de tenir un chapitre général, mais il s'y était rencontré plusieurs difficultés qui l'en avaient empêché. Mais ces obstacles étant à la fin levés, le conseil délibéra, le 6 de juillet 1629, qu'il se tiendrait le dimanche, 14 d'avril 1630. Le grand maître envoya ce décret à tous les grands prieurs. La Bastide était alors à Saint-Gilles, parce que la ville d'Arles était attaquée de la peste. Il écrivit à frère François Boniface de La Molle, commandeur de Puimoisson, qui était le plus ancien commandeur de Provence, de tenir une assemblée à l'endroit qu'il trouverait à propos. La Molle la tint à Draguignan dans le couvent des Cordeliers, le 18 de janvier de cette année 1630. On y dressa des mémoires et des instructions, au sujet de plusieurs faits sur lesquels on demandait qu'il fût fait des règlements. L'assemblée nomma ses procureurs pour y assis-

ter, frère Pierre de Forbin Gardane, commandeur de Réneville, et à son défaut, Henri de Lates Entragues, commandeur de Millau. La Bastide n'ayant pu y aller à cause de ses incommodités, fit une procuration au commandeur Tristan de Villeneuve Maurens ; mais la tenue du chapitre général fut renvoyée au 11 de mai de l'année suivante 1631. Le grand commandeur Venterol, le prieur de Toulouse d'Aluis, le bailly de Manosque Chasteuil y assistèrent.

La Bastide mourut à Arles, le 13 d'août de l'année suivante. Il nomma par son désappropriement ses exécuteurs testamentaires, Honoré de Quiqueran Beaujeu, commandeur de Durbans, Denis de Polastron La Illière, commandeur de la cavalerie et Bordères, et François de Mars-Liviers, commandeur du membre de Barbentane. Il fut enseveli dans la chapelle prieurale.

Frère Claude d'Urre Venterol. (1)

*(D'argent à une bande de gueules chargée
de trois étoiles d'or.)*

Cinq jours après la mort de La Bastide, Charles Fournier, sieur d'Autane de la ville de Valréas, procureur du grand commandeur Venterol, prit possession pour lui du grand prieuré, en vertu de ses lettres d'expectatives. La nouvelle de la vacance étant arrivée à Malte, il en fut pourvu, le 4 de septembre suivant. Un village, situé dans le comté de Valentinois, a donné le nom à cette famille, qui en possédait la seigneurie. Gaston d'Urre fut un de ceux qui moyennèrent l'accommodement entre Aimar II de Pontiers, comte de Valentinois, et Guigues Dauphin de Viennois, l'an 1250. Jean d'Urre, co-seigneur de Venterol, transigea, le 2 de juin 1573, avec le commandeur de Poët-Laval, co-seigneur de ce lieu, au sujet de leurs droits communs. Cette maison s'était divisée en plusieurs

(1) Page 529 du manuscrit.

branches. Notre Claude était fils de Georges d'Urre, seigneur de Venterol et de Tessières, et d'Anne de Broutin. Il fut reçu dans l'Ordre, le 15 de juillet 1577. Il donna, en plusieurs occasions, des marques de son courage et principalement à la prise des villes de Patras et Lépante que les troupes de l'Ordre firent en l'année 1603. Il se trouva au naufrage que les galères firent au golfe de Cimbalo, en Barbarie, l'an 1606, et à cette vigoureuse résistance que les chevaliers firent alors aux attaques des infidèles. En l'année 1611, il fut fait sergent-major des troupes de débarquement, à l'entreprise de Navarin. Il fut présent au fouagement que les galères firent de la ville de Corinthe. Peu de temps après, il fut fait capitaine de galères, et, le 1^{er} de janvier 1618, on le nomma receveur du grand prieuré. Après qu'il eut exercé cette charge, il alla à Malte et y resta depuis.

La grande commanderie fut conférée, le même jour, 4 septembre 1631, à frère Claude-François de Gerente La Bruyère, commandeur d'Avignon. Il était fils de Jean-Baptiste de Gerente, sœur de La Bruyère, citoyen d'Avignon, et de Suzanne de Gerente, dame en partie de Cabane.

Venterol résolut, après sa promotion, de faire encore quelques séjours à Malte. Cependant il ne nomma point de lieutenant. L'assemblée provinciale de 1631, donna cette charge au commandeur Antoine de Puget Saint-Mars, receveur, qui s'en démit l'année d'après. Le chapitre nomma à sa place frère François de Crote la Menardie, commandeur de Gapfrancès, et receveur du prieuré ; après sa mort, arrivée sur la fin de l'année 1633, frère Jacques de Châteauneuf Molèges, commandeur de Caignac, fut procureur de la religion. Venterol arriva à Arles au commencement de 1633.

Le chevalier de Valençay, qui montait un ourque, fut rencontré, en cette année, près de Lalicate, dans le canal de Malte, par six vaisseaux turcs. Ils en vinrent aux mains, et jamais combat ne fut plus inégal, puisqu'un vaisseau en combattait six.

Le chevalier Jean-Baptiste de Glandevès, écuyer, y

donna des preuves de sa valeur ; après avoir essuyé plusieurs mousquetades, ne voulant point démordre de sa fermeté, il fut ouvert d'un coup de canon. Son courage fut si grand qu'il porta ses boyaux dans ses mains, et vécut quatorze heures dans cet état. Il était fils de Hiérome de Glandevès, seigneur de Cuges, en Provence, et de Françoise de Hostagiers. Le chevalier de Vento de Pènes y reçut le contre-coup d'un éclat de bois du navire, causé par la volée du canon. (1)

Le lieu de Générac, qui appartient au grand prieuré, était extrêmement infesté de l'hérésie de Calvin, et il n'y restait que très peu de catholiques ; et comme les calvinistes étaient les plus forts, ils les avaient, depuis un très longtems, privés des charges publiques. L'église de ce lieu, qui appartient au chapitre de l'église cathédrale de Nîmes, avait été abattue depuis longtemps ; et tandis que les catholiques étaient sans pasteurs, les hérétiques avaient un temple et un ministre. (2)

Venterol fut sensiblement touché du triste état de ses vassaux qui suivaient la vraie religion. Il résolut de faire tous ses efforts pour y faire rétablir le service divin, et d'en chasser l'hérésie ; pour commencer cet ouvrage digne de sa piété, il présenta requête au parlement de Toulouse ; et sur le fondement de l'édit de Nantes, qui ayant permis aux calvinistes l'exercice de leur religion dans tout le royaume, le leur avait pourtant interdit dans les lieux où les ecclésiastiques étaient seigneurs hauts justiciers, il demanda qu'il fût défendu aux habitants de Générac faisant profession de cette religion et à leurs ministres de dire le prêche dans le lieu et son terroir ; sa demande fut accordée ; après quoi il voulut les priver du consulat, et pour y parvenir, il envoya à Générac le chevalier Antoine d'Urre-Paris, son neveu, qui fit élire, le 1^{er} de janvier 1634, deux consuls catholiques nonobstant la résistance des calvinistes. Il présenta ensuite

(1) Goussencourt. — *Martyre des Clercs de Malle.*

(2) Gaufridi. — *Démolition du temple de Générac.*

une requête à Messieurs Miron et Le Camus, intendants de Languedoc, et leur demanda de faire défense aux habitants calvinistes et à leurs ministres, de faire aucun exercice de leur religion ; et parce qu'ils avaient abattu l'église et bâti leur temple sur un fond qui relevait de sa directe, il leur demanda qu'on lui permit de faire célébrer le service divin dans ce temple, et de se servir de la cloche jusqu'à ce que les catholiques eussent bâti une église. Tout cela lui fut accordé par leur jugement du 24 mai de cette année.

Le grand prieur se rendit ensuite à Générac et fit venir Jean de Fabrègues, conseiller au présidial de Nîmes, qui avait été nommé commissaire pour l'exécution de ce jugement et qui mit le syndic du chapitre de Nîmes en possession du temple et de la cloche, le 8 de juillet ; et le lendemain qui était un dimanche, le temple fut béni avec beaucoup de solennité par le vicaire général de l'évêque de Nîmes.

Les calvinistes ne se rebutèrent pourtant pas, et sous prétexte d'une permission qu'ils disaient avoir obtenue de la Chambre de l'édit de Castres, ils entreprirent de faire prêcher, dans une maison particulière, un ministre nommé Pierre Teron, un jour de dimanche qui était le 17 de septembre. Mais Laurent d'Urre, seigneur de Paris, neveu du grand prieur, qui était alors à Générac, en ayant été averti, y acourut accompagné de Guillaume Boissière, viguier de ce lieu, et de ses domestiques, fit saisir le ministre, dans le temple, qui prêchait, non sans un grand risque de sa vie, et nonobstant les efforts de la populace qui voulait l'en empêcher, il le fit conduire aux prisons du château. Le grand prieur fit faire ensuite des informations qui ayant été portées aux intendants, ils condamnèrent le ministre à une amende, et à un bannissement de trois ans au dehors de la province.

Les habitants, piqués au vif de n'avoir plus l'exercice libre de leur religion, appelèrent de ce jugement au conseil du roi, qui les débouta de leur appel, le 6 de novembre 1635. Il semblait, après cela, qu'ils dussent rester en repos ; cependant ils firent de nouvelles tenta-

tives, et firent prêcher leur ministre. Venterol obtint des intendants de nouvelles inhibitions contre eux. Ils refusèrent d'y obéir, il fut contraint de recourir au conseil du roi, et il obtint un arrêt, le 1^{er} avril 1636, qui ordonna l'exécution du jugement des intendants du 24 mai 1634, et de l'arrêt du conseil de 1635, et fit défense aux habitants de ce lieu d'y faire profession de la religion prétendue réformée, à peine de 3.000 livres d'amende. Depuis alors, ils n'osèrent plus faire aucune entreprise. Ainsi Venterol eut le bonheur de rétablir par ses soins l'exercice de la religion catholique dans Gênerac, et d'en banir les calvinistes.

Venterol résigna, en cette année 1634, le *jus quæsitum* du prieuré. Il fut conféré, le 14 de mars, au grand commandeur Gérente, et on donna la grande commanderie à frère Honoré de Quiqueran Beaujeu, commandeur de Durbans.

Le bailli de Manosque, Chasteuil, mourut au mois de novembre. Le baillage fut conféré, le 24 de ce mois, à frère Jean-Paul Lascaris, co-seigneur de Castellar, citoyen de Nice, et de Françoise de Lascaris de la même famille. Il avait été reçu l'an 1584. Guillaume Pierre, comte de Vintimille, ayant épousé, vers l'an 1263, Eudoxie, fille de Théodore Lascaris, empereur de Constantinople, Jean, comte de Vintimille, leur fils aîné, prit le nom de Lascaris, et releva, à cause des droits que sa mère avait, les armes de l'empire d'Orient et les écartela avec les siennes. De lui descendirent les comtes de Tende et les seigneurs de la Brigue et du Castellar.

On apprit à Malte, l'année suivante 1635, que le Turc levait une puissante armée pour l'assiéger. Le conseil cita tous les commandeurs, chevaliers et servants d'armes qui étaient en France, à se rendre au couvent par tout le mois de mai. Venterol fit publier la citation à son chapitre et la fit même notifier en particulier à tous ceux qui étaient dans les limites du prieuré, par frère Jean Fainaiol, prêtre d'obédience, infirmier de Saint-Gilles. On sut, peu de temps après, que cette nouvelle était fausse, et que la ruse du Turc était destinée contre les Persans. On révoqua alors la citation.

Le grand prieur titulaire de Saint-Gilles, Gerente, mourut, au mois d'avril 1636. Le grand maître de Paule mourut aussi le 9 de janvier suivant. Sa mort lui épargna le chagrin qu'il aurait eu de voir son projet de l'union du monastère de Beaulieu à celui de Toulouse entièrement renversé. Le procès, qui était pendant à ce sujet au conseil du roi, fut jugé, le 1^{er} d'avril de cette année. La bulle du grand maître qui ordonnait cette union, et le bref du pape qui la confirmait furent déclarés abusifs, et on ordonna l'exécution de l'arrêt de 1624. On éleva à cette dignité le bailli de Manosque, Jean-Paul de Lascaris. Il dut son élévation à son mérite. Il en avait donné des preuves dans plusieurs occasions. Le baillage fut conféré à frère Christophe de Seytres Caumons, commandeur d'Argenteins. Il était fils de Louis de Seytres, seigneur de Caumons, au comté de Venaissin, et de Marguerite de Berton Crillon.

On n'avait point exécuté le démembrement des métairies de la Favillane et de Portarnaud, dépendances de la commanderie de Trinquetaille, qui avait été ordonné par le décret du conseil du 15 de janvier 1615, pour en former une commanderie, après la mort du grand prieur de Lussan.

Frère Jean-François de Puget Chasteuil, commandeur d'Avignon, qui jouissait du membre de la Favillane. l'avait remis en 1622 à frère Jean-Paul Lascaris, qui était alors simple chevalier, et la langue de Provence y avait consenti, quoiqu'il fût déjà érigé en commanderie ; mais ce fut à condition qu'après la mort de Lussan, l'érection aurait lieu, et qu'elle serait émentée. La langue fit aussi, dans le même temps, un traité avec le commandeur de Trinquetaille, par lequel il consentait qu'elle jouit jus-qu'alors du membre de Portarnaud. Lascaris ayant été élu grand maître, la Favillane fut conférée comme commanderie, le 11 d'octobre 1636, à frère Honoré de Ville-neuve Ville-Vieille, et la langue se départit de la jouissance qu'elle avait de Portarnaud.

Antoinette de Vassal de Couderc, prieure de l'hôpital de Beaulieu, avait résigné ce prieuré en cour de Rome en

l'année 1635, en faveur de Galiotte de Genouilhac Vaillac, religieuse de ce monastère, âgée de 17 ans. Le comte de Vaillac, son père, avait obtenu un brevet du roi, qui confirmait cette résignation. L'ambassadeur de l'Ordre appela comme d'abus au conseil du roi de la bulle du pape, comme contraire aux droits de l'Ordre. Là-dessus, il intervint un arrêt du 2 juillet 1637, qui maintint cette religieuse dans le prieuré, en considération des services de son père ; mais il déclara, en même temps, qu'il ne pourrait point à l'avenir y être pourvu que par élection, qui serait confirmée par le grand prieur de Saint-Gilles.

Venterol mourut à Arles, le 27 de juillet 1637. Il avait fait son désapropriement le jour d'auparavant, où il légua aux collégiés de Saint-Gilles, 500 écus pour une fondation de messes, qui serait réglée par frère Antoine de Puget Saint-Marc, receveur du prieuré, et par le seigneur de Paris, son neveu ; et laissa à ce dernier le quint de sa dépouille.

Deux jours après, les commandeurs et les chevaliers qui étaient à Arles, élurent le receveur Saint-Marc, lieutenant du grand prieuré. Les exécuteurs testamentaires de Venterol fondèrent, le 8 d'août suivant, dans l'église de Saint-Gilles, une messe de mort haute avec l'absoute ensuite sur son tombeau, une fois chaque mois, et deux messes basses de morts toutes les semaines ; et dans la chapelle de l'hôtel prieural d'Arles une grande messe une fois l'année, le lundi après le premier dimanche de mai, jour de la célébration du chapitre. Son corps fut transporté à Saint-Gilles, comme il l'avait ordonné, et fut enseveli dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile, où son neveu lui fit dresser l'épithaphe suivante (1) :

Epicedium

*Nobilissimi, illustrissimi et reverendissimi fratris
Claudii d'Urre de Venterol, equitis hierosolimitani com-
mendarum de Perveis et Castri sarraceni commendatoris*

(1) Archives des collégiats de Saint-Gilles. — Fondation de Venterol n° 5.

*et Sancti Ægidii magni prioris qui obiit Arelate anno
ætatis suæ 73^o salutis nostræ 1637. Sexto calendas au-
gusti.*

*Claudius, in quo almæ stirpis virtutis et amplæ
Gloria clausa fuit, clauditur hoc tumulo.*

*Primitias animi Melite annorumque dicavit
Exercens varium martis et artis opus.*

Illius invictum fuerunt experta Lepanti

Castra ac Patrassi robur et ingenium

Structorem Melitensis eum ars navarina cohortis

Vidit eaque rapi sorte Corinthus opes,

Naufragio fractæ Melitensi ex tempore classi

Auxilium in scopulo cimbaliense dedit.

Tunc commendator, prætor linguæ atque triremis

Strategus admissus concilioque fuit.

Communis gessit præfecturam integer æris

Ut tormentorum belliger egit onus.

Et tandem celebri magnæ crucis ordine adempto

Commendatorum maximus efficitur.

Atque prioratu Sancti Ægidii decoratus,

Dum studet hæreticos conciliare Deo,

Invida virtuti rapit hunc mors provida morbis

Infausta agnatis impia pauperibus.

*Nobilissimus et illustrissimus Laurentius d'Urre de
Brutin dominus baro de Paris, Sancti Nazarii, Guis-
sans Merlet Gumiane et pientissimus nepos dicavit et
apponi curavit anno 1639. (1)*

(1) Dans le *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, tome III, pages 126 et suivantes, M. l'abbé Teissonnier, de Saint-Gilles, alors professeur de dogme au grand séminaire de Nîmes, a donné la copie de cette inscription lapidaire qu'il trouva, en 1858, à Saint-Laurent-d'Aigouze, devant la porte de la ferme de M. Trouchaud, maire de Saint-Laurent. Comment cette pièce de marbre noir, mesurant en longueur un mètre, en largeur 0^m,80, et 0^m,08 d'épaisseur, a-t-elle été transportée de Saint-Gilles à Saint-Laurent-d'Aigouze, qui est à vingt kilomètres de St-Gilles ? On prétend qu'un peintre italien, venant de Saint-Gilles, où il avait passé un affreux badiageon dans l'intérieur de l'église, l'avait apportée, vers l'année

Frère Honoré de Quiqueran Beaujeu. (1)

(Partie emancheté d'or et d'azur.)

Le grand prieuré, vacant par la mort de Venterol, fut conféré, le 11 d'août 1637, au grand commandeur frère Quiqueran Beaujeu. Comme il avait résolu de rester encore quelque temps au couvent, il nomma, le 13 de ce mois, son lieutenant le chevalier Paul-Antoine de Robin Graveson, qui prit pour lui possession du grand prieuré, le 10 de septembre suivant.

Il était fils de Robert de Quiqueran, chevalier de l'Ordre du roi, et d'Alix de Meyran, sorti d'une ancienne maison de la ville d'Arles, qui reconnaît pour tige noble Jean de Quiqueran qui, en l'année 1440, acheta du roi René, comte de Provence, la baronnie de Beaujeu située dans la viguerie de Digne ; il fut reçu dans l'Ordre, le

1820, et qu'il s'en servait pour y broyer ses couleurs. Cependant il s'éleva quelque doute dans l'esprit de M. Teissonnier, lorsqu'il vit pas loin du marbre, qui servait d'entrepôt à la vaisselle du ménage, un très grand et beau chapiteau, qui servait de butte-roue et qui, en 1865, a été péniblement transporté au musée du grand séminaire de Nîmes. Evidemment ce chapiteau, venu aussi de Saint-Gilles, n'avait pas été apporté à Saint-Laurent par le peintre italien. On savait d'ailleurs que, lorsque, au commencement du XIX^e siècle, on termina le creusement du canal qui va de Beaucaire à Saint-Gilles et à Aiguesmortes, les entrepreneurs de ces travaux, ne trouvant point, entre ces deux dernières localités, les matériaux nécessaires pour la construction des ponts qu'il fallait jeter aux endroits où les routes étaient coupées, avaient acheté à Saint-Gilles des tas considérables de pierres provenant de nos édifices religieux, démolis pendant les jours de la Terreur. Qui sait si quelque spectateur curieux de ce vandalisme, voyant des pierres richement sculptées ou gravées, n'aura pas mis de côté notre marbre ou même notre chapiteau de provenance Saint-Gilloise ? Quoi qu'il en soit, le chapiteau est au musée du grand séminaire de Nîmes, et le marbre toujours à Saint-Laurent-d'Aigouze.]

(1) Page 536 du manuscrit.

15 janvier 1583, et alla à Malte en l'année 1614. Il s'acquit les bonnes grâces du grand maître Aloy de Vignacourt, qui le fit son maître d'hôtel, et en l'année 1603, lui donna la commanderie de Condat.

En l'année suivante, il fut pourvu, par son chevissement, de celle de Durbans, qu'il quitta depuis pour prendre Saliers. Il vint en France, en l'année 1613, pour régir ses commanderies. En 1627, il fut nommé procureur du Trésor au prieuré de Toulon ; mais, deux années après, la peste ayant attaqué cette ville, il retourna à Arles. Il alla à Malte en l'année 1632. Le grand maître de Paule, qui l'aimait, le fit nommer grand conservateur. La grande commanderie fut donnée à frère Guillaume de Vincent Savoillan, le 6 d'octobre de cette année 1637.

Par un décret du conseil rendu du temps du grand prieur Venterol, on avait démembré de la commanderie de Marseille le membre d'Astros, situé dans le diocèse de Fréjus, et du grand prieuré celui de Saint-Pierre-de-Campublie (1), pour en former une commanderie qui porterait le nom d'Astros. Après la mort de Venterol, on ordonna que le membre de Saint-Pierre payerait au grand prieuré une pension de Le cas étant arrivé, on érigea cette commanderie. Le premier qui en fut pourvu fut frère Charles de Puech Peyrou Guitaud.

Beaujeu partit de Malte, le 5 de décembre de cette année, pour venir résider à son prieuré. Une tempête qui survint obligea le vaisseau qui le portait, de débarquer en Sicile ; de là il se rendit par terre à Messine, où il resta pendant tout le carême de l'année 1638 ; il s'embarqua ensuite et arriva à Marseille, le 25 d'avril ; trois jours après, il se rendit à Arles. Les plus qualifiés gentils-hommes de la ville montèrent à cheval et allèrent à sa rencontre. François de Quiqueran, son frère, qui était alors consul, le reçut en chaperon à la porte de la ville.

(1) *Saint-Pierre-de-Campublie*. — Ferme et église détruite de la commune de Beaucaire (Gard), membre de la commanderie d'Astros, relevant du grand prieuré de Saint-Gilles. (Voir le tome I^{er}, p. 67, 244, 246, 290.)

Le grand maître donna, dans ce temps-là, une preuve éclatante de l'affection qu'il avait pour son Ordre. Il fonda, le 9 de mars 1639, une commanderie. Il la dota de deux fours, trois moulins à blé, et trois moulins à huile tous hannaux et nobles, qu'il avait achetés de la communauté du lieu de Lusseran, dans le comté de Nice, pour le prix de 18,000 écus d'or, et voulut qu'elle portât le nom de Lascaris, sous la protection de Sainte-Marguerite, et qu'elle fût incorporée dans la langue de Provence ; mais qu'avant ce temps-là elle serait jouie successivement par trois personnes de sa famille, même séculières leur vie durant ; et nomma le premier usufruitier, Jean-Paul Lascaris son petit neveu, fils du seigneur Jean-Baptiste Lascaris Castelar, à condition qu'il payerait, tous les ans, des responsions au Trésor dix écus d'or, et qu'après sa mort elle serait possédée par les deux autres qui seraient nommés par lui ou par ceux à qui il aurait accordé le droit de nomination, après quoi elle serait émentiée (1) comme les autres commanderies, et qu'elle payerait les mêmes charges. Cette fondation fut faite en présence de tout le conseil qui l'approuva.

Depuis alors, ce seigneur se qualifia ainsi : Jean-Paul Lascaris, comte de Opellia et des comtes de Vintimille et des seigneurs de Castelar, et des deux frères chevaliers de dévotion de la sacrée religion de Saint-Jean de Jérusalem.

Le grand maître déclara dans la suite, par un acte du 6 de février 1642, qu'il nommerait après la mort du même Jean-Paul Lascaris, les deux autres personnes, l'une après l'autre, s'il était encore en vie, sinon Jean-Baptiste Lascaris Castelar, son neveu, en aurait la nomination, et à son défaut l'ainé de ses enfants mâles, et en défaut de ceux-ci l'ainé de ses petits-fils.

Le pape Urbain VIII confirma la fondation, le 15 d'octobre de cette année ; elle fut enregistrée à la chancellerie de Malte, le 5 d'août 1642.

(1) *Ementur*, vieux mot français qui signifie requérir une commanderie par rang d'ancienneté. (Vertot, tome V, p. 361.)

Beaujeu mourut à Arles, le 24 avril 1642, à minuit ; il fit rétablir l'église prieuriale de Saint-Gilles, qui avait été presque détruite par les calvinistes, en 1622. Il laissa le quint de sa dépouille à Pierre de Quiqueran, son neveu, fils de François. Il avait déclaré par son désapropriement qu'il voulait être enseveli dans l'église des pères Augustins de cette ville, dans la chapelle de Saint-Nicolas de Tolentine, où il avait fondé une messe quotidienne, et il y avait même fait faire son tombeau avec une inscription sépulcrale ; mais frère Jean Bertrand de Lupé Garrané, receveur, et les autres commandeurs qui étaient à Arles, lorsque Beaujeu mourut, ne voulurent point exécuter sa volonté, et le firent enterrer dans la chapelle de Saint-Jean. Ils consentirent seulement qu'on mit son cœur dans le tombeau qu'il s'était fait dresser à l'église des Augustins.

Frère Guillaume de Vincens Savoillan. (1)

(D'or au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules qui est de Mauléon, l'ambord d'azur à six étoiles d'or, 3 en chef et 3 en pointe, et 3 croissants d'argent, 2 en flanc et 1 en pointe qui est de Vincens.)

Le chevalier Jean-François de Verdelin, procureur du grand commandeur, frère Guillaume de Vincens Savoillan, prit pour lui possession du grand prieuré, le 26 d'avril 1642, en vertu de l'expectative qu'on lui avait auparavant accordée ; et la nouvelle de la mort de Beaujeu étant arrivée à Malte, on le lui conféra, le 20 de mai. Il était fils de François de Vincens, seigneur de Savoillan, au comté de Venaissin, et de Marguerite de Rainoard, qui était sortie d'une branche cadette des seigneurs de Caussans dans la principauté d'Orange. Il avait été reçu dans l'Ordre le 2 juin 1584 ; il résolut de rester à Malte, et nomma son lieutenant le même

(1) Page 539 du manuscrit.

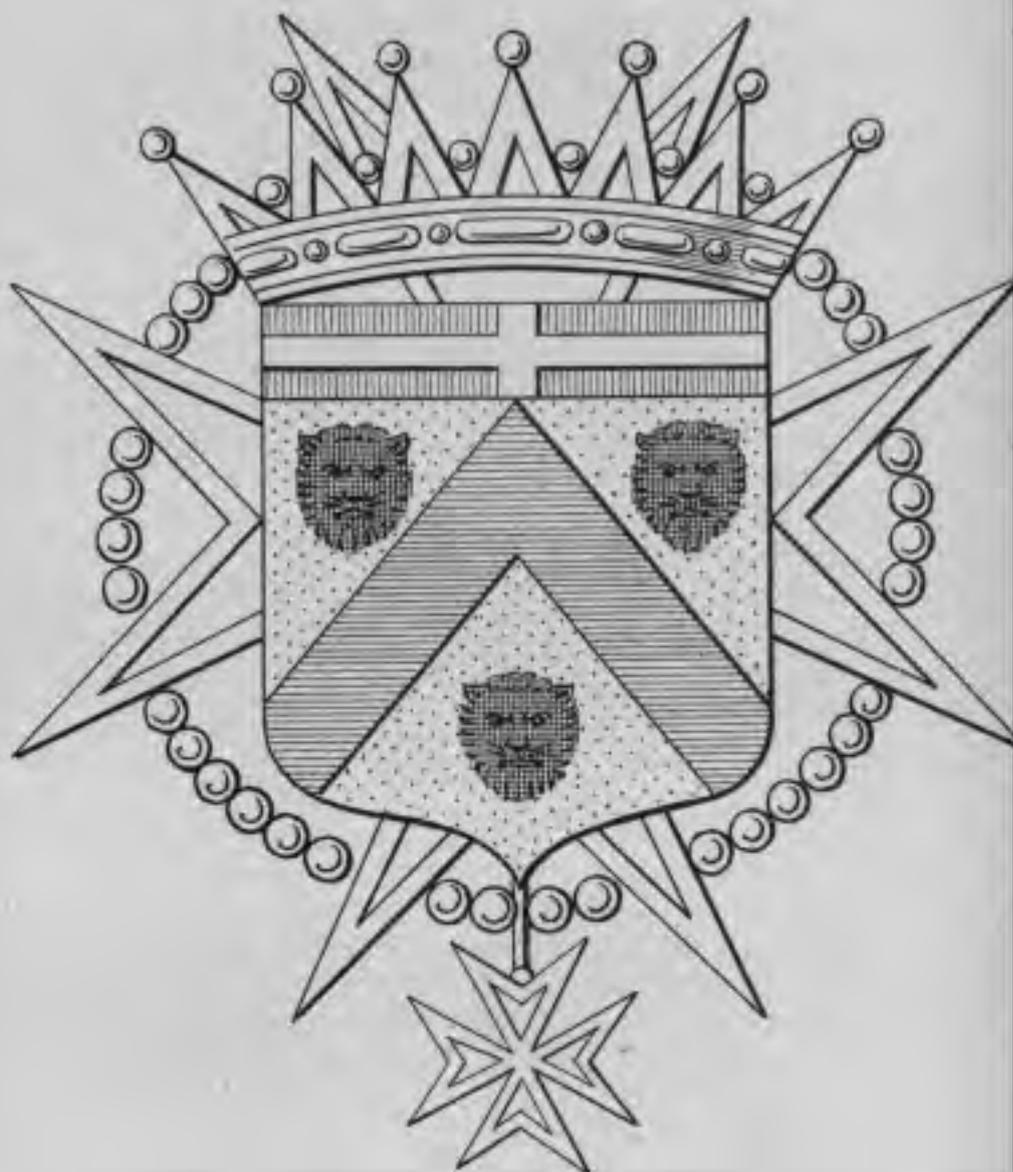
chevalier de Verdelin. La grande commanderie fut aussi conférée, le 20 de mai, au bailli Paul-Albert de Forbin.

Un des principaux privilèges de l'Ordre est celui que les commandeurs ne sont point obligés de prêter hommage pour les fiefs appartenant à leurs commanderies qu'entre les mains du roi, par le ministère des grands prieurs. Le grand conseil le décida ainsi, par un arrêt du 31 de mars 1643, rendu en faveur de frère Jean Flote Labastie Montsalion, commandeur de Beaulieu, contre Marie de la Baume de Montrevel, marquise et baronne de Grimaud en Provence, nièce d'Esprit d'Allard, maréchal des logis de la maison du roi, qui déchargea ce commandeur de la demande que cette dame lui faisait de lui prêter hommage, et bailler dénombrement, pour raison de la seigneurie de Cogolin, qu'elle prétendait être un arrière de sa baronnie. Savoillan ne vécut que très peu de temps après sa promotion. Il mourut, le 12 de février 1644, et fut enseveli dans l'église de Saint-Jean à la chapelle de Saint-Clément avec cette épitaphe :

D. O. M.

Et felici memoriæ illustrissimi fratris Guillelmi de Vincens Sauvilhan Sanctæ Luciæ præceptoris, qui post egregie præstita ordini suo hierosolimitano clariis in muneribus obsequia, olim felices militarium instrumentorum profectura, ac recentius magnæ commendæ ministerio graviter fruitur, ac eminentissimi domini magistri de Lascaris vicariatu insignitus, tandem qui prioratus Sancti Egidii dotatus meliora pro laboribus, pro fide, pro sui denique virtutibus præmia a Deo accepturus, diem clausit extremam XII februarii MDCXLIV.

Frater Jean-Jacques de Verdelen Capelle præceptor benefidus consanguineus, amicitiae et gratitudinis sue monumentum hoc ponit.



Armoiries de Paul Albert de FORBIN BONNEVAL
Grand Prieur de Saint-Gilles et Commandeur de Marseille

(d'Or au Chevron d'Azur, accompagné de trois têtes de Léopard de sable.)

le gr de s^t gilles de forbin

*(Archives des B. du Rh. Livre XIII de
G.^e Prieuré de S^t Gilles de l'Année)*

Frère Paul-Albert de Forbin Bonneval. (1)

(D'or au chevron d'azur, accompagné de 3 têtes de léopard de sable.)

Le grand prieuré vacant fut conféré, le 15 de février 1644, au grand commandeur Paul-Albert de Forbin Bonneval. Frère d'Avis de Polastron la Illière, commandeur de Bordères et la Cavalerie, forma opposition à sa promotion : ses moyens étaient que Forbin avait fait sa profession hors du couvent, en vertu d'un bref du pape, où il avait exposé faux ; qu'il n'avait pas fait ses trois caravanes, ni achevé sa résidence conventuelle, qu'il n'avait pas poursuivi le procès de sa commanderie de Marseille, ni fait renouveler le papier terrier. Le conseil n'eut point d'égard à ces moyens, et débouta la Illière de son opposition. Elle avait été cause qu'on n'avait point expédié à Forbin ses bulles.

Il prit possession du grand prieuré par procureur, le 19 de mars suivant, en vertu du décret du conseil du 15 de février, et quitta Malte peu de temps après. La grande commanderie fut donnée, le 28 de février, à frère Henry de Merle Beauchamps, commandeur de Peyriès.

La maison de Forbin, une des plus illustres de Provence, est divisée en plusieurs branches, qui descendent de trois frères. Palamède, seigneur de Forbin, Jean, seigneur de la Barbens, et Jacques, seigneur de Gardanne. Palamède fut grand président du conseil de Provence. Les services qu'il rendit à Louis XI, roi de France, obligèrent ce prince de lui donner le gouvernement de cette province, et le vicomté de Martigues.

Le chevalier Paul-Albert était fils de Bertrand de Forbin, seigneur de Bonneval, commissaire général de la marine du Levant, sorti d'une branche cadette de la Barbens, et de Jeanne d'Ivray. Celle-ci était fille de

(1) Page 540 du manuscrit.

Jean d'Ivray, seigneur de Gaubins près du château d'Un en Angoumois, et de Philippine Guillem de Montenson. Il fut reçu dans l'Ordre le 4 de mai 1588.

Après qu'il eut fait ses caravanes, il vint en France servir sur les galères, et devint par son rang capitaine d'une galère ; il signala son courage dans plusieurs occasions, et principalement au combat que la flotte de France commandée par le duc de Guise donna, le 26 d'octobre 1621, contre les Anglais devant l'île de Rhé, où les galères, commandées par le comte de Joigny qui en était général, combattirent avec beaucoup de courage et de valeur. Forbin fut fait ensuite capitaine de la galère réelle de France.

Le grand maître de Paule lui accorda la grand croix en l'année 1633. Le pape Urbain VIII déclara, dans le bref qu'il lui accorda à cette occasion le 28 d'avril, que c'était en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus ; il fut ensuite revêtu de la grand croix, le 4 d'octobre, dans l'église de la commanderie de Marseille, par frère Jean-Baptiste Varo, prieur d'Angleterre, général des galères du pape, qui était alors au port de cette ville, en vertu du pouvoir que le grand maître lui avait donné. Le roi le fit dans la suite chef d'escadre des galères.

Forbin ayant été informé que le Turc levait une puissante armée en l'année 1634, pour assiéger Malte, il demanda au roi la permission d'y aller, avec tous les chevaliers qui servaient sur les galères, pour secourir l'Ordre. Mais ce prince lui ordonna de se mettre en mer, le 15 de mai, avec le plus de galères qu'il pourrait, parce qu'il avait alors déclaré la guerre au roi d'Espagne.

Les ennemis se rendirent, en cette année, les maîtres des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honoré ; mais l'armée navale de France, composée des vaisseaux et des galères, les reprit en l'année 1637. Je ne sais si Forbin s'y trouva, il se peut qu'il fût alors à Malte ; il fut nommé, en l'année 1638, ambassadeur extraordinaire en France, pour aller complimenter le roi Louis XIII, au nom de l'Ordre, sur la naissance du Dauphin ; à son départ il passa par Rome par ordre du grand maître où il négocia

quelques affaires avec cette cour, et dix jours après, il prit le chemin de Marseille, où il arriva, le 15 de décembre, et de là il se rendit à Paris *incognito*, le 16 de janvier 1639. Il vit le cardinal de Richelieu et les autres ministres aussi *incognito*. Avant toutes choses, il fut question de régler le cérémonial de sa réception. La principale difficulté fut que, quoique Forbin fût ambassadeur de l'Ordre, étant pourtant sujet et même officier du roi, il devait se couvrir en sa présence ; le cardinal fut de ce sentiment, et son avis prévalut à celui des autres ministres d'Etat, et le roi l'approuva.

Cette difficulté ayant été terminée à la satisfaction de Forbin, il prit le nom d'ambassadeur extraordinaire du grand maître, et fit son entrée publique, le 30 janvier. Il eut, le 13 février, une audience publique du roi à Saint-Germain-en-Laye. Sa Majesté lui ordonna de se couvrir comme elle l'avait décidé ; il fit ensuite la révérence à la reine et au dauphin, et donna à la reine une partie d'un doigt d'une main de Sainte-Anne, qui est conservée dans la sacristie de Saint-Jean ; il était enfermé dans une boîte d'or garnie de cristaux. Les jours suivants il visita le cardinal de Richelieu, Monsieur, frère unique du roi, Mademoiselle et M. le prince de Ce dernier fut le recevoir jusques au milieu de son escalier, et ensuite lui donna la main et le reconduisit jusqu'à son escalier. Après avoir fini quelques affaires de l'Ordre, il eut du roi son audience de congé, le 20 mars 1639. Sa Majesté lui fit beaucoup de caresses, et lui dit qu'elle avait dessein de le retenir à son service, en lui donnant le commandement de ses galères.

Le 16 avril, le comte de Bruslon, introducteur des ambassadeurs, le fut visiter de la part du roi, et lui fit présent du portrait de ce prince enrichi de diamants, estimé mille pistoles. Forbin lui envoya, le lendemain par un de ses gentilshommes, une chaîne d'or de cent pistoles.

Il partit de Paris, le 18 d'avril, pour aller rendre compte, au grand maître, de son ambassade. Il ne fit pas un long séjour à Malte, et retourna en France. Il présida au chapitre de l'année 1640 qui se tint à Marseille, parce

que la ville d'Arles était infestée par la peste ; il commanda les galères, en qualité de général, au combat qui se donna en 1642 entre l'armée navale de France commandée par le marquis de Brézé, et celle d'Espagne : il se distingua beaucoup dans ce combat. Deux jours après, il y en eut un second auquel il eut la meilleure part, et où il acquit beaucoup de gloire.

Après qu'il fut pourvu du grand prieuré, il continua de faire son séjour à Marseille. Le bailli de Manosque, Caumons, étant mort le 15 d'avril 1544, le baillage fut conféré à frère Henri de Latil Entraigues, commandeur de Puimoisson. Il était fils de Louis de Latil d'Entraigues et de Villose en Provence, et de Louise de Roquefeuil de Convertis.

Les galères de l'Ordre, commandées par le général Boisbaudran, prirent, en cette année, un gros galion, où il y avait 600 hommes de combat, avec une dame du sérail, qui avait un jeune enfant qu'on disait être fils du sultan Ibrahim, et qui allait à la Mecque. Le grand seigneur irrité de cette prise déclara la guerre à l'Ordre. Le conseil délibéra, le 24 de janvier 1645, de citer tous ceux de l'habit, même les novices qui auraient 17 ans, de se rendre à Malte le 15 d'avril. On excepta seulement les receveurs, les procureurs du trésor, et les infirmes, et que le grand maître établirait des lieutenants en France et en Italie qui auraient soin d'envoyer les troupes auxiliaires, et les provisions de guerre et de bouche nécessaires.

Le grand maître créa, le 8 d'avril, Forbin son lieutenant général dans les six prieurés de France, pendant le temps que dureraient les bruits de l'armée navale des Turcs, et en cas que Malte fût assiégée, autant de temps que le siège durerait. Il lui donna un pouvoir fort étendu, et entre autres d'obliger tous les grands prieurs, baillis et commandeurs, de payer au receveur les responsions et les autres impositions, d'obliger toutes les personnes de l'Ordre d'obéir à la citation, et de procéder contre les désobéissants selon la forme observée dans l'Ordre, de juger tous les procès et différends qui seraient

entre les frères, même de juger ceux qui seraient accusés de crimes, et de punir les coupables.

Le grand maître lui envoya, en même temps, le décret de la citation pour le faire publier. Forbin ayant reçu sa commission, créa son lieutenant le chevalier Paul-Antoine de Robin Graveson, et partit ensuite pour la cour. A son arrivée, il travailla fortement avec le bailli de Médani, ambassadeur de l'Ordre, pour obtenir du roi la permission de tirer de la France toutes les munitions de guerre et de bouche dont on avait besoin. Il revint de Paris au mois de novembre suivant.

La citation ayant été publiée, les chevaliers se rendirent de toutes parts à Malte ; plusieurs gentilhommes de diverses nations, qui désiraient de se signaler, vinrent aussi offrir leurs services à l'Ordre. Le plus remarquable fut Louis, vicomte d'Arpaion et marquis de Sévérac en Rouergue, qui vint à Malte pour servir pendant le siège. Il était suivi de plusieurs gentilhommes de ses parents et de ses amis. Le grand maître le déclara lieutenant général de l'armée de terre.

On élut plusieurs officiers subalternes, et entre autres trois capitaines de secours, ou sergents-majors, dont l'un fut le bailli frère Balhasar de Demandols, commandeur de Saliers. On lui donna pour aides-majors frère Claude de Demandols Trigance et Charles de Castellane Saint-Juers ; et frère Étienne de Bardat fut fait agent réel. On partagea les troupes de la campagne en huit régiments, dont on donna le commandement aux langues.

Les officiers de celle de Provence étaient les suivants : frère Jacques de Verdelin, commandeur de la Capelle, fut le colonel ; Gaspard de la Gardière, lieutenant-colonel ; Aunet de Louis Saint-Auban, sergent-major ; et Emmanuel de Lemps, son lieutenant ; Jacques d'Agout la Baume, Pierre de Vincens Causans, Jean de Blacas Tourettes, Henry de Guast, commandeur de Burgaut, Cosme d'Astoaud-Velleron, Gaspard de Romicu, et Charles de Rousset, capitaines. Le commandeur Jérôme de Galéon Châteauneuf fut fait maître de camp d'un régiment de 500 hommes, à la Sengle et à la Bormole.

Le commandeur Jean d'Arpaion, frère du vicomte Louis, frère Jean de Motet et Jean de Demandols furent faits capitaines d'une compagnie à la Victorieuse.

Le grand seigneur, ayant appris les préparatifs qu'on avait faits pour se défendre, changea d'avis, et alla attaquer Candie. Le grand maître accorda au vicomte d'Arpaion et à son fils Louis, la faculté de porter la grande croix sur la poitrine ; qu'un de ses cadets ou de ses descendants serait tenu de minorité, sans payer le droit de passage, et que les aînés de la maison pourraient porter la croix de l'Ordre dans leurs armoiries.

On forma, en cette année, le projet de démembrer le grand prieuré de Saint-Gilles, et d'en faire des commanderies. La langue de Provence nomma frère Denis de Polastron La Illière, commandeur de Sainte-Luce et la Cavalerie, Jean-Jacques de Verdelin, commandeur de La Capelle et Jacques d'Esparvès Carboneau, chevalier, pour en dresser le plan. Elle y joignit ses deux procureurs ; et ces commissaires donnèrent leur assentiment, le 28 de juin. Ils déclarèrent qu'ils étaient d'avis : 1^o qu'on détachât, en premier lieu, le membre de Montfrin avec la métairie de Caissargues et le jardin et censes de la ville de Nîmes, et qu'on en fit une commanderie ; 2^o qu'on en ferait une des trois cabanes du plan de Lapeyre, à condition que le commandeur qui en jouirait le premier, serait obligé d'y faire bâtir une maison propre pour son habitation, et celle de son fermier ; 3^o qu'on détachât les cabanes des tenements de Capète et la Martelière, et les pâturages appelés Tête de Loup, dont il serait aussi fait une commanderie, à condition que le commandeur y ferait bâtir une maison avec la ménagerie, et une chapelle, où l'on dirait la messe, les dimanches et les fêtes ; et que ces démembrements n'auraient lieu qu'après la mort du grand prieur de Forbin ; qu'on détacherait aussi de la commanderie de Saliers la métairie de la Vernède et le pâturage de Clamador, et qu'on formerait une commanderie qui aurait lieu après la mort du commandeur, qui était le bailli de Demandols. Leur sentiment fut approuvé par l'assemblée qui était composée de plus de

200 personnes de l'Ordre, dont plusieurs étaient venues à cause de la citation ; et on prit une délibération conforme, qui fut confirmée par le conseil, le 10 de juillet suivant, et ensuite par le pape Innocent X, le 9 de novembre d'après.

Le grand prieur de Toulouse, d'Aluis, mourut, le 12 de novembre de cette année. Le grand prieuré fut conféré, le 14 de novembre, au grand commandeur Beauchamp. Il était fils de Balthasar de Merles, seigneur de Beauchamp, citoyen d'Avignon, et d'Hélène de Patris ; et la grande commanderie fut donnée à frère Denis de Polastron la Illière, auquel le conseil accorda, le 8 de mars 1646, l'expectative sur les deux grands prieurés, et sur le bailiage de Manosque.

Le grand prieur Forbin fut fait, en l'année 1647, gouverneur des îles d'Ilyères, qu'on appelle communément les îles d'or. Il se démit alors du titre du grand prieuré, qui fut conféré à frère Jacques de Glandevès, commandeur de Saint-Félix : mais celui-ci mourut quelques années après. Le prince Roger de Lorraine, fils de Charles de Lorraine, duc de Guise, pair de France, gouverneur de Provence, et d'Henriette-Catherine Duchesne de Joyeuse, avait été reçu de minorité dans la langue de Provence. Il était venu à Malte lors de la citation ; et le grand maître lui avait donné la grand croix. Il obtint, en cette année 1647, un bref du pape, qui lui accordait le grand prieuré de Saint-Gilles, pour en jouir après la mort de Forbin. Le roi envoya à Malte un gentilhomme pour faire passer un bref. La langue de Provence s'y opposa, et le grand maître et le conseil envoyèrent en ambassade au roi le commandeur Jean le Blanc de la Rouvière, pour lui faire des remontrances. Elles furent inutiles : et Burc Lois de Laleroy écrivit au grand maître et au conseil des lettres encore plus fortes, en faveur de ce prince. Mais cette inquiétude fut calmée, quelques années après, parce que le prince Roger mourut, le 6 de septembre 1653, à la trentième année de son âge.

Forbin avait donné commission à frère Philippe-Manuel

de la Fayette, commandeur de Carlat (1), au prieuré d'Auger-
vergne, et Bernard Marsaguil, prêtre conventuel, de visi-
ter le monastère de l'hôpital de Beaulieu. Ils le visitèrent le
11 d'avril 1649, et étaient assistés de frère François Fou-
cauld de St-Aulaire, commandeur d'Aulois et Tourtebane ;
ils firent des ordonnances qui contenaient des règlements
très utiles pour le maintien de la discipline et de la régu-
larité. Le commandeur de la Fayette les porta à Arles
au grand prieur Forbin, qui les ratifia le 2 de juillet. Les
religieuses les approuvèrent aussi le 7 octobre suivant.

Le chevalier Gaspard de Simiane la Coste mourut de la
peste à Marseille, le 24 de juillet de cette année. Il était
fils d'Henry de Simiane, seigneur de la Coste, conseiller
en la cour des comptes de Provence, et d'Angélique de la
Cépède. Il fut reçu dans l'Ordre l'an 1622.

Peu de temps après sa réception, il alla à Malte, et il y
resta pendant quelques années. Après quoi il retourna à
Aix, et s'étant jeté dans la dévotion, il pratiqua les plus
grandes œuvres de charité. Il entreprit de convertir les
hérétiques qui étaient répandus dans plusieurs villages
de Provence ; il y fit aller des missionnaires, et s'étant
joint à eux, ils firent un très grand fruit ; il passait une
partie du jour dans les prisons et les hôpitaux, pour con-
soler et secourir les prisonniers et les malades. Ayant
appris que les forçats vivaient dans les galères sans au-
cune consolation spirituelle, son zèle le porta d'aller à
Marseille en l'année 1643, et étant aidé de Jean-Baptiste
Gault, évêque de cette ville, ils firent faire une mission
sur les galères, qui fit beaucoup de fruit. Après ces pro-
grès spirituels, ils résolurent d'adoucir les maux que ces
misérables souffraient, et surtout lorsqu'ils étaient mala-
des, déstitués de tout secours ; ils délibérèrent de leur
faire bâtir un hôpital, et quoiqu'il fallût pour cela de
grandes sommes, la confiance qu'ils avaient en Dieu, leur
fit franchir toutes ces difficultés. Le grand prieur de For-
bin donna son approbation à ce dessein, comme lieute-
nant général des galères, et l'appuya de son crédit à la

(1) Carlat (Cantal), arrondiss. d'Aurillac, canton de Vic-sur-Cère.

cour. L'évêque étant mort dans cet intervalle, Simiane fit lui seul construire cet hôpital ; le roi et plusieurs personnes de piété lui firent des donations, et dès qu'il fut tant soit peu habitable, il y alla faire sa demeure, et exerça sa charité envers les malades jusqu'à la mort.

Le chevalier de Berre, qui avait succédé au commandeur Christophe de Seytre en la charge de procureur de l'Ordre à Aix, étant mort en l'année 1650, le conseil la conféra à frère Charles de Martin Puilobier. On donna depuis une plus grande extension à ses fonctions. On le chargea de la poursuite de tous les procès que l'Ordre pourrait avoir dans l'étendue du prieuré de Saint-Gilles ; et on lui donna le titre d'économé.

François de Bonne, qui avait acquis d'Alexandre Dumas de Castellanc, baron d'Allemagne, la baronnie de Vitrole, ayant refusé d'en prêter hommage au grand prieur de Beaujeu, celui-ci lui avait intenté un procès au grand conseil. Forbin en continua les poursuites, et obtint un arrêt qui condamna Bonne à lui prêter hommage et lui payer le lods de son acquisition. En conséquence il le lui prêta à Arles, à la forme des anciens, le 21 de mars 1652, et il s'obligea, en même temps, de lui donner un dénombrement de sa baronnie ; il le donna dans la suite, le 4 d'octobre 1656, et déclara qu'elle consistait au lieu de Vitrole (1), chef de la vallée, à ceux de Barcelonnette et Esparron (2), et aux montagnes de Rochefort et Bessières, et spécifia tous les droits qui en dépendaient.

Forbin fut fait, en cette année, lieutenant général des galères de France. Forbin quitta le commandement des galères, en l'année 1653, et alla faire son séjour au château de Vallonete, près de Lambesc, qui appartenait à Emeric de Lauris, seigneur de Taillades, mary de Renée de Forbin la Fare, et il y passa les huit dernières années de sa vie.

(1) *Vitrolles* (Hautes-Alpes), arrondissement de Gap, canton de Barcelonnette.

(2) *Esparon* (Hautes-Alpes), arrondissement de Gap, canton de Barcelonnette.

La langue de Provence délibéra, dans ce temps-là, de faire un second démembrement dans les prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse. Elle commit les commandeurs François de Mars..., Antoine de Puget et Jean-Jacques de Verdelin, et les chevaliers François de Tressemanes Chasteuil, François des comtes de Vintimille Montpesat, et Honoré de Rabasse Vergons, pour en dresser le projet.

Ces commissaires firent leur relation à l'assemblée tenue le 21 mars 1654, et sur leur avis elle délibéra : 1° de détacher à la première vacance du prieuré de Saint-Gilles 9.000 livres de rente, pour en former deux commanderies de 4.500 livres chacune en revenu, et de prendre le petit mas et la petite cabane d'Argence, ou d'autres terres les plus commodes ; et qu'il serait nommé deux commissaires pour faire la division de ces deux commanderies ; 2° qu'il se ferait aussi une commanderie du membre de Lugan dépendant de celle de la Tronquière, et du membre du Plantet dépendant de celle de Montsaunès, et à leur première vacance joint ensemble ; 3° le membre de Pugnafort dépendant de la commanderie de Comps serait uni, à sa première vacance, à celle de Nice ; 4° que les moulins de Bellegarde, qui dépendaient du grand prieuré, seraient unis, en tant que besoin, au membre de Bellegarde, lorsque le membre de Barbantane viendra à vacquer, et par conséquent s'unira à la commanderie d'Echirrolles ; 5° alors la dite commanderie d'Echiroles s'unira, à la première vacance, à celle de Valence ; 6° en remplacement de celle-là, on formera une autre commanderie, qui sera composée des membres de Bellegarde et de Barbantane, et de la maison de Soliech, qui dépendait de la commanderie de Montpellier, dont elle serait détachée à la première vacance, et que cette commanderie aurait le titre de Barbantane.

La délibération de la langue fut confirmée par le conseil, le 28 du même mois de mai. Le grand commandeur La Illière consentit non-seulement au démembrement ; mais il le sollicita lui-même ; et en cela il fit paraître un grand désintéressement, puisque le grand prieuré lui touchait en vertu de son expectative.

Le grand prieur de Toulouse, Beauchamp, mourut en l'année 1655. Le prieuré fut conféré, le 10 de mai, au grand commandeur La Illière ; et la grande commanderie à frère Flote La Bastide Montsaléon, commandeur de Beaulieu. Il était fils d'Antoine Flote, seigneur de la Bastie Montsaléon dans le Bas-Dauphiné, et d'Honorée de Castellane.

Le bailly de Manosque, Entraigues, mourut quelques mois après ; le baillage fut conféré, le 18 de novembre, au grand commandeur la Bastie ; et la grande commanderie à frère Alexandre de Benque, commandeur d'Argenteins. Celui-ci s'en démit, en l'année 1656, et elle fut donnée à frère Jean-Bertrand de Luppé Guarrané, commandeur de Peyriès.

Le conseil donna commission, en cette année, à frère Jacques de Castellane Montmejan, commandeur de Pui-moisson, et Jean-François de Verdélin, commandeur de Saint-Jean de Barrante, de signer les membres du grand prieuré de Saint-Gilles, qui devaient former les deux commanderies qu'on en avait démembrées, pour la délibération de la langue de 1654. Ceux-ci en détachèrent à ce sujet, par leur verbal du 10 de mai 1656, les métairies du Petit-Argence et de Cavalès, et les firent en même temps borner.

Frère François de Mars Liviers, commandeur d'Avignon, qui jouissait de la métairie de Barbentane, ci-devant membre du grand prieuré, mourut le 17 février de cette année : il y a fait bâtir le logement qu'on y voit, qui de là a pris le nom de métairie de Liviers. Elle fut unie à la commanderie d'Echirolles, en conformité du décret du conseil, du 15 de janvier 1615.

Frère Jean de Bernuy Villeneuve, bailly de l'Aigle, acheta, le 24 de juillet 1657, de N. de Berail, et de François de Berail, seigneur de Belcastel, la seigneurie de Guitalens, située dans le pays de Lauragais, moyennant 55.500 livres. Après la mort de ce bailly, elle fut unie à la commanderie de Reyssac.

Le grand maître Lascaris mourut le 14 d'août de cette année. Les belles actions qu'il fit, durant son magistère, la fondation d'une septième galère, et celle de la com-

manderie de Lusseran, sont des monuments éternels de l'affection qu'il avait pour son Ordre.

Forbin résigna, le 8 septembre de cette année, le *jus quæsitum*, c'est-à-dire le titre du grand prieuré, entre les mains du grand maître ; il se réserva pourtant, pendant sa vie, les revenus et les prééminences qui y étaient attachés ; et conséquemment le prieuré fut conféré, le 12 d'octobre suivant, au grand commandeur frère Jean-Bertrand de Luppé Guarrané, à condition qu'il n'entrerait en jouissance qu'après la mort de Forbin. Celui-ci se démit, en même temps, de la grande commanderie, qui fut donnée à frère Antoine de Puget Saint-Marc, commandeur d'Aix ; il était fils de Antoine du Puget, seigneur de Saint-Marc en Provence, et de Philippine de Renaud.

Les émentitions qui se faisaient de cette manière des grands prieurés et des baillages, causaient beaucoup de confusion dans l'Ordre, parce qu'il arrivait de là que deux personnes avaient la même dignité. Pour remédier à cet inconvénient, le conseil avait accordé, le 12 de juillet 1647, qu'à l'avenir on n'admettrait plus de résignations des titres des prieurés et baillages, avec la réserve des revenus et de l'administration en faveur du résignant, si ce n'est avec le consentement des quatre quints du conseil et du bailli conventuel, chef de la langue, principal intéressé ; et que ceux qui seraient pourvus de ce titre ne pourraient point être admis à un autre prieuré ou baillage.

Ce règlement n'avait pourtant pas été exécuté. Mais le pape Alexandre VII, étant convaincu de son utilité, ordonna la même chose par une constitution du 9 d'août 1658, qui fut admise par le conseil. L'usage de ces résignations fut par ce moyen aboli.

Le parlement d'Aix avait rendu un arrêt en 1619, qui déclarait que les chevaliers profès ne pouvaient point succéder, ni prétendre à aucune portion sur les biens des ascendants et des collatéraux en fruits ou en propriété, mais seulement à une pension suivant les facultés et qualités de leurs maisons, jusqu'à ce qu'ils fussent pourvus d'une commanderie, et qu'en cas de captivité, les héritiers, qui jouiraient de leurs droits, seraient obligés de payer leur rançon jusqu'à la concurrence de ces biens.

Frère Gaspard de Villeneuve, procureur du trésor au prieuré de Saint-Gilles, ayant représenté au chapitre de cette année le grand préjudice qu'il portait à l'Ordre, on délibéra qu'à l'avenir on ne recevrait point de chevaliers nés dans le ressort du parlement de Provence, qu'auparavant les pères et mères, ou à leur défaut, leurs plus proches parents, eussent déclarés qu'ils se départaient du droit qui leur était acquis par cet arrêt, et cela avait été exécuté depuis.

On avait cru, par là, pouvoir parer le coup mortel qu'il portait aux chevaliers ; mais la suite fit voir que leur prévoyance était trop simple ; parce que les parlements qui étaient les juges de ces déclarations, les rejetaient comme contraires au droit, par cette raison qu'elles étaient faites par une espèce de contrainte, qu'on ne pouvait point se départir du droit public, ni changer l'état des religieux ; et il arrivait de là que les chevaliers étaient obligés de rester dans leurs maisons pour avoir leur entretien.

Le chevalier de Puillobier, économc, proposa au chapitre de l'année 1658, un remède à ce mal ; ce fut que les parents qui feraient recevoir un fils, seraient obligés de lui assigner une pension proportionnée à leurs facultés, dont il jouirait dès le jour de sa profession, qu'après la mort de ses parents, elle lui serait augmentée jusqu'à concurrence d'une portion héréditaire, telle que le chevalier pourrait avoir *ab intestat* ; et qu'elle lui serait continuée jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'une commanderie et entré en rente ; que sa portion serait affectée pour sa rançon, en cas qu'il fût fait esclave, et que ce contrat serait joint à ses preuves de noblesse.

Le chapitre prit une déclaration conforme à cet avis, qui fut confirmée par la langue de Provence, le 20 d'août de cette année.

Le bailliy de Manosque, La Bastie, mourut en l'année 1659. Le baillage fut conféré, le 9 de juin, au grand commandeur Saint-Marc, et la grande commanderie à frère Gaspard de Castellane Montméjean, commandeur de Pui-moisson. Il était fils de Roland de Castellane, seigneur de Montméjean, et de Marguerite de Castellane. Le grand maître Annet de Clermont Gressans, qui avait été nouvel-

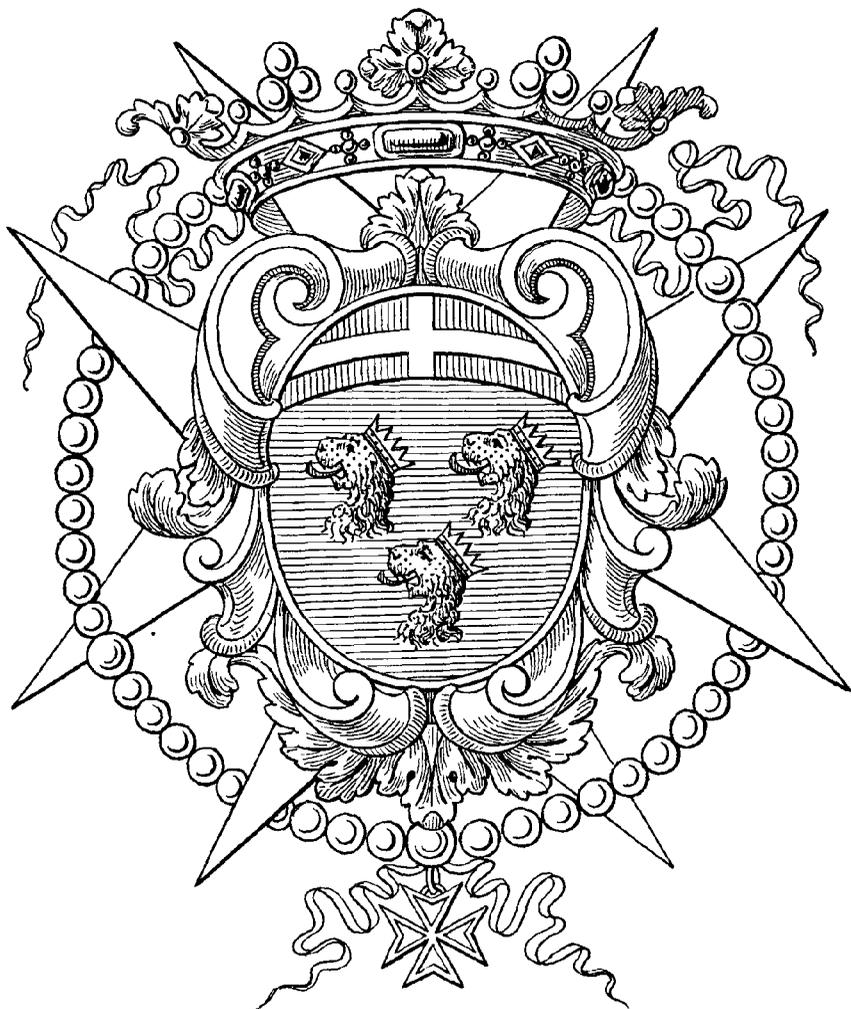
lement élu, écrivit au grand prieur Forbin, le 9 de février 1660, une lettre où il donna part de son élection, et lui marqua qu'il espérait, avec l'aide de son conseil et de son bon avis en particulier, de gouverner l'Ordre à la gloire et à l'avantage de la chrétienté ; qu'il le pria de le lui donner souvent dans les doutes, et l'exhortait en même temps d'avoir attention que tous ceux qui résidaient dans l'étendue de son prieuré se comportassent de la manière qu'ils devaient.

La ville de Candie était, dans ce temps là, extrêmement pressée par les Turcs, qui, depuis longtemps, la tenaient assiégée. Les Vénitiens ayant demandé du secours à la plupart des princes chrétiens, le pape et l'Ordre y envoyèrent leurs galères. Le roi Louis XIV y fit passer 3.600 hommes, sous le commandement du chevalier Paul de Semeur. Son nom de famille était Samuel qu'il changea en celui de Semeur ; il était natif de Marseille et sorti de Barlieu. Il s'adonna, dès sa jeunesse, au service de mer, et s'y attacha si fort, qu'il devint le plus habile officier de mer qui fût dans l'Europe ; il se signala aux sièges de Roses, de Taragone, de Portolongone, d'Orbitelle et de Cartagène. Le roi le créa lieutenant général de ses armées navales ; il fut reçu chevalier de grâce à la prière du roi et du commandeur de Fauvri, ambassadeur de l'Ordre, le 21 de janvier 1651 ; et il y fit sa profession.

La religion lui donna une croix d'un prix de cinquante mille livres, et en reconnaissance de ce bienfait il fit présent à l'Ordre d'un vaisseau avec tout son équipage, qui valait trois ou quatre cent mille livres.

Il aborda à Malte, au mois d'avril 1661, avec trois vaisseaux du roi, qui allaient en Candie. Le grand maître l'envoya visiter par son sénéchal. Le chevalier alla au palais lui rendre ses devoirs comme à son supérieur ; le grand maître lui fit tous les honneurs qui étaient dus à son mérite ; il mourut au mois de décembre 1667 ou 1668.

Forbin mourut, le 12 de juillet 1661, au château de Valbonète. Son corps fut porté à Arles, et enseveli dans la chapelle de Saint-Jean.



Armoiries de François de MORGES VENTAVON

Grand Prieur de Saint-Gilles et Commandeur de Marseille

(d'Azur à trois têtes arrachées de Lion d'or lampassées de queues, couronnées d'Argent)

*(Archives des B. du Rh Livre XXXI des vis
G^d Prieuré de St Gilles de l'Année 169*

Frère Jean-Bertrand de Luppé Guarrané. (1)

(D'azur à trois bandes d'or.)

Le grand prieuré vacant par la mort de Forbin fut dévolu à frère Jean-Bertrand de Luppé Guarrané, qui en était prieur titulaire, et faisait alors son séjour à Marseille ; il en prit possession par procureur, le 18 juillet 1661, en vertu des provisions qui lui avaient été accordées en 1657 ; il était fils de Cabon de Luppé, seigneur de Guarrané, au pays d'Astarac, diocèse d'Auch, et de Jeanne de Vésins La Cassagne ; il avait été reçu, le 29 d'août 1598.

Le conseil conféra, le 15 juillet 1661, les commanderies qui avaient été formées du démembrement du grand prieuré fait aux années 1645 et 1654. *Montfrin* fut donné à frère Jean-Baptiste de Thomas Millau. *Le plan de la Peyre* à frère Vincent-Anne de Forbin La Fare. *Capete* à frère Antoine de Blacas Vérignon. Le *petit Argence* au bailli Balthazar de Demandols, et *Cavalès* à frère Jacques de Chavary.

Le grand prieur de Toulouse, La Illière, mourut à Malte, le 1^{er} de septembre 1662. Le prieuré fut conféré, le 5 de ce mois, au grand commandeur Montmejean ; et la grande commanderie à frère Jean-Louis de Corsac Montbérand.

Le grand prieur Montmejean mourut en l'année suivante 1663 ; Montbérand lui succéda, le 27 de septembre. On donna la grande commanderie à frère Antoine de Glandevès Castelet, commandeur d'Aix. Il était fils d'Honoré de Glandevès, seigneur de Castelet, et de Casandre de Castellane.

Frère François-Paul de Béon Casau, commandeur d'Arsins (2), et François de Rate Cambous, commandeur de

(1) Page 554 du manuscrit.

(2) *Arsins, Arcins* (Gironde), arrondissement de Bordeaux, canton de Castelnau-de-Médoc. Commanderie d'Arceins, relevant du grand prieuré de Toulouse. Du Bourg, *op cit.*, p. 463.

Jalès, commissaires nommés par le chapitre, firent borner, dans le mois de mai de cette année, les commanderies qui avaient été démembrées du grand prieuré, par les délibérations de 1645 et 1654, et firent plusieurs règlements entre le grand prieur et les commandeurs de ces commanderies.

Le bailli de Manosque, Saint-Marc, mourut, le 16 de mars 1664. Deux jours après, on lui donna pour successeur le grand commandeur Castelet. Frère Jean d'Arpaion, commandeur de Trinquetaille, eut la grande commanderie. Le grand prieur de Toulouse, Montberand, mourut quelque temps après ; Arpaion n'ayant pas voulu prendre ce prieuré, il fut conféré à frère Horace de Blacas Aups, commandeur de Marseille. Il était fils de Gaspard de Blacas, co-seigneur d'Aups, et de Blanche de Castellane.

Guarrané mourut aussi à Arles, le 10 de juin de cette année ; il laissa le quint de sa dépouille à Jean Tristan de Luppé Guarrané son frère.

Frère Jean d'Arpaion. (1)

(De gueules à une harpe d'or, cordée de même.)

La nouvelle de la mort de Guarrané étant arrivée à Malte, on conféra, le 14 de juillet, le prieuré au grand commandeur frère Jean d'Arpaion, qui en prit possession par procureur, le 3 de novembre suivant. Il avait été reçu le 31 de mars 1604. Il était fils de Jean, baron d'Arpaion et de Séverac en Rouergue, et de Jaquette de Castelnau de Clermont. La branche aînée de cette maison, d'où était notre grand prieur, s'éteignit en la personne de Catherine d'Arpaion, fille unique du duc, qui épousa François de Roye de la Roche-Foucauld, comte de Roucy.

Le prieur ayant résolu de rester à Malte, pendant quelque temps, nomma son lieutenant frère Raimond de Ville-neuve La Recuquelle, commandeur d'Espalion. La grande

(1) Page 555 du manuscrit.

commanderie fut conférée, le 4 juillet, à frère Paul-Antoine de Robin Graveson, commandeur de Sainte-Eulalie.

Frère Bertrand de Moreton Chabrilan, commandeur d'Echirols, quitta en l'année 1665 cette commanderie pour prendre celle d'Avignon. La délibération de la langue du 21 mai 1654 fut alors exécutée. Eschirolles fut unie à la commanderie de Valence ; et on détacha de celle-là les métairies de Barbentane et de Bellegarde, qui formèrent la commanderie de Barbentane. On y unit aussi les moulins de Bellegarde : mais la métairie de Soliech, qui dépendait de la métairie de Montpellier, qui devait y être unie, ne le fut point alors, parce que frère Henry de Thomas La Matte, qui en jouissait, était encore en vie. Barbentane fut conféré, le 24 avril de cette année, à frère Gaspard D'Agout Olières.

Arpaion quitta Malte au commencement de l'année 1666 ; il alla en Rouergue faire sa demeure à Sévérac chez le duc, son frère.

Le grand prieur de Toulouse, Blacas, mourut à Malte, le 9 septembre de cette année. Deux jours après, il eut pour successeur le grand commandeur Graveson ; il était fils de Paul-Antoine de Robin, seigneur de Graveson en Provence, et de Françoise de Romieu. La grande commanderie fut donnée à frère Jean Gaspard de Verdelin, commandeur de la Capelle ; il était fils de Raimond de Verdelin, écuyer, résidant au lieu du Tor au comté de Venaissin, et de Catherine de Borvard. Frère Pierre Viani, prêtre conventuel, natif d'Aix, fut élu prieur de l'église conventuelle en l'année 1667.

Le prieuré de Saint Gilles souffrit, en cette année 1667, une diminution considérable dans ses revenus. La langue de Provence délibéra, le 28 novembre, d'en détacher 6.000 livres de rente, pour subvenir à l'entretien des chevaliers de l'auberge, qui, à cause de leur grand nombre, n'étaient pas assez bien nourris ; à condition que cela n'aurait lieu qu'après la mort d'Arpaion. Cette délibération fut pourvue par le conseil, le 12 décembre suivant, qui commit frère Estienne-Marie Loncelliné, grand

prieur d'Angleterre, et Jean-Balthasar Frandor, pour examiner l'indemnité qu'on accorderait au trésor pour les responsions, mortuaires et vacants, par rapport au revenu démembré.

Ces commissaires réglèrent cette indemnité à une res-
pension annuelle de mille livres, que la langue serait
obligée de donner. Le conseil approuva ce règlement, le
9 janvier 1668. Les procureurs de la langue envoyè-
rent ce décret au chapitre de cette année, qui chargea le
chevalier François de Bausset et Jean-Philippe de Soubi-
ran Arifat de l'exécuter ; ils demandèrent la métairie de
la grande et petite cabane d'Argence, situées dans le
terroir de Fourques, qui valait 5.000 livres de rente, et
n'assignèrent aucuns biens pour les mille livres restantes,
n'en ayant pas trouvé qui fussent d'une situation à ne
point déranger les domaines du grand prieuré.

La langue approuva leur procédure, mais les procu-
reurs de la langue leur ayant écrit de finir leur commis-
sion, ils démembrèrent, le 6 septembre de cette année,
le moulin avec la terre qui en dépend, situé près la ville
de Saint-Gilles, et les terres appelées les Auriasses. Le
conseil approuva cette procédure, le 10 décembre sui-
vant. Le grand maître confirma les deux décrets du
conseil du 9 janvier et 10 décembre 1668, le 2 juin
1663, en conséquence du pouvoir que le pape lui en avait
donné.

Ces grands démembrements furent cause que le prieuré
de Saint-Gilles, qui était un des plus riches de l'Ordre,
devint un des moindres. Ce fut par cette raison qu'on per-
mit aux grands prieurs de retenir, à l'avenir, toutes les
commanderies qu'ils possèderaient, lors de leur promo-
tion, de quelle manière qu'ils les eussent eues.

Le grand maître envoya, en cette année, au secours
de Candie qui se défendait toujours vigoureusement, un
bataillon composé de 400 soldats et 62 chevaliers. Frère
Acurse de Voisins, natif du Languedoc, fut fait provédi-
teur de ce bataillon ; et Philippe Capcau Ainard, aide-
major.

On peut voir, dans l'*Histoire de l'Ordre*, les belles

actions qu'il fit, depuis le 1^{er} décembre de cette année jusqu'au 29 d'août de la suivante 1669, qu'il s'embarqua voyant la place perdue. 27 chevaliers y laissèrent la vie. Frère Marc-Antoine de Morlhon Lavinières, natif du Rouergue, s'y signala, frère Jean-Louis de Berton-Crillon y fut dangereusement blessé.

La maison de la commanderie d'Aix n'était point logeable, et d'ailleurs en très mauvais état, frère Jean-Claude Viany, prieur de l'église de Saint-Jean, proposa à la langue de Provence que si elle la lui donnait, il en ferait bâtir une d'un beau dessin, dont il envoya le plan, qui servirait pour le logement du prieur, du sacristain, et des autres prêtres qui servent l'église. La langue ayant trouvé cette offre avantageuse, permit au prieur, le 6 novembre 1670, de prendre cette maison; et celui-ci exécuta son projet. Et dans la suite, il fit, en 1695, réparer entièrement l'église. Le chœur était dans la nef; il le fit placer au fond du presbytère avec un autel de marbre à la romaine. Le tombeau de la reine Béatrix était à l'entrée de la chapelle de la croisée du côté de l'Épître, ce qui la défigurait; il le fit mettre au fond; il fit bâtir six chapelles dans la nef et embellir le frontispice de l'église.

La langue de Provence avait délibéré, ainsi que nous l'avons déjà dit, le 21 mai 1654, de démembrer de la commanderie de la Tronquière le membre de Lugan, et de celle Montsaunès le membre du Plantet, à leur première vacance, pour en former une commanderie. Le membre de Lugan avec ceux de Rulhe et Marines, ses annexes, étaient alors possédés par frère Claude de Castelan d'Aluis, à qui la jouissance en avait été donnée par le grand prieur de Toulouse, d'Aluis, commandeur de la Tronquière, son oncle, du consentement de la langue, mais cette commanderie étant venue à vacquer, environ l'année 1667, par mort ou par démission, on forma véritablement une commanderie du membre de Lugan et de ses annexes, mais celui de Plantet n'y fut point uni.

Par la même délibération on avait aussi démembré de la commanderie de Comps, le membre de Pugnafort, pour être uni à la première vacance à celle de Niçe,

Comps était alors possédé par frère Annibal de Blacas Redortier. Celui-ci étant mort, ou ayant changé de commanderie, environ l'année 1672, cette union eut alors son effet.

Le grand commandeur Verdelin mourut le 20 d'avril 1673. Cette charge fut donnée, le 22 de ce mois, à frère Jean-Jacques d'Esparvès Lussan Carbonneau, bailli de l'Aigle, commandeur de Marseille. Il était fils de Jean-Paul d'Esparvès, seigneur de Carbonneau.

Le bailli de Manosque, Casalit, mourut en l'année suivante 1674 ; le baillage fut conféré, le 17 février, au commandeur Carbonneau, et la grande commanderie à frère Bertrand de Moreton Chabrilan, commandeur d'Avignon.

Le grand prieur de Toulouse, Graveson, mourut aussi, le 10 mars de cette année. Son successeur fut frère Paul-François de Béon Casaux, commandeur de la Chapelle, qui avait été reçu du même passage que Chabrilan.

Le conseil avait ordonné, le 15 avril 1673, à l'instance de la langue de Provence, que les chapitres du prieuré de Saint-Gilles commenceraient, suivant la coutume, le 1^{er} dimanche de mai, et finiraient par tout le jeudi ; et que, pendant ce temps, les grands prieurs seraient obligés de nourrir les commandeurs, chevaliers et prêtres, à la réserve des moines. Cela donna lieu au chapitre de l'année 1675 d'ordonner qu'à l'avenir si les grands prieurs n'étaient point dans la volonté de donner à manger à ceux qui assisteraient aux chapitres, ils pourraient s'en dispenser, en donnant à chaque religieux profès et aux moines, qui auraient cinq années de résidence à Malte et deux caravanes, six écus à chacun valants 18 livres. Le conseil approuva cette délibération.

Cependant le prieuré ayant vacqué, quelques années après, par la mort d'Arpaion, les procureurs du trésor délibérèrent de donner les 18 livres aux profès et non point aux moines, et cela s'observa dans la suite.

Le bailli Baltasar de Demandols mourut à Arles, dans sa maison de Salières, le 12 septembre de cette année.

Il réunit en sa personne toutes les vertus qui forment un parfait chevalier. L'*Histoire de l'Ordre* fait mention des belles actions qu'il fit pendant les deux différentes fois qu'il exerça la charge de général des galères. Mais ce qui le rendit plus recommandable, c'est le grand zèle qu'il eut pour les intérêts de son Ordre, qu'il soutint avec une ardeur incroyable.

Le démembrement de la Vernède et du Clamador, membres de la commanderie de Saliers, ordonné par la langue en l'année 1645, pour en former une commanderie, eut alors son exécution. Elle fut conférée à frère Hugues de Loubens Verdale.

Frère Jean-François de Puget, bailli de Manosque, avait fait mettre dans un vase d'argent le cerveau du bienheureux Geraud, pour l'exposer à la vénération du public ; mais le bailli Carbonneau ne l'ayant pas trouvé assez beau, en fit faire un beaucoup plus considérable, en l'année 1675. Pierre Puget, marseillais, un des plus habiles sculpteurs de son siècle, en fit le modèle, sur lequel l'orfèvre travailla au buste, qui est une pièce achevée, et le plus beau buste du royaume.

Environ ce temps là, frère François de Montfaucon Roquetaillade, commandeur de Saint-Christol, fit rebâti l'église de la commanderie, qui avait été démolie par les religionnaires en 1622.

Le bailli Carbonneau mourut en cette année. Le bailage fut conféré à frère André de Clémans, commandeur de Capete. Il était fils de Charles de Clémans, sieur de Ventabran, citoyen de Tarascon, et de Françoise de Gérente de Montclari ; il en jouit fort peu de temps, et mourut en l'année suivante 1676 ; il eut pour successeur frère Joseph de Panisse Oiselet, commandeur de Douzains. Il était fils de Jean-François de Panisse, baron de Montfaucon et seigneur d'Oiselet en Languedoc, et d'Antoinette d'Urre Molans.

D'Arpaion perdit la vie en l'année 1677 par un funeste accident : pendant qu'il était en voyage, ayant voulu mettre la tête hors de la litière, il reçut, par mégarde, un coup de fouet du postillon, qui lui ayant crevé l'œil, lui

causa la mort. Elle arriva à Millau le 10 août. Son corps fut porté à Sévérac, et enseveli dans le tombeau de sa famille.

Frère Bertrand de Moreton Chabrilan. (1)

(D'azur à une tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons, chacun crénelé de trois pièces, le tout d'argent maçonné de sable, à la patte d'ours d'or mouvant du quartier gauche de la pointe, touchant à la porte.)

Le grand prieuré fut conféré, le 4 septembre de cette année, au grand commandeur Bertrand de Moreton Chabrilan. Il résolut de rester à Malte, et nomma son lieutenant frère Jean-Augustin de Garnier Rousset, commandeur de Montfrin, qui prit pour lui possession du grand prieuré, le 16 novembre suivant. Il était fils de Jacques de Moreton, seigneur de Chabrilan en Dauphiné, et de Guigone d'Urre, dame d'Ouche et de Saint-Gervais, d'une maison qui reconnaît pour tige Guillaume Moreton, seigneur de la Palu, qui vivait l'an 1250, et qui a donné à l'Ordre plusieurs chevaliers. Notre grand prieur avait été reçu le 18 mai 1612. Il avait été fait, en l'année 1650, capitaine de la galère capitane.

La grande commanderie fut donné, le 16 novembre 1677, à frère François de Tressemanes Chasteuil, commandeur de Peiriès. Le bailli de Manosque, Panisse, étant mort en l'année 1678, on lui conféra le baillage le 2 février. Il était fils d'Arthur de Tressemanes, seigneur de Brunet et Chasteuil en Provence et de Catherine de Roland Réauville.

Frère Lazare-Marcel de Galéan Châteauneuf lui succéda en la grande commanderie. Il était fils de Jean Jérôme de Galéan, seigneur de Châteauneuf, citoyen de Nice, et d'Appolonie Doria; mais il mourut peu de jours

(1) Page 560 du manuscrit.

après, et sa charge fut donnée, le 7 de février, à frère François d'Agout Seillons, commandeur de Trinquetaille. Chabrilan mourut le 18 juin 1682.

Frère François d'Agout Seillons. (1)

*(D'or à un loup ravissant d'azur, armé, lampassé
et vilainé de gueules.)*

Le lendemain de la mort de Chabrilan, le grand prieuré fut conféré au grand commandeur François d'Agout Seillons. Il nomma son lieutenant frère Charles de Martin Puylobier, commandeur de la Tronquière. Il l'établit, en même temps, son procureur, conjointement avec le chevalier François de Bausset; ils prirent, tous les deux, possession du grand prieuré, le 8 du mois de mai suivant.

Quoique la famille de ce grand prieur porte le nom et les armes d'Agout, elle n'est pas de cette maison, mais d'une autre encore plus illustre. Pons, vicomte de Marseille, en est la tige; il vivait dès l'an 962. Burgundion seigneur d'Ollières et de Trets, duquel Pons était le septième aïeul, et qui était fils de Raimond Geofroy, vicomte de Marseille, avait épousé Mabile d'Agout, fille d'Isnard d'Entrevennes, seigneur d'Agout et de Sault, et de Douceline de Pontevès, qui mourut l'an 1226.

Jacques, seigneur d'Ollière, son arrière petit-fils, prit le nom et les armes d'Agout, à cause des prétentions qu'il avait sur la baronnie de Sault, pour les droits de sa bis-aïeule; et c'est ce Jacques qui fit les branches des seigneurs d'Ollières, Seillons et Roquefeuil, qui subsistent, à la réserve de celle de Seillons, qui depuis est périée en mâles et fondue dans la maison de Vintimille. Notre grand prieur était fils de Joseph d'Agout, seigneur de Seillons, et de Digne de Villeneuve; il avait été reçu le 11 d'octobre 1616.

(1) Page 561 du manuscrit.

La grande commanderie fut donnée, le 7 mars, au bailli frère Jacques d'Agout Chanousse, commandeur de Saliers. Le bailli de Manosque, Tressemanes, mourut en 1683. Les grands dons qu'il fit à l'Ordre obligèrent les procureurs du trésor de lui faire dresser une épitaphe. Il eut pour successeur frère Jean-François de Verdélin ; il était frère du grand commandeur Jean-Jacques de Verdélin.

Le grand maître obtint, dans ce temps-là, un bref du pape, qui ordonnait qu'en mémoire de la victoire que les chrétiens remportèrent sur les Turcs près des Dardanelles, le 25 juin 1656, et à laquelle les galères de la religion, qu'il commandait alors, avaient beaucoup contribué, et qui était le jour de la fête de Saint-Jean et Saint-Paul, on célébrât, à l'avenir, leur fête par un office double, dans toutes les églises de la religion ; il en donna part au chevalier de Bausset, lieutenant du grand prieuré de Saint-Gilles, par une lettre qu'il lui écrivit, le 2 janvier 1684, et lui envoya un ordre exprès de le faire observer. Le grand prieur Seillons mourut à Malte, le 21 du même mois de janvier.

Frère Jacques d'Ancesune Caderousse. (1)

(De gueules à deux dragons affrontés d'or, ayant face humaine, posés sur le pied gauche, tenant du pied droit leurs barbes, se terminant en tête de serpent, ayant leurs queues retroussées derrière le dos, et terminées de même en tête de serpent, ainsi que chaque griffe de leurs pieds.)

Le conseil conféra, le lendemain 22 janvier, le grand prieuré au grand commandeur frère Jacques d'Ancesune. Celui-ci ayant résolu de rester, pendant quelque temps, à Malte, il nomma son lieutenant le chevalier de Bausset, qui prit pour lui possession du grand prieuré, le 21 août suivant.

(1) Page 562 du manuscrit.

La maison d'Ancesune, la plus ancienne du comté de Venaisin, reconnaît pour tige Guillaume d'Ancesune, seigneur d'Antraigue et descendant co-seigneur de Caderousse, qui vivait l'an 1080. Il eut pour fils Raimbaud, et de celui-ci naquit Raimbaud II qui épousa Dragonete de Caderousse, fille de Pierre, co-seigneur de Caderousse ; il vivait l'an 1217, et de lui descendait par divers degrés Jean-Vincent d'Ancesune, seigneur de Caderousse et baron du Tor, qui épousa Dianc de Crusol d'Uzès, père et mère de notre grand prieur.

Just-Joseph-François d'Ancesune, son neveu, obtint, en 1663, du pape Alexandre VII, l'érection de la terre de Caderousse en duché. Cette maison a fini en la personne de Joseph-André d'Ancesune, qui avait épousé Françoise-Félicité Colbert de Torcy, mort sans postérité en 1742.

Frère Jacques d'Ancesune servit, dès l'âge de 15 ans, au siège de Casal, et continua de porter les armes dans différents grades, jusqu'à la paix de 1660. La guerre s'étant rallumée, il obtint le régiment de Conty cavalerie, et en eut, depuis, un autre d'infanterie, qui prit le nom d'Ancesune.

Le roi Louis XIV lui donna le gouvernement des villes, cités et châteaux de Carcassonne. Il quitta ensuite le service de France, et alla servir le duc de Savoie, qui le fit mestre de camp du régiment de la croix blanche, dont les officiers étaient tous chevaliers de Malte. Le pape Clément IX le créa bailli et le pourvu de la lieutenance générale des galères du Saint-Siège.

La grande commanderie fut donnée, le 22 de janvier 1684, à frère Thomas, commandeur de Trinctaille. Il était fils de Thomas de Vilages, écuyer, citoyen de Marseille, et de Marguerite Decouvet de Trets. (1)

Le pape Innocent XI forma, dans ce temps-là, le dessein de faire une ligue des princes chrétiens pour tâcher d'abattre la puissance ottomane, que les conquêtes que

(1) Vilages portait d'argent, à 2 triangles entrelacés l'un dans l'autre de sable, enfermant un cœur de gueules.

l'empereur avaient faites en Hongrie, avaient déjà ébranlée ; l'Ordre voulant concourir au grand projet, délibéra non seulement de fournir ses galères, mais encore de former un bataillon de 900 hommes, qui combattraient sur mer et sur terre, et une escadre de chevaliers ; il y eut dans ce bataillon plusieurs officiers originaires du prieuré de Saint-Gilles. Frère Antoine de Tressemanes Chastcuil, Esprit de Lépine du Port, et Joseph de Gaillard furent chacun faits capitaines d'une compagnie. André de Brun de Mijol, Joseph de Clapiers Pujet, et Joseph de Lombard Castelet furent faits lieutenants. Michel Audifredi, servant d'arme, aide major. Les galères du pape et celles de l'Ordre, qui s'étaient jointes à la flotte des Vénitiens, prirent les villes de Sainte Maure et la Prèvesa dans l'archipel.

Le bailly de Manosque, Verdelin, mourut le 1^{er} d'avril 1685. Le baillage fut conféré, le lendemain, au grand commandeur Vilages, et la grande commanderie à frère Vincent-Anne de Forbin La Fare, commandeur de Saint-Félix. Le grand prieur Caderousse vint, en cette année, en France. Le conseil délibéra en cette année, à la prière du pape, de fournir aux Vénitiens les mêmes troupes qu'on avait données, lors de la campagne précédente. Parmi ceux qui furent nommés officiers du bataillon, frère Jean-Baptiste d'Arène, Joseph de Gaillard, et Pierre Doria furent faits capitaines. Alexandre de Guirran La Brillanne, Louis de Flote Saint-Auban, et Jacques de Sade Eyguières, lieutenants.

Les chrétiens assiégèrent Coron, ville de la Morée ; ils trouvèrent une vigoureuse résistance de la part des assiégés. Et ils avaient, en même temps, à combattre un corps d'armée des Turcs, qui étaient venus au secours de la place ; mais, à la fin, la ville fut prise, et emportée d'assaut. Le chevalier de Gaillard y fut tué. Il était fils de François de Gaillard, seigneur de Bellafaire et Gigors en Provence, et d'Isabeau de Bonnc, Le chevalier Louis de Gramont, aide de camp, fut blessé dangereusement d'un coup de sabre à la tête ; mais il fut si bien pansé, qu'il en guérit ; frère Livier Tonduti de Salicon y fut aussi blessé.

La campagne de l'année 1686 fut également glorieuse pour les chrétiens. Les officiers nommés du prieuré de Saint-Gilles furent François de Bernon Caire, capitaine des grenadiers, Joseph de Guast, Joseph de Lombard Castellet, et Jean-Baptiste d'Arène, capitaines. Claude de Latier Latouche, Louis de Flote Saint-Auban, Melchior de Garnier Rousset, et Octave de Galéan Châteauneuf, lieutenants.

On prit Navarin, Mordon et Napoli de Roumanie ; mais on perdit plus de 3.000 hommes au siège de cette dernière place, qui était très forte, la plupart de maladie. Frère François de Gratian Seillons y fut tué. Il était fils de François de Gratian, seigneur de Seillons en Provence, et d'Isabeau de Villeneuve. Les chevaliers Joseph Gaspari, Jean-Baptiste de Chaponay, Charles d'Orléans et Claude de Varadier, moururent de maladie.

Les troupes de l'Ordre se remirent en campagne en l'année 1687. Jean-Baptiste d'Arène, capitaine, Claude de Morlhon Laumières, Louis de Roquefeuil Gabriel, André de Rascas Canet, et Melchior de Garnier Rousset, lieutenants, Joseph de Montagut Bousols, sous-lieutenant de grenadiers, et François Baron, servant d'armes, aide-major.

L'armée chrétienne assiégea Castelново, place importante sur le golfe Adriatique, qu'elle prit après une forte résistance. Le chevalier Auguste de Castelane y perdit la vie. Il était fils d'Horace de Castelane, seigneur d'Auzet, et d'Angélique de Villeneuve, et Alexandre de Guiran, fils d'Antoine, seigneur de la Brillanne, conseiller au parlement de Provence, et de Thérèse de Castelane Saint-Juers.

Le grand prieur de Toulouse, Jean-Paul de Beon Caux mourut en l'année 1688. Il eut pour successeur le grand commandeur Vincent-Anne de Forbin La Fare. Il était fils de François de Forbin, seigneur de la Fare, conseiller en la cour des comptes de Provence, et de Lucrèce de Barthélémy Sainte-Croix. Il en fut pourvu, le 17 de mai. La grande commanderie fut donnée à frère Frédéric de Berre Colongue. Le commandeur de La Fare ne jouit

que peu de temps de sa dignité. Il mourut le 5 de novembre suivant. Le grand prieuré fut donné, le 1^{er} décembre, au grand commandeur Colongue. Il était fils d'Honoré de Berre, seigneur de Colongue, au diocèse de Glandevès, et de Marguerite de Castelane d'Aluis. On donna, le même jour, la grande commanderie au bailli François de Seytres Caumons, commandeur de Saluce. Il était fils d'Henry de Seytres, seigneur de Caumons au comté de Venaissin, et de Gabrielle de Valavoire Voulx.

Le bataillon de l'Ordre alla, en cette année, à l'armée vénitienne. Le chevalier François de Bernon, sergent-major du second détachement, Charles de Barras la Penne et Michel d'Albert Sainte-Croix furent faits capitaines, Claude de Morlhon Laumières, lieutenant de la compagnie des grenadiers, Joseph de Montegut Bousols, sous-lieutenant, Jean-Baptiste de Lascaris, lieutenant d'une autre compagnie, François Baron et Lazare Coulomb, servants aides-major. Ils assiégèrent la ville de Nègrepont. La maladie s'étant glissée dans l'armée, on fut obligé de lever le siège. Le chevalier de Lascaris y fut tué. Il était fils de Jean-Paul de Lascaris, comte de Castellar et d'Anne de Valpergue.

Le baillage de Manosque, dont le revenu était autrefois si considérable, avait extrêmement diminué depuis trois siècles par la mauvaise conduite de ses administrateurs, qui avaient laissé perdre une bonne partie des droits seigneuriaux ; ils avaient livré plusieurs droits utiles à la communauté de cette ville, sous de modiques rentes, que l'affaiblissement du prix des anciennes monnaies, causé par l'augmentation de l'argent, devenu depuis plus commun, avait rendu encore moindre.

Le commandeur Charles de Martin Puilobier, économiste, excita le zèle du grand maître et du conseil, pour tâcher de le faire rétablir dans son ancien lustre. Ses avis ayant été goûtés, on le chargea de ce soin. Il intenta un procès à la communauté, pour être maintenu dans tous les droits seigneuriaux dont le baillage jouissait anciennement. Il fut renvoyé au parlement de Dijon. L'Ordre fut rétabli dans une partie de ses droits ; mais comme il y avait encore

plusieurs points qui restaient à juger, on termina toutes ces contestations par une transaction, que l'économe passa avec la communauté, le 20 de décembre 1688. L'Ordre s'y départit des droits qu'il demandait, et qui n'avaient point été adjugés, même de la directe universelle qu'il prétendait avoir sur la ville et son terroir, moyennant une pension seigneuriale de 1.200 livres, dans laquelle on comprit celle que la communauté faisait auparavant au baillage.

Les consuls s'obligèrent de prêter hommage au bailliy, au nom de tous les habitants, et de lui passer reconnaissance générale de tous les biens, qui composaient le territoire de cette ville.

Le bailliy de Manosque, Vilages, mourut à Malte, le 29 janvier 1689. Frère Melchior de Forbin Janson, commandeur de Bordères, fut pourvu du baillage, le 10 de février suivant. Il était fils de Gaspard de Forbin, marquis de Janson en Provence, et de Claire de Libertat.

Galiote de Genolhac Reilhac, nièce de la prieure de l'hospital de Beaulieu, avait été élue depuis trois années par la communauté des religieuses coadjutrice de sa tante. Elle vint à Arles, et obtint du grand prieur Caderousse la confirmation de son élection, le 13 d'août de cette année.

L'escadre des galères de l'Ordre, desquelles frère Claude de Moreton Chabrilan, commandeur de la Capelle, était le général, se joignit, en l'année 1690, à la flotte des Vénitiens. Les troupes de l'Ordre formèrent un bataillon ; du nombre des officiers furent le chevalier de Levans et frère François Baron, servant d'armes. L'un et l'autre capitaines de huit compagnies ; et le chevalier Louis de Dominique de Cambis de Villeron fut chargé du soin des munitions de guerre au débarquement. Cette armée assiégea la ville de Malvoisie, en Morée, et la prit, le 10 août de cette année. Elle alla ensuite attaquer le bourg de la Valone ; mais les Turcs l'abandonnèrent à son approche.

Le grand commandeur Caumons mourut à Malte, le 28 juillet 1691, chargé d'années et de mérite. Il avait été,

en premier lieu, capitaine de galère, et ensuite ambassadeur sous les pontificats des papes Alexandre VII et Clément IX. Il avait été fait bailli de grâce. La grande commanderie fut donnée, le 24 d'août, à frère François de Morges Ventavon, commandeur de Marseille.

Le bailli de Manosque, Forbin Janson, mourut aussi le 8 de septembre. Le baillage fut conféré, le 23 de ce mois, à frère Pierre de Blacas Carros, commandeur de Trinquetaille. Il était fils d'Honoré de Blacas, seigneur de Carros en Provence, et d'Elisabeth de Grimaud.

L'escadre des galères commandée par le grand prieur de Messine s'étant jointe, en l'année 1692, à celle du pape, et à l'armée Vénitienne, toute la flotte alla attaquer la ville de la Canée, place importante de l'île de Candie. Les chevaliers du prieuré de Saint-Gilles qui furent officiers dans cette expédition étaient : Frère Louis de Flotte Saint-Auban, capitaine de grenadiers ; Claude de Morlhon Laumières, capitaine fusilier ; Antoine de Margalet, provéditeur de terre ; Jean-Baptiste d'Arène, aide-major ; et Pierre de Sabran, capitaine d'une compagnie. Mais après un siège de vingt-quatre jours, l'armée fut contrainte de se retirer, parce que la saison était trop avancée.

Le grand prieur Caderousse mourut à Arles, le 24 de juillet 1692. Les commandeurs qui résidaient dans cette ville élurent, le 7 d'août suivant, lieutenant du grand prieuré, frère Philippe-Emmanuel de Renaud d'Alein, commandeur de Durbans.

Frère François de Morges Ventavon. (1)

*(D'azur à trois têtes de lion arrachées,
d'argent couronnées de même, lampassées de gueules.)*

La nouvelle de la mort de Caderousse étant arrivée à Malte, on conféra, le 11 d'août, le grand prieuré au grand commandeur François de Morges Ventavon, qui en prit possession, par procureur, le 8 de novembre suivant.

(1) Page 568 du manuscrit.

La maison de Morges est une des plus anciennes du Dauphiné. On croit qu'elle est une branche de celle de Béranger. Elle possédait les terres de la Mote et de Lépine. Le grand prieur était fils de Jacques de Morges, seigneur de Ventavon, et de Suzanne de Moustiers. Il avait été reçu, le 24 d'avril 1625.

Le roi de France ayant, en l'année 1661, fait une entreprise sur la ville de Gigée en Barbarie, et la religion lui ayant fourni ses galères, Ventavon fut fait lieutenant du bataillon qui combattit sur terre. Après qu'il eut été pourvu du grand prieuré, il résolut de rester à Malte, et nomma, le 29 de janvier 1693, son lieutenant, frère Charles de Glandevès, écuyer, commandeur de Sainte-Luce et Puisubran.

La grande commanderie fut donnée, le 11 d'août 1692, à frère Christophe de Baroncelli Javon, commandeur de Sainte-Eulalie.

Frère Henry de la Valette, commandeur de Montpellier, mourut le 12 de novembre 1695. Il avait donné, en 1692, à l'église prieurale de Saint-Gilles une chapelle d'argent, composée d'une croix, six chandeliers, deux bras pour soutenir un flambeau, une clochette, un bassin et deux burettes, à condition que le sacristain les porterait à Arles à tous les chapitres, et aux fêtes qui se feraient dans la chapelle prieurale. Il acheta, le 12 d'avril 1694, de Charles Fouquier d'Aire Boudouse, marquis d'Anduze, le quart de la baronnie de Carnon (1), qui consiste à des droits qui se lèvent sur les poissons et les oiseaux, qui se prennent à l'étang de Carnon, et à celui de Melgueil (2), et au droit d'attache des bateaux et passage de la barque de Pérols. (3)

Elle fut unie à la commanderie de Montpellier. On avait, par la délibération de la langue de Provence du 21 mai 1654, autorisé par décret du conseil, démembré de cette commanderie la métairie appelée de Saluset, et elle

(1) (2) (3) *Carnon, Melgueil ou Mauguio, Pérols*, trois étangs près de Montpellier (Hérault.)

avait été unie à celle de Barbentane, à condition qu'elle aurait son effet à la première vacance. Ce décret fut exécuté après la mort de La Valette.

Le baillif de Manosque, Carros, mourut vers la fin de cette année. Le baillage fut conféré, le 16 janvier 1696, à frère Joseph-Thomas de Merles Beauchamp, commandeur d'Aix. Il était fils de Joseph-André de Merles, seigneur de Beauchamp, citoyen d'Avignon, et de Catherine de Berton-Crillon.

Le commandeur de Cuges, lieutenant de Ventavon, étant allé à Malte, en l'année 1697, il donna, le 14 de septembre, cette charge à frère François de Bausset, commandeur de Condat.

Le grand prieur Ventavon mourut à Arles, le 22 février 1699. Il fut enseveli dans la nef de l'église de Saint-Jean où le chevalier Jean-Baptiste de Boffin la Saône, son petit-neveu, lui fit dresser l'épithaphe qui suit :

D. O. M.

Fratri Francisco de Morges Ventavon morum suavitate ac spectatissima fide ornato cujus militarem gloriam Bellica ordinis tirocinia, mox sub vexillis Christianissimi regis susceptæ expeditiones, post modum Igititanæ obsidiones, diem pro publica causa militum suæ religionis tribunum ageret comprobarunt. Commenda Massiliensi, reverendæ linguæ provinciæ, principatu et tandem prioratu Sancti Egidii a sua religione muneratus comenda Montispessuli fratrem Cæsarem de Villanova Tourenc amicum suum ex sua priorali prærogativa muneravit Obiit nonagenis minor. XXII februarii MDCXCIX. Frater J.-Baptista de Boffin la Saône prone pos in argumentum amoris dolens, proprio ære posuit.

Frère Christophe de Baroncelli Javon. (1)

(Bandé d'argent et de gueules de six pièces.)

Le grand prieuré vacant par la mort de Ventavon fut conféré, le lendemain 23 février 1699, au grand comman-

(1) Page 569 du manuscrit.



Armoiries de F.Christophe **BARON CÆLIS-JAVON**

Grand Prieur de Saint-Gilles

(Bande d'Argent et de Gueules de Six pièces)

leur frère Christophe de Baroncelli Javon. Il en prit possession, par procureur, le 4 mai suivant ; et comme il était résolu de rester à Malte, il nomma son lieutenant, le commandeur François de Bausset. La grande commanderie fut conférée dans ce même temps à frère Gaspard de Pontevès Bargème, commandeur de Vaours.

La maison de Baroncelli est originaire de Florence, où elle y avait exercé les premières charges de la république. Pierre Baroncelli fut gonfalonier en 1402 et 1408 et mourut podestat de la ville de Pise. Il laissa cinq enfants qui furent cassés de leurs charges et dégradés du rang qu'ils tenaient, pour s'être opposés au rapt de Cosme de Médicis, que la cabale avait obligé de sortir de Florence en 1444, dans la crainte qu'il ne s'emparât de la souveraineté. Charles, l'un d'eux, se retira à Avignon avec son frère Pierre et sa femme Thomase Bardi. Il fut le quatrième aïeul de notre prieur, qui était fils de Georges de Baroncelli, seigneur de Javon, citoyen d'Avignon, et de Marguerite de Fortia Montréal. Il avait été reçu chevalier le 4 de mai 1633.

Le bailli Spinola, général des galères, ayant découvert, le 15 de février 1700, vers la Sicile, un vaisseau turc, il l'atteignit à force de rames, et l'aborda avec le cap ; le combat fut fort sanglant ; le vaisseau donna fortement dans la Capitane et l'ouvrit dans le temps que les chevaliers voyaient la victoire presque assuré ; un vent furieux écarta l'escadre. Frère Paul de Baroncelli Javon, commandeur de Caignac, neveu du grand prieur, capitaine de la galère Saint-Paul, alla au secours de ceux qui avaient fait naufrage dans la Capitane et en sauva cinquante, parmi lesquels étaient le général, le commandeur Brossia et le chevalier de Saint-Germain, et il s'obstina à rester dans le même endroit pour retenir les autres, quoique le pilote lui remontrât qu'ils étaient dans un grand danger. Le vent néanmoins l'en éloigna malgré lui.

22 chevaliers et plus de 500 hommes périrent dans ce combat. Après cette action, il fut envoyé en ambassade à Rome, et ensuite fait général des galères de l'Ordre ; mais

il ne jouit pas longtemps de ces honneurs ; et il mourut, le 17 de juin 1704, et fut, avec juste raison, fort regretté.

Le grand prieur de Toulouse, Berre Colongue, mourut en cette année. Le prieuré fut conféré, le 12 décembre, au grand commandeur Bargème. Il était fils de Claude de Pontevès, seigneur de Bargème en Provence, et de Marguerite de Castelane. Frère Charles de Glandevès Cuges, commandeur de Sainte-Luce et Puisubran, lui succéda à la grande commanderie.

L'escadre des galères de l'Ordre prit, en l'année 1701, une sultane qui était un vaisseau de 80 pièces et de 300 hommes d'armes, après un combat fort sanglant.

Le grand maître fit placer dans l'église de Saint-Jean d'Aix l'étendard de ce vaisseau, pour honorer la valeur du chevalier Sextius de Ricard, natif de cette ville, capitaine d'une galère, qui avait contribué à cette victoire.

Galiote de Genouilhac Vaillac, prieur de l'hôpital de Beaulieu, qui avait été élu en 1635, mourut le 7 de janvier 1702 ; c'est celle qui, de concert avec l'évêque de Cahors, fit soustraire son monastère à la juridiction des grands prieurs de Saint-Gilles. Pour parvenir à son dessein elle supposa qu'il n'y avait point de constitutions dans son monastère, quoiqu'il y en eût de très belles qui avaient été dressées par le prieur de Saint Jean d'Aix, Naberat, commissaire député par le grand prieur de Lussan ; et pour mieux couvrir son jeu, elle en demanda au grand prieur d'Arpaion. Mais en même temps elle exigea des religieuses une déclaration, que celui-ci n'était pas en état de leur donner. Cette adresse ne lui servit pourtant de rien, parce que d'Arpaion leur en fit donner par des commissaires qu'il avait députés. Elle les présenta par grimace à la communauté, qui les reçut avec soumission, mais elle les supprima, et quelques jours après elle leur en présenta d'autres, qui avaient été dressés par l'évêque, qu'elles refusèrent.

Pendant, sur la foi de la déclaration dont on vient de parler, et sous un sous-entendu, la prieure obtint du pape un bref adressé aux évêques de Cahors et de Périgueux et de Serlat, pour être par un d'eux donné des constitutions au monastère.

L'évêque de Sarlat vint à Beaulieu, et il en présenta qu'il disait avoir fait, et qui étaient les mêmes que celles de l'évêque de Cahors. Douze religieux s'y opposèrent. Mais la prieure engagea l'évêque de Sarlat de les excommunier, quoiqu'il n'en eût pas le pouvoir, et que le bref du pape n'obligeât point les anciennes religieuses de recevoir ces nouvelles constitutions, si ce n'était volontairement. Elle exécuta contre elles toutes sortes de rigueurs pour les obliger de les accepter. Elle les mit en prison, et les y tint pendant longtemps contre les ordres du grand prieur.

Dans cet intervalle l'évêque de Cahors se procura au conseil du roi pour obtenir la juridiction sur ce monastère, et comme le grand prieur d'Arpaion, et Chabrilan, son successeur, ne firent aucun mouvement pour soutenir leurs droits, il ne lui fut pas difficile d'obtenir un arrêt, le 3 septembre 1678, qui lui adjugea sa demande, et ne réserva au grand prieur d'autre droit que celui de confirmer la prieure après son élection. Claude de Vaillac, nièce de la défunte, et qui était sa coadjutrice, fut élue prieure après la mort de celle-là. Son élection fut confirmée par le grand prieur de Javon, le 10 mars 1702. Elle reçut, le 30 d'octobre suivant, la grand croix des mains de frère Jean des comtes de Vintimille Montpesat, commandeur de Savoillan, commissaire député par le grand prieur.

Le bailli de Manosque, Beauchamp, étant mort en l'année 1705, le baillage fut conféré, le 25 novembre, à frère Anselme de Cays, commandeur d'Argenteins ; il était fils de Jean-François de Cays, chevalier de l'Ordre de Saint-Maurice et Lazare, et d'Hortense Doria des marquis de Dolcaqua.

Toussaint de Forbin Janson avait obtenu un bref de dispense de minorité pour être reçu dans l'Ordre, le 22 décembre 1635, et il avait payé son droit de passage, le 20 septembre 1636 ; mais étant parvenu à l'âge où les chevaliers vont faire leurs caravanes, il embrassa l'état ecclésiastique. Il fut fait successivement évêque de Digne et de Marseille. Le roi le nomma en l'année 1674 son ambassadeur en Pologne pour assister à l'élection du roi,

Il fut pourvu, à son retour, 1679, de l'évêché de Beauvais. En 1689, il fut fait commandeur des Ordres du roi, et fut créé cardinal par le pape Alexandre VIII, le 13 février 1690. Quoiqu'il dût être satisfait de tant de grands honneurs, il forma cependant le dessein d'avoir encore les biens et les dignités de l'Ordre de Saint Jean, dans lequel il n'avait pourtant fait aucun service. Pour cet effet, il obtint du pape Innocent XII, à l'exaltation duquel il avait beaucoup contribué, un bref du 7 août 1691 qui le rétablissait dans l'Ordre, sans qu'il fût obligé d'y faire profession. Il lui permit d'y prendre son rang d'ancienneté, le dispensant de la résidence et des caravanes qu'il n'avait pas fait et qu'il aurait dû faire, lui permit, étant absent du couvent, toutes commanderies de grâce dans les langues de Provence, Auvergne et France, et de prendre celles qui lui toucheraient par son rang d'ancienneté, et même la grande commanderie et les prieurés et baillages attachés à la langue de Provence, quoiqu'il n'eût pas tenu l'auberge à son rang. Il obtint ensuite un second bref du pape Clément XI, le 26 avril 1702, qui non-seulement confirma le premier, mais encore le dispensa de faire *aparoir* de ses preuves de noblesse, pour faire *aparoir* de sa réception, et ordonna que celle de frère Melchior de Forbin, mort bailli de Manosque, son frère, jouirait comme si elle avait été faite pour lui. Le conseil admit ces deux brefs, le 2 de juin suivant.

La commanderie d'Avignon vacqua quelque temps après, ce cardinal en fut pourvu, et le grand commandeur Cuges étant mort à Malte, le 9 de septembre 1708, cette dignité lui fut conférée, le 11 du même mois, et il y tint ensuite l'auberge.

Le bailli de Manosque, Cays, mourut le 17 de juin 1710; le baillage fut conféré, le 20 de ce mois, à frère Charles-Félix d'Oraison, commandeur de Sainte-Luce. Il était fils d'Alphonse d'Oraison, comte de Boulbon, en Provence, et de Gabrielle de Foresta Rougiers.

Frère César de Villeneuve Thorenc, commandeur de Montpellier et de Saliers, fonda, le 17 de janvier 1712, une commanderie qu'il voulut être appelé de Thorenc, et lui

assigna un capital de cinquante-sept mille et quelques cent livres, qu'il avait sur le clergé de France, et qui portait 4.000 livres de rente. Il voulut aussi que la nomination de cette commanderie appartint à la famille de César de Raymond, seigneur d'Eaux, tant qu'il y aura de mâles descendant en ligne masculine, et en cas qu'elle vint à s'éteindre, il ordonna que le patronage passerait à la famille du seigneur de Villeneuve Tourretes, sous les mêmes conditions que si les mâles descendant en ligne masculine venaient à manquer, ceux de la famille de Lombart frère Benoit y succéderait, et au défaut de ceux-ci, ceux de la maison de Villeneuve Beauregard ; et en cas d'extinction de toutes ces familles, la langue de Provence aura la nomination.

Les principales conditions de cette fondation furent, en premier lieu, que la nomination n'appartiendrait qu'aux mâles descendant en ligne masculine des familles ci-dessus nommées, et qu'elles ne pourront jouir de ce droit qu'en cas d'extinction l'une de l'autre.

Celui qui sera pourvu sera obligé de faire sa profession à l'âge de 25 ans, autrement il perdra la commanderie ; et il ne pourra pas obtenir un bref du pape, pour être relevé de son incapacité.

Le patron mineur de douze ans pourra garder pour lui la commanderie, étant entendu qu'il soit nommé par le fondateur, mais il sera obligé de faire ses vœux à 25 ans, autrement il perdra la commanderie, sans avoir aucune dispense pour la garder.

Celui qui aura droit de nommer, pourra se nommer lui-même, et en ce cas, il sera tenu de faire ses preuves et de professer à l'âge de 25 ans, autrement il perdra la commanderie, mais non pas le droit de patronage ; et il ne pourra point avoir un bref pour la garder.

Si celui qui sera nommé à la commanderie est majeur de 25 ans, il n'aura que trois ans depuis sa nomination pour professer ; que s'il ne le fait pas, il ne pourra pas la garder, ni obtenir dispense pour cet effet, à moins que le grand maître voulût la lui accorder.

Si celui qui sera pourvu de la commanderie vient à

quitter l'Ordre de son pur mouvement, il en demeurera privé, et ne pourra plus la recevoir, quand même il retournerait dans l'Ordre; et s'il était privé de l'habit, il le sera aussi de la commanderie, mais si on le lui restituait, même par grâce, la commanderie lui sera aussi rendue, par celui qui en aura été pourvu à l'occasion de cette privation.

Le patron, étant en France, aura trois mois pour nommer, et six mois s'il est hors du royaume, à compter du jour qu'il aura connaissance de la vacance; et si, après ce terme, il ne nomme pas, le trésor jouira des fruits jusqu'à ce que le même patron fasse la nomination.

Le possesseur de la commanderie payera annuellement au trésor 50 livres pour les droits imposés, et pour ceux qui s'imposeraient à l'avenir. Celui qui en sera pourvu pourra la garder jusqu'à ce qu'il soit en rente de quelque grand prieuré, ou qu'il ait deux commanderies dans l'Ordre, et voulant s'en démettre, il le fera entre les mains du grand maître, et alors le patron nommera le nouveau commandeur.

Le plus proche parent du fondateur jouira d'une pension de 300 livres sur les commanderies franches de toutes charges. Si le clergé de France vient à rembourser le capital donné par le fondateur, l'argent sera remis entre les mains du receveur de l'Ordre, qui l'emploiera à l'usage que le grand maître, le patron et la langue trouveront bon.

La commanderie portera toujours le nom de Thorenc. Cette fondation fut faite dans le conseil qui l'approuva en même temps.

Le commandeur de Beausset, lieutenant du grand prieuré, étant mort au commencement de cette année, Javon donna, le 11 d'avril, cette charge à frère Annibal de Seguiran, commandeur de Puimoisson.

Le cardinal de Janson, grand commandeur, mourut à Paris, le 24 de mars 1713. Cette dignité fut conférée, le 26 avril, au commandeur César de Villeneuve Thorenc.

Le bailli de Manosque, Oraison, mourut au commencement de l'année 1714; le baillage fut conféré, le 20 de janvier, à frère Claude de Seigneuret Fabresan, comman-

deur de la Selve. Il était fils de Jean de Seigneuret, baron de Fabresan, au diocèse de Narbonne, et de Louise de Méreville.

Le grand prieur de Javon mourut le 10 mai de cette année.

César de Villeneuve Thorenc. (1)

(De gueules frettés de six lances d'or, les interstices semés d'écussons de même, sur le tout un écu d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.)

Le grand prieuré fut conféré, le 12 du même mois de mai 1714, au grand commandeur César de Villeneuve Thorenc, qui en prit possession par procureur, le 30 d'août suivant. La maison de Villeneuve, qui tire son nom et son origine du lieu de Villeneuve, au diocèse de Vence, et qu'on croit être la même que celle des seigneurs de Trans et des Arcs, dont était issu le grand maître Hélion de Villeneuve, a pour tige le fameux Romieu de Villeneuve, qui fut le premier ministre de Raymond Béran-ger V, comte de Provence, son intendant de ses finances, et sénéchal de Provence. Il fit son testament, le 15 décembre 1550 ; il s'y voit qu'il était seigneur de la ville de Vence, et des lieux de la Grande Trignan, Saint-Jean le Castelet, Villeneuve, Cagnes et autres terres ; ses descendants se partagèrent en plusieurs branches. Notre grand prieur était fils de Claude de Villeneuve, seigneur de Thorenc, et d'Isabeau de Martin Puilobier. Il avait été reçu dans l'Ordre, le 30 avril 1639. Après sa promotion au grand prieuré, il nomma son lieutenant le commandeur Annibal de Seguiran, qui exerçait cette charge sous son prédécesseur. La grande commanderie fut donnée, le même jour 12 de mai 1714, à frère Richard de Sade Masan, commandeur de Jalès.

Les Turcs ayant, dans ce temps-là, levé une flotte considérable, on craignit qu'elle ne fût destinée contre Malte.

(1) Page 575 du manuscrit.

Le conseil délibéra, le 5 de janvier 1715, de citer tous ceux de l'habit, même les novices et ceux reçus de minorité, qui auraient atteint l'âge de 18 ans, à se rendre à Malte avec leurs armes par tout le mois de mars suivant. On dispensa seulement ceux qui, par les faiblesses de leur grand âge et leurs incommodités, n'étaient pas en état de combattre. Le lieutenant de Séguiran, lieutenant du grand prieuré, envoya des copies de la citation à tous ceux qui résidaient dans les limites du grand prieuré. Ils se rendirent avec beaucoup de promptitude à Malte, même ceux qui, à cause de leur grand âge et de leurs infirmités, en étaient dispensés. Et, dans peu de mois, on vit arriver un grand nombre de chevaliers, même plusieurs gentilshommes laïques, qui voulurent avoir part à la gloire de défendre ce boulevard de la chrétienté ; mais ils n'eurent pas l'occasion de signaler leur courage, parce que le Turc ne fit aucun mouvement, apparemment parce qu'il fut informé du bon état où était l'île, par les soins du grand maître, et du grand nombre de chevaliers qui s'y étaient rendus.

Claude de Genoilhac Reilhac, prieure de l'Hôpital Beau-lieu, mourut au mois d'avril 1716. Les religieuses élurent, le 24 de ce mois, leur supérieure Catherine de Lafont de Saint-Jean.... La vertu et le mérite distingué de cette dame furent les motifs qui portèrent les religieuses à son élection. Elle fut approuvée par le commandeur de Séguiran, lieutenant du grand prieuré, le 9 de mai suivant ; et elle reçut ensuite la grand'croix des mains de frère Jean Pons de Vissec-Latude Ganges, commandeur de Lugan, qui avait été commis par le grand prieur Pons pour faire cette cérémonie.

Le grand prieur de Thorenc étant tombé malade, nomma par son désappropriement le premier commandeur de la commanderie qu'il avait fondée, frère Pierre de Tibaud Saves, commandeur de Canabières. Les bulles ne lui furent pourtant expédiées que le 23 décembre de l'année d'après.

Thorenc mourut à Malte, le 24 octobre 1716.

Frère Richard de Sade Masan. (1)

(De gueules à l'étoile à 8 rais d'or, chargée d'une aigle éployée de sable, onglée et béquée de gueules.)

Le grand commandeur, frère Richard de Sade Masan, fut pourvu du grand prieuré, le 16 d'octobre 1716. Il avait été reçu le 10 de décembre 1639. Il était fils de Jean-Baptiste de Sade, seigneur de Saumane et de Beauregard, co-seigneur de Masan, citoyen d'Avignon, et de Diane de Simiane. . . . et avait pour cinquième aieul Jean de Sade, avocat, qui se maria, le 28 de mai 1402, avec Raimonde de Cays, fille de noble Paul Cays, juge-mage de Provence, et lui succéda, l'année d'après, en sa charge. Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, ayant reconnu son habileté, le nomma premier président du Parlement qu'il avait établi à Aix; et lui inféoda la seigneurie d'Aiguères, le 14 d'octobre 1416.

Richard fut, en premier lieu, capitaine d'une des galères du pape, après s'être distingué dans les guerres de Candie, et colonel des chevaux-légers du comté Venaisin. Il fut successivement pourvu des commanderies de Montfrin, de Puimoisson et de Jalès, et enfin fait bailli de l'Aigle. Le grand prieur de Masan nomma son lieutenant le commandeur Annibal de Séguiran, qui prit pour lui possession du grand prieuré, le 27 de novembre 1716. La grande commanderie fut conférée, le 16 d'octobre, à frère Joseph de Félix la Reynarde, commandeur de Sainte Luce. Masan mourut à Malte le 7 de mars 1719.

Joseph de Félix La Reynarde. (2)

(Cartelé au 1 et 4 de gueules à une bande d'argent, chargée de 3 F de sable et au 2 et 3 de gueules à un lion d'or, à la bande d'azur brochant sur le tout.)

Au grand prieur de Masan succéda le grand commandeur Joseph de Félix la Reynarde. Il fut pourvu du

(1) Page 577 du manuscrit.

(2) Page 578 du manuscrit.

prieuré, le 20 de novembre 1719. Il était fils de Philippe de Félix, écuyer, sieur de la Reynarde, citoyen de Marseille, et de Jeanne d'Arène. Il avait été reçu, le 15 de novembre 1641, et fut pendant longtemps capitaine d'une galère du roi. Il nomma son lieutenant, frère Sextius de Séguiran Auribeau (1), commandeur de Bastit et Condat, receveur du grand prieuré, qui en prit possession pour lui le 5 de mai suivant.

La grande commanderie fut conférée, le 20 de mars 1719, à frère François de Séguier Piosin, commandeur d'Astros. Il était fils de Louis de Séguier, seigneur de Piosin et d'Orves, au diocèse de Tolon, et de Lucrece d'Arcussia Esparron.

Le commandeur d'Auribeau fut fait bailli de grâce par le grand maître, en reconnaissance des services qu'il avait rendus dans la charge d'économc, qu'il avait exercé pendant longtemps ; mais il mourut peu de mois après. Le grand prieur la Reynarde ayant appris sa mort, créa son lieutenant, frère Pierre de Félix la Reynarde, commandeur de Beaulieu, son parent.

Le bailli de Manosque, Fabresan, mourut aussi en cette année ; on donna le baillage, le 10 de mai, à frère Jacques de Georges Taraut (2), commandeur de Soliers. Il était fils de Louis de Georges, seigneur de Taraut, diocèse de Nîmes, et de Blanche de Varadier.

Le bailli Marc-Antoine Zondodari, qui avait été élu grand maître, le 12 janvier 1720, écrivit, le 30 de ce mois, à tous les grands prieurs, ou à leur lieutenant, une lettre remplie de sentiments d'une solide piété, et les chargea de lui envoyer un rôle de tous les chevaliers, chapelains et servants d'armes, qui résidaient dans l'étendue de leurs prieurés, de marquer à chacun son âge, son emploi et ses qualités, de l'informer exactement s'ils donnaient des su-

(1) *Auribeau*. — Du Bourg, *op. cit.*, p. 549, appelle ce commandeur *Auriban*, tandis que de la Roque, *op. cit.*, p. 228, l'appelle *d'Auribeau*.

(2) *Tharaux* (Gard), arrondissement d'Alais, canton de Barjac.

jets de scandale, qui pourraient ternir l'honneur de l'Ordre, afin qu'il y apportât le remède convenable.

Le commandeur Piosin mourut en cette année, sa dignité fut conférée, le 28 de mai, à frère Jacques-François de Privat Fontanille, commandeur de Saint-Félix. Il était fils de Bertrand de Privat, sieur de Fontanille, citoyen de Tarascon, et de Suzanne de Varadier.

On reçut, le même jour, la nouvelle de la mort du grand prieur de Toulouse, Bargème, arrivée en Provence où il résidait, le 28 d'avril précédent ; le conseil conféra, le lendemain 29 mai, ce prieuré au grand commandeur Fontanille, et la grande commanderie à frère Octave de Galéan, commandeur de Valence, qui était fils de Jean-Baptiste de Galéan, citoyen de Nice, et de Jérôme de Proane.

Fontanille ne jouit du grand prieuré de Toulouse que pendant quelques jours. Il mourut le 8 de juin ; et le lendemain on le conféra à Galéan, et la grande commanderie à frère Félix de Grimaldi, commandeur de Montpellier.

Le grand prieur La Reynarde mourut à Malte le 17 d'avril 1721. Il laissa une très riche dépouille. On mit l'épithaphe suivante sur son tombeau.

D. O. M.

Hic jacet frater Joseph-Felix de la Reynarde qui comendam d'Espalion circa triginta annos gubernavit, non solum auxit, sed duplicavit. Christianissimi regis tribunus militum effectus, unius galerarum præmium etiam diu extitit. Magnus comendator communi plausu electus, omnes boni religiosi numeros adimplevit. Ad magnum prioratum Sancti Egidii electus, comendam prioralem fratri Petro de Felix la Reynarde donavit, non ut sibi parentem, sed quare in sui prioratus scriptoria communis ærarii inserviebat, merita respiciens, non sanguinem. Religionis optimus filius, sciens se bonorum ordinis rector non dominus; pingue matri suæ spoliū relinquens, in domino obdormivit anno 1721 et die XVII aprilis.

Frère Félix de Grimaldi. (1)

(Jusclé d'argent et de gueules.)

Il fut pourvu du grand prieuré de Saint-Gilles, le 19 d'avril 1721, et en prit possession par procureur, le 19 de juin suivant. Comme il avait résolu de rester à Malte, il nomma son lieutenant le commandeur Pierre de Félix la Reynarde. Il avait servi longtemps dans les armées de France, quoique né sujet du duc de Savoie.

L'illustre maison de Grimaldi a tiré son nom et son origine du lieu de Grimaud en Provence, au diocèse de Fréjus, qui lui appartenait anciennement. Elle est divisée en plusieurs branches, dont les principales sont celles des pricurs de Mavars, des seigneurs de Cagnes et Courbons en Provence, et des comtes de Bueil dans le comté de Nice.

Catalan, prince de Monaco, étant mort en l'année 1457, ne laissant qu'une fille nommée Claude ; elle épousa, suivant la volonté de son père, Lambert de Grimaud, fils puiné de Nicolas, seigneur d'Antibes et de Cagnes, dont les descendants ont possédé cette principauté jusqu'au commencement de ce siècle qu'elle a fini en mâles. Les seigneurs de Cagnes avaient toujours porté le nom de Grimaud ; mais le prince de Monaco et les autres branches, qui restent en Italie, ayant pris celui de Grimaldi, les premiers ont dans le siècle dernier suivi cet exemple.

Notre grand prieur était fils d'André de Grimaldi, citoyen de Nice, sorti d'un cadet de la branche de Cagnes, et de Bénédicte Malbec. Il avait été reçu dans la langue de Provence, le 13 mars 1658.

La grande commanderie fut donnée, le 5 de mai, à frère Jean-Augustin de Grille, commandeur d'Aix. Il était fils de Jacques de Grille, écuyer, citoyen d'Arles, et de Marquise de Badet.

(1) Page 580 du manuscrit.

Le bailli de Manosque, Taraut, étant mort peu de temps après à Nîmes, on conféra, le 10 de juin, le baillage à Grille, et la grande commanderie fut donnée à frère René du Pré, commandeur d'Astros. Il était fils de Conrad du Pré, habitant à Tarascon, et d'Angélique Adalbert.

Le roi Louis XIV avait, en l'année 1660, pris l'église, la maison et jardin de la commanderie de Marseille, et celle de la sacristie pour y faire bâtir un fort. Il avait aussi pris des maisons voisines, qui relevaient de la directe de la commanderie, et voulant pourvoir à l'indemnité de l'Ordre, il en fit faire, en cette année, une estimation par des experts, elle fut suivie d'une deuxième, le 20 d'avril 1669, qui fut portée à plus de 150.000 livres. Mais l'Ordre ne put en rien tirer, à cause des guerres survenues depuis

Cependant Jean-Baptiste de Félix la Reynarde, marquis du Muy, offrit d'en faire le recouvrement à ses dépens, pourvu qu'on en donnât la jouissance au chevalier Louis-Nicolas-Victor de Félix, son fils, sa vie durant. Le conseil lui accorda sa demande, le 27 de février 1717. Mais s'étant élevé là-dessus quelques difficultés, le grand maître pria M. Lebert, intendant de Provence, de les régler; et conséquemment il fit un traité particulier, comme chargé du pouvoir du grand maître, et le bailli d'Opède, receveur du grand prieuré, avec le marquis du Muy, le 29 de mars suivant, où ils convinrent que l'Ordre jouirait d'un quart du revenu de ce que le roi accorderait.

Le marquis fit ensuite rendre un arrêt au conseil du roi, le 2 de septembre de cette année, portant que pour indemniser l'Ordre des maisons relevant de sa directe, il lui serait cédé des directes appartenant au roi jusqu'à la valeur de 32.800 livres; et à l'égard des autres prétentions pour l'occupation de l'église, et de la maison de la commanderie, que le roi régla à 84.000 livres, il ordonna qu'en attendant le paiement de cette somme, il lui serait assigné une rente de 3.000 livres, qu'il imposa sur les rentes de son domaine de Provence.

Le grand prieur Grimaldi révoqua, le 23 de juillet 1728, le bailli de la Reynarde, son lieutenant, et donna

cette charge à frère Pierre-Joseph de Forbin d'Opède, commandeur de Cagnac, receveur du prieuré.

C'est un usage observé au Parlement de Provence, et à la Cour des Comptes du même pays, qu'aucune personne ne peut entrer dans le palais avec l'épée. Les seuls chevaliers de Malte sont exceptés de cette règle ; et ils ont toujours joui de ce droit. Cependant comme ils craignaient d'y être troublés, le receveur et l'économé du grand prieuré présentèrent requête à ces deux cours ; ils leur exposèrent que ces deux Ordres étant un Ordre militaire, établi pour le soutien de la foi par une guerre continuelle contre les infidèles, ils n'avaient d'autre habit que la croix et l'épée qu'ils ne quittaient jamais , et demandèrent que les chevaliers fussent maintenus au droit d'entrer dans le palais et de passer la grille avec l'épée. Le Parlement leur accorda cette demande par un arrêt du 15 de janvier 1429, et la Cour des Comptes la leur accorda aussi le 10 de mars suivant.

Le grand prieur de Toulouse, Galéan, mourut le 16 de septembre 1730. Le grand prieuré fut conféré le 19 d'octobre au grand commandeur du Pré, et la grande commanderie à frère Thomas de Fogasse, seigneur de la Bastie, commandeur de Sainte-Luce. Il était fils de Balthasar de Fogasse, seigneur de la Bastie-Rainaud, citoyen d'Avignon, et de Louise-Françoise de Suaris.

Le bailli de Manosque, Grille, mourut à Arles, le 10 de janvier 1731. On conféra le baillage, le 5 d'avril, à frère Antoine de Crose Laincel, commandeur de Saint-Christol. Il était fils de Marc-Antoine de Crose, seigneur de Laincel, conseiller en la Cour des comptes de Provence, et de Marguerite de Fuctren. Celui-ci étant mort à Aix, au mois de décembre suivant, le baillage fut conféré, le 29 de janvier 1732, à frère Seiret des Alrics Rousset, commandeur de Gapfrancès. Il était fils d'Esprit-Joseph des Alrics de Cornillan, seigneur de Rousset la Baume, Cornillan et Opègne, en Dauphiné, et de Gaspard de Rostaing.

Le grand commandeur la Bastie, mourut le 15 de mars 1733. On pourvut de cette dignité, le 7 de ce mois, frère

Charles d'Aiguères, commandeur de Bordères. Il était fils de Gabriel d'Aiguères, sieur de Trignan, citoyen d'Arles, et d'Anne de Chavari.

Le grand prieur de Toulouse, du Pré, mourut aussi le 1^{er} de juin de cette année. Ce prieuré fut conféré deux jours après à d'Aiguères, et la grande commanderie fut émentie à frère Pierre de Tibaud Saves, commandeur d'Aix. Il était fils de Pierre de Tibaud de Tisati, seigneur de Saves, citoyen d'Aix, et de Françoise de Martin Puylobier. Il y eut une opposition contre lui en langue, mais il fut maintenu dans sa dignité par décret du conseil du 20 de ce mois.

Le grand prieur Grimaldi révoqua, le 30 de décembre, le bailly d'Opède, son lieutenant, et nomma le bailly André de Grille, qui commença d'en faire les fonctions à la seconde séance du chapitre de l'année suivante 1734.

Le grand commandeur Saves mourut à Toulouse, le 5 d'octobre de cette année. On donna, le 3 de novembre, cette dignité à frère Sauveur de Foresta Colongue, commandeur de Reneville. Cette mort fut, bientôt après, suivie de celle du grand prieur Grimaldi, qui arriva le 4 de décembre suivant.

Frère Sauveur de Foresta Colongue. (1)

(Palé de six pièces d'or et de gueules à une bande de gueules brochant sur le tout.)

Le grand prieuré vacant par la mort de Grimaldi fut conféré, le 7 de décembre, au grand commandeur Sauveur de Foresta, qui en prit possession, le 21 d'avril 1735. Il était fils de François de Foresta Colongue, citoyen d'Aix, et de Marguerite de Gaillard. Il avait été reçu dans l'Ordre, le 10 d'août 1667. Frère Vincent Sauveur de Gaillard, commandeur d'Aix, fut fait grand commandeur deux jours après.

(1) Page 563 du manuscrit.

Le bailly de Manosque, Rousset, mourut à Marseille, le 2 janvier 1736. Il eut pour successeur, frère Antoine Marseille de Bausset, commandeur de Beaulieu, qui était fils de Nicolas de Bausset, lieutenant civil et criminel au siège de Marseille, et de Diane d'Astouand Velleron ; mais il mourut en l'année suivante 1737.

Le baillage fut émenti en langue, le 8 de juillet, en faveur de frère François-Louis de Valadier Saint-Andéol, commandeur de Millau ; mais le chevalier Louis de Raymond Modène s'y opposa et demanda le baillage, prétendant que Saint-Andéol était *incapax*, parce qu'il n'avait pas fait borner les terres de sa commanderie. Plusieurs chevaliers anciens de Modène demandèrent aussi le baillage en cas d'incapacité de Saint-Andéol. Mais ce fut plutôt dans la vue de faire plaisir à celui-ci. Modène appela de la délibération de la langue au conseil, mais ces anciens n'en firent pas de même, et se contentèrent de protester contre lui, en cas qu'il obtint gain de cause. Mais il fut débouté de son opposition, et le baillage fut conféré à frère Andéol, le 14 d'août, qui en prit ensuite possession. Modène appela de ce jugement au pape. Le bailly François-Louis était fils de Laurens de Varadier, marquis de Saint-Andéol, citoyen d'Arles, et de Marguerite Adhémar de Grignan. Le grand prieur Forceta mourut à Marseille, le 12 novembre de cette année.

Frère Vincent Sauveur de Gaillard. (1)

(D'or semé de trèfles de sinople à deux perroquets affrontés de même, et surmontés chacun d'un T de gueules.)

Le nouvelle de la mort de Colongue étant arrivée à Malte, on conféra, le 12 de décembre de cette année, le grand prieuré au grand commandeur Vincent Sauveur de Gaillard, qui en prit possession par procureur, le 10

(1) Page 584 du manuscrit.

de février 1738. Il était fils de Sauveur de Gaillard, receveur général des décimes en Provence, et de Blanche de Boyer. Il avait été reçu dans l'Ordre, le 26 de septembre 1668. Il nomma son lieutenant, frère Michel d'Albert Sainte-Croix, commandeur de Reyssac. La grande commanderie fut donnée à frère Paul-Antoine de Robin Barbentane, commandeur de Valence, le même jour de décembre. Gaillard vint en France l'année suivante.

Le comte Alexandre Lascaris, qui était le troisième de sa famille, qui jouissait de la commanderie de Sainte-Marguerite de Luseran, suivant la réserve que le grand maître, Jean-Paul Lascaris, en avait fait dans l'acte de fondation de cette commanderie, mourut en cette année 1738. Elle fut alors à la disposition de la langue de Provence, et on la conféra, le 31 de juillet, au chevalier Laurent de Vento de Pènes.

La commanderie de Montpellier ayant yaqué, en l'année 1739, les procureurs du bailli de Manosque, Saint-Andiol, la demandèrent pour lui. Le chevalier de Modène s'y opposa et la demanda, attendu son incapacité, au sujet de laquelle il plaidait contre lui à Rome pour le baillage. Les anciens de Modène la demandèrent aussi ; mais Colongue l'émentit en faveur de Saint-Andiol ; et cette délibération fut confirmée par les décrets du conseil ordinaire et du complet. Modène en appela à Rome, ce qui fit qu'on ne donna point à Saint-Andiol les bulles de la commanderie.

Celui-ci étant mort, le 29 d'avril 1741, la langue émentit le baillage en faveur de frère Léon de Grasse du Bar, commandeur de Puimoisson, qui était l'ancien ; mais il n'en fut point pourvu par le conseil, à cause du procès. La commanderie de Montpellier ne fut point émentie, du Bar étant mort dans cet intervalle. Le baillage fut émenti en faveur de frère Pierre d'Albertas Saint-Maime, commandeur de Saint-Christol.

Cependant Modène obtint un jugement favorable de la Rote, le 18 de juin 1742. Mais dans le temps que la langue en poursuivait un nouveau, le pape Benoît XIV évoqua à soi ce procès, et par un bref du 18 décembre 1743, il cón-

firma le jugement que le conseil avait rendu en faveur de Saint-Andiol, et les émentitions que la langue avait faites après sa mort, et accorda à Modène une pension de 2.000 livres sur la commanderie de Montpellier, dont il jouissait jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'une commanderie. Ce procès étant par là terminé, le conseil conféra le baillage à Saint-Maime, le 24 d'avril 1744.

Le grand prieur de Toulouse, Ayguière, mourut à Arles, le 24 mars 1743. Le prieuré fut conféré, le 15 d'avril suivant, au grand commandeur Robin Barbentane. Il était fils de Paul-Antoine de Robin, seigneur de Barbentane, en Provence, au diocèse d'Avignon, et de Marie de Puget de la Branche des co-seigneurs du même lieu de Barbentane ; la grande commanderie fut donnée, le même jour, à frère Octave de Galéan, commandeur de la Selve.

Le grand prieur de Gaillard mourut, à Aix, le 22 de janvier 1745.

Frère Octave de Galéan. (1)

(Bandé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules, chargé d'un lion passant d'or.)

La nouvelle de la mort de frère Vincent Sauveur de Gaillard étant arrivée à Malte, on conféra, le 17 mars 1745, le grand prieuré au grand commandeur frère Octave de Galéan, qui en prit possession par procureur, le 5 de mai suivant. Il était fils d'André de Galéan, citoyen de Nice, et de Suzanne de Grimaldi du Bueil. Il avait été reçu dans la langue de Provence, le 15 décembre 1675. Il fit son lieutenant frère Jacques-Armand de Vachon Belmont, commandeur de Trinquetaille et des Canabières.

La grande commanderie fut donnée à frère Charles de Roquefort Marquin, commandeur de la Tronquière.

Le grand prieur de Toulouse, Barbentane, mourut le 11 de mars 1746, le prieuré fut conféré le lendemain au

(1) Page 586 du manuscrit.

grand commandeur Marquin, et la grande commanderie fut donnée à frère Joseph de Béon Casaux, commandeur de Plaignes et la Tronquière ; mais celui-ci mourut, le 16 du même mois de mars ; le bailliy frère Henry de Chalvet, commandeur de la Selve, lui succéda.

Les chevaliers de la langue de Provence ayant fait réflexion que les revenus du baillage de Manosque étaient trop modiques, pour que le bailliy pût soutenir avec honneur la dignité de grand croix, ils convoquèrent une assemblée, le 8 d'août 1748, où il proposa d'augmenter ses revenus, et on délibéra de démembler de la commanderie d'Avignon les membres des Omergues, et de Saint-André de Villesèche, Lardiers, l'Hospitalet, Tachamps, Saint-Vincent, Federon, Châteauneuf de Miraval, Saint-Maurice, les Saint-Savournin, et les prieurés de Montolieu et de Brantes, et de les unir au baillage de Manosque après le décès de Modène, commandeur d'Avignon, ou du jour qu'il serait rentré en rente d'une autre commanderie d'une autre *ameilliorissement*. Cette délibération fut confirmée par décret du conseil du 14 du même mois d'août.

Le grand prieur de Toulouse, Marquin, mourut dans cette ville, le 8 novembre de cette année. La nouvelle de sa mort étant arrivée à Malte, ce prieuré fut conféré, le 3 de décembre suivant, au grand commandeur, Henri de Chalvet, et la grande commanderie au bailliy de Manosque, Pierre d'Albertas Saint-Maime. Celui-ci s'étant en même temps démis du baillage, il fut conféré à frère Bertrand de la Roquette Buisson, commandeur de la Cavalerie, originaire du prieuré de Toulouse. Le grand commandeur était fils d'Antoine d'Albertas, seigneur de Saint-Maime, en Provence, et de Marquise de Vento. Le grand commandeur mourut à Marseille, le 4 d'avril 1750, et le grand prieur Galéan mourut, à Malte, le 7 du même mois.

Frère Joseph-François de Piolenc. (1)

*(De gueules à 6 épis de blé d'or posés 3, 2 et 1,
à la bordure engrelée d'or.)*

Le lendemain de la mort du grand prieur de Galéan, le conseil s'étant assemblé, on y conféra le grand prieuré au grand commandeur frère Joseph-François de Piolenc, commandeur de Bordeaux et Espalion, qui était alors à Paris; et quelque temps après, la nouvelle de la mort arrivée avant celle du grand prieur de Galéan, ayant été reçue à Malte, le conseil s'étant assemblé pour conférer le prieuré au grand commandeur Piolenc, frère François de Glandevès Niozelles, commandeur d'Arsins, y forma opposition par ses procureurs qui demandèrent le prieuré pour lui, comme plus ancien; mais ayant été vérifié qu'il était *incapax*, il fut débouté de ses prétentions par jugement du conseil, duquel Niozelles en ayant appelé à Rome, le jugement du conseil fut confirmé par sentence de la Rote. Et en conséquence le conseil expédia à Piolenc les provisions du grand prieuré, le 3 janvier 1751, en vertu desquelles il en prit possession par procureur, le 9 de mars suivant. Il avait été reçu dans l'Ordre, le 8 novembre 1684. Il était fils de Joseph-François de Piolenc, conseiller du roi au Parlement de Provence, et de Magdeleine de Forbin Opède. La grande commanderie fut donnée à frère Charles de Vignes Parisot, commandeur de Saint-Félix. Il ne jouit que très peu de temps de cette dignité. Il mourut à Malte, le 12 d'avril suivant. La grande commanderie fut donnée à frère Antoine d'Albertas Dauphin.

Piolenc était à Paris, lorsqu'il fut nommé grand prieur. Il vint, peu de temps après, à Arles, et y tint le chapitre de cette année 1751, et retourna ensuite à Paris. Il nomma avant son départ son lieutenant frère Joseph-Paul de Gautier Valabre, commandeur de Cavalès. (2)

(1) Page 587 du manuscrit.

(2) La mort de Jean Raybaud, arrivée le 17 avril 1752, arrêta la suite de cette Histoire au grand prieur Joseph-François de Piolenc.

Description des sceaux gravés dans les planches qui sont cy-devant aux pages 617-619 du manuscrit. (1)

I. — La première figure est le sceau en plomb de la maison de Jérusalem. D'un côté il y est représenté un agneau devant une croix, qui est le symbole sous lequel on a coutume de représenter le fils de Dieu ; et de l'autre une croix autour de laquelle sont ces lettres grecques ICXC qui signifient *Jesus Christus* et on y lit ces paroles : *Sigillum Johannis Baptiste hospitalis Hierusalem*. Il est attaché à une donation faite, l'an 1167, par une dame appelée Pétronille Porcelle, d'une maison à Jérusalem, qui fut acceptée par les baillis du couvent, le grand maître, Gibert Assati, estant absent. (Charte de la Terre Sainte portée d'Arles à Malte l'an 1741.) (2)

Dans le siècle suivant on fit faire un sceau à peu près semblable à celui-là dont le père Pauli a donné la figure dans son *Code diplomatique de l'Ordre*. (3)

II. — C'est le sceau du prieuré de Saint-Gilles. Il est de cire blanche, et à l'effigie d'un agneau ; on y lit ces mots autour : *Sigillum prioris Sancti Egidii*. Le grand maître Géraud ayant rangé les commanderies du royaume de France en deux prieurés, qui furent ceux de Saint-Gilles et de France, fit faire des sceaux pour l'usage des chefs de ces provinces auxquels il donna le titre de *prieur*. Ils scelloient les extraits des délibérations de leurs chapitres provinciaux, les contrats auxquels ils intervenoient ou qu'ils ratifioient, et généralement tous les actes qui regardoient leur charge. Au sceau du prioré

(1) Page 621 du manuscrit.

(2) N° 8 de l'inventaire 7.

(3) T. I, p. 113 et tab. 3 des sceaux, n° 30.

de France étoit représentée une aigle éployée à costé de deux fleurs de lis. (1)

III. — Au commencement du XIII^e siècle les prieurs se servoient de ce sceau, dont la gravure est d'un meilleur goût.

IV. — Ce sceau, qui est le même dont on se sert à présent, fut fait vers le milieu du XIV^e siècle. On l'imprima sur la cire noire. On y grava autour ces mots qui sont fort abrégés : *Sigillum fratrum prioratus Sancti Egidii hospitalis Sancti Johannis Iherosolimitani.*

Les grands prieurs avoient aussi leur sceau ordinaire, qui étoit celui dont ils usoient, lorsqu'ils étoient commandeurs ; mais ils ne s'en servoient que pour leurs affaires particulières et usoient du sceau du grand prieuré pour tout ce qui concernoit leur charge. Environ l'an 1425, frère Bertrand d'Arpaion cessa de se servir du sceau du prieuré ; et il n'usa que de celui qu'il avoit, lorsqu'il étoit commandeur. Ses successeurs en firent de même. Depuis ce temps-là le sceau du grand prieuré ne fut plus employé que pour sceller les actes qui le concernoit en général.

V. — Sceau de la communauté des Frères de la maison de Saint-Gilles dont elle se servoit dans le XIII^e siècle. Il est de cire. Il y a une croix empreinte avec des lettres grecques dont on ne peut trouver l'explication et autour sont écrits ces mots : *F. Conventus hospitalis Sancti Egidii.* On en scelloit, conjointement avec celui du grand prieur, les actes qu'ils passoient pour cette maison, et les extraits des délibérations des chapitres, lorsqu'ils étoient à Saint-Gilles. Ce sceau est pendant à la confirmation, faite par le chapitre de l'année 1283, d'une fondation faite par frère Béranger Monge, commandeur de Manosque (2). Au chapitre général, tenu par le grand maître Nicolas Le Lorgue, l'an 1278, on avoit ordonné qu'il seroit fait un

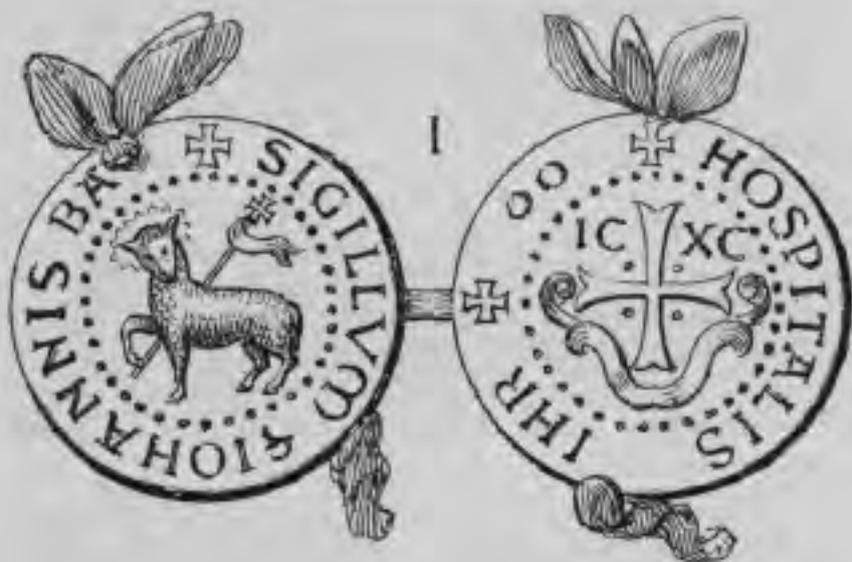
(1) Ducange, preuves de l'*Hist. de Const.*, p. 23.

(2) Eglise de Saint-Pierre de Manosque, n^o 2. — Rouleau des chapitres généraux.

FAC-SIMILE DES SCEAUX

des GRANDS PRIEURS et des COMMANDEURS de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem

insérés dans le Manuscrit de Jean RAYBAUD (Page 617 à 619)





VI



*l'original
est plus petit
d'un tiers*



VII



VIII



IX



X



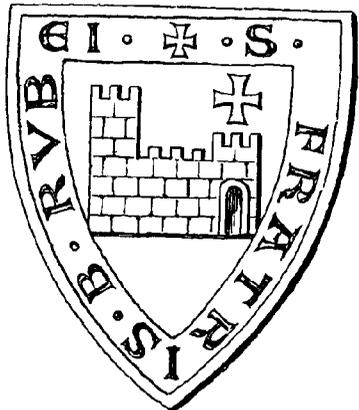
XII



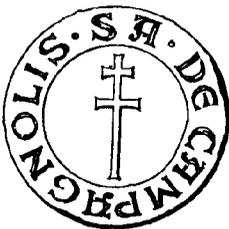
XI



XIV



XIII



XV



XVI



XVII



XVIII



XX



XIX



XXI



XXII



sceau commun entre le grand maître et le couvent, qui seroit en plomb pour en sceller les contrats qui se passeroient pour les biens stables de l'Ordre. Il y a apparence qu'à cet exemple on permit aux Hospitaliers de la maison de Saint-Gilles d'avoir un sceau particulier.

VI. — C'est le sceau de la commanderie de Manosque qui fut fait en l'année 1209, temps auquel l'Ordre entra en possession de cette ville, après la mort de Guillaume IV, comte de Forcalquier. On en scelloit les extraits des actes qui regardoient cette maison et ceux que les notaires recevoient pour les habitants. Il est en plomb parce que l'Ordre jouissait alors de cette ville en souveraineté.

VII. — C'est le sceau en plomb de la commanderie d'Orange où l'on voit d'un côté la croix de l'Ordre et de l'autre la figure du palais de l'Arc et autour il y a cette légende : *S. Domus hospitalis Sti Johis Aurasice*. Tiburge, princesse d'Orange, et Raimbaud, son mari, ayant donné à l'Ordre, en l'année 1215, la moitié de cette ville, on transféra la demeure des frères de la maison d'Orange dans le palais qui appartenoit au prince Raimbaud et qu'on appeloit de l'Arc. Il étoit bâti sur un arc de triomphe.

VIII. — La ville d'Orange étoit partagée entre l'Ordre et le prince Guillaume de Baux. La justice étoit exercée en commun par les officiers des deux seigneurs ; et il y avoit un sceau en plomb dont on se servoit dans cette juridiction, où d'un côté est représenté un cornet qui étoit les armes du prince avec ces mots autour : *F. Guillelmi de Beautio principis Aurasice* ; et au revers la croix de l'Ordre avec cette légende : *S. Hospitalis Sti Johannis Aurasice*.

IX. — Les grands officiers du couvent avoient changé leur sceau qui étoit empreint sur la cire et dont ils se servoient pour tout ce qui regardoit leurs charges. Les armoiries de leurs dignités y étoient représentées. Celles du grand commandeur étoient un griffon. Celui-ci est le sceau dont il se servoit lorsque l'Ordre résidoit à Acre.

Il y a cette légende autour : *S. preceptoris Accon*. Il est pendant à une charte de frère Pierre de Vieille Brioude, grand commandeur, du 18 juillet 1237. (1)

X. — Sceau de frère Albert Schwartzberg, allemand, grand commandeur. Il y a ces mots : *S. preceptoris hospitalis Ierlem*. Il est pendant à une charte du 18 de novembre 1313. (Prieuré de Toulouse, Lausime, n° 691.) (2)

XI. — Sceau du grand commandeur Roger de Montaut. Il est à une patente du 26 octobre 1359 ; autour sont ces mots : *S. Magne preceptorie Hospitalis*. (Arm. du corps de l'Ordre.)

XII. — Frère Féraud de Barras, grand prieur de Saint-Gilles, ayant été fait grand commandeur de deçà la mer, en l'année 1258, fit faire ce sceau dont il se servit pendant le temps qu'il exerça cette charge. Il y est représenté en buste et on y lit autour ces mots : *S. fris. f. Magni pcep^t. hospital. in marini*. (3)

Sceaux des grands prieurs et des commandeurs.

Dès le commencement de l'institution de l'Ordre, les commandeurs eurent chacun leur sceau qui estoit empreint sur la cire blanche ou rouge. Ils s'en servoient pour sceller leurs patentes et les actes qu'ils passoient. Les écussons étoient ronds ou triangulaires. Leurs armoiries y étoient empreintes et leurs noms mis en légende autour. Ces sceaux n'avoient aucune marque qui les distinguât de ceux des laïques. Leur fragilité est cause qu'il en reste peu. Le plus ancien qui se trouve est celui de frère Arnaud de Campagnoles, commandeur de Trinqu-

(1) Chartes portées à Malte en 1741, n° 252 de l'inventaire.

(2) Privilèges des comtes de Provence, n° 11.

(3) Privilèges des comtes de Provence, n° 11.

taille, dont les armoiries étoient une croix renversée. Il est pendant à une sentence arbitrale rendue, l'an 1210, entre lui et Michel, archevêque d'Arles. Sa figure est rapportée au n° XIII. (1)

Les sceaux des commandeurs qui assistèrent au chapitre tenu à Toulouse, l'an 1273, par frère Guillaume du Vilaret, grand prieur de Saint-Gilles, sont pendants à l'extrait d'une délibération qui y fut prise. Ceux de frère Bertrand le Rouge, commandeur de Serjac en Péricord, et de Jean de Cavanac, commandeur de Betz (n°s XIV et XV), ont une croix dans l'écusson de leurs armoiries. Ceux des autres commandeurs n'en ont point. Frère Arnaud de Hamanon, commandeur d'Espedalhac et la Tronquière en 1314, et depuis grand prieur de Navarre, avoit un sceau simple et sans aucun ornement. Son nom y étoit gravé à l'entour comme il se voit par sa description. Il estoit pendant à une sienne patente datée de Barcelone, le 12 avril 1326. Vers la fin de ce siècle et jusqu'au commencement du suivant, les écus des armoiries étoient ornés et décorés au-dessous d'angles entrants et saillants, avec des fleurs. Ceux de frère Aimeri de la Ribe, commandeur de Rustiques, qui étoit receveur du prieuré de Saint-Gilles en 1376, et de frère Reforçat d'Agout, commandeur d'Aix et Puimoisson, qui est empreint sur son désappropriement, fait l'an 1407, sont de cette manière.

Au sceau de frère Raimond de Lesparre [de Sparros], qui fut fait grand prieur de Toulouse, l'an 1393, et mourut l'an 1412, l'écu de ses armoiries est tenu par un Saint-Jean-Baptiste, qui a sur son estomac une médaille dans laquelle est représenté un agneau. (2)

Frère Bertrand d'Arpaion, commandeur de Saint-Félix, qui fut fait prieur de Saint-Gilles en 1420, mettoit sur les armoiries de son sceau (n° XVI) un casque soutenu par deux lions et orné de lambrequins. L'écusson est pendant

(1) Chartier de l'arch. d'Arles, appelé Livre d'or. Charte n° 196.

(2) Armoiries de Golfech.

et autour il y a cette légende : S. FR̄S. BERTRANDI DE ARPAIO.

Frère Raimond Ricard, prieur, son successeur, se servit successivement des deux sceaux (n^{os} XVII et XVIII) et les commandeurs mirent sur leurs armoiries une croix pleine dans un chef coupé. Elles sont ainsi dans le sceau du commandeur Melchior Cossa, receveur général de l'Ordre, qui est à une sienne patente de l'an 1481 (n^o XX) et dans celui de frère Celion de Demandols, grand prieur, à un titre de l'an 1491 (n^o XIX) et alors ils ne mirent plus de casque à leurs armoiries, et cela s'observa depuis. Les écussons sont surmontés d'un casque et d'autres ornements. Autour des parties il y a ces mots SCEL FRÈRE RAIMOND RICARD (1). Vers la fin de ce même siècle, le grand prieur Preian de Bidoux, ayant esté fait amiral des armées du Levant et général des galères de France par le roi Louis XII, fit faire un sceau (n^o XXI) ; il y a une arme du côté dextre de l'écusson et un sifflet au senestre, qui estoient les marques de ses charges, pour plan ce prieur ; il retrancha de ses armoiries le croissant et la pointe du chevron supérieur. Il est pendant à des actes siens du 4 juin 1517. Aux funérailles du duc de Joyeuse, amiral de France, qui mourut l'an 1587, on porta le sifflet et l'arme parmi ces marques d'honneur. Bidoux s'étant démis de ses charges, environ l'an 1528, cessa de se servir de ce sceau et usa du second n^o XXII. (2)

Au temps que les armoiries commencèrent à estre en usage, le prieur et les seigneurs et les autres personnes constituées en dignité eurent, outre leur sceau ordinaire qui estoit l'autentique, un autre sceau plus petit dont ils se servoient pour cacheter leurs lettres les plus secrètes, qui, pour cette raison, estoit apellé *sceau du secret*. On y gravoit des fleurs, des animaux ou d'autres choses semblables, représentés dans des écussons ; mais pour

(1) Jurisdiction de Montfrin, n^o 36.

(2) Aubery. — *Preuves de la vie du cardinal de Joyeuse*, p. 249 et suivantes.

l'ordinaire ils y metoient leurs armoiries avec leurs noms à l'entour. (1)

Les grands maitres de l'Ordre, les grands pricurs et les commandeurs avoient chacun le leur. Celui du grand prieur Dragonet de Mondragon est sans aucun ornement, et il a cette légende : S. F. DRACONETI. Au sceau du secret du frère Jean Flote, les armoiries sont surmontées d'un casque avec ces lettres autour : S. F. IOH̄N̄IS FLOTTA. Celles du sceau secret de frère Bertrand d'Arpaion sont semblables aux armoiries de son sceau ordinaire dont j'ai déjà donné la figure.

Les seigneurs et les personnes nobles et même les prélats appliquèrent leur sceau du secret sur le derrière de leur sceau ordinaire ou contre sceau. Les grands prieurs de Saint-Gilles en usèrent de même, mais beaucoup plus tard. Frère Dragonet de Mondragon fut le premier, qui mit son sceau du secret en contre sceau au dos du sceau du grand prieuré, comme nous l'apprenons de la discipline de son sceau faite dans un titre de la commanderie d'Aix, du 16 juin 1308 (2). Guillaume de Reillane, son successeur, suivit le même usage ; mais ceux qui vinrent après n'en firent pas de même.

Les sceaux des commandeurs qui vivoient dans les XI^e et XII^e siècles, n'ont point de contre sceau ; je n'en ai vu qu'un seul qui est aux archives de la chambre des comptes de Grenoble. C'est un accord passé entre Humbert, dauphin de Viennois, et frère Guillaume de Barras, commandeur de Gap, le 31 de juillet 1220, au sujet de la seigneurie de Sigoyer. Le sceau de ce commandeur y est pendant, où sont ses armoiries qui estoient un fascé de six pieux avec ces mots autour : SIGILLVM FRATRIS GVILLELMI DE BARRAS ; et à son contre sceau plus petit, aussi avec ses armoiries et la même légende.

Dans un arrentement que frère Albert Deseljuartz-

(1) Menestrier, *Recherche du blason*, c. 14, p. 266. — Mabillon, *De re diplom.*, l. 2, c. 18, n^o 5.

(2) Aix, Directes de Ginasservis, n^o 1.

burg, grand commandeur et visiteur général, passa dans la ville de Londres, le 18 novembre 1313, de l'avis de frère Philippe de Gragnara, grand prieur de Rome, et Léonard Tiberti, grand prieur de Venise, procureurs généraux de l'Ordre de deçà la mer, à Raimond Souberan, docteur de la commanderie du Temple de Toulouse ; il y a les sceaux des trois grands croix : le contre sceau de celui du grand commandeur, dont j'ai donné la figure, est composé de ses armoiries qui estoient un lion couronné et son nom est gravé à l'entour, S. FRIS ALBERTI DE SCHWALBERG. Le contre sceau de celui du grand prieur de Venise est une gravure antique où il y a la figure d'une femme assise. (1)



(1) Page 627 du manuscrit.

HISTOIRE

DE LA PROVINCE APPELÉE DE PROVENCE

qui était jadis de l'Ordre du Temple.

Le grand prieuré de Saint-Gilles, dont j'ai décrit l'histoire, renferme, dans son district, plusieurs commanderies qui formaient anciennement une province de l'Ordre du Temple, appelée de Provence. Cette considération m'a engagé de rechercher les faits les plus remarquables, qui sont arrivés dans cette province, et les actions les plus signalées de ceux qui l'ont gouvernée, pendant le temps qu'elle a subsisté. (1)

L'Ordre du Temple prit son commencement de cette manière : Hugues de Payens, chevalier français, Geoffroy de Saint-Omer et sept autres chevaliers, dont les noms ne sont point venus jusqu'à nous, qui étaient allés à la Terre Sainte, lors des premières croisades, se dévouèrent au service de Dieu, en l'année 1119, et firent profession de garder les trois vœux substantiels de charité, pauvreté et obéissance, entre les mains de Guermond de Pequigny, patriarche de Jérusalem, et par dessus cela, de défendre les pèlerins de la cruauté des infidèles, et de tenir les chemins et passages libres, pour ceux qui seraient le voyage de la Terre Sainte. Ils élurent, pour ce sujet, un chef qui fut Hugues de Payens, sous la conduite duquel ils pussent marcher avec la permission du roi (2). C'était

(1) Guillaume de Tyr, *Hist. hieros.*, l. 2, c. 7.

(2) *Cod. dipl. dell. ord. hier.*, t. I, p. 467.

Baudouin II. Ce prince, non seulement y consentit, mais encore voulant seconder leur zèle, il leur donna un palais, qu'il avait appelé le Temple de Salomon (peut-être parce qu'il en était proche), pour y loger, jusqu'à ce qu'ils en eussent fait bâtir un. De là, ils prirent le nom de *frères de la chevalerie du Temple de Salomon*. Dans la suite ils firent bâtir un palais magnifique dans un emplacement qui était près de celui-là, que les chanoines du Temple de la Résurrection leur donnèrent, et que Saladin, sultan d'Égypte, fit démolir, lorsqu'il prit Jérusalem.

Ces premiers confrères furent neuf ans sans admettre aucune personne dans leur société, jusqu'en l'année 1128, qu'ils furent au Concile de Troyes, en Champagne, tenu sous le pape Honoré II. Le Concile chargea frère Bernard, abbé de Clairvaux, de dresser une règle pour eux. On y voit que cet Ordre fut divisé en trois états. Le premier était celui des chevaliers ; le second celui des servants ou écuyers ; ils servaient les chevaliers à la guerre, et ceux-ci en avaient chacun un ; et le troisième était celui des serviteurs.

On ordonna que les chevaliers porteraient un habit blanc, et que les servants seraient habillés de noir. Le pape Eugène III ajouta, en l'année 1145, une croix rouge sur leurs manteaux.

M. Dupuis a cru, mal à propos, que ce que nous avons n'est qu'un abrégé de la règle. L'institution de cet Ordre fut d'abord regardée comme très utile à la chrétienté. Les princes et les seigneurs favorisèrent leur établissement en Europe, et on vit, en très peu de temps, fonder des maisons de cet Ordre, principalement dans les provinces méridionales de la France. Un des premiers établissements que firent les Templiers fut à Toulouse. Raimond Ratier, fils de Toset de Toulouse, son frère et ses sœurs donnèrent au grand maître Hugues de Payens tout l'honneur, c'est-à-dire tout le terrain, qui était depuis l'église de Notre-Dame de la Dalbade, jusqu'à la rue, et jusqu'à celle qui allait devant l'église de Saint-Rémy. Cette donation est sans date ; mais elle fut probablement faite en 1129. Pierre Bernardes, sa femme, donnèrent

tous leurs biens à frère Hugues Rigaud et à Raimond Bernard, chevalier du Temple. (1)

La maison de Richar Cucher, dans le pays Venaissin, fut fondée environ cette année par Hugues de Bolboton, qui se rendit *donné* de l'Ordre conjointement avec sa femme, et lui fit donation de cette seigneurie. Le grand maître mit, dans cette maison, quelques Templiers, et en établit commandeur frère Hugues de Panas. Bolboton étant dans la suite devenu veuf, fit ses vœux dans l'Ordre.

Laugier, évêque d'Avignon, voulant attirer les Templiers dans cette ville, donna, le 29 janvier 1130 (1131), au grand maître, une église dédiée à Saint-Jean-Baptiste, située dans la paroisse de Saint-Agricol, avec les maisons qui en dépendaient. Ils changèrent, dans la suite, le titre de cette église en celui de Notre-Dame. Toutes leurs églises étaient dédiées à la Sainte-Vierge. Cette pratique leur fut inspirée par Saint Bernard, qui lui était fort dévot. En effet toutes les églises de l'Ordre de Cisteaux lui sont consacrées.

Guillaume Ermengaud et Ermessende, sa femme, donèrent, le 26 de mai 1130, au grand maître, des biens situés dans le diocèse de Carcassonne, entre les mains de frère Hugues Rigaud.

La vic exemplaire des Templiers et les services qu'ils rendaient à la chrétienté, engagèrent Raimond Béranger III, comte de Barcelone, et premier de nom, comte de Provence, d'embrasser leur institut. Ce prince fit auparavant son testament, le 8 de juillet 1131. Il laissa à Raimond Béranger, son fils aîné, le comté de Barcelone, et les comtés de Carcassonne et de Rafès; et donna à Béranger Raimond, son fils puiné, le comté de Provence, et tout ce qu'il possédait dans le Rouergue, le Gévaudan et le pays de Carlad. Six jours après, il se fit recevoir dans l'Ordre du Temple, et y fit sa profession entre les

(1) Pour plus amples détails voir Du Bourg, *op. cit.*, p. 70 et XIV des pièces justificatives n° XXI, où se trouve un extrait d'un ancien cartulaire de la Maison du Temple de Toulouse, sans date mais à peu près vers l'an 1134. (Arch. de Toulouse, L. I B. S.)

main de frère Hugues Rigaud, du consentement de Raimond Béranger, son fils, et avec l'approbation de ses barons qui étaient Aimcri, vicomte de Narbonne, Guillaume Castelvier, Guillaume Ramond, sénéchal du palais de Barcelone, et Bernard de Belloc.

Il mourut, sur la fin de ce mois de juin, âgé de 48 ans, et fut enseveli dans le monastère de Ricepull, en Catalogne, ainsi qu'il l'avait ordonné par son testament.

La maison de Pézénas fut fondée, en cette année, par Ponce, femme de Pierre Guillarvieve de Colrat et par sa sœur. Elles donnèrent pour ce sujet à l'Ordre, le 19 de juin de cette année, un domaine situé au terroir de cette ville.

Bermond, petit seigneur d'Aluis, Agnès, sa femme, Raimond et Bernard, leurs enfants, donnèrent dans le même mois de juin, le 19^e jour de la lune, qui était le 18 du mois, entre les mains de frère Hugues Rigaud, la terre de Salcet (1) avec sa juridiction, située dans la paroisse de Malons, au diocèse d'Uzès.

L'Ordre s'établit, dans ce temps là, en Dauphiné, par la piété de Guigues IV, Dauphin de Viennois, qui donna, le 30 de janvier 1131 (1132), à frère Hugues Rigaud, une métairie située sur le terroir d'Albon (2), et d'autres possessions. Il fit ce don du consentement de Guigues III, comte d'Albon, son père, de la comtesse Mathilde, sa mère, et de Marguerite, son épouse, sœur de Guillaume, comte de Bourgogne.

Roger 1^{er}, vicomte de Carcassonne, donna à l'Ordre, le 1^{er} d'avril 1133, entre les mains du même frère Rigaud, la seigneurie de Bracafeuil, située dans le comté de Carcassonne. Il fit cette libéralité du consentement de Cécile (de Provence), sa mère, de Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, et Bernard, ses frères, et pour le salut de

(1) *Salcet* (Gard), commune de Malons, cant. de Génolbac, arrondissement d'Alais.

(2) *Albon* (Drôme), arrondissement de Valence, canton de Saint-Vallier.

l'âme de Bernard Aton, vicomte de Béziers, son père. Il leur permit aussi d'acquérir des biens dans ses états.

La maison de Douzains fut fondée, dans ce temps-là, par Bernard de Canet, Reine sa femme, Bernard Aimeric de Barbairac et Galburge sa femme, qui donnèrent à l'Ordre, le 11 du même mois d'avril, entre les mains de frère Rigaud, le village de Douzains (1), situé aussi dans le comté de Carcassonne. Ce Templier et frère Guillaume de Salomon, son confrère, procurèrent, en cette année, un établissement de leur Ordre au Puy en Velay. Ils achetèrent, à ce sujet, des maisons dans cette ville. Humbert, fils du comte d'Albon, était alors évêque de cette ville.

Alphonse, comte de Toulouse, procura aussi aux Templiers les moyens de s'établir dans ses états. Dans cette vue, étant à la ville du Puy, il donna un diplôme, le 15 d'août 1134, par lequel il permit à ses sujets de leur donner des seigneuries, et d'autres biens, et à ceux-là de pouvoir les posséder tout de suite, dès qu'ils en auraient obtenu en Orient, du roi de Jérusalem, du prince d'Antioche et du comte de Tripoli.

Guillaume, évêque du Puy, Béranger Raimond, comte de Provence, Guillaume IV, seigneur de Montpellier, Roger, vicomte de Carcassonne, et Rostain de Sabran furent présents à cette concession. Ces princes tinrent, à cause de la solennité de la fête du jour, une assemblée, qu'on appelait dans ce siècle *Cour plénière*.

Baron de *Catrepach* (2), noble toulousain, fit donation à l'Ordre, le 3 de juin de cette année, entre les mains de frère Arnaud de Bedos, de la terre de Larramet. Et Amiel, évêque de Toulouse, lui fit aussi donation, au mois de septembre suivant, de l'église du même lieu, du consentement de son chapitre.

(1) *Douzens* (Aude), arrondissement de Carcassonne, canton de Capendu.

(2) *Catrepach* est appelé *Quaterpech* par du Bourg dans son *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, p. 52.

Guillaume, archevêque d'Auch, Vidal Itier, son frère, et Bernard Jourdain donnèrent aussi la même église, et Raimond de Saissac et Arnaud Raimond donnèrent, dans le mois d'octobre, la juridiction de ce lieu qui leur appartenait. Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, conjointement avec Adélaïde Pons sa femme, donna, en l'année 1135, permission à ses sujets de faire donation de leurs fiefs aux Templiers, ou autrement par testament, et déclara que ceux-ci les possèderaient en franc-alleu.

Frère Arnaud de Bedos accepta ce privilège. Il reçut aussi, avec frère Raimond de Gaure, le don que Pons Bernard et quelques autres firent à l'Ordre, le 18 mars 1135 (1136), du lieu des Couds. Ces mêmes chevaliers acceptèrent la donation que Roger III, comte de Foix, de concert avec Vincence de Barcelone sa femme, fit à l'Ordre, le 27 d'octobre de cette année, du lieu de la Nogardè, situé aux environs de la rivière d'Ariège. Il voulut que ce lieu s'appelât à l'avenir Ville-Dieu (1). Amiel, évêque de Toulouse, fut présent à cette donation et érigea ce lieu en franc-alleu et planta des croix autour du terroir de ce lieu, comme il se pratiquait en pareille occasion.

Hugues de Bolboton, fondateur de la maison de Richerenches, et Nicolas, son fils, donnèrent, en l'année 1138, des héritages à l'Ordre, entre les mains de frère Arnaud de Bedos, de Géraud de Montpeyroux, et Bertrand Roland, chevalier. Bedos accepta une donation qu'Hugues de Montsegue et quelques autres firent, en cette année, de tout ce qu'ils avaient à Richerenches, en présence de Pons de Grillon, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et des chevaliers frère Hugues de Panas, et d'Hugues de Bolboton. Ce dernier était apparemment fils ou frère de l'autre Hugues dont nous venons de parler.

Ce prélat donna, à peu près dans ce temps-là, à l'Ordre, l'église et le quartier de cette ville qu'on appela dans la suite de Saint-Jean ; l'église et la maison qui furent don-

(1) *La Villedieu-du-Temple* (Tarn-et-Garonne), arrondissement de Castelsarrasin, canton de Montech.

nées au pape dans le XIV^e siècle, ont été détruites. Les vestiges se voient encore près de la porte de Notre-Dame.

Bedos accepta encore une donation que Adélaïde, veuve de Guillaume de Sabran, et Emenon Rostain, Guillaume Raimond Pierre, et Pierre Archidiacre et ses enfants firent à l'Ordre, pour le salut de l'âme de leur père. Raimond, évêque de Carcassonne, donna aussi à l'Ordre, le 27 de septembre, du consentement de son chapitre, les dixmes de l'église de Douzains. Frère Arnaud de Bedos, Hugues de Béziers, et Raimond de Gaude acceptèrent cette donation.

Pierre, abbé de Saint-Gilles, accorda aux Templiers, en l'année 1139, l'exemption du payement des droits de sextelage (1) pour les blés et les farines, provenant de leurs terres, qu'ils vendraient dans cette ville. Frère Robert, grand maître de l'Ordre, accepta ce privilège.

Bertrand de Baumes fit, environ ce temps-là, profession dans l'Ordre entre ses mains, à la persuasion de Pons de Grillon, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et en sa présence. Potelende et ses enfants donnèrent à Bedos, au mois de février, tout ce qu'ils avaient au lieu de Roais (2) au pays de Venaissin.

Les Templiers s'établirent, en cette année, dans le Périgord. Geoffroy (de Cauze), évêque de Périgueux, leur donna l'église de Saint-Maurice d'Andrivaux, et fut le fondateur de cette maison.

L'Ordre s'était, dans ce temps-là, fort étendu dans les provinces méridionales de la France ; la perte des anciens titres est cause que nous ignorons l'établissement de la plupart de leurs commanderies. Il y a apparence que Guillaume VI, seigneur de Montpellier, fit bâtir une maison du Temple dans le faubourg, près de la porte appelée de la Sonerie. Gariel, en son *Histoire des évêques de Maguelone*, dit sans aucune autorité, qu'ils furent reçus

(1) *Sextelage*, droit qui se payait autrefois pour les grains vendus aux halles. Il tirait son nom du *sexter* ou *setier*. (Chéruel *Dictionnaire des institutions de la France*.)

(2) *Roais* (Vaucluse), arrondiss. d'Orange, canton de Vaison.

dans cette ville par le prince Guillaume V. Mais il s'est fort trompé, puisqu'il était mort en 1121, et que les Templiers ne s'établirent en France qu'après le Concile de Troyes tenu l'an 1128.

La maison de Lunel fut aussi fondée dans ces premiers temps. Le plus ancien titre qui reste est de l'année 1153. Ils s'établirent aussi dans les villes de Narbonne, Nîmes, Alais et le bourg de Saint-Andiol.

Dans le Rouergue, les Templiers s'établirent à Rodez, La Selve, Espalion, Limoux et Millau. La province de Quercy les reçut aussi dans le même temps. On fonda des maisons de l'Ordre à Cahors, Durbans (1), Salomès, Montricoux (2), Le Bastit, La Capelle et Trevais. On en fonda aussi dans plusieurs villes de la Guienne, et dans des villages dont on leur donna la seigneurie, savoir : Bordeaux, Le Breuil, Agen, Argenteins, Arsins, Montsaunès, Golfeche, Baudrac et quelques autres aussi en plusieurs endroits du Périgord.

La Provence fut des premières à favoriser l'établissement de l'Ordre. On y fonda des maisons d'abord après la tenue du Concile de Troyes. Ils se logèrent à Aix, près du palais du comte, et ils se placèrent à Arles dans un faubourg près d'une porte qui de leur nom fut appelée porte de la *Cavalerie* en langue vulgaire ; et elle a depuis conservé ce nom. Leur maison était très spacieuse. Ils furent aussi reçus à Marseille ; leur maison était située sur le port. Il en est fait mention dans une bulle de l'an 1182, qui contient la confirmation des droits de l'église cathédrale. La maison qu'ils avaient à Orange était située dans le faubourg et à la paroisse de Saint-Florent. Ils s'établirent aussi dans les villes de Nice, Grasse, Hyères, Tarascon, Digne, Vence et quelques autres.

Ils s'établirent aussi dans le comté de Forcalquier, et

(1) *Durbans* (Lot), arrondissement de Figeac, canton de Livernon, commanderie relevant du grand prieuré de Saint-Gilles.

(2) *Montricoux* (Tarn-et-Garonne), arrondissement de Montauban, canton de Nègrepelisse ; membre de la commanderie de Vaours, relevant du grand prieuré de Saint-Gilles.

principalement à Embrun, Gap, Saint-Maurice, près Saint-Savournin et Châteauneuf dans le pays de Venaisin, outre la maison de Richerenches (1) dont nous avons parlé. On en fonda à Cavaillon, Roaix (2) et Boisson (3).

Les villes du comté de Valentinois, où ils furent reçus sont : Valence, Monteil, Aimar et Saint-Paul-Trois-Châteaux.

L'Ordre s'étant extrêmement accru en Europe par le grand nombre de maisons qui furent fondées, le grand maître Robert rangea ces maisons sous des provinces, ou maîtrises qu'il forma dans les différents royaumes, qui étaient situées dans cette partie du monde. Il établit, dans chacune de ces provinces, un supérieur général des frères qui y résideraient, et il lui donna le titre de maître. Il voulut qu'ils seraient élus à l'avenir dans les chapitres généraux. Ces maîtres prêtaient, après leur élection, un serment dont voici la substance. Ils promettaient à Jésus-Christ et au pape obéissance et fidélité perpétuelles. Ils s'obligeaient de défendre la religion chrétienne, non seulement de parole, mais encore par la force des armes, d'obéir au grand maître, selon la règle qui leur avait été donnée par Saint Bernard, qu'ils passeraient la mer pour combattre, toutes les fois qu'il serait besoin, qu'ils donneraient des secours aux rois et princes contre les infidèles, s'ils étaient Turcs ou Sarrazins, qu'ils ne ven-

(1) *Richerenches* (Vaucluse), arrondissement d'Orange, canton de Valréas. Toutes les Maisons des Templiers qui s'établirent dans les environs furent de simples *commanderies* qui relevaient toutes de la *préceptoriale* de Richerenches ; celle-ci passa aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui la remirent au Saint-Siège, en 1320. (J. Courtet, *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse*, p. 271.)

(2) *Roaix* (Vaucluse), arrondissement d'Orange, canton de Vaison. L'église sous le titre de l'Assomption était un prieuré dont les Templiers faisaient hommage au pape. (*Loc. cit.*, J. Courtet, p. 274.)

(3) *Boisson* (*Boissonum*), aujourd'hui Buisson (Vaucluse), arrondissement d'Orange, canton de Vaison Commanderie des Templiers relevant de la préceptoriale de Richerenches et érigée en fief dans le XVI^e siècle.

draient pas les biens de l'Ordre, et ne consentiraient point à ce qu'ils fussent aliénés, enfin qu'ils garderaient perpétuellement la chasteté.

Le Languedoc était, dans ce temps-là, exposé à de grands désordres. Ils venaient principalement de la tyrannie des seigneurs, qui s'étaient arrogé le droit de venger leurs querelles par les armes, se faisaient une guerre implacable. On ne trouvait nulle part ni aide ni secours. Ces maux s'étendaient par tout le royaume, et on ne parlait que de meurtres et de rapines. Pour remédier à ces désordres, Arnaud de Levezon, archevêque de Narbonne, convoqua un concile de sa province, en l'année 1140, où assistèrent ses suffragants, et encore Alphonse, comte de Toulouse, Hugues, comte de Rodez, Roger I^{er}, vicomte de Béziers, et plusieurs autres seigneurs du pays. On y ordonna d'y établir *la paix et la trêve de Dieu*. C'est ainsi qu'on l'appela depuis.

Ce règlement avait été déjà fait dans un concile provincial tenu à Tubuges en Roussillon, cent ans auparavant, par les évêques et les seigneurs de la Septimanie ; et conséquemment on ordonna que les bœufs et les autres bêtes de labour, les bouviers et les hommes et les bêtes qui porteraient les semences dans les champs, seraient en sûreté en tout temps ; et attendu que les chevaliers du Temple défendaient les peuples contre ceux qui violaient cette paix et cette trêve, on leur donnerait, tous les ans, un setier de froment par charrue. Le pape Innocent II confirma le décret du concile de Narbonne.

On forma une maîtrise d'une partie des provinces méridionales de la France, qui étaient comprises sous le nom général de Provence, qui furent le Languedoc, les comtés de Rodez et de Millau, la Gascogne, la Guienne, les comtés de Provence, de Forcalquier et de Valentinois et de Diois, le Viennois et le pays de Venaissin ; tous ces pays appartenaient à divers souverains.

Le grand maître joignit à cette maîtrise ses maisons du royaume d'Aragon et de la Catalogne. Elle était, comme l'on voit, d'une très grande étendue. Celui qui en fut nommé le chef prit le titre de maître des maisons du

Temple en Provence et dans les parties d'Espagne, et quelquefois il se qualifiait *maître de la chevalerie du Temple dans les parties d'Aragon, Catalogne et Provence*.

Le grand maître donna cette charge, environ l'année 1141, à frère Pierre de la Rovière (1). Il était natif de Languedoc. Zurita, en ses *Annales d'Aragon*, l'appelle *Cavallero Muy Sennalado*. Il reçut une donation de quelques biens que Bernard de Casalo fit à l'Ordre, le 8 de juillet 1142; il ne prit, dans cet acte, d'autre qualification que celle de confrère du Temple.

Il tint à Arles, dans le mois de décembre, le chapitre provincial de cette année qui fut apparemment le premier qu'il tint; il y accepta la donation que Guillaume de Trosset fit à l'Ordre de plusieurs héritages situés dans le Rouergue. Il prit dans cet acte le titre de maître du Temple.

Raimond Béranger IV, roi d'Aragon, comte de Barcelone, étant à Girone, le 17 de novembre 1143, fonda un Ordre militaire pour défendre l'Espagne contre les Maures et les Sarrasins, qui serait soumis à celui du Temple. En même temps, il donna au dernier le lieu de Moniou, et quelques autres seigneuries, et la cinquième partie des conquêtes qu'il ferait sur les Maures, à condition qu'il leur ferait continuellement la guerre; et déclara qu'il faisait ces donations pour le salut de l'âme de son père, qui avait été chevalier et frère de cet Ordre, dans lequel il avait glorieusement fini ses jours.

Frère Everard des Barres, maître de France, Pierre de la Rovière, qui a le titre de maître de Provence et d'Aragon, et d'autres chevaliers acceptèrent ce don.

La maison de Bailes fut fondée en cette année. Pons, abbé de Montmajour, donna à l'Ordre cette terre, qui est située à deux lieues de la ville d'Aix.

La Rovière accepta, en l'année suivante 1144, quelques

(1) De la Rovière (de Roveria) comme porte le beau *Cartulaire de la maison du Temple de Saint-Gilles* conservé à la Bibliothèque d'Arles.— Du Bourg, à la page 369 de son *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, a tort de l'appeler de la Rosière.

donations qui furent faites à la maison de Richerenches. Nicolas de Bolboton déclara, le 3 de décembre 1145, que Hugues son père, sa mère et lui s'étaient rendus *donnés* de l'Ordre, et lui avaient donné un domaine qu'ils avaient et qui était situé entre la rivière de Louson et le ruisseau d'Olière ; que sa mère avait ensuite retenu ces héritages par les conseils du grand maître Robert ; que, peu de temps après, de l'avis de frère Pierre de la Rovière et des autres chevaliers du Temple, elle avait pris l'habit de l'Ordre, et lui avait redonné le même terroir. Par le même acte, Nicolas fit donation à l'Ordre, entre les mains de la Rovière, de tous ses biens, qui consistaient en seigneuries de Bolboton et de Solerières.

La maison de Montfrin, diocèse de Nîmes, fut fondée en l'année 1146, par Pons de Meynes qui, au mois de novembre, se rendit *donné* de l'Ordre, entre les mains de la Rovière, et il lui fit donation de la quatrième partie des lieux de Meynes, Théziers et Asières (1), et de la moitié du village de Montfrin et du terroir d'Orgne. (2) (3)

Ce maître et frère Béranger de la Rovière, son frère acceptèrent la donation que Guillaume de Clermont et Raimond de Rieux, son frère, firent à l'Ordre de tout ce qu'ils avaient au village des Cours. La Rovière cessa, en cette année, d'exercer sa charge.

Frère Béranger, d'Avignon, fut fait maître de Provence et d'Aragon l'an 1147. L'Ordre entretenait, dans ce temps-là, un bataillon pour le service du roi d'Aragon, dans les guerres qu'il avait contre les Maures. Il était composé des chevaliers et commandé ordinairement par le maître de Provence et d'Aragon.

Béranger, d'Avignon, alla, en cette année, avec ses chevaliers, à la campagne que le comte de Barcelone, prince

(1) *Assières*. Les Aires, ferme de la commune de Meynes, canton d'Aramon, arrondissement de Nîmes (Gard)

(2) *Orgne*, ferme de la commune de Comps, canton d'Aramon (Gard).

(3) Don. de Montfrin, n° 1.

d'Aragon, fit dans l'Andalousie, où il prit sur les Maures la ville de Cordoue.

La commanderie de Jalès en Languedoc fut fondée, en cette année, par Pons de Berrias, qui donna à l'Ordre la dime qu'il prenait sur le terroir de Jalès.

Roger 1^{er}, vicomte de Carcassonne, de Rasès et d'Alby, donna, le 19 de juillet de cette année, à l'Ordre, entre les mains de frère Pierre de la Rovière, le lieu de Campagne situé dans le comté de Rasès, sur la rivière d'Aude, pour le salut de l'âme de Bernard Aton, son père, de l'avis et consentement de Cécile (de Provence), sa mère, de Raimond Trencavel et de Bernard Aton, ses frères.

Roger était alors sur son départ pour la Terre Sainte, et peu après, étant à Agde au port de la Tourrete, il confirma cette donation entre les mains de frère Béranger de la Rovière, en présence de frère Pons d'Alon de Luzenson, et de quelques autres chevaliers. Mais quelques obstacles étant survenus, et que nous ignorons, son voyage fut interrompu, comme je l'ai déjà remarqué.

La maison de Bordères fut fondée par Pierre, comte de Bigorre et vicomte de Marsan, qui, de concert avec Béatrix (de Bigorre), sa femme, et de Centulle, son fils, donna à l'Ordre, le 7 de février 1148 (1149), le lieu de Bordères (1) au diocèse de Tarbes.

Béranger d'Avignon se trouva à la prise que le comte de Barcelone fit, en cette année, sur les Maures, des villes de Tortose et de Lérida (2). Ce prince ayant accordé, le 30 novembre de cette année, des privilèges aux habitants de Tortose, frère Béranger en souscrivit la charte avec quelques commandeurs de l'Ordre.

Frère Pierre de la Rovière fut fait, une seconde fois, maître de Provence et d'Aragon, en l'année 1150. Guillaume de Durban, et Bernard et Raimond, ses enfants, lui donnèrent, le 19 de mai de cette année, tout ce que ceux-ci avaient du chef de leur mère, dans le lieu de Douzains.

(1) *Bordères* (Hautes-Pyrénées), arrondiss. et canton de Tarbes.

(2) *Tortose* et *Lérida*, villes de Catalogne en Espagne.

Roger I^{er}, vicomte de Carcassonne, qui était, dans ce temps-là, revenu de la Terre Sainte, fit son testament, le 11 d'août de cette année, à Fanjeaux (1), où il était tombé malade. Il élut sa sépulture parmi les chevaliers du Temple, sans désigner l'endroit où il voulait être inhumé. Il ne laissa point d'enfants et institua son héritier Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, son frère. Frère Béranger de la Rovière, frère Raymond de la Bruguière, commandeur de Puisubran, y furent témoins.

Bernard Aton V, vicomte de Nîmes, accorda, en l'année 1151, aux chevaliers de l'Ordre et à quelques particuliers, tous ensemble propriétaires d'un four à chaux bâti dans cette ville, qu'il ne donnerait point à personne autre permission de bâtir dans cette ville un semblable four.

Le maître la Rovière reçut à Richerenches, en l'année 1151, Hugues de Bolboton confrère de l'Ordre. Frère Begon de Veyrières et lui passèrent, en l'année 1152, un accord avec le chapitre de l'église d'Arles, dans lequel l'archevêque Raimond de Montredon intervint, par lequel on convint qu'il serait permis à l'Ordre d'avoir un cimetière près de l'église de la commanderie, et d'y ensevelir toutes sortes de personnes.

Il tint dans cette ville, au mois de décembre, le chapitre provincial ; et à la session du 23 de ce mois, on y confirma la donation que Raimond d'Uzès, abbé de Saint-Guillem-le-Désert, avait faite à l'Ordre, entre les mains de frère Begon de Veyrières, de l'église de Sainte-Eulalie au diocèse de Rodez, de l'avis de Pierre Raimond, évêque de Lodève, et de Pons, évêque d'Agde.

La Rovière se trouva avec ses chevaliers à la conquête que le comte de Barcelone et prince d'Aragon fit sur les Maures, en l'année 1153. Ce prince ayant pris le château de Miravete, il le lui donna en garde.

La commanderie de Drulhe (2) en Rouergue fut fondée,

(1) *Fanjeaux* (Aude), canton de l'arrondiss. de Castelnaudary.

(2) *Drulhe* (Aveyron), arrondissem. de Villefranche de Rouergue, canton de Montbazens.

environ ce temps-là, par Gauche de Mirabel, qui donna à l'Ordre la seigneurie de ce lieu. L'acte de la donation est sans date. Il y est dit qu'elle fut faite du temps de Pierre, évêque de Rodez. Ce prélat siégea depuis l'an 1146 jusqu'en 1161.

Le pape Adrien IV confirma, par une bulle adressée à tous les prélats et prieurs de la chrétienté, l'ordonnance du concile de la province de Narbonne, tenu sous l'archevêque Arnaud de Levezon, l'an 1140, qui établissait la paix et trêve de Dieu. Il leur recommanda de commettre dans toutes les villes et villages, des personnes pour recueillir l'aumône d'un setier de froment pour chaque charruc, établie en faveur des chevaliers du Temple ; et attendu que le pape Innocent, son prédécesseur, les avait priés de vive voix dans le concile de Pise tenu l'an 1133, et de Latran de l'an 1138, d'aider les Templiers dans leurs entreprises, il leur fait la même prière dans sa bulle, qui est datée du 1^{er} janvier. Mais l'année n'y est pas marquée. Elle est sans doute de l'année 1155, qui était le premier de son pontificat.

Bertrand de Saint-Cosme, abbé de Saint-Gilles, donna, le 23 de janvier 1155 (1156), au maître La Rovière, un jardin qui touchait la maison de la commanderie de cette ville (1). Ce dernier fut témoin à un privilège d'exemption de leudes et autres impositions que Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, accorda, en cette année, au monastère de Salvanès, de l'Ordre de Cisteaux en Rouergue, et à un semblable privilège que Raimond Béranger IV, comte de Barcelone et marquis de Provence, et Raimond Béranger, son neveu, comte de Melgueil, de Provence et de Millau, étant à Montpellier, accordèrent à ce même monastère au mois d'avril de cette année.

J'ai remarqué ailleurs que Béranger Raimond, comte de Provence, étant mort l'an 1144, laissant un fils unique nommé Raimond Béranger, qui était en bas-âge, Raimond

(1) *Cartulaire de la maison du Temple de Saint-Gilles*, f^o 1. — Archives d'Arles.

Béranger, comte de Barcelonc, prit sous sa tutelle ce jeune prince, que les provençaux l'avaient reconnu pour souverain sur son neveu, et dans tous ses autres états, que de là il avait pris le titre de marquis de Provence.

Guillaume, seigneur de Randon en Gévaudan, et Marie, sa femme, donnèrent à l'Ordre, le 7 de novembre 1156, la seigneurie de Grosfau (1), en présence d'Arnaud, Bertrand et Jordain de Châteauneuf, de Jausselme du Tournel.

La maison de Rue, située dans un endroit champêtre au terroir de Villeroze, dans le diocèse de Fréjus, avait été fondée par un seigneur de Salerne ; les seigneurs de Flayosc, d'Entrecasteaux et de Tourtour donnèrent à l'Ordre les terres nobles de Salègues et Salcguete.

Le comte de Barcelone, marquis de Provence, étant à Montpellier le 15 de janvier 1156 (1157), confirma toutes les donations que ces seigneurs avaient faites à la maison de Rue.

Frère Pierre de la Rovièrre cessa, cette année, la charge de maître de Provence et d'Aragon. On la donna à frère Hugues de Barcelone. Il accepta, au mois de septembre 1157, une donation qu'Arnaud de Bordet fit à la maison de Richerenches ; il reçut aussi celle que Nicolas de Visan fit à cette maison, au mois d'août 1158, de tout ce qu'il avait au terroir de Bolboton.

Le comte de Barcelone, toujours affectionné pour l'Ordre, lui donna, au mois de décembre 1159, le lieu de Sainte-Eulalie de Larsac, situé dans le comté de Millau, qui lui appartenait, déclarant que c'était pour le salut de l'âme de son père, qui avait été Templier. Frère Hélié de Montbrun, maître de l'Ordre en Rouergue, accepta ce don, qui fut fait à Girone, en présence de Bernard, évêque de Saragosse, d'Odon, évêque d'Huesca, d'Arnaud Miron, comte de Paillas, de Bernard, comte de Comminges, et de quelques autres seigneurs.

Frère Hugues de Barcelone reçut la confirmation que

(1) *Grosfau* (Lozère), arrondissement de Mende, canton de Châteauneuf, commune de Chaudeyrac.

Guillaume, seigneur de Sabran, fit, l'an 1159, de toutes les donations qu'Adélaïde, sa mère, avait faites à l'Ordre. Il passa, à Saint-Gilles, une partie de l'année suivante, 1160.

Guillaume de Tortose, fils puiné de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, étant devenu veuf sans enfants, prit l'habit de l'Ordre en cette année. Son père lui avait légué, par son testament, la ville de Tortose en Espagne, que le comte de Barcelone lui avait donnée. Il mourut, en l'année suivante 1161 : il institua son héritier Guillaume VII, seigneur de Montpellier, son frère, et il fut enseveli dans l'église du Temple de cette ville.

Celui-ci fut troublé dans cette succession par Guy, seigneur de Paulhan (1), son frère, qui se prétendait héritier de Guillaume de Tortose ; il fut passé, là dessus, une transaction entre eux dans la maison de la commanderie, au mois d'octobre de cette année.

Raimond V, comte de Toulouse, vendit, au mois de janvier 1160 (1161), à frère Hugues de Barcelone, Begon de Veyrières et Bernard Catalan, commandeur de Saint-Gilles, 60 muids de terre, dans le terroir d'Argence, situé le long du Rhône ; et il leur donna en même temps dix autres muids. (2)

Constance de France, épouse du comte, l'approuva. Raimond de Posquières, ou d'Uzès, abbé de Saint-Guillem, et depuis évêque d'Uzès, qui avait donné à l'Ordre l'église de Sainte-Eulalie, avait réservé à son monastère une redevance de 80 sols melgoriens et de six fromages. L'abbé Richard d'Arbons, son successeur, déchargea de cette rente frère Elie de Montbrun, commandeur de cette maison, du consentement de ses religieux, et de Gaucelme, évêque de Lodève, moyennant 2.000 sols melgoriens qu'il reçut. Pierre, évêque de Rodez, approuva cet acte, qui fut passé le 1^{er} de septembre.

(1) *Paulhan* (Hérault), arrondissement de Lodève, canton de Clermont.

(2) *Mas d'Argence*, n° 1. — *Hist. de Lang.*, t. II, Preuves, p. 577 et 578. — Nouvelle édition, t. V, p. 1238.

Raimond, évêque d'Uzès, dont je viens de parler, donna à l'Ordre, le 5 d'octobre 1161, l'église de Saint-Martin-de-Trévils (1) près du lieu de Montfrin, avec ses dimes, et déclara que, si les Templiers faisaient bâtir une église paroissiale dans le même lieu de Montfrin, il la leur donnerait aussi. Aldebert d'Usez, évêque de Nîmes, son frère, Bermond d'Usez, seigneur de Posquières, et Rostain de Sabran, connétable du comté, furent présents à cette donation. (2)

Le pape Alexandre III la confirma par une bulle donnée à Bénévent, le 26 de juin ; l'année n'y est pas marquée ; il est dit que les Templiers avaient fait alors bâtir l'église de Montfrin.

Guillaume, seigneur de Randon, donna, en l'année 1162, à la maison de Jalès, pour le repos de l'âme de Guérin, son frère, les terres nobles de Grosjac (3) et Grosfau, et le droit de faire dépaître ses bestiaux dans toutes ses terres. Raimond de Barjac, son fils, accorda une semblable faculté au commandeur, l'an 1196.

Hugues, seigneur de Montmejan en Provence, se rendit *donné* de l'Ordre, le 3 d'octobre 1164, et donna, en même temps, à la maison de Saint Maurice, une terre appelée Champlong et la faculté de faire couper du bois et pâture ses bestiaux dans sa terre de Montmejan. Guillaume et Raymbaud, ses frères, approuvèrent cette donation.

Le pape Alexandre III, ayant été obligé de quitter l'Italie, en l'année 1162, pour éviter les persécutions de l'empereur Frédéric 1^{er}, qui soutenait le parti de l'anti-pape Victor III, était venu se réfugier en France. Il avait abordé à Montpellier, au mois d'avril de cette année ; pendant le séjour qu'il y avait fait, il avait confirmé,

(1) *Saint-Martin-de-Trévils*, église rurale, aujourd'hui détruite, commune de Montfrin, canton d'Aramon (Gard). Cette église dépendait du prieuré de Saint-Privat et relevait de la commanderie de Montfrin.

(2) Eglise de Montfrin, n^{os} 1 et 2.

(3) *Grosjac* (Lozère), arrondissement de Mende, canton et commune de Châteauneuf.

par une bulle du 2 mai, l'ordonnance du Concile de la province de Narbonne tenu l'an 1140, sous l'archevêque Arnaud de Leveson, dont j'ai déjà parlé, et qui était si honorable aux chevaliers du Temple. Le pape, après avoir resté plus de trois années en France, résolut de retourner en Italie. Il passa à son retour à Montpellier, où il arriva au mois de juillet 1165; il y fit un assez long séjour, en attendant son embarquement. Il y confirma, pour la deuxième fois, le 3 d'août, l'ordonnance du Concile de Narbonne. Il partit de cette ville le 21 de ce mois. (1)

Frère Geoffroy Foulcher, commandeur de la maison de Jérusalem, avait été envoyé par le grand maître Bertrand de Blanchefort vers le roi de France, Louis-le-Jeune; à son retour il passa par le Languedoc. Il y accepta la donation que Guillaume de Roquemaure fit à l'Ordre, du droit qu'il avait sur le pont de Lers qui était sur la rivière du Rhône; elle est sans date. Il y a apparence qu'elle fut faite environ l'année 1165. Il se trouve quelques lettres qu'il écrivit au roi à son retour. Dans une de ces lettres, il se qualifie commandeur de la maison de Jérusalem, sans dire de quel Ordre. (2)

Le père Pauli, ayant cru qu'il était grand commandeur de l'Hôpital, l'a rapporté dans son *Code diplomatique* de cet Ordre. C'est un défaut d'attention de sa part; puisque Foulcher a, dans toutes ses autres lettres, le titre de commandeur du Temple.

Frère Hugues Geoffroy fut fait maître de Provence et d'Aragon en l'année 1166. Les auteurs de la *Nouvelle histoire du Languedoc* disent qu'il était sorti des vicomtes de Marseille, ce qui est très probable (3). Il était fils du vicomte Raimond Geoffroy et de Ponse. Il est qualifié maître dans un titre du mois de janvier 1166 (1167). Il

(1) *Hist. de Lang.*, t II, p. 490. — Nouvelle édition, t. V, p. 821.
— Privil. d'Aix, liasse des bulles n° 2.

(2) *Cartul. de Saint-Gilles*, f° 98, Archives d'Arles.

(3) *Cartul. de Saint-Gilles*, f° 188 et 190. Archives d'Arles.

était à Saint-Gilles dans le mois de mai suivant. Il y inféoda quelques héritages, qui appartenait à cette maison. (1)

Alphonse I^{er}, roi d'Aragon, vint, en cette année, en Provence, pour prendre possession des états que le Raimond Béranger, son cousin, mort sans enfants, lui avait laissés. Ce prince possédait une vaste forêt dans l'île de Camargue. Il en donna, en cette année 1167, à l'Ordre, une portion appelée les Clamadors (2). La charte de cette donation est perdue ; mais il en est fait mention dans une sentence d'Imbert, archevêque d'Arles, de l'année 1201, dont je parlerai en son lieu (3). Il y est dit qu'elle avait été faite du sceau de Raimond Béranger IV, comte de Barcelone et marquis de Provence, son père, parce que, quoiqu'il portât le titre de roi, il ne jouissait point de ce royaume ni des droits attachés à la royauté, mais bien la reine, Pétronille, sa mère, qui vivait alors, à qui il appartenait. Frère Hugues Geoffroy accepta apparemment cette donation. Il cessa, vers le milieu de cette année, d'exercer la charge de maître.

Frère don Arnaud de Torroga (de Toroge) succéda à frère Geoffroy. Il était déjà maître au mois de septembre de cette année. Son nom s'exprimait en latin de Turre Rubea. Torroga, baronnie dans la Catalogne, avait donné le nom à cette maison qui la possédait. (4)

Pierre de Torroga était, dans ce temps-là, évêque de Saragosse. Guillaume de Torroga, évêque de Barcelone, fut fait, en 1173, archevêque de Taragone. Cette maison était très illustre et alliée à la couronne d'Aragon. Notre Arnaud, étant encore laïque, fut donné pour otage, avec

(1) *Hist. de Lang.*, t. III, p. 41. — Nouvelle édition, t. VI, p. 48.

(2) *Les Clamadors*, en Camargue (Bouches-du-Rhône), arrondissement d'Arles, canton et commune des Saintes-Maries.

La Vernède, section de la Pinède en Camarguette qui ne compte qu'un enclos dit du *Juge*, commune des Saintes-Maries.

(3) *La Vernède*, Le Clamador, n^o 1.

(4) *Cartulaire de la maison du Temple de Saint-Gilles*, p. 106 et suivantes.

Béranger, son frère, et Raimond de Torroga, son cousin en l'année 1153, par le roi d'Aragon, aux Génois, pour l'assurance de ce qu'il leur devait, pour prix de la troisième partie de la ville de Tortose, qu'ils lui avaient remis.

Les maîtres de Provence et d'Aragon résidaient ordinairement en Aragon, pour commander les troupes que l'Ordre fournissait au roi contre les Maures, ou pour servir dans les conseils de ce prince, auxquels ils étaient toujours appelés.

Pour cette raison, environ en ce temps là, on créa un commandeur, qui, en leur absence, faisait la fonction de leur lieutenant dans les provinces comprises sous le nom de Provence. Il prenait le titre de maître du Temple en Provence, et quelquefois celui de maître dans des maisons de la chevalerie du Temple, dans les provinces de Narbonne, Arles et autres.

Raimond, abbé de Saint-Gilles, donna, en l'année 1169, à Torroga, la permission de faire bâtir une église dans le jardin qui joignait la maison de l'Ordre, avec un cimetière, en présence de Raimond V, comte de Toulouse, de Guillaume de Sabran, connétable de ce prince, de Bermond d'Uzès, baron d'Aresnes, et de plusieurs seigneurs et de treize Templiers.

Guillaume VII, seigneur de Montpellier, était fort affectionné envers l'Ordre. Il passait des actes les plus importants dans la maison de cette ville ; sans doute qu'il prenait avis de ceux qui en étaient commandeurs. On y célébra, au mois de novembre 1169, le contrat de mariage de Guillemete, sa fille, avec Raimond, fils de Bertrand, seigneur d'Anduze.

Alphonse, roi d'Aragon et comte de Provence, étant à Almaria, ville du royaume de Grenade, au mois de mars 1169 de l'Incarnation, et selon l'ère moderne 1170, permit à tous ses sujets de donner leurs biens aux Templiers. Il déclara que si ceux-ci faisaient dans ses états une peuplade, il n'y exigerait aucune albergue ni usage. Il leur donna aussi le droit de faire dépaître leurs bestiaux dans toute la province. Ce privilège fut souscrit par Guillaume, évêque de Barcelone, et par plusieurs seigneurs.

Torroga accepta, en l'année 1170, la donation que Bertrand de Mèjan fit à la maison de Saint-Gilles des biens situés à Consoultes. (1)

Guillaume VII, seigneur de Montpellier, étant tombé malade en l'année 1172, fit son testament, le 30 de septembre. Il ordonna que Guy, son troisième fils, serait élevé pendant six ans parmi les chevaliers du Temple, et qu'il prendrait leur habit, si dans cet intervalle l'un ou l'autre de ses fils aînés n'étaient pas décédés ; mais Guy n'exécuta pas la volonté de son père, et il resta dans le monde.

Paul, seigneur du Bourg d'Arles, donna à Torroga, au mois de juillet 1173, tout ce qu'il avait à Venderelle (à présent Claire-Farine) (2) qui était un terrain dépendant de la maison de Saint-Gilles. Guillaume Porcelet, seigneur de Fos et Porcel, ses enfants, confirmèrent depuis cette donation, au mois de décembre 1190 ; et ils la confirmèrent, une deuxième fois, avec Galburge, leur sœur, et y ajoutèrent d'autres héritages, au mois de décembre 1192. J'ai parlé de ces deux seigneurs dans l'*Histoire du grand prieuré*. (3)

Torroga assista, avec les prélats et seigneurs d'Aragon et de Catalogne, aux épousailles d'Alphonse II, roi d'Aragon, avec la fille d'Alphonse, roi de Castille, qui se firent dans la ville de Saragosse, le 18 de janvier 1174.

Frère Hugues Geoffroy, ci-devant maître de Provence et d'Aragon, était un homme d'un mérite très distingué, et d'une grande estime auprès des souverains de son temps.

Raimond (de Boulène), archevêque d'Arles, avait, dans ce temps-là, une contestation avec Pierre de Lambesc, et Raimond de Rognes-Alice, enfants de Pierre (Porcellet), seigneur de Lambesc. Elle fut terminée, en cette année 1174, par la médiation de Bernard, évêque de Chalon,

(1) *Cartulaire de la maison du Temple de Saint-Gilles*, f° 97. Archives d'Arles.

(2) *Claire-Farine*. — Ferme de la commune de Saint-Gilles-du-Gard.

(3) *Cartulaire de la maison de Saint-Gilles*, f° 93.

frère Hugues Geoffroy, la comtesse de Forcalquier, Bertrand de Baux (c'était le prieur d'Orange ou son fils), et Guillaume de Sabran, connétable du comte de Toulouse.

Les enfants de Pierre de Lambesc remirent à l'archevêque une partie des lieux de Salon, du Vernègue, et du Valon qui lui revenaient.

Torroga étant à Aix, passa une transaction, au mois de février 1175 (1176), avec le prieur de l'église de Puilobier, par la médiation de Pons Niel, trésorier du comte de Provence, pour les dîmes qu'il prétendait sur les terres de la maison de Bailés. Il était assisté de frère Hugues Geoffroy, et d'Hugues de Falsa, commandeur de Bailés.

Le commandeur Geoffroy termina, cette année, par la médiation de Raimond, archevêque d'Arles, la contestation qui était entre le commandeur de cette ville et le chapitre de l'église cathédrale, au sujet du paiement de la dime des terres, qui appartenaient à cette maison dans le Trébon.

Le roi d'Aragon considérait fort frère Geoffroy. Ce prince avait alors plusieurs différends avec Raimond V, comte de Toulouse. Ils en remirent la décision à sept arbitres. Ces médiateurs leur firent passer une transaction, le 18 d'avril 1176. Raimond remit au roi tous les droits, qu'il avait sur le comté de Provence, et sur les vicomtés de Millau, de Gévaudan, et de Carlad.

Le roi alla ensuite à Nice pour mettre à la raison les habitants de cette ville, qui s'étaient révoltés. Frère Geoffroy l'accompagna dans ce voyage, et fut un des témoins du traité de paix, qui se conclut, au mois de juin suivant, entre le roi et ces habitants.

Ce même prince étant retourné à Aix, donna à la maison d'Aix, le 25 du même mois de juin, un domaine situé au terroir de cette ville. Cette donation fut souscrite par Raimond Béranger IV, son frère, à qui il avait donné le comté de Provence en jouissance pendant sa vie, et par le prince Sanche, son autre frère. Torroga l'accepta ; il était assisté de frère Geoffroy et de quelques autres chevaliers. Il transigea, en cette année, avec Vital, abbé de Fon-

froide ; nous ignorons quel en fut le sujet ; il était assisté de frère Raimond de Canet, commandeur de.....

Torroga fut présent à une donation que le roi d'Aragon fit, en l'année 1177, dans la ville de Saragosse, à Humbert, abbé de Gemond, de l'Ordre de Cisteaux. Il resta pendant quelques années dans ce royaume.

Raimond, évêque d'Uzès, donna à l'Ordre, en l'année 1178, entre les mains de frère Bertrand Catalan, commandeur de Trets, l'église de Saint Paul de Montagnac (1) près de Montfrin, en présence d'Albert, évêque de Nîmes, Bermond d'Uzès, etc. Catalan accepta ce don ensuite de la permission que le maître Torroga lui avait donnée. (2)

Torroga se trouva, avec les principaux seigneurs du royaume d'Aragon, à l'accord qui se fit, le 20 de mars 1179, entre le roi de Castille, Alphonse, au sujet des limites des terres, qu'ils possédaient dans le royaume de Valence.

Frère Béranger d'Avignon, ci-devant maître de Provence et Aragon, fut fait, en cette année, commandeur de Provence.

Le roi d'Aragon vint, quelques mois après, dans ce pays. Ce prince et Raimond Béranger, son frère, comte de Provence, accordèrent à l'Ordre, le 22 d'octobre, l'exemption du paiement des leudes, péages et pulvérages par tous leurs états. Frère Béranger d'Avignon, Pons de Rigaud, commandeur de Rue, et Arnaud de Lespivant acceptèrent ce privilège. Béranger, archevêque de Tarragone, et quelques seigneurs aragonais furent présents.

Le roi, en qualité de vicomte de Millau, accorda à l'Ordre une sauvegarde générale et lui confirma la possession du lieu de Sainte-Eulalie, et de la terre de Larsac avec leurs juridictions.

Torroga accepta, le 3 novembre 1182, la donation que

(1) *Saint-Paul-de-Montagnac*, chapelle ruinée, commune de Montfrin (Gard). Elle fut donnée, en 1178, aux Templiers par l'évêque d'Uzès.

(2) Eglise de Montfrin, n° 3.

Pierre de Cannes fit à l'Ordre de tout ce qu'il possédait dans la ville de Carcassonne. Il fut fait grand maître de l'Ordre en l'année suivante 1183.

Frère Raimond de Canet succéda à Torroga en la charge de maître de Provence et Aragon. Il était probablement fils de Bernard, seigneur de Canet au diocèse de Narbonne, un des principaux barons de la cour de Roger, vicomte de Carcassonne, qui l'employait en plusieurs négociations importantes. Il acheta, au mois d'août 1184, de Pierre Isnard, archevêque d'Arles, un jardin qui touchait la maison de la commanderie.

L'empereur Frédéric étant à Trévisse en Italie, le 24 novembre de cette année, mit sous sa protection et sauvegarde tous les biens que l'Ordre possédait dans l'empire, ses chevaliers et leurs vassaux, et les déclara exempts de tout tribut.

Bertrand Pelet, comte de Melgueil et seigneur d'Alais, donna, le 3 de mai 1185, à frère Guillaume de Garrigue, commandeur de Jalès, la seigneurie de Berrias en Languedoc. Raimond Pelet, son fils, consentit à ce don ; et Raimond d'Uzès, évêque d'Uzès, donna, en la même année, à l'Ordre, l'église paroissiale de ce lieu avec les dîmes.

L'évêque Nicolas, successeur de Raimond, donna, le 11 de février 1186 (1187), au même commandeur de Jalès, les églises de Saint Pierre de Bane, frère Martin de Chaudolas, et frère Martin d'Avours, avec leurs dîmes, en présence de Bertrand de Pierrelate, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Le pape Grégoire VIII confirma cette donation, le 5 novembre, la première de son pontificat.

Hugues II, comte de Rodez, accorda à l'Ordre, en l'année 1187, l'aleu et seigneurie de tous les biens qu'il avait acquis ou qu'il acquerrait à l'avenir dans ses états, et le déclara exempt du paiement des leudes, péages et autres impositions, lui permit d'acquérir toutes sortes de biens et de bâtir des villages et d'autres maisons. Ce privilège fut donné à Creisset, et frère Bernard Escaffre, commandeur de Saint-Eulalie, l'accepta.

Le pape Clément III envoya, l'année suivante 1188, Héralius, patriarche de Jérusalem, en ambassade avec les rois de France et d'Angleterre, pour les exhorter à prendre les armes, pour recouvrer la ville de Jérusalem, que Saladin, sultan d'Égypte, avait prise l'année d'auparavant.

Le commandeur d'Orange avait alors des contestations avec le chapitre de l'église cathédrale de cette ville, au sujet du droit de sépulture, de la quarte funéraire, des légats et sur d'autres questions. Il prit le patriarche pour arbitre. Ce prélat termina ce différend par une sentence qu'il prononça à Avignon, en présence d'Hugues (Guy), archevêque d'Aix, de Bernard, archevêque de Narbonne, de Rostaing (de Marguerite), évêque d'Avignon, de Nicolas, évêque d'Orange, de Viviers de Frédol, évêque de Fréjus, d'Arnoux, évêque, et autres personnes de distinction.

Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, exempta, par un diplôme du mois d'avril 1189, les personnes de l'Ordre du paiement de tous les droits seigneuriaux, qu'il exigeait dans cette ville. Hugues (de Rodez), évêque de Rodez, confirma, dans ce même mois, l'Ordre, dans la possession des biens dont il jouissait dans la paroisse de Saint-Georges, et des églises qu'il possédait dans son diocèse. Et en même temps frère Bernard Escaffre, maître des maisons de Rouergue, du consentement de frère Raimond de Canet, maître de Provence et d'Aragon, quitta l'évêque de toutes les demandes que l'Ordre pouvait lui faire.

Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie et de Guienne, confirma tous les dons et concession que le roi Henry, son père, et la reine Eléonor (de Guienne), sa mère, avaient faits à l'Ordre, et le déclara exempt du paiement de tous droits et tributs. Ce diplôme fut donné à Wimcestre, le 6 de septembre l'année première de son règne, qui répond à l'an 1189.

Imbert (d'Aiguière), archevêque d'Arles, convoqua, en l'année 1190, un concile de sa province, où assistèrent ses suffragants : Guillaume, évêque de Béziers, Alphonse,

roi d'Aragon, Raimond V, comte de Toulouse, Guillem, comte de Forcalquier, Barral, vicomte de Marseille, et plusieurs seigneurs.

Ces assemblées étaient mixtes et composées du clergé et de la noblesse. Le sujet fut pour rémédier aux désordres qui se commettaient en Provence, semblables à ceux qui affligeaient le Languedoc, dont j'ai déjà parlé ; et pour établir la tranquillité, on y fit les mêmes règlements que la province de Narbonne avait faits à cette occasion l'an 1140 ; et qu'ainsi les habitants des villes et villages donneraient, tous les ans, aux Templiers qui tenaient les chemins libres, un setier de froment par charrue.

Le pape Clément III confirma ce décret et celui de la province de Narbonne, par une bulle du 13 avril, l'année troisième de son pontificat, qui tombe à l'an 1190.

Frère Pons de Rigaud fut fait maître de Provence et d'Aragon, environ l'année 1193. L'archevêque d'Arles, Aiguïère, lui donna, en cette année, l'église de Saint-Pierre de Campublic. Aimar I^{er} de Poutiers, comte de Valentinois et Diois, exempta l'Ordre, par un diplôme du 25 de septembre, du paiement des péages et pulvérages qu'il levait dans ses états. Ce privilège fut donné entre les mains de frère Guilbert Hérail, maître (ou grand commandeur) de deçà la mer.

La maison de Saint-Gilles était gouvernée depuis près de 40 années par frère Raimond Catalan, qui l'avait extrêmement augmentée de par l'acquisition de plusieurs héritages, et par des dons de personnes pieuses, qu'il lui avait procurés.

Ce commandeur étant tombé dans la décrépitude, on lui donna pour adjoint, vers le mois d'août 1194, frère Gisbert de Costabelle. Ils exerçaient indifféremment l'un et l'autre la charge de commandeur. Il n'y avait pourtant qu'un seul qui stipulât comme tel dans les actes ; et si l'autre intervenait ce n'était que comme témoin et il n'y prenait point de qualification. Mais nonobstant cela, Catalan était regardé comme le supérieur. Environ une année après, cet usage cessa, et on établit un autre commandeur. Peut-être que Catalan était mort.

Frère Pons de Rigaud fut fait maître de deçà la mer, vers la fin de cette année, ou au commencement de la suivante 1195. Frère don Arnaud de Claramond lui succéda à la charge de maître de Provence et Aragon. Frère Déodé de Breissac (ou Bruissac), il prenait indifféramment l'un et l'autre nom, fut fait en même temps commandeur de Provence. Il était sorti d'une noble famille du Languedoc.

Bertrand de Breissac fut présent à un accord passé, l'an 1103, entre Guillaume, seigneur de Montpellier, et Guillaume Raimond, évêque de Nîmes. Raimond de Breissac fut présent au testament de Raimond, comte de Melgueil, de l'an 1110.

Nicolas Chorrier, en son *Histoire de Dauphiné*, l'appelle mal à propos de Bressieu, qui était une maison de cette province bien différente de celle-là.

Boniface Roux de Castelane, fils de Boniface, seigneur de Castelane et d'Alasatie de Moustiers, confirma, le 25 de mai de cette année, en faveur de la maison de Rue, le bail en acapte que Roustain de Salernes lui avait fait de la terre de Salègue. Orable femme de Boniface Roux, et leur fils, Boniface, la confirmèrent aussi.

Le chapitre de l'église de Maguelonne donnait du trouble au commandeur de Montpellier, au sujet des offrandes qui se faisaient dans l'église que l'Ordre possédait dans cette ville, du droit de sépulture et quelques autres chefs. L'Ordre eut recours au pape Célestin III, qui commit Imbert (d'Aiguière), archevêque d'Arles, pour décider ces contestations. Ce prélat rendit sa sentence dans cette ville, au mois d'avril 1196 ; et sa décision fut favorable à l'Ordre.

Frère Déodé de Breissac, commandeur de Provence, Pierre de Cabrespive, commandeur de Montpellier, et Guillaume de Talar, commandeur d'Arles, assistèrent au jugement et l'acquiescèrent du consentement de frère Pons de Rigaud, maître de deçà la mer.

Le commandeur Cabrespive obtint du pape la confirmation de ce jugement, par une bulle du 23 juillet de cette année, qui était la sixième de son pontificat ; et en-

suite du pape Innocent III, le 31 décembre, l'année première de son pontificat, qui était 1198.

Alphonse, roi d'Aragon, étant à Lérida dans le même mois d'avril, donna au grand maître Gilbert Hérail, et à frère Pons de Rigaud, maître de deçà la mer, les lieux d'Alchambra, Orrios et la Penna del Cid. Comme ils étaient absents, frère Arnaud de Claramont accepta cette donation.

Le roi mourut le 27 du même mois d'avril. Pierre, son fils aîné, lui succéda au royaume d'Aragon, à la Catalogne, et au vicomté de Millau et Gévaudan. Alphonse, son fils puîné, eut la Provence.

Fouques, seigneur de Pontevès et de plusieurs autres terres en Provence, se rendit *donné* de l'Ordre, au mois de septembre 1197, de l'avis et consentement de Mabile, sa femme, et de Roncelin, vicomte de Marseille, son cousin ; et lui donna tout ce qu'il avait dans le lieu de Montfort et dans la vallée de Carces.

Cette donation fut faite à Marseille, dans le palais qu'on appelait *Domus Telonei*, parce qu'on y levait les droits qu'ils prenaient sur les marchandises, qui arrivaient au port, en présence de l'évêque de cette ville, et de plusieurs autres personnes, et scellé du sceau de ce prélat, de celui du vicomte Roncelin, et de celui de Pontevès, où sont représentées ses armes, qui étaient un pont à trois arches.

Ce seigneur fit son testament dans ce même mois et dans la même ville, en présence de l'évêque. Il élut sa sépulture dans le cimetière de l'église de Notre-Dame de Rue, et légua à cette maison son cheval, sa cuirasse et toutes ses autres armes, et tout ce qu'il lui avait donné, dont on vient de parler, à condition que le commandeur donnerait à ses héritiers 3.000 sols pour être employés en bonnes œuvres.

Il ne laissa que deux filles, Douceline et Ronceline, entre lesquelles il partagea ses terres, qui étaient très considérables. Celle de Pontevès échut à l'aînée. Il déclara cependant que son intention était que Ronceline se fit religieuse au monastère de la Celle, et qu'en ce cas

tous ses biens reviendraient à son aînée. Que si elle ne voulait point entrer en religion, elle donnerait à ce monastère mille sols.

Douceline épousa Isnard d'Agout dit d'Entrevenes, seigneur de Sault ; de ce mariage sortirent trois fils. Fouquet, Raimond et Isnard. Fouquet fut héritier de la terre de Pontevès, et des autres principaux biens de sa mère, à charge de prendre le nom et les armes de Pontevès, ce qu'il fit et dès lors il écartela ses armes, et mit à la droite celles de Pontevès, et à la gauche celles d'Agout, ce que ses descendants, qui se sont partagés depuis en plusieurs branches, ont pratiqué jusqu'à présent.

Frère Pierre de Montagu fut fait maître de Provence et Aragon en l'année 1197. Il était fils de Pierre, seigneur de Montagu, au diocèse de Clermont en Auvergne, et frère de Guérin de Montagu, grand maître de l'Hôpital. Frère Déodé de Bruissac continua d'exercer la charge de commandeur de Provence. Montagu alla, en cette année, en Aragon ; il y fut appelé par le roi Pierre, qui le fit son conseiller au commencement de son règne.

Le chapitre de l'église cathédrale d'Avignon ayant accordé, en l'année 1198, au commandeur de la maison de cette ville, la permission d'avoir un cimetière près de son église, et d'y enterrer toutes sortes de personnes, le curé de Saint-Agricola, dans la paroisse duquel l'église de l'Ordre était, y forma opposition ; mais il s'en départit par une transaction qu'il passa avec le commandeur l'année suivante 1199.

Frère don Raimond de Gurb, aragonais, fut nommé maître de Provence et Aragon, en l'année 1200. Le commandeur de Marseille était alors en contestation avec le chapitre de l'église cathédrale au sujet du droit de sépulture dans l'église de l'Ordre, située dans la paroisse de Saint-Martin, et du paiement des dimes. Le pape Innocent III commit Imbert d'Ayguières, archevêque d'Arles, pour décider ce différend. Ce prélat leur fit passer une transaction, le 1^{er} d'avril 1201, où frère Déodé de Breissac, commandeur de Provence, intervint. L'Ordre y fut maintenu dans ses privilèges.

Il termina aussi, peu de temps après, une autre contestation que l'Ordre avait, et dont voici le sujet :

Alphonse, roi d'Aragon et comte de Provence, avait donné à l'Ordre, en l'année 1167, le terroir de Clamador situé dans l'île de Camargue, qui faisait partie d'une forêt que le comte possédait. Ce prince donna à l'Ordre de Cisteaux, en l'année 1194, le restant de cette forêt, pour y bâtir un monastère, qui fut appelé de la Selve (1). Ces religieux prétendirent qu'ils ne pouvaient le faire construire dans un endroit plus commode que dans le terroir de Clamador. Frère Bernard de Lacase, commandeur de la maison d'Arles, de qui le Clamador dépendait, s'y opposa, parce que la donation, que le roi d'Aragon lui avait faite, était antérieure à celle des religieux. Ceux-ci prétendaient qu'elle était suspecte, parce qu'elle n'était pas scellée du sceau du roi Alphonse, mais bien de celui de Raimond Béranger, comte de Provence.

J'ai déjà donné la raison de cette particularité. Les moines eurent là dessus recours au pape Innocent III, qui commit Imbert d'Aiguïère, archevêque d'Arles, pour décider cette contestation.

Amédée, abbé de Bonneval (2) au diocèse de Nîmes, qui était supérieur de l'abbaye de la Selve, et qui était encore muni de l'abbé et du chapitre de Cisteaux, et Etienne Elen, abbé de la Selve du chef des religieux, Raimond de Gurb, maître de Provence et Aragon, Déodé de Bruissac, commandeur de Provence, et le commandeur d'Arles, du chef de l'Ordre, prirent l'archevêque pour arbitre. Ce prélat se porta à la Selve, le 13 de mai 1201, et ayant examiné la charte de la donation de Clamador, il déclara qu'elle était véritable et antérieure à celle des religieux.

Alors le commandeur reconnaissant que l'Ordre du Temple avait reçu les commencements de la régularité,

(1) *La Selve* ou *Silvéreal*, ancienne abbaye (Bouches-du-Rhône), canton des Saintes-Maries.

(2) *Bonneval*, abbadié de Bonnevaux, ruines d'un monastère fondé au IX^e siècle, (Gard), arrond. d'Alais, canton de Génolhac.

des mains de Saint-Bernard, abbé de Clervaux, qui en avait composé la règle, donna gratuitement aux religieux le terrain qu'ils demandaient pour y bâtir un monastère, qui fut désigné par l'archevêque, qui en bénit le cimetière, et y célébra la messe.

Pierre, roi d'Aragon, avait eu une contestation avec la reine Sanche, sa mère, pour l'assignation de son domaine, qui avait été terminée par l'entremise du roi de Castille. Mais Pierre avait rompu l'accord, ce qui causa de grands troubles dans le royaume. Cependant les grands du pays, du nombre desquels étaient Gurb et frère Simon Ximen de Lavata, châtelain d'Emposte, l'obligèrent de se réconcilier avec sa mère. Leur entremise se fit à la ville d'Aroca, au mois de novembre de cette année 1201.

Frère Pons de Rigaud, maître de deçà la mer, était, dans ce temps-là, à Acre. Il fut présent à une transaction qui fut passée, le 17 d'avril 1201, entre les Ordres du Temple et de l'Hôpital. Il vint en Provence, en cette année; il reçut, au mois de mars 1201 (1202), Blacas seigneur d'Aups dans la confraternité de l'Ordre. Ce seigneur accorda, en même temps, aux maisons de Rue et de Saint-Maurice, la faculté de faire dépaître leurs bestiaux et de couper du bois dans toutes ses seigneuries. Rigaud y est qualifié maître des maisons du Temple en Italie, Provence et Espagne ; ce qui prouve que sa maîtrise de deçà la mer s'étendait sur ces pays.

Alphonse II, comte de Provence, confirma, le 13 de décembre de cette année, en faveur de l'Ordre, tous les héritages qu'il possédait dans ses états, et tous les privilèges, qui lui avaient été accordés par ses prédécesseurs. Le même Pons de Rigaud, frère Hugues de Roquefort, commandeur de Provence, Pierre de Colonia, et Bermond, commandeur de Rue, acceptèrent ce privilège, qui fut donné à Aix.

Raimond Roger, vicomte de Béziers, de Carcassonne et Albi, confirmèrent, au mois d'octobre de cette année, le privilège que Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, son aïeul, et Roger, frère de celui-ci, vicomte de Carcassonne et d'Albi, avaient fait à l'Ordre, de pouvoir acquérir

des biens dans leurs états, et de recevoir des donations par testament ou autrement, par leurs diplômes des années 1135 et 1136 ; et celui que Roger II, son père, lui avait accordé dans la juridiction sur ses vassaux et *donnés*. Frère Frotard de Rocosel, commandeur de Peyriès, accepta cette confirmation.

Frère Guillaume Catel, commandeur de Saint-Gilles, fut fait, environ l'année 1203, commandeur de Provence. Il fut présent avec frère Bernard de Cabrespive, commandeur de Montpellier, et l'rotard de Rocosel, commandeur de Narbonne, à l'hommage qu'Aimeri III, vicomte de Narbonne, prêta, au mois de mars 1203 (1204), dans la ville de Capestang, de sa vicomté, à Raimond VI, comte de Toulouse.

Marie, fille unique et héritière de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, épousa, en cette année 1204, Pierre 1^{er}, roi d'Aragon. Leur contrat fut publié, le 5 de juin, en présence d'un grand nombre de princes et de seigneurs, dans le *cimetière* de la maison du Temple de cette ville.

Alphonse, comte de Provence, fit donation à l'Ordre, au mois de décembre suivant, entre les mains du commandeur Catel, de la co-seigneurie de Cogolin, située dans le diocèse de Fréjus. Elle fut unie à la maison de Peirassol.

Frère Pons de Rigaud, commandeur de deçà la mer, fut nommé, une deuxième fois, maître de Provence et Aragon, en l'année 1205. Au mois de novembre de la même année, Guillaume des Baux, prince d'Orange, permit à la maison du Temple de cette ville, Déodé de Beausac stipulant pour elle, d'acquérir dans ses états jusqu'à la valeur de vingt mille sols en immeubles, sans payer aucune sorte de droits, se réservant seulement le droit de confirmer les acquisitions faites à prix d'argent, ce qui fut aussi accordé, le même jour, par Anselme, baile d'Orange, Pons Tiburge et Raimbaud d'Orange ; il acheta, au mois d'avril 1206, un domaine pour la maison d'Aix.

Le comte de Provence donna à l'Ordre, entre les mains du commandeur Catel, au mois d'octobre 1207, la sei-

gnerie de Montfort au diocèse de Fréjus ; il fit ce don dans le lieu de Puich à deux lieues d'Aix, en présence de Fos, archevêque de cette ville, et de plusieurs seigneurs.

Cette terre fut unie à la maison de Rue. Isaac et Guillaume Augier, son frère, seigneurs de la ville de Riez, accordèrent, au mois de novembre suivant, à la maison de Saint-Maurice, entre les mains du commandeur Catel, l'exemption du paiement des péages et le droit de faire dépaître les bestiaux dans toutes leurs terres.

Frère Pierre de Montagu fut nommé, une deuxième fois, maître de Provence et Aragon en l'année 1208. Le comte de Provence continua de donner à l'Ordre des preuves de sa bienveillance et, étant à Grasse, il lui fit donation, au mois de mars 1209, entre les mains du commandeur Catel, du lieu du Biol, situé dans le diocèse de Grasse, en présence de Bermond Cornut, évêque de Fréjus, et de Bertrand, évêque d'Antibes. Cette terre fut unie à la maison de Grasse. On lui unit, environ vingt années après, la maison de Nice, et de là le commandeur prit le titre de commandeur des maisons de Grasse, Nice et Biol.

Alphonse alla, peu de temps après, en Sicile, où il mena la princesse Constance, sa sœur, qui devait épouser le roi Frédéric. Il y mourut au mois d'octobre.

Pierre, roi d'Aragon, son frère, vint, en cette année, en Provence, pour prendre soin de la personne, des états, et du comté de Provence, qui appartenait à Raimond Béranger, son neveu, qui était en bas âge. Montagu accompagna le roi, et fut présent à la confirmation qu'il fit, étant à Aix, le 13 décembre, des privilèges du monastère des religieuses de Saint-Pons de Gemenos.

Guillaume IV, comte de Forcalquier, mourut, au mois de février de cette année 1209. Il avait donné, longtemps auparavant, ses états, sous la réserve de l'usufruit, à Garsende de Sabran, sa petite-fille, en la mariant avec Alphonse II, comte de Provence.

Cependant Guillaume de Sabran, fils de Gérard Ami (de Sabran) et d'Adélaïde de Forcalquier, sœur du comte Guillaume, prétendit que le comté lui appartenait, et en

prit même le titre ; il supposait que Guillaume, son oncle, lui avait donné tous les droits qu'il avait sur le comté. Il prétendait aussi d'y avoir droit du chef d'Adélaïde, sa nièce, et du comte Bertrand, son oncle.

Toutes ces protestations furent ensuite réglées par une sentence arbitrale du 29 juin 1220, par laquelle Garsende, veuve du comte Alphonse II, et Raimond Béranger, son fils, remirent à Guillaume une partie des terres du comté de Forcalquier.

Montagu reçut, dans le mois de décembre 1209, le même Guillaume, comte de Forcalquier, *donné* de l'Ordre, en présence d'Adélaïde de Forcalquier, sa mère, de Giraud ..., son frère, de Raimond, seigneur de Mévillon, et de plusieurs autres Guillaume Catel, commandeur de Provence, et les commandeurs des maisons de Rue, Baïles, Embrun et Limoge y furent aussi présents.

Il était fort estimé de Simon de Montfort, comte de Leycestre, un des principaux chefs de l'armée des croisés, qui était, dans ce temps-là, en Languedoc pour exterminer les hérétiques albigeois. Le pape avait permis aux croisés de s'emparer des biens de ceux qui favoriseraient ces hérétiques. De ce nombre était Raimond VI, comte de Toulouse, et Raimond Roger, vicomte de Carcasonne et de Béziers. Ce dernier fut dépouillé de ses états. Il fut lui-même fait prisonnier et mourut, en cette année 1209. Ses états furent donnés à Simon de Montfort.

Ce seigneur passa, le 20 novembre, avec l'avis de Montaigu, un accord avec Marie de Montpellier, veuve de Raimond Roger, au sujet de son douaire ; l'acte en fut passé dans la maison de la commanderie de Montpellier.

Le roi d'Aragon retourna dans ses états, au commencement de l'année 1210 : il emmena avec lui le jeune comte Raimond Béranger ; il chargea Montaigu du soin de son éducation. Celui-ci le mit au château de Montion entre les mains de ses chevaliers.

Peu de temps après, le roi alla faire la guerre aux Maures, qui occupaient le royaume de Valence. Montaigu se mit dans cette campagne avec le bataillon de l'Ordre

et l'aida à prendre trois places importantes. Le roi donna, le 9 septembre, à l'Ordre, en reconnaissance de ce service, la ville de Tortose.

Bertrand, évêque d'Antibes, permit, le 5 de juillet, à frère Bremond, commandeur de Rue, et à Olivier Audier, commandeur de Grasse, de bâtir une église dans cette dernière ville, et d'y avoir un cimetière. Elle fut dédiée à Saint Jacques et a ensuite été donnée, dans le XVII^e siècle, aux pères capucins, sous une redevance.

L'Ordre était, depuis longtemps, en coutume d'entretenir des vaisseaux, pour porter en Syrie ses chevaliers, et même les laïques, qui allaient à la Terre-Sainte. Roncelin, Adélaïde, sa femme, Hugues de Baux, Barrale (de Marseille), son épouse, Raimond de Baux, son neveu, Giraud Ademar, seigneur de Monteil, Mabile de Marseille, sa femme, et Raimond Geoffroy de Trets, vicomte de Marseille, accordèrent à l'Ordre, en l'année 1212, la permission de tenir au port de cette ville toutes sortes de navires, pour transporter les choses qui leur appartenaient, et d'y embarquer des pèlerins et des marchands. Frère Déodé de Bruissac, commandeur de Richerenches, accepta ce privilège, par ordre du commandeur de Provence, Catel

Frère Raimond Béranger était lieutenant du grand maître en Provence, et dans les parties d'Espagne, en l'année 1213, et en cette qualité il accepta une donation que Guillaume de Cors, prieur du lieu de la Gavarnie dans les Pyrénées, lui fit, le 20 d'octobre, de tout ce qu'il avait à Pierrelate : apparemment la maîtrise de Provence vaquait.

Frère don Guillaume de Montredon, natif de la ville d'Ossone, en Catalogne, fut fait maître de Provence et d'Aragon, en cette année 1213, ou la suivante 1214. Son grand mérite, qui lui avait attiré l'estime et la confiance de Pierre, roi d'Aragon, le fit parvenir à cette charge.

Le comte de Toulouse, beau-frère du roi d'Aragon, était, dans ce temps-là, extrêmement pressé par l'armée des princes croisés contre les albigeois, commandée par le comte Simon de Montfort. Le roi marcha à son secours

et de ses alliés ; il passa les Pyrénées à la tête d'une armée ; il se donna un combat, le 12 de septembre 1213, près de la ville de Muret, où le roi fut tué.

Ce prince avait promis, quelques années auparavant, de donner en mariage Jacques, son fils unique, à la fille du comte de Montfort, lorsque l'un et l'autre seraient parvenus à un âge compétent. En attendant, il l'avait laissé en otage au comte pour la sûreté de ses promesses.

Les États du royaume étant assemblés, députèrent Montredon et trois autres seigneurs au pape, pour le prier d'obliger Montfort de relâcher ce prince ; il le remit à Narbonne, au mois d'avril 1214, au cardinal Pierre de Mora, légat du pape dans les parties de Provence.

Après la perte de la bataille, le comte de Toulouse et ses alliés se soumirent à l'église. Les comtes de Comminges et de Foix firent leurs soumissions entre les mains du légat, le 18 de ce mois ; et les consuls de Toulouse firent aussi la leur, le 25 du même mois. Montredon assista à ces deux actes.

Les états de l'Aragon donnèrent l'éducation du jeune roi Jacques à Montredon ; il éleva ce prince dans le château de Mongon, avec le comte de Provence, son cousin ; et il les garda jusqu'en l'année 1216, qu'ils en sortirent.

Baudouin, frère du comte de Toulouse, s'était rangé du parti du comte de Montfort, et faisait depuis longtemps la guerre à son frère, par une conduite très reprobable. Mais le comte se saisit de lui par la trahison d'un seigneur, en l'année 1214, et le fit mourir à Montauban. Le commandeur de la maison de la Ville-Dieu, qui n'en est éloigné que de deux lieues, enleva son corps avec la permission du comte, et le fit ensevelir dans le cloître de l'église de la commanderie.

Raimond Gaucelme, seigneur de Lunel, fit son testament, le 1^{er} d'avril 1215 ; il élit sa sépulture dans le cimetière de l'église de la maison de l'Ordre à Montpellier, et institua son héritier Pons Gaucelme, son fils ; il mourut vers le commencement du mois de juillet de cette année.

Le commandeur de Provence, Catel, députa, en l'année 1216, vers l'empereur Frédéric II, le chevalier

Guillaume d'Antioche, pour lui demander la confirmation du privilège que les vicomtes de Marseille avaient accordé à l'Ordre, en l'année 1212, dont j'ai déjà parlé. L'empereur était alors à Aldembourg ; il accorda cette confirmation, dans le mois de septembre ; et déclara, en même temps, l'Ordre exempt du payement de toutes les impositions.

Le maître Montredon vint en Provence, en l'année 1217 ; il intervint dans une sentence arbitrale qui fut rendue, le 15 de septembre, par frère Guillaume d'Allac, commandeur de Provence, et Bernard, doyen de l'église d'Arles, entre le commandeur de cette ville et le chapitre de l'église métropolitaine, au sujet de la quarte funéraire des légats, des offrandes qui se faisaient à l'église de cette maison.

Montredon était du conseil de régence de Jacques I^{er}, roi d'Aragon, dont le prince Sanche, son oncle, était le chef, et que le pape lui avait établi pour ce qui regardait le spirituel. Il fit, en cette année, prêter serment de fidélité aux habitants de Montpellier, en faveur du roi ; il assista aux états du royaume d'Aragon que le roi avait assemblés à Lérida, au mois de septembre 1218. Ce fut par son avis et par celui des autres conseillers d'État, que ce prince confirma, le 28 de ce mois, les privilèges de la ville de Montpellier.

Le commandeur d'Allac était, en cette année, auprès du comte de Montfort, qui faisait le siège de Toulouse ; il fut présent avec Bertrand, cardinal du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul, légat du Saint-Siège, Théodise, évêque d'Agde, Pierre, évêque de Lodève, et plusieurs seigneurs, à l'hommage que Rostain d'Uzès prêta au comte de Montfort, le 3 de février, pour les lieux de Posquières (1) et de Marguerites.

Henry II, comte de Rodez et vicomte de Carlad en Auvergne, ayant formé le dessein d'aller à la Terre-Sainte, fit, avant son départ, son testament, au mois

(1) Posquières, Vauvert (Gard), arrondissement de Nîmes.

d'août 1219 ; il légua à la maison du Temple de Carlad, un domaine en franc-aleu appelé Badalhac : il institua son héritier Hugues, son fils aîné. L'Auvergne dépendait de la maîtrise ou province de France.

Le commandeur d'Aix était en contestation avec le chapitre de l'église métropolitaine, au sujet du droit de sépulture, des offrandes qui se faisaient dans l'église de l'Ordre, et de la quarte funéraire des légats. Elles furent réglées par une sentence arbitrale rendue, l'an 1219, par Bernard, évêque d'Antibes.

Montredon cessa, en cette année, ou au commencement de la suivante 1220, d'exercer la charge de maître de Provence et Aragon. Frère Guillaume d'Allac lui succéda. Il assista au mariage que le roi d'Aragon contracta, en 1221, avec Éléonore, fille du roi de Castille.

Le roi étant à Huesca, le 29 mai de cette année, accorda en qualité de comte de Millau, à la maison de Sainte-Eulalie, une sauvegarde générale. Frère Pierre de Montagu, qui avait été ci-devant maître de Provence, fut fait en cette année grand maître de l'Ordre. Le comte de Rhodes tomba malade dans la ville d'Acre, en cette année ; il fit un codicile le 26 d'octobre ; il légua à l'Ordre un de ses chevaux, et les pâturages qu'il avait près de la commanderie de Limous ; il déclara à la comtesse Algayete de Féorailles, son épouse, et à Hugues, son fils, qu'il se louait fort des chevaliers du Temple, qui lui avaient rendu beaucoup de services en Syrie, et les pria de les protéger.

Agnès, fille d'Epase, seigneur de Riez, confirma, le 18 de mars 1221 (1222), le privilège que ce seigneur et Guillaume Augier, son frère, avaient accordé, en l'année 1207, à la maison de Saint Maurice, de l'exemption du paiement des péages, et droit de faire dépaître ses bestiaux dans toutes leurs terres. D'Allac cessa, en cette année, de faire les fonctions de maître.

Frère Fouques de Montpesat fut fait maître, en l'année 1223. Zurita, en ses *Annales*, l'appelle mal à propos François ; ce qui l'a fait tomber dans l'erreur, c'est que dans la plupart des chartes de ce maître, son nom n'est

marqué que par la lettre initiale F., et comme il ne l'a vu écrit que de cette manière, il a cru qu'il s'appelait François. Il avait été auparavant commandeur de Provence. Ce qui le fait présumer ainsi, c'est qu'il était intervenu dans une transaction passée, au mois de mars 1200, entre Guillaume de Talar, commandeur d'Arles, et Guillaume Raimond, commandeur de Trinquetaille, et qu'il y est qualifié maître en terme absolu, titre qu'on ne donnait ordinairement qu'à des chevaliers qui avaient possédé des charges.

Frère Guillaume Catel, ci devant commandeur de Provence, fut fait, dans ce temps-là, maître de deçà la mer. On voit des lettres siennes datées de Paris du mois d'août de cette année, au sujet d'un légat de cinquante mille mares d'argent que le roi Philippe Auguste avait fait dans son testament, pour le secours de la Terre-Sainte, qui devaient être employés par les Templiers.

L'empereur Frédéric II, étant au mont de Saint-Jean en Italie, confirma, au mois de février 1223 (1224), tous les privilèges qui avaient été accordés à l'Ordre par l'empereur Henry VI, son père, et Frédéric I^{er}, son aieul, et par ses autres prédécesseurs,

Montpezat ratifia l'acquisition que frère Rostain de Comps, commandeur de Ruc, avait fait, le 25 septembre de cette année, d'une partie de la seigneurie de Lorgues, par échange de Raimond Colomb et de ses enfants.

Frère don Arnaud de Claramont, aragonais, Rostain d'Agout, Raimond Geoffroy et Gaufridet de Trests, frères, seigneurs de Toulon, accordèrent à l'Ordre, en cette année, la permission de faire bâtir des maisons dans Toulon près du rivage de la mer, afin que ses vaisseaux et ses galères pussent charger tout ce qui serait nécessaire, sans payer aucun droit aux seigneurs de Toulon ; déchargèrent les frères de l'Ordre du paiement des péages et leudes, et leur permirent de recevoir dans leurs navires des marchands et des marchandises.

Montpezat faisait son séjour ordinaire à la cour d'Aragon. Il se trouva, l'an 1225, à l'accommodement, que le roi fit avec l'infant don Fernand, son oncle. Il fut député en

cette année avec l'archevêque de Tarragone et l'évêque de Lérida pour recevoir le serment de fidélité que les villes de Saragosse, Huesca et Jaça, qui avaient suivi le parti de don Fernand, prêtèrent au roi, après qu'il leur eut pardonné.

Le comte de Toulouse, Raimond VII, était, dans ce temps-là, engagé dans une fâcheuse guerre. Le roi de France était venu en personne dans le Languedoc pour s'emparer de ses États, et s'était mis à la tête de l'armée des croisés.

Raimond avait été excommunié, une seconde fois, par le légat du pape, sous prétexte qu'il favorisait les hérétiques albigeois. Il assiégea, vers Pâques de l'année 1228, la ville de Castel-Sarazin, occupée par les croisés. L'évêque de Toulouse était campé auprès de la commanderie de la Ville-Dieu, avec des troupes qui étaient au service du comte Frère Guy de Bruissac, qui en était commandeur, reçut cet évêque et lui fournit des vivres, dont ses troupes avaient un extrême besoin.

Blacas et Guillaume de Beaudinar, son fils, donnèrent à la maison de Saint-Maurice, tout ce qu'ils avaient dans le terroir de Montméjan, le 1^{er} de mars 1228 (1229). Frère Archambaud de Sainas, commandeur de Provence, accepta cette donation, et reçut en même temps Beaudinar *donné* de l'Ordre.

La maison de Clan en Rouergue fut fondée, le 6 de septembre de cette année, par Grimal de Salis et Angline, sa femme, fille de Bégone de Vésin, qui se rendirent *donnés* de l'Ordre entre les mains de frère Guillaume Fouques, lieutenant du maître Fouques de Montpezat, et lui donnèrent le lieu de la Clan en présence des commandeurs Guillaume Arnaud, de Sainte-Eulalie, de Ros tain d'Avène, de Pézénas, et Bertrand de Jalès, de la Selve et Limous.

Frère Guillaume Catel, ci-devant maître de deçà la mer, fut fait maître de Provence et d'Aragon, l'an 1230.

Étant à Montpellier, Raimond, seigneur de Mujolan près de Larnac, donna à l'Ordre, le 28 de janvier 1229 (1230), la terre de Mujolan qu'il possédait en toute jus-

lice ; et Catel la lui remit ensuite, sous la réserve de la mouvance en faveur de l'Ordre, de l'hommage et de l'albergue de deux chevaliers. Il accepta aussi pour les maisons de Saint-Gilles et Montfrin la donation qu'Albaron, seigneur de Montfrin, fit, le 3 septembre 1231, de la portion qu'il avait en la rivière de Gardon, avec le pouvoir d'y faire bâtir des moulins

Jacques, roi d'Aragon, étant tombé malade, fit son testament le 5 de mai 1232. Il donna la tutelle de l'enfant don Alphonse, son fils, à l'archevêque de Tarragone, au châtelain d'Emposte, et au maître du Temple en Provence et Aragon, et ordonna qu'il serait élevé dans le château de Monçon.

Frère don Raimond Patat fut fait maître en l'année 1233. Il servit avec ses chevaliers le roi d'Aragon à l'armée qu'il mena, en cette année, contre les Maures du royaume de Valence. Ce prince ayant pris la ville de Burriana, il en donna, par un motif de reconnaissance, une partie à l'Ordre.

Les habitants de Marseille, qui avaient acheté la souveraineté de leurs vicomtés, contestaient à l'Ordre le privilège, que ces princes lui avaient accordé en 1212, de pouvoir tenir au port de cette ville toute sorte de vaisseaux, pour porter à Acre les chevaliers de l'Ordre, et les pèlerins qui allaient à la Terre Sainte. Ils disputaient aussi ce droit aux Hospitaliers, qui avaient le même privilège, mais les deux Ordres y furent maintenus, par une transaction qu'ils passèrent à Acre, le 3 d'octobre de cette année, avec les députés de la ville de Marseille.

Cette communauté la ratifia, le 17 d'avril de l'année suivante 1234. Les commandeurs de Bailes et de Fos et frère Guillaume de Campamelier, commandeur du vaisseau de l'Ordre, y furent présents. Ce traité ne fut pas bien observé par les marseillais, puisqu'en l'année 1246, l'Ordre obtint une bulle du pape Innocent IV, qui le pria de l'observer, et ordonnait à l'évêque de Marseille de le leur enjoindre à peine d'excommunication.

Frère Hugues de Montlaur fut fait maître de Provence et d'Aragon, en cette année 1234. Il y avait dans le Lan-

guedoc trois maisons de ce nom ; la première était dans Toulouse, la seconde était dans le diocèse de Maguelone, et la troisième dans le Vivarais. Frère Hugues était sorti, à ce que je crois, de la troisième.

Hugues de Baux, vicomte de Marseille, était extrêmement endetté. Le prix qu'il avait reçu de sa portion de la vicomté de Marseille, qui appartenait à Barale, sa femme, qu'il avait rendue aux habitants de cette ville, ne suffisant pas pour le paiement de ses dettes, il engagea, le 24 de novembre 1234, à frère Hugues de Montlaur, sa seigneurie de Trinquetaille, Méjanès et Villeneuve, situées dans l'île de Camargue, avec les ports d'Arles et de Trinquetaille pour cent mille sols raimondins neufs.

Gilbert et Baral de Baux, ses enfants, approuvèrent cet engagement ; et il s'obligea de le faire ratifier à Alasatie, sa fille. L'acte en fut passé dans la maison du Temple d'Arles, en présence de frère Archambaud, de Sainas, commandeur de Provence, et des commandeurs de Montpellier, de Saint Gilles et d'Arles. Le même jour Hugues donna à l'Ordre la seigneurie de Lausac, située entre les villes d'Arles et de Tarascon.

Le maître Montlaur, se trouva avec ses chevaliers à la campagne que le roi d'Aragon fit, l'année suivante 1235, contre les Maures dans le royaume de Valence. Le roi, ayant soumis à des arbitres le différend qu'il avait avec don Nuros Sanche, fils du prince Sanche, au sujet des prétentions que ce dernier avait sur le comté de Cardaigne et de Conflour, Montlaur fut choisi pour être le leur. Frère Rostain, de Comps, commandeur de Rue, accepta, en son absence, la confirmation des privilèges de l'Ordre que Raimond Béranger V fit, étant à Tarascon, le 22 de novembre de cette année.

Pierre de Pontevès, seigneur du Bras, au diocèse d'Aix, et Guillaume son fils, Alasatie, Andrée, Jourdain, Huguelle et Laure, ses filles, vendirent à l'Ordre, le 31 janvier 1235 (1236), tout ce qu'ils possédaient dans ce lieu et son terroir, tant en juridiction que domaines, moyennant .5 000 sols raimondins.

Montlaur étant à Montpellier, au mois de juin 1236,

confirma, du consentement des chevaliers de l'Ordre en Auvergne, en faveur du roi Saint Louis, la donation que frère Gilbert Hérail, maître de deçà la mer, avait fait au roi Philippe-Auguste, son aïeul, du parcage des lieux de Paluel et Salaie appartenant à l'Ordre, situés dans la sénéchaussée de Beaucaire, à condition que les revenus que le roi possédait dans ces lieux seraient en commun avec l'Ordre ; que la moitié des censes, que l'Ordre y avait, seraient aussi en commun, de même que la juridiction ; qu'il s'était réservé à l'Ordre la maison de la commanderie et les terres qui en dépendaient ; que les habitants de ces lieux seraient exempts du droit de sénéchaussée.

Le roi le prit sous sa protection, et ordonna qu'ils seraient gouvernés selon les usages et coutumes de Villefranche de Saint-Pierre.

Jacques, roi d'Aragon, tint à Monçon, au mois d'octobre de cette année 1236, les états d'Aragon et de Catalogne. Montlaur y assista. Il acheta, au mois de janvier 1236 (1237), à pacte de rachat, de Raimond Béranger, comte de Provence, la haute juridiction de la ville de Toulon et de son terroir, moyennant 12.000 sols royaux. Mais le comte ne tarda pas bien longtemps de racheter cette seigneurie.

Il cessa, en cette année, de faire les fonctions de maître de Provence et d'Aragon. Il se voit par un titre, du 5 de juin 1242, qu'il était maréchal de l'Ordre.

Frère don Raimond Béranger fut fait maître de Provence et Aragon, en l'année 1237. J'ai déjà parlé de lui en l'an 1213. Le roi d'Aragon ayant, en l'année suivante 1238, assiégé la ville de Valence, qui était occupée par les Maures, il s'y trouva avec ses chevaliers, et ne contribua pas peu à la prise de cette ville. Il n'exerça sa charge que pendant une année.

Frère Vastruc de Belmont fut maître en l'année 1239. Il y a apparence qu'il était fils de Bernard de Belmont, qui, conjointement avec Bernard de Belmont, son père, prêta hommage, l'an 1261, à Roger Bernard, comte de Foix, pour la seigneurie de Montolin.

Geoffroy ou Gaufridot, seigneur de Trets et de Toulon, mourut le 7 de juillet de cette année. Il fut enterré au dehors de l'église cathédrale de Toulon. La pierre qui avait servi à son tombeau et sur laquelle est son épitaphe se voit encore sur la façade de cette église. Il avait fait son testament, le 22 décembre 1238, par lequel il avait institué son héritière Sibile, sa fille, et Guillaume de Blacas, et en cas qu'elle vint à mourir sans enfants, il légua à l'Ordre la moitié de sa terre. Il ne la nomme point; mais c'était sans doute celle de Trets.

Le commandeur d'Orange avait une contestation avec le prieur de l'église de Saint-Florent, au sujet du droit de sépulture et des offrandes, qui se faisaient dans les églises de la commanderie. Elle fut terminée, en l'année 1241, à l'avantage de l'Ordre par la médiation d'Amic, évêque de cette ville, par une transaction qui fut confirmée par le pape Grégoire IX, le 2 du mois d'octobre de cette année.

Hugues de Baux, vicomte de Marseille, était mort dans ce temps là. Gilbert, seigneur de Baux son fils et son héritier, avait racheté les terres que son père avait engagées à l'Ordre en 1234. Mais il lui avait vendu celle de Méjanès. Gilbert étant mort sans enfants, Barral, son frère, qui lui succéda, fonda, le 25 d'octobre 1243, l'entretien d'un prêtre qui devait dire la messe tous les jours à son intention dans l'église Notre-Dame de la maison d'Arles, et donna au commandeur pour cette fondation 8.000 sols, qu'il lui devait pour reste du prix de cette terre. L'acte fut passé à Marseille en présence de Benoit (d'Alignan), évêque de cette ville, de Bertrand Porcelet, et Gantelmet, chevaliers. L'Ordre remit, dans la suite, cette seigneurie à Charles I^{er}, comte de Provence.

Environ cette année ou la suivante 1244, on démembra apparemment dans un chapitre général, de la maîtrise de Provence, l'Aragon et la Catalogne, et on en fit une maîtrise particulière. On supprima, dans le même temps, la charge de commandeur de Provence. On conféra alors celle de maître de Provence à frère Roncelin de Fos.

La maison était sortie des anciens vicomtes de Mar-

seille. Un cadet de cette famille prit le nom de la terre de Fos, au diocèse d'Arles, qui lui échut en partage ; il possédait aussi la ville d'Hyères. Roncelin était, sans doute, fils d'Amiel, seigneur de Fos et d'Orgères. Il était auparavant commandeur de Tortose, ville de Syrie ; il avait été présent à une sentence arbitrale rendue, le 17 de juin 1412, par Albert, patriarche d'Antioche, légat du Saint-Siège, entre les Ordres du Temple et de l'Hôpital.

Il se voit, par les actes de ce temps-là, que les grands vicaires ne lui donnèrent et à ses successeurs que le titre de commandeur, et on n'y en mit point d'autre dans son sceau. Pendant ceux-ci continuèrent de prendre en France le titre de maître.

Pétronille, comtesse de Bigorre et vicomtesse de Marsan, fille et héritière de Bernard, comte de Cominges et de Bigorre, qui était fort en affection envers l'Ordre, confirma, en l'année 1247, la donation que Pierre de Bigorre, son bisaïeul maternel, avait faite à l'Ordre, l'an 1149, du lieu de Bordères. Elle fit cette confirmation au bas de la chartre originale de la donation.

Pons de Montlaur, seigneur de Posquières, donna à l'Ordre, le 6 de juin 1248, entre les mains de frère Roncelin de Fos, le village de Générac au diocèse de Nîmes.

Frère Raimbaud de Caromb succéda à frère Roncelin de Fos en la maîtrise de Provence, mais nous ignorons en quelle année ; il y a apparence qu'il était fils de Ricard, seigneur en partie du lieu de Caromb au comté Venaissin, qui fut un des barons vassaux de Raimond VI, comte de Toulouse, qui prêtèrent avec lui serment de fidélité à l'église l'an 1209, lorsqu'il fut absous par Milon, légat du pape, de l'excommunication qu'il avait encourue ; il se régla par une sentence arbitrale rendue entre lui et frère Portalès, commandeur de l'Hôpital d'Orange, le 9 de février 1237 (1238), au sujet de la succession de Roux de Mourmoiron.

Caromb étant à Montpellier, au mois de janvier 1250 (1251), ratifia, du consentement des chevaliers d'Auvergne, en faveur d'Alphonse, comte de Toulouse, le partage que frère Gilbert Hérail, maître de deçà la mer,

avait fait des lieux de Patuel et Salajac en faveur du roi Philippe Auguste.

Pétronille, comtesse de Bigorre, étant tombée malade au monastère de Lescale-Dieu, fit son testament, le 3 décembre de cette année, et en nomma les exécuteurs, les évêques de Tarbes et de Cominges, Marthe, sa fille, le commandeur de Bordeaux et quelques autres.

Frère Roustain du Buis, commandeur de Rue, présenta le 9 d'avril 1252, avec Pierre de Mison, prieur de Notre-Dame de l'Agrave en Dauphiné, et ses religieux, l'église de Notre Dame de la Baume, au diocèse de Gap, qui appartenait à l'Ordre, pour celle de Saint-Pierre d'Entraiques, au diocèse de Fréjus, avec les églises qui en dépendaient, dont la principale était celle de Vidauban.

Ce commandeur déclara qu'il faisait cette permutation par ordre de maître Raimbaud de Caromb, et au nom des Templiers, de Saint-Gilles et des autres frères de Provence.

Caromb et le même commandeur de Rue firent, le 5 de février 1252 (1253), un échange avec Boniface de Gaubert, seigneur de Salerne. Ils lui donnèrent toutes les quêtes ou tailles que la maison de Rue exigeait sur ses habitants de Salerne, en vertu de la donation que Boniface de Castellane, père de ce seigneur, lui en avait faite; et ce dernier remit à l'Ordre l'albergue de 21 chevaliers que les habitants de Ville-Crose lui faisaient.

Le roi Saint Louis revint, au mois de juillet 1254, de la Terre-Sainte, où il avait resté pendant six années. Il parcourut à son arrivée une partie du Bas-Languedoc.

Caromb obtint de ce prince la confirmation de la donation que Pons de Montlaur avait faite à l'Ordre de la terre de Générac. La charte fut donnée à Alais au mois d'août. (1)

Caromb reçut, dans Montpellier, l'hommage de Guillaume, seigneur de Majolan, le 15 de février 1255 (1256). Il obtint du pape Alexandre IV la confirmation de l'échange

(1) Générac, n° 1.

qu'il avait fait, en 1252, de l'église de Saint-Pierre d'Entraigues. La bulle fut donnée, le 7 de mars, l'année deuxième de son pontificat, qui tombait en 1256. Il en obtint aussi la confirmation de Bertrand, évêque de Fréjus, le 28 juin de la même année.

Bertrand de Baux, seigneur de Meyrargues, fonda, le 1^{er} de mars 1256 (1257), dans l'église de la maison de Bailes, l'entretien d'un prêtre pour prier Dieu pour l'âme de Raimond de Baux, son père, qui y avait été enseveli, et promit de donner tous les ans cent sols pour l'entretien de ce chapelain.

Le roi Saint Louis confirma à l'Ordre, par des lettres patentes données à Vincennes, au mois de juillet 1258, tous les biens qu'il possédait dans ses états.

Pierre d'Auteuil, sénéchal de Carcassonne et de Beaucaire, ordonna, au mois de janvier 1259, qu'elles seraient exécutées dans l'étendue de ses deux sénéchaussées.

Frère Roncelin de Fos fut fait, une deuxième fois, maître de Provence, en l'année 1259; il tint à Saint-Gilles, le 3 de mai 1260, son chapitre de cette année. Il y donna, du consentement des commandeurs qui y assistèrent, des coutumes aux habitants de la Bastide du Temple, qui étaient des vassaux de la commanderie de la Ville-Dieu.

Frère Guillaume de Saint-Jean, commandeur de Toulouse, étant entré en des différends avec le chapitre de l'église métropolitaine de cette ville, ils furent terminés par une sentence arbitrale du 2 février 1261 (1262). Frère Roncelin de Fos, qui était alors à Toulouse, la ratifia, de l'avis des commandeurs Bernard Guillaume d'Asperel, d'Agens, Pons de Castellane, de la Ville-Dieu, Roux de Montsaunès, et frère Geoffroy, son compagnon.

Olivier, seigneur des Termes, étant sur son départ pour la Terre Sainte, vendit, le 3 de février 1262, à frère Raimond de Boisson, commandeur de Peyriès, les seigneuries de Massac, Carcassés et la Roque de Faus, au diocèse de Narbonne. Il réserva au roi les cas d'hérésies, d'homicide et d'incendie, et le droit de chevauchée sur les habitants, moyennant 18.000 sols melgoriens. Le roi Saint Louis approuva cette vente par lettres données à Paris, le mois de mars suivant.

Fos transigea, en l'année 1263, avec Florent, archevêque d'Arles, au sujet des droits que ce prélat prétendait avoir sur la métairie de Saliers, qui appartenait à la maison de Saint-Gilles.

Guillaume VII, prince d'Orange, avait fait dans son testament un légat considérable à l'Ordre. Raimond I^{er} et Raimond II, son neveu, refusèrent de le délivrer. Il s'agissait apparemment de quelques seigneuries.

Fos termina, en l'année 1264, cette contestation avec les princes, et par le traité qu'ils firent, il se départit du legs, et les princes lui remirent 38 saumées de terre au terroir de Camaret, et lui donnèrent aussi seize mille sols viennois.

Ce maître obtint, en l'année 1266, d'Alphonse, comte de Toulouse, la restitution de la troisième partie du terroir d'une chapelle, que le défunt comte Raimond VII avait donnée à l'Ordre, dont ce dernier avait été dépouillé par le baile d'Alphonse.

Frère Roncelin alla à Acre, en l'année 1267. Il fut présent à un compromis, qui fut passé entre le grand maître Thomas Bérard et frère Hugues Revel, grand maître de l'Hôpital, au sujet des limites de la ville de Gabel et de celles du château de Margat, qui appartenaient aux deux Ordres.

Alphonse, comte de Toulouse, mari de Jeanne, fille et héritière du comte Raimond VII, étant à Aumargues, au mois de juin 1270, en attendant de s'embarquer pour la Terre-Sainte avec le roi de France, son frère, accorda à Roncelin la confirmation de tous les biens que l'Ordre possédait et avait acquis dans les diocèses de Toulouse, Agen, Cahors, Albi et Rodez, et dans la sénéchaussée de Venaissin.

La comtesse Jeanne approuva ce que son mari avait fait. Roncelin fit, dans ce même temps, un échange avec le roi ; il lui remit les portions de la Silve, ou Terre de port, près d'Aigues-Mortes, qui appartenait à l'Ordre, et le roi lui donna une contenance de terre à Argence, qui touchait celles de l'Ordre.

Le même Roncelin ratifia, dans la métairie de Pierre

de Campublic, au mois de juillet 1271, une transaction, qui avait été passée entre frère Pierre Raimond, commandeur de Saint-Gilles, et le châtelain pour le roi, à la Motte, au sujet des limites du terroir de la Motte, d'avec celui de Claire-Farine, qui appartenait à cette maison, et se trouvant à Roais au pays de Venaissin, le mercredi après la quinzaine de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, 15 de juillet 1272, il approuva une transaction, que frère Pons de Grillon, commandeur d'Orange, avait passée avec le couvent des Frères-Prêcheurs de cette ville.

Le commandeur d'Avignon avait entrepris, dans ce temps-là, de bâtir une nouvelle église. Durand, prieur de l'église de Saint-Agricol, éleva une contestation au sujet de la construction de cette église, qui était dans sa paroisse, et des offrandes qui s'y faisaient. Frère Roncelin et le prieur remirent la décision de leur différend à Robert, évêque de cette ville, qui le termina par une sentence qu'il rendit, le 19 de septembre 1273.

Frère Roncelin étant à la Capelle, le 30 de juin 1276 (1277), donna des coutumes aux habitants du lieu de Monttricoux, dont l'Ordre était seigneur. Il transigea, en cette année, pour la maison de Castel-Sarazin, avec Bertrand, abbé de Moissac, au sujet des dîmes des lieux de Moissac, Gaudoton, et Laraguet.

Henri II, comte de Rodez, prétendait que les seigneuries que l'Ordre possédait dans la montagne de Larsac, étaient tenues de lui en fief. Le commandeur de Sainte-Eulalie s'opposa à ces prétentions.

Frère Roncelin de Fos, qui était en Rouergue, au commencement de l'année 1278, fit là-dessus une protestation contre le comte. Ce différend fut soumis à des arbitres, qui, par leur sentence rendue dans l'octave de la fête de tous les saints de cette année, ordonnèrent qu'à la réserve du lieu de Cornac, qui appartenait au comte, tout ce que l'Ordre possédait dans la montagne et terroir de Larsac lui appartiendrait, avec les lieux de Sainte-Eulalie, la Canabière, et la Couvertoirade, sans que le comte pût prétendre aucun fief ni juridiction.

Frère Pons de Broet fut fait maître ou commandeur de

Provence, en l'année 1278 ; il était sorti d'une maison noble de Languedoc. Hugues et Raimond de Broet furent présents à une transaction passée, l'an 1150, entre Raimond Trencavel, vicomte de Carcassonne, et Bernard Atton, vicomte de Béziers, son frère.

Frère Pons était commandeur de Saint-Gilles en 1260 et l'était de Jalès en 1261. Il reçut l'hommage que Pons, seigneur de Mucolan, prêta à l'Ordre pour sa terre, le 28 d'août 1280, dans la ville de Montpellier.

Broet tint à Marseille, le 12 de décembre, son chapitre de l'année 1284. Henry, comte de Rodez, contestait à l'Ordre la juridiction des lieux d'Espalion, Albinchac, Limous et la Selve. Broet, qui fut assisté de frère Josse-lin de Saint-Gory, commandeur d'Espalion et Limous, et de Guillaume de Follaquier, commandeur de la Selve, et le comte arbitrèrent cette contestation à Rostain, abbé de Bonneval, et à frère Guillaume de Cendres, commandeur du Puy. Ces arbitres rendirent leur sentence à Rodez, le lendemain de la fête de Saint-Hilaire, qui était le 14 de janvier 1287 (1288), dans le couvent des Frères-Mineurs. Ils maintinrent l'Ordre dans la possession de toutes ces juridictions. Nous apprenons d'un titre daté du dimanche après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui était le 6 de juillet de cette année, que Broet était alors à Alais.

Bertrand III, prieur d'Orange, avait acquis, en 1287, de Raimond, seigneur de Mévillon, le domaine supérieur de la terre d'Avisan située dans le Bas-Dauphiné ; le restant de cette seigneurie appartenait à Albert Médis et à Béatrix de Mévillon. Ce prince mit, le 28 de janvier 1289 (1290), ce domaine supérieur à la mouvance de l'Ordre, moyennant 21.000 livres tournois, que Broet lui compta.

Broet étant à Montpellier, le 24 d'août 1291, ordonna à frère Pierre Alaman, commandeur de cette ville, et à Guillaume de Châteauvieux, commandeur de Pézénas, de satisfaire aux fondations que Bernard Bevin avait faites dans les églises de ces deux commanderies.

Le sultan d'Egypte se rendit maître, en cette année, de la ville d'Acre. Le grand maître se retira avec tout le

couvent à l'île de Chypre, ainsi que firent les Hospitaliers, et établit son siège à la ville de Limisso.

Broet donna, le vendredi après la fête de l'Ascension, 30 de mai 1292, permission au commandeur de Pézénas de soumettre un différend qu'il avait avec le prieur de l'église de cette ville. Il était alors à Montpellier. Il cessa en cette année d'exercer la charge de maître de Provence et fut fait commandeur de Saint Gilles.

La charge de maître de Provence fut conférée, en l'année 1293, à frère Guigues Aimar (ou Adhémar), commandeur de Sainte-Eulalie ; il était fils de Lambert II Adhémar, seigneur de la Garde et de la moitié de Monteil-Aimar, au comté de Valentinois, et de Mirande Adhémar, dame de Rochemaure.

Il confirma, en cette année, une sentence arbitrale qui avait été rendue, le 5 de juin 1288, par Raimond (de Caumont), évêque de Rodez, entre le chapitre de son église et frère Gaucelme de Saint-Jori, commandeur d'Espalion.

Adhémar autorisa par sa présence une transaction que frère Pierre Alacandin, commandeur de Saint-Gilles et de Montpellier, passa, le 25 novembre de cette année, avec Guigues, seigneur de Roche, et frère Vesianus, commandeur de Clamador, qui firent borner avec la communauté de Notre-Dame de la Mer, La Palun, dite de Lorbière (de Larberia) (1), située dans le territoire de Silve Réal, au sujet de la terre de Ribeyres qui appartenait à la maison de Saint-Gilles ; il fit dans Montpellier, le 24 de juillet 1294, une procuration au même commandeur Alacandin, pour transiger avec la communauté de la ville Notre-Dame de la Mer (2), au sujet de la métairie de Clamador, qui appartenait à la maison de Montpellier. Le 18 novembre 1293, Raimond Chausard, percepteur du Temple d'Arles, transigea avec Pierre, abbé d'Olmet, sur les droits

(1) *La Lorbière*, en Camargue (Bouch.-du-Rhône), commune des Saintes-Maries.

(2) *Notre-Dame de la Mer, Les Saintes-Maries* (Bouch.-du-Rh.), arrondissement d'Arles.

que la maison du Temple d'Arles avait sur le bois dit d'Albaron. (1)

Il reçut, en l'année suivante 1295, l'hommage que Bertrand III, prince d'Orange, prêta à l'Ordre pour le domaine supérieure d'Avisan.

Humbert I^{er}, dauphin de Viennois, acheta, dans ce temps-là, la co-seigneurie de ce lieu ; il acquit alors la portion du prince d'Orange, et la mouvance féodale de l'Ordre. Adhémar prêta lui-même hommage au Saint-Siège, le 13 de septembre de cette année, entre les mains de Jean de Grillac, recteur du comté Venaissin.

L'auteur de l'histoire de la noblesse de ce comté a rapporté cet hommage qu'il a daté de l'an 1290. Mais il s'est fort trompé. Adhémar n'était pas encore alors maître de Provence, et Grillac n'était pas non plus recteur du comté ; c'était Philippe de Bervisson, et cet auteur, dans un autre endroit de son ouvrage, rapporte un hommage prêté au pape entre les mains de Bervisson, le 29 de juillet 1290, par Guillaume Pierre Astonaud, seigneur de Velleron et Masan. Grillac ne fut recteur qu'environ l'an 1295. Ainsi Adhémar ne prêta hommage entre ses mains qu'en cette année, ou au plus tard en la suivante 1296. Il tint en ce lieu de Montpellier, vers la fin du mois d'avril, le chapitre de cette année.

Adhémar étant à Toulouse, le 13 de janvier 1297 (1298), après avoir pris avis des commandeurs Jean de Roquefort de Douzains, Bernard de Laroque d'Argenteins, et Guillaume Bernard de Voymont d'Agen, donna pouvoir à frère Hugues Saumade, commandeur de Toulouse, d'affranchir quelques particuliers des redevances qu'ils faisaient à cette maison.

Il était à la Capelle, le 8 de mars suivant, auquel jour il accorda aux habitants de Montricous la faculté de tenir un marché, le mercredi de chaque semaine, et une foire le jour de Sainte-Madeleine ; il tint à Montpellier, vers la fin du mois d'avril, le chapitre de cette année, et reçut

(1) *Albaron* (Bouches-du-Rhône), commune d'Arles.

dans cette ville l'hommage que Pons, seigneur de Mucellan, prêta à l'Ordre, pour sa terre, le 5 d'août suivant.

Elie Talagran, comte de Périgord et vicomte de Lomagne, confirma, le 7 de janvier de cette année, à la considération de frère Géraud de La Vergue, commandeur de Saint-Michel de Rivière, les privilèges que les vicomtes de Fronsac avaient accordés aux commandeurs et maisons de Saint-Michel de Rivière, et toutes les acquisitions qu'ils avaient faites.

Elzéard de Montragon, du diocèse d'Orange, fit demander à Adhémar, le 3 de février 1301 (1302), à Montpellier, où il était alors, la permission de quitter la religion et d'entrer dans une autre approuvée du Saint-Siège ; mais il le lui refusa, et le traita d'apostat, parce qu'il avait déjà quitté l'Ordre. Il y a pourtant apparence qu'il la lui accorda ensuite, puisqu'il est prouvé qu'il entra dans l'Ordre de l'Hôpital. Il était commandeur de Nîmes aux années 1319 et 1320.

Frère Raimond de la Roche, lieutenant d'Adhémar, étant à Montsaunès, confirma, le 29 de mars 1303, les coutumes que frère Cerebrin Dupin, commandeur de ce lieu, et Bernard d'Aspel, seigneur de Berat, l'un et l'autre seigneurs de Plaignes, avaient données aux habitants de ce lieu.

Frère Bernard de la Roche, commandeur de Vaours, assista, en qualité de lieutenant d'Adhémar, à l'assemblée générale des prélats et ecclésiastiques de la province de Languedoc, qui se tint à Montpellier dans le couvent des Frères-Mineurs, le 25 de juillet de cette année, au sujet du grand différend qui existait alors entre Philippe le Bel, roi de France, et le pape Boniface VIII. Il avait succédé en la charge de frère Raimond de la Roche, qui était apparemment son frère ; il déclara qu'il intervenait dans cet acte pour le visiteur des maisons du Temple en Provence, pour lui et pour les commandeurs de ces maisons.

Adhémar exerçait encore la charge de commandeur de Provence en l'année 1305, en laquelle il tint son chapitre provincial à Montpellier.

Frère Bernard de la Roche avait été, en premier lieu,

commandeur de Vaours, et fut ensuite fait commandeur du Puy, et après, il le fut d'Argentens; et il l'était encore, suivant les apparences, lorsqu'il fut nommé maître de de Provence, environ l'année 1306. Etant à Sainte Eulalie, le jeudi avant la fête de Sainte-Madeleine, qui tombait au 18 de juillet 1307, il ratifia une transaction que frère Bernard Guibal, commandeur de cette maison, avait passée avec Raimond Guillaume, religieux du monastère de Vabres, prieur de Combabrios.

Il survint, peu de mois après, un évènement qui eut des suites extrêmement fâcheuses pour l'Ordre :

Un Templier qui était détenu prisonnier dans un lieu du diocèse de Toulouse, avec frère Squin, doyen de Béziers, pour des crimes qu'ils avaient commis, voyant leurs pertes inévitables, se confessèrent l'un à l'autre. Le Templier révéla à frère Squin plusieurs crimes dont son Ordre était souillé. Celui-ci résolut de mettre cet avis à profit, et dit au juge que si le roi voulait lui sauver la vie il lui découvrirait un secret, dont il pourrait retirer un grand avantage ; mais qu'il ne pouvait le révéler qu'à sa propre personne. Le juge en donna avis au roi, qui ordonna qu'on lui emmenât frère Squin. Lorsqu'il fut en présence du roi, il déclara tout ce que le Templier lui avait dit. Le roi ne pouvant croire des choses si étranges, fit arrêter quelques-uns de cet Ordre et les fit interroger séparément, ils confirmèrent par leurs réponses ce que Squin avait déclaré. Le roi, étant par là convaincu de la vérité du fait, et étant à Lyon, vers la fin de l'année 1304, pressa fortement le pape Clément V, qui s'y était fait couronner, de remédier à ces désordres, et il renouvela ses instances dans la conférence qu'il eut avec lui, à Poitiers, au mois de mai de l'an 1307.

Cependant le roi voyant que la chose était d'une très grande conséquence, et que plus il l'approfondissait, plus il y trouvait des abominations, il fit commencer la procédure contre eux par frère Guillaume de Paris, dominicain, inquisiteur de l'hérésie en France, son confesseur ; et celui-ci lui ayant demandé le secours du bras séculier, il prit le parti de faire généralement arrêter tous les Tem-

pliers du royaume, afin de s'assurer de la vérité. Il fit expédier des lettres secrètes adressées à tous les officiers de justice, dans lesquelles, après leur avoir exposé dans un grand détail tous les crimes dont les Templiers étaient accusés, il leur donnait commission de faire arrêter tous ceux de cet Ordre, qui étaient dans leurs ressorts, au jour qu'il leur marqua. Avec ces lettres le roi joignit des instructions sur la manière dont les commissaires devaient arrêter les Templiers, saisir leurs biens, et prendre leurs réponses. Le secret fut si bien gardé qu'ils furent arrêtés par tout le royaume, le même jour, qui fut le vendredi 13 d'octobre de cette année 1307.

Le grand maitre Jacques de Molay, qui se trouvait alors dans la maison du Temple à Paris, fut de ce nombre. Il était venu, depuis le commencement de l'année, de l'île de Chypre en France, avec frère Fouques du Vilaret, grand maitre de l'Hôpital, pour le sujet que j'ai marqué dans l'*Histoire du grand prieuré de Saint-Gilles*. (1)

Le roi expédia des lettres datées de l'abbaye de Maubuisson près de Pontoise, le jour de l'Exaltation de la Croix, ou le 14 de septembre 1307, adressées à ses sénéchaux de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, Cahors, Rouergue et Bigorre, où il leur ordonna d'arrêter tous les Templiers qui résidaient dans l'étendue de leurs sénéchaussées, au jour qu'il leur marqua; ce qui fut exactement exécuté. Mais il reste peu de procédures qu'ils firent, qui sont conservées dans le trésor des chartes du roi à Paris.

Le sénéchal de Carcassonne interrogea frère Jean de Cassagnes, commandeur de la Nogarède près Pamiers, avec cinq autres Templiers qui étaient enfermés dans la citadelle. Jean d'Arreblay, chevalier, en interrogea, en présence de deux notaires, sept du diocèse de Cahors. Bertrand d'Agasse, chevalier, et le sénéchal de Bigorre en ouïrent onze.

La procédure qui fut faite dans la sénéchaussée de Beaucaire s'est conservée en son entier. Elle est écrite dans deux rouleaux de parchemin, qui sont gardés dans la bibliothèque du roi. On y voit que le roi donna commis-

(1) Tome 1^{er}, pages 226, 227.

sion à Henry de la Celle et Oudard de Maubuisson, chevaliers du roi, et à Bertrand Jourdain de l'Isle, sénéchal de Beaucaire, de se saisir de tous les Templiers qui résidaient dans la sénéchaussée, de faire l'inventaire de leurs meubles, et de les interroger ensuite sur tous les articles qui étaient écrits dans un mémorial particulier.

Ces commissaires en firent mettre en prison 45 à Aigues-Mortes, 15 à Nîmes, et 6 dans le château royal d'Alais. Ils saisirent, en même temps, tous les biens de cet Ordre, situés dans la sénéchaussée, et firent faire inventaire de ces meubles par des personnes publiques, après quoi Oudard de Maubuisson alla à Aiguemortes, pour y prendre la réponse des Templiers, qui y étaient prisonniers.

Il commença sa procédure, le 8 novembre. Il était assisté de plusieurs officiers de justice. Ces Templiers étaient des maisons de Saint-Gilles, Montpellier, Jalès et Le Puy. De ce nombre était frère Bertrand de Falgues, commandeur de Saint-Gilles. Les autres consistaient en quelques chevaliers, et tout le reste était des servants. Cette procédure étant finie, il alla à Nîmes recevoir les réponses de ceux qui étaient dans cette ville, le 16 de novembre.

Bertrand de Languissel, évêque de Nîmes, prit à son tour une nouvelle réponse de ceux d'entre les Templiers prisonniers, qui se trouvaient de la maison de Saint-Gilles dans son diocèse. C'étaient les huit premiers qu'Oudard de Maubuisson avait déjà ouïs. Il la prit en qualité d'ordinaire à qui il appartenait d'informer contre tous ceux qui s'écartaient dans la foi catholique, dans l'étendue de son diocèse. Il la prit le 22 d'avril 1308.

Il fit cet interrogatoire en présence d'une assemblée nombreuse composée de Jean, évêque de Nevers, du sénéchal Bertrand Jourdain de l'Isle, d'ecclésiastiques et de gentilshommes.

Les chefs d'accusation qu'on portait contre les Templiers et qui étaient contenus dans les instructions jointes aux lettres du roi, et sur lesquels ils devaient être interrogés, étaient que celui qui se présentait pour être reçu Templier,

demandait le pain et l'eau de l'Ordre ; et qu'ensuite le maître ou commandeur qui le recevait, le conduisait en quelque endroit secret derrière l'autel, ou dans la sacristie, et qu'après lui avoir présenté le crucifix il lui faisait renier trois fois Jésus-Christ, et cracher chaque fois sur la croix ; qu'après cela le nouveau reçu se mettait tout nu ; qu'en cet état le supérieur le baisait au dessous de l'épine du dos près de l'anus, au nombril, et à la bouche. Qu'on lui disait que par les statuts de l'Ordre il était obligé de se livrer aux autres religieux pour le crime de sodomie et que cette obligation était réciproque de leur part. Qu'on le ceignait d'une corde de lin qui avait été dans une idole, qu'ils adoraient ; qu'ils étaient tenus de porter cette ceinture tout le temps de leur vie, que les prêtres de l'Ordre ne consacraient point l'hostie à la messe, et qu'enfin ils adoraient dans leurs chapitres provinciaux une idole en forme de tête d'homme.

Tous les Templiers qui furent interrogés sur ces pratiques avouèrent presque tous ces chefs d'accusation, qui y étaient contenus. Ils nièrent seulement d'avoir commis le péché de sodomie, avec qui que ce fût, ou d'avoir été sollicités de le commettre. Que, quoique ils eussent renié Jésus-Christ de bouche le jour de leur profession, et qu'ils eussent craché contre la croix, ils n'avaient pas laissé de conserver la foi dans leurs cœurs. Quant à la consécration de l'hostie, les uns dirent qu'ils n'avaient intention de recevoir qu'une simple hostie blanche, et non consacrée.

Le roi envoya au pape une copie des informations qui avaient été prises contre les Templiers, et lui donna avis de tout ce qui avait été fait à leur égard. Le pape approuva son procédé, et écrivit à tous les souverains d'Europe d'en user de la même manière que le roi de France.

Charles II, roi des deux Siciles, et comte de Provence, ayant reçu la lettre du pape, se détermina de faire arrêter tous les Templiers qui étaient en Provence ; et à cet effet, il dépêcha des lettres à tous ses officiers de justice, le 17 de janvier 1308, où il leur recommanda de tenir une affaire secrète, pour laquelle il leur envoyait d'autres lettres

secrètes, qu'il leur défendait d'ouvrir jusqu'à la pointe du jour du 24 du mois ; et dans les lettres secrètes, il leur ordonnait de faire arrêter tous les Templiers qui étaient dans ses états, et de faire, en même temps, l'inventaire de leurs meubles et effets.

En conséquence de ces lettres, Pierre Gantelme, viguier, et Pons Garnier, juge d'Aix, accompagnés de plusieurs personnes de distinction, allèrent, de grand matin, à leur maison, qui était située derrière le palais du comte et firent prisonniers trois chevaliers, qui étaient encore au lit, un quatrième ayant pris la fuite. Le juge fit l'inventaire de leurs meubles, et se porta, le même jour, au lieu de Bailes et à la grange de la Galinière, qui leur appartenaient.

Les officiers du comte en firent autant dans toutes les autres vigueries de Provence. On les enferma dans les châteaux de Meyrargues et de Pertuis, excepté frère Albert Blacas, commandeur de Saint-Maurice et d'Aix, qui, par ordre du comte, fut enfermé dans Aix.

Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, ayant reçu des lettres du roi de France, qui lui apprenait la capture qu'il avait fait faire des Templiers de son royaume, et les raisons qu'il avait eues d'en user ainsi, ordonna à Guy Fari, chevalier, son sénéchal de Guienne, de faire arrêter tous ceux qui résidaient dans sa sénéchaussée, le mercredi après la fête des rois 1308 ; et cela fut aussi exécuté.

Le roi de France alla à Poitiers, vers les fêtes de Pentecôte de cette année, pour conférer avec le pape au sujet de plusieurs affaires, et principalement de celle des Templiers. Ils convinrent qu'il remettrait au pape leurs personnes et leurs biens, mais qu'il les ferait garder dans des prisons comme il avait fait jusqu'alors. Le pape commit Pierre de la Chapelle, cardinal-évêque de Palestine, pour avoir soin des personnes des Templiers, et établit des administrateurs de leurs biens.

Pendant que le roi était à Poitiers, il y fit venir 72 Templiers, afin que le pape apprît de leur bouche la vérité. Le pontife les interrogea en présence des cardinaux. Ils avouèrent les crimes qu'on leur imputait. Le roi fit ensuite

traduire à Chinon en Tourraine le grand maître, le maître ou commandeur de Chypre, le visiteur de France, et les commandeurs d'Aquitaine, Poitou et Normandie. Le pape y envoya trois cardinaux pour les interroger. Ils avouèrent une partie des crimes dont on les accusait.

Ces aveux donnèrent lieu au pape de prendre de plus amples instructions au sujet des Templiers, d'autant mieux qu'il fut informé que les commissaires, nommés par le roi, avaient fait des malversations dans les informations qu'ils avaient prises. Il ordonna, par une bulle du 5 de juillet, troisième année de son pontificat, qui tombe à l'an 1308, que les archevêques et évêques feroient de nouvelles informations dans leurs diocèses, assistés des inquisiteurs, contre les Templiers, et qu'ensuite chaque métropolitain, assisté de ses suffragants, les jugerait dans sa province

Il se réserva de faire le procès au grand maître et aux autres baillis de l'Ordre, dont nous venons de parler, et encore au maître et commandeur de Provence. Comme il était question de juger un Ordre répandu dans toute la chrétienté, il nomma dans plusieurs royaumes des commissaires pour prendre des informations contre tout l'Ordre.

Il nomma, le 1^{er} d'août suivant, pour la France, l'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux, Mende et Limoges et quatre ecclésiastiques, et leur ordonna d'aller à Lyon, et en Provence, et y prendre des informations contre l'Ordre, suivant les articles enfermés dans la bulle et de les lui envoyer ensuite. Il les chargea encore d'aller dans la province de Sens, et d'envoyer dans les autres provinces de France citer tous les Templiers qui étaient prisonniers, qu'ils trouveraient bon, et les faire comparaître devant eux.

Le pape résolut, en même temps, de tenir un concile général à Vienne en Dauphiné, dans deux années, à compter du premier jour d'octobre prochain, pour y déterminer ce qui serait à propos au sujet des Templiers et de leurs biens. Il donna part de sa résolution au roi de France, par une lettre qu'il lui écrivit, le 12 d'août, et en écrivit

des semblables à toutes les têtes couronnées, ainsi qu'à tous les archevêques. Il partit de Poitiers à la fin de ce mois, et alla à Avignon, où il avait résolu de faire son séjour.

Le roi nomma, au mois d'avril 1309, du consentement du pape, des personnes pour administrer les biens des Templiers, conjointement avec ceux que le pape avait établis, à condition que les revenus seraient mis en lieu sûr, pour être employés à ce que le pontife et ses successeurs ordonneraient.

Ce furent Guillaume de Gisors, archidiacre d'Aulge en l'église de Lisieux. Gérard de Sabanac, Jean Pierre, docteur ès-lois, Guillaume Pisdone, et Reviers Bourdon, valet du roi, et Bernard Barrau de Toulouse. Ils se qualifièrent commissaires députés par le pape pour la garde des biens des Templiers à la nomination du roi.

Charles II, comte de Provence, étant mort en cette année 1309, le pape écrivit à Robert, son fils et son successeur, et le pria de lui remettre tous les biens que les Templiers possédaient en Provence. Robert lui accorda sa demande. Le pontife en donna la régie à Pierre de Ferrières, archevêque d'Arles, et à Guillaume de Mandagout, archevêque d'Embrun.

Ces prélats subrogèrent dans leur commission Bertrand Milon, chanoine de Carpentras. Celui-ci parcourut, dans les mois de septembre et d'octobre, tous les lieux où les Templiers possédaient des biens, et se les fit remettre par ceux qui les avaient en garde, et en fit des inventaires.

Le pape avait, le 12 d'août 1309, donné commission à Gilles Ancelin, archevêque de Narbonne, et à ses suffragants, de prendre chacun dans leurs diocèses des informations contre les Templiers, qui y étaient prisonniers, et de les interroger sur tous les chefs d'accusation contenus dans le mémoire qu'il joignit à ses lettres.

L'archevêque écrivit de Paris, où il se trouvait alors, le 5 de mai 1309, à l'évêque de Nîmes, et lui envoya la bulle qu'il avait reçue du pape avec le mémoire, et l'exhorta d'exécuter les ordres du pontife dans son diocèse. L'évêque commença aussitôt de procéder, en qualité de com-

missaire du Saint-Siège, à l'interrogatoire des Templiers. Mais il ne put pas pousser bien loin sa procédure, à cause de ses infirmités et de ses grandes occupations.

Il nomma, le 22 de décembre 1309, pour la continuer, Guillaume de Saint-Laurent, jurisconsulte, curé de Saint-Thomas de Durfort au diocèse de Nîmes, avec ordre de prendre pour adjoints, ainsi que le portaient les lettres du pape, deux chanoines de la cathédrale, deux frères-prêcheurs et deux frères-mineurs. (1)

Frère Laurent se transporta à Alais, au mois de juin 1310, pour continuer la procédure que l'évêque de Nîmes avait commencée, et prendre les réponses des Templiers détenus prisonniers dans le château royal de cette ville. On y en avait transporté dix-sept de ceux qui étaient prisonniers à Aigues-Mortes, et trois de ceux qu'Oudard de Maubuisson avait déjà interrogés. (2)

Les autres accusés avaient été mis en prison, dès le commencement de la capture générale des Templiers, et n'avaient pas été interrogés par le commissaire du roi. Il commença l'interrogatoire de ces prisonniers le 19 de juin, et le finit le 14 de juillet. La réponse du plus grand nombre de ces accusés fut à peu près égale. La plupart nièrent les faits les plus graves, et n'en avouèrent que de légers. Quelques-uns seulement se confessèrent coupables, ou rapportèrent des circonstances qui ne servaient qu'à découvrir encore mieux les impiétés de l'Ordre.

Le commissaire borna là sa procédure et en renvoya la continuation à l'année prochaine. Il recommença à Alais, au mois d'août 1311. Il rendit une sentence, le 29 de ce mois, pour les obliger d'avouer leurs crimes. Ils firent dans les tourments les mêmes aveux qu'ils avaient faits devant le commissaire du roi et en ajoutèrent quelques autres. Enfin ils témoignèrent un sincère repentir, et d'avoir un désir ardent de rentrer dans le sein de l'Église et d'obtenir le pardon.

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. I, p. 456 et suivantes, et Preuves, p. 166 et suivantes.

(2) Ménard, *Hist. de Nîmes*, p. 460, et Preuves, p. 172 et suiv.

Des commissaires nommés par le pape, pour informer contre l'Ordre, firent leur procédure à Paris. Ils commencèrent, au mois d'août de l'année 1309, et citèrent tout l'Ordre à comparaitre par devant eux, au premier jour après la Saint-Martin, en la salle de l'évêché. En suite de cela ils envoyèrent faire la même citation dans toutes les provinces ecclésiastiques du royaume.

Ils firent venir un grand nombre de Templiers, et principalement ceux qui avaient intention de défendre l'Ordre. Le roi les fit traduire à Paris. Leur procédure fut fort longue ; elle dura jusqu'au mois de mars 1311, qu'elle fut finie.

Il n'y est point fait mention de Saint-Bernard de la Roche, maître de Provence. Il y a apparence qu'il n'était plus alors en vie.

Le pape, voulant terminer cette grande affaire, assembla le Concile général à Vienne. Il avait été obligé de prolonger la tenue d'une année. La première session commença le 16 d'octobre 1311. Elle dura jusqu'au 22 mars, qui était dans la Semaine Sainte de l'année suivante 1312, que le pape tint un consistoire particulier, où l'abolition des Templiers fut arrêtée ; et à la seconde session qui fut tenue le 3 d'avril, où le roi était présent, assisté de Charles de Valois, son frère, et de ses trois enfants, Louis, roi de Navarre, Philippe et Charles. On publia la bulle de suppression de l'Ordre, qui fut ensuite expédiée le second de mai. Elle porte que leurs biens, tant meubles qu'immeubles, sont unis à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avec tous leurs privilèges, à la réserve des biens situés aux royaumes de Castille, d'Aragon, de Portugal et de Majorque, qui restèrent à la disposition du Saint-Siège ; et à l'égard de leurs personnes, le Concile réserva au pape le jugement du grand maître, de frère Hugues de Poraud, visiteur général, et des maîtres d'Aquitaine et de Normandie, et ordonna que les métropolitains, assistés de leurs suffragants, jugeraient les autres Templiers, chacun dans leur province, selon l'exigence des cas, que ceux qui se trouveraient innocents seraient renvoyés absous, et seraient entretenus des biens

de l'Ordre, que ceux qui avoueraient leurs erreurs seraient traités avec douceur ; que les impénitents et les relaps seraient punis selon la rigueur des lois, qu'à l'égard de ceux qui ayant souffert la question seraient de soutenir les erreurs de l'Ordre.

Les conciles provinciaux en ordonneraient ce qu'ils jugeraient à propos, et qu'on leur donnerait à tous un entretien convenable dans les maisons du Temple, qui leur serait fourni par les Hospitaliers, selon la taxe que les métropolitains en feraient, ou qu'ils entreraient dans un autre Ordre religieux ; que s'ils n'y entraient point, ou que les supérieurs de ces monastères ne voulussent pas les recevoir, en ce cas ils y resteraient, et mourraient en pénitents, et que les Hospitaliers payeraient leur pension au monastère.

Le cardinal Béranger Frédol, évêque de Frascati, donna commission, le 25 octobre 1313, à Bertrand, évêque de Nîmes, de donner l'absolution aux Templiers qui étaient détenus dans le château royal d'Alais, et qui auraient confessé leurs crimes, et de les admettre à la participation des sacrements.

Ce prélat substitua le curé de Durfort, qui, les ayant fait appeler, ils persistèrent dans la confession qu'ils lui avaient faite, le 29 août 1311, et qu'ils abjuraient leurs erreurs. Il leur donna l'absolution, le 29 de novembre de l'an 1312, et les reçut à la conversion des fidèles, et réserva à l'évêque de Nîmes ou au pape de leur imposer une pénitence.

Le pape commit le jugement du grand maître et des ordres principaux de l'Ordre à trois cardinaux, à l'archevêque de Sens et à d'autres prélats, qui les condamnèrent à une prison paternelle. On dressa un échafaud au parvis de l'église Notre-Dame de Paris ; on leur lut la sentence en présence des juges et de tout le peuple, le lundi après la fête de Saint-Grégoire, pape, de l'année 1313 (vieux style), qui tombe au 18 mars 1314, selon notre manière de compter d'à présent ; mais à l'instant le grand maître et le maître d'Aquitaine se levèrent, et déclarèrent qu'ils rétractaient tout ce qu'ils avaient dit dans leurs interro-

gatoires, et protestèrent de leur innocence. Aussitôt les cardinaux les livrèrent au prévôt de Paris, pour les représenter le lendemain.

Cette nouvelle ayant été apportée au roi, il assembla sur-le-champ son conseil, sans y appeler aucun ecclésiastique. Il y fut arrêté que sur le soir le grand maître et son confrère seraient brûlés dans l'île du palais. Ce qui fut exécuté. Ils endurèrent ce rude supplice avec une constance admirable, et persistèrent jusqu'à la fin à dire que tout ce qu'ils avaient déposé était faux. Le maître d'Aquitaine s'appelait Guy Dauphin ; il était fils de Robert II, dauphin d'Auvergne.

Jean Villani, florentin, auteur contemporain, dit que celui qui fut exécuté était frère du dauphin de Viennois, et il a été suivi par les historiens qui ont écrit après lui. Mais ils auraient parlé autrement, s'ils avaient fait réflexion que Villani était étranger, et qu'entendant dire qu'un des Templiers exécuté s'appelait Guy Dauphin, et ne connaissant point d'autres dauphins que ceux de Viennois, dont les états s'étendaient jusque sur la frontière du Piémont, il avait dû croire que c'était un de ces princes, qui avait été enveloppé dans la disgrâce du grand maître.

Guy, seigneur de Montauban, frère de Jean, dauphin de Viennois, ne fut jamais Templier ; il fut marié et mourut en 1317.

Les autres Templiers furent jugés par les conciles provinciaux. Bernard de Farges, archevêque de Narbonne, tint le sien, au mois d'octobre 1315. Apparemment les autres furent tenus en la même année.

Les Templiers y furent renvoyés absous, soit qu'ils fussent innocents, ou qu'ils eussent avoué leurs crimes. Mais la plupart n'entrèrent pas dans d'autre Ordre, ou ne se retirèrent pas dans des monastères, ainsi que le concile de Vienne l'avait ordonné ; ils aimèrent mieux vivre en particulier, ou rester dans les maisons de leur Ordre.

Les conciles réglèrent les pensions que l'Ordre de l'Hôpital devait leur donner pour leur entretien, et ordon-

nèrent qu'on les payerait par quartiers, de quatre en quatre mois.

Les commandeurs des maisons, qui leur avaient appartenu, étaient chargés du paiement de ces pensions, comme il se voit par des quittances faites en 1321, par Bertrand Guibal et Durand Passevin, ci-devant chevaliers du Temple, à frère Raimond d'Olargues, commandeur de Sainte-Eulalie. Guibal avait été commandeur de cette maison. Il y en avait encore quelques-uns dans les commanderies du prieuré de Saint-Gilles en 1338.

L'archevêque de Viscosie, au royaume de Chypre, ayant tenu son concile, avait assigné à Raybaud IV, chevalier du Temple, 300 besans pour son entretien à prendre annuellement sur les revenus, que cet Ordre possédait dans l'île de Chypre. Frère Fouques du Vilaret, grand maître de l'Hôpital, voulant le favoriser, lui donna, le 13 de décembre 1314, dix livres de pension par dessus, et les assigna sur la commanderie d'Aix, et ordonna que le commandeur lui payerait encore 30 livres à quoi il évalua les 300 besans, ce qui faisait en tout 40 livres.

Nostradamus écrit, dans son *Histoire de Provence*, que le comte Charles II fit condamner à mort, par diverses sortes de supplices, les Templiers, après qu'ils eurent été supprimés. C'est là une pure imposture contre la mémoire de ce prince, naturellement doux et débonnaire. Cet auteur a rempli son ouvrage de tant d'autres faits fabuleux, qu'il ne mérite pas d'être cru sur celui-là. D'ailleurs il y a des titres qui font mention de plusieurs Templiers de Provence, qui vivaient longtemps après la suppression de l'Ordre.

Un des principaux était frère Albert Blacas de Baudinar, sorti des seigneurs de Baudinard, au diocèse de Riez. Lorsqu'il entra dans l'Ordre, il lui donna une terre située dans le terroir de Coutelar, près de la commanderie de Saint-Maurice. Il est parlé de cette donation dans une transaction passée, au mois d'août 1258, entre le commandeur de Saint-Maurice et Blacas, seigneur de Baudinar, frère du chevalier Albert.

Celui-ci était commandeur de Rue en 1276. Il fut ensuite

commandeur de Rodez. comme il se voit par un acte du mois de mai 1280. où il est qualifié de lieutenant en Rouergue de frère Pons de Broet, maître de Provence. Il était commandeur d'Aix et de Saint-Maurice en 1307, temps auquel les Templiers furent arrêtés. Et après l'extinction de l'Ordre il fit, le 14 de février 1318 (1319), donation à frère Béranger de Puget, commandeur de Marseille, de tous les droits qu'il avait sur la bastide de Saint-Vincens ; il y est qualifié *Dominus Albertus Blacarii de Bellodinario miles olim militie Templi*.

Il y eut aussi plusieurs Templiers qui prirent l'habit séculier, et quelques-uns même se marièrent. Le pape Jean XXII en ayant été informé, donna une bulle datée d'Avignon le 17 de décembre, la troisième année de son pontificat, qui tombe à l'an 1318, et l'adressa à tous les archevêques et évêques de la chrétienté.

Il y expose qu'il a appris que certains frères, jadis de l'Ordre du Temple, se mariaient sans faire attention qu'ils étaient encore religieux par les vœux qu'ils avaient faits, et dont ils n'avaient pas été relevés, quoique l'Ordre eût été supprimé ; ordonne aux prélats de citer tous les Templiers qui étaient dans leurs diocèses et de les admonester d'entrer dans une religion approuvée de l'Eglise dans trois mois ; d'obliger les supérieurs des monastères, où ils voudront entrer, à les recevoir, les clercs comme clercs, et les laïques comme convers. Que s'ils refusaient de les recevoir comme frères, le pape veut qu'on oblige ces supérieurs à les garder dans leurs monastères pour y servir Dieu suivant leur ancienne règle. Il ordonne encore que si les Templiers ne veulent point entrer dans un Ordre religieux, ils soient privés des pensions qu'on leur avait assignées pour leur entretien (1) ; et que ceux qui entrèrent dans des monastères auront chacun une pension. Cette bulle fut apparemment exécutée dans toute la chrétienté. Il reste encore deux des procédures qu'on fit à ce sujet dont voici le détail :

(1) Cette clause doit prouver que leur règle ne contenait ni les infamies ni les bêtises qu'on leur imputait.

Guillaume de Rossillon, évêque de Valence et Die, ayant cité à Die, Amiel d'Agout, Guigues Béranger de Recorges et Mathieu de Malaval, chevaliers Templiers, il leur notifia, le 16 d'avril 1319, la bulle du pape; et, en même temps, il les admonesta d'entrer, dans un délai de trois mois, dans un Ordre religieux, approuvé de l'Église; et s'ils étaient mariés, de quitter auparavant leurs femmes.

Agout était sorti des seigneurs de Claret (1) et Curbans (2); et Béranger était de la maison des seigneurs de Morges.

Frère Jean de Nogaret, procureur du commandeur de Douzains, présenta la même bulle à Bertrand d'Aurac, official de Pierre Rodies, évêque de Carcassonne, en présence de Guiset de Tascunas, chevalier du Temple, de Raimond Estienne et d'Hugues Carairol, servants, intervenant tant pour eux que pour trois autres Templiers. L'official en donna part à son évêque, qui était à Montolieu, ville de son diocèse. Celui-ci lui ordonna d'exhorter les Templiers d'entrer en religion. L'official les cita devant lui au 18 de septembre. Le chevalier Bertrand de La Tour, procureur de l'Ordre de l'Hôpital, y comparut avec quelques-uns de ces Templiers.

Ainsi finit cet Ordre si puissant. La vertu de ses chevaliers et les grands services qu'ils avaient rendus à la chrétienté lui avaient attiré des biens considérables. Mais ce qui avait été la récompense de leurs mérites devint, dans la suite, la source de leurs malheurs. Ces grandes richesses les compromirent et les firent tomber dans le dérèglement qui causèrent leur ruine. On ne peut pas cependant décider avec certitude s'ils étaient tous coupables ou innocents des crimes qu'on leur imputait. Les historiens sont trop divisés là-dessus; tout ce qu'on peut en penser de plus judicieux, c'est qu'il y a bien apparence qu'ils n'étaient pas tous innocents, ni aussi tous coupables; et qu'il n'était pas invraisemblable que ces désordres eussent infecté tous les particuliers d'un si grand corps, qui était répandu dans toute la chrétienté.

(1) *Claret* (B.-Alp), arr. de Sisteron, cant. de la Motte-du-Caire.

(2) *Curbans*, id. id. id.

FAC-SIMILE DES SCEAUX

de l'ordre du Temple et du Maître de Provence
insérés dans le Manuscrit de Jean RAYBAUD (Page 699)

I



II



III



IV



Les sceaux de l'Ordre du Temple et du maître de Provence.

Le sceau de l'Ordre estoit de plomb. Il représentait d'un costé deux chevaliers armés, tenants chacun une lance, montés sur le même cheval ; et de l'autre le Temple de Salomon avec cette légende autour : *Sigillum militum Christi de Templo*. Il estoit pendant à un acte passé, l'an 1175, avec le grand maitre Eudes de Saint-Amand et Guérin, abbé du Monthabor (1). Il est aussi à un accord passé, l'an 1221, entre le grand maitre Pierre de Montagu et frère Guérin de Montagu, grand maitre de l'Hôpital. (2)

I. — Sceau du grand maitre frère Thomas Bérard, en cire blanche, où sont aussi représentés les deux cavaliers avec ces mots autour : *Sigillum militum Christi*. Il est pendant à une transaction qu'il passa, l'an 1262, avec frère Hugues Revel, grand maitre de l'Hôpital. (3)

II. — Sceau du maitre ou grand commandeur de deçà la mer. Il est de cire, et est pendant à la sentence rendue, l'an 1196, par Imbert d'Aiguère, archevêque d'Arles, commissaire délégué du Saint-Siège, entre frère Pierre de Cabrespine, commandeur de Montpellier, et le chapitre de Maguclone. Il est fait de la même manière que le sceau précédant.

III. — Sceau du maitre de Provence et Aragon, dont il se servoit pour sceller ses lettres patentes et tous les actes qui regardoient sa maîtrise. Il a autour cette légende : *S. Provincie et Aragonie*. Il estoit en cire.

(1) Chartes portées à Malte en 1741, n° 111.

(2) *Cod. dipl.*, t. I, p. 113, et tables des sceaux, n° 51.

(3) Chartes portées à Malte en 1741, n° 328.

IV. — C'est le sceau de ce maître. Il fut fait, vers le milieu du XIII^e siècle, lorsque l'Aragon et la Catalogne furent détachés de sa maîtrise. Il y a ces mots autour : *S. preceptoris Provincie*. Dans le couvent d'Acre on ne lui donnait que le titre de commandeur de Provence.

Les commandeurs avaient chacun leur sceau particulier. Leurs armoiries y estoient représentées. Les maîtres de Provence et Aragon scelloient quelquefois du sceau qu'ils avoient, lorsqu'ils n'étoient que commandeurs, les actes où ils intervenoient, et qui concernoient pourtant leur maîtrise. Le sceau de frère Arnaud de Torroga est cependant à une permission que Raimond, abbé de Saint-Gilles, lui donna, l'an 1169, de bâtir une église. Ses armes estoient un lion ; et celui de frère Pons de Rigaud est à la donation qu'Imbert, archevêque d'Arles, lui fit, l'an 1193, de l'église de Saint-Pierre de Camppublic.

LISTE

DES GRANDS PRIEURS DE SAINT-GILLES

d'après le manuscrit de Jean Raybaud de 1449 à 1751

	Pages
Raimond Ricard, 1449-1489.....	7
Cellion de Demandols, 1489-1496.....	30
Charles Alleman de Rochechinard, 1497-1514.....	39
Pierre Jean ou Preian de Bidoux, 1514-1528.....	52
Jacques de Manas, 1528-1536.....	86
Guiot de Panat, 1536-1536.....	89
Raimond Ricard, 1536-1540.....	91
Géraud de Massas, 1541-1546.....	94
Robert Albe de Roquemartine, 1546-1549.....	98
Philippe Giraud du Broc, 1549-1556.....	101
Jean de Valette Parisot, 1556-1557.....	108
François de Touchebeuf Clairemont, 1557-1558.....	110
Pierre de Goson Mélac, 1558-1562.....	112
Louis du Pont, 1562-1569.....	117
Claude de Glandevès, 1569-1573.....	140
François de Panisse, 1573-1691.....	142
François de Puget, 1591-1600.....	157
Pierre de Roquelaurc Saint-Aubin, 1600-1602.....	162
Pierre d'Esparvès Lussan, 1602-1620.....	168
Antoine de Paule, 1621-1623.....	185
Balthazar d'Agout Moriès, 1623-1625.....	190
Jean Jacques de Mauléon la Bastide, 1625-1631.....	195
Claude d'Urre Venterol, 1631-1637.....	198
Honoré de Quiqueran Beaujeu, 1637-1642.....	206
Guillaume de Vincens Savoillan, 1642-1644 ..	209
Paul Albert de Forbin Bonneval, 1644-1661.....	211

	Pages
Jean Bertrand de Luppé Guarrané, 1661-1664.....	225
Jean d'Arpaïon, 1664-1677... ..	226
Bertrand de Moreton Chabrillan, 1677-1682.....	232
François d'Agout Seillons, 1682-1684.....	233
Jacques d'Ancesune Caderousse, 1684-1692.....	234
François de Morges Ventavon, 1692-1699	240
Christophe de Baroncelli Javon, 1699-1714.	242
César de Villeneuve Thorenc, 1714-1716.....	249
Richard de Sade Masan, 1716-1719	251
Joseph de Félix la Reynarde, 1719-1721.....	251
Félix de Grimaldi, 1721-1734.	254
Sauveur de Foresta Colongue, 1734-1737.....	257
Vincent Sauveur de Gaillard, 1737-1745.	258
Octave de Galéan, 1745-1750	260
Joseph François de Piolenc, 1751.....	262

TABLE

DES PLANCHES ET DES MATIÈRES

	Pages
I. Plan du grand prieuré de Saint-Gilles.....	7
II. Frère Jean de Valette Parisot, grand prieur de Saint-Gilles.....	108
III. 22 sceaux des grands prieurs et des comman- deurs de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.	263
VI. 4 sceaux de l'Ordre du Temple.....	339

Description des sceaux des grands prieurs et des commandeurs de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.....	263
Histoire de la Province appelée de Provence, jadis de l'Ordre du Temple.....	271
Description des sceaux de l'Ordre du Temple et du maître de Provence.....	339
Liste des grands prieurs de 1449 à 1751.....	341

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

(Les noms de personnes sont en caractères ordinaires et les noms de lieux en caractères italiques. — Les numéros indiquent les pages.)

A

- Achard (Guillaume), commandeur de St-Vincent-d'Olargues, 23.
Acre, 19, 319, 311.
Adhémar (Guigues), commandeur de Sainte-Eulalie, 322.
Adhémar (Lambert II), seigneur de La Garde, 322.
Adrien IV, pape, 285.
Agde (Hérault), 283.
Agen (Lot-et-Garonne), 319.
Agout (Amiel d'), templier, 338.
Agout Chamousse (Jacques d'), commandeur de Saliers, 234.
Agout (Fouquet d'), baron de Sault, 190.
Agout (Jean d'), chevalier, 27, 55.
Agout La Baume (Jacques d'), 215.
Agout Moriès (Balthazard d'), grand prieur de St-Gilles, 187, 189, 190.
Agout Olières (Gaspard d'), 227.
Agout Seillons (François d'), commandeur de Trinquetaille, grand prieur de Saint-Gilles, 233.
Aiguesmortes (Gard), 15, 206, 319, 327.
Aiguières (Charles d'), commandeur de Bordères, 257.
Aiguierès (Imbert d'), archevêque d'Arles, 339, 340.

- Aimargues* (Gard), 319.
Aimeri III, vicomte de Narbonne, 303.
Aire Boudouse (Charles Fouquier d'), marquis d'Anduze, 241.
Aix (Bouches-du-Rhône), 22, 27, 44, 66, 100, 129, 180, 278.
Alacandin (Pierre), commandeur de Saint-Gilles, 322.
Alais (Gard), 138, 177, 278, 332.
Alaman (Pierre), commandeur de Montpellier, 321.
Albaron (Bouches-du-Rhône), 323.
Albertas Saint-Maime (Pierre d'), commandeur de Saint-Christol, 259.
Albert Sainte-Croix (Michel d'), commandeur de Reissac, 238, 259.
Albi (Tarn), 319.
Albon (Drôme), 274.
Alemand Siboud, évêque de Grenoble, 40.
Alexandre III, pape, 288.
Alexandre IV, pape, 327.
Alexandre VII, pape, 222, 235, 240.
Alger (Afrique), 95.
Alleins (Bouches-du-Rhône), 88.
Almaria (Espagne), 291.
Almaric Esclangon (Joseph d'), commandeur d'Omps, 176.
Alphonse, comte de Toulouse, 275.
Alphonse I^{er}, roi d'Aragon, 290, 291, 297, 299, 301.
Alphonse II, comte de Toulouse, 319.
Alrics Rousset (Seiret des), commandeur de Gap-Francès, 256.
Alsen (Nicolas d'), 81.
Aluis, grand prieur de Toulouse, 217.
Amaris (Ricard d'), 28.
Amboise (Aimeri d'), grand prieur de France, 43, 52.
Amédée, abbé de Bonneval, 301.
Amiel, évêque de Toulouse, 276.
Ancelin (Gilles), archevêque de Narbonne, 331.
Ancesune Caderousse (Jacques d'), grand prieur de Saint-Gilles, 330.
Angles (Basses-Alpes), 190.
Angoulême (François d'), 144.

- Annet**, duc de Joyeuse, 149, 152.
Antioche (Syrie), 19.
Arbaud Hugues, grand prieur de Saint-Jean-d'Aix, 22.
Arbon (Richard), 287 288.
Archimaud (Guillaume), chevalier, 27, 37.
Arcussia (Michel d'), dit Tourvès, chevalier, 27.
Ardillon (Aimard d'), 133, 137.
Arène (Jean-Baptiste d'), capitaine, 236, 237, 240.
Arezzo (Toscane), 63.
Argenteins, commanderie aujourd'hui détruite près de Nérac (Lot-et Garonne), 85, 87, 89, 278.
Argence (Gard), 220, 221, 225, 287, 319.
Arifat (Tarn), 159.
Arlende (Guillaume d'), seigneur de Coucalier en Vivarais, 22.
Arlende (Jean d'), commandeur d'Avignon, 20, 22, 23, 118.
Arles (Bouches-du-Rhône), 11, 16, 21, 44, 49, 82, 100, 118, 120, 122, 136, 142, 144, 150, 174, 177, 178, 281.
Arnail (Léonard), commandeur de Joucas, 137, 143.
Arnano (baron d'), 173.
Arnaud de Banes, commandeur de Peyriès, 8.
Arpaion (Cantal), 226.
Arpaion (Gaillard d'), 9.
Arpaion (Hugues d'), commandeur de la Selve et Reysac, 8.
Arpaion (Jean d'), grand prieur de Saint-Gilles, 216, 226.
Arsins (Gironde), 50, 225, 278.
Artaud de Montauban (Chrétien), 193.
Artaud de Montauban (Laurent), 193.
Argences (Aude), 98.
Assart (Guiot d'), chevalier, 74.
Assier (Lot), 80.
Assières Les Aires (Gard), 282.
Astard dit Laudun (Rostain del), 128.
Astouaud-Velleron (Cosme d'), 215.
Astouaud (Pierre Guillaume), seigneur de Velleron, 323.
Astord Segreville (François d'), bailly, 176.
Astros (château et terres d'), Var, 178, 207.
Aton (Bernard), vicomte de Béziers, 275, 321.

- Aube dit Touret (Claude), commandeur de Comps, 137, 147.
Aubignan (Vaucluse), 72, 143.
Aubusson (cardinal d'), 50, 52, 55.
Aubusson (Pierre d'), grand maître, 23, 55.
Audifredi (Michel), servant d'armes, aide-major, 236.
Auger (Martin), bailli de Manosque, 76.
Auluys (Jean d'), commandeur de l'île Bouchard, 93.
Auriasses (ferme de la commune de Saint-Gilles-du-Gard), 228.
Austinde (Saint), archevêque d'Auch, 87.
Autand dit Bonneval (Jean d'), 133.
Auteuil (Pierre d'), sénéchal, 318.
Auzits (Aveyron), 44.
Avignon (Vaucluse), 8, 10, 14, 22, 23, 67, 88, 99, 117, 121, 122, 123, 129, 143, 160, 226, 320, 321, 332.
Avisan en Dauphiné, 321.
Azémar dit Monis ou Mozier (Arnaud), commandeur des Canabières, 130, 137.

B

- Baffel (Jean), commandeur de Saint-Hugues, 137.
Balaguiet (Raymond de) dit Monsoles, chevalier, 38.
Balaguiet ou Balauguiet (Ponce de), commandeur de Condat, 74, 93, 95.
Bable (Antoine), commandeur de Saliers, 81.
Barachin (Alemand), 30.
Barbentane (Bouches-du-Rhône), 179, 187, 220, 226, 242.
Barbentane, grand prieur de Toulouse, 260.
Barcelone (Hugues de), 287.
Barcelonnette (Basses-Alpes), 219.
Baron (François), 237.
Baroncelli-Javon (Christophe), grand prieur de Saint-Gilles, 241, 242.
Baroncelli-Javon (Paul de), commandeur de Caignac, 243.
Barras (Basses-Alpes), 99.
Barras (Antoine de), commandeur de Gap, 77, 181, 194.

- Barras (Gaspard), commandeur de Saliers, 138, 155, 176, 187.
- Barras (Jean de), commandeur de Gap-Francès, 131, 132, 194.
- Barras (Louis de), seigneur de Barras, Mélan et Talard, 99.
- Barras, dit Mélan (Pierre de), commandeur de Périès, 197.
- Barras La Penne (Charles de), capitaine, 238.
- Barrau (Bernard), de Toulouse, 331.
- Barre* (Tarn), 113.
- Barres (Everard des), maître de France, 281.
- Barthélemy (Pierre), 195.
- Barthélemy Sainte-Croix (Michel de), 141.
- Bastit (Le)* (Lot), 37, 80, 108, 111.
- Baulac (Pierre Trébous), grand prieur de Toulouse, 96, 105, 106, 141.
- Baule (Etienne), d'Arles, 36.
- Baus (Bernardin de), commandeur de Saint-Vincent d'Olargues, 65, 66, 67, 81, 82.
- Baux (Hugues de), 306.
- Baux (Les)*, Bouches-du-Rhône, 83.
- Bayeux* (Calvados), 330.
- Bayonne* (Basses-Pyrénées), 129.
- Beaucaire* (Gard), 119, 159, 177, 326.
- Beauchamp, grand prieur de Toulouse, 217, 221.
- Beaudouin II, 273.
- Beaugemont (Robert II), 45.
- Beaulieu* (Alpes-Maritimes), 154, 155, 206.
- Beaulieu* (Lot), 11, 78, 93, 177.
- Beaulieu* (Var), 38, 179.
- Beaumont (Antoinette de), prieure de Beaulieu, 183.
- Beaumont (François de), baron des Adrets, 119.
- Beausset (Antoine Marseille de), bailli de Manosque, 258.
- Beausset (François de), commandeur de Condat, 233, 242, 243, 248.
- Beausset (Nicolas de), lieutenant civil, 258.
- Beauvezet* (Basses-Alpes), 193.
- Beauvoir (Imbert de), commandeur de Lyon, 37.

- Beaux (Charles de), chevalier, 23, 26.
Bedos (Arnaud de), 275.
Bedos (Bernard de), chevalier, 73.
Bellegarde (Gard), 179, 210, 226.
Belmont (Vastruc de), maître, 314.
Bendicari (Golfe de), 114.
Benoît (Gabriel), 134.
Benoît XIV, pape, 159.
Benque (Alexandre de), commandeur d'Argenteins, 221.
Béon Casau (François-Paul de), commandeur d'Arceins, 225.
Béon Casau (Jean-Paul de), grand prieur de Toulouse, 237.
Béon Casau (Joseph de), commandeur de Peigne et de La Tronquière, 261.
Berail (de), religieuse, 133.
Béranger (Guigues), commandeur des Echelles, 11, 12.
Béranger III (Raimond), comte de Barcelonne et de Provence, 31, 98, 273, 275.
Béranger IV (Raimond), 281, 290, 293.
Bérard (Thomas), grand maître, 319, 339.
Bérias (Ardèche), 295.
Bérenguer (Guion de), dit Bartolaire, 104.
Béringuer (Bernard), dit Baissac, commandeur d'Espalion, 23, 25.
Bermond (Barthélemy de), dit Rousset, 103, 113.
Bermond (Nicolas de), dit Rousset, 109, 113.
Bermond (seigneur d'Alais), 274.
Bernard (Bevin), 321.
Bernard (évêque de Châlons), 292.
Bernard (archevêque de Narbonne), 296.
Bernard (évêque de Sarragosse), 286.
Bernard (comte de Comminges) 286.
Bernard (Raimond), 273.
Bernard (abbé de Clairvaux), 272.
Bernard Caire (François de), capitaine, 237, 238.
Bernuy Villeneuve (Jean de), 221.
Berre (Louis de), chevalier, 67, 88, 219.
Berre Collongue (Frédéric de), grand prieur de Toulouse, 237, 244.

- Berre (Manuel de), commandeur de Saliers, 24, 26, 41, 42.
Berres (Bouches du-Rhône), 114.
Berton Crillon (Gérard de), 118, 133, 160.
Berton Crillon (Jean Louis de), 74, 219.
Bertrand (évêque d'Antibes), 304, 306.
Bertrand (cardinal), 308.
Bertrand (évêque de Fréjus), 318.
Bertrand (abbé de Moissac), 320.
Bertrand III (prince d'Orange), 321, 323.
Bertrand Milon, chanoine de Carpentras, 331.
Bertrand de Saint-Cosme (abbé de Saint-Gilles), 285.
Béziers (Hérault), 13, 14, 144.
Bidoux Preian (de), grand prieur de Saint-Gilles, 52, 55 71.
Bizerte, près de Saragosse, 193.
Blacas (Albert), commandeur de St-Maurice et d'Aix, 329.
Blacas d'Aups (Jean Isnard de), 128, 135.
Blacas d'Aups (Horace de), grand prieur de Toulouse, 226, 227.
Blacas (Antoine), seigneur de Cairos, 31.
Blacas de Boudinar (Albert), 336.
Blacas (Pierre de), Cairos, bailli de Manosque, 240.
Blacas (François), chevalier, 28.
Blacas (Tourrette Jean de), 215.
Blacas (Verignon Antoine de), commandeur de Capette, 225, 230.
Blachi dit Saint-Estève (Octavin de), 146.
Blanc Valhausi (Bernard), commandeur de Reyssac, 126, 137.
Blanchefort (Bertrand de), grand maître, 289.
Blanchefort (Guy de), commandeur de Mortesal, 22, 24, 30, 38, 51.
Blois (Loir-et-Cher), 53, 145.
Bligny-Bondurand (archiviste du Gard), 43.
Boisbaudron (général de), 214.
Boissière (Guillaume), viguier de Générac, 201.
Bolboton (Hugues de), 273, 282.
Bonardi (Jean de), 194.
Boniface (Jean), commandeur de Marseille, 68, 71, 79, 87, 92, 94, 96, 149.

- Bonnecombe* (Aveyron), 90.
Bonnes (Pierre des), dit la Rochette, 105.
Bonne (Raimond de), 118.
Bonnes de Lesdiguières (François de), 145, 219.
Bonneval (Gard), 301.
Boquin (Guillaume), 54.
Bordeaux (Gironde), 278.
Bordères (Hautes-Pyrénées), 10, 143, 283.
Borel de Gruel (Claude la), grand prieur de Toulouse, 105, 106.
Borme (Guillaume de la), commandeur de Reyssac, 11.
Borme (Tristan de la), commandeur de St Christol, 24, 26. *
Bormes (Var), 90.
Bosio (Historien), 25, 53, 64, 70, 78, 89, 113, 132, 170.
Bosio (Thomas), évêque de Malte, 95.
Bouc (Barbe de), religieuse, 121.
Bouchard (Ile au prieuré d'Aquitaine), 93.
Boudras (Haute-Garonne), 38, 50, 276.
Boulène (Raimond de), archevêque d'Arles, 292.
Bourbon (Antoine de), roi de Navarre, 115.
Bourbon (Jacques de), commandeur de Boncourt, 14, 84.
Bourbon (Le Connétable de), 79.
Bourdon (Reviers), valet du roi, 331.
Boyer Sargne (Henri de), chevalier de Béziers, 179.
Bracafeuil (Aude), 274.
Bras (Var), 44.
Brauch (Basses-Alpes), 44.
Bressac (Déodé de), commandeur de Provence, 298, 300.
Brésines (château de), près Béziers, 146.
Brest (Finistère), 63.
Brignoles (Var), 347.
Brion (Jacques de), commandeur de Bordeaux, 11, 12.
Broc (François du), commandeur de Ste-Luce, 125, 145.
Broc (Jean-Baptiste du), chevalier, 67, 72.
Broc (Pascal Giraud du), commandeur de Peyriès, 72, 96, 103, 106, 113.
Broc (Philippe Giraud du), commandeur de Cagnac, 72, 100.

Broc (Le) (Alpes-Maritimes), 101.
Broet (Hugues de), 321.
Broet (Ponce de), 320, 337.
Broet (Raymond de), 321.
Brossia, commandeur, 243.
Brotin (Dalmas Jean), commandeur de Poët-Laval, 14,
74, 99, 100, 122.
Broutin (Aimar), 100.
Bruey (Pierre de), avocat au présidial de Nimes, 28.
Bruguière (Raimond de la), commandeur de Puisubran,
284.
Brun de Mizol (André de), lieutenant, 236.
Brunet (Pierre de), 194.
Bruslon (comte de), 212.
Bucelli Tanagué, commandeur de Boudrac, 50.
Buisson (Vaucluse), 279.
Burclois de Laleroy, 217.
Burgaud (Le) (Haute-Garonne), 50, 186,

C

Cabanes (Tarn), 113.
Cabrespine (Pierre de), commandeur de Montpellier, 298,
339.
Cabriol (Antoine), dit Mandoul, 118.
Caderousse (Vaucluse), 235.
Cahors (Lot), 183, 278, 319, 326.
Caignac (Haute-Garonne), 92, 101, 106, 101.
Caire (Jean de), dit Entraigues, commandeur de Valence,
24, 26.
Caissargues (Gard), 216.
Caldespare (au prieuré de Castille), 93.
Calixte III, pape, 31.
Calvière, 49.
Calvin (Jean), chanoine de Noyon, 115, 143.
Camaret (Aveyron), 319.
Camargue (île des Bouches-du-Rhône), 290, 300.
Cambis de Villeron (Louis-Dominique de), chevalier, 239.
Cambrai (Nord), 82.

- Campagnoles* (Aveyron), 8.
Campamelier (Guillaume de), 312.
Campegge (cardinal-légat), 85.
Canabières (Aveyron), 8, 13, 19, 77, 320.
Candie (île de la Méditerranée), 78, 224, 228.
Candoue (Jean), commandeur de Majorque, 12.
Canée (Candie), 240.
Canée (Bernard de), 275.
Canée (Raimond de), maître, 295, 296.
Capeau Aimar (Philippe), grand prieur de Toulouse, 228.
Capelle (La) (Aveyron), 11, 18, 22, 187, 320.
Capelle (Livron la), Tarn-et-Garonne, 44, 51, 320.
Capestang (Hérault), 13, 37, 303.
Capette (ferme de la commune de Saint-Gilles du Gard), 216, 225.
Capluc (Pierre de), 8.
Capluc (Georges de), 8.
Carairol (Hugues de), templier, 338.
Carboneau, bailli, 231.
Carcassonne (Aude), 22, 157, 235, 273, 295, 326.
Cardeillac (Jean de), 11.
Cardeillac (Ponce de), commandeur de la Capelle, 10.
Caritat (Fouque de), commandeur de Montpellier, commandeur de Toulouse, 67, 77, 80, 88, 93, 95, 96, 105, 112.
Caritat (Guy de), écuyer, citoyen d'Orange, 95.
Caritat (Louis de), commandeur de Montsaunée, 103.
Carlat (Cantal), 218.
Carnon (étang près de Montpellier) (Hérault), 241.
Caromb (Raimbaud de), maître, 316.
Carpentras (Vaucluse), 25, 141.
Carreto (Fabrice de), grand maître, 51.
Carrei (Piémont), 84, 85.
Carros (Alpes-Maritimes), 101.
Carthagène (Espagne), 224.
Casalo (Bernard de), 281.
Cassagnes (Jean de), commandeur de la Nogarède, près Pamiers, 326.
Cassanoles ou *Cassagnoles* (Gard), 105.

- Cassière (La), grand maître, 147, 159.
Castellane (Antoine de), chevalier, 72.
Castellane (Auguste de), chevalier, 237.
Castellane d'Aluis (Claude de), 229.
Castellane d'Aluis (Louis de), 111, 194.
Castellane d'Aluis (Jean de), 151.
Castellane d'Aluis (Georges de), commandeur de Poët-Laval, 177, 193, 198.
Castellane (Honoré de), 141.
Castellane (Marie de), prieure de Beaulieu, 11, 28.
Castellane (Jean de), commandeur de Pezenas, de Pui-moisson, bailli de Manosque, 16, 18, 20, 22.
Castellane (Pierre de), 38, 67.
Castellane (Guiot de), dit Reguse, commandeur d'Espalion et d'Aix, 47, 65.
Castellane (Gaspard de), dit Châteaueux, 194.
Castellane (René de), chevalier, 175.
Castellane Villeplane (Frédérie de), 187.
Castellane (Léon de), 194.
Castellane Montméjan (Jacques de), commandeur de Pui-moisson, 221.
Castelnau (Jean de), 1, 3, 17, 18.
Castelnovo (sur l'Adriatique), 237.
Castelpers (Raimond de), 90.
Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), 320.
Castillon (Ardouin de), commandeur de Salliers, 103, 114.
Castillon-Massas (Gers), 94.
Castillon (François), seigneur de Berres, 114.
Castillon (Honoré de), seigneur de Castillet, 114.
Castres (Tarn), 201.
Catriot, chevalier, 159.
Catalan (Bernard), commandeur de Saint-Gilles, 287.
Catalan (Raimond), commandeur de Saint-Gilles, 297.
Catane (Laurent), banquier de Gênes, 43.
Catel (Guillaume), commandeur de Saint-Gilles, 303.
Catineau (Jacques), commandeur de Limoges, 48, 50.
Catrepach (baron de), de Toulouse, 275.
Caubins (Basses-Pyrénées), 38, 158, 187.
Caumont (Raymond de), évêque de Rodez, 322.

- Causse dit Cabreiroles* (Pierre del), 179.
Causse (Geoffroy de), évêque de Périgueux, 277.
Cavaillon (Vaucluse), 279.
Cavalès (ferme de la commune de Saint-Gilles-du-Gard), 221, 225.
Cavalerie (Aveyron), 8.
Cavalerie (Gers), 68.
Caylard (Poncet du), dit Spondeillon, chevalier, 67.
Caylus (Poncet de), 18.
Caylus (Jean de), prieur de Rosier, 28.
Cayrol (Fernand), chevalier Milanais, 166.
Cays (Lucien), commandeur de Douzains, 124, 125.
Cays (Anselme de), commandeur d'Argenteins, 245.
Cays (Jean François de), chevalier de l'Ordre de Saint-Maurice, 245.
Célestin III, pape, 298.
Celle (Henri de la), chevalier du roi, 327.
Cendres (Guillaume de), commandeur du Puy, 321.
Cerignole (Italie), 57.
Chabaud (Claude de), dit Tourretes, 26.
Chabestand (Hautes-Alpes), 10.
Chabot (Philippe), seigneur de Brion, amiral, 84.
Chaponay (Jean Baptiste de), chevalier, 237.
Charles V, empereur, 83, 87, 111.
Charles, duc d'Orléans, 116.
Charles IX, roi de France, 143.
Charles, duc de Guyenne, frère de Louis XI, 20.
Charles V, roi, 20, 79.
Charles VI, 20.
Charles, dauphin de France, 22.
Charles III, comte de Provence, 29.
Charles VIII, roi de France, 30, 34, 54.
Charles I^{er}, comte de Provence, 65.
Charles II, roi de Sicile, 328, 337.
Chasteuil (Basses-Alpes), 157.
Châteauneuf (Alpes-Maritimes), 25.
Chateauneuf (Jean de), dit Molèges, commandeur de Saint-Christol, 125, 135, 138.
Chateauneuf Entraigues (Antoine de), 127, 135.

- Chateauneuf Molèges (Jacques de), chevalier, 181, 199.
Chateauneuf Galéon (Lazare Marcel), 232.
Chateauneuf Galéon (Octave de), lieutenant, 237.
Chateaubert (Anastase de), commandeur de la Tronquière, 65, 71.
Chateaufort (Guillaume de), commandeur de Pézenas, 321.
Chatillon (amiral de), 137.
Chattes (Emeri de), 149.
Chaulnes (Jean de), chevalier, 108, 113.
Chausard (Ramond), précepteur du Temple d'Arles, 327.
Chavary (Jacques de), commandeur de Cavalès, 225.
Chaylus (François de), 109.
Chenaud dit Mitré, 135.
Cheyradour (Hélène de), religieuse, 183.
Chinon (Indre-et Loire), 330.
Chorrier (Nicolas), historien, 298.
Chypre (Ile de), 322.
Cimbalo (en Barbarie), 199.
Claire-Farine (Gard), 292, 320.
Clamadors (Les) (Bouches-du-Rhône), 290, 300.
Clapier Puget (Joseph de), lieutenant, 236.
Clapier (Melchior), 141.
Claramond (Arnaud de), maître de Provence, 298, 299.
Claret Clément, notaire à Arles, 144.
Claret (Jean), 21.
Claret (Basses-Alpes), 23, 36, 338.
Claret (Var), 26.
Clau (Aveyron), 13.
Claude (la reine), 65.
Clément (André de), 231.
Clément III, pape, 296, 297.
Clément V, pape, 119, 325.
Clément VII, pape, 110.
Clément IX, pape, 235, 240.
Clermont Gressans (Aimet de), grand maître, 223.
Clermont (René François de), cardinal, 59.
Clèves (Philippe de), seigneur de Ravestain, 55.
Colans (Balthazard de), commandeur de Caignac, 138.

- Colans (Henri de), dit Baumes, 127.
Colans (Pierre de), dit Baumes, 134.
Collobrières (Var), 87.
Collongues (Hautes-Pyrénées), 81.
Coligny (amiral de), 115.
Colombières (au Quercy), 94.
Combe (La) (Aude), 113.
Combrél dit Broquiès (Antoine et Mathurin de), 133.
Comps (Var), 25, 36, 51.
Concorès (Lot), 110.
Condat (Dordogne), 45, 111, 207.
Condé (prince de), 115, 119, 137, 139, 180.
Constance de France, 287.
Constantinople, 17.
Cony (Jean de), commandeur de Gap, 41.
Cordière (Philippine de), 95.
Cordoue (Espagne), 283.
Cordurier dit Lapièrre (Aimeri de), 129, 135.
Corinthie (Grèce), 199.
Corn (A. de), dit Ampare, 104.
Corn (Jean de) d'Ampare, 105.
Cornille (François), prêtre conventuel, 89.
Cornac (Lot), 320.
Cornut (Bermond), évêque de Fréjus, 304.
Coron (Morée), 236.
Corsac Montherand (Louis de), grand prieur de Toulouse, 225, 226.
Cossa (Melchior), commandeur de Trinquetaille, 21, 23, 32, 34, 40, 42, 49.
Costilles (Antoine de), commandeur de Valdrome, 67.
Coutras (Gironde), 152.
Couvertirade (Aveyron), 320.
Cropte La Maynardie (François de), commandeur de Gap-Francès, 177, 199.
Croze Laincel (Antoine de), bailli, 256.
Crusol (François de), seigneur de Beaudiné, 61.
Crusol (Jacques de), seigneur de Beaudiné, 129.
Cucuron (Honoré de), commandeur d'Avignon, 14.
Cuers (Pierre Raim. de), command' de Condat, 17, 22, 24.
Curbans (Basses-Alpes), 338.

D

- Damville (maréchal de), 144.
Dauphin de Viennois (Guigues), 198.
Degion (général), 169.
Demandols (André de), 36.
Demandols (Cellion de), grand prieur de Saint-Gilles, 21, 24, 25, 30.
Demandols (Jacques de). commandeur de Saliers, 45, 49, 53, 71, 79.
Demandols (Christophe de), chevalier, 67.
Demandols (Gaspard), dit la Palud, 72.
Demandols (Jean de), commandeur de Nice, 77, 216.
Demandols (Georges de), Trignance, 109.
Demandols (Nicolas de), Trignance, 128.
Demandols (Balthazard de), commandeur de Salliers et de Petit-Argence, 215, 225, 230.
Demetrius Justiniani, 59.
Digne (Basses-Alpes), 278.
Doria (Pierre), capitaine, 236.
Doulcet (François de), dit Massaguet, 143.
Douzains (Aude), 18, 95, 275.
Draguignan (Var), 197.
Drulhes (Tarn et Garonne), 45.
Drulhe (Aveyron), 284.
Dupuis (Barthélemy), dit Servian, 68.
Dupuis (historien), 272.
Du Puy (Charles), seigneur de Montbrun, 116
Du Puy (Deidier), dit Montbrun, 104.
Du Puy (Louis), Montbrun, 110.
Durand (Jean), 129.
Duras (Charles de), 9.
Durbans (Aude), 67, 93, 94, 115, 207.
Durbans (Lot), 278.

E

- Echiroles* (Isère), 24, 25, 36, 77, 745, 179, 220, 226.
Echelles (Savoie), 12.

- Eclauson (François d'), 141.
Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, 329.
Embrun (Hautes-Alpes), 279, 305.
Emposte, 15.
Entraigues, bailli de Manosque, 221.
Entrevaux (Basses-Alpes), 113.
Epernon (duc d'), 154.
Ermengaud (Guillaume), 273.
Escaffre (Bernard), commandeur de S^{te}-Eulalie, 295, 297.
Espalion (Aveyron), 11, 14, 18, 177, 278, 371.
Esparon (Hautes-Alpes), 219.
Esparvès (Bertrand d'), 35, 51.
Esparvès, bailli de Manosque, 67.
Esparvès Lussan (Pierre d'), commandeur de Saint-Gilles,
163, 167, 168.
Esparvès (Philippe d'), chevalier, 173.
Esparvès (François de), seigneur de Fauqua, 173, 184.
Esparvès Carboneau (Jacques d'), 216.
Esparvès (en Armagnac), 168.
Espeluche (Gasc d'), 96.
Espinasse (Philibert), procureur du roi en Camargue, 34.
Espinas (Tarn-et-Garonne), 69.
Estang (Gabriel de l'), dit Pomairols, commandeur de
Durbans et de Trinquetaille, 67, 71.
Estang (Antoine de l'), seigneur de Pomairols, 68.
Estienne Raimond, templier, 338.
Eugène III, pape, 272.

F

- Fabrègue (Jean de), conseiller au présidial de Nîmes, 207.
Fanaial (Jean), infirmier de Saint-Gilles, 202.
Fanjeaux (Aude), 284.
Farges (Bernard de), archevêque de Narbonne, 334.
Farret Fabrègues (Jean de), chevalier, 180.
Fary (Gui), sénéchal de Guienne, 329.
Faudran dit Laval (Ilonoré de), 127, 132.
Faudran dit Laval (Claude de), 134.
Faurie la Mirandol (Françoise de), coadjutrice, 183, 191,
196.

- Fauvri (ambassadeur de l'Ordre), 224.
Favillane (mas de la commune d'Arles-sur-Rhône), 179, 203.
Fayette (amiral de la), 80, 83.
Fay (Jean de), seigneur de Péraud, sénéchal de Beaucaire et Nîmes, 177.
Félix La Reynarde (Joseph de), grand prieur de Saint-Gilles, 251.
Félix La Reynarde (Jean Baptiste de), marquis du Muy, 255.
Féraud (Pierre), commandeur d'Omps, 20, 21, 22.
Féraud (Gonzalve), général espagnol, 56.
Ferdinand, roi d'Aragon, 59.
Fère (La) (Aisne), 161.
Ferrière (Pierre de), archevêque d'Arles, 331.
Fieux (Lot-et-Garonne), 11, 78, 177.
Firenze (Florence en Toscane), 117, 163.
Florent, archevêque d'Arles, 319.
Florian (Squin de), templier, doyen de Béziers, 325.
Flote (Boniface), chevalier, 72.
Flote (François), commandeur de Condat, 45, 48, 49.
Flote (Georges), commandeur de Gap, 14.
Flote (Louis Laroche), commandeur d'Eschirolles, 77, 236, 237, 240.
Flote (Antoine La Roche), commandeur de la Selve, 125, 141, 145.
Flote (Jeannot), 134.
Flote (Melchior), chevalier, 67.
Flote (Jean), Labastie Mousalion, commandeur de Beaulieu, 210, 221.
Fogasse, seigneur de la Bastie (Thomas de), commandeur de Sainte Luce, 256.
Foix (Odet de), comte de Lautrec, 84.
Folcande (Catherine), prieure de Beaulieu, 28.
Follaquier (Guillaume de), commandeur de la Selve, 321.
Fontainebleau (Seine-et-Marne), 149.
Fontanilles (Privat de), historien, 70.
Forbin La Roque (François de), 194.
Forbin Gardanne (Pierre de), 198.

- Forbin Bonneval (Paul Albert de), grand prieur de Saint-Gilles, 240.
Forbin Janson (Melchior de), 238, 240, 246.
Forbin Janson (Toussaint de), évêque de Digne, de Marseille, 245, et enfin de Beauvais et cardinal, 246, 248.
Forbin d'Opède (Pierre Joseph de), bailli, 256.
Forbin (Palamède de), seigneur de Soliers, 29.
Forcalquier (Basses-Alpes), 278.
Foresta Colongues (Sauveur de), grand prieur de Saint-Gilles, 257.
Fos (Roncelin de), maître, 316, 319.
Foucaud de Saint-Aulaire (François), 218.
Foulcher (Geoffroy, commandeur de Jérusalem, 289.
Fournier (Charles), seigneur d'Autane, commandeur de Renneville, 198.
Franca Lausa (Robert), 16.
François I^{er}, roi de France, 115, 116.
Frandard (Jean Balthazard), 228.
Framondie (Elipde de la), du Rouergue, 95.
Framondie (François de la), 105.
Frédéric I^{er}, empereur, 288, 295.
Frédéric II, empereur, 307.
Frédol (Béranger), évêque de Fracati, 334
Frégose (Jaime), doge, 61.
Frégoso (Frédéric), archevêque de Salerne, 66.
Frillayre (Jacques), servant d'armes, 132, 131.
Fronton (Haute-Garonne), 105.
Fura (en Barbarie), 181.

G

- Gabrian (Pierre de), commandeur de Poët-Laval, 125.
Gaète (Italie), 58.
Gaillard (Joseph de), capitaine, 236.
Gaillard (Vincent Sauveur de), grand prieur de Saint-Gilles, 258.
Galéans, grand prieur de Toulouse, 256.
Galéan (Octave de), grand prieur de Saint Gilles, 268.
Galéan Chateaneuf (Jérôme de), 215.

- Gap* (Hautes-Alpes), 14, 77, 88, 279.
Gap-Francès (Lozère), 7, 34, 39, 64, 91, 112.
Garde (Hubert de), seigneur de Vins, 154, 155.
Gardière (Gaspard de la), 215.
Gardon (rivière du Gard), 102.
Gareval (François de), seigneur de Rocolles, 92.
Garie (Jean), commandeur de Saint-Hugues, 67.
Gariel, historien, 277.
Garnier Rousset (Melchior de), chevalier, 237.
Garnier Rousset (Jean Augustin de), commandeur de Montfrin, 232.
Garnier (Ponce), juge d'Aix, 329.
Garrigues (Jean), 15.
Garrigues (Pierre), commandeur de Trévis et Claret, 26.
Gaspari (Joseph), chevalier, 237.
Gaste (Louis de la), 28.
Gaste (Jeanne de), 66.
Gatinot (Jacques), de la langue d'Auvergne, 48.
Gaucelme, évêque de Lodève, 287.
Gaure (Raimond de), 276.
Gautelme Pagente, de Tarascon, 98.
Gautelme (Pierre), viguier d'Aix.
Gautier (Guillaume), commandeur de Banassac, 33.
Gavaston (Jean de), commandeur de Caubin, 11.
Génas dit Aguille (Jacques de), commandeur de Valence, 130, 137, 143, 146.
Générac (Gard), 47, 88, 317.
Gênes (Italie), 43, 46, 54, 55, 59, 83.
Genève (Suisse), 115, 124.
Génolhac de Vaillac (Galiote), prieure de Fieux, 117, 182, 204, 239, 244.
Génolhac (Jacques Galiot de), 80.
Génouilhac de Vaillac (Claude de), 245, 250.
Génouilhac, comte de Vaillac (Louis I^{er} de), 82.
Georges Taraut (Jacques de), bailli de Manosque, 252, 255.
Georges (Louis de), Seigneur de Taraut (Gard), 252.
Gerbos (île en Barbarie), 113, 114, 158, 169.
Gérente Labruyère (Claude François), grand prieur titulaire de Saint-Gilles, 199, 203.

- Gervado ou Gasvaldo (Charles), napolitain, commandeur d'Avignon, 48, 99.
- Gigée* (en Barbarie), 241.
- Giraud (Joseph), co-seigneur du Broc, 107.
- Giraud (Honoré), co-seigneur de Carros, 107.
- Girone* (Espagne), 281.
- Giscard du Cayrou (Melchione de), religieuse, 183.
- Gisors (Guillaume de), archidiacre de Lisieux, 331.
- Glandevès (Claude de), commandeur de Puimoisson, grand prieur de Saint-Gilles, 122, 139.
- Glandevès (Jacques de), Cuge, commandeur de Grézans, 122.
- Glandevès dit Cuge (Sauveur de), 129.
- Glandevès (Constant de), 175.
- Glandevès Peipin (Astier de), commandeur de Caignac, 177.
- Glandevès (Jean Baptiste de), 199.
- Glandevès Castelet (Antoine de), commandeur d'Aix, 225, 226.
- Glandevès Cuge (Charles de), commandeur de Sainte-Luce et Puisubran, 232, 241.
- Glandevès (Elzéard de), 32.
- Glandevès (François), chevalier, 67.
- Glandevès (Pierre de), commandeur de Nice, 88.
- Glandevès Peipin (Honoré de), 109.
- Glandevès Puimichel (Honoré de), 109.
- Gléon (Jean de), commandeur de Morlans et de Marseille, 93, 96, 99, 101, 106, 113, 127, 135.
- Golfech* (Tarn-et-Garonne), 106.
- Gombert (Sébastien), chevalier, 27.
- Gonin (Antoine), dit de Pènes, commandeur de Saint-Félix, 99.
- Goson (Jean de), commandeur de Paliers, 24, 26.
- Goson (Pierre de), dit Mèlac, grand prieur de Saint-Gilles, 73, 110, 112.
- Goson (François de), bailli de Manosque, 106, 137.
- Goson (Jean de), seigneur de Saint-Victor, diocèse de Vabres, 113, 128.
- Goson, dit Mèlac (Raimond de), 134, 159, 161.

- Goson, dit Mélac (Bernard de), 137.
Goson Mélac (Melchior de), chevalier, 181.
Goultz (Gers), 191.
Gozze ou Gozzo (île de la Méditerranée), 87, 102.
Grambus (Pierre de), commandeur de Joucas, 176.
Gramont (Louis de), chevalier, 236, 237.
Grange (Pierre de la), chevalier, 27.
Granier, dit de Laborde (François), 133.
Grasse (Alpes-Maritimes), 278, 304.
Grasse (Honoré de). 144.
Grasse Saint-Tropez (François de), 194.
Grasse du Bar (Léon de), commandeur de Puimoisson, 259.
Grasse (Pierre de), commandeur de Poët-Laval et Saint-Félix, 67, 79, 88.
Grasse (Charles de), Briançon, commandeur de Saliers, 103, 126, 144, 145, 146, 148.
Grasse (Jérôme de), Briançon, commandeur d'Argenteins, 105, 106.
Gratian Seillons (François de), 237.
Graulat (Marguerite de), religieuse, 183.
Grégoire VIII, pape, 28, 295.
Grésans (Hérault), 13, 37, 77, 88.
Grillac (Jean de), recteur de Venaissin, 323.
Grille (Honoré), 104, 118.
Grille (Jean Augustin de), bailli, 255, 256.
Grillon (Pons de), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 276.
Grillon (Pons de), commandeur d'Orange, 320.
Grimaldy (Félix de), commandeur de Montpellier, grand prieur de Saint-Gilles, 254, 258.
Grimaud Courbons (François Frédéric), 194.
Grimaud (Jean Baptiste de), commandeur de Marseille, 25, 40.
Grimaud du Breuil (Jacques de), dit Laval, commandeur de Nice, 118, 126.
Grolée Passin (Antoine), chevalier, 79.
Gros (Bernard), commandeur du Temple du Breuil, 27, 34, 35.

- Grosfau* (Lozère), 280, 287.
Grosjac (Lozère), 287.
Gruel (Claude), dit *Laborel*, commandeur de *Bordeaux*, 102.
Gruel La Borel (Jean de), 194.
Guast (Henri de), commandant de *Burgaud*, 215.
Guérin, abbé du *Monthabor*, 339.
Guérin, procureur général, 180.
Guers (Pierre Raimond de), commandeur de *Montpellier*, 17, 22, 24, 26, 32.
Guerre (Etienne de), 109.
Gui, dauphin, maître d'Aquitaine, 335.
Gui, Seigneur de *Paulhan*, 287.
Guibal (Bertrand), Templier, 336.
Guibal (Charles de), 95.
Guibal (Jean de), 95.
Guïgues, dauphin de *Viennois*, 274.
Guïgues III, comte d'Albois, 274.
Guilbert (Heraïl), maître de deçà la mer, 297.
Guillavier de Colra, 274.
Guillaume, évêque du *Puy*, 275.
Guillaume, archevêque d'*Auch*, 276.
Guillaume IV, seigneur de *Montpellier*, 275, 304.
Guillaume VI, seigneur de *Montpellier*, 277, 287, 291, 292.
Guillaume VII, prince d'*Orange*, 287, 379.
Guillaume VIII, seigneur de *Montpellier*, 296.
Guillaume, évêque de *Béziers*, 296, 297.
Guillem (Déodé de), 18.
Guiot dit Sales, chevalier, 73, 88.
Guiral Gonzalo, commandeur de *Caldesparc*, 93.
Guiramon (André), commandeur de *Paliers*, 106.
Guiran (Denis de), commandeur de *Millau*, 130.
Guiran La Brillanne (Alexandre de), capitaine, 236.
Guise (duc de), 115, 173.
Gurb (Raimond de), maître de *Provence*, 300.

H

- Havard* (Edouard), amiral d'Angleterre, 61.

Hebraïl (Pierre), dit Rivière, commandeur de Grézans,
113, 115, 137, 143.
Henri, duc d'Orléans, 111.
Henri, duc de Rohan, 188.
Henri II, 100, 157.
Henri III, roi de Pologne, 143.
Henri III, roi de France, 144, 185.
Henri IV, roi de France, 160.
Henri VIII, roi d'Angleterre, 61.
Héraclius, patriarche de Jérusalem, 296.
Homps (Aude), 13, 20, 22.
Honoré II, pape, 272.
Hugues Gui, archevêque d'Aix, 296.
Hugues (Geoffroy), 289, 290, 292, 293.
Hugues II, comte de Rodez, 295.
Humbert I^{er}, dauphin de Viennois, 323.
Hyères (Var), 278.

I

Illière (La), grand prier de Toulouse, 225.
Imbert d'Aiguière, archevêque d'Arles, 290, 296, 298, 300,
301.
Innocent II, pape, 280.
Innocent III, pape, 301.
Innocent VIII, pape, 30.
Innocent X, pape, 217.
Innocent XI, pape, 235.
Innocent XII, pape, 246.
Isnard (Pierre), archevêque d'Arles, 295.
Izaux (Hautes-Pyrénées), 81.

J

Jalès (Ardèche), 14, 113, 282, 287, 327.
Jalès (Tristan de), commandeur de Saint-Félix, 68.
Jean dit Citron, 134.
Jean (Pierre), docteur ès-lois, 331.
Jean XXII, pape, 337.

Jonas (Drôme), 33.
Joni (Jean), chevalier, 28.
Joucas (Vaucluse), 13, 23, 123, 143.
Jourdan, 129.
Jourdan (Jean), 137.
Jovin (Antoine et Pierre), des Penes, chevaliers, 73.
Jovin (Georges), commandeur de Valdrome, 68, 69.
Jovin (Jean), 77, 78.
Joyeuse, cardinal, 159.
Joyeuse (Guillaume de), vicomte, 119, 120.
Joyeuse (Scipion), 149.
Joyeuse (Tibaud de), dit Pezenas, chevalier, 67.
Juan d'Autriche (Dom), 172.
Jules II, pape, 48, 59, 61.
Justas (Antoine de) dit Chateaufort, 114.
Justas (Jean de), seigneur de Chateaufort (Basses Alpes),
114.

L

Labarte (Jean), commandeur d'Espinassas, 137.
Lacase (Bernard de), commandeur d'Arles, 301.
La Chapelle (Pierre de), cardinal-évêque de Palestine,
329.
Lafare (René de Forbin), 219.
La Fare (Vincent Aimé de Forbin), commandeur du Plan
de Peyre, 225, 236, 237.
Lafont de Saint-Jean (Catherine de), supérieure de Beau-
lieu, 24, 26.
Laincel (Jean de), commandeur de Beaulieu, 24, 26.
Laincel (Béranger de), commandeur de Peyriès, 71, 75.
Laincel (Etienne), chevalier, 73.
Laincel (Olivier de), commandeur de Canabières, 77.
Lalande (Antoine de), commandeur de Jalès, 150, 157.
Lamassère (Pierre de), commandeur de Canabières), 45.
Lambesc (Bouches-du-Rhône), 219.
Lambesc (Pierre de), 292, 293.
Lambert (Jean Baptiste), servant d'armes, 178.

- Lamelin (Odot), 89.
Languissel (Bertrand de), évêque de Nîmes, 327.
Langasque (Jean), 134.
Lango, île de Cos (Cyclades), 68, 70, 74, 95, 104.
Laplane (Guillaume de), commandeur de Grézan, 24, 25.
La Plane (Ardouin), commandeur de la Selve, 25, 32.
La Roche (Raimond de), 324.
La Roque (Var), 13.
La Roche ou La Roche (Bernard de), commandeur d'Argenteins, 323.
Larraud (Jacques), 118.
Larsac (Aveyron), 294, 300.
Lascaris (Jean Baptiste de), 238.
Lascaris Castelar (Honoré de), 119.
Lascaris La Brègue (François de), 127.
Lascaris (Jean Paul), 202, 203, 204, 221, 259.
Lascaris (Jean Baptiste), grand maître, 208, 259.
Lastic (Louis de), commandeur de Jalès, grand prieur d'Auvergne, 157.
Late Entraigues (Henri de), 198, 214.
Latier Latouche (Claude de), lieutenant, 237.
Latour Landry (François de), chevalier, 180.
Laugier, évêque d'Avignon, 273.
Laurencin (Claude), trésorier de l'Ordre, 52, 53.
Laurens (Gaspard de), archevêque d'Arles, 177.
Lauris (Emeric de), seigneur de Taillade, 219.
Lauzière (Pons de), marquis de Temines, 196.
Lavata (Simon Ximènes de), châtelain d'Emposte, 302, 324.
Lavergne (Géraud de), commandeur de Rivière, 324.
Leblanc (Jean), 217.
Lebret, intendant de Provence, 255.
Lecamus, lieutenant du Languedoc, commandeur de Millau, 204.
Lédignan (Gard), 105.
Lépante (île de), 166, 199.
Lépine du Port (Euprilt de), capitaine, 236.
Lérida (Espagne), 233.
Lescout (Mathurin de) dit Romegas, 118, 144.
Lestang (Gabriel de), chevalier, 26.

- Levans (de), chevalier, 239.
Levezon (Armand de), archevêque de Narbonne, 280, 285, 289.
Leyrisse (François), secrétaire de Rochechinard, 52, 53.
Limisso, 322.
Limoges (Haute-Vienne), 50, 322, 330.
Limoux (Aveyron), 278, 321.
Lion (Pierre de), 11, 27.
Lisle (Bertrand Jourdain de), sénéchal de Beaucaire, 327, 334.
Livourne (Gironde), 163.
Lombard Castelet (Joseph de), lieutenant, 236.
Lombes (Gers), 173.
Loncelline (Etienne Marie), grand prieur d'Angleterre, 227.
Lorraine (cardinal de), 115.
Lorraine (François de), 145, 151.
Loulens Verdale (Hugues de), 106, 146, 231.
Loubière (La), en Camargue, 322.
Louis I^{er}, duc d'Anjou, 9.
Louis VII le Jeune, roi de France, 289.
Louis IX, roi de France, 23, 29, 211.
Louis XII, roi de France, 49, 55, 82.
Louis XIII, roi de France, 110, 188.
Louis XIV, roi de France, 224, 235, 255.
Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, 65.
Lourmarin (Vaucluse), 190.
Lozo (île de Rhodes), 51.
Lucques (en Italie), 113.
Lugan (Tarn), 220.
Luppé Garrané (Jean Bertrand), commandeur de Peyriès, grand prieur de Saint-Gilles, 209, 221, 222, 224, 225.
Luppé Garrané (Jean Tristan de), 226.
Lusserau (près de Nice, Alpes-Maritimes), 208.
Lyon (Rhône), 65, 138, 325, 330.

M

- Macanan (Jean de), commandeur du Bastit, 94.

- Macanan (Louis de), 135.
Madrid (Espagne), 81.
Maguelonne (Hérault), 8.
Mahomet II, 16, 20, 24.
Maignan (Jean), chevalier, 73.
Maillac (Jean de), 105.
Maireville Perles (Pierre de), commandeur de Beaulieu,
130, 134, 138, 140, 144, 146.
Mairolle (Philippe), 24, 29, 33.
Malaucène (Vaucluse), 116.
Malaval (Mathieu de), Templier, 338.
Malemort (Bouches-du-Rhône), 36, 180.
Malevieille (Pons de), commandeur de Vaours, 23, 24, 25,
29.
Maleville (Antoine de), 32.
Malons (Gard), 274.
Malte (île de), 88, 89, 90, 95, 96, 113, 114, 117, 124, 129,
130, 135, 140, 142, 177.
Malvasia ou *Malvoisie* (en Morée), 158, 159, 239.
Manas (Jacques de), grand prieur de Saint Gilles, 85, 86,
138, 144.
Manas (Bernard de), commandeur de Bordèrcs, 86.
Manas (Guillaume de), commandeur de Nom Dieu, 86.
Mancel (Henri de), chevalier, 74, 76.
Mandagout (Guillaume), archevêque d'Embrun, 331.
Manosque (Basses-Alpes), 8, 9, 18, 20, 21, 23, 27, 67, 69,
75, 94, 96, 118.
Manuel (Philippe de la Fagette), 217.
Marcel, capitaine, 171.
Margat, 18, 319.
Margalet (Antoine de), 240.
Marguerite (Rostain de), évêque d'Avignon, 296.
Marmara (Martin de), 137.
Marsa Soulac (Jean de), commandeur de Sainte-Eul-lie,
176.
Marsaguil (Bernard), 218.
Marseille, 28, 44, 54, 55, 59, 63, 65, 66, 80, 81, 85, 87, 96,
111, 117, 142, 187, 278, 299.
Marsillac (Gaillard de), commandeur de la Selve, 67, 77.

- Marsillac (Guiot de), commandeur de la Selve et Reyssac, 74, 88, 89, 90.
- Mars-Liviers (François de), commandeur de Barbentane et d'Avignon, 177, 187, 221.
- Mars-Liviers (Jean de), 142, 181.
- Martellière* (Gard), 216.
- Martin (Tenc), commandeur d'Aix, 26.
- Martin dit Puilobier (André de), 128, 137, 194.
- Martin Puilobier (Charles de), 219, 238.
- Martinengue, bailli, 78.
- Marvéjols (Gabrielle de), 92.
- Masarille, capitaine, 171.
- Massas, seigneur de Castillon (Baudelis de), 97.
- Massas dit de Castillon (Jacques de), 94.
- Massas (Géraud de), grand prieur de Saint-Gilles, 92, 93, 94.
- Massas, seigneur de Castillon (Poncet de), 94.
- Masse (François), 134.
- Massc (Michel), commandeur de Valdroume, 137.
- Masseroles (de), religieuse, 183.
- Massues dit Vercoiran (Louis de), 125, 135.
- Massues dit le Mas (Pierre de), commandeur de Jalès, 125, 135.
- Matelin, 42, 55.
- Mathieu (Honorat), prieur de Saint-Jean-d'Aix, 14.
- Maubec dit Montlaur (Jacques de), commandeur de Pui-moisson, 67, 77.
- Mauléon La Bastide (Jean Jacques), grand prieur de Saint-Gilles, 177, 193.
- Maure* (Sainte), 56.
- Maurel (Jean), 129.
- Mazères* (Haute-Garonne), 107.
- Médecis (Catherine de), 111.
- Méjanes* (en Camargue), 313.
- Melan* ou *Meylan* (Isère), 99.
- Melgueil* ou *Mauguio* (étang près de Montpellier), 241.
- Mende* (Lozère), 330.
- Mendès (grand maître), 189.
- Mereville dit Perles (Arnaud de), 104.

- Merles Beauchamps (Henry de), commandeur de Peyriès, 211.
- Merles Beauchamps (Joseph Thomas), commandeur d'Aix, 242.
- Messine* (Sicile), 114, 129, 130, 207.
- Mevis (Guillaume de), seigneur de Champan, 28.
- Meynes* (Gard), 49, 67, 282, 287, 312.
- Meyran (André de), 162.
- Meyrargues* (Bouches-du-Rhône), 329.
- Mézerac (capitaine), 138.
- Milan* (Italie), 54.
- Millau* (Aveyron). 13, 65, 67, 77, 82, 146, 278, 293.
- Milly (Jacques de), grand prieur d'Auvergne, 10.
- Mirabel (Gauche de), 285.
- Mirabel (Pierre), conseiller au parlement de Toulouse, 35.
- Miron (Arnaud), comte de Paillas, 286.
- Miron, intendant du Languedoc, 201.
- Modon* (Grèce), 55.
- Moissac* (Tarn-et-Garonne), 320.
- Mole* (La) (Var), 87.
- Molay (Jacques de), grand maître du Temple, 326.
- Monestier (Isabelle de), 181.
- Monopoli*, province de Terre de Bari (Italie), 11.
- Mons (Jean Blaise de), chevalier, 177, 198.
- Montagu Fromiguières (Jérôme de), 131.
- Montagu Fromiguières (Jean de), commandeur de Tronquière et de Sainte-Luce, 126, 143.
- Montagu (Pierre de), grand maître du Temple, 300, 301, 339.
- Montagu (Guérin de), grand maître de l'hôpital, 339.
- Montagu Fromiguières (Joachim de), chevalier, 176, 189.
- Montagu Bousols (Joseph de), 237, 238.
- Montalègre* (Aveyron), 136.
- Montalte (cardinal), 153.
- Montarnaud* (Hérault), 27.
- Montarnaud (Guy), commandeur de Grézans, 13.
- Montauban* (Tarn-et-Garonne), 20.
- Montauban dit Vaguenar (Pierre de), 133, 141, 144, 160.
- Montbrun (Hélie de), maître de l'Ordre en Rouergue, 286, 287.

- Montcalm** (Gaillardet de), baron de Vauvert, 45, 52.
Montcontour (Vienne), 172.
Mondragon (Elzéard de), 324.
Monteils (Guillaume de), 8.
Montélimar (Drôme), 116, 138.
Montels (Aveyron), 15.
Montfaucon Roquetaille (François de), 231.
Montfort (Simon de), 305.
Montfrin (Gard), 13, 20, 34, 45, 46, 49, 53, 187, 216, 225, 282.
Montlaur (Hugues de), maître de Provence, 312.
Montlaur (Pons de), seigneur de Posquières, 316.
Montlesun (Pierre de), prieur de Toulouse, 17.
Montlesun (Bernard de), commandeur de la Cavalerie et de Puisubran, 68.
Montmorency (Aimé de), connétable, 84.
Montmorency, seigneur de Douville (Henri de), 135.
Montmorency (Jules de), commandeur de Douzains, 180.
Montpellier (Hérault), 10, 11, 14, 40, 77, 92, 94, 97, 98, 102, 106, 113, 115, 117, 118, 120, 138, 139, 140, 188, 220, 278, 287, 289, 324.
Montpezat (Fouques de), maître, 309.
Montredon (Raimond de), archevêque d'Arles, 284.
Montredon (Guillaume de), 306.
Montrecoux (Tarn-et-Garonne), 13, 278, 320.
Montrossier (Isnard de), commandeur de Nice, 99.
Montsaunès (Haute-Garonne), 106, 145, 220, 278, 324.
Mordon (en Roumanie), 237.
Moreton (François de) Chabillant, 103, 124, 129, 144.
Moreton (Bertrand de), Chabillant grand prieur de Saint-Gilles, 227, 232.
Moreton (Claude de) Chabillant, commandeur de la Capelle, 239.
Morges Ventavon (François de), grand prieur de Saint-Gilles, 240.
Moriès (Basses-Alpes), 190.
Mortas (Basses-Pyrénées), 20, 182.
Morlhon, 9, 14.
Morlhon Lavinières (Marc-Antoine de), 229.

Morlhon Laumières (Claude de), lieutenant, 237, 238, 240
Morquet (Jean Pierre), 134.
Mote (Gaspard de la), 126, 135.
Motet (Jean de), 216.
Motte (La) (Gard), 320.
Mourade (La) (Gard), 41.
Murat (Antoine de), commandeur de la Ressièrre, 10, 11, 32.
Moureau (Morlet de), 65.
Meuret (Haute-Garonne), 307.
Muy (Le) (Var), 154.

N

Naberat (Anne de), prieur d'Aix, 176, 178, 180, 183, 244.
Nantes (Loire-Inférieure), 200.
Naples (Italie), 54.
Napoli (en Roumanie), 237.
Narbonne (Aude), 278, 280.
Navarin (Morée), 172, 237.
Navone (Paul), doge de Genève, 58.
Nébian (Hérault), 146.
Nemours (duc de), 56.
Nérac (Lot-et-Garonne), 172.
Nice (Alpes-Maritimes), 40, 49, 77, 80, 84, 85, 278, 293, 304.
Nicolas de La Croix, 48.
Nicolas (Jean), servant d'armes, commandeur de Joucas,
129, 150
Nicolas, grand prieur, 130.
Nicolas, évêque d'Uzès, 295.
Nicolas, évêque d'Orange, 296.
Nîmes (Gard), 115, 138, 177, 188, 278, 327, 331.
Nogaret Calvisson (Louise de), 72.
Nogaret (Jean de), 338.
Nostradamus, historien de Provence, 336.
Novarin (Barthelemy de), citoyen d'Avignon, 95.
Novarin (Louis de), chevalier, 95.

O

Odon, évêque d'Iluesca, 286.

Olargues (Raimond d'), commandeur de Sainte-Eulalie, 336.
Olargues (Saint-Vincent d') (Hérault), 81, 82, 123.
Olioules, commandeur de Marseille, 124, 177.
Omèdes (Jean d'), grand maître, 111.
Ongles-les-Orgues (Basses-Alpes), 190.
Operti (Vincent), commandeur de Narbonne, 176.
Orange (Vaucluse), 116, 117.
Oraison (Alix d'), 98.
Oraison (Antoine d'), commandeur de Nice, 103.
Oraison (Georges de Saint-Marcel d'), 104.
Oraison (Charles Félix d'), bailli, 246, 248.
Orgne, ferme de la commune de Comps (Gard), 282.
Orléans (Charles d'), chevalier, 237.
Orsini (Jean Baptiste), grand prieur de Rome, 19.
Orvessan (Marguerite d'), Saint-Blancard, 94.
Oudard de Maubuisard, chevalier, 326.

P

Panas, village en Rouergue, 89.
Panas (Hugues), 273.
Panat (Guiot de), commandeur de Lambesc, grand prieur de Saint-Gilles, 47, 77, 79.
Panat (Jean de), chevalier, 74.
Panat (Hugues de), 89.
Panat (Pons de), grand commandeur, 90.
Panat (Hector de), commandeur de Navarin, 90.
Panisse (Charles de), commandeur de Gap-Francès, 176.
Panisse Oiselet (Joseph de), commandeur de Douzains, 231.
Panisse (François de), grand prieur de Saint-Gilles, 102, 113, 124, 142.
Parade (Guillaume de), dit Lestang, chevalier, 67.
Paris (Guillaume de), dominicain, 325.
Paris, 89, 100, 328, 331, 333.
Parisot (Tarn), 108.
Pascalis (Argène), 95.
Passarolo (cap de Sicile), 117, 166.
Passevin (Durand), templier, 336.

- Patras* (en Morée), 199.
Paul, seigneur du Bourg d'Arles, 292.
Paul V, pape, 176, 177.
Paule (Antoine de), grand prieur de Saint-Gilles, 176, 185.
Paule, 289.
Pavie (Italie), 81.
Payans (Hugues de), chevalier, 271.
Pazzi (Raphael), florentin, 156.
Pazzis (Nicolas de), chevalier, 72.
Peipin (Basses-Alpes), 109.
Pelegrin (Antoine de), chevalier, 74.
Pelegrin (Hector de), 104.
Pelet (Bertrand), seigneur d'Arles, 295.
Pélissanne (Bouches-du-Rhône), 154.
Pelleport (Haute-Garonne), 168.
Pennes (Drôme), 68, 88.
Pequigny (Guermond de), patriarche de Jérusalem, 271.
Perier (Jacques de), chevalier, 74.
Pérois (étang près Montpellier), 241.
Pertuis (Vaucluse), 329.
Peyriès (Hérault), 14, 22, 143, 177.
Pézenas (Hérault), 77, 95, 105, 108, 119, 177, 274.
Philippe de Valois, 20.
Pie IV, pape, 157.
Pierre, abbé de Saint-Gilles, 277.
Pierre (Raimond), évêque de Lodève, 284, 308.
Pierre, évêque de Rodez, 285, 287.
Pierre, abbé d'Olmet, 322.
Pierre (Emeri de la), commandeur de Reissac, 124, 130
137, 143.
Pierre (Raimond), commandeur de Saint-Gilles, 320.
Pierrefeu (Jean de), 134, 135.
Pierrelate (Bertrand de), évêque de Saint-Paul-Trois-
Châteaux, 295.
Pignan (Jacques de), commandeur de Douzains et Pézenas,
11, 24, 26.
Pignan (André de), Rochemaure, chevalier, 27.
Pinède (La) (Gard), 45, 51.
Pinson (Albert), commandeur de Narbonne, 181.

- Piolenc (Joseph François de), grand prieur de Saint-Gilles, 4, 262.
- Piozanmo, grand prieur de la Lombardie, 29.
- Pisdone (Guillaume), 331.
- Pise (Italie), 285.
- Piton Curt, historien, 78, 155.
- Plan de la Peyre* (Gard), 216, 225.
- Poët-Laval* (Drôme), 14, 67, 123, 177.
- Poitiers (Aimar de), comte d'Albon, 69.
- Poitiers (Claude de), commandeur de Douzains, 41, 47.
- Poitiers* (Vienne), 325, 329.
- Polastron (Roger de), commandeur de Baudrac, 38.
- Polastron La Illière (Denis de), commandeur de la Cavalerie, 167, 198, 211, 216, 217,
- Poimairols, grand commandeur, 76, 78.
- Pomègues* (île de), Bouches-du-Rhône), 111.
- Pompadour (Jean de), 194.
- Pompiles, chevalier, 169.
- Ponce (Pierre de), grand maître, 88.
- Pons, abbé de Montmajour, 281.
- Pons de Berrias, 283.
- Pons, évêque d'Agde, 284.
- Pons (Dominique del), chevalier, 88.
- Pons (Jean del), 133, 134.
- Pontaut (Jean), dit Barre, 113.
- Pontaut (Michel de Boursier), chevalier de Barre, 113.
- Pontevès (Louis de), chevalier, 175.
- Pontevès (Fouques de), 299.
- Pontevès (Antoine), dit Bargème, chevalier, 27, 32, 41.
- Pontevès (Claude), chevalier, 28.
- Pont (Charles du), 137.
- Pont (Louis du), commandeur de la Tronquière, 74, 93, 96, 99, 103, 108, 113, 114, 117.
- Pont, (Antoine du), dit Goult 136, 137.
- Pont (Pierre du), grand maître, 111.
- Pontiers (Aimar de), 297.
- Pontiers (Aimar II de), comte de Valentinois, 198.
- Poraud (Hugues de), visiteur général des Templiers, 333.
- Porcellet Maillane (Robert de), 118, 121.

- Porcellet (Jean de), dit Fos, grand prieur de Toulouse, 129, 135, 244.
- Portarnaud (mas en Camargue sur le Petit Rhône), 179, 283.
- Portovenère (Italie), 60.
- Posquières (Raimond de), abbé de Saint-Guilhem, évêque d'Uzès, 297.
- Prado (plage de Marseille), 60.
- Pré (René du), grand prieur de Toulouse, 255, 256, 257.
- Preian, 75.
- Priam (Louis de), dit Condillac, chevalier, 72.
- Priam (Juas de), chevalier, 72, 88.
- Privat Fontanille (Jacques François de), grand prieur de Toulouse, 253.
- Provenquières pour Previnquières (Aveyron), 92.
- Prunet (Pierre), commandeur de Millau, 67.
- Puech-Banassac (Le) (Lozère), 33.
- Puech Peyrou Guitaud (Charles de), 207.
- Puget (Honoré de) Chasteuil, commandeur de Reyssac, 174, 177.
- Puget de Chasteuil (François de), 126, 135, 148, 150, 157, 191, 231.
- Puget Saint-Marc (Antoine de), 199, 204, 219, 222.
- Puget (Louis de), dit Fuveau, 126, 135.
- Puget (Pierre), sculpteur de Marseille, 231.
- Puget (Boniface de), dit Chasteuil 128, 132.
- Puget (Béranger de), commandeur de Marseille, 337.
- Puilobrier (Honoré de Martin de), capitaine provençal, 120, 223.
- Puimoisson (Basses Alpes), 16, 24, 25, 27, 49, 77, 145.
- Puylobier (Bouches-du-Rhône), 128.
- Puyubran ou Pexiora (Aude), 22, 68, 92, 160.
- Puy (Le) en Velay, 275, 327.

Q

- Questel (architecte du gouvernement), 93.
- Queuille (Gabrielle de la), prieure de Beaulieu, 93.
- Quiqueran Beaujeu (Honoré de), commandeur de Durban, grand prieur de Saint-Gilles, 198, 202, 206.

R

- Rafin (Jean), commandeur de la Selve, 38, 45.
Rafin (Pierre), commandeur de Paliers, 8, 10, 11, 13, 21, 22.
Raimond I^{er}, 319.
Raimond II, 319.
Raimond V, comte de Toulouse, 287, 291, 293, 297.
Raimond VI, comte de Toulouse, 303, 305.
Raimond. abbé de Saint-Gilles, 291, 340.
Raimond, évêque de Carcassonne, 277.
Raimond (César de), seigneur d'Eaux, 247.
Raimond (Laurens), 134.
Randon (Guillaume de), 286, 288.
Ranguis (Jean de), commandeur de Puimoisson, 25, 31, 32.
Raoul (Pierre), 23, 24, 27.
Rascas Bagaris (François de), commandeur de Montpellier, 159, 167, 174.
Rascas Canet (André de), lieutenant, 237.
Ratier (Raimond), 272.
Ravestin (42).
Raybaud Jean, 4, 5.
Raybaud IV, Templier, 336.
Recorges (Guigues Beranger de), Templier, 338.
Renaud d'Alein (Philippe-Emmanuel), 240.
Renneville (Haute-Garonne), 96, 106, 142, 143, 155.
Requistous d'Alons (François Deidier de), 126, 132.
Revel (Hugues), grand maitre de l'Hôpital, 319, 339.
Reynaud (Jacques), seigneur d'Alleins, 88, 147.
Reyssac (Tarn), 88.
Rhodès (Antoine), dit Montalègre, commandeur d'Espalion, 91, 103, 124, 130, 136.
Rhodes, 8, 10, 13, 14, 20, 24, 49, 51, 66, 74, 78, 83, 99, 109, 113.
Rhodesz (Aveyron), 25, 278, 319, 321.
Rhône (fleuve), 199.
Ricard (Sextius de), d'Aix. 244.
Ricard (Raimond), grand prieur de St-Gilles, 4, 7, 28, 91.

- Ricard (Guillaume), commandeur de la Selve, 8, 10, 14, 16, 19, 20, 22.
- Ricard (Pons), chanoine de Maguelone, 8, 24, 28.
- Ricard (Jean), seigneur de Montfleur, commandeur d'Espalion, 8, 34.
- Ricard (Hugues), seigneur de Saint-Genest, 8, 92.
- Ricard (Pierre), commandeur de la Clan, 16.
- Ricepul en Catalogne*, 274.
- Richard, roi d'Angleterre, 296.
- Richard, grand prieur de Toulouse, grand maitre, 89.
- Richelieu (Paul de), seigneur de Mauvans, 138.
- Richerenches* (Vaucluse), 276.
- Richien (Antoine et Paul de), sieurs de Maurans, 116.
- Rigal (Jean), commandeur de Goutz, 191.
- Rigaud (Hugues de), 273, 274.
- Rigaud (Pons de), commandeur de Ruc, 294, 297, 298, 340.
- Riols (Raimond), prêtre, commandeur d'Espinas, 45, 49.
- Roaix* (Vaucluse), 277, 320.
- Robert, grand maitre, 277.
- Robin Graveson (Paul-Antoine de), commandeur de Ste-Eulalie, 206, 214, 227.
- Rochechinard (Charles de), grand prieur de Saint-Gilles, 23, 24, 25, 30, 34, 39, 49.
- Rocoles*, pour *Recoules-de-Fumas* (Lozère), ou *Recoules-Prévinquières* (Aveyron), 92.
- Rocosel (Frotard de), commandeur de Narbonne, 303.
- Rodez (Henri comte de), 321.
- Rodez (Hugues de), évêque de Rodez, 296.
- Rodies (Pierre), évêque de Carcassonne, 338.
- Rodulph (Arnaud de), chevalier, 193.
- Rodulph (Jean de), commandeur de Millau, 176.
- Roger I, vicomte de Carcassonne, 274, 275, 283, 284.
- Roger III, comte de Foix, 276.
- Rognes* (Bouches-du-Rhône), 190.
- Rohan (duc de), 196.
- Romans* (Drôme), 116.
- Rome* (Italie), 79.
- Romieu (Jean), de Cavailhon, 3.
- Romieu (Gaspard de), 215.

- Roncherol (Guillaume de), prieur de Saint-Jean d'Aix, 32, 68.
- Roque (Bernard de la), chevalier, 74.
- Roquefeuille Gabrian (Louis de), lieutenant, 237.
- Roquefeuille (Guillaume de), commandeur de Millau, 77.
- Roquefeuille La Roquette (Jean de), 128, 132.
- Roquefort Marquin (Charles de), commandeur de Tronquière, 260.
- Roquefort (Jean de), commandeur de Douzains, 323.
- Roquelaure (Jean de), commandeur de Durban, 41.
- Roquelaure Saint-Aubin (Pierre de), grand prieur de Saint-Gilles, 143, 162.
- Roquelaure (Bernard de), 166.
- Roquemartine*, ancienne communauté, viguerie de Tarascon (Bouches-du-Rhône), 95, 103.
- Roquemartine (Louis Albe de), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 99.
- Roquemartine (Robert Albe de), grand prieur de Saint-Gilles, 67, 71, 76, 93, 96, 97, 98, 100.
- Roquemaure (Guillaume de), 289.
- Roset (Bertrand de), commandeur de Saint Félix, 67, 73, 93.
- Rossillon (Guillaume de), évêque de Valence, 338.
- Rostain, abbé de Bonneval, 321.
- Rouère (Raphael della), 24.
- Rouère (Sixte Gara delle), neveu du pape Jules II, 33, 36, 47.
- Rousset (Charles de), bailli de Manosque, 215, 258.
- Roux (Jean Baptiste), dit Lamanon, 127.
- Roux (Jean), dit Beauvesco ou Baumes, 126, 137.
- Roux (Pierre), dit Beauvent, 118.
- Rivière (Pierre de la), 281.
- Ruffi (de), historien de Marseille, 54, 82.
- Rustiques* (Aude), 37.

S

- Sabran (Emengaud de), 98.
- Sabran (Saint-Elzéard de), 98.

- Sabran (Melchior de), dit Ansouis, 118.
Sabran (Pierre), 240.
Sabran (Rostaing de), 275, 288.
Sabran (Guillaume de), 287, 291.
Sade Eyguières (Jacques de), capitaine 236.
Sade (Guillaume de), commandeur de Comps, 24, 25.
Sade Masan (Richard de), grand prieur de Saint-Gilles, 251.
Safalin (François de), dit Vachières, 133.
Saget, armurier à Saint-Gilles, 4.
Sahanac (Gérard de), 331.
Saignes (François de), 89.
Saignet Vaucluse (Laurent de), 154, 155.
Saint-Amand (Eudes de), grand maître du Temple, 339.
Saint-Andiol (le bourg) (Ardèche), 121, 136, 278.
Saint-Auban (Basses-Alpes).
Saint Bernard, 273.
Sainte-Camele, commandeur, 76.
Saint-Christol (Hérault), 18, 41, 87, 138, 141, 144, 177, 188, 191, 196.
Saint-Clar (Gers), 95.
Saint-Didier (Vaucluse), 174.
Saint-Didier (Drôme), 10.
Sainte-Eulalie (Aveyron), 7, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 20, 39, 44, 64, 91, 94, 98, 107, 117, 140, 187, 284, 287, 294.
Saint-Félix (Tristan de), 28.
Saint-Félix (Aveyron), 7, 8, 146, 320.
Saint Georges (Aveyron), 296.
Saint-Germain, chevalier, 243.
Saint-Gilles (Gard), 7, 8, 10, 12, 24, 46, 47, 49, 51, 52, 65, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 93, 102, 112, 117, 120, 135, 140, 176, 178, 207, 290, 319, 327.
Saint-Jory (Josselin de), commandeur d'Espalion, 321, 322.
Saint-Hugues, commandeur dans le Quercy, 67.
Saint-Impero (île près de Tunis), 175.
Sainte-Jalle (Drôme), 89.
Sainte-Jalle, bailli de Manosque, 78.
Saint-Jean (Guillaume de), commandeur de Toulouse, 318.
Saint-Juers en Provence, 194.

- Saint-Laurent-d'Aigouze* (Gard), 206.
Saint-Laurent (Guillaume de), jurisconsulte, curé de Durfort (Gard), 332.
Saint-Louis, roi de France, 317.
Sainte-Luce, mas au petit plan du Bourg d'Arles (Bouches-du-Rhône), 191.
Saint-Maime (Basses-Alpes), 36.
Saint-Marc, bailli de Manosque, 226.
Saintes Maries (Bouches-du-Rhône), 322.
Saint-Martin (Jean de), chevalier, 74.
Saint-Martin-de-Tréviis, près Montfrin (Gard), 287.
Sainte-Maure (archipel), 193.
Saint-Maurice (Aveyron), 8.
Saint-Maurice-de-Casevieille (Gard), 18, 138.
Saint-Médard (Gers), 173.
Saint-Michel-de-Lanes (Aude), 107.
Saint-Omer (Geoffroy de), chevalier, 271.
Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), 99, 279.
Saint-Pierre de Campublic, ferme et église détruite de la commune de Beaucaire (Gard), 119, 207, 297, 319, 320, 340.
Saint-Simon (Regnault de), grand prieur d'Aquitaine, 53.
Saint-Sorlin-de-Grasse (Alpes-Maritimes), 36.
Saint-Sulpice (d'Hébrard), 136.
Saint-Victor (Aveyron), 113.
Saint-Vincent près Charpey (Drôme), 120.
Saladin (sultan d'Égypte), 296.
Salcet (Gard), 274.
Salerne (Roustain de).
Sales (Guiot del), commandeur de Saint-Félix, 112, 113, 118, 129.
Salicon (Liviers Tonduti de), 236.
Saliers (Bouches-du-Rhône), 26, 77, 87, 114, 207, 231.
Salis (Tristan de), chevalier, 27, 45, 65, 77, 85, 87.
Salomés, en Quercy, 93.
Salomon (Guillaume de), 275.
Salon (Bouches-du-Rhône), 293.
Salvagnac (Tarn), 95.

- Salviati (François, Florentin), bailli, 130.
Salvogo (Blaise), commandeur de Saint-Jean, 43.
Sanchac, dit Belcastel (Guiot de), 133.
Sangle (de la), grand maître, 108.
Saragosse (Espagne), 292.
Sarriet (Jacques), commandeur de Bordes, 35.
Saumade (Hugues), commandeur de Toulouse, 323.
Savoie (Honoré de), 120.
Savoie (Claude de), comte de Rende, 120.
Savone (Italie), 59.
Seguier Piosin (François de), commandeur d'Astros, 252.
Seguiran (Annibal de), commandeur de Puimoisson, 248.
Seigneuret Fabreson (Claude de), commandeur de la Selve, 249.
Sélim, empereur des Turcs, 65, 136.
Selve (la) (Aveyron), 15, 38, 67, 88, 111, 278, 321.
Selve ou Silveréal (Bouches-du-Rhône), 381, 319, 322.
Semeur (Paul de), chevalier, 224.
Senas (Bouches du-Rhône), 191.
Senez (Basses-Alpes), 191.
Sens (Saône-et-Loire), 178, 330.
Sérignac (Lot), 112.
Serpent (Gilbert de), bailli de Lango, 123, 130.
Serre (Gaspard), servant d'armes, 132, 134.
Servilières (Aveyron), 37.
Severac (Aveyron), 226.
Seytres Caumons (François de), grand commandeur, 238.
Seytres (Guillaume de), commandeur de Poët-Laval, 27, 41, 49.
Seytres Caumons (Christophe), commandeur d'Argentins, 203, 219.
Sicard (Julien), prêtre de Goutz, 77.
Signa (Jean-Baptiste), commandeur d'Olargues, 112.
Simiane (André de), commandeur de Grésan, 77.
Simiane (Jean de), 104.
Simiane (Gilbert de), 141.
Simiane Gordes (Balthasar de), 126, 131.
Simiane (Melchior de), Lacoste, 109, 127.
Simiane (Gaspard de), Lacoste, 218.

Simorre (Gers), 86.
Sixte IV, pape, 22, 28, 33.
Soffrey Aleman, seigneur d'Uriage, 59.
Soliman II, empereur des Turcs, 70, 75, 77, 78, 124.
Solliers (Var), 154.
Sommerive (le comte de), 120, 122, 123.
Soubiran Arifat (Jean de), 133, 152, 159, 228.
Spezia (Italie), 58.
Spinola, bailli, 243.
Stozzi (Léon), prieur de Capoue, 103.
Silve Godesque, commune de Saint-Gilles et d'Aigues-mortes (Gard), 51.

T

Talagrand (Elic), comte de Périgord, 323.
Talar (Guillaume de), commandeur d'Arles, 198.
Talard ou *Tallard* (Hautes-Alpes), 99.
Tanes (François de), dit Salgues, chevalier, 93, 123.
Tarroga (Arnaud de), 290, 291, 340.
Tarroga (Guillaume de), évêque de Barcelone, 290.
Tarroga (Pierre de), 290.
Tarascon (Bouches-du-Rhône), 98, 147, 278.
Taragone (Espagne), 228.
Tascunas (Guiset de), Templier, 338.
Taurines (Guichard de), 8.
Teissonnier (abbé), de Saint-Gilles, 205.
Termes (Suzanne de), religieuse, 183.
Tesan Venasque (Claude, Castelin et François de), 128, 132, 142, 146.
Tête-de-Loup (Gard), 216.
Tharoux (Gard), 252.
Théodise, évêque d'Agde, 308.
Thésan (Antoine de), dit Puiol, commandeur de Morlans, 118, 127, 129, 130, 132, 137.
Theys (Raimond de), commandeur de Poët-Laval, 10.
Théziers (Gard), 282.

- Thibert* (mas) (Bouches-du-Rhône), 142,
Thomas Millau (Jean-Baptiste de), commandeur de Montfrin, 225.
Thomas La Motte (Henri de), 227.
Tibaud (Michel de), commandeur de Saint-Pierre de Saves, 9.
Tibaud Saves (Pierre de), commandeur de Canabières, 250, 257.
Tolon Sainte-Jalle (Pons de), commandeur d'Echirolles, 22, 24, 26.
Tolon (Didier de), dit Sainte-Jalle, commandeur de Marseille, grand prieur de Toulouse, 67, 69, 71, 89.
Tolon (Louis de), commandeur de Valence, 103.
Tornel (Pierre du), lieutenant du grand prieur de Saint-Gilles, 168.
Tortorel et Perissin, graveurs, 120.
Tortose (Espagne), 283, 287, 291.
Tortose (Guillaume de), 287, 293.
Torvieille (François) de Saint-Amans, 77.
Toset de Toulouse, 272.
Touchebœuf (François de), dit Clairmont, grand prieur de Saint-Gilles, 93, 109, 110.
Touchebœuf (Louis de), prieur de Borret, 112.
Touchebœuf (Jean de), 112.
Touchebœuf (Guillaume de), 112.
Toulon (Var), 81.
Toulouse (Haute-Garonne), 9, 10, 14, 16, 25, 89, 90, 272, 319, 326.
Tour (Bertrand de la), procureur de l'hôpital, 338.
Tour (Giraud de la), dit Cogolin, commandeur de Jalès, 120.
Tour (Jacques de la), dit du Brau, 120.
Tour (Louis de la), citoyen d'Arles, 120.
Tour (Robert de la), chevalier, 114.
Tounel (Jausselme du), 286.
Tourves (Var), 36.
Trencavel (Raimond), vicomte de Béziers, 274, 321.
Tressemanes Chasteuil (François de), 220, 232, 233.
Tressemanes Chasteuil (Antoine de), capitaine, 536.

- Trésorière (mas de la)*, commune d'Arles-sur-Rhône), 97.
Treviès (Hérault), 26.
Trevisè (Italie), 295.
Trinquetaille (Bouches du-Rhône), 40, 48, 49, 67, 68, 98,
99, 100, 117, 118, 140, 142, 155, 179, 313.
Tripoli (port de Syrie), 102.
Tronnellet (capitaine), 138.
Tronquière (La) (Lot), 44, 88, 95, 159, 174, 220.
Trouchaud, maire de Saint-Laurent-d'Aigouze, 205.
Troyes en Champagne, 278.

U

- Urbain VIII*, pape, 208, 212.
Uriage en Dauphiné, 59.
Urre (Antoine d'), seigneur de Portes, 96, 200.
Urre (Claude), Venterol, grand prieur, 84, 197, 197.
Urre d'Espierres (Charles d'), 113.
Urre (Jean d'), 198.
Urre (Gaston d'), 198.
Urre (Laurent d'), 20.
Urre (Louis d'), chevalier, 175, 194.
Urre (Poncet d'), commandeur d'Aix, 17, 96, 100.
Urre (Scipion d'), servant d'armes, 131, 134.
Urre Teissières (Charles d'), commandeur de Jalès, 96,
102, 103, 106, 113.
Uzès (Adelbert d'), évêque de Nîmes, 288.
Uzès (Bermond d'), seigneur de Posquières, 288.
Uzès (Jacques d'), 9.
Uzès (Pierre d'), commandeur de Manosque, 8.
Uzès (Raimond d'), d'Arles, 9.
Uzès (Raimond de), évêque d'Uzès, 295.

V

- Vacarès* (Bouches-du-Rhône), 45.

- Vachères (Georges de), dit Revest, 104.
Vachières (François Saffalin), chevalier, 118.
Vado, district de Savone (Italie), 60.
Valbelle (Honoré de), 80.
Valdrome (Drôme), 41, 67.
Valence (Drôme), 116, 119, 138, 220, 227, 279.
Valernod (Pierre de), évêque de Nîmes, 177.
Valette Parisot (Jean de), grand prieur de Saint-Gilles, 4,
26, 73, 96, 103, 106, 108, 127, 129, 139.
Valette (Begot de), La Broue, 105.
Valette Parisot (François de), 128, 131.
Valette Parisot (Henri de), commandeur de Montpellier,
132, 135, 241.
Vallencay (Le général), 193.
Valache (Honoré de), 53.
Valois (Charles de), frère de Philippe le Bel, 334.
Valon ou Vason (Jean de), chevalier, 28, 35, 38, 41.
Valsergues (Robert de), chevalier, 89, 90.
Vaours (Tarn), 10, 13, 39, 64, 91, 94, 113.
Varadier (Claude de), chevalier, 237.
Varadier (François Louis de), commandeur de Millau, 258.
Varadière Saint-Andiol (Bertrand de), chevalier, 118, 137,
150, 152.
Vassade Vaqueiras (Jean de), 141, 176, 177, 199.
Vassal de Couderc (Antoinette de), prieure de Beaulieu,
183, 191, 203.
Vauvert (Gard), 51.
Venasque (Vaucluse), 174.
Vendome (Alexandre de), grand prieur de Toulouse, 181.
Venio (Jean), prêtre, 194.
Venise (Italie), 55.
Vento (Philippe), chevalier, 74, 111.
Vento du Pènes (Laurent de), commandeur de Saint-
Marguerite-de-Lusseran, 200, 259.
Verdelin (Jean-François de), bailli de Manosque, 176,
209, 221, 234, 236.
Verdelin (Jacques de), commandeur de la Capelle, 215,
216, 219, 227, 234.
Verdelin (Louis), 104.

- Vergous* (Basses-Alpes), 190.
Vernède (La), en Camargue, 216, 231.
Vesc (Louis de), dit Montion, chevalier, 73.
Vertot, historien, 38, 156.
Vesianus, eommandeur de Clamador, 322.
Veynes (Hautes-Alpes), 10.
Veyrières (Begon de), 284, 287.
Viani (Jean Claude), prêtre d'Aix, 227, 229.
Vianon (Antoine), chevalier, 26.
Victor III, anti-pape, 288.
Viel (Antoine), seigneur de Peyriès, 10.
Viel (Gabriel), commandeur de Valence, 10.
Viel (Geoffroy), 10.
Vienne, en Dauphiné, 138, 330, 333.
Viete (Louise de), dame de Laval, 97.
Vignancourt (Alof de), grand maître, 207.
Villages (Nicolas de), commandeur de Valence, 176.
Villages (Thomas de), commandeur de Trinquetaille, 235, 236, 239.
Villani (Jean), Florentin, 334.
Villaret (Fouques de), grand maître de l'Hôpital, 326, 336.
Villars (maréchal de), 173.
Villedieu (La) (Tarn-et-Garonne), 276.
Villeneuve, en Camargue, 313.
Villeneuve (Etienne de), chevalier, 73.
Villeneuve Flayosc (François de), commandeur d'Aix, 125.
Villeneuve (Héliou de), grand maître, 98.
Villeneuve (Gaspard de), 223.
Villeneuve Maurens (Tristan de), 198.
Villeneuve (Sauveur de), 194.
Villeneuve la Recuquelle (Raymond de), commandeur d'Espalion, 226.
Villeneuve Thorens (César de), grand prieur de Saint-Gilles, 242, 248, 249.
Villeneuveville (Honoré de), 203.
Vincent Caussans (Parré de), 215.
Vincent Savoillan (Gabriel de), 162.
Vincent (Fouquet), seigneur de Rognes, 190.
Vincent Savoillan (Guillaume de), grand prieur de Saint-

- Gilles, 208, 209.
Vinchester (Angleterre), 296.
Vinon (Var), 161.
Vins (Var), 154.
Vintimille (Balthasar de), 106, 124, 125, 141.
Vintimille (François de), Ollioules, chevalier, 126, 175, 187.
Vintimille (Hercule de), 175.
Vintimille, dit *Piganières* (Honoré de), 128, 135.
Vintimille, dit *Ollioules* (Honoré de et Jean de), 127, 128, 152, 155, 173, 187.
Vintimille de Revest (Antoine de), 127, 180.
Vintimille (Mathieu de), chevalier, 72.
Vintimille Montpezat (Claude de), 194.
Vintimille Montpezat (Jean de), commandeur de Savoillan, 245.
Virac (Pierre de), commandeur de Valence, 184.
Visconti (Gaspard), nonce du pape, 148.
Virron (Antoine), dit *Techa*, commandeur de Marseille, 34, 38.
Viscosce, en Chypre, 336.
Vissec-La-Tude (Ganges) (Jean Pons de), commandeur de Lugan, 250.
Vital, abbé de Fontfroide, 297.
Viterbe (Italie), 78, 80, 81, 84.
Vitroles (Bouches-du-Rhône), 28, 66, 219.
Vitroles (Basses-Alpes), 279.
Viviers (Fredol de), évêque de Fréjus, 296.
Voircis ou Voisins, dit *Asas* (Severin de), commandeur de Paliers, 137, 141.
Voisins (Accurse de), 228.
Volonne (Basses-Alpes), 190.
Voyomont (Guillaume Bernard de), commandeur d'Agen, 223.
Vultorus (Nicolas Lesti de), doyen de Saint-Pierre d'Avignon, 24.
-

Z

- Zacosta (Raymond de), grand maître, 15, 19.
Zizim, 29.
Zoare, en Barbarie, 103, 108.
Zondodari (Marc-Antoine), grand maître, 252.
Zuaga, en Barbarie, 172.
Zurita, historien espagnol, 281, 309.



ERRATA



- Page 42**, ligne 3, au lieu de *Conay*, lire *Cossa*.
— 67, ligne 8, au lieu de *abbé*, lire *Albe*.
— 68, ligne 13, au lieu de *cavalerie*, lire *Cavalerie*.
— 71, ligne 21, au lieu de *abbé*, lire *Albe*.
— 73, ligne 8, au lieu de *Valet*, lire *Valette*.
— 80, ligne 29, au lieu de *Rhodes*, lire *Rhodès*.
— 106, ligne 16, au lieu de *Villar*, lire *Mélac*.
— 106, ligne 19, au lieu de *Loulens*, lire *Loubens*.
— 137, ligne 8, au lieu de *Melande*, lire *Melan de*.
— 144, ligne 20, au lieu de *Renneville*, lire *Mereville*.
— 146, ligne 23, au lieu de *Mouton*, lire *Moreton*.
— 157, ligne 18, au lieu de *François*, lire *Françoise*.
— 177, ligne 3, au lieu de *Maulion*, lire *Mauléon*.
— 177, ligne 4, au lieu de *Alais*, lire *Aluis*.
— 214, ligne 10, au lieu de *1514*, lire *1644*.
— 219, ligne 31, au lieu de *Vallonete*, lire *Valbonette*.
— 229, ligne 4, au lieu de *Lavinières*, lire *Laumières*.
— 255, ligne 22, au lieu de *Lebert*, lire *Lebret*.
— 256, ligne 39, au lieu de 7, lire 17.
— 271, ligne 15, au lieu de *charité*, lire *chasteté*.
— 274, ligne 14, au lieu de *Aluis*, lire *Alais*.
— 296, ligne 2, au lieu de *Heralius*, lire *Heraclius*.
-